McGhee
149

Constantinople

aux derniers jours

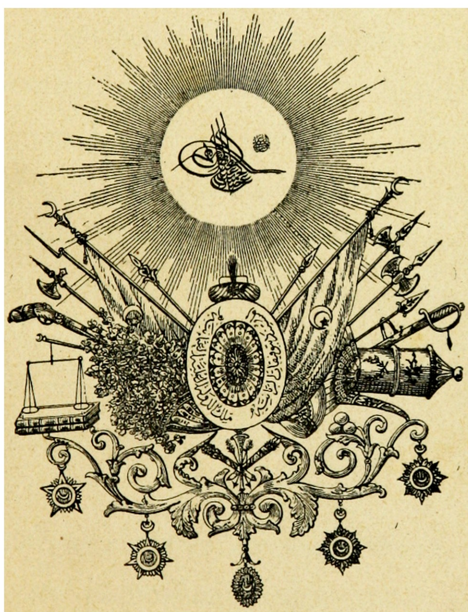
d'Abdul-Hamid

Paul FESCH

Constantinople

aux derniers jours d'Abdul-Hamid

Balek bachdan cocar.
C'est par la tête que pue le poisson.
(PROV. TURC)



PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE
30, Rue Jacob

AVANT-PROPOS

A mon retour de Constantinople, j'avais fait entrevoir à mes amis de Turquie et à ceux de France que je leur donnerais, à bref délai, le récit de mon voyage. Je pensais qu'ils prendraient plaisir, les premiers, à relire une fois de plus les impressions éprouvées chez eux par un étranger qui les aime, les seconds à découvrir dans ma narration des aperçus nouveaux, ou présentés d'une manière sinon neuve, tout au moins différente.

Dans ce but, je ravivai mes souvenirs, je repassai une fois encore avec mes deux compagnons les péripéties de la route, j'étiquetai mes notes, je tirai et classai mes photographies, comme il sied à tout voyageur honnête. Ces préparatifs terminés, je me mis à l'œuvre.

Mais, à mesure que s'opérait le travail intérieur de la réflexion, mon idée première subissait une transformation progressive — phénomène bien connu de quiconque a étudié le mystérieux mécanisme de l'association des idées — que je n'avais pas tout d'abord envisagée ainsi. Les choses vues effectivement et

dessinées s'estompaient peu à peu et, dans le cadre, à leur place, sans transition aucune, en reparaissaient d'autres qui avaient avec les premières un certain lien de parenté ou de ressemblance. Bref, cette scène de Constantinople que je voulais dépeindre, avec ses heurts frappants de laideurs et de beautés, s'était évanouie comme aux rayons du soleil se dissipe le brouillard ; ces décors que la nature, là-bas, s'est plu à brosser d'une touche si vigoureuse, avec des couleurs si vives et si variées, étaient descendus, semblait-il, dans la trappe aux accessoires. Seuls les acteurs d'un drame insoupçonné de beaucoup restaient là devant moi, vivants, agissants ; et ceux-là mêmes qui rentraient dans les coulisses ou se dissimulaient derrière les portants n'en continuaient pas moins de jouer leur rôle à mes yeux.

Dès lors, le Bosphore n'est plus ce canal merveilleux qui sépare deux mondes et dont les méandres capricieux, s'enfonçant tour à tour dans les terres d'Europe et dans les terres d'Asie, forment une succession de lacs comparables aux plus beaux lacs d'Italie ; c'est le grand égoût collecteur, le cloaque sanglant qui ramasse sur son passage et charrie dans son rapide courant les innocentes victimes des haines d'un tyran maniaque atteint du délire de la persécution. Les palais de Dolma-Badgé et de Tchéragan ne sont plus : celui-ci, que le tombeau où fut muré vivant l'infortuné Mourad V, mort seulement après une lente agonie de vingt-huit années ; celui-là, que la prison presque infranchissable où vieillit, silencieux et méditatif, ce prince que l'on dit si bon, Mohamed Rechad, l'héritier présomptif.

Pourrais-je, touriste ingénu, m'extasier devant les chiens fameux de Stamboul à qui l'on accorde une liberté refusée aux hommes, au point que dire à quelqu'un : « Je vous tuerai comme un chien » serait lui souhaiter longue vie ; car on respecte la vie des chiens, et les hommes disparaissent, empoisonnés ou noyés, sans que l'on puisse savoir ce qu'ils sont devenus ; au point que les chiens peuvent, impunément, aboyer leur faim ou hurler leur douleur, tandis qu'il est interdit aux hommes, sous peine d'être accusés de lèse-majesté et punis en conséquence, non seulement de protester, mais encore de murmurer à leurs intimes, presque à eux-mêmes, contre l'intolérable tyrannie qui les écrase.

Il est facile — ces brèves indications fournies — de comprendre par suite de quelles déductions j'en vins à écrire Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid.

C'est, en somme, moins le récit d'un voyage que la peinture, avec faits à l'appui, de la déplorable situation de la Turquie, poussée progressivement vers un abîme, où elle tombera, décomposée et pourrie, par la faute du sultan Abdul-Hamid et de ses favoris, à moins qu'elle ne soit arrêtée à temps par ceux de ses enfants que n'atteignirent encore ni le virus du fonctionnarisme, ni les vengeances de celui que Gladstone appelait, si justement, « le Grand Assassin ».

Par ailleurs, Français, je ne pouvais oublier que la France fut longtemps l'alliée, l'amie de la Turquie ; qu'elle occupa, en cette contrée, une situation privilégiée, prépondérante, grâce à

sa langue et à son commerce, mais qu'elle y est aujourd'hui violemment combattue sur ces deux points.

C'est là le thème de cet ouvrage, où l'on ne voudra bien voir qu'un long article de reportage écrit, non sans passion, j'en conviens, mais sans haine et avec le plus vif désir qu'il serve à resserrer les liens de l'antique amitié entre la France et la Turquie libérale, la Turquie de demain.

Paris, 1er *Novembre* 1907.

CONSTANTINOPLE

AUX DERNIERS JOURS D'ABDUL-HAMID

L'Orient-Express

L'Orient-Express se met en marche, au départ de Paris, à 7 h. 30 du soir. Il est bon, quoique les billets soient pris et les places retenues, d'arriver d'avance ; à 7 heures précises j'étais là.

Jamais contraste plus frappant n'arrêta mon regard. Au guichet où je viens faire enregistrer mes bagages, une très élégante jeune personne se tient : un costume tailleur du dernier goût enserre sa poitrine qui n'a pas besoin de Pilules Orientales et fait saillir des formes plutôt rebondies. Tout en elle respire une santé bruyante. Non loin, et semblant l'attendre, un pauvre hère, petit et maigre, porte respectueusement une splendide gerbe de roses rouges. La redingote étriquée qui lui sangle la taille fut décrochée tantôt à l'étalage d'un marchand d'occasions ou empruntée à un camarade ; quant à ses manchettes que des manches trop courtes laissent dépasser de toute leur longueur, elles ne doivent pas seulement à la demi-obscurité de la salle leur teinte douteuse. Si l'idée ne m'était tout d'abord venue que c'est un machiniste d'un théâtre quelconque qui accompagne une actrice à son départ pour Vienne, je croirais aisément que cet homme fait partie de la police..... C'est bien cela ; et je le reconnais. Eugène Sue nous en a tracé le portrait dans les *Mystères de Paris* ou dans le *Juif-Errant ;* il sort, comme on disait alors, de la rue de Jérusalem.

Mon tour est venu ; les formalités de l'enregistrement accomplies, je me dirige vers les quais.

Affairé, un voyageur me heurte involontairement de sa valise en peau de porc. C'est, évidemment, un de ces nombreux Français pour qui la politique est l'unique et importante affaire dont ils ne se laissent jamais détourner même par les préparatifs d'un long voyage.

Sans nul doute le cocher qui le conduisait l'a fait passer devant la rue Cadet ; il n'en fallut pas davantage pour raviver en son esprit les échos à demi éteints de l'affaire des fiches. Et c'est d'un ton très assuré qu'il entame avec un employé de service ce dialogue :

Le monsieur. — Le Grand Orient, s'il vous plaît !

L'employé (*ahuri*). — Vous dites ?

Le monsieur (*déjà rogue*). — Le Grand Orient !

L'employé (*hébété*). — Le ?...

Le monsieur (*impatienté*). — Le train pour Constantinople, quoi !

L'employé (*reprenant son calme*). — L'Orient-Express ? Dernier quai à gauche.

Après un sursaut de stupeur rapidement dompté, le monsieur passe.

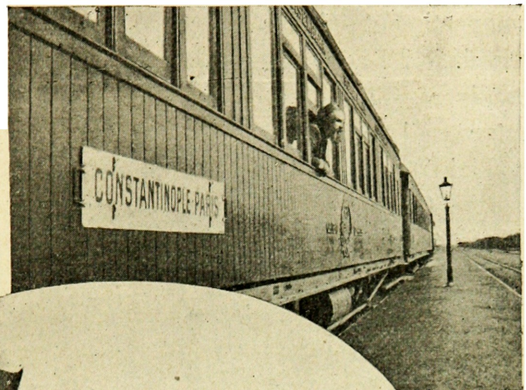
Je le suis, en souriant de sa distraction et du quiproquo. Mais, j'eus tort de sourire, je l'avoue.

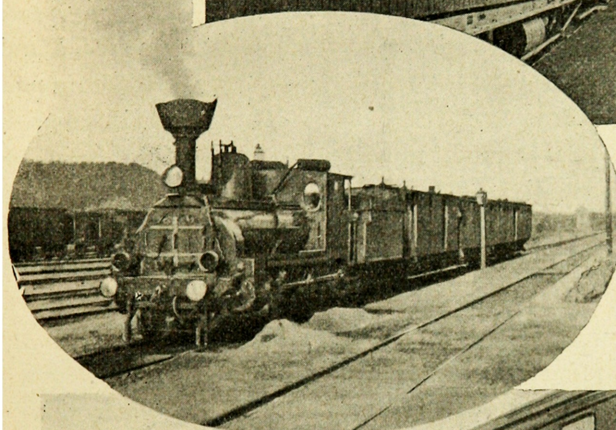
Suis-je donc pétri d'une argile moins friable ? C'est bien de la fatuité. Horace a raison :

« En vain nous quittons la patrie à la recherche d'autres cieux, nos préoccupations escaladent avec nous le vaisseau à la proue d'airain. » Elles se dissimulent dans les coins de nos malles et dans la coiffe de nos chapeaux ; elles se glissent entre les feuillets de nos *Joanne* et de nos *Bædeker*. Elles s'insinuent dans les circonvolutions de notre cerveau ; elles moulent notre esprit d'une forme si personnelle que chacun, devant mêmes paysages ou mêmes scènes de mœurs, regardant à son insu à travers le voile dont elles couvrent ses yeux, perçoit les choses sous un angle et d'une couleur autres que son voisin.

Le monsieur a frôlé, en coup de vent et sans le voir, un groupe qui me fait stopper net. Mon argousin de tout à l'heure s'est multiplié ; ils sont dix maintenant échelonnés en gamme chromatique de grades que je ne connais pas, mais que je devine aisément à l'ampleur et au raccourci des costumes plus ou moins lustrés par l'usage. Un pas en avant, chapeau haut de forme sur la tête, droit et digne, un chef sans doute regarde fixement le wagon-lit qui lui fait face. Qu'est-ce donc ? Suivant que la lueur des lampes électriques du hall, jointe au reflet qui s'échappe du train, laisse dans la pénombre telle ou telle partie de leur figure, j'aperçois de-ci de-là,

des pommettes saillantes, des nez qui semblent couler sur le visage, des oreilles évasées comme des plats à barbe. J'ai compris : Turcs, Arméniens, Grecs et Syriens, il y a là une escouade de ces agents secrets qui, sous la direction de Munir Pacha, ambassadeur







1 et 3. L'Orient-Express. — 2. Train serbe chauffé à la tourbe.

de Turquie à Paris, sont chargés de surveiller les Jeunes Turcs de France et de Navarre. Munir serait-il du voyage ?

Mais l'heure s'écoule à réfléchir ainsi. Je me hisse à mon tour dans le compartiment qui, durant près de trois jours, me servira de prison. Que vois-je ? Dans la cabine voisine remplie jusqu'au filet de cartons divers, d'où émerge fier et rutilant le bouquet de roses, la plantureuse jeune personne est assise.

Soudain le sifflet retentit, les policiers rectifient la position et se découvrent ; leur chef fait un pas vers la portière d'où la voyageuse s'est approchée ; il baise galamment la main qu'elle lui tend et nous partons.

Je suis perplexe. Quelle est cette étrange personne à qui les espions d'Abdul-Hamid font ainsi cortège ? Serait-elle de la police ? Bast ! laissons cela pour le moment ; le dîner est servi. A demain les affaires sérieuses. D'autant plus que je suis peut-être victime d'une de mes préoccupations.

Vers 10 heures, l'employé qui a pris nos billets, au départ, nous les rapporte ; puis, ayant installé nos couchettes, il nous fait ses adieux.

— Vous ne nous accompagnez donc pas ?

— Oh non ! nous vous quittons à Deutsch-Avricourt.

— Et quels sont les employés qui vous remplacent ?

— Des Allemands.

— Sans doute, à leur tour, ils cesseront leur service à la frontière autrichienne ?

— Nullement, ils vont jusqu'à Constantinople.

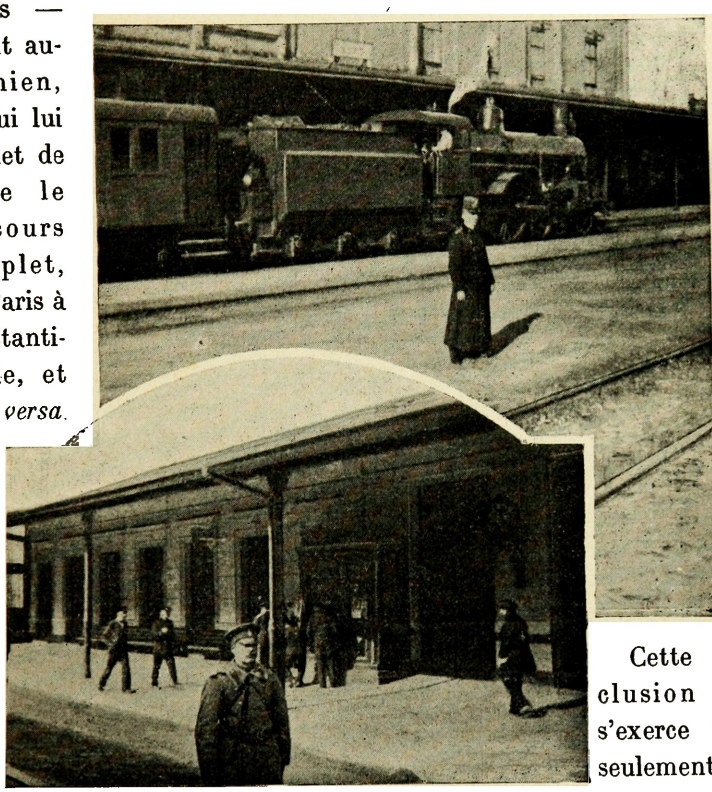
C'est singulier, mais il en est ainsi.

Il y a quelques années je me rendais à Berlin. A Liège, le conducteur français fit place à un conducteur allemand ; défense à lui de passer outre. Au retour, je m'attendais à voir le conducteur français reprendre son poste ; il n'en fut rien. L'allemand vint jusqu'à Paris. Bénévole, notre gouvernement tolérait cette anomalie fâcheuse. Dernièrement, toutefois, il fit acte de logique. Jusqu'alors, en effet, les conducteurs français allaient jusqu'à Constantinople. Mais, quand l'Allemagne émit la prétention de leur interdire le passage de sa frontière, même

interdiction fut faite aux employés allemands à la frontière française.

On ne peut que trouver juste cette réponse du tac au tac ; il est même étonnant qu'elle n'ait pas été faite plus tôt.

Ainsi donc la Compagnie des Wagons-Lits est accaparée par l'Allemagne sur l'Orient-Express. Le maître d'hôtel — le nôtre du moins — se dit autrichien, ce qui lui permet de faire le parcours complet, de Paris à Constantinople, et *vice versa*.



En gare. — Linz et Nisch.

Cette exclusion ne s'exerce pas seulement à l'égard des gens, mais encore à l'égard des produits de France.

Le premier jour, vers midi, nous roulons en pleine Bavière. On déjeune.

— Garçon ! Apportez-moi une bouteille de Saint-Galmier.

— Monsieur, il n'y en a pas.

— Une Vichy, alors.

— Il n'y en a pas non plus.

— Une Vals...

Le garçon est parti sans me répondre. Je happe au passage le maître d'hôtel.

— J'ai demandé, lui dis-je, une bouteille d'eau de Vals.

— Mais, monsieur, nous n'en avons pas.

A ce moment mes yeux tombent sur le *Guide Continental de la Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands-Express européens*, déposé à profusion dans toutes les cabines. Je l'ouvre et, au verso de la carte du réseau (format in-folio), je montre au maître d'hôtel ahuri cette annonce en caractères d'affiche : « Vals, source Marie, la plus ancienne de la station, la plus agréable à boire à table; limpide, légère, digestive — 5452 — *Se trouve dans toutes les voitures-restaurants de la Compagnie.* »

— Qu'en dites-vous ? fis-je.

— Monsieur, balbutia le maître-d'hôtel, depuis Deutsch-Avricourt, nous n'avons plus d'eaux minérales françaises.

— Est-ce un manque accidentel ?

— Non, il en est toujours ainsi. C'est une règle; les eaux minérales françaises ne passent pas.

Je jugeai inutile d'exiger de plus amples explications d'un subalterne qui n'en pouvait mais.

— Et qu'allons-nous boire ?

— Je puis vous offrir de l'*Apollinaris* ou de la *Mattoni's Giesshübler*.

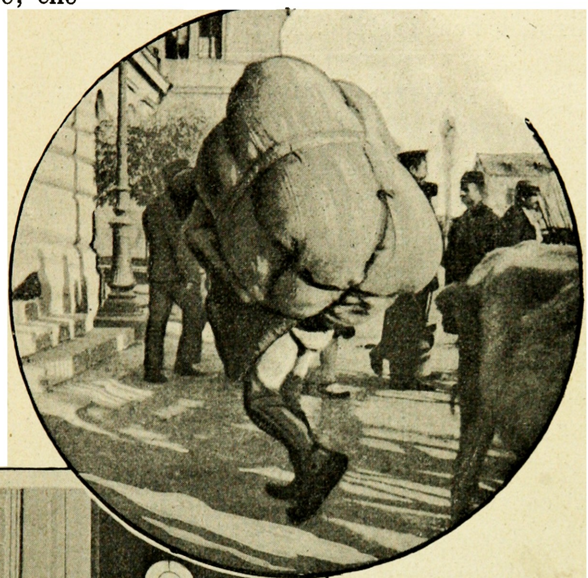
C'était inévitable : on nous supprime nos eaux françaises pour nous obliger à boire des eaux allemandes ou autrichiennes sursaturées de gaz.

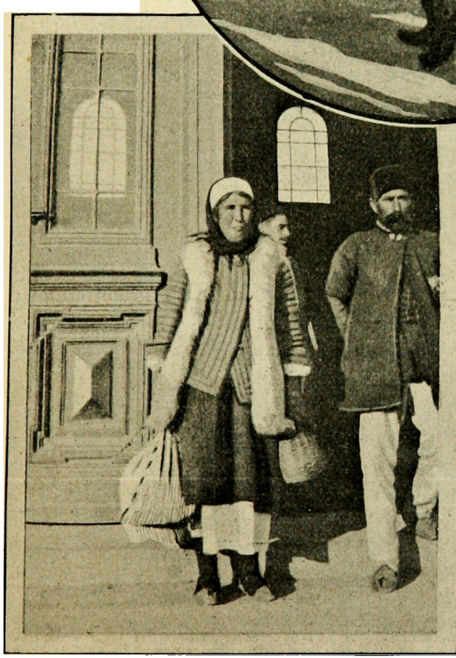
Et quand, par hasard, nous demandons de l'eau ordinaire, il nous est répondu avec un air de compatissant effroi : « Oh ! Monsieur, gardez-vous-en bien. L'eau de ces pays, le long de la ligne surtout, est ce qu'il y a de plus dangereux... » Et nous reprenons l'*Apollinaris* ou la *Mattoni's Giesshübler*. De même au retour.

C'est du vulgaire boycottage ; et je ne comprends ni pourquoi ni comment la Compagnie internationale des Wagons-Lits se laisse

imposer de semblables conditions. Je serais curieux de savoir si la Société des Eaux de Vals accepte la manière dont on interprète et exécute les annonces que, sans doute, elle paye fort cher.

Ce n'est pas qu'il y ait quoi que ce soit à reprocher aux conducteurs allemands : ils sont très complaisants. D'aucuns même le sont trop. J'en vois encore un qui s'offrit pour porter nos correspondances à la poste de Munich ; mes deux compagnons et moi nous lui confiâmes onze lettres. Or, admirez le fait, toutes sans exception mirent plus de huit jours à parvenir à leur destination en France.





Sofia. — Sur la place devant la gare.

On ne saurait expliquer une telle lenteur qu'en supposant l'établissement à Munich d'un cabinet noir à l'usage également des infortunés voyageurs français de l'Orient-Express — et cela au profit de S. M. I. Abdul-Hamid. Hypothèse erronée peut-être, mais nullement gratuite. Boileau l'a dit :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

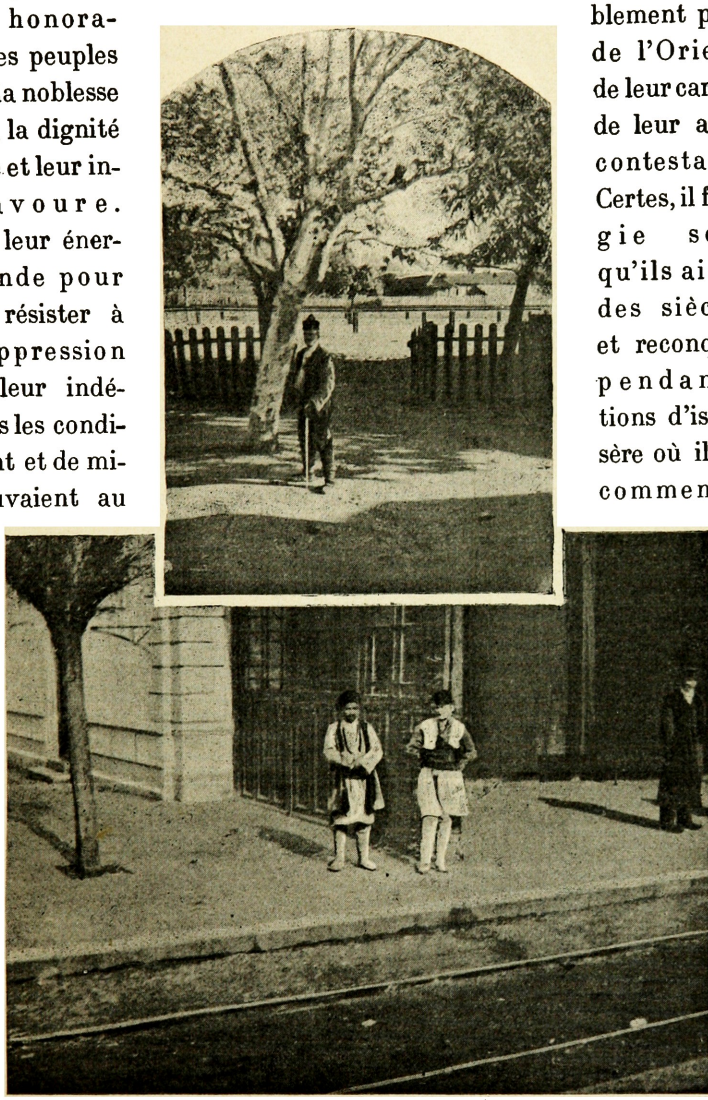
Ces incidents divers, commentés en des réflexions continues, nous ont aidé à oublier la longueur du trajet. Nous marchons à belle allure cependant. Les horaires accusent 62 kilomètres à l'heure en France, 55 en Allemagne, 57 en Autriche jusqu'à Vienne, 56 de Vienne à Pest et 54 de Pest à Belgrade, où nous sommes aux premières lueurs du deuxième jour.

L'aurore a suffisamment entr'ouvert « les portes du matin », pour que nous puissions, depuis quelques moments déjà, apercevoir la citadelle et la ville. Le Danube et la Save se réunissent ici et leur font comme une ceinture mouvante. Spectacle grandiose qui rappelle à mon esprit les strophes d'un vieux chant populaire du pays : « Quand le soleil de la Serbie brille dans les eaux du Danube, le fleuve semble rouler des lames de yatagans et les fusils resplendissants des Monténégrins ; c'est un fleuve d'acier qui défend la Serbie. Il est doux de s'asseoir au bord et de regarder passer les armes brisées de nos ennemis.

« Quand le vent de l'Albanie descend des montagnes et s'engouffre sous les forêts de la Schumadia, il en sort des cris comme de l'armée des Turcs à la déroute de la Morava ; il est doux ce murmure à l'oreille des Serbes affranchis. Mort ou vivant, il est doux, après le combat, de reposer au pied de ce chêne qui chante sa liberté comme nous. »

Les Serbes sont avant tout des guerriers. Ainsi les a produits le sol, ainsi les a conservés l'oppression. Ce sont en général, disons-nous, avec Élisée Reclus, des hommes de belle taille, vigoureux, larges d'épaules, portant fièrement la tête. Les traits sont accusés, le nez droit et souvent aquilin, les pommettes sont un peu saillantes ; la chevelure, rarement noire, est fort abondante et bien plantée ;

l'œil perçant et dur, la moustache bien fournie donnent à toutes les figures une apparence militaire. Les Serbes se distinguent très honorablement parmi les peuples de l'Orient par la noblesse de leur caractère, la dignité de leur attitude et leur incontestable bravoure. Certes, il faut que leur énergie soit grande pour qu'ils aient pu résister à des siècles d'oppression et reconquérir leur indépendance dans les conditions d'isolement et de misère où ils se trouvaient au commencement



Types de la route.

ment du XIXe siècle. Égaux, jadis, sous la domination turque, ils sont restés égaux dans la liberté commune. « Il n'y a point de nobles parmi

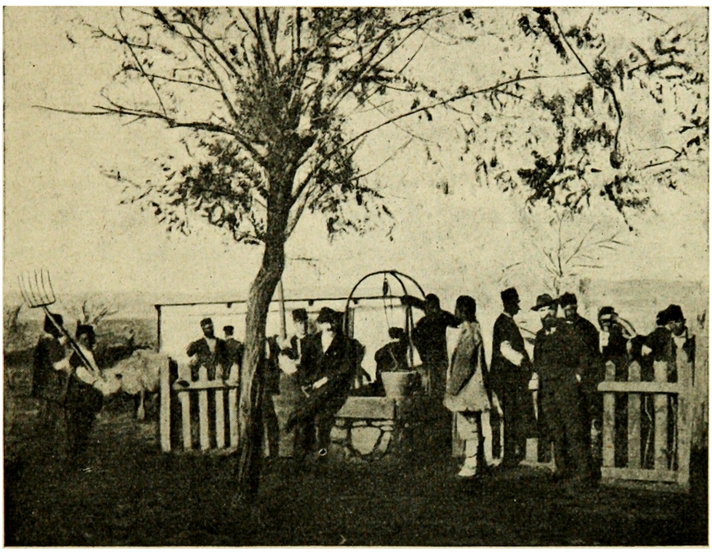
nous, répètent-ils souvent, car nous le sommes tous ! » Ils se tutoient fraternellement dans leur langue sonore et claire et se donnent volontiers les noms de plus intime parenté. Les liens de famille ont une grande force en Serbie ; de même ceux de l'amitié.

Ce caractère explique en partie les luttes qui ensanglantent périodiquement ce malheureux pays. Les partisans de Milosch et de Karageorges, n'ayant plus à guerroyer contre les Turcs pour la défense de la patrie, se querellent et s'égorgent parfois à tour de rôle pour la possession du pouvoir. Et cependant la Serbie aurait besoin d'un peu de repos assuré. Les esprits sont en ébullition au point de vue non seulement politique, mais encore intellectuel et social (1). Ils ont mieux à faire qu'à nourrir de vieilles haines ; qu'ils en effacent les traces comme ils enfouissent les derniers et inutiles vestiges de la domination turque.

La TOUR DES CRANES, par exemple, n'apparaît plus avec son antique horreur. Dans son *Voyage en Orient*, Lamartine nous la

(1) Je n'en veux pour preuve que la multiplicité des journaux et revues. A titre documentaire, voici la liste de ceux qui se publient dans la seule ville de Belgrade : *Beogradske Noviné* : Gazette de Belgrade (politique). — *Vesnik Srpske Tzrkvé* : Courrier de l'Église Serbe (ecclésiastique). — *Vetcherniê Novosti* : Nouvelles du soir (polit.). — *Glasnik Pravoslavné Tzrkvé* : Gazette de l'Église Orthodoxe (ecclés.). — *Dnevni List* : Journal quotidien (polit.). — *Delo* : Œuvre (littéraire). — *Domatchitza* : Ménagère (familial). — *Iskra* : Étincelle (littéraire). — *Nastavnik* : L'Instituteur (pédagogique). — *Narodno Zdravlé* : La Santé du Peuple (médical). — *Odjek* : Écho (polit.). — *Prosvetni-Glasnik* : Gazette de l'Instruction (organe du Ministère de l'Instruction publique). — *Routchni-Rad* : Travail manuel (économique). — *Somo ou prava* : L'Autonomie (polit.). — *Slovenski-Youg* : Le Sud Slave (polit.). — *Srpska Zastava* : Le Drapeau Serbe (polit.). — *Srpske Noviné* : Gazette Serbe (polit.). — *Trgovinski-Glasnik* : Gazette commerciale (commercial). — *Tejak* : Fermier (agricole). — *Outchitel* : L'Instituteur (pédagogique). — *Chtampa* : La Presse (polit.). — *Zemlioradnitchka-Zadrouga* : Corporation agricole (agricole). — *Politziski-Glasnik* : Gazette de la Police (organe du Ministère de la Police). — *Srpski Seliak* : Le Paysan Serbe (économique). — *Dom i Chkola* : La Maison et l'École (pédagogique). — *Knigevni Glasnik* : Gazette Littéraire (littéraire). — *Politica* : La Politique (polit.). — *Brka* (satyrique, amusant). — *Pravda* : La Justice (polit.). — *Srpski Narod* : Le Peuple Serbe (polit.). — *Mali-Journal* : Petit Journal (polit.). — *Ratnik* : Guerrier (militaire). — *Econom* : L'Économe (économique). — *Vojin-List* : Journal militaire. — *Zanatliski-Savez* : L'Union des métiers (économique).

décrit encore : « A environ une lieue de Nissa (Nisch), je voyais une large tour blanche s'élever au milieu de la plaine, brillante comme du marbre de Paros ; le sentier m'y conduisait, je m'en approchai et, donnant mon cheval à tenir à un enfant turc qui m'accompagnait, je m'assis à l'ombre de la tour pour dormir un moment ; à peine étais-je assis que, levant les yeux sur le monument qui me prêtait son ombre, je vis que ses murs, qui



Voyageurs et Bulgares.

m'avaient paru bâtis de marbre ou de pierre blanche, étaient formés par des assises régulières de crânes humains. Ces crânes et ces faces d'hommes, décharnés et blanchis par la pluie et le soleil, cimentés par un peu de sable et de chaux, formaient entièrement l'arc triomphal qui m'abritait ; il peut y en avoir quinze à vingt mille ; à quelques-uns, les cheveux tenaient encore et flottaient comme des lichens et des mousses au souffle du vent ; la brise des montagnes soufflait vive et fraîche et, s'engouffrant dans les innombrables cavités des têtes, des faces et des crânes, leur faisait rendre des sifflements plaintifs et lamentables. Je n'avais là personne pour m'expliquer ce monument barbare ;

l'enfant qui tenait les chevaux par la bride jouait avec les petits morceaux de crânes tombés en poussière au pied de la tour ; j'étais si accablé de fatigue, de chaleur et de sommeil que je m'endormis la tête appuyée contre ces murs de têtes coupées ; en me réveillant, je me trouvai entouré de la caravane et d'un grand nombre de cavaliers turcs venus de Nissa pour nous escorter à notre entrée dans la ville ; ils me dirent que c'étaient les têtes de quinze mille Serviens tués par le pacha dans la dernière révolte de la Servie. Cette plaine avait été le champ de mort de ces généreux insurgés et ce monument était leur sépulcre ; je saluai de l'œil et du cœur les restes de ces hommes héroïques dont les têtes coupées sont devenues la borne de l'indépendance de leur patrie. La Servie, où nous allions entrer, est maintenant libre et c'est un chant de liberté et de gloire que le vent des montagnes faisait rendre à la tour des Serviens morts pour leur pays ! Bientôt, ils possèderont Nissa même ; qu'ils laissent subsister ce monument ! il apprendra à leurs enfants ce que vaut l'indépendance d'un peuple, en leur montrant à quel prix leurs pères l'ont payée. »

Les Serbes n'ont pas entendu les conseils du poète. Ils ont donné la sépulture aux restes de leurs pères. Quand, au sortir de Nisch, on aperçoit, à gauche de la voie, la grande tour carrée, on ne peut plus discerner que les trous arrondis où les crânes se sont moulés.

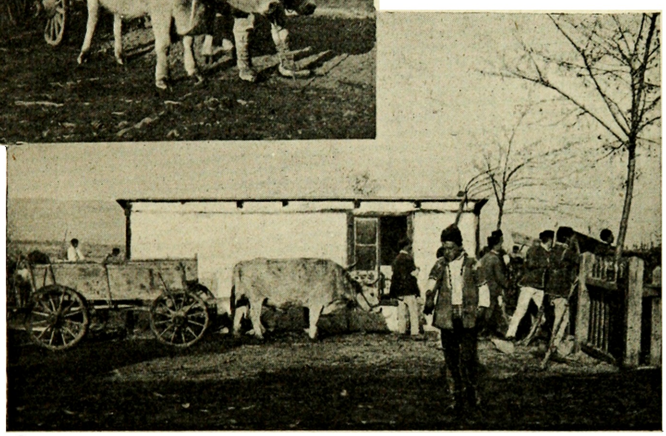
Tout nous parle, sur cette route, de luttes et de batailles ; les temps modernes comme les temps anciens y ont vu le choc des peuples. Les Turcs, refoulés, plus par les traités que par les armes, ont été remplacés par les Bulgares, et ce sont eux qui ont eu à se mesurer avec les Serbes. Pirot, Tzaribrod, Slivnitza, villes frontières des deux pays, furent, en 1885, témoins de leurs victoires.

Nous entrons donc en Bulgarie par l'immense et triste plaine de Sofia.

Nos pauvres montres subissent à nouveau la torture d'une marche accélérée, obligatoire et instantanée. Déjà, à Deutsch-Avricourt, on leur fit marquer l'heure de l'Europe centrale, soit cinquante-cinq minutes d'avance sur celle de Paris. A Tzaribrod, nouveau coup de pouce, on les oblige à marquer l'heure de l'Europe orientale, soit une heure d'avance sur celle de l'Europe centrale.

Nous avons gagné près de deux heures sur Paris. C'est la distance que nous garderons en Turquie. Si les montres vont plus vite, semble-t-il, le train s'achemine plus lentement ; et, là, ce n'est pas une apparence, c'est une désespérante réalité. En Serbie, nous ne marchions qu'à 40 kilomètres; en Bulgarie, nous piétinerons, à vrai dire, sur le taux de 31 kilomètres. A tel point qu'un maigre chien de berger égaré dans la montagne nous suivit — botte à botte — pendant au moins deux mille mètres ; et nous nous amusâmes à lui jeter quelques débris de victuailles.





Paysans et attelages.

Blowitz, qui traversa ces contrées (1) vers 1883, n'en garda qu'une opinion morose dont l'expression pessimiste nous révèle un homme déçu dans ses espérances : « Je ne sais, dit-il, dans quel coin de la Bulgarie s'est réfugiée une ombre de verdure quelconque, un site pittoresque, une saillie à laquelle l'œil du voyageur puisse s'accrocher avec plaisir ; mais, sur tout ce parcours, la monotonie la plus

(1) Blowitz fit le trajet par Bucharest et Varna; mais l'aspect du pays est le même.

horrible, la plus aride, la plus mélancolique. Des champs sans culture, des broussailles sans arbres, des sables jaunâtres, boueux, gluants. De temps en temps, un cimetière bulgare dans lequel quelques chênes rabougris; quelques buffles pelés, galeux, aux cornes rugueuses et tailladées, broutent et piétinent, comme si les cadavres humains seuls étaient capables de fumer ce sol rebelle.

« De distance en distance, quelques villages perdus le long d'une rivière amaigrie, aux bords sablonneux, formés de chaumières misérables à fleur de sol et précédés et flanqués de huttes en torchis, criblées de trous, qui servent de tanières ventilées aux Tsiganes dont elles sont le repaire...

« ...C'est une honte quand on pense que, depuis cinq ans, on n'a pas construit un pont, tracé une route, endigué une rivière, élevé une école et que tant de temps s'est passé entre les intrigues antirusses et antibulgares, entre le gaspillage enfantin et la chasse aux fonctions publiques, sans qu'on ait songé à construire à Varna une cabane pour abriter les voyageurs malheureux qui y débarquent à quatre heures du matin...

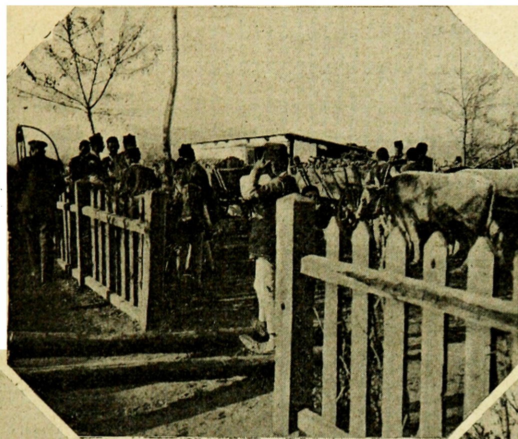
« ...J'ai décrit ce que j'ai vu en traversant le pays dans sa presque longueur ; j'ai décrit ce que j'ai vu et éprouvé à Varna, où il est impossible d'apercevoir la plus petite trace de travaux exécutés ni de travaux en préparation et où, au moins là, la Bulgarie, qui a si impérieusement demandé sa séparation de la barbarie turque, se montre plus inerte, plus vexatoire, plus avide et plus insouciante que les prétendus barbares dont elle a consenti à racheter sa séparation et auxquels elle refuse jusqu'ici de payer le tribut consenti, sans montrer au moins qu'elle a su l'employer à quelque entreprise utile, progressive ou civilisatrice.

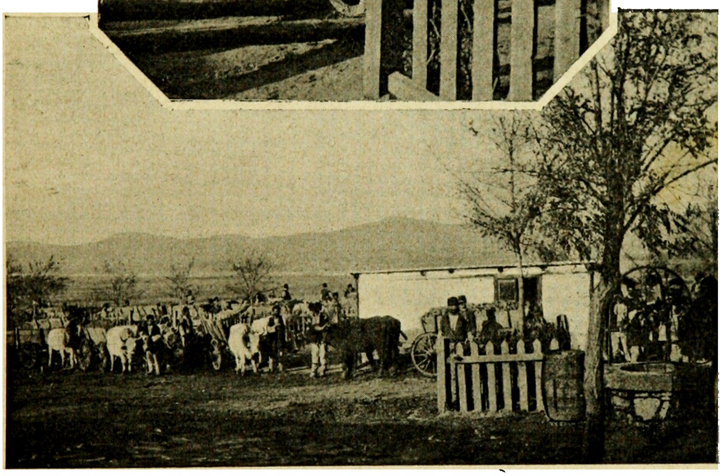
« ...Voilà les grands progrès de la grande Bulgarie, de cette création laborieuse que les communs efforts de l'Europe ont dotée d'une autonomie ardemment désirée et si hautement réclamée par de simples utopistes, qui ont abusé du peu d'envie que l'on avait de les juger de près, pour se faire accepter de lui. »

Le correspondant du *Times* me paraît trop pressé. On ne peut demander à un peuple nouvellement éclos au soleil de l'indépendance de marcher avec les allures d'un peuple d'âge mûr. C'est un

enfant encore auquel il faut laisser le temps de se tâter, de s'amuser, de respirer sans rien faire. Ce n'est pas en cinq ans que la Bulgarie aurait pu vraiment donner des preuves de ce dont elle était capable. Accordez-lui seulement deux années encore ; elle vous montrera qu'elle sait au moins se défendre, en repoussant, au grand dam de celle-ci, la Serbie qui l'attaqua ! (1)

Depuis lors, la Bulgarie a grandi. Son activité s'est portée de tous





Tombereaux de betteraves.

côtés : industrie, commerce, agriculture surtout ont été, au point de vue matériel, l'objet de ses efforts. D'immenses plaines, incultes jusqu'ici, ont été défrichées. Nous avons vu nous-même des files interminables de tombereaux chargés de betteraves s'acheminer

(1) En 1885.

vers les différentes gares échelonnées sur le parcours de l'Orient-Express (1).

Les Bulgares, en effet, pris dans leur ensemble, constituent un peuple essentiellement agricole, économe et laborieux. Ils ont au fond beaucoup d'ordre et de bon sens, d'envie de s'instruire. Un voyageur autrichien, qui a souvent visité la Bulgarie avant son émancipation, M. Kanitz, écrivait alors : « On est touché de voir combien ce petit peuple a le désir de sortir de son ignorance... Le parallèle avec plus d'un village des montagnes de l'Europe occidentale ne serait certainement pas au désavantage des régions reculées des Balkans (2). Blanqui, dans un récit de voyage publié en 1843, les dépeignait comme un peuple doux, paisible, patient, laborieux, hospitalier, modeste, prudent, économe et sensé. Plus récemment, M. de Laveleye a rapporté de son voyage dans la péninsule balkanique des impressions analogues; il voit dans les Bulgares d'admirables travailleurs, infatigables, intelligents, économes, « une race forte, prolifique, morale, qui fournira d'excellents matériaux pour une société libre et prospère (3). »

(1) D'après une statistique empruntée au *Courrier de Sofia*, l'étendue des terres ensemencées et des plantations s'élevait, pendant l'année agricole 1902-1903, à 2.583.381,98 hectares; pendant l'année 1903-1904, elle était de 2.769.537,97 hectares ; soit une augmentation de 186.155,99 hectares ou 7,21 % en une année.

(2) *Donau-Bulgarien und der Balkan, historische geographische etnographische Reisestudien aus den Jahren* 1860-1875, tome I.

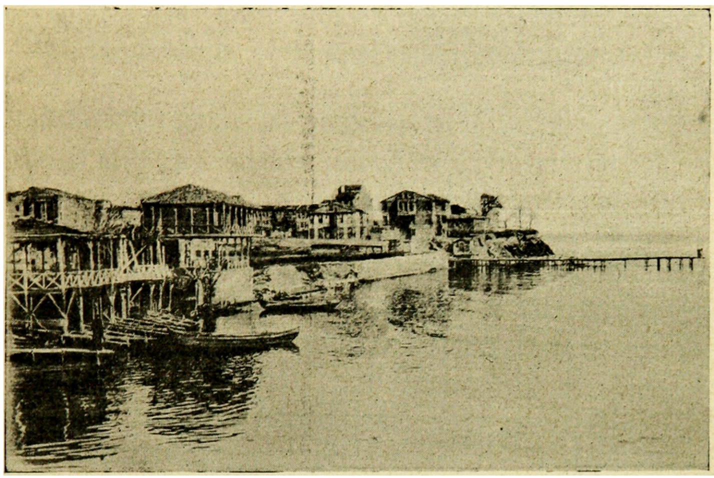
(3) Il serait injuste, ayant parlé des journaux serbes, de passer sous silence ceux de la Bulgarie. La presse, en ce pays, se développe de plus en plus. Elle est favorisée, d'un côté, par l'absence presque entière de censure et, de l'autre, par l'intérêt grandissant qu'attache le public aux nouvelles politiques.

La langue employée principalement est le Bulgare ; il y a quelques feuilles éditées en langues judéo-espagnole, arménienne, turque et allemande. Leur tirage est très faible pour la plupart, et grand est le nombre des journaux qui, à peine créés, disparaissent faute d'abonnés suffisants.

Il ne peut être encore question en Bulgarie de faire du journalisme une profession. La plupart des journaux servent les intérêts des partis politiques et c'est aussi à cela qu'il faut attribuer leur existence éphémère.

On édite en Bulgarie environ 71 revues et 213 journaux, dont 19 en langues étrangères. Voici quelques-uns des nouveaux journaux : JOURNAUX OFFICIELS : Le *Derjaven Vestnic* (Journal officiel) de Sofia ; le *Nowi Wek* (Nouveau siècle),

Les faits ont donné raison à ces pronostics divers et l'avenir prouvera davantage encore combien la Bulgarie possède de ressources, alors qu'elle ne sera plus, autant que de nos jours, absorbée par les compétitions politiques.



Macri-Keuï.

journal du parti stambouloviste actuellement au pouvoir de Sofia. JOURNAUX DE MUNICIPALITÉS : le *Varneski Obstinski*, journal de la Municipalité de Varna ; le *Tirnovski Obstinski Vestnisk*, journal de la Municipalité de Tirnovo ; le *Plovdivski Glas* (Voix de Plodiv), journal de la Municipalité de Philippopoli. JOURNAUX DES PARTIS POLITIQUES : le *Bulgarie*, organe du parti libéral progressif, de Sofia ; le *Mir* (La Paix), organe du parti national de Sofia ; le *Narodni Prava* (Droits du Peuple), organe du parti libéral de Sofia ; le *Preporetz* (Le Drapeau), organe du parti démocratique de Sofia ; le *Rabonitcheski Vestnik* (Journal des Ouvriers), organe du parti social-démocratique de Sofia ; les *Réformes* (Bulgaro-Français), organe du parti Macédonien de Sofia. Le *Jenski Glas* (La Voix de la Femme), organe du mouvement féministe, de Sofia. JOURNAUX INDÉPENDANTS : le *Vetcherna Posta* (Le Courrier du Soir), de Sofia ; le *Dnevnik* (le Journal), de Sofia ; le *Den* (Le Jour), de Sofia ; le *Boulgarski Tirgovski Vestnik* (Journal commercial en bulgare et en allemand), de Sofia. JOURNAUX EN LANGUES ÉTRANGÈRES : *Le Gaïret* (Le Travail), en turc ; *Le Isliah* (La Paix), en turc ; *Le Iravounk* (Le Droit), en arménien ; le *Charjoum* (Le Mouvement), en arménien ; *L'Achofar* (La Trompette), en judéo-espagnol ; *L'Echo Djoudaïko* (L'Écho Israélite), en judéo-espagnol ; *El Dia* (Le Jour), en judéo-espagnol ; le *Messager des Balkans*, en français ; sans oublier le *Courrier de Sofia*, également en français

Toutefois, pour être impartial, il ne faut pas oublier d'ajouter à ces éléments autochtones de progrès le mouvement imprimé par un ancien gouverneur turc. Les bases des réformes matérielles et même intellectuelles dont nous voyons aujourd'hui le plein développement ont été en partie posées par lui.

J'ai nommé Midhat Pacha. En 1860, il fut chargé du gouvernement de la province de Nisch, à laquelle on adjoignit celles d'Uskub et de Prisrend (1).

La situation de ces provinces était misérable. Elles manquaient encore de chemins de fer et ne communiquaient avec le reste du pays que par des routes insuffisantes. En outre, le commerce d'exportation des matières premières, accaparé par les étrangers, ne laissait plus aux indigènes qu'un profit dérisoire; les anciennes industries succombaient sous la concurrence ; l'agriculture périclitait et, pour relever le pays de sa détresse, les capitaux faisaient défaut.

Midhat Pacha se rendit compte du mal et en chercha le remède. Évidemment, les réformes matérielles étaient urgentes ; mais, pour que ces réformes fussent efficaces, il y fallait une certaine préparation morale et sociale.

Dans ce but, Midhat rappela d'abord les grands principes proclamés par les chartes déjà existantes du Tanzimat et du Hatti-Humayoun et s'appliqua à en assurer la mise en pratique prompte, sincère. Ensuite, il y joignit des éléments nouveaux, pris dans sa propre initiative, éléments qui, plus tard, servirent de base à cette loi des vilayets, dont il devait être le promoteur et le premier exécuteur.

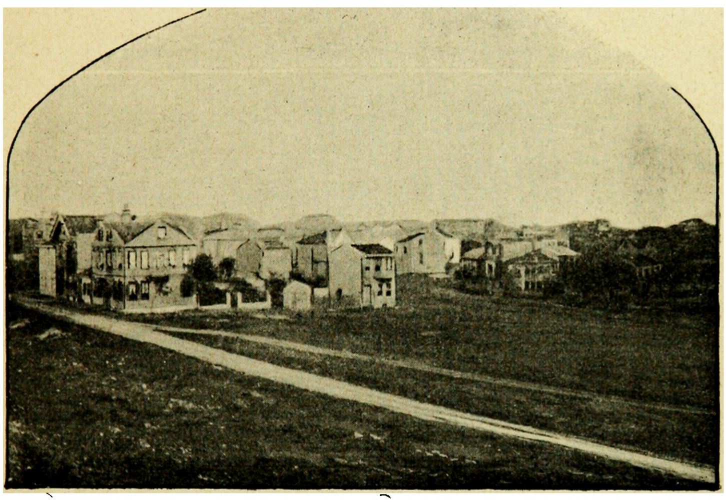
Ainsi il dégagea la province des étreintes d'une centralisation excessive, conférant aux individualités locales, de quelque communauté qu'elles relevassent, une part plus directe, plus effective, dans la gestion des affaires ; il provoqua l'introduction régulière de l'élément chrétien dans les conseils administratifs et rendit ces conseils permanents ; il fixa les compétences, séparant les attribu-

(1) Pour tout ce qui suit concernant le rôle de Midhat Pacha en Bulgarie, cf. Leouzon Le Duc, *Midhat Pacha*, Paris, 1877.

tions purement administratives dévolues aux *Medjlissi* des attributions purement municipales réservées aux *Demogéronties* ou Conseils des Anciens.

Les questions fiscales le préoccupèrent au plus haut point ; il fit régler une plus équitable répartition des impôts et supprima une foule d'abus que la façon arbitraire de percevoir les dîmes faisait peser sur l'agriculture.

Grâce à ces mesures, appliquées avec autant de prudence que de fermeté, la province se sentit peu à peu renaître.



San Stefano.

Par ses ordres, des chemins furent tracés, des routes construites. Les communications devinrent faciles et fructueuses. En même temps il donna son attention aux transactions locales, il établit des règlements pour les marchés, il organisa la police ; des écoles et des hôpitaux furent construits pour tous les habitants sans distinction de religion. En un mot, tous les moyens capables de consolider le calme et de développer le bien-être dans le pays furent prodigués avec une vigueur, une persévérance infatigables.

Trois années plus tard, après un court séjour à Constantinople

où il prit une part prépondérante à la rédaction de la *Loi des vilayets*, Midhat Pacha revint en ces pays. Le sultan Abdul-Aziz lui avait confié la mission d'appliquer cette loi au nouveau vilayet du Danube, formé des trois anciens pachaliks de Nisch, Vidin et Silistrie.

En y arrivant, Midhat y constata la même situation qu'il avait trouvée quelques années en deçà, dans la province de Nisch. Partout désordre et misère ; les meilleures mesures prescrites par le gouvernement restaient lettre morte, les abus débordaient. Le nouveau gouverneur se mit à l'œuvre avec énergie et patience. Au bout de trois ans, la situation du vilayet était complètement transformée.

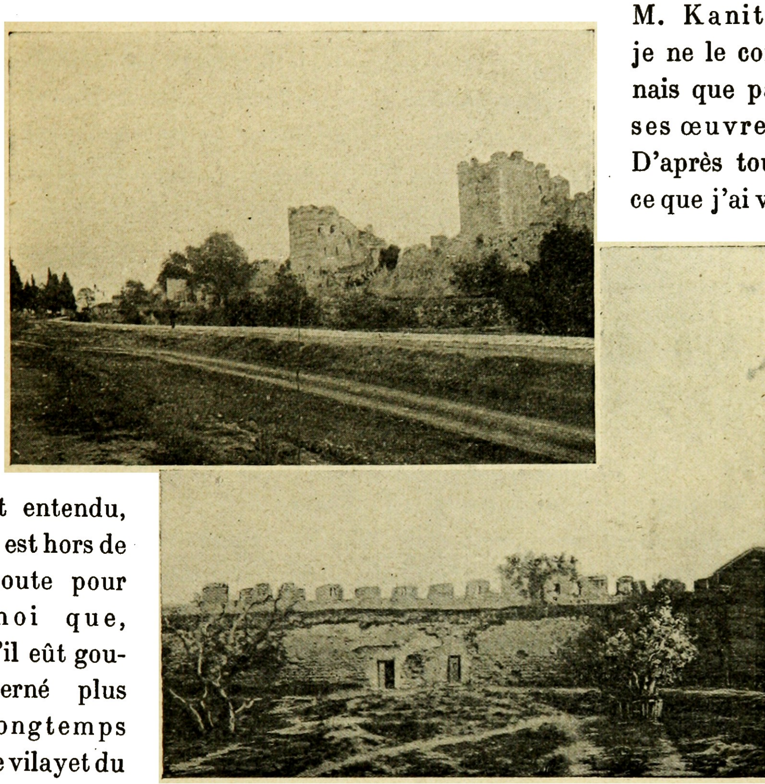
Trois ans ! Dans cet espace de temps, Midhat Pacha avait construit 3.000 kilomètres de chaussées, 1.400 ponts, 3 grandes écoles d'arts et métiers à Roustchouk, Nisch et Sofia, des hôpitaux dans toutes les villes principales. La prospérité du vilayet se développa à tel point que sa contribution au fisc, chiffrée sous les prédécesseurs de Midhat à 1.500.000 livres turques, s'éleva à 1.870.000 livres.

Citons, pour compléter ce tableau, le témoignage de l'écrivain autrichien dont nous avons plus haut déjà invoqué l'autorité. M. F. Kanitz raconte qu'après avoir visité la Bulgarie danubienne, il y revint plus tard sous l'administration de Midhat Pacha. Il eut de la peine à la reconnaître. Ce qui l'étonna surtout, ce fut de voir, dans les konaks, les raïas plus humainement traités par les fonctionnaires turcs, dans les bureaux des employés chrétiens ; un changement total de manières et de procédés des zaptiés (gendarmes) à l'égard des paysans.

Puis il entre dans les détails : « Une administration mieux réglée, des écoles, des inspecteurs de l'enseignement primaire pour toutes les confessions, des ingénieurs et des constructeurs appelés de l'étranger, des casernes, des édifices publics, des chemins de fer, des télégraphes, des chemins et des ponts, des caisses de crédit à l'usage de la propriété foncière, des orphelinats, des maisons disciplinaires, des hôtels, des rues pavées et propres, l'éclairage des villes, la destruction du brigandage dans le Balkan et sur toutes les routes ; tout cela, pour ne pas parler du reste, était l'ouvrage d'un homme

doué d'une manière peu commune, qui représentait aux yeux de tous les gens clairvoyants la réaction incarnée contre les innombrables abus dont souffraient les turcs et les chrétiens.

« Je ne connais pas personnellement Midhat Pacha, ajoute M. Kanitz, je ne le connais que par ses œuvres. D'après tout ce que j'ai vu et entendu, il est hors de doute pour moi que, s'il eût gouverné plus longtemps le vilayet du Danube, il en eût fait une province exemplaire en Turquie, laquelle aurait pu servir de modèle pour l'organisation de toutes les autres. »



Vieilles murailles terrestres de Constantinople.

Roustchouk, capitale du vilayet, fut de la part de Midhat Pacha l'objet d'une sollicitude particulière. Au bout de quelques mois, elle prit l'aspect d'une cité européenne. Quais sur le Danube, jardins publics, casinos, petites voitures, rien ne fut épargné pour la rendre à la fois salubre, confortable et élégante. Midhat pourvoyait offi-

ciellement aux moindres détails, tout en stimulant et encourageant l'initiative privée.

Le peuple bulgare montrerait plus de noblesse encore que de reconnaissance en faisant une place spéciale, au milieu de ses héros, à cet homme qui honora, non seulement son pays, mais l'humanité tout entière, et qui plus tard mourut victime du grand amour qui le brûlait, d'étendre les frontières de la civilisation et de la liberté.

Nous allons avoir parcouru en onze heures le fastidieux ruban de 361 kilomètres qui sépare la frontière serbo-bulgare de la frontière turco-bulgare, de Tzaribrod à Moustapha-Pacha. Peu après Philippopoli, la lune paraît : elle est à son deuxième ou troisième jour. Dans un ciel clair le croissant se détache brillant, ayant au centre, d'éclat aussi vif mais plus blanc, une étoile splendide. C'est Vénus, je crois. Nous saluons cette apparition, symbole de l'étendard ottoman, comme d'un heureux présage,et nous nous retirons dans nos cabines prêts à affronter les perquisitions de la douane.

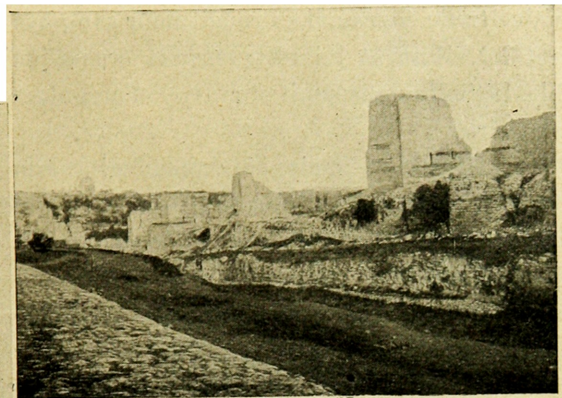
On se fait un épouvantail de cette visite de la douane à l'entrée en Turquie ; je ne dirai pas que l'on a tort — bien au contraire — mais j'avouerai que, pour nous, elle fut singulièrement bénigne. Les guides (j'entends les livres) ont soin de vous donner de nombreux conseils. Le *Joanne* n'hésite pas à vous avertir « : Le présent guide, écrit-il, est défendu, et on fera bien de le mettre dans sa poche ». Le *Bædeker* (1) fait de même, mais il s'y prend plus adroitement. Au lieu d'imprimer cet avis dans le volume même, un papillon, collé par un bout et légèrement, entre le titre et la couverture les contient. Le papillon arraché, rien n'indique plus que le conseil a été donné de jouer les douanes de S. M. I. Abdul-Hamid.

Cette nuit, les douaniers n'eurent pas beaucoup à faire avec les voyageurs de l'Orient-Express. Nous n'étions plus que cinq. Aussi bien se fiaient-ils à la perspicacité de leurs collègues de Constantinople. Nous fûmes réveillés le temps à peine d'entrevoir s'ouvrir et se refermer notre porte.

Depuis Andrinople, que nous ne pouvons distinguer puisque nous

(1) Il n'y a encore pas de *Bædeker* français pour Constantinople ; il n'existe qu'en allemand.

y passons en pleine nuit, nous n'avons plus rien d'intéressant à voir. Nous tournons sans cesse en courbes concentriques sur un vaste plateau dénudé et aride, longeant des cours d'eau de minime largeur au lieu de les couper, circulant autour de mamelons qu'une superficielle tranchée nous ferait traverser en dix fois moins de temps. La ligne s'allonge, impudemment et inutilement, par suite d'une gageure, dirait-on, ou d'une effrontée tromperie.





Vieilles murailles terrestres

De fait, le baron Hirsch, concessionnaire des chemins de fer de Roumélie, abusa étrangement de la situation. Pour construire cette ligne il se fit octroyer les fantastiques privilèges suivants : contrat lui donnant, sans motif plausible, un contrôle illimité sur les plus riches forêts du monde ; paiement basé sur le nombre de kilomètres construits ; paiement, enfin, de ce travail fait en terrain plat, d'après le plus haut tarif fixé pour travaux en montagne. A ce compte-là, vraiment il

faut encore remercier le financier cosmopolite de ne pas avoir doublé le nombre des kilomètres.

A sa décharge on doit ajouter qu'il ne fut pas seul à jouir des bénéfices de ce singulier traité. Il partagea avec sa Hautesse Abdul-Aziz. Quand Midhat Pacha, grand-vizir à cette époque, apprit ce trafic éhonté, il en rougit pour son pays ; il osa se dresser devant le Sultan et lui réclamer cet argent qui appartenait au peuple. Le Sultan se soumit et renvoya l'argent, mais il destitua son grand-vizir.

Nous maugréons, mais notre mauvaise humeur s'atténue à mesure que nous arrivent plus fraîches les effluves marines. La mer de Marmara est proche. Encore quelques lagunes à contourner où canards, plongeons, grèbes, grebots, bécassines et bécassots établissent leurs quartiers d'hiver, et nous apercevons la grande mer. Voici Kutchuk-Tchekmedje, San-Stefano entouré de verdure, la fabrique de poudre (Barout-Hané), Macri-Keuï, perché sur la grève ; nous franchissons l'enceinte terrestre de Stamboul, nous longeons, de-çi, de-là, les vieilles murailles où de pauvres hères ont construit leurs taudis de planches, et nous arrivons à la gare de Stamboul (Sirkedji-Iskelessi).

Des amis nous attendent sur le quai et complaisamment nous accompagnent à la douane. Nous nous partageons les bagages : l'un de nous prend la malle, sortie du fourgon et plombée, et moi les valises qui ne nous ont pas quittés depuis Paris.

Dans un chapitre de son livre *Sur les routes d'Asie*, M. Gaston Deschamps nous raconte avec humour ses aventures en douane de Chio : « Un policier à mine de forban, vêtu d'une tunique déguenillée, où pendaient lamentablement des aiguillettes vertes, sortit d'une petite maison devant laquelle un *zaptieh* montait la garde, pieds nus, avec un fusil rouillé. C'était le douanier en chef, le *gheumbrukdji-bachi*. Il fit comprendre à Kharalambos — car je n'entendais pas encore le langage des Osmanlis — que nous étions obligés d'ouvrir nos malles. Très complaisamment, j'étalai par terre ma petite bibliothèque de voyage. Le *gheumbrukdji* mit des lunettes, et flaira successivement tous mes papiers. Le *Mémoire* de Fustel de Coulanges sur l'île de Chio ne lui inspira point d'inquiétude ;

Kharalambos lui fit croire que c'était un éloge de l'administration turque, écrit en Occident par un *khodja* des plus renommés. La *description de l'île de Chio*, par Jérôme Justiniani, *conseiller du roi Charles IX et son ambassadeur près du Sultan Selim* ; le *Voyage dans le Levant*, du sieur Paul Lucas, échappèrent à la censure, non sans de nombreuses explications, par lesquelles furent endormis les scrupules du pauvre homme. Mais un Strabon, un modeste et tout petit Strabon, édition Teubner, lui inspira des doutes. Il le retourna en tous sens dans ses grosses mains, le fit voir au zaptieh qui montait la garde et déclara, malgré nos protestations, qu'il voulait le montrer à un lettré, pour savoir s'il pouvait en permettre l'introduction dans l'île. Puis, mis en défiance par l'innocent géographe, il manifesta l'intention de faire main basse sur tous mes papiers, y compris mes carnets et mes lettres. Je me fâchai. Kharalambos se fâcha et traduisit ma colère dans le turc le plus expressif. Nous remontrâmes que la loi autorisait la saisie des livres imprimés, mais non pas des *tefters* (registres) ni des *mekhtoubs* (lettres). Rien n'y fit. Nous voulûmes résister à cet acte arbitraire, défendre notre bien. Le zaptieh fit mine de nous repousser avec la crosse de son fusil. J'eus recours au grand moyen dont on se sert en pareil cas et je criai que je me plaindrais à mon consul. »

M. Gaston Deschamps perdit une journée entière à la recherche, de bureaux en bureaux, du malencontreux Strabon.

Nous n'en fûmes pas réduits à ces extrémités. La visite de la malle remplie de vêtements s'effectua sans à-coups, d'autant plus qu'un chef se l'était attribuée. Ma valise échut à un sous-ordre quelconque. Des journaux en langue turque, l'*Ikdam*, le *Servet-i-Funoun* passèrent aisément. Mais soudain le douanier tombe en arrêt devant une petite brochure violette ; c'était le *Livret-Chaix*, indicateur des Chemins de fer de l'Est. Il la tourne, la retourne ; ces lettres et ces chiffres ne lui disent rien qui vaille. A ce moment, un de mes amis, vieil habitant de Constantinople, survient ; d'un coup d'œil il voit le manège du bonhomme et devine des difficultés futures. Vif de conception comme de tempérament, il arrache le *Livret-Chaix* des grosses mains de l'employé stupéfait, en lui jetant quelques mots brefs, et nous partons.

Tout cela m'avait distrait de la pensée qui me hantait depuis la gare de l'Est. Quelle était la jeune femme dont j'ai parlé, et qui venait de descendre avec nous? Pendant notre visite à la douane elle avait disparu.

— A propos, me dit mon ami, savez-vous la nouvelle?

— Quoi donc.

— Eh bien ! Sinapian !

— Quel Sinapian? L'ancien mustéchar du Ministère des Travaux publics, celui qui fut obligé, il y a quelque temps, de quitter Paris ?

— Parfaitement ! il est rentré en grâce auprès du Sultan qui lui a fait doubler ses appointements, à charge pour lui de surveiller les agissements des jeunes Turcs en France et en Suisse.

Ce me fut un trait de lumière et, simplement, comme un homme qui sait, je réponds : « Sinapian ! je l'ai vu à la gare de l'Est. » Nous continuâmes de causer ; et bientôt fut identifiée mon inconnue. De dévoiler qui elle était n'aurait aucun intérêt pour la suite de cet ouvrage ; je me tais donc.

La Presse et la Censure [1]

Ce n'est plus, à notre époque, l'opinion qui est la reine du monde; c'est la presse, car c'est elle qui forme et gouverne l'opinion. Elle est la résultante des idées et des mœurs des peuples, à l'image de qui elle s'est peu à peu et lentement modelée, et dont elle conquiert et garde l'affection suivant que plus ou moins elle leur ressemble. Il y a, entre une nation et sa presse, un curieux mouvement d'endosmose et d'exosmose qui, bien étudié, nous révèle du même coup la nature de ces deux agents réciproquement actifs.



Un Camelot.

Qu'on le veuille ou non, que

(1) Nous avons consulté avec profit pour composer ce chapitre les ouvrages suivants : Ubicini, *Lettres sur la Turquie,* première partie, lettre viii, Paris, 1851 ; Ubicini et Pavet de Courteille, *Etat présent de l'Empire ottoman,* ch. v., Paris, 1876 ; d'Aubignosc, *La Turquie nouvelle,* tome II, ch. xi. Paris, 1839 ; *Revue commerciale du Levant,* n° 221, août 1905 ; Ali Nouri, *Unter dem Scepter des Sultans,* Berlin, 1905 ; *Annuaire Oriental du Commerce,* 27e année, Constantinople 1907 ; le *Salnâmèh* pour l'an de l'hégire 1325 (Annuaire officiel — en turc — 1907) ; Comte Am. de Persignac, *Les gaietés de la censure en Turquie,* dans la *Revue* des 1er et 15 avril 1907 ; P. Risal, *La Presse Turque,* dans la *Revue* du 1er décembre 1905 ; Belin, *De l'Instruction publique et du mouvement intellectuel en Orient,* Paris, 1866 (Extrait du *Contemporain,* août 1866). Cet ouvrage et ceux d'Ubicini deviennent de plus en plus rares.

l'on considère la presse comme la meilleure ou comme la pire des choses, il est impossible de se former une idée adéquate et complète d'un pays si l'on n'a pas une connaissance approfondie de sa presse.

Telle la presse, tel le pays au point de vue politique et social.

Or, la presse n'existe pas chez les Turcs. Ce malheureux peuple, écrasé sous l'oppression brutale d'un tyran maniaque et peureux, ne peut ni de vive voix, ni par écrit, manifester sa pensée, encore moins exhaler ses plaintes.

Durant un demi-siècle cependant, des tentatives avaient été faites qui semblaient, après une période toute naturelle d'incubation, devoir aboutir à des résultats fort satisfaisants, lorsque l'avènement au pouvoir du Sultan Abdul-Hamid réduisit à néant tous ces généreux efforts.

***

C'est au Sultan Mahmoud II qu'il faut attribuer la première idée officielle d'un journal turc (1). Autant pour appuyer ses réformes que pour les faire connaître et comprendre à son peuple, il voulut, à l'exemple de la France qu'il prisait fort, avoir son *Moniteur*.

Il avait été frappé, pendant la dernière période de l'insurrection grecque (1825-1828), du caractère indépendant et ferme qu'avait montré un Français, M. Alexandre Blacque, directeur du *Courrier de Smyrne* (2). Il crut trouver en lui l'homme le plus capable de réaliser son idée. Il le fit venir à Constantinople et lui confia la direction du *Moniteur Ottoman*, rédigé en français. C'était en 1831.

L'année suivante parut le *Takvim-i-vekaï*, « la Table des événements », qui était, en quelque sorte, la reproduction en langue turque du *Moniteur Ottoman*. Il y avait, néanmoins, cette diffé-

(1) Nous ne citons que pour mémoire une sorte de petite gazette imprimée en français à l'ambassade de France, par les soins de Verninhac, envoyé extraordinaire de la République française auprès de Selim III, ainsi que des extraits des Bulletins de la Grande Armée, distribués pendant la campagne de Russie.

(2) Fondé en 1825 sous le nom de *Spectateur d'Orient*, ce journal fut le seul, pensons-nous, de toute la presse d'Europe à défendre les droits et les intérêts de la Porte en ce moment.

rence entre les deux feuilles que la première se bornait à la publication des actes du gouvernement, tandis que le *Moniteur Ottoman* avait, outre sa partie officielle, une partie non officielle ouverte à la discussion et à la défense des intérêts de la Porte. Un grand soin fut apporté, d'ailleurs, à la rédaction du *Takvim-i-vekaï*, qui fut placé dans les attributions directes de l'Historiographe de l'Empire.

Toutefois, des difficultés surgirent d'où on devait le moins les attendre. Certaines ambassades se formalisèrent de l'extension inespérée du *Moniteur*. Les unes étaient inquiètes du réveil de la Turquie que présageait ce succès, les autres étaient jalouses que ce succès fût dû à un Français. Mahmoud n'eut cure de leurs récriminations.

Se vengèrent-elles ? Il y a là un secret. Toujours est-il que M. Blacque, se rendant en France, chargé par Mahmoud d'une mission confidentielle, mourut subitement à Malte (en 1836). On le dit empoisonné. Le *Courrier anglais* insinua que ce fut à l'instigation de la Russie ; les Russes, de leur côté, accusèrent les Anglais. M. d'Aubignosc est porté à croire que les auteurs du crime — car, dit-il, il y eut crime — furent des hommes d'état turcs, guidés uniquement par ce sentiment de jalousie qu'ils éprouvent à l'égard des Européens intelligents et actifs (1). Il y eut, en ce moment, comme une fatalité sur les directeurs du *Moniteur*. Un ancien consul de Danemarck, M. Franceschi, puis un Égyptien, Hassuna de Ghiez, successivement succombèrent à deux ans et demi d'intervalle. Le frère du dernier, Mohammed Effendi, venu pour prendre la place, ne put y tenir. Enfin, de leurs mains, le journal passa en celles de M. Lucien Rouet, secrétaire particulier de Rechid Pacha, devenu plus tard consul de France à Constantinople (2). Toujours en butte à l'hostilité des ambassades étrangères, il se soutint encore quelques années, au bout desquelles il cessa de paraître et fut remplacé par

(1) *La Turquie nouvelle*, tome II, 1839. M. d'Aubignosc avait été, grâce à ses relations avec Hassuna, engagé par la Sublime Porte, pour diriger la partie non officielle ; il fut mis à l'écart avant d'entrer en fonctions.

(2) M. Lucien Rouet eut pour fils M. Ed. Rouet, un de nos compatriotes les plus distingués et les plus serviables, actuellement premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

le *Djeridèh-i-havâdis* (1843). Le *Takvim-i-vekaï* resta dès lors l'unique feuille officielle.

Quoi qu'il en fût de ces tracasseries, le mouvement imprimé par Mahmoud s'accentua et le nombre des journaux s'accrut progressivement à mesure que de nouvelles idées se faisaient jour dans le pays. Le gouvernement se montra constamment disposé à favoriser cette marche des esprits, si bien que, vers 1851, époque où Ubicini publiait ses *Lettres sur la Turquie*, Constantinople ne comptait pas moins de treize journaux ou périodiques dans les différents idiomes du pays (1), à savoir : deux en turc, quatre en français, quatre en italien, un en grec, un en arménien, un en bulgare.

« Bien que ce chiffre puisse sembler peu considérable eu égard à la population de la Turquie, dit Ubicini (2), il n'en est pas moins l'indice d'un mouvement intellectuel très remarquable. Ce progrès (car, en Turquie, tout mouvement est un progrès) éclate surtout lorsque l'on compare son état actuel à ce qu'elle était il y a trente ans. Si, depuis cette époque, une nouvelle direction a été donnée aux esprits, si une appréciation plus juste des idées et des mœurs de l'Occident a inspiré le désir d'en étudier les langues puis les arts et l'industrie, et a préparé de la sorte la

(1) On en comptait 31 pour l'ensemble de l'Empire ottoman. Nous devons une mention spéciale aux journaux de Smyrne, berceau de la presse turque. M. Blacque, en quittant le *Courrier de Smyrne*, l'avait cédé à M. Bousquet-Deschamps, qui en changea de nouveau le titre en celui de *Journal de Smyrne*. La ville de Smyrne, qui avait été la première à posséder un journal, ne tarda pas à en avoir successivement un deuxième, puis un troisième, enfin jusqu'à cinq.

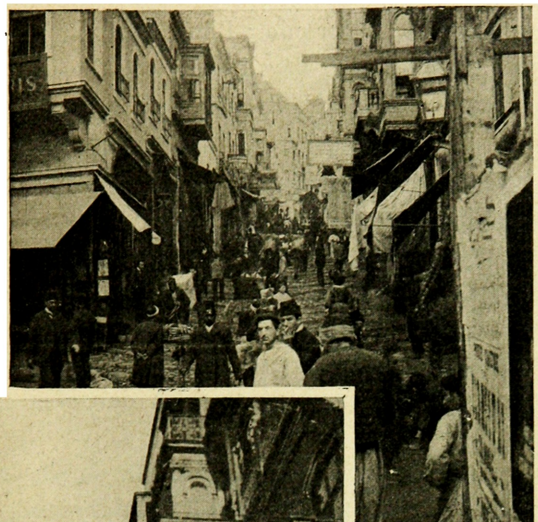
Le deuxième fut l'*Echo de l'Orient*, également en français, créé en 1838 par M. Bargigli, consul général de Toscane, et qui passa plus tard entre les mains de M. Couturier, négociant français.

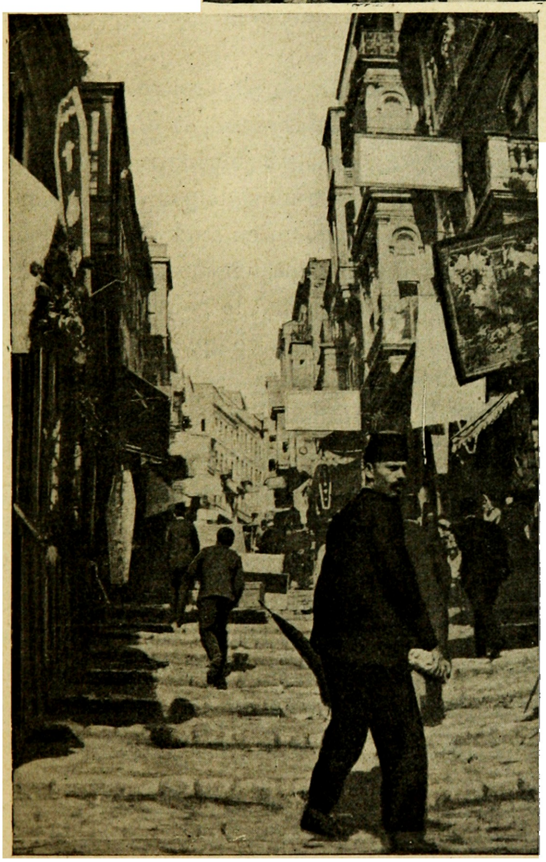
A quelque temps de là, M. Edwards, ancien collaborateur de M. Deschamps créa une troisième feuille sous le titre de l'*Impartial de Smyrne*, publiée d'abord en anglais, puis en français.

L' *Impartial* est le seul de ces trois journaux en langue française qui se soit maintenu à Smyrne. Le *Journal de Smyrne* et l' *Echo de l'Orient* furent transférés successivement à Constantinople où ils formèrent, par leur réunion, le *Journal de Constantinople, Echo de l'Orient* (1846). Quatre feuilles nouvelles en langue grecque, arménienne et hébraïque, prirent leur place à Smyrne.

(2) *Lettres sur la Turquie*, 1851, tome Ier, p. 183.

consommation d'une alliance qui est l'un des événements les plus mémorables de notre siècle ; si, d'un autre côté, la réforme a pu s'établir, si les difficultés qu'a rencontrées à son





La Rue Yussek-Kaldirim.

début l'application du tanzimat s'aplanissent de jour en jour, ce résultat est dû en grande partie à la presse, qui est à la fois pour le gouvernement un auxiliaire et un conseil. Plus d'une fois, il lui a suffi de signaler certains abus à la Porte pour en obtenir aussitôt le redressement. De là donc une action en

quelque sorte double, qui tourne également au progrès et à l'avantage de la Turquie : l'une, intérieure, qui tend à unir et à fondre en elles, par l'égalité des droits et la communauté des intérêts, les races disséminées sur la vaste étendue du territoire ; l'autre, extérieure, qui, plaçant la Turquie et son gouvernement en quelque sorte sous les regards de l'Europe, lui concilie de plus en plus ses sympathies, à mesure que celle-ci la connaît mieux. Et ainsi se réalise cette prophétie sortie, il y a près de soixante ans, de la plume de Volney : « A dater du jour où nos bons livres traduits pourront circuler chez les Orientaux, il se formera dans l'Orient un ordre de choses tout nouveau, un changement complet dans les mœurs, les lois et le gouvernement. »

Le nombre des journaux ne cessa de s'accroître sous le règne d'Abdul-Aziz comme sous celui de Mahmoud et d'Abdul-Medjid. Belin, dans son travail, énumère trente-six journaux pour Constantinople seule en 1866. Dans ce chiffre ne sont pas compris quatre journaux en français, un en allemand, un en anglais, un en italien. La province elle-même n'en fut pas totalement dépourvue. A la suite, en effet, de la loi sur les vilayets, le gouvernement avait décidé la création d'une imprimerie dans chaque chef-lieu pour la publication d'un journal bilingue officiel (1).

Sans nier l'influence réelle de Midhat Pacha et de Kemal Bey (alors Komal Effendi) sur l'essor de la Presse de 1866 à 1876, il ne faut pas oublier que la jeune génération intellectuelle de la Turquie était soutenue, encouragée par ce que l'on connaissait des tendances libérales et généreuses du prince Mourad, l'héritier présomptif. Sous la direction de ces chefs, elle s'initiait aux luttes futures avec un calme et une circonspection que l'on ne trouva jamais dans la jeunesse intellectuelle d'autres nations, sans en excepter la France et la Russie. Elle préparait les réformes, non pas avec cette fougue irréfléchie et hâtive qui brise tout dans une révolution, mais avec

(1) Le premier journal de cette catégorie fut le *Touna* (le Danube) qui paraissait à Roustchouk en turc et en bulgare, idiome local (Belin, p. 24). A Bosna-Seraï, le journal se publiait en turc et en serbe ; à Erzeroum, en turc et en arménien ; à Damas, en turc et en arabe, etc.

l'ardeur lente et tenace qui prépare comme la nature les moissons fertiles et les fruits mûris.

Les principaux articles politiques n'étaient pas consacrés aux événements du jour, mais ils n'en avaient que plus d'influence et attiraient souvent l'attention sur les opinions émises ou les projets présentés. Une grande sollicitude entourait la confection de ces articles. La plupart étaient publiés en vue d'agir sur l'esprit du Sultan et concordaient toujours pour cela avec les aspirations des hommes d'état libéraux. Ainsi, tout naturellement, la Presse acquérait par ce travail d'ensemble une influence de plus en plus prépondérante sur l'esprit public. Grâce à elle, on regardait l'avenir avec confiance.

L'avenir, c'était Mourad V. On sait comment le sort brisa ces espérances.

On comprend que, dans ces circonstances favorables, la presse se soit accrue assez considérablement. A la fin du règne d'Abdul-Aziz, en 1876, les journaux publiés à Constantinople étaient au nombre de quarante-sept : treize en turc (1), un en arabe (2), neuf en grec (3),

(1) *Takvim-i-vekaï* (la Table des événements), gazette officielle, imprimée à l'imprimerie impériale, divisée en deux parties, l'une officielle, l'autre non officielle, grand format, deux fois par semaine; *Djeridèh-i-havâdis* (le registre des nouvelles), fondé en 1259 (1843), politique et littéraire, grand format, tous les jours; *Bassiret* (le Perspicace), quotidien, le principal organe du parti des « Vieux Turcs »; *Vakit* (le Temps), *Istikbâl* (l'Avenir), *Sadâkat* (la Vérité), organes de la jeune Turquie; *Ittihâd* (l'Union) (1876); *Sabah* (le Matin); *Chems* (le Soleil); *Hayât* (l'Aspic), humoristique; *Djeridèh-i-askeriyèh* (Gazette militaire), publiée pour la première fois le 7 châban 1280 (16 janvier 1864), sous la direction des officiers d'état-major, à l'imprimerie du seraskérat, deux parties, l'une officielle, l'autre non officielle, deux fois par semaine; *Djeridèh-i-thibbiyèh-i-askeriyèh* (Gazette médicale militaire), revue mensuelle; *Djihân* (le Monde), revue littéraire mensuelle.

(2) *El-Djevaïb* (les Réponses), fondé en 1277 (1861), politique et littéraire, une fois par semaine, le mercredi. Imprimerie impériale.

(3) *Byzantis* (le Byzantin), réuni en 1856 au *Telegraphe du Bosphore*, politique et littéraire, ancien organe du patriarcat, quotidien; *Anatolicos Astir* (1861) (l'Etoile d'Orient), quotidien, politique, littéraire et religieux, rédigé par les professeurs de la grande Ecole nationale; *Neologos* (1863), quotidien, organe de l'hellénisme; *Anatoli* (l'Orient) (1866), en turc avec caractères grecs, politique et littéraire, quotidien; *Theâtis* (le Spectateur), quotidien ; *Thraki* (la Thrace), dirigé par M. Demetrius Nicolaïdès, quotidien ; *Momus*, quotidien; *Menippe* et la *Trompette*, hebdomadaires.

neuf en arménien (1), trois en bulgare (2), deux en hébreu (3), sept en français (4), parmi lesquels nous noterons particulièrement la *Turquie* (5), deux en anglais (6), et un en allemand (7). Ajoutons que l'on annonçait la réapparition prochaine de l'*Ibret* de Kemal Effendi et la fondation de l'*Astre,* journal persan.

***

La presse jouissait alors d'une certaine liberté d'allures, qu'elle garda quelque temps encore après l'avènement d'Abdul-Hamid ; les chaînes étaient moins tendues, le bâillon moins serré. Elle dis-

(1) *Mâcis* (l'Ararat) (1852), journal national; *Avedaper* (le Messager de la bonne nouvelle) (1855), politique, scientifique et religieux, publié sous le patronage des missionnaires américains ; écrite en caractères arméniens, cette feuille paraît deux fois par mois, en langue arménienne et en langue turque alternativement; *Djamanak* (le Temps) (janvier 1863), national, scientifique et littéraire; *Manzoumèh-i-evkiâr* (l'Enfilade des pensées) (février 1866), politique et littéraire; *Medjmouèh-i-havâdis* (Réunion des nouvelles), en langue turque et en caractères arméniens, politique, économique et littéraire; *Airenik* et *Norakir,* politiques et littéraires; *Mémoul* et *Punch,* humoristiques.

(2) *Vik* (le Cri), hebdomadaire; *Napredak* (le Progrès), hebdomadaire; *Tchitalichté* (la Lecture).

(3) *Le journal israélite* (1861), en espagnol-levantin, imprimé en caractères rabbiniques, *Zeman* (le Temps).

(4) *La Turquie* (1er février 1866), continuation de l'ancien *Journal de Constantinople* (1846), politique et littéraire, quotidien; *Courrier d'Orient* (ancienne *Presse d'Orient,* 1849), politique et littéraire, quotidien; *Phare du Bosphore* (1870), quotidien, organe des intérêts de la communauté grecque; *Stamboul,* quotidien; L'*Orient illustré,* hebdomadaire; *Moniteur du commerce,* en français et en anglais, hebdomadaire ; *Gazette médicale d'Orient* (1er avril 1857), revue mensuelle.

(5) *La Turquie,* journal officieux du gouvernement , avait, en 1867, pour directeur un Valaque, nommé Bordeano, « sans grande instruction, mais très au courant des langues, des mœurs et des affaires du pays ». On lui adjoignit, comme rédacteur en chef, en vertu d'un contrat de trois ans signé à Paris, M. Charles Mismer. Notre compatriote y apporta certaines améliorations et un esprit libéral que lui permettaient ses relations particulières avec Aali Pacha. (Cf. Ch. Mismer, *Souvenirs du Monde musulman,* 3e édition, Paris, 1892.)

(6) *Levant-Herald.* politique et littéraire· *Physic* (?), italien, grec et turc, quotidien.

(7) *La Vérité.*

cutait les affaires de l'État, elle signalait les vices de l'Administration; et, comme alors la situation générale n'était rien moins que prospère, ses critiques trouvaient de nombreux approbateurs. Il ne fallait, évidemment, qu'un incident pour réveiller les sévérités de la censure, surtout quand les puissances étrangères étaient en jeu. Le *Levant-Herald*, certain jour, l'éprouva; pour un article hostile au général Ignatieff il fut suspendu. C'était peu de temps avant la déposition d'Abdul-Aziz. Celui-ci tombé du pouvoir, la presse se donna libre carrière. Citons-en, pour exemple, l'article publié et distribué gratis dans toutes les rues de Constantinople par le journal turc le *Bassiret*, quelques heures après le renversement du Sultan : « Enfin, y lisait-on, les jours de deuil sont passés. Les malheurs occasionnés par les intrigues de la Russie et du fourbe Ignatieff touchent à leur terme. Une ère de gloire et de prospérité a commencé. La Turquie, de faible qu'elle était, devient forte et respectée. » Que croyez-vous que fit alors Ignatieff? Il se tint coi, et le *Bassiret* ne fut pas même averti.

Les journaux avaient donc leur franc parler, dont plusieurs même usèrent outre mesure.

Donnons quelques faits, esquissons quelques figures de cette époque disparue. Le *Hayal* (l'Illusion) (1), par exemple, journal satirique très célèbre, périt victime de son audace. Il avait pris pour cible le grand-vizir Mahmoud Nédim Pacha ; aussi était-il lu avec avidité par des milliers d'abonnés. Son désir intempérant de tout blâmer et de tourner tout en ridicule lui faisait critiquer parfois les mesures les plus justes. Lorsque fut promulguée la Constitution (décembre 1876), toute la presse applaudit avec joie. Le *Hayal* trouva seul à redire. Un article de la Constitution déclarait que la presse était libre dans les limites de la loi. Une gravure parue dans le *Hayal* représentait la presse sous les traits d'un individu garrotté très solidement ; au bas de la gravure, on lisait l'inscription suivante : « Libre dans les limites de la loi. » L'article commentant

(1) Fondé par Cassap Todori, à qui l'on doit encore les feuilles humoristiques suivantes : Le *Caraghioz*, le *Diogène*, le *Tchingrakli Tatar* (le Coureur à sonnettes) le *Tchaylac*. (P. RISAL.)

le dessin débordait de mordante raillerie et flagellait jusqu'au sang tous les auteurs de la réforme. Le journal ne fut pas suspendu immédiatement, comme on pourrait le croire. Le gouvernement lui intenta un procès. Le *Hayal* n'en continua pas moins à distribuer ses coups de boutoir. C'était abuser de la patience des autorités : le *Hayal* fut supprimé. Aujourd'hui, détenir un exemplaire de cet audacieux journal est considéré comme un délit. Les très rares collections qui existent encore sont enfouies avec beaucoup de soin dans les vieux coffres de famille.

L'exécution impitoyable du belliqueux *Hayal* n'intimida pas la presse, qui continua de contrôler les faits et gestes du gouvernement, sans lui ménager la désapprobation et le blâme. Ses attaques frappaient souvent juste, et il n'était pas rare de voir ses réclamations écoutées en haut lieu. Il était redouté par les plus influents et les plus hauts placés. Un exemple suffit pour le prouver.

Le gouverneur de Galata menait une vie honteuse et débauchée. Un journal, le *Terdjumani Hakikat*, qui existe encore, entreprit de le ramener à une existence plus décente. Il commença la publication d'un roman-feuilleton dont le personnage principal était, à ne pas s'y méprendre, le gouverneur de Galata. Ce haut fonctionnaire était peint de main de maître. Rien de ce qui avait souillé sa vie jusque-là n'était omis. Il devint l'objet de la risée publique et dut prendre la fuite pour échapper à l'opprobre dont le couvrait le malicieux feuilletoniste (1).

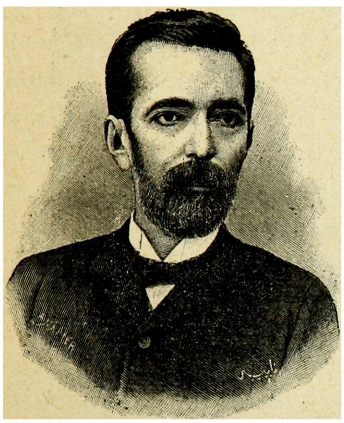
Mais, bientôt, tout changea.

C'eût été, en effet, une fausse manœuvre de la part d'Abdul-Hamid si, au lendemain de son avènement, il eût essayé de violenter la presse ou même de lui laisser deviner son plan. Il ne l'ignorait pas et agit en conséquence. Tandis qu'il préparait son gouvernement personnel avec la ténacité qui lui est propre et qu'il posait les bases du système despotique poussé bientôt jusqu'à l'extrême, il cherchait à attirer, à s'attacher les principaux journalistes, maîtres de l'opinion publique, en faisant à leurs idées libérales quelques concessions. Dès qu'il se sentit plus fort, trois mois à peine après

(1) P. Risal, *La Presse turque*.

son avènement, les hostilités commencèrent contre la presse. Ce fut la source des premières difficultés avec Midhat Pacha, son grand-vizir, au lendemain même de la promulgation de cette constitution qu'il édictait à contre-cœur et qu'il devait bientôt abolir.

Zia Bey, un des écrivains les plus distingués de la Turquie (1), secrétaire particulier du Sultan Mourad, avait suivi son maître après sa déposition, en vertu des conventions passées entre Midhat et le prince Hamid, à Muslou-Oglou. On l'accusa bientôt d'avoir inspiré certains articles de l'*Istikbal* où l'on émettait des doutes sur la loyauté d'Abdul-Hamid à l'égard de la Constitution. Blessé au vif, le Sultan décida de poursuivre le journal et d'éloigner Zia Bey de la capitale. C'est en ce sens et dans ce but qu'il fit écrire à Midhat Pacha, grand-vizir, par Saïd Bey, son premier secrétaire, le 28 décembre 1876 :



علی شفقتی بك مرحوم

Ali Schefkati Bey,
rédacteur à l'*Istikbal*, mort à Paris.

« L'Iradé impérial relatif à la nomination de Zia Bey au poste d'ambassadeur à Berlin a été communiqué hier soir à Votre Altesse. Sa Majesté vient de me demander si vous avez rempli les formalités nécessaires et, sur ma réponse négative, Sa Majesté m'a ordonné de revenir sur le même sujet et d'y ajouter certaines observations confidentielles. Zia Bey est très ambitieux ; s'il s'était contenté de diriger sa conduite dans le sens le plus favorable à ses ambitions, on aurait pu l'employer ici ; mais, personnage au caractère changeant, aux desseins imprécis et variables, lorsqu'un obstacle quelconque s'oppose à ses désirs, il a l'habitude de nouer

(1) Zia Bey s'était exilé sous Abdul-Aziz. En 1867, il fonda à Paris le *Mechbar*, qu'il dut aller continuer à Londres. C'est ce journal qui donna le mot d'ordre aux softas, lors de leur soulèvement de 1876.

des intrigues ; aussi serait-il bon qu'il ne restât pas à Constantinople; d'ailleurs, l'éloignement d'un homme comme lui ne peut que faciliter la tâche du grand-vizir, en le débarrassant des ennuis qu'il lui crée.

« La valeur personnelle de Zia Bey est médiocre ; mais le peuple, naturellement attiré vers les polémistes, prête facilement l'oreille à leurs critiques ; c'est ainsi que les projets et les publications de Zia Bey prennent une importance qu'ils n'ont pas en eux-mêmes. »

Sur ces entrefaites, la population de Constantinople, que la malveillance avait représentée comme indifférente à la Constitution et aux Réformes, ayant eu vent du projet d'exiler Zia, le champion du libéralisme ottoman, résolut d'empêcher son départ en le faisant son candidat à la députation. A cette nouvelle, le Palais est consterné. Le Sultan et son entourage perdent la tête. Ils sont disposés à tout, même à lui conférer honneurs et titres plutôt que de le voir siéger à la Chambre, où il serait un reproche vivant. « Mieux vaut, pensent-ils, le voir vizir et vali au loin que député si près ! »

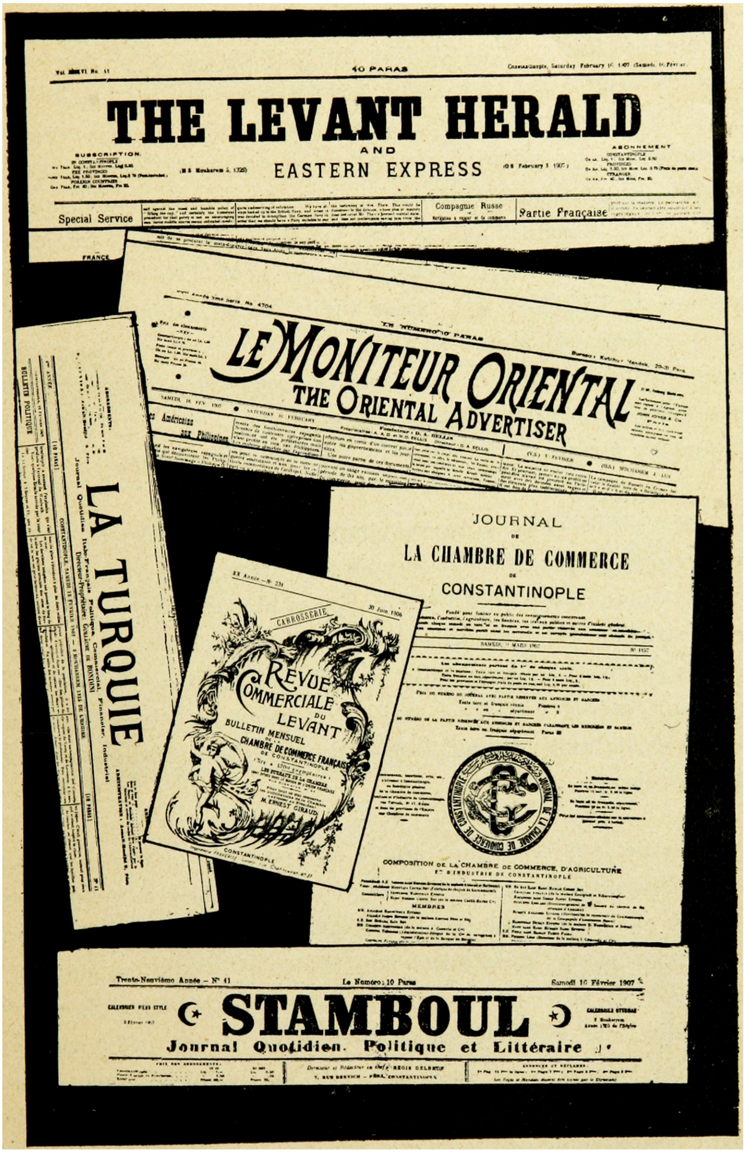
A nouveau, Abdul-Hamid dicte à Saïd, pour Midhat Pacha la lettre suivante (19 janvier 1877) :

« S. M. vient de lire dans le journal *Istikbal* que la population de Constantinople s'apprêterait à élire Zia Bey député et qu'une pétition revêtue de signatures serait adressée au Palais pour retenir Zia Pacha (1) dans la capitale. S. M. a ordonné ce qui suit : « La candidature de Zia Pacha est inadmissible, car il est accusé, avec preuves certaines à l'appui, d'avoir été hostile à son Souverain, et la Constitution défend l'entrée du Parlement à des hommes compromis (2).

(1) On verra au paragraphe suivant pourquoi Zia Bey est nommé maintenant Zia Pacha.

(2) Si le Sultan veut dire par là que Zia Bey fut condamné par la censure pour articles politiques, il a raison, quoique l'expression soit outrée ; ces sortes de condamnations n'ont jamais « compromis » personne. Au surplus, explique qui pourra comment Zia, indigne d'être député, était digne d'aller représenter son souverain comme ambassadeur à Berlin, ou de gouverner la Syrie ? Une chose seule est vraie : exclure Zia du Parlement où son influence eût été considérable. Or Abdul-Hamid voulait se débarrasser des hommes influents.

« Il est à remarquer que ce personnage travaille à se rendre populaire par toutes sortes de moyens et particulièrement par l'inter-



Journaux de Constantinople (1907).

médiaire des journaux. Bien que le Gouvernement n'ait pas de raisons de se montrer bienveillant à son égard, pour complaire à notre grand-vizir, nous l'avons nommé, avec le grade de vizir, vali de Syrie.

« Mais Zia Pacha, loin de nous témoigner quelque gratitude, cherche à profiter du prestige que lui donne son nouveau titre et fait écrire dans l'*Istikbal* qu'il a été l'un des fondateurs de la Constitution promulguée sur notre désir, avec la collaboration de quelques patriotes dont il ne faisait pas partie. En conséquence, nous laissons à S. A. le soin d'agir contre Zia Pacha comme il lui semblera convenable. Telle fut la déclaration de S. M. Elle critique aussi le langage de l'*Itsikbal* qui, sans aucun motif, vient de publier la fameuse lettre de Moustafa Fazil, et Elle attire votre attention sur cette feuille qui, suspendue pour une période indéfinie, vient de reparaître. S. M. considère qu'il est urgent, et pour de multiples raisons, de mettre fin à de pareils scandales de presse. »

Il est visible, dans la dernière patrie de cette lettre que le Sultan s'apprête à user de sévérité, disons plus juste, de violence envers la presse. Quoique la chose fût de la plus haute gravité, il n'y a pas une hésitation. Par son ordre, l'*Istikbal* fut suspendu.

Dans le même temps, Abdul-Hamid s'attaquait à un autre publiciste non moins distingué, Saïd Bey, alors directeur du *Vakit*, et traitait de lui avec Midhat, toujours par l'intermédiaire de son premier secrétaire.

« S. M. me fait remarquer que le contenu de l'article « Avenir de l'Islam », publié dans le *Vakit*, dont le numéro est ci-inclus, et surtout les mots soulignés sont susceptibles de surexciter l'opinion publique, et, se référant à une conférence qu'Elle a eue avec V. A. hier au soir au sujet de la presse, ordonne à V. A. d'informer contre ce journal ; car ces articles peuvent exercer une influence pernicieuse. Sa Majesté veut aussi que vous lui proposiez quelqu'un qui remplace avantageusement le directeur actuel du Bureau de la presse, coupable de négligence et qui sera nommé à d'autres fonctions.

« Sa Majesté ordonne que V. A. charge qui de droit de compléter, dans un délai de 3 à 4 jours, la loi sur la presse, mentionnée dans la



Journaux de Constantinople (1907).

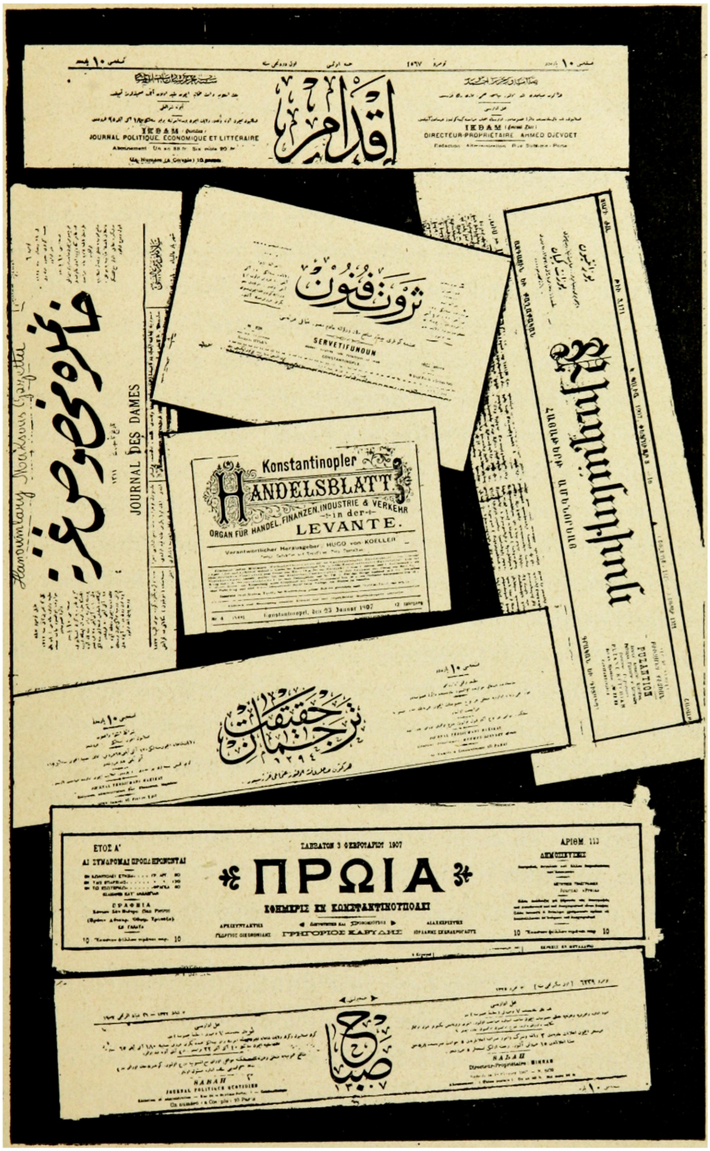
Constitution. Comme la presse abuse des libertés qu'elle prétend tenir de la Constitution pour publier constamment des articles de tout genre, mais surtout dangereux, Sa Majesté veut mettre un terme à cette licence des journaux. Elle ordonne donc que V. A. charge qui de droit de compléter, dans un délai de trois à quatre jours, la loi sur la presse mentionnée dans la Constitution. »

Cette lettre est du 31 décembre 1876. Ainsi donc, huit jours après la promulgation de la Constitution, Abdul-Hamid en prend à son aise avec elle. Il s'en sert, oui, mais loin d'augmenter les libertés, il les restreint. L'article 12, en effet, porte : « La presse est libre dans les limites tracées par la loi. » Le jeune Sultan donne trois jours, quatre au plus, pour élaborer cette loi que des Parlements plus habiles et plus entendus discutent pendant de longs mois. Mais qu'importe ! iradés d'abord, tortures ensuite, exil et mort enfin lui serviront pour se débarrasser de ceux qui ont eu foi en lui et ont cru à son désir hypocrite de rendre ses peuples heureux par la liberté.

A la lettre du Sultan, Midhat Pacha répondit; d'où nouvelle lettre d'Abdul-Hamid (2 janvier 1877) :

« J'ai présenté la note envoyée, hier au soir, par Votre Altesse, au sujet du *Vakit*. Les observations de V. A. ont été admises en principe. Mais, quoique au fond l'article dont il s'agit ne soit pas séditieux, le fait d'avoir déclaré, sans raison plausible, que le fetva du Cheick-ul-Islam suffit pour déposer un Sultan est de nature à pousser les naïfs à la révolte. Cet écrit réduit, d'ailleurs, presque à néant les conditions et les causes légales qui déterminent la promulgation du fetva et il laisse croire au peuple que l'homme chargé de rendre un fetva dispose à son gré de son pouvoir. Si l'on tolère de pareils propos, la presse ne manquera pas d'abuser de la liberté dont elle jouit. Il est aussi probable que les journaux écrits dans les diverses langues du pays publieront le *Mémoire* de Mismer ; mais, s'il n'est pas publié en turc, il ne pourra heureusement produire aucun effet sur la population musulmane. Sa Majesté ordonne que l'Iradé impérial rendu contre le *Vakit* et son directeur soit exécuté,

afin qu'il serve d'exemple ; les lois actuelles sur la presse autorisent cette décision. L'*Istikbal* a écrit, mardi dernier, que le retard apporté



Journaux de Constantinople (1907).

à la proclamation de la Constitution, acceptée par le Sultan précédent, a été la cause d'événements tragiques ; ce numéro a été envoyé à Votre Altesse pour justifier les observations de Sa Majesté et pour affirmer sa volonté d'empêcher, à l'avenir, les journaux de suivre, soit par ignorance, soit de parti pris, une ligne de conduite en contradiction avec les vues et les intentions de Sa Majesté. »

Le *Vakit* fut supprimé, comme l'*Istikbal*, du reste.

Au bout de quelque temps et après des difficultés inouïes, Saïd Bey obtint de fonder une autre feuille, à condition qu'elle ne porterait pas le nom de *Vakit.* Son nouveau journal s'appela *Tarik.* Mais là encore il s'attira de nombreux ennuis, malgré des efforts réels pour rendre sa plume moins acérée. La censure se montra impitoyable et le propriétaire véritable du journal, un arménien du nom de Philippe Effendi, en vint à ne plus laisser carte blanche à Saïd, qui dès lors quitta le journalisme.

Ne pas écrire contre Abdul-Hamid lui était difficile : il haïssait trop le Sultan. Grâce à lui, la littérature anti-hamidienne s'enrichit de mordantes épigrammes qui circulaient sous le manteau et dont on se chuchotait à l'oreille le nom de l'auteur.

Saïd, de ce chef, fut maintes fois arrêté et traîné devant le juge invisible d'Yildiz ; il y était maintenu jusqu'à ce que l'irritation d'Abdul se fût calmée. Il savait se tirer d'embarras en envoyant au Sultan, pour l'amuser, une épigramme contre un ministre tombé en défaveur ou contre tout autre personnage. Et il arrivait ceci, que le despote, diverti, lui accordait dans sa joie, non seulement la liberté, mais aussi quelque rémunération. Saïd mettait l'argent dans sa poche en murmurant une vague promesse de sagesse et recommençait le lendemain.

Mais tout a une fin. Un beau jour il fut définitivement arrêté avec l'Uléma libéral Zia Bey, plus connu sous le nom de Zia Mollah (le Fou). Son procès se jugea à huis-clos dans le palais de Yildiz. Il ne chercha d'aucune manière d'échapper à son sort et, comme à la fin on le pressait d'adresser une requête de pardon au Maître irrité, il montra une des pièces du dossier et répondit : « J'aurais encore une prière à présenter à Abdul-Hamid, ce serait de signer ce papier. »

Or, ce papier était une production de Saïd, une de ses meilleures, saisie dans une perquisition faite chez lui et comportant un projet d'abdication au nom d'Abdul-Hamid. Le polémiste impénitent y représentait le Sultan faisant une confession publique, complète et détaillée de tous ses crimes et, après un saisissant réquisitoire contre lui-même, prenant, avec un ironique regret, congé de la Nation.

On peut juger de la colère du Sultan quand on lui montra ce factum.

Saïd Bey fut exilé en Arabie, à Sanah, où il doit être encore, à moins qu'on ne l'y ai fait succomber.

« L'adversaire le plus puissant, le plus tenace d'Abdul dans la presse turque, dit Ali Nouri, fut le célèbre poète Kemal Bey. Son *Ibret* fut la plus puissante et la mieux écrite des Gazettes parues en Turquie. En importance politique, elle est suivie immédiatement par le *Tasvir-i-Efkjar* fondé et édité par Chenasy-Effendi, l'un de ceux qui luttèrent le plus énergiquement pour l'ordre et la liberté. Ce sont principalement ces deux journaux qui ont développé et propagé en Turquie l'idée des Réformes, ont éveillé dans le peuple l'amour de la liberté et ont le plus contribué à rendre possible la Constitution. On trouverait difficilement dans l'histoire de la presse une preuve plus éclatante de l'influence qu'elle peut avoir sur le développement politique d'un peuple.

« Le journal de Kemal Bey, l'*Ibret*, fournit un exemple unique, dans les annales de la presse turque, de bravoure journalistique, autant que d'une influence qui peut s'exercer sur la multitude. Midhat Pacha, plus expérimenté, en fut la force dirigeante ; mais ce fut Kemal Bey qui, par son amour ardent de la patrie, son style entraînant, son humeur sarcastique, souleva les masses.

« Lorsque Abdul-Hamid renversa la Constitution et inaugura à nouveau un pouvoir personnel, Kemal Bey lutta opiniâtrement contre l'oppression renaissante et attaqua, en vers immortels, le despote et son parti. Malgré tous les obstacles et les persécutions, ses vers, colportés de bouche en bouche, encourageaient notre race abâtardie à tenter de nouveaux efforts.

« Abdul-Hamid hésita longtemps à se prendre corps à corps avec

le poète populaire. Lorsqu'il se crut assez fort, il le fit arrêter un jour en plein Conseil d'État pour l'envoyer, sans plus, en exil. Kemal Bey bondit de colère et fit retentir la salle des séances d'une merveilleuse improvisation, dans laquelle il attaquait en termes véhéments le régime d'Abdul-Hamid. Du lieu de son exil, où il devait trop tôt trouver une mort qui fut probablement hâtée, il adressait un de ses plus éloquents appels à la nation et célébrait encore à sa dernière heure cette liberté qui lui tenait tant à cœur (1) ».

Parmi les journaux de valeur que fit disparaître Abdul-Hamid, il faut ajouter le *Takvim-i-Vekai* et le *Terdjuman-i-Ekval.*

Le premier, on le sait, avait été fondé par Mahmoud. Après l'avoir suspendu, puis laissé reparaître, le Sultan actuel le supprima définitivement, sous prétexte que le journal avait publié un article qui, considéré au point de vue religieux, était une attaque contre lui. Le directeur, à l'époque, était le sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur Reschid Bey, plus tard gouverneur général de Beyrouth. La vraie raison est que Abdul-Hamid voulait abolir toute presse et que, s'attaquant à son organe officiel, il n'avait plus ensuite aucune raison de ménager les autres.

Le second avait pour fondateur et directeur Aghiab Effendi, un des journalistes les plus réputés de la vieille génération, et qui eut à subir les plus acerbes persécutions de la part d'Abdul-Hamid. Le *Terdjuman-i-Ekval* était le plus vieil organe de la « Jeune Turquie ». Il était, en son temps, très libéral et luttait vigoureusement pour la défense de ses idées, aussi bien que pour son existence.

Nous nous sommes un peu étendu sur les premiers temps du règne d'Abdul-Hamid, car c'est à cette époque qu'il a donné la pleine mesure de son antipathie, de sa haine, dirons-nous, pour

(1) M. Gaston Deschamps qui l'a rencontré gouverneur du sandjak de Chio, nous trace de Kemal Bey ce rapide portrait : « Figure étrange et curieuse, ce Kemal Bey n'a presque pas les caractères extérieurs de sa race. Jamais on ne prendrait pour une tête de Turc ce visage puissant, rayonnant d'intelligence, couronné d'une large chevelure qui déborde, en boucles abondantes, sous le fez officiel. Ce préfet turc est, en effet, un Albanais et de plus un poète ; c'est même au dire des Orientalistes, le seul vrai poète dont la civilisation ottomane puisse s'enorgueillir. » (*A travers les routes d'Asie*, p. 54.)

tout ce qui touche de près ou de loin à la presse. Le mouvement issu des idées de réformes préconisées par Midhat et la jeune génération de Mourad fut arrêté net, ses promoteurs et ses organisateurs ayant été condamnés à mort, ou à l'exil pire que la mort (1).

Il ne sut même aucun gré à la presse de lui avoir fourni le prétexte — bien involontairement, oh ! certes — de se débarrasser de Midhat Pacha. A l'instigation d'Ignatieff que gênait la Constitution et son principal auteur, le Seraskier Redif et Djevdet Pacha, dictèrent au ministre de la Police un rapport qui acheva de convaincre Abdul-Hamid des menées de Midhat, tendant à dépouiller la dynastie d'Osman du Khalifat pour y substituer la République.



Moustapha Hachim-Pacha
Ministre de l'Instruction publique
Président de la Commission de la Censure

(1) Ali Nouri, à qui nous devons quelques-uns des traits précédents, marque au fer rouge un des rares publicistes, le seul sans doute, qui n'ait pas eu honte de prostituer sa plume au tyrannique Hamid. C'est Ahmed Midhat Effendi. « Par une exploitation indiscrète de ses faiblesses, peut-être aussi grâce à son art de feindre, Abdul-Hamid réussit à capter son dévouement et il sut rapidement mettre au service de ses plans cette plume aussi populaire que productive. Peu de temps après son avènement il confia à Ahmed Midhat l'exécution d'un travail qui avait pour objet de justifier aux yeux du peuple les changements survenus, de faire considérer comme une nécessité le renversement de Mourad et, d'autre part, de masquer les intrigues que lui Hamid noua dans ce but et de détourner sur d'autres l'indignation et la responsabilité morale. L'ouvrage parut, mais Abdul-Hamid constata aussitôt que c'était plus un réquisitoire qu'une défense. Il voulut le retirer de la circulation. Mais il en resta assez d'exemplaires pour convaincre Abdul-Hamid de crime et Ahmed Midhat Effendi de bassesse. En vain, ce dernier tenta-t-il par des œuvres vraiment littéraires de reconquérir la faveur du public, il n'y parvint pas. Le discrédit rejaillit sur le journal le *Terdjuman-i-Hakikat* qu'il fonda aux frais du Sultan. Aujourd'hui Ahmed Midhat Effendi est regardé avec méfiance et horreur par le peuple, condamné et méprisé par ses anciens amis et disciples. » Il avait, en 1876, fondé l'*Ittihad* (l'Union) « qui, pendant la guerre turco-russe, dit le *Supplément du Larousse illustré*, fit équiper à ses frais un régiment de volontaires de toutes les confessions ». Quel recul depuis !

Le mot de « république » était habilement jeté dans le document : car ce mot, on s'en était déjà rendu compte, faisait éprouver au Sultan une peur fébrile. Au document s'ajouta un numéro du journal la *Turquie*, qui reproduisait une conversation tenue à Smyrne par Zia, ami de Midhat et ancien directeur de l'*Istikbal*, mettant en relief un axiome auquel auraient adhéré sans hésiter la reine d'Angleterre et le roi d'Italie, savoir : *Avec la charte, le Souverain devient le serviteur de la nation*; ce terme de serviteur, synonyme d'esclave en turc, blessa au vif le monarque constitutionnel — malgré lui — de l'empire ottoman, et il lui sembla tout simple de punir Midhat d'une pensée émise par Zia (1). Midhat fut sur-le-champ condamné à mort, puis, par clémence, au bannissement.

***

Donc, depuis trente ans, la presse n'existe plus en Turquie. Il y a bien des journaux, même assez nombreux ; mais les ciseaux de la censure les taillent, les mutilent de si émasculante manière qu'ils n'ont plus aucune puissance. Si j'osais, je dirais que ce sont des journaux hongres, ou mieux, pour rester dans la couleur locale, des eunuques. Loin de moi la pensée de les railler d'une infirmité qu'ils sont les premiers à déplorer et à laquelle ils ne peuvent remédier en aucune façon. Ils sont à plaindre. Je comprends qu'ils préfèrent cette vie amoindrie à la mort totale — je ferais de même — avec une patience d'autant plus résignée que leur virilité reverdira d'elle-même le jour où disparaîtra leur persécuteur, et qu'ils n'attendent tous que ce jour-là pour en faire la preuve.

On peut dire que, pendant les dix dernières années du règne d'Abdul-Aziz, la presse turque ne le cédait à aucune autre en intelligence, en libéralisme, en énergie. Elle jouissait, par ailleurs, d'une liberté qui n'était évidemment pas celle dont abusent nos journaux français, mais qui lui laissait assez de latitude pour se livrer à des critiques dont nous avons rapporté ci-dessus quelques spécimens.

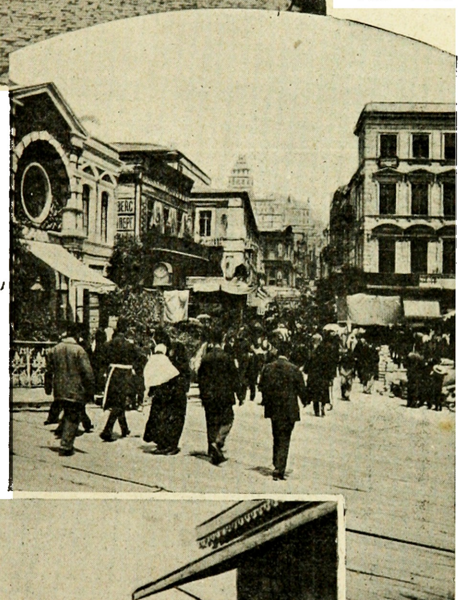
Elle vivait sous le régime d'une loi organique édictée en 1865 et

(1) Comte DE KÉRATRY, *Mourad V*.

qui exigeait, pour tous les journaux traitant de matières politiques ou administratives, l'autorisation préalable. Elle ressortissait à un bureau spécial, dit « Bureau de la Presse », créé à la Sublime Porte pour appliquer les dispositions de la loi. Les délits ou contraventions commis par la voie de la Presse étaient soumis, soit au Grand Conseil, soit aux tribunaux de police.

« Deux ans après, dit Ubicini, à l'époque des troubles de Candie, la Porte, alarmée de l'opposition que les organes de la « Jeune Turquie » faisaient à la politique







Pont de Karakeuï

1. Entrée, côté Stamboul. — 2. Sortie, côté Galata. — 3. Au Péage.

d'Aali Pacha et de Fuad Pacha, prit texte de quelques articles renfermant des attaques contre le principe même du gouvernement, pour substituer au jugement par les tribunaux l'action par voie administrative (1). Les journaux purent être avertis, suspendus, supprimés *ad libitum*. Cette mesure, qui n'était présentée que comme provisoire, a été maintenue jusqu'à présent : de telle sorte que la presse est régie actuellement, dans l'empire, tout à la fois par une loi organique et par une mesure d'exception, qui est une dérogation formelle à cette loi. »

Ce n'était rien, toutefois, en comparaison de la loi draconienne forgée au palais de Yildiz, pour la réglementation ou plutôt l'annihilation de l'article 12 de la Constitution de 1876 (2). Nous avons vu plus haut comment la chose se passa. Alors fut créée cette censure nouvelle où l'on ne sait qui l'emporte de la solennelle sottise ou de la torture inquisitoriale. Ligottée et bâillonnée, la presse n'a plus que le droit de chanter les éternelles louanges du Padischah. Quand une note différente semble devoir se faire entendre, on serre le bâillon et les chaînes, et tout est dit.

Le règlement imposé aux journaux n'est pas long. Mais ses neuf articles demandent à être étudiés de près. Les censeurs n'ont pas manqué de le faire, et ils y trouvent chaque jour des choses nouvelles. Ils le tournent, le retournent, le torturent, le pressurent, pour lui faire rendre jusqu'à la quintessence l'extrait d'oppression qu'il contient. Voici ce règlement :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
(Palais de Yildiz)

—

I. — Donner de préférence des nouvelles de la santé précieuse du souverain, de l'état des récoltes, des progrès du commerce et de l'industrie en Turquie.

(1) *Notification officielle concernant la presse locale* (12 mars 1867), dans Démétrius Nicolaïdès, *Législation ottomane* ou *Recueil des lois, règlements, ordonnances, traités, capitulations et autres documents officiels de l'Empire ottoman*, t. III, p. 325. (Cet important recueil a été continué par Aristarchi Bey.)

(2) Nous la trouvons dans : Youssouf Fehmi, *Les coulisses hamidiennes dévoilées par un Jeune Turc*, p. 34.

II. — Ne publier aucun feuilleton qui n'ait été approuvé, au point de vue de la moralité, par Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et gardien des bonnes mœurs.

III. — Ne pas produire des articles littéraires ou scientifiques trop longs pour ne pouvoir passer dans un seul numéro. Éviter ces mots : « A suivre », ou « La suite à demain ».

IV. — Éviter soigneusement les blancs et lignes de points dans un article, parce que ces procédés autorisent des suppositions fâcheuses et troublent la tranquillité des esprits.

V. — Éviter avec le plus grand soin toutes personnalités et, si l'on vient vous dire que tel gouverneur ou sous-gouverneur a été convaincu de vol, concussion, assassinat ou autre acte blâmable, tenir le fait pour non prouvé et le cacher soigneusement.



Memdouh Pacha
Ministre de l'Intérieur

VI. — Défense absolue de reproduire des pétitions de particuliers et de communautés de province se plaignant des abus de l'autorité et les signalant au souverain.

VII. — Toute mention de noms historiques et géographiques, y compris la dénomination « Arménie », est défendue.

VIII. — Il vous est interdit de signaler les tentatives d'assassinat contre les souverains étrangers, sous quelque forme qu'elles se soient produites ou les manifestations séditieuses qui ont pu avoir lieu dans les pays étrangers ; car il n'est pas bon que ces choses-là soient connues de nos loyales et paisibles populations.

IX. — Il vous est défendu de mentionner ce nouveau règlement dans les colonnes de votre journal, parce qu'il pourrait provoquer des critiques ou des observations déplacées de la part de quelques esprits mal faits.

On a prétendu que ce document était apocryphe. Nous n'avons nulle raison d'ajouter foi à cette allégation intéressée. En tout cas, apocryphe ou non, il synthétise parfaitement la pensée d'Abdul-Hamid et de ses sbires, qui s'y conforment outre mesure dans l'application.

J'ai dit plus haut que ce règlement devait être étudié et compris. Ainsi : « donner des nouvelles de la santé précieuse du Souverain » semble, à première vue, admettre la « mauvaise » comme la « bonne » santé. Erreur ! Abdul-Hamid ne doit jamais être malade ! On l'a vu ces temps passés. Quand par impossible le bruit d'une indisposition grave transpire, la presse le taira soigneusement. Si quelque docteur illustre est appelé à son chevet, il ne sera venu, dans les feuilles publiques, que pour respirer l'air du Bosphore ou visiter l'École de Haïdar-Pacha. Bien plus, récemment mourut le Dr Bergmann, médecin particulier de Guillaume II que celui-ci avait généreusement prêté au Sultan Rouge; les journaux rappelèrent son séjour à Constantinople, mais sans en relater la cause !

L'article VII est gros de détails. Il en enfante à lui seul de quoi former un dictionnaire auquel chaque jour s'ajouterait un supplément qui enrichirait plusieurs *Larousse* turcs. Sous cette dénomination de « noms historiques et géographiques » il faut ranger en particulier les mots suivants : constitution, révolution, liberté, anarchie, tyrannie, droits du peuple, égalité, fraternité, patrie, jeunesse, dynamo, dynamite, nation, internationalisme, prince héritier, république, députés, sénateurs, bombe, Midhat Pacha, Kemal Bey, Sultan Mourad, ou même simplement Mourad, Crète, Macédoine, Arménie (noté expressément), réformes, etc., etc., etc.

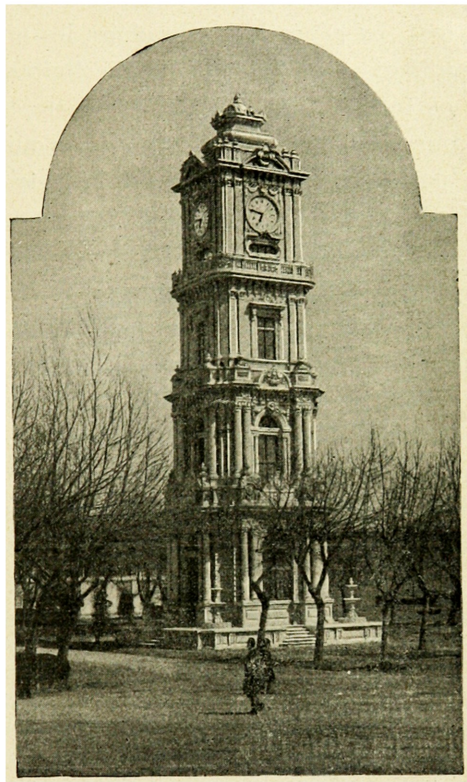
Partant de là, il est évident que les journaux, en Turquie, ne connaissent ni la Douma, ni la nouvelle Constitution persane (1), pas plus du reste que les attentats commis contre les Souverains : le président Carnot, pour eux, est mort d'apoplexie, l'impératrice d'Autriche d'une fluxion de poitrine, le président Mac-Kinley d'un anthrax, etc., etc. Quant aux diverses bombes qui ont éclaté à Péra

(1) C'est ainsi qu'une feuille Azeric, le *Shark-i-Rouss* qui paraît à Tiflis, fut interdite en Turquie (Arménie) à cause de certains détails fournis sur les derniers événements de Perse.

et ailleurs, elles ont causé morts d'homme, chute de maisons, incendies, dont chacun a pu être témoin ; mais, elles sont restées inconnues aux journaux.

L'énumération des détails serait infinie, disons mieux, impossible, si nous voulions la faire complète.

L'application est sans ménagement pour tous, mais d'une rigueur extrême pour les journaux imprimés en turc (1). A certains moments même, la censure tenta de soumettre à ce règlement les journaux européens.



Horloge devant Doima-Bagdjé

Ainsi en 1906, lors de la grave maladie d'Abdul-Hamid, le correspondant du *Sémaphore* de Marseille mandait de Constantinople, le 24 août 1906 : « Je disais que le Palais est des plus sensibles à tout ce qui se dit et s'écrit sur la santé du Sultan et qu'en parler c'est vouloir s'attirer toutes les foudres des autorités ottomanes. Jeudi de la semaine dernière, la poste française avait reçu ordre de l'ambassade de ne pas distribuer les journaux de Paris, quels qu'ils fussent, arrivant par les deux courriers du jour, le train conventionnel et

(1) Il ne se passe guère de mois sans qu'un journal turc, arménien, israélite ou français (édité à Constantinople) ne soit suspendu pour quelques jours ou *sine die*, souvent même sans que le passage incriminé rentre dans quelque catégorie bien précise d'idées ou de mots indiqués comme dangereux. Ainsi,

l'Orient-Express. L'ambassade de France agissait en vertu d'instructions envoyées par M. Léon Bourgeois, ministre des affaires étrangères, à la demande de Munir Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris. Les journaux de ces deux courriers ne contenaient cependant, pour la plupart, rien qui fût de nature à éveiller les susceptibilités du gouvernement ottoman. Ils se bornaient, en général, à reproduire les premières informations télégraphiques sur la maladie du Sultan. Quelques-uns donnaient le portrait d'Abdul-Hamid. Rares étaient ceux qui appréciaient en termes désobligeants le Sultan et son œuvre. Le lendemain vendredi, la poste française procédait à la distribution des journaux interdits la veille. Voici ce qui s'était passé : Sollicitées d'interdire la distribution des journaux de leurs pays respectifs, les autres ambassades avaient répondu par une fin de non-recevoir des plus catégoriques. A noter que les feuilles autrichiennes, allemandes, anglaises, tenaient à l'égard du Sultan un langage bien autrement vif, pour ne pas dire virulent, que les journaux français. Dans ces conditions, l'ambassade de France n'a pas cru devoir maintenir une prohibition qui constituait une exception au détriment de ses seuls nationaux. M. Constans a rapporté l'ordre qu'il avait dû donner sur une intervention trop peu réfléchie de Paris »

Il est regrettable de constater avec quelle facilité certains ambassadeurs se soumettent à ces fantaisies grotesques. A quoi bon alors

pourriez-vous deviner en quoi le filet suivant put être censuré ? Il le fut, toutefois, dans le *Moniteur Oriental* du 14 mars 1907. En voici la teneur :

Le nouveau patriarche latin à Jérusalem. — Mgr Filipo Camassei, ancien archevêque deNaxos, récemment nommé patriarche latin de Jérusalem, est arrivé de Rome mardi à Jérusalem. On lui a fait une réception enthousiaste.

« Il a été reçu, à sa descente du train, par le Consul d'Italie et le personnel du consulat en grand uniforme, tandis que la musique de l'école italienne jouait l'hymne italien.

« A la porte de Jaffa le patriarche a été reçu par le Consul général de France qui s'est joint au cortège. Le patriarche, entouré du clergé, s'est dirigé vers l'église du Saint-Sépulcre, où la bulle papale annonçant la nomination de Mgr Camassei a été lue solennellement.

« Aucune allusion n'a été faite au protectorat français sur les Lieux-Saints. Ce silence, joint à la présence officielle pour la première fois du Consul italien à une cérémonie de ce genre, donne lieu à de nombreux commentaires. »

les postes européennes, si elles ne délivrent pas à leurs nationaux la correspondance (lettres ou journaux) qui leur parviennent (1) ? Elles semblent par là se faire les complices de l'espionnage intense et nauséabond qui sévit sur cette malheureuse terre.

Les ambassadeurs de Turquie en Europe (en France spécialement) suffisent pour avertir le soupçonneux Hamid et la Camarilla de ce qui paraît. Mieux que l'*Argus* ou le *Courrier de la Presse*, ils sont au courant. Pas une note n'est publiée sans qu'elle soit signalée par télégramme. Alors, la feuille incriminée est arrêtée, à son arrivée à la frontière turque, saisie, et défense est faite aux libraires de la vendre sous peine de gros ennuis.

La censure est non moins impitoyable pour les livres. Tout ce qui parle de la Turquie, sauf dans le sens laudatif exclusif à l'égard du Sultan, est interdit, saisi au passage des douanes. La poste elle-même n'est plus aussi sûre, depuis que s'y logent des espions qui vous arrachent des mains, au sortir même du bureau, les paquets que vous venez d'y prendre (2).

(1) Nous ne cacherons pas que plusieurs bureaux de nationalités différentes ne distribuent pas les lettres, affranchies comme telles, sous prétexte qu'elles contiennent des journaux interdits par S. M. I. le Sultan. Qu'en savent-ils s'ils ne les ont pas décachetées ? Il serait temps de mettre ordre à cela, sinon où s'arrêterait l'arbitraire ?

Pour être complètement impartial, j'ajouterai que certains consuls savent faire respecter l'inviolabilité épistolaire. Récemment, un facteur d'une poste européenne voyait la correspondance qu'il portait saisie par le gouverneur turc, parce que, prétendait celui-ci, c'étaient des journaux expédiés en forme de lettres ; le consul (ce n'était pas un français) se rendit, suivi de son cawas, chez le gouverneur et lui fit restituer sur-le-champ la correspondance et, pour que pareil fait ne se renouvelât pas, il accompagna lui-même le facteur durant sa tournée.

(2) Nous reproduisons une page du *Dictionnaire* édité par Armand Colin, où la censure a découpé la gravure reproduisant le portrait d'Abdul-Hamid, et une page du *Bottin* d'où l'on a supprimé le passage suivant : « L'île de Crète constitue, depuis le 21 décembre 1898, un État autonome, sous la suzeraineté de S. M. I. le Sultan. La Chambre des députés se compose de 74 membres dont 50 élus par le peuple et 10 par le Haut-Commissaire et partage avec ce dernier le pouvoir législatif. — Le Haut-Commissaire exerce le pouvoir exécutif par des ministres responsables choisis par lui et portant le titre de conseillers. Ces conseillers sont au nombre de trois et dirigent cinq Directions supérieures (Ministères), savoir : 1° Direction supérieure pour l'intérieur et la sécurité

Il est des ouvrages toutefois qui réussissent à passer au travers des filets douaniers et s'entassent sur quelque rayon secret dans l'arrière-boutique des libraires qui ne les exhibent qu'à bon escient. Mais la police veille et, de temps à autre, elle opère une descente à époque indéterminée, quand un ouvrage suspect fait quelque bruit. Le plus souvent, elle travaille chez ceux qui ne relèvent d'aucune juridiction étrangère et sont sujets de la Porte ; alors elle fait sans scrupule des razzias fantastiques et pose les scellés pour empêcher toute vente à l'avenir (1).

Quant aux livres qui tombent entre les mains des douaniers turcs, ils n'en sortent — quand ils en sortent — que transformés en dentelles ; on s'est exercé sur eux à l'art si délicat du découpage! Les dictionnaires sont merveilleusement appropriés à cet exercice ; le censeur qui les a tailladés doit posséder à la fin une dextérité sans égale. Que de mots à supprimer !

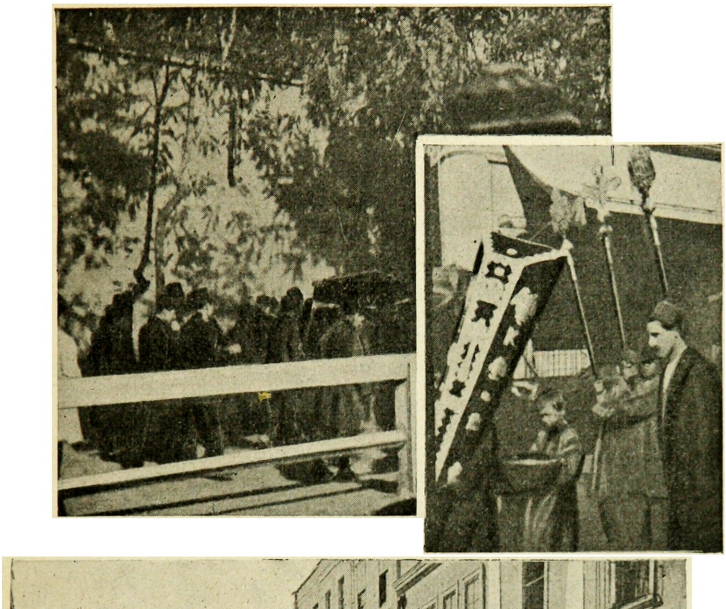
On conçoit que les Turcs instruits qui veulent se procurer des livres en Europe sont obligés d'user de stratagèmes inimaginables. J'en sais un qui se fit adresser, sous forme de lettres, tout le *Larousse* illustré. Sinon il ne l'eût jamais possédé en entier.

Les plus malheureux sont les ouvrages imprimés en Turquie — en langue turque ou en langue européenne. — Les classiques surtout sont passés au crible. Supprimée l'histoire générale, supprimées, en chimie, certaines combinaisons amenant des explosifs ; supprimées certaines formules de mathématiques qui rappelleraient le monogramme ou les initiales du nom d'Abdul-Hamid. Ainsi, ne mettez jamais A H = O ; pensez donc, on traduirait : Abdul-Hamid = zéro. Les exemples, dans une grammaire, sont dangereux. « Nous sommes mécontents », « nous sommes malheureux », « nous ne sommes pas libres », seront biffés, comme pouvant exprimer les

publique ; 2° Direction supérieure pour l'instruction publique et la justice ; 3° Direction supérieure pour les finances. Pavillon national : Parallélogramme bleu traversé par une croix blanche ; dans l'angle supérieur près de la hampe, une étoile blanche sur fond rouge. » (*On remarquera que, pour le nombre des députés,* 50 *et* 10 *ne font que* 60 *et non* 74 *; mais nous respectons le texte du* Bottin.)

(1) *Kœlnische Volkeszeitung*, 16 août 1906.

plaintes du peuple ottoman ; de même en serait-il du mot « frère », qui rappellerait l'infortuné Mourad ou le prince héritier ; le mot « malade », qui ferait songer à « l'homme malade », etc.



1. Enterrement turc. — 2 et 3. Enterrement grec

Les gravures, photographies, cartes postales, représentant une mosquée, un minaret, un cimetière, une femme turque ; des étiquettes de marchandises où figurent les armes de Turquie, ou le Tugra, sont impitoyablement détruits. N'expédiez rien de cela à découvert par la poste turque, ce serait en pure perte.

Un jour, me promenant auprès de Dogma-Bagdjé, en voiture, je rejoignis un enterrement turc ; la scène était curieuse et inédite. Je voulus la photographier. Mon cocher m'adjura de toutes ses forces de n'en rien faire, pour lui et pour moi ; et, tout en m'exhortant, il faisait exécuter à son cheval qui entraînait la voiture les plus bizarres zigzags, dans le but évident de m'empêcher de mener mon projet à bonne fin. J'y réussis toutefois, non sans peine. Quand j'eus remis mon appareil dans son étui et que je relevai la tête, je m'aperçus que nous étions près d'un poste de police qui commençait à se mettre en mouvement. Je n'eus rien à dire à mon cocher, il filait déjà à toutes brides ; car il est interdit de photographier des scènes religieuses, aussi bien que des femmes turques.

La censure est partout. Je range, sous cette rubrique, le *Teskéré*, ou passe-port intérieur, que l'on est obligé de montrer à toute réquisition, pour peu que l'on s'éloigne de Constantinople.

Malgré tous ces détails, je crains bien de n'avoir tracé qu'une esquisse imparfaite des tracasseries ridicules toujours et parfois méchantes auxquelles donne lieu cette institution sans règle et sans raison.

La plupart des journaux publiés à Constantinople paraissent de très bonne heure (1). Dès huit heures vous trouvez des camelots aux dernières marches de la rue Yussek-Kaldirim ; sur la place de Karakeuï, à Galata ; sur la place d'Emin Eunu, à Stamboul ; dans les vapeurs du Bosphore, etc. Ces camelots « ont l'œil ». Ils vous présentent toujours le journal que vous pouvez lire. Jamais ils n'offrent à un européen un quotidien turc ou grec.

(1) Nous donnons ici la liste des journaux publiés à Constantinople et dans les principales villes de l'Empire ottoman. Nous ne parlerons pas des journaux officiels des vilayets; outre qu'ils ne contiennent rien d'intéressant, ils sont tirés à un nombre à peine suffisant pour les fonctionnaires et pour les échanges avec les journaux officiels des autres vilayets.

2204 — EUROPE. — TRÉBIZONDE. — DÉPENDANCES DE LA TURQUIE

— Elefteriadis Elefterie. — Enépékogle (J.) fils. — Grammaticopoulos frères. — Grammaticopoulo. — Gregoriadès fils.

HALDÉOPOULO (N. P.), *représent. sur tout le littoral pour tous articles import. en Orient. Commiss. Export., tous produits du pays. Réf. de 1er ordre.*

Hochstrasser & Cie. — Mahokian (A.). — Marimian (Boghos O.). — Metaxa frères. — Missir (O.). — Nemlioglou frères. — Phostiropoulos (G. J.). — Sarafian (B.). — Vafiadi (P.) frères. — Velissaridi frères.

Papetier : Fetvadjian (H.).

Parfumeries : Vartan Apkarian & Tcholakian. — Velissaridès. — Xanthopoulo frères.

Pharmaciens : Foscolo (N.). — Nahabidian. — Pappadopoulo. — Surmelian (G.). — Surmelian (Stefan). — Tchirakian (G.). — Zahigo (B.).

Photographe : Cacouli (K. E.).

Porcelaines et verreries : Cofidès (Ch.). — Kidridis (A.). — Papadopoulos (J.). — Tchairidis frères.

Soieries et lainages : Hochstrasser & Cie. — Panayotidi frères.

Tabac en feuilles (export. de) : Hadji Abdullah. — Hekimian (G.). — Hochstrasser & Cie. — Kahrimanian (M.). — Kirzade. — Nemlizadé frères. — Nourian frères. — Nourian (K. & S.).

TRIPOLI DE SYRIE (Syrie), chef-lieu du sandjak de ce nom, du vilayet ou province de Beyrouth. Tripoli comprend 2 villes distinctes. TRIPOLI-MARINE, 8,000 habit., située sur le bord de la mer, où se trouvent la douane, les agences maritimes, etc., et TRIPOLI-VILLE, 18,000 habit., située à près de 3 kil. dans l'intérieur. Ces deux villes sont reliées par un tramway. — ✉ (ottomane, française, russe et autrichienne). — ⊤. — Tripoli possède deux rades; celle du nord, sûre, mais exposée aux vents du N.-E., assez fréquents et forts en hiver, pour gêner les opérations des paquebots qui dans ce cas, vont mouiller dans la rade sud, abritée contre ces vents par le cap qui forme Tripoli-Marine. — Les anciens chantiers de construction de navires à voiles en bois pour le cabotage ont beaucoup perdu de leur importance et sont peu actifs. — *Importations :* sucre, riz, café, draps, cotonnades, tissus divers, filés de coton, graines de vers à soie, cuirs, peaux de buffle, papiers, quincaillerie, verreries, faïences, carreaux, tuiles, bois, houille, ciment, marbre, soude, drogueries, indigo, pétrole, fers et aciers, sel, vins, etc. — *Exportations :* céréales, fèves, pois-chiches, lentilles, noyaux d'abricots, ricins, oignons, racines de réglisse, oranges, citrons, cédrats, limons, raisins secs, huile d'olive, savons, œufs frais, albumine, jaunes d'œufs, laines en suint, soie grège et déchets de soie, éponges, tissus soie, coton des fabriques de Homs et de Hamah, chiffons, os, peaux, scammonée, etc., etc. Tripoli est l'échelle naturelle de Homs, à 96 kilom. dans l'intérieur et de Hamah, à 46 kil. au N. de Homs. — Ces 2 villes sont reliées à Tripoli par une route carrossable sur laquelle est établi un service de diligences pour les voyageurs, départs tous les 2 jours et un service quotidien de chariots pour les marchandises.

Assurances :

Gresham (le) (vie). — New-York (la). — Providentia (la) (maritime).

Avocats : Fattal (J.). — Galayni (A.). — Soltan (A.).

Bateaux à vapeur (agences de) :

Messageries maritimes de France, chaque 2 semaines, de Marseille Beraud, *agent.*

Cie française « Cyp. Fabre et Cie, de Marseille, Zebil, *agent.*

Bell's Asia Minor, desservant régulièrement l'Égypte et la Syrie.

Cie Russe de navigation à vapeur et de commerce, d'Odessa à Jaffa et vice-versa, chaque 2 semaines.

Cie Anglaise « Khedivié », toutes les semaines d'Alexandrie à Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette etc., et vice versa.

Lloyd Autrichien, desservant Trieste, Alexandrie, Port-Saïd, la Syrie, Smyrne, Constantinople et vice-versa.

Prince Line, desservant régulièrement Manchester, Liverpool, Londres, Anvers, l'Egypte et la Syrie.

Céréales (négts en) : Adra (M.). — Alammeddine (A.). — Deguise (M.). — Khias (N.). — Ledaka & fils. — Naggear (G. E.). — Traboulsi (H. & F.).

Commission-consignation : Catteflis (Jean) & fils. — Dahan (J. & N.). — Habib & Azar. — Hakim (J.). — Massahad (J. & A.). — Piccaluga (F. fu G.). — Rahmé (A.). — Zok & Nahoum.

Consulats et vice-consulats des puissances étrangères : de France, Santi (L. M.), *consul chargé du vice-consulat. — D'Allemagne. — D'Autriche. — De Danemark. — D'Espagne. — Des Etats-Unis. — De la Grande Bretagne. — De Hollande. — D'Italie.*

Médecins à Tripoli-Marine : Abela Harris, Affif, *médecins sanitaires.* — Doumani. — *A Tripoli-Ville :* Glyptes. — Haik. — Kilaouly. — Maria. — Lufti. — Sloufi. — Tayssoun.

Négociants français : Armand frères. — Beraud (N.). — Chaghouri (J.). — Saab (G. E.). — Torbey (W.).

Négociants indigènes : Adib (A.). Adib frères. — Alameddine frères. — Bassilie (A.). — Mohamed Zok. — Moustafa Ezzedin.

Pensionnats et écoles : Ecole française des sœurs de Charité. Les sœurs de Charité françaises ont dans leur établissement un petit hôpital et un dispensaire pour les pauvres. — Ecoles françaises des Frères des Écoles chrétiennes, à Tripoli-Marine et à Tripoli-Ville. — Ecole russe. — — Ecole américaine.

Pharmaciens à Tripoli-Ville : Bios Doubba. — Kouri (G.). — Maklouf (A.). — Zereich (C.). — *à Tripoli Marine :* Colbara (A.). — Taclagy (A.).

Savons : Aouyda (M.). — Zok (M.).

Soies (filateurs) : Assad Karam. — Rahmé (A.). — Torbey (W.).

Transitaires : Adahm Zein. — Meassram (M.). — Nader (G.) & fils. — Nasrallah (N. B.). — Zahlout (S. A.).

VAN, chef-lieu du vilayet de ce nom, ancienne ville fondée par Sémiramis, sur les bords du lac Van. — 32,000 habit. — ✉. — ⊤. — Commerce de céréales, vins, pétroles, peaux, fourrures, etc. — Salines aux environs de Van.

Avocats : Kevork Eff. — Nathanian (G. N.).

Banquiers : Chaghbalian, Nartabetian et Cie. — Kapamadjian et Cie. — Sandouktchian et Cie. — Terzibachian frères.

Consulats et vice-consulats des puissances étrangères : de France, le P. Defrance, *agent consulaire. — De la Grande-Bretagne. — De Perse. — De Russie.*

Négociants : Chaghbalian, Nartabetian et Cie. — Djidadjian frères. — Eremian (O.). — Kalikian frères. — Kapamadjian & Cie. — Maroutian Eff. — Nartabetian & Cie. — Sandoukdjian et Cie. — Terlemezian (S.) frères. — Tutundjian (Man.). — Yérémian frères.

Papetiers : Der-Tivonessian (N.). — Levonian (H.).

Pharmaciens : Triandaphillidès & Cie.

Tanneur : Deukmedjian (N.).

VOURLA (du sandjak de Smyrne). — 32,000 habit. — ✉. — ⊤. — Commerce de raisins et huiles.

Consulats et vice-consulats des puissances étrangères : d'Angleterre. — D'Autriche-Hongrie. — De Grèce.

Commissionnaires : Bambacas (E.). — Floro frères.

Hôtels : Alemandré (d'). — Constantinople (de).

Médecins : Grigoropoulos. — Mekedakis (D.).

Négociants : Arditis Eskinadji frères. — Balioglou (E.). — Constantinidhi (S.) & fils. — Corès (C. F.). — Dhiamandaki frères. — Floro (A.) & fils. — Floro frères. — Maravellidis (Th.) & Cie. — Paspatidis (S.) & Cie. — Paséatidis (P.). — Tenekidis (Al.).

Pharmaciens : Gregoropoulos (D.). — Vervou (A.).

YALOVA (sandjak d'Ismidt), chef-lieu du Nabié, près du golfe d'Ismidt. — ✉. — 1,025 habit. — A 8 kil. de Yalova, à Khouri-Yalova ou Dagh-haman, sources d'eaux minérales sulfureuses. — Etablissement de bains. — Casino.

YENI-BAZAR (vilayet de Smyrne), sur le Méandre, entre Aïdin et Nazli. — Ancienne Antioche de Méandre, où campa l'armée romaine, dans sa marche contre les Galates. — 3,000 habit. — Commerce de céréales, coton, etc.

Négociants : Boyadjioglou. — Carmiropoulo (Eff.). — Inebologlou (H.). — Occouroglou (Diam.).

YENI-CHEIR (du vilayet de Brousse). — 2,500 habit. — Commerce d'opium, cocons, tabacs, etc.

ZAHLEH (Syrie), vilayet de Damas), à l'E. de Beyrouth. — 18,000 habit. — Ville importante sur la route de Damas à Beyrouth.

DÉPENDANCES DE LA TURQUIE

Crète (île de)

(CHIRID)

L'île de Crète est la plus grande et la plus belle de toutes les îles de la Méditerranée. — Elle a 245 kil. de long sur 52 de large. — Sa superficie est de 7.800 kilom. carrés et sa population de 303.543 habit. dont 154.438 hommes et 149.105 femmes. — Division par religion sans distinction de sexes : Grecs orthodoxes 268.473. Musulmans 33.496. Latins 751. Israélites 728. Arméniens 60. Protestants 35. — L'île est divisée en 5 districts ou départements (La Canée, Sphakia, Rethymo, Candie et Lassythi) et 77 communes. — Production de vins fins et ordinaires, raisins secs, safran, miel, laine, oranges, citrons, cédrats, marrons, amandes, blé, avoine, orge, graine de lin, cire, huile, caroubes, vallonnées, etc. — Nombreuses savonneries. — Les principaux articles importés de France sont le ciment, soude, faïence et poterie, cuirs, poissons secs et salés, farines, conserves, liqueurs, etc. — Exportations pour la France, huiles, laine, graine de lin, éponges, caroubes, vins, peaux, etc. Le système monétaire est le même que celui de la Grèce.

HAUT COMMISSAIRE : S. A. R. LE PRINCE GEORGES DE GRÈCE.

Une page du Bottin après son passage à la censure

Voici donc, sauf erreur (1), la liste des périodiques de tous genres et de toutes langues paraissant à Constantinople :

Revues et Journaux Français. — Quatre quotidiens, en y comprenant les anglo-français et le franco-italien dans lesquels la partie française est la plus importante, et trois périodiques.

Le Stamboul. Le seul quotidien entièrement français (1868). Propriétaire actuel, qui en est aussi le directeur et le rédacteur en chef, notre compatriote M. Régis Delbeuf. Grand format, 6 colonnes, assez souvent avec 6 pages. Tirage : 5.000 ex.

Le Moniteur Oriental a pour sous-titre *The Oriental Advertisser.* Sa partie anglaise, très restreinte, se trouve à la troisième page ; tout le reste est en français (1882). Dirigé par M. Bellis, frère du fondateur, et ses fils. Grand format — 6 colonnes — 4.000 ex.

The Levant Herald and Eastern Express (1856). Très grand format, 7 colonnes. Les quatre premières sont réservées à la partie anglaise, tout le reste est en français. 5.200 ex. Il a un rédacteur en chef français qui écrit de très intéressants articles. Publie chaque samedi une édition spéciale anglaise, résumant tous les faits de la semaine, destinée à l'Angleterre. Appartient au Dr Lewis F. Mizzi, un des meilleurs avocats anglais de la ville.

La *Turquie,* se publie sous deux titres et en deux langues dans le même numéro, français et italien : le titre de cette partie est naturellement *La Turchia* ; en est à sa troisième année.

Journal de la Chambre de Commerce (Ottomane) de Constantinople, dirigé par M. Zareh Youssoufian, secrétaire de cette Compagnie. Paraît tousles samedis en 8 pages sous couverture de couleur.

Revue Médico-Pharmaceutique dirigée par M. Apéry. Organe de la Société de Médecine dont il publie le compte rendu des séances. Contient, en outre, de nombreux articles sur la médecine et la pharmacie, 19e année.

Revue Commerciale du Levant. Bulletin de la Chambre de Com-

(1) Nous disons « sauf erreur » car les statistiques sont peu conformes et rien n'est aussi instable et variable que la presse en ce pays. De chaque journal on pourrait dire avec le poète :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

merce française de Constantinople. Tiré à 1.700 ex. — Nous reviendrons plus loin sur cette très intéressante et utile revue.



6 ABAT-ABBU

une *maison.* ‖ Tuer : *on abat les chiens enragés.* ‖ Fig. Oter les forces : *la fièvre continue abat.* ‖ *Vn.* Se dit d'un navire qui fait une abatée. ‖ S'abattre, *vpr.* Tomber lourdement. ‖ Fondre sur. ‖ S'apaiser, en parlant du vent. ‖ Syn. Démolir, renverser, détruire, affaiblir, accabler. ‖ Cin. Elever, relever.

abattu, ue, *adj.* Jeté à terre. ‖ Fig. Affaibli, découragé.

abatture, *sf.* Action d'abattre des fruits, des glands. ‖ *Sfpl.* Traces laissées dans les taillis par le passage d'un cerf.

abat-vent, *sm.* Lames de bois placées dans les ouvertures d'une construction pour protéger l'intérieur contre le vent et la pluie. ‖ Pièce de tôle au sommet d'une cheminée. ‖ *Plur.* des *abat-vent.*

abat-voix, *sm.* Le dessus d'une chaire ; il sert à rabattre la voix du prédicateur pour qu'on l'entende mieux. ‖ *Plur.* des *abat-voix.*

Abauzit (Firmin), écrivain français protestant (1679-1767).

abax, *sm.* Genre d'insectes coléoptères.

Abbadie (Jacques), écrivain et théologien français protestant (1654-1727).

Abbas, nom porté par 3 shahs de Perse de la dynastie des Sophis (17e et 18e s.).

Abbassides, califes arabes au nombre de 37, issus d'Aboul-Abbas, oncle de Mahomet (750-1258).

abbatial, ale (a-ba-ci-al), *adj.* Qui appartient à l'abbé, à l'abbesse, ou à l'abbaye.

Abbatucci, général français (1771-1796).

ABBAYE (CÎTEAUX, XIIIe S.).

abbaye (a-bé-i), *sf.* Association d'hommes ou de femmes ayant à leur tête un abbé ou une abbesse. ‖ Les bâtiments occupés par une telle association. ‖ Se disait autrefois du titre et des revenus d'un abbé. ‖ Syn. Monastère (*fig.*), couvent. ‖ Prison de Paris, près de Saint-Germain-des-Prés, théâtre d'affreux massacres en septembre 1792.

Encycl. Il y avait beaucoup d'*abbayes* en France avant 1789 ; plusieurs étaient célèbres par la beauté de leurs bâtiments, et aussi par la science de leurs moines. L'abbaye de Saint-Denis servait de sépulture aux rois de France.

abbé (l. *abbas*), *sm.* Supérieur d'un monastère d'hommes. ‖ Titre donné aux ecclésiastiques : *monsieur l'abbé.*

ARMES D'ABBEVILLE.

abbesse, *sf.* Supérieure d'une abbaye.

Abbeville, ch.-l. a. (Somme), port sur la Somme. 18 900 hab. Hab. *Abbevillois.*

Abbiategrasso, v. d'Italie (Milanais). Moulineries de soie.

Abbon, moine français (9e s.), auteur d'un

ABBU-ABDI

poème latin sur le siège de Paris par les Normands.

Abbotsford, château d'Écosse, non loin d'Édimbourg ; résidence de Walter Scott.

a, b, c, d. Voy. A.

abcéder, *vn.* Dégénérer en abcès (Méd.).

abcès (ab-sè), *sm.* Amas de pus résultant d'une inflammation.

Encycl. On divise les *abcès* en plusieurs catégories ; il y a notamment les *abcès chauds* et les *abcès froids.* L'*abcès chaud,* reconnaissable à la chaleur, à la rougeur et au gonflement de la poche de pus, doit être ouvert sitôt qu'il est mûr. Il faut le panser avec des antiseptiques * (solution phéniquée à un pour cent, solution boriquée). Il est bon de voir un médecin. L'*abcès froid,* qui se produit chez les individus affaiblis, se révèle seulement par la présence d'une grosseur sous la peau. On les traite en administrant des toniques (quinquina, fer, huile de foie de morue) ; quand il a été ouvert, le médecin prescrit un traitement local.

Certains abcès se produisent lors de la convalescence de quelques maladies graves (fièvre typhoïde, variole, etc). Il convient de les ouvrir, et de bien laver la cavité avec des solutions antiseptiques *. Les abcès ouverts devront être tenus à l'abri de l'air, autrement on peut craindre l'érésipèle *.

abcisse ou **abscisse,** *sf.* L'une des coordonnées (horizontale) d'un point déterminé dans un plan par ses distances à deux axes (Math.).

abd, mot arabe, signifiant *serviteur.*

Abd-Allah, père de Mahomet (6e siècle).

abdallas ou **abdalas,** *smpl.* Nom donné aux religieux musulmans par les Persans.

Abd-al-Latif, historien et médecin arabe (1161-1231).

ABD-EL-KADER.

Abdalonyme, jardinier de sang royal qu'Alexandre fit roi de Tyr (4e siècle av. J.-C.).

Abd-el-Kader, célèbre chef (émir *) arabe (1807-1883), lutta en Algérie contre les Français. Retiré en Syrie, il y protégea les chrétiens au péril de ses jours (*fig.*).

Abdérame, chef des Sarrasins ou Arabes d'Espagne, vaincu et tué à Poitiers en 732. ‖ Nom de plusieurs califes en Espagne.

Abdère, v. de la Grèce ancienne (Thrace), patrie de Démocrite. ‖ Hab. *Abdéritain.*

Thorax

Diaphragme

Abdomen

ABDOMEN

Abdias, un des douze petits prophètes.

abdication, *sf.* Action d'abdiquer.

Encycl. Abdications célèbres : Sylla (79 av. J.-C.), Dioclétien (305), Charles-Quint (1556), Napoléon Ier (1814 et 1815).

ABDI-ABER

abdiquer, *va.* Renoncer à l'autorité suprême, en parlant d'un roi, d'un empereur. ‖ Fig. Renoncer à. ‖ Syn. Résigner, se démettre.

abdomen (ab-do-mè-ne), *sm.* Partie du corps humain que l'on nomme aussi *ventre* (*fig.*).

Encycl. Les coups et contusions de l'*abdomen* présentent toujours une certaine gravité ; les plaies y sont parfois mortelles, parce qu'elles déterminent la péritonite * — On conseille d'abattre en vue de la boucherie les animaux blessés à l'abdomen.

abdominal, ale, *adj.* Qui appartient, qui se rapporte à l'abdomen.

abdominoscopie (l. *abdomen,* ventre, g. *skopéô,* j'examine), *sf.* Examen médical de l'abdomen.

Abdon, un des juges d'Israël (13e s. av. J.-C.).

abducteur (l. *abducere, abductum,* écarter), *adj.* et *sm.* Muscle qui écarte un membre du plan de symétrie du corps.

abduction, *sf.* Mouvement produit par un muscle abducteur.

Abdul-Aziz, sultan de Turquie (1861-1876).

Abdul-Hamid, sultan actuel de Turquie (1876), né en 1842 (*fig.*).

Abdul-Medjid, sultan de Turquie (1839-1861).

Abd-Ur-Rahman, sultan du Maroc, mort en 1859.

abeausir (s'), *v.pr.* Se mettre au beau (Mar.). ‖ On dit aussi abeausir, *vn.*

abécédaire (r. *a b c d*), *sm.* Petit livre pour apprendre à lire. ‖ Syn. Alphabet.

abecquer ou **abéquer,** *va.* Donner la becquée à un oiseau.

abée, *sf.* Ouverture par laquelle s'échappe l'eau qui a fait tourner un moulin.

abeille (a-bè-ie), *sf.* Insecte hyménoptère qui produit le miel et la cire : mouche à miel (*fig.*).

Encycl. On ne doit jamais tourmenter les *abeilles.* Est-on piqué par une d'elles, il faut d'abord enlever l'aiguillon laissé par cet insecte, puis laver la plaie avec de l'eau (pure ou salée) ou de l'eau-de-vie, ou mieux avec de l'alcali ou de l'acide phénique.

Reine ou mère (Femelle).

Mâle Ouvrière

ABEILLES

On peut aussi employer le persil haché ou le suc qui sort des baies du chèvrefeuille. V. Apiculture.

Abeille (Gaspard), poète dramatique français (1648-1718).

abeiller, *sm.* Rucher.

abeillier, ère, *adj.* Relatif aux abeilles : *industrie abeillière.*

abeillon, *sm.* Essaim d'abeilles (vx.).

Abel (mot hébreu sign. *fils*), fils d'Adam et d'Ève, tué par Caïn.

Abel (Frédéric), musicien allemand (1725-1787).

Abel, mathématicien norvégien (1802-1829).

Abel de Pujol, peintre français (1785-1861).

Abélard ou **Abailard,** savant religieux français (1079-1142). V. Héloïse.

Abelli, théologien français (1603-1691).

Abénaquis ou **Abenakis,** anciennes tribus indiennes de l'Amérique du Nord.

Abencérages, *smpl.* Célèbre tribu des Maures d'Espagne, au 15e siècle. ‖ *Le dernier des Abencérages,* roman de Chateaubriand.

Abensberg, v. de Bavière, victoire de Napoléon en 1809 sur les Autrichiens.

Abéokuta, v. d'Afrique (Guinée), plus de 100 000 hab. (aux Anglais).

Aberdeen, homme d'État anglais (1784-1860).

Aberdeen, v. du nord de l'Écosse, port important, 125 000 hab. ‖ V. *carte* d'Angleterre.

Une page du dictionnaire Armand Colin

Journaux turcs. — Journaux quotidiens. — L'*Ikdam* (Persévérance et progrès), 15.000 ex. — Le *Sabah* (le Matin), 12.000 ex.

Ces deux journaux sont les plus importants, au point de vue du

tirage, des publications locales. Chacun d'eux a un service télégraphique spécial.

Terdjuman-i-Hakikat (Interprète de la Vérité), 2.000 ex.

PUBLICATIONS HEBDOMADAIRES. — *Servet-i-Funoun* (Trésor des sciences). Illustré contenant des articles scientifiques et littéraires événements mondains les plus importants. 4.000 ex.

Hanoumlara Mahsouss Gazetta (Journal destiné aux dames). — Comme son titre l'indique, traite des questions féminismes. 2.500 ex.

Tchodjouklara Mahsouss Gazetta (Journal destiné aux enfants), 1.500 ex.

Journal de la Chambre de Commerce (ottomane) de *Constantinople*. Édition en turc.

Djeridé-Moakim (Gazette des Tribunaux). Officiel, 1.500 ex.

Djéride-i-Askérié (Gazette militaire). Organe officiel de l'armée. 5.000 ex.

Djéride-i-Bahrié (Gazette maritime). — Journal officiel de la marine ottomane.

Nafaa (Journal des Travaux publics). Officiel, 1.400 ex.

Ziraat gazetassi (Journal d'agriculture). Officiel.

Terakki (Progrès). — Illustration ottomane hebdomadaire, fondé en 1906.

Journaux grecs. — Les Ottomans de race grecque sont très nombreux à Constantinople, où ils tiennent la seconde place, venant immédiatement après les Musulmans ; la colonie hellène de la ville est, de beaucoup, la plus importante des colonies étrangères. Cette population considérable — on l'évalue à plus de 300.000 âmes — ne consomme que 17 à 18.000 *journaux quotidiens*.

Néa Ephémeris (Nouveau Journal). — A succédé à *l'Epithéorissis* et se trouve dans sa seizième année. Défenseur du Patriarche actuel, S. B. Joachim III. 1.200 ex.

Le Tachydromos (Messager). — A le même propriétaire que le *Moniteur Oriental* et se publie dans le même local. 6.000 ex.

Constantinoupolis (Constantinople. — A succédé à l'*Avghi*, lequel avait remplacé le *Thraki* et c'est le plus ancien journal grec de la ville ; il se trouve dans sa 49 année. 3.500 ex.

Le Proodos (Progrès). — Le *Proodos*, associé avec l'*Ikdam*, profite des dépêches de son confrère turc. Il a, depuis cette année, l'auto-



Le « Teskéré » de l'auteur

risation de publier des gravures. Tiré à 5.000 ex. environ et le dimanche à 7.000 ex.

L'*Anatolie* est imprimé en caractères grecs et en langue turque, il est de petit format. C'est le journal des *Caramanlis* (Césariotes) qui, autrefois, ne savaient que la langue turque ; un certain nombre d'entre eux se trouvent encore dans ce cas. 600 ex.

Ecclesiastiki Alithia (La Vérité ecclésiastique). Journal officiel du Patriarcat. — Il ne s'occupe que des affaires de culte et de reportage ecclésiastique. Est dans sa 30e année. 500 ex.

Le *Pédikos Cosmos* (Monde enfantin). Journal hebdomadaire illustré pour enfants de 6 à 14 ans. Il ressemble beaucoup au *Petit Français Illustré* qu'il imite, mais ne contient que des illustrations en noir. 3000 ex.

Le *Bosphoris* (La Femme du Bosphore) (1899). — Dirigé par Mme Tavamotou (née Prévéziotou), docteur ès-lettres. Son nom indique son genre et son but. 500 ex.

Le *Bulletin de la Chambre de Commerce Hellénique* dont le sous-titre est *Deltion Aghoron* (Bulletin des Marchés). Hebdomadaire, 700 ex.

Proia, politique quotidien et le *Catholiki Epithorissis*, revue bimensuelle littéraire fondée le 1er septembre 1902, moniteur des intérêts catholiques en Orient.

Journaux arméniens. — Les sujets ottomans de race arménienne résidant à Constantinople sont plus de cent mille, dit-on. Ils ont à leur disposition cinq journaux quotidiens dont le tirage total n'atteint pas onze mille exemplaires. Il faut cependant tenir compte que le négociant du bazar, après avoir lu son journal, le passe à deux ou trois de ses voisins qui le parcourent chacun à son tour. En somme, ces 11.000 journaux doivent avoir chacun deux ou trois lecteurs.

Journaux quotidiens. Ils sont au nombre de cinq :

Puzantion (Bysance). Le titre du journal constitue un jeu de mots, car on peut le traduire par Bysance ou par journal de Puzant. Ce journal est, en effet, dirigé par M. Puzant Kétchian, journaliste

de valeur. Le « *Puzantion* a le format du *Temps*, 2.500 ex. Paraît de très bonne heure.

L'*Arevelk* (Orient). Dirigé par M. Zareh Youssoufian, secrétaire général de la Chambre de Commerce ottomane. 1.500 ex.

Manzoumei-Efkiar (Série des Opinions), l'un des plus anciens journaux arméniens, puisqu'il a 48 ans d'existence, paraît maintenant en langue arménienne (1). Éditions spéciales matin et soir. Supplément commercial le mercredi et littéraire le samedi. 3.000 ex.

Sourhantag (Courrier). Paraît à l'aube. A le même propriétaire et la même direction que le « *Djéridé i Charkié*. 3.000 ex.

Djéridéi-i-Charkié (Gazette Orientale), suite du *Terdjuman Efkiar*. Est rédigé en langue turque et imprimé en caractères arméniens à l'usage des Caramanlis (Césariotes). 1.200 ex.

Publications périodiques. — *Massis* (Mont Ararat). La plus ancienne de toutes les publications périodiques arméniennes. Littéraire et s'occupant aussi des intérêts de la communauté. Hebdomadaire. 1.000 ex.

Dazghig (Fleurs). Illustré, destiné aux femmes, sous la direction de Mlle Haïgamouche Mark. Hebdomadaire. 1.000 ex.

Hanrakidak (Encyclopédie). Autrefois savant, aujourd'hui satirique. 1.000 ex.

Puragun (Mille sources). Organe des Arméniens protestants ; s'occupe aussi de littérature. Hebdomadaire.

Avedaper (Porteur de bonnes nouvelles). Organe hebdomadaire des missionnaires américains et, par conséquent, revue dont les finances sont prospères. S'occupe de science et de religion.

L'*Avedaper* a aussi une édition mensuelle illustrée pour les enfants, une édition hebdomadaire en grec pour les protestants grecs et une autre en bulgare pour les protestants bulgares.

Pountch (Bouquet). Ce journal, qui est très ancien, était autrefois quotidien ; il s'est transformé en organe hebdomadaire destiné aux habitants des provinces et résume, à leur intention, tous les événements de la semaine.

Medjoumai Ahbar (Recueil de Nouvelles). Deux fois par semaine,

(1) Fondé par Panossian Effendi, à qui la presse arménienne doit beaucoup.

en langue turque et en caractères arméniens. C'est le journal des Arméniens catholiques (1).

Journaux Israélites. — Il existe deux journaux israélites publiés dans la langue judéo-espagnole, qui reproduit le langage parlé à Constantinople par les Israélites et en caractères hébraïques. Ce sont *El Tiempo* (le Temps), qui compte 36 années d'existence et qui est dirigé par M. David Fresco, un des doyens du journalisme de Constantinople. Il tire à 900 ex. Et *El Telegrapho* (le Télégraphe) qui a un tirage de 500 ex. *El Tiempo* ne se vend pas au numéro, il n'a que des abonnés.

Journal allemand. — La langue allemande a fait de grands progrès à Constantinople où le commerce allemand s'est singulièrement développé. Ces progrès sont d'autant plus faciles à constater, ils paraissent d'autant plus considérables que le point de départ — dont nous sommes éloignés de trente-cinq ans — était zéro.

Un seul journal toutefois paraît ici, le *Konstantinopler Handelsblatt.* C'est une revue commerciale, industrielle et financière très intéressante. Elle est publiée par le baron Hugo von Kœller et a un tirage relativement élevé ; elle s'expédie surtout en Allemagne. Hebdomadaire. Paraît en 16 pages, petit format.

Journal italien. — Un seul journal en langue italienne se publie ici ; c'est la *Rassegna,* organe de la Chambre de Commerce italienne. Cette revue a été fondée en 1888 ; depuis 1896 elle porte le titre actuel. Elle s'occupe de toutes questions et surtout d'études économiques, est servie aux membres de la Chambre de Commerce.

Journal serbe. — La colonie serbe de la ville est importante. Elle a un journal, le *Tcharigradsky Glasnik,* qui tire à 1.500 ex.

On a vu, au chapitre précédent, combien abondante est la presse serbe. Presque tous les journaux, au moins par unité, arrivent à Constantinople.

(1) Fondé par Vartan Pacha, qui remplit les délicates fonctions de grand interprète entre l'Amirauté ottomane et les amiraux français et anglais pendant la guerre de Crimée.

En dehors de Constantinople, il n'y a rien. Toutefois, nous ferons exception pour trois grandes villes où l'insuffisance des journaux turcs est compensée par des journaux de langue étrangère, française principalement : telles sont Smyrne (1), Salonique (2), Beyrouth (3) ; ailleurs, on ne trouve guère que le journal officiel du vilayet.

***

Il eût été étonnant que, supprimant ou tout au moins étouffant la presse en Turquie, Abdul-Hamid ne cherchât pas à tenir quelque peu en mains la presse étrangère.

Il voulut d'abord avoir des journaux à lui. Il essaya d'une certaine *Correspondance* établie à Vienne qui lui coûta fort cher, sans résultat aucun ; il alimente l'*Orient*, feuille dirigée à Paris d'abord, à Bruxelles aujourd'hui, par un Nicolaïdès que le gouvernement français invita, certain jour, à passer la frontière. Les vertus hamidiennes y sont célébrées sur un mode dithyrambique qui donnerait la nausée aux plus fervents des Izzet, des Tashin, des Munir. Tout cela est sans influence.

(1) A Smyrne, les journaux FRANÇAIS sont les seuls édités dans une langue occidentale : La *Réforme*, quotidien (38e année), 1.000 ex. ; l'*Impartial* (66e année) ; le *Courrier de Smyrne* (21e année) ; le *Journal de Smyrne* (24e année), tous bi-hebdomadaires, 1.000 ex.

Les *Affiches smyrnéennes*, hebdomadaire, commercial.

Les journaux GRECS sont les plus répandus comme quotidiens : l'*Amalthéa* (5.000 ex.), l'*Armonia* (2.000 ex.), la *Nea Smirni* (2.000 ex.) et le *Proodos* qui paraît depuis mars 1907. Les journaux : TURCS l'*Ahnek*, quotidien (4.500 ex.) ; l'*Hidmet*, tri-hebdomadaire ; l'*Aidin*, journal officiel du vilayet, hebdomadaire ; un journal ARMÉNIEN, hebdomadaire, l'*Arevelian Mamoul* (200 ex.). Trois journaux ISRAÉLITES, en judéo-espagnol : l'*Esperanca*, hebdomadaire ; le *Novelista* et le *Meseret*, bi-hebdomadaires.

(2) Salonique nous offre : deux FRANÇAIS, le *Journal de Salonique* (2e année), 1.000 ex. ; le *Progrès de Salonique* (7e année), 700 ex. Tous deux bi-hebdomadaires ; un GREC *Alithia*, bi-hebdomadaire, près de 3.000 ex. ; le *Pharos tis Thessalonikès* paraît quelquefois ; trois TURCS : *Assir* 11e année), bi-hebdomadaire, 4.000 ex. ; le *Selanik* (36e année), hebdomadaire, 1.100 ex. ; deux ISRAÉLITES La *Epoca* (36e année), 1.500 ex. ; l'*Avenir*, hebdomadaire.

(3) A Beyrouth le nombre décroît : *Al Akwal*, arabe quotidien ; *Al Bachir catholique* des PP. Jésuites ; *Hadikat-el-Hakbar*, français-arabe.

On fit, au surplus, remarquer au Sultan qu'il ne fallait pas négliger les journaux européens dont les divulgations produiraient le plus mauvais effet. Les ambassadeurs s'occupèrent activement de les gagner à la cause de Yildiz. On prétend que leurs efforts furent parfois inutiles. Tout au plus, ont-ils réussi à faire accepter par certains, à tant la ligne, les démentis envoyés relativement à la mauvaise santé d'Abdul-Hamid. Aux espèces « trébuchantes et sonnantes » ils ont voulu joindre des décorations (1). La Presse, en général, a gardé sa liberté d'appréciation sur les affaires de Turquie, en tant du moins qu'elle les connaît.

(1) A vrai dire, pour qui sait combien Abdul-Hamid est prodigue de décorations, on trouvera que la presse de notre pays fut peu favorisée. Nous n'avons en effet relevé que les noms suivants sur la liste de nos confrères de langue française décorés depuis 1901, telle que nous la présente la *Revue Commerciale du Levant :*

Leval, rédacteur en chef de la *Revue d'Orient* 3e cl. de l'Osmanié.— W. Bogers, rédacteur de la *Revue d'Europe*, 3e cl. de l'Osmanié. —Émile Massard, directeur de la *Patrie*, 3e cl. de l'Osmanié. — Chesnelong, rédacteur de la *Patrie*, 4e cl. du Medjidié. — Jacques Raymond, journaliste, 3e cl. du Medjidié. — Arnould Galopin, journaliste, 3e cl. du Medjidié. — Lecomte-Pretextat, secrétaire de la rédaction du *Stamboul*, 4e cl. de l'Osmanié. — Henri Tebisdon, rédacteur de la *Dépêche Tunisienne.* — Vicomte de Constantin, rédacteur de la *Presse Coloniale*, 3e cl. du Medjidié. — Paul Le Sordec, directeur du *Moniteur Viticole*, 3e c . du Medjidié. — Pinchon, directeur du *Moniteur Officiel*, 3e cl. du Medjidié. — Auguste Meulemain, directeur de la *Revue Diplomatique*, 2e cl. du Medjidié. — Georges Claretie, secrétaire du Syndicat de la presse à Paris, 4e cl. de l'Osmanié. — Frédéric Routière, rédacteur au journal *La Chronique*, 4e cl. de l'Osmanié. — Maxime Grollet, rédacteur aux journaux *La France* et *La Journée Parisienne*, 4e c . du Medjidié. — Trouchard (Mme), femme du rédacteur en chef du *Petit Parisien*, l'ordre du chéfakat. — Remhonler, rédacteur de la *Revue diplomatique*, 4e cl. du Medjidié. — M. Chauvelot, rédacteur de *La Patrie*, 4e c . du Medjidié. — M. A. Lecointre, ex-rédacteur en chef du *Levant Hérald.* — M. Gandolphe, rédacteur de *La Liberté*, la 3e cl. Commandeur du Medjidié. — Mme Gandolphe, la 2e cl. du Chéfakat — M. Georges Prestat, président du Conseil d'administration du *Figaro*, la 2e cl. du Medjidié — Mme Meyer, femme du directeur du *Gaulois*, le Grand Cordon du Chéfakat. — Auguste Arnau, publiciste, 3e cl. de l'Osmanié. — Roger Milès, publiciste, 3e cl. du Medjidié. — Adolphe Thalasso, publiciste, 3e cl. du Medjidié. — Emile Boucher, publiciste, 4e cl. du Medjidié.

L'Espionnage et la Police

Nous étions encore dans la gare de Sirkedji que cette recommandation nous fut faite : « Ne parlez ni du Sultan, ni du prince héritier, ni de complots, ni de bombes ; ne photographiez ni ne regardez les femmes turques, ne riez pas... »

Et, comme interrogateurs nos regards se tournaient vers notre ami, il continua : « C'est ainsi ! et qui plus est, ne parlez pas trop haut dans les rues ; soyez muets même dans vos chambres d'hôtel. Ici, vous n'êtes plus à Paris, vous êtes à Constantinople...

— Ce qui veut dire ?

— Que vous êtes — que nous sommes — entourés d'espions.

— Allons donc ! fit l'un de nous, qu'a-t-on besoin de nous surveiller, nous autres touristes ?

— Vous comme les indigènes, et plus qu'eux encore ! Ne pouvez-vous pas être les amis des « Jeunes Turcs », leurs émissaires ? N'apportez-vous pas, dans vos valises, des idées subversives, des papiers incendiaires, des bombes peut-être ?

— Vous voulez nous effrayer pour nous rendre plus réservés et plus sages ?

— Nullement ! Vous n'aviez pas encore vos passeports, que vos noms et votre signalement étaient télégraphiés ici. On y savait qui vous êtes et ce que vous faites. Vous avec été accompagnés dans le train...

Cela, nous le savions. Je soupçonne fort certain jurisconsulte international, qui se disait tel, du moins, et dont l'assiduité à nos côtés était remarquable, d'être international soit, mais plus policier que jurisconsulte. Il s'était arrêté à Munich.

Des agents sont montés à Belgrade et descendus à Sofia où d'autres les ont remplacés. Ils étaient censés surveiller je ne sais

quoi, pour je ne sais quelles formalités douanières ; mais, sans cesse aux écoutes, ils ne nous quittaient pas de l'œil. Nous leur donnions, comme l'on dit «du fil à retordre »; car, toujours ensemble durant la marche, nous nous séparions dès notre arrivée en gare, pour enquêter de-ci, de-là, chacun de notre côté, ou prendre quelques photographies. Les derniers nous ont définitivement quittés à la frontière bulgare ; mais nous avons été repris à Moustapha-Pacha par les espions officiellement turcs.

Il est maintenant passé en proverbe que, sur dix habitants à Constantinople — indigènes s'entend — il y a dix espions : cette ville est transformée en une immense société d'espionnage mutuel. On ne peut faire un pas sans rencontrer un chien, un trou, une ordure, un mouchard.

Après avoir passé la voûte que surplombe la mosquée Yéni-Validé-Djami et longé les fontaines aux ablutions, l'on entre, pour ainsi dire, dans le rayon où le mouvement est le plus intense, le bout des quais, côté de Stamboul, le pont de Kara-Keuï et la place de Galata. De tous points par les petites rues débouche une foule compacte, variée : hommes, femmes, turcs à fez et turcs à turbans, fonctionnaires à stambouline et softas en robe, vont, viennent en rangs pressés, ainsi que l'on voit à Paris, au sortir des ateliers et des bureaux, employés et midinettes se hâter vers leur logis.

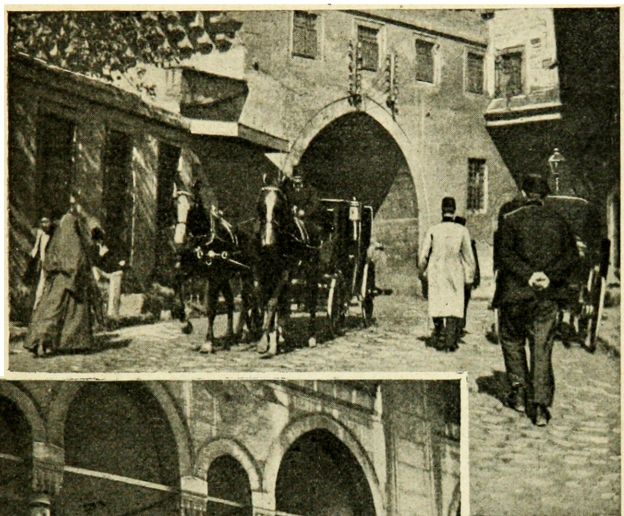
Mais, chose étrange, tandis que chez nous l'oreille perçoit le brouhaha confus des paroles, des chants, des rires, symboles de vie bruyante, ici pas un cri, pas un mot, pas un bruit que le choc mat des pas sur le sol gluant; un silence lourd pèse sur cette foule qui se hâte, affairée, comme sous la menace d'un danger. On se croirait descendu, avec Énée, au triste royaume des enfers virgiliens où le poète burlesque qui en traduit le récit

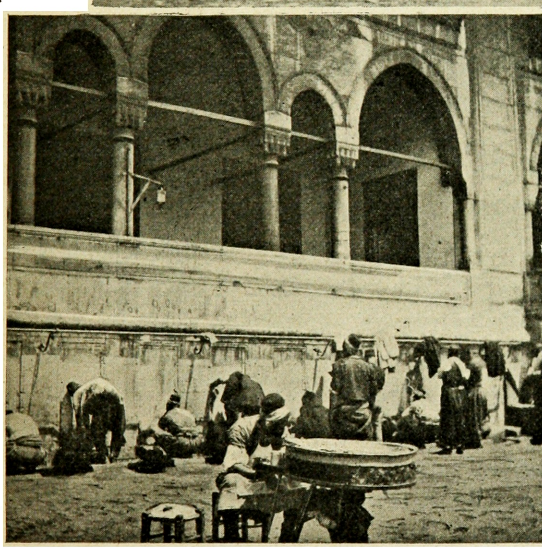
> Voyait des ombres de cochers
> Qui frottaient l'ombre d'un carrosse
> Avecque l'ombre d'une brosse.

Nous sommes au milieu d'un peuple d'ombres qui vivent d'une vie qu'ils essaient de rendre le moins possible intellectuelle et cons-

ciente, vie purement végétative, la seule qui n'ait pas encore eu le don d'effrayer le despote sanguinaire de Yildiz.

Monté sur le trône des Osmanlis qu'il avait promis de rendre à son légitime possesseur, Abdul-Hamid s'y est rivé par un acte de fourberie insigne. Méchant de nature, il le devint davantage à la suite de crimes qui s'appellent les





Mosquée Yeni-Validé-Djami. — Voûte et fontaines.

uns les autres; soupçonneux, méfiant, il fut inévitablement cruel, car il n'est rien qui rende féroce comme la peur. Ses premières victimes furent ceux, précisément, qui l'avaient mis en possession du pouvoir; il ne leur pardonnait pas d'être leur obligé et de les avoir trompés. Mais ceux-ci, disparus, avaient des partisans qui les pourraient venger. Il les décima à leur tour. Comme il tua les journaux, il tua les hommes;

de même qu'il interdit la réclamation des droits, de même il interdit les plaintes et les pleurs.L'héroïque, mais vaine tentative faite par Ali Suavi pour délivrer le Sultan Mourad l'affola. Partout il voyait des complots. Son imagination les créait plus, hélas ! que ne les tramaient les hommes. Pour assurer son pouvoir, dans son rut de vie et de jouissance, il sacrifia l'une après l'autre les provinces de son empire. Il refusa net de laisser partir de Constantinople les 15.000 hommes qui eussent assuré la conservation de la Roumélie orientale. Il tremblait, n'en conservant que 10.000, qu'ils fussent insuffisants à sa garde personnelle. Une peur maladive avivée, de minute en minute, par le criminel Izzet, le poussa aux massacres d'Arménie. Ce fut pis encore, après la malencontreuse échauffourée des « Jeunes Turcs » en 1896. Il devint fou furieux. Terré derrière la triple muraille de Yildiz, il ne mange guère, il ne boit pas, plus par crainte d'être empoisonné que par ordonnance des médecins. Je m'étonne que quelque Turc patriote, retour d'Europe, n'ait pas inscrit sur les murs du Palais Impérial cette satire en deux lignes que les Romains stupéfaits lurent, un matin, sur les pierres du Forum : « Tibère dédaigne le vin depuis qu'il a soif de sang ; il boit le sang aujourd'hui comme il buvait le vin autrefois ! »

A son armée de soldats campés dans Yildiz même, il a joint une armée d'espions. Les premiers le défendent contre toute attaque, les seconds l'avertissent des dangers imaginaires que la vénalité des uns ou la rapacité des autres réussissent toujours à lui représenter comme réels, sachant ainsi flatter la redoutable manie du Maître. Lui-même est leur chef ; et, tandis que les affaires de l'Empire sont en souffrance, que des décisions urgentes lui sont inutilement demandées, il passe ses jours et ses nuits à la lecture des rapports de police, prêtant la même attention à celui des mendiants du pont de Galata qu'à ceux de son premier secrétaire. C'est la seule chose pour laquelle il ne se fie qu'à ses propres lumières.

Abdul-Hamid a fait de son pays une geôle douloureuse, auprès de quoi la Venise des Doges était un paradis et qui n'a de comparable, dans son horreur, que la Rome de Tibère vieilli et décrépit : « Jamais, dit Tacite, plus de consternations et d'alarmes ne régnèrent dans Rome. On tremble devant ses plus proches parents ;

connue, inconnue, toute oreille est suspecte. Même les choses muettes inspirent de la frayeur. On promène sur les murs et sur les lambris des regards inquiets. »

Le Sultan ne s'est pas contenté, en effet, d'installer des espions dans les rues ou sur les places publiques ; il les fait pénétrer dans



Cliché de l'*Osmanli*

Ismaïl Pacha, inspecteur général des Ecoles militaires.

les maisons des particuliers. Avec eux il se glisse dans les réunions privées, il se cache sous les tentures des portes ou dans l'épaisseur des murailles, il est sans pitié pour toute parole un peu libre qu'il saisit ainsi dans le secret de la famille ou dans les épanchements de l'amitié. Aucun harem n'est inviolable pour lui ; il y envoie ses créatures. J'entends par là qu'il donne à ses chambellans, généraux

ou pachas, des femmes qu'il leur est impossible de refuser. Ce sont pour eux de ces présents suspects et terribles, comme le disait le poète jadis, des présents faits par les Grecs. Ces femmes, épouses ou concubines, issues du harem de Yildiz, y reviennent de temps à autre, rapportant notés les faits et gestes du maître imposé. Elles ne se contentent pas toujours d'écouter, elles agissent parfois, et tel « mauvais café » fut versé par leurs mains sur ordre du Sultan .

D'autres fois, c'est d'accord avec le mari, ou prétendu tel, qu'Abdul-Hamid fait entrer une femme dans une famille : différentes alors sont ses raisons. Ainsi, quand il résolut de se débarrasser de Midhat Pacha... et des autres, il les accusa d'avoir soudoyé des lutteurs pour assassiner Abdul-Aziz. Mais il fallait des témoins. Que fit-il ? Il choisit dans le harem du Sultan défunt une femme qu'il donna à un de ses jeunes secrétaires, actif, résolu, arriviste ; celui-ci fit la leçon à la femme. Il s'agissait de reconnaître devant les juges les assassins présumés. Son témoignage devait avoir un poids considérable, étant femme d'un secrétaire de S. M. Mais elle se trompa ; ceux qu'elle désigna n'étaient pas ceux qu'on lui avait indiqués. Le coup était raté. L'infortunée subit la peine de sa méprise : le lendemain elle était empoisonnée.

Ce fait remonte à 30 ans ; mais on trouverait encore des témoins ou même des acteurs pour en certifier la réalité. S. E. Munir Pacha ne ferait aucune difficulté, assure-t-on, pour le narrer avec quelques détails.

Le Sultan a réussi à trouver même dans les serviteurs, dans les eunuques, des agents dévoués. Le domestique occupe dans la famille ottomane une place bien plus importante que dans la famille européenne ; nous, nous le regardons presque toujours comme un étranger qui vit en marge de notre vie intime, mais qui a une existence libre et personnelle. Chez les Turcs, le serviteur fait partie de la famille: plus encore, le maître ne fait rien sans lui et il n'y a pas de secrets dans la maison qu'il ne connaisse. Il les garde le plus souvent, mais il n'est pas inouï qu'il les ait livrés, sous l'empire de la pression et de la peur. Et, quand on sait que la domesticité est partout nombreuse à Constantinople, dans les familles aisées, on peut conjecturer combien grand est le risque de trahison ou de délation.

Mais, laissons les considérations générales. Entrons dans le détail des différents genres et groupements d'espions.

Le poste central est donc installé à Yildiz ; c'est de là que partent, c'est là qu'aboutissent au retour les ramifications du réseau d'espionnage et de contre-espionnage qui enserre la population comme de rets inextricables. Tashin, Izzet, Raghib, Chevket, Faïk, Kadri, Tahir, sont autant de chefs commandants de corps d'armée ; n'oublions pas Mehmed Sakalli (qui a une grande barbe) le réputé marchand de chair humaine, pourvoyeur du harem impérial. Chacun d'eux espionne pour son compte et dans son intérêt, à l'intérieur du palais, ses propres collègues, aidé dans cette tâche par un nombreux et fidèle état-major, appuyé lui-même au dehors par des rabatteurs des plus zélés.



Djemaleddine Bey:
Procureur général de l'Empire.

Le Conseil des Ministres n'échappe pas à cette surveillance occulte. Après chaque séance, il en est parmi eux qui font un rapport au Sultan sur l'attitude et le langage de leurs collègues. A l'aller comme au retour, pour se rendre de chez eux au Palais, ou revenir, ils sont astreints à un itinéraire fixé dont ils ne doivent s'écarter sous aucun prétexte ; et l'on me cita l'un d'eux qui, machinalement, ayant pris le côté gauche au lieu du côté droit de telle rue, se trouva devancé, à la porte de son domicile, par une estafette de Yildiz lui enjoignant, de la part du Sultan, de venir sur-le-champ rendre compte de sa conduite.

Le fait peut paraître exagéré. En voici un autre du même goût. Feu Halil Rifaat Pacha, grand-vizir, était affligé d'une incontinence d'urine. Un jour, descendant de Yildiz pour se rendre à la Sublime Porte, il fut pris d'un besoin pressant. C'était avant d'arriver au pont. Il s'arrêta donc dans un Karacol (poste de police). Aussitôt espions d'informer le Palais que la voiture du grand-vizir stationne à cet endroit. Le Sultan s'imagine qu'il trame un complot. Ordre télégraphique est donné d'avertir le grand-vizir de retourner au

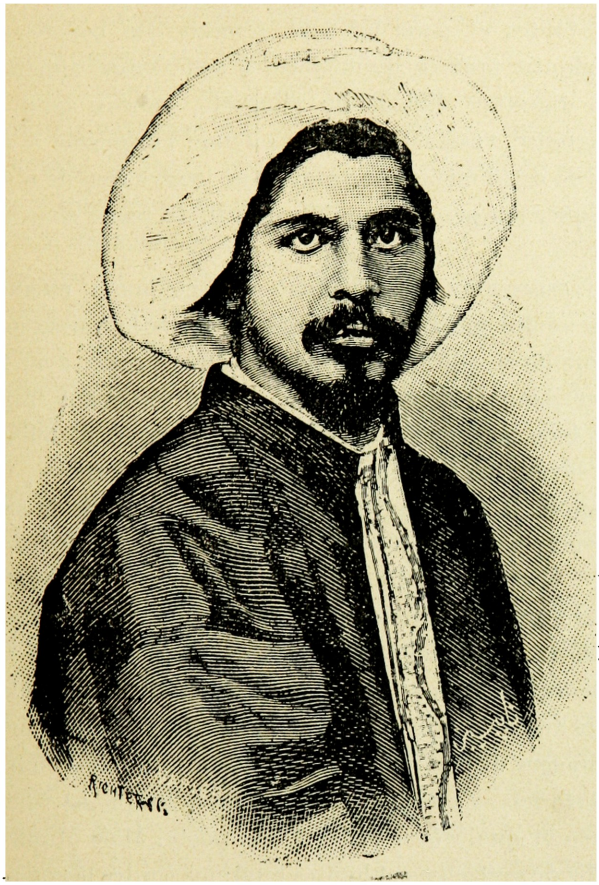
Palais. « Que faisiez-vous au Kaɹacol ? » lui est-il demandé à son arrivée. — « Ce que je faisais ? le voilà ! » Ce disant, il entr'ouvɹe sa stambouline et montre son pantalon tout humide. L'infrotuné n'était même pas descendu avec assez de hâte pour éviter cet accident assez fréquent dans son infirmité.

Nedjib Melhamé, frère du ministre de l'agriculture, qui partit de Tunis dans les circonstances délicates que l'on sait, a dans son domaine le monde politique de Péra ; la police secrète des écoles, des Universités et Medressés, est échue à Ismaïl Pacha, qui joint à la fréquentation des salons la visite des cafés ; Feïzi Bey, inspecteur des tribunaux de Constantinople, s'est spécialisé dans la société des hauts fonctionnaires ; Rechid Pacha, frère de l'ancien préfet Redvan, procureur général de l'armée, s'occupe des milieux militaires, il est actuellement président du Conseil de guerre qui, depuis juin 1897, siège au Tachkischla (caserne en pierre) pour juger les « Jeunes Turcs » ; Riza Pacha, sous-directeur des écoles militaires, est chargé du contre-espionnage d'Ismaïl Pacha qui, du reste, lui rend la pareille. Tahir Pacha, maréchal des troupes albanaises, homme de confiance du Sultan, a la surveillance des environs du Palais et de tous les princes impériaux. Afin de pouvoir converser directement avec le vieux général qui ne parle que l'albanais, Abdul-Hamid a appris quelque peu cette langue.

Il y a, entre tous ces agents, hauts et petits, chefs et sous-ordres, un chassé-croisé d'espionnage et de contre-espionnage où les honnêtes gens s'égareraient ; eux, semblent à l'aise dans ce milieu ; de-ci de-là, quelque discussion s'élève, quelque heurt survient ; mais bientôt tout rentre dans l'ordre sous l'œil sévère du Sultan, qui n'a pas trop de sa tranquillité et de son temps pour lire, vérifier, coordonner tous les rapports divergents de ses espions.

Si nous voulions rétrograder dans un passé trop peu éloigné pour ne pas être considéré comme encore présent, nous aurions à citer Féridoun, mort aujourd'hui, dont le rôle était de surveiller les étudiants turcs à l'étranger, en France particulièrement ; Sinapian, qui nous a montré sa silhouette au premier chapitre ; Fehim Pacha, dont il sera question plus loin, et Ahmed Djelaleddine. Ce dernier s'acquittait si bien de sa fonction que le peuple créa pour lui un

vocable spécial et nouveau, non officiel, il est vrai, mais typique *Ser-hafiye-i-hazreti-padischa-hi* (Chef des mouchards de Sa Majesté).



پیر جانفدای حریت

علی سعاوی

Ali Suavi

Cliché de l'*Osmanli*

C'est un Circassien élevé avec Abdul-Hamid et qui avait sa particulière confiance ; ils se connaissaient bien l'un et l'autre. Ce fut lui que l'on dépêcha au chef de la « Jeune Turquie », Mourad Bey, pour traiter de son retour à Constantinople ; ce fut lui également que le Sultan chargea de faire rentrer son beau-frère, Damad Mahmoud Pacha, quand, en manière de protestation contre le régime hamidien, il eut quitté la Turquie. Mais, cette fois, il se heurta à une volonté inflexible ; il échoua piteusement. Aujourd'hui il est en Égypte où il s'est, dit-on, exilé volontairement.

Il avait, en Munir Pacha, ambassadeur à Paris, un adversaire

que la jalousie rendait acharné. Car Munir n'aime pas beaucoup que d'autres poissons nagent dans son sillon. Ce requin, en effet, a les dents acérées et longues ; toutes les proies lui sont bonnes et il les veut toutes, toutes et pour lui seul. Comme son congénère aquatique, il engloutit tout ce qu'on jette à son vorace appétit, fût-ce même de digestion difficile ou indigeste, pourvu qu'il y discerne une apparence, vraie ou fausse de « Jeune Turquisme ». Je demande pardon de cette métaphore, mais je ne trouve rien de plus précis pour expliquer ma pensée que j'illustrerai, du reste, ci-après d'un exemple.

Plusieurs gouvernements le tiennent en médiocre estime. La Belgique n'en voulut pas comme chargé d'affaires; la Suisse, qui lui donna asile lors de la rupture des rapports de la France avec la Turquie, vit avec joie son départ. Quant au gouvernement français, il voudrait bien ne plus l'avoir à Paris en qualité d'ambassadeur, et nous savons qu'il fut question, ces temps derniers, de demander son rappel. Il n'est pas jusqu'à l'Allemagne, amie de son maître, qui ne trouve à dauber sur son dos. La *Frankfurter Zeitung* s'exprime ainsi : « Un hôte que l'on voit trop souvent à Constantinople, c'est Munir Pacha. Deux ou trois fois par an, avec une régularité mathématique, il s'installe sur la Corne-d'Or, alors que les autres ambassadeurs turcs dans les pays étrangers doivent attendre parfois cinq ou six ans avant de revoir leur patrie. La Sublime Porte s'oppose à ces voyages dispendieux pour le trésor ; mais ses efforts restent vains. Cette fois encore on lui fit comprendre que sa venue n'était pas désirée et qu'il eût à rester à son poste. Mais Munir a au Palais de Yildiz de précieuses et hautes relations contre lesquelles la Porte ne peut rien ; il répondit d'une manière succincte et catégorique qu'il viendrait, car il y allait du salut de la patrie. Quelle contrebande apporte-t-il de Paris ? On le saura bientôt. Dans ses bagages il a sans cesse enfouis, dissimulés, un complot contre la vie du Sultan, des lettres compromettantes, des dangers « Jeunes Turcs », des concessions ou des commandes de canons. Il apporte quelque chose à L'HOMME (*sic*). Et chaque fois, jusqu'ici, il est retourné fièrement à son poste de Paris, se targuant d'avoir sauvé

la patrie et heureux de lui avoir soutiré quelques milliers de livres (1).

Il lui faut donc des complots, n'en fût-il plus au monde. C'est là sa seule raison d'être, son unique moyen d'existence. Voilà pourquoi il se jette sur tout ce qu'on lui apporte.

Nous sommes dans une ville d'eau d'Italie, à table d'hôte. Un commis voyageur des mieux cotés est assis auprès d'un rastaquouère de haute envergure ; ils ont noué de ces vagues rapports qui n'engagent à rien et qu'un départ prochain dénouera pour jamais. La saison se termine et le commis voyageur, au cours de la conversation, fait part à son voisin de la prochaine tournée qu'il entreprendra. Il cite par le menu, sur questions adroites du rasta, les villes qu'il visitera, la durée de chaque séjour, les hôtels où il descendra et comment, en fin de voyage, il débarquera à Constantinople. Le rastaquouère, que la nécessité rend inventif, a tôt fait d'imaginer un roman. Il accourt à Paris, se présente à Munir et l'avertit qu'il se machine contre le Sultan un complot dont il lui dévoilera les plus menus détails contre la remise d'une somme de cinquante mille francs. Munir, pour qui l'argent n'est rien puisqu'il n'est pas le sien, télégraphie au Palais ; sur sa demande on lui en expédie le double. Il donne le prix fixé et obtient les renseignements les plus minutieux. A nouveau le télégraphe joue.



Munir Pacha
Ambassadeur de Turquie
à Paris.

Pendant ce temps, notre commis voyageur, qui ne se doutait de rien, faisait ses petites affaires et s'acheminait vers Constantinople en suivant de point en point, sans s'écarter d'une ligne, le programme qu'il s'était tracé. Dans la dernière partie de son voyage il fut même filé par des espions du Palais, surpris de la régularité et

(1) *Frankfurter Zeitung*, 27 novembre 1906.

de la précision des renseignements qu'on leur avait communiqués et qui coïncidaient point par point avec les faits et avec la conduite du conspirateur.

Enfin on arrive. Sur le quai, les correspondants et les amis du commis voyageur l'attendent ; ils lui font des signes de bienvenue auxquels celui-ci répond. Il descend ; mais, à peine a-t-il quitté la passerelle et posé les pieds sur le sol ottoman, qu'il est appréhendé avec rudesse et enlevé à la barbe de ses amis stupéfaits par les sbires de Sa Majesté Impériale et mené dans les prisons de Yildiz. Inutile de dire que ses amis se démènent, courent aux renseignements, avertissent ambassade et consulat. Bref, au bout de cinq jours, ils apprennent que leur ami est accusé d'attentat contre le Sultan ; puis, une semaine après, le quiproquo s'éclaircit. L'erreur reconnue, on libère l'infortuné qui n'y comprend toujours rien. Furieux — on le serait à moins, — il veut que sa mésaventure lui serve à quelque chose. Il réclame des dommages-intérêts ; sa requête, présentée et soutenue par un des plus habiles conseillers légistes de Constantinople, lui obtient cent mille francs. Tout ceci est notoire et ne trouvera pas un contradicteur.

Ci : deux cents mille francs au moins arrachés au Trésor impérial, ou plutôt de l'Empire.

Croyez-vous que le Sultan tienne rigueur à son envoyé de cette « gaffe » ? Nullement : il lui a conservé sa confiance entière. Car Munir est le grand « Indicateur » qui dévoile les agissements des « Jeunes Turcs » à l'étranger et sauvegarde ainsi les jours précieux de S. M. I.

Ceux qui désireraient avoir un document écrit sur la manière de procéder de l'ineffable ambassadeur de Turquie, n'auront qu'à rechercher une rare brochure parue à Paris, voici bientôt dix ans. Malheureusement pour beaucoup, elle est éditée en turc (1).

(1) Le titre peut être traduit ainsi : Le don de l'Empereur (d'Allemagne) aux libéraux de la nation (ottomane), par Ali Chefik, consul général de Turquie à Toulon et à Nice. Paris, 1314 (1898). — C'est un véritable pamphlet contre l'espionnage d'Abdul-Hamid et les procédés de Munir Pacha, et je ne saurais comprendre qu'il ne se soit pas trouvé un « Jeune Turc » pour nous en donner une traduction.

Quand l'empereur Guillaume II fut à Constantinople, en octobre 1898, il y reçut la dépêche suivante :

« Prie, nom humanité, vouloir bien daigner inviter Majesté



منیر بك — عكسیلك عكسیلك اوسته‌ده . تام اسویچره‌ده ناموسلی آدم اولدوغمزی آكلاندیق دیركن . .

جنوره‌ده انتقام مطبعه‌سنده طبع اولونمشدر.

Munir Bey — Oh! quelle guigne tout de même ; juste au moment où j'assurais à la Suisse que nous sommes tous des honnêtes gens

Cliche du *Tokmak*

Sultan faire servir appointements arriérés fonctionnaires ottomans qui sont extrême misère. »

L'auteur signait : Consul général de Turquie à Toulon et à Nice Chefik.

On juge de l'émoi causé au palais de Yildiz quand parvint ce télégramme. Dare dare on télégraphie à Munir, qui mande d'urgence le malencontreux Chefik.

Après quelques minutes d'interrogatoire, Munir voit que Chefik sincère et de bonne foi, a vraiment voulu prier Guillaume d'user de son influence sur le Sultan pour faire payer aux fonctionnaires leurs longs arriérés.

Mais, cela est trop simple. Il faut ruser afin d'obtenir d'Abdul-Hamid une grosse somme et, dans ce but, lui faire croire à l'existence d'un complot. Au reste, Munir ne prend pas Chefik en traître; il l'instruit de son machiavélique projet.

En conséquence, la dépêche suivante est envoyée au Sultan par son Ambassadeur :

« Chefik fait partie d'un comité composé des hauts fonctionnaires de certains (1) ministères, y compris le Cheik-ul-islamat, qui travaillent pour faire payer aux fonctionnaires l'arriéré de leurs appointements. Ils ont même l'intention — que Dieu les empêche d'aboutir — de commettre un crime abominable (2) et de supprimer par la dynamite tous les ministres et leurs familles. Mais Chefik, par fidélité et dévouement envers votre Majesté, par amour du gouvernement et de son pays, veut faire avorter ces complots criminels. Aussi, vient-il de les dénoncer. S'il le veut, il peut arriver à dissoudre ce Comité. »

Immédiatemnet, ordre d'Abdul-Hamid à Munir de faire revenir Chefik à Constantinople et envoi de 2.000 francs pour frais de voyage, D'où, entre Munir et Chefik, une scène racontée par ce dernier avec une verve dont un résumé, et encore un résumé de traduction, ne peut donner qu'une très pâle idée

Chefik. — Puisque S. M. l'ordonne, je vais rentrer.

Munir. — Oh ! non ; vous gâteriez tout.

Chefik. — Comment cela ?

Munir. — Le Sultan ne nous enverra plus d'argent

Chefik. — Que pensez-vous donc faire ?

(1) Munir met « certains » pour ne pas englober dans cette conspiration son père Mahmoud Djelaleddine, ministre des travaux publics.

(2) Cela signifie « d'attenter aux jours de Votre Majesté. »

Munir. — Voilà ! Nous allons dénoncer dix personnes soi-disant membres du Comité et annoncerons en même temps que nous procédons à une enquête pour les autres. De cette manière le Sultan nous fera parvenir une grosse somme.

Chefik. — Je refuse absolument de faire le malheur de gens qui ne sont pas coupables. Je vais rentrer.

Munir. — Si vous rentrez, le Sultan vous fera pendre, quand même vous lui auriez dévoilé un vrai complot.

Chefik. — Et pour quelles raisons ?

Munir. — Parce que je vous ai dépeint au Sultan comme un criminel très dangereux que l'on doit surveiller de près.

Chefik. — De quel droit agissez-vous ainsi ? Je suis un honnête homme, je n'ai jamais rien fait et ne ferai jamais rien contre S. M.

Munir. — Que vous êtes naïf ! Ne voyez-vous pas que tout cela est pour la forme. Mon intérêt est en jeu. Le Sultan ne croit pas à l'existence de la bonté ou de la loyauté. Il faut dont que je lui représente les gens qui sont en Europe comme des êtres malfaisants.

Chefik. — Dans ce cas, ce n'est pas seulement sur mon compte que vous tenez ces propos ?

Munir. — Assurément. Dans mes dépêches, les qualificatifs les plus doux qui accompagnent les noms des gens sont le « dénommé, coquin, maudit, assassin... » Ce ne sont pas de mauvaisse gens pour la plupart ; mais, je le répète, il y va de mon intérêt.

Chefik. — Je ne comprends pas.

Munir. — C'est bien simple. Si je n'avais pas, aux yeux du Sultan, des coquins, des conspirateurs à surveiller ici, ma situation n'aurait pas sa raison d'être et ne me rapporterait rien.

Chefik. — Et si le Sultan apprenait ce stratagème ?

Munir. — Le Sultan ! j'en fais ce que je veux. Tenez ! dernièrement on me télégraphie de Constantinople de revenir. J'avais, alors, quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent d'être mis en disgrâce

Chefik. — Pourquoi ?

Munir. — Ça, c'est mon affaire... Donc, avant de partir, je vis M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. Par son intermédiaire je me fis donner une lettre de M. Félix Faure, par laquelle, le président de la République, envoyait au Sultan ses félicitations pour

la victoire remportée en Thessalie et surtout pour la rapidité que l'on a mise à évacuer la Thessalie En même temps, le président Félix Faure me complimentait sur mon zèle à maintenir et à resserrer entre la France et la Turquie les liens d'une bonne et étroite amitié ; il daignait ajouter qu'il espérait bien me voir revenir moi-même lui rapporter la réponse du Sultan.

Quand j'arrivai auprès de Sa Majesté, je lui présentai la lettre du Président, en lui disant : « Son Excellence Félix Faure baise vos pieds et les bords de votre habit. » Je continuai sur ce ton, avec des phrases de ce genre, comme venant du Président. Ainsi je flattai l'orgueil du Sultan qui se mit à rire. J'ajoutai que je me faisais fort d'anéantir les « Jeunes Turcs », de les amener devant Sa Majesté, enchaînés, pieds et mains liés, comme des moutons de sacrifice ; mais que, pour le bon résultat, il fallait que Sa Majesté continuât, à tout prix, de me témoigner la même confiance.

A ces mots, le Sultan me tendit les bras : « Viens, dit-il, viens embrasser ma barbe ! » Je refusai et me précipitai à ses genoux. Il me releva : « Viens, viens, dit-il, tu es mon fils. » Il me prit dans ses bras, et je l'embrassai. — « Mais Dieu ! que sa barbe sentait mauvais ! »

Comme Chefik manifestait un étonnement réel et une certaine crainte pour son interlocuteur, au cas où toutes ces roueries seraient dévoilées : « J'y ai songé, reprit Munir, et, comme au surplus je ne veux pas que mes dépêches soient contrôlées par les secrétaires, je dis au Sultan : « Il m'est très difficile de vous envoyer souvent des rapports, parce que je ne suis pas sûr de votre entourage; il me faudrait avoir un moyen de les envoyer directement à Votre Majesté. « Alors le Sultan m'a indiqué un certain bosniaque, du nom de Kiamil... »

Quel joli tableau de mœurs ! Et comme l'on saisit bien sur le vif le caractère de ce Sultan soupçonneux à l'excès et de cet ambassadeur policier spéculant sans vergogne sur les sanguinaires manies de son Maître.

J'en ai fini, ou peu s'en faut, avec les chefs de section qui dirigent l'espionnage.

Il me reste, toutefois, un mot à dire des ordres secrets imposés aux

directeurs des postes que l'on transforme ainsi en véritables mouchards. La simple lecture de la circulaire suivante renseignera plus vite et mieux que de longues phrases.

PALAIS D'YILDIZ

Confidentiel (1)

—

I. — Les lettres ou paquets qui vous paraissent suspects, au dépouillement du courrier, doivent être saisis et envoyés sur-le-champ au Palais.

Ces lettres seront retournées à l'Administration si elles n'émanent pas de personnes dangereuses.

II. — Il serait utile de prendre le signalement des personnes qui, fréquemment, viennent retirer des lettres aux bureaux des Postes de Péra et Galata.

III. — Quant à l'examen (*lisez décachetage*) concernant le service postal, la pratique en sera laissée à l'expérience et à la vigilance des mudirs (directeurs).

IV. — Les lettres ou objets divers adressés poste restante nous paraissent suspects au premier chef, et nous croyons nécessaire de confondre, s'il y a lieu, les destinataires, s'ils sont de nos sujets.

V. — Pour ne pas trop retarder la régularité du service postal, il serait urgent et nécessaire d'envoyer au Palais les lettres suspectes par une estafette qui les rapporterait pour l'heure de la distribution réglementaire.

VI. — Les lettres envoyées aux hauts fonctionnaires signalés par nous à votre vigilance doivent nous être remises sans exception.

VII. — Aux débarcadères, surveiller les passagers venant de l'étranger, pour éviter qu'ils puissent porter des lettres, paquets,

(1) Copie textuelle d'une circulaire concernant le service de la surveillance des lettres, imprimés, livres, introduits par les postes turques ou les paquebots dans la capitale. Ce service est fait par des agents spéciaux attachés au Palais. (Le texte de la circulaire et cette note sont empruntés à l'ouvrage déjà cité de YOUSSOUF FEHMI, *Les Coulisses hamidiennes*).

volumes, etc., à quelques personnes d'esprit mal fait habitant la capitale.

VIII. — Les marins des paquebots, voiliers ou barques de pêche étrangers qui obtiennent des permissions de débarquer, pendant le séjour de leur vaisseau, doivent être particulièrement surveillés, surtout certains, soi-disant porteurs de dépêches non réglementaires.

IX. — Éviter le cas où des gens suspects se substituent aux matelots pour prendre ou remettre des écrits, volumes ou paquets.

X. — Les Ottomans qui rentrent à la capitale dûment munis de passeports réguliers venant de nos légations à l'étranger doivent être retenus, pendant quelques heures, pour la vérification de signes conventionnels indiqués sur certains de ces passeports... »

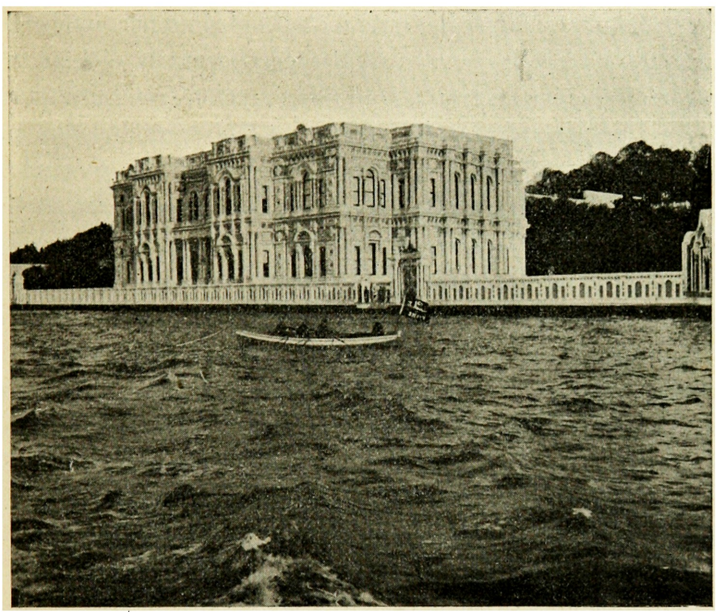
Voilà pour ce qui concerne la correspondance venant de l'extérieur ; quant à ce qui est relatif à la correspondance intérieure, la besogne est simplifiée. *Les lettres cachetées sont interdites.* De temps à autre, des étrangers venus à Constantinople et ignorant ce détail, mettent aux postes ottomanes leur courrier. Celles-ci alors, font passer une note rappelant le règlement. En voici une assez récente : « La direction des postes ottomanes rappelle au public que les lettres cachetées ne sont pas acceptées par les bureaux de la poste locale. Les lettres cachetées jetées dans les boîtes ne seront pas remises à leurs destinataires ; elles seront confisquées et brûlées (1). » Non sans avoir été lues, devrait ajouter la note ; mais cela va de soi.

Le Trésor ottoman, direz-vous, est donc assez riche pour se priver ainsi d'une source de revenus assurés ? Non pas. Réfléchissez une bonne fois que tout, en cet infortuné pays, émane de la même pensée et tend au même but : éviter que plaintes, réclamations, injures, menaces ne parviennent au Palais où elles troubleraient la quiétude du Sultan ; préserver les jours précieux de Sa Majesté et ceux non moins précieux de ses secrétaires Tashin et Izzet, contre un attentat

(1) Cueillie dans le *Stamboul*, 24 janvier 1907.

possible par empoisonnement ou asphyxie. N'a-t-on pas vu un parfum délétère, une poudre impalpable mais nocive transportée dans les plis d'une lettre ?

Donc, pour obvier à tout inconvénient, on ne laisse aux Ottomans que la carte postale. C'est plus simple et plus facile à surveiller. Les agents aux aguets près des boîtes ont moins de peine à identifier une carte postale levée aussitôt que mise. Mais leur



Bateau de la Police (douane) devant Beylerbey

service, à l'heure actuelle, est devenu une sinécure ; on ne met même plus de cartes postales. Aussi la plupart des espions se sont-ils transportés aux abords des postes étrangères où ils guettent les personnes qui viennent retirer leur courrier (1). Quand quelqu'un leur paraît suspect ils n'hésitent pas à se jeter sur lui et à lui enlever lettres et journaux, non sans l'avoir copieusement houspillé

(1) Article 4 de la circulaire précédente.

Je fus personnellement témoin, non pas d'une de ces scènes que j'attendais, que j'espérais même, mais d'une scène contraire.

Certain après-midi, entre chien et loup, sous une bruine favorable aux embuscades, je m'étais négligemment attardé dans le couloir du *British Post office ;* j'avais aperçu, en entrant, sur le trottoir opposé, deux ou trois types, dont l'un, le matin même, m'avait emboîté le pas dans le but évident de surprendre au passage ce que je venais de retirer de la poste. Ils s'étaient en ce moment approchés, car depuis quelques instants il était entré un personnage dont le parapluie ouvert ne leur avait pas permis, vu la distance et le temps,de distinguer les traits. De taille moyenne, revêtu d'un riche pardessus, un fez fin posé coquettement sur une chevelure pommadée, parfumée, il tenait sous son bras une petite serviette de maroquin. Il resta quelques minutes au guichet, remplit sa serviette d'une correspondance ample et variée. « En voilà un, pensais-je, qui ne manque pas de toupet. Si je le connaissais, j'irais le féliciter d'affronter aussi audacieusement les sbires de Fehim Pacha. Quelle attitude vont avoir mes mouchards ? » Or, mes mouchards, de planton de chaque côté de la porte, avaient fait un pas en avant quand ils virent le personnage s'acheminer dans le corridor sombre; mais aussitôt que sur le seuil son visage fut un peu éclairé, ils le reconnurent, leur échine flexible s'assouplit en un quart de cercle, ils firent le geste habituel de ramasser la poussière de leurs pieds (qui pour lors était de la boue) afin de la porter à leur cœur et à leur front. Leur geste ébauché d'une vigoureuse bourrade se finit en un salut profond. Le personnage en question était le secrétaire intime de S. E. Izzet Pacha.

Je restai stupide, comme aurait dit le bon Virgile. Quelle affaire amenait donc au *British Post office* le secrétaire d'Izzet Pacha ? Est-ce que, par hasard, son illustre patron lui aussi se méfierait des postes ottomanes ? Venait-il chercher là quelque accusé de réception de fonds qu'il envoie, dit-on, à l'étranger ? Venait-il ?... On ne le saura probablement jamais.

Il est plus facile d'admettre, après avoir lu ce qui précède, la réalité du dicton d'après lequel sur dix indigènes de Constantinople il y a dix espions. Il faut, en effet, que le nombre en soit

fort élevé pour remplir les cadres des diverses sections et suffire à l'accomplissement de leurs fonctions. Toutes les classes, tous les corps d'état, depuis les secrétaires particuliers jusqu'aux mendiants, des ministres aux hamals fournissent leur contingent. Mais là où le recrutement se fait avec le plus de succès et de facilité c'est parmi les fonctionnaires.

On sait qu'ils pullulent et qu'ils sont peu rétribués. A peine reçoivent-ils six mois de solde sur douze. Quand un chef d'espionnage manque d'hommes, il jette son dévolu sur ceux des fonctionnaires les plus chargés de famille ; il les fait venir au Palais — car c'est là que se traitent ces louches projets. — On leur représente la pénurie de leur emploi et de leurs ressources et les avantages considérables qu'ils trouveraient dans une autre situation. Quand on leur a mis ainsi l'eau à la bouche, on leur découvre qu'il s'agit tout simplement d'être *mouchbir*, c'est-à-dire *rapporteur* au service de Sa Majesté. Beaucoup refusent d'abord ; on les laisse, mais on les surveille de près et, au lieu de leur payer six mois de traitement, on ne leur en paye plus que quatre, puis deux. A ce régime les malheureux se rendent à merci. A l'un d'eux qu'il me fut donné d'approcher et dont le cas était moins grave que d'autres pourtant, je reprochai le peu d'énergie de sa conduite :



Hamdy Bey,
Gouverneur de Péra.

« Que voulez-vous ? Monsieur, me dit-il, la faim... ! » — « Mais quand on est homme on la supporte la faim ! » — « Vous avez raison, reprit-il, mais ce n'était pas moi qui avais faim, c'étaient mes enfants, j'en ai six !... » Et il pleurait.

Je compris, alors, dans toute son étendue, le sens douloureux de cette parole de Raymond Brucker : « Vous ne sauriez croire ce que c'est que d'avoir faim à l'estomac de ses enfants! » Et je maudis cet homme, chef de peuple, qui force ses sujets, de caractère si loyal, à s'abaisser jusqu'à la honteuse délation, afin de pouvoir rapporter à leurs enfants un morceau de pain.

Mais que dire de ceux qui se livrent à ce lâche métier par cupidité ou par ambition ? Il y en a plus d'un. Que penser de ce haut per-

sonnage égyptien qui promettait de consacrer son zèle à pourchasser les « Jeunes Turcs », sous condition que lui fût accordée la concession des mines de Thassos ou d'un chemin de fer important ?

Il en est d'autres d'un genre spécial. Ceux-là espionnent, ou plutôt rapportent — par conviction.

Un hodja de mes amis, qui me pilota vers les îles des Princes, me raconta ce trait. Peu de jours avant mon arrivée, il naviguait sur le Bosphore ; le temps était brumeux et les passagers plutôt rares. A l'une des échelles, deux élèves de l'école de Halki montèrent et s'allèrent asseoir vers la poupe. Là, ils ne prêtèrent pas attention à une vieille dame qu'ils prirent, avec raison, pour une européenne et se livrèrent aux douceurs de la conversation. Assurément ils critiquèrent le régime hamidien. Au moment où ils descendirent, la vieille dame se leva comme une énergumène et se mit à crier que l'on arrêtât les deux jeunes gens, qu'ils étaient des ennemis du Sultan contre qui ils venaient de comploter. Les gardes de planton à chaque escale se saisirent de leur personne, les emmenèrent au palais ; depuis lors on ne les a plus revus.

Or, la vieille dame était une institutrice allemande. Férue des idées de son Empereur et reconnaissante jusqu'au crime envers Abdul-Hamid qui gave l'Allemagne gloutonne de concessions et de commandes, elle ne voulait pas que tombât sous le coup de la critique un régime qui fait si bien les affaires de Guillaume II et de sa nation.

Il faut être très prudent sur les vapeurs qui sillonnent le Bosphore (1), ou vont aux différents points de la côte d'Asie et les îles des Princes. Ils sont pourris d'espions. Je me trouvai, à l'une de nos promenades sur le Bosphore, à côté de l'un d'eux, fort connu, paraît-il. J'avais été averti. J'en profitai pour mettre à contribution sa science du pays et des gens. Je l'accablai de questions sur les curiosités historiques ou naturelles de la route ; et l'on pense bien

(1) C'est la Compagnie turque Chirket-i-Haïrié qui a le monopole des transports publics sur le Bosphore. C'est une des rares sociétés exclusivement turques dont les affaires soient prospères ; elle donne de beaux dividendes à ses actionnaires, dont un des principaux — peut-être même l'unique — est S. M. I. Abdul-Hamid.

que je ne lui parlai ni de la vache Io, ni de Jason, ni des Argonautes, ni de Darius, mais plutôt de Mourad V, des fils d'Abdul-Aziz, des filles ou sœurs d'Abdul-Hamid, dont nous côtoyions les palais. Il fut très circonspect mais très complaisant ; il ne m'apprit évidemment rien, mais il ne se déroba pas non plus par la tangente. C'est un homme très fort.

Le lendemain nous allâmes à Scutari. Nous étions toujours trois ou quatre ensemble ; il était donc facile de nous filer. Nous le fûmes d'une manière fort serrée, cette fois, par suite d'une circonstance que nous apprîmes à notre retour. Nonchalamment derrière nous venait un personnage dont la promenade se modelait sur la nôtre et suivait les mêmes capricieux méandres (1). Tout alla bien tant que nous restâmes dans les rues étroites et animées de la bourgade. Pourquoi ce promeneur ne se promènerait-il pas ? Mais, quand il vit que nous nous dirigions vers le cimetière si renommé, il eut peur sans doute, oh ! non pas de nous, mais de la fatigue. Nous le vîmes entrer dans une petite librairie où nous nous étions arrêtés pour nous procurer des plaques photographiques. Peu d'instants après il en sortit et sembla retourner vers le port. Il nous lâchait..., mais nous avait dépêché le jeune commis libraire qui nous rejoignit en un temps de galop. Ce garçon-là devait avoir du sang parisien dans les veines ; outre un parler français mélangé de fort peu d'idiotismes locaux, il avait un savoir-faire parfaitement dégagé. Il nous infligea les tortures de l'interview, que nous subîmes, du reste, de la meilleure grâce du monde. — Qui étions-nous ? d'où nous venions ? pourquoi notre voyage ? et bien d'autres choses. — Il nous quitta subitement quand il sut qu'après avoir visité le cimetière nous reviendrions nous embarquer à Scutari. Notre « Mouche »



Féhim Pacha,
Chef de la Police secrète.

(1) Dans la photographie reproduite avec cette légende : « Notre Mouche », le personnage en question n'est pas celui qui est au premier plan, le bras croisé sur son gilet blanc, mais celui du second plan, avec un long manteau à pèlerine et une canne.

dut être avertie et nous attendre. Ce fut sous l'orme, car nous ne revînmes pas.

Nous nous attardâmes dans les allées du Buyuk-Mézaristan (grand cimetière), ombragées de cyprès aux proportions magnifiques et aux formes bizarres sous lesquels reposent beaucoup d'hommes illustres de l'islamisme et où le sultan Mahmoud a voulu enterrer son cheval favori. Au bout de deux kilomètres (le cimetière en a au moins quatre), nous avisâmes deux guimbardes antédiluviennes conduites par chevaux et cochers non moins antiques. Nous les louâmes et, à travers mille fondrières où nous faillîmes maintes fois verser, nous arrivâmes sains et saufs, mais non sans cahots, à Haïdar-Pacha puis à Kadi-Keuï où nous prîmes le bateau.

En passant devant la pointe du Séraï, nous fûmes frappés du mouvement inusité qui régnait là, sur terre comme sur mer. De nombreuses barques de la police stationnaient, des agents faisaient les cent pas sur les bords de la pointe. Que se passait-il donc ?

Simplement ceci : on avait découvert un complot. Le télégraphe venait d'apporter la terrifiante nouvelle qu'un groupe de conspirateurs était parti d'Europe dans le but de faire sauter le yacht impérial lorsque le Sultan se rendrait par mer, le 15 de Rhamazan au Vieux-Séraï, pour vénérer le manteau du Prophète. Or, le 15 Rhamazan, c'était huit jours plus tard. D'où les précautions prises et le surcroît d'espions aux trousses des étrangers.

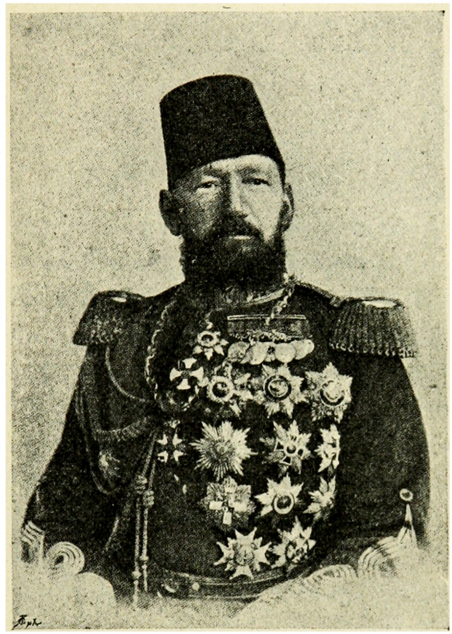
Il faut bien que ces gens-là aient leurs émotions, au milieu de la banalité de leur existence. Une de leurs distractions favorites, comme pour les bons bourgeois de province, c'est d'aller voir partir le train. Ils n'y manquent pas. Les abords de la gare de Sirkedji, les quais fourmillent d'espions. Dire qu'il y en a vingt fois plus que de voyageurs n'est pas une gasconnade ; ils sont là au moment où vous montrez votre passeport, où l'on visite malles et valises; ils vous suivent jusqu'au train et dévisagent, qui effrontément, qui sournoisement, ceux qui vous accompagnent.

Laissons là cette police non avouable et non avouée et passons à la police officielle dénommée secrète (1).

(1) Je mets immédiatement et hors cadres les fonctions exercées depuis quelques années par la famille des Lefoulon, nos compatriotes. Le père, le

La police n'existe pas, en Turquie, non plus que la justice.

J'aurais hésité longtemps à porter sur un des principaux rouages nécessaires au bon gouvernement d'une nation un jugement aussi net, aussi dur, si je n'avais un devancier illustre en S. M. I. le Sultan Abdul-Hamid. Lui-même s'est chargé de faire savoir à l'Europe qu'il ne fallait pas espérer trouver dans son empire, sous son règne, une police sévère et juste, des tribunaux intègres ; et, comme sa parole n'aurait pas eu assez de portée, il le fit assavoir au monde entier par un homme en qui il avait et pouvait avoir toute confiance.



Maréchal Fuad Pacha, exilé à Damas.

L'histoire est assez curieuse pour être racontée.

Dans mes recherches à la Bibliothèque nationale, je tombai, en feuilletant le catalogue, sur le titre d'une brochure : *La Police secrète en Turquie* (1) que l'on portait comme anonyme, tout en l'attribuant à Mavrogeni Pacha (2). Elle devait être précieuse, car elle ne pouvait être consultée qu'à la *Réserve.*

comte Édouard Lefoulon, portait le titre d'inspecteur général au ministère de la police et était chargé spécialement des étrangers. Il rendit de signalés services au Sultan Abdul-Hamid ; il lui présenta même, peu de temps avant l'explosion du 21 juillet 1905, un rapport très circonstancié sur la possibilité d'attentats de cette nature. Aujourd'hui, le comte Lefoulon se repose dans un frais cottage de Basse-Normandie et ses fils, MM. Eugène, Émile, Gustave et François Lefoulon le remplacent auprès d'Abdul-Hamid, comme adjoints à l'inspection de la police secrète.

(1) Broch. in-16 de 52 p. *Paris*, imp. Noizette, 1892.

(2) Mavrogeni Pacha fut le médecin favori d'Abdul-Hamid. Ce dernier, né d'une mère tuberculeuse et avec des dispositions morbides, s'était laissé aller,

En tête de l'exemplaire est reliée la lettre manuscrite suivante adressée au Conservateur de la Bibliothèque nationale et que je me ferais scrupule de ne pas reproduire en entier :

14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

Jeudi, le 7 *novembre* 1900.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Permettez-moi de venir vous signaler à la Bibliothèque nationale une brochure rarissime et très importante, cotée brochure anonyme 8°, J. 5905, *La Police secrète en Turquie* (1).

L'auteur de cette brochure est Mavrogeni Pacha, sénateur de l'Empire, maréchal de l'Empire, médecin particulier du Sultan.

Mavrogeni a écrit cette brochure à la demande du Sultan, qui voulait prouver que les désordres de Bahri Pacha lui étaient connus et que, s'il les avait tolérés, c'était en connaissance de cause.

C'est un document pour l'histoire de la Turquie.

A l'époque de sa publication, Mavrogeni distribua ouvertement ces brochures à une séance publique de la Société impériale de médecine.

Depuis cette époque le Sultan a fait saisir chez les médecins de Constantinople ladite brochure ou l'a fait racheter très cher.

Bref, je l'ai fait chercher pendant des mois, offrant jusqu'à 10 livres turques (230 francs) pour un exemplaire, impossible à trouver.

Comme cette brochure sera un jour un document très important de l'histoire hamidienne, je me permets de la signaler pour qu'on

dès sa jeunesse, à sa passion pour les liqueurs fortes. « Si vous continuez, lui dit un jour Mavrogeni, dans trois ans vous serez mort ! Buvez de l'eau et je vous garantis santé et longue vie. » Abdul-Hamid suivit le conseil et s'en trouva bien ; aussi garda-t-il à Mavrogeni une profonde reconnaissance et lui demandait-il fréquemment ses avis.

(1) Je ferai remarquer que, depuis la lettre du Dr Lardy, la cote de la brochure a été changée ; elle porte aujourd'hui : J. 3.236. Réserve.

la garde spécialement et peut-être qu'on la réunisse à la liasse des brochures de Mavrogeni Pacha.

Avec l'expression de ma très haute considération.

D[r] Edmond LARDY,
Ancien chirurgien en chef de l'Hôpital
français à Constantinople.

On ne saurait refuser au signataire de cette lettre ni la compétence, ni l'honorabilité. Témoin oculaire et auriculaire, il est métaphysiquement sûr de ce qu'il raconte, l'ayant constaté par lui-même. Jamais livre anonyme ne fut authentiqué, ce me semble, de plus irréfutable façon. Nous tenons donc pour assuré que l'auteur de la brochure : *La Police secrète en Turquie* est Mavrogeni Pacha, médecin particulier et ami d'Abdul-Hamid (1).



Bahri Pacha,
Ancien Préfet de Police.

Voyons-en le contenu. Quoiqu'il soit à lire en entier, je ne retiendrai du passé que ce qui peut servir à éclairer le présent.

Mavrogeni Pacha commence par une étude historique sur la police en Turquie. Autrefois, dit-il, « il ne s'agissait pas, pour connaître les secrets d'une famille, d'écouter derrière les portes, de regarder à travers les serrures ou les fenêtres d'une maison, de s'introduire furtivement dans une demeure habitée ; si les agents du gouvernement y pénétraient, sans

(1) Comment est-il possible, dira-t-on, que le Sultan ait demandé — ou même qu'il ait autorisé — la publication de tels documents ? Je n'ai pas à le rechercher. La question d'autorité, dans la circonstance, me suffit. Je ferai cette seule remarque : ce n'est pas la première fois qu'Abdul-Hamid commande pour sa personne des plaidoiries qui se tournent en réquisitoires, comme il advint du travail entrepris sur son ordre par Ahmed Midhat Effendi (Cf. *Chap. précéd.*). Est-ce maladresse des auteurs ? Je ne le pense pas. Plutôt serai-je porté à croire en une justice immanente qui se joue des efforts des méchants et des aveugles quand leurs crimes trop nombreux ou trop grands doivent enfin les entraîner à l'abîme. Pourquoi voudriez-vous qu'Allah ne fût pas aussi puissant que Jupiter, dont l'antiquité latine nous dit : *Quos perdere vult Jupiter dementat ?* Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre.

en avoir été priés, c'était par force, en enfonçant l'huis, en brisant la croisée, en hommes fiers et libres. Armés du bâton ou du yatagan, suivant les circonstances, ils demandaient impérieusement ce qu'ils voulaient connaître. C'étaient alors des perquisitions ostensibles, surtout ostensiblement faites, auxquelles ils se livraient courageusement en exposant leur vie ; mais jamais par traîtrise, malice ou espionnage. Ceci même explique comment un heydoude, un bandit, jouissait chez eux de la considération qui s'attache aux héros, tandis qu'un voleur était méprisé à l'égal d'un être vil et lâche ; cette opinion est restée la même parmi le peuple... »

Mais la civilisation s'implante peu à peu à Constantinople, et, avec elle, des mœurs nouvelles qui nécessitent une nouvelle organisation de la police. « Lord Redcliffe pressait le gouvernement d'introduire l'usage de la police secrète dans ses vastes États, recommandant surtout de ne pas prendre exemple sur la troisième section de la Chancellerie de Saint-Pétersbourg, mais de choisir plutôt comme modèle quelques-unes des administrations de l'Occident. En même temps, on chargeait M. Sefels Soldenhof, conseiller d'ambassade à Paris, d'étudier les procédés de la police secrète organisée et dirigée par le célèbre Vidocq. Son rapport ne tarda pas à se produire tout bourré de faits nombreux. Substantiel et clair, savant et concluant, il fut goûté par le Conseil des Ministres et remis à M. Civinis pour étude après lecture. C'était en effet ce dernier que lord Redcliffe avait désigné comme l'émule de Vidocq en Turquie. Ayant à son actif certains faits privés inavouables, le choix semblait des meilleurs et comme indiqué d'avance. Rechid Pacha le fit nommer chef de la police secrète, poste qu'il dirigea avec talent et même avec dignité... et l'opinion des Turcs actuels c'est qu'on n'a pas encore trouvé son égal... »

L'opinion des « Turcs actuels » est facile à comprendre, quand on voit ce qu'ils avaient sous les yeux et les faits qui ont motivé l'ouvrage de Mavrogeni Pacha.

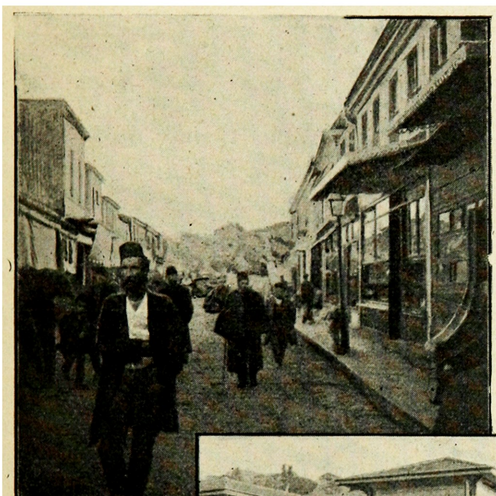
« Un procès retentissant autant que scandaleux, continue ce dernier, vient récemment de montrer cette arme, destinée à défendre et à protéger la société, comme un instrument d'abus, de crimes, si l'on veut, entre les mains de chefs sans scrupules.

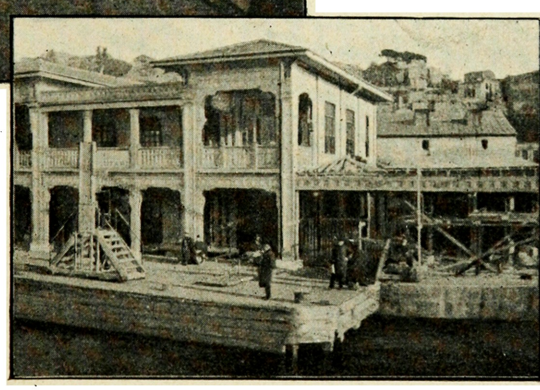
« Il s'agissait de juger des agents de la police secrète, accusés de s'être introduits dans une maison d'honnêtes artisans et d'avoir déposé furtivement, chez eux, les ustensiles nécessaires à une fabrication de fausse monnaie.

« ... Ils affirmèrent n'avoir agi que sur les ordres de Bahri Pacha, préfet de police de Péra, et celui-ci, comme pour leur donner raison dès l'origine des débats, se contenta de protester dans les journaux sans fournir de preuves probantes.

« Venu sans fortune du Kurdistan, son pays, on lui attribue maintenant plus de quatre-vingt mille livres turques, sans qu'il ait jamais eu d'autres sources de revenus que ses appointements réguliers... »

On l'accuse « d'avoir essayé des démarches compromettantes qui lui donnèrent, à l'encontre de celles qu'il cherchait, l'apparence d'un coupable. Il aurait en outre essayé d'obtenir la protection d'un haut personnage pour implorer la clémence du Sultan, puis tenté d'intéresser à son sort un drogman de certaine ambassade pour lui assurer la protection





A Scutari. — 1. Notre « Mouche ». — 2. Débarcadère de Scutari.

de son maître, enfin, prié le dénonciateur Carabet de modifier ses déclarations, en échange d'une somme de cinq cents livres. Ce qui prouve un peu la véracité de ces dires, c'est que ce fonctionnaire, accusé par la grande voix publique, mis en jugement devant une cour spéciale, continua d'occuper son poste... »

« Une autre accusation qui pesa lourdement sur Bahri Pacha, durant son administration, c'est que les faubourgs de Péra et de Galata étaient devenus de véritables repaires de bandits et d'assassins.

« Tout ce qui provient des rebuts du monde entier, tout ce qui s'amasse et forme légion, grâce au flair particulier de cette crasse sociale, et s'implante où règne l'impunité, s'était donné rendez-vous dans ce coin béni du ciel, pour exercer sa répugnante profession au détriment des habitants et sous l'égide de M. le Préfet de police. Car on prétendait encore que cette tolérance existait en vertu d'un pacte authentique, signé entre les voleurs et celui que la loi chargeait de les poursuivre, et par lequel ce peuple du bagne, lâché dès la brune, libre toute la nuit, pouvait impunément se livrer à son métier, à la condition de reparaître à l'aube chargé de butin et de le partager intégralement et honnêtement avec leur bienfaiteur.

« Ce n'est pas tout encore; son Excellence capitalisait avec ce noble revenu celui qu'il recueillait chaque soir de l'heureuse collaboration des croupiers avec les filles de joie, malgré la prohibition très officielle des tripots. Les jolies chanteuses internationales savaient y attirer par leurs séduisants attraits les jeunes viveurs de la ville. Ceux-ci ruinaient leurs familles en vidant leurs poches sur les tables de jeu ou dans les porte-monnaie de ces courtisanes faciles.

« Et toutes ces turpitudes s'accomplissaient non seulement à l'ombre, mais encore sous la protection d'un chef de police que le soupçon n'eût pas dû même effleurer de son aile, lui dont les fonctions devaient au contraire assurer la tranquillité des citoyens et garantir leur propriété.

« L'opinion générale est persuadée que les bandes qui rançonnent les maisons de la capitale ne laissent pas que d'avoir des rapports

avec la police. Celle-ci, et ce point n'est pas discutable, sait toujours, quand elle est mandée pour procéder à des constatations si elle a affaire aux hommes de Christo, de Stravo ou ceux de Dimitri.

« Les voleurs ont l'habitude, en se retirant, d'abandonner derrière eux un objet quelconque : cigare, vieux soulier, couteau ; cette pièce à conviction, présentée à la police par la victime, est une espèce de point de repaire à l'aide duquel l'autorité se trouve renseignée.

« Malheur aux malfaiteurs isolés qui travaillent pour leur propre compte ! Ils succombent infailliblement sous les poursuites de la police et sous la dénonciation de leurs propres confrères, comme ces chiens errants qui viennent malencontreusement tomber dans les bandes de leurs congénères d'un autre quartier, pour leur disputer leur pâture...

« Les anecdotes ayant l'indiscutable privilège d'affirmer ce que l'on veut dire tout en donnant une légèreté d'allure au sujet le plus grave, je prends la liberté d'en conter quelques-unes qui me sont parvenues, et dont la première est typique (1).

***

Des malfaiteurs s'étaient introduits dans une maison de Péra, alors que tous les habitants reposaient dans un profond sommeil, et, profitant d'une circonstance aussi favorable, ils avaient de préférence porté leurs pas dans la salle à manger, au rez-de-chaussée. Ils mirent en paquet divers objets, passèrent dans la cuisine et, séduits par l'éclat des cuivres, voulurent emporter quelques-unes des casseroles. L'une d'elles, en tombant, réveilla le maître et le fit bondir hors du lit. Les voleurs s'enfuirent, devant la panique, en abandonnant le butin déjà préparé, et celui qu'on avait tenté de mettre à sac put alors contempler, non sans pâlir, le danger auquel il venait d'échapper fortuitement, ainsi que son mobilier.

Non seulement les gredins n'avaient rien emporté, mais, dans leur précipitation à décamper, ils avaient laissé tomber un petit paquet soigneusement enveloppé qui, déficelé — jugez la joie

(1) Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la page 113 est emprunté textuellement à la brochure de Mavrogeni Pacha.

du bonhomme, — laissa paraître dix mille piastres en billets de banque.

A voleur, voleur et demi, proverbe que l'honnête bourgeois mit en pratique en y ajoutant la résolution de ne rien ébruiter de l'aventure ; conséquemment, il remonta dans sa chambre, regagna son lit et reprit son sommeil interrompu par une trop courte visite de la fortune.

Mais il resta fort étonné lorsque, le surlendemain, deux agents de la police vinrent lui demander, dans son bureau même, sans employer de circonlocution, s'il n'avait pas été, par hasard, victime d'un vol.

— Jamais ! répondit-il avec aplomb. Si j'avais été volé j'aurais porté plainte et vous l'auriez su des premiers. Rien ne manque dans ma maison et je ne comprends rien au langage que vous me tenez.

Les policiers partirent à regret ; mais, quelques jours plus tard, deux autres se représentèrent, qui firent la même demande et qui reçurent la même réponse.

Que signifiait cet acharnement, cette persistance à vouloir découvrir un fait dont personne, pas même le volé, ne réclamait la constatation ? Ce fut bien pis encore, pour son état mental, lorsque deux nouveaux personnages, à la mine patibulaire l'accostèrent cette fois dans la rue :

— Vous n'avez pas été volé, dirent-ils,c'est vrai ! mais est-ce une raison pour voler les autres ? Allons, ne faites pas l'étonné, vous savez ce que nous voulons dire. On a laissé tomber chez vous un paquet de bank-notes, rendez-le ou vous aurez lieu de vous repentir à bref délai.

Hâtons-nous d'ajouter que les billets, mal acquis, retournèrent à ceux qui les avaient plus mal acquis encore, leur détenteur d'un moment ne voulant point courir le risque de cette vengeance anonyme dont on semblait le menacer s'il persévérait à les garder.

Les quelques aventures suivantes peuvent offrir un certain intérêt à cause de leur caractère essentiellement ottoman.

Un paysan de Guebzé, en Anatolie, possédait une paire de buffles qui constituait toute sa fortune et je n'oserai affirmer qu'ils ne lui fussent plus chers et plus indispensables que sa propre femme dont

le remplacement eût été plus facile et moins coûteux, si quelque accident fortuit l'avait enlevée à sa tendresse.

Ces buffles disparurent une nuit sans qu'on pût se rendre compte de la façon dont les voleurs s'étaient introduits dans l'écurie. On n'avait rien entendu, les chiens même n'avaient point aboyé. Toutes les recherches auxquelles se livra leur malheureux propriétaire restèrent sans résultat.

Lorsqu'on lui conseillait d'aller se plaindre aux autorités, il haussait les épaules d'un air qui semblait dire : « Me prenez-vous pour un niais ? Pourquoi m'en irais-je vainement perdre mon temps, ma peine et peut-être mon argent ? »

Or, voici comment les faits s'étaient passés dans leur menu détail.

Deux mauvais garnements, qui cherchaient aventure, s'étaient emparés des bêtes, les avaient embarquées dans une mahone (1), et avaient fait voile vers la côte d'Europe. Un vent favorable les conduisit à Kutchuk-Tchekmedjé où ils débarquèrent leur butin. Malheureusement pour de si honnêtes commerçants, leur arrivée coïncidait avec le rendement des dîmes, alors que des employés spéciaux parcouraient les campagnes pour en accélérer la livraison. Un djournaldji (2), fort occupé à inscrire le montant de l'impôt, ainsi qu'à compter les gerbes, se mit à questionner inconsciemment nos larrons. Leurs réponses embarrassées soulevèrent des doutes dans son esprit ; l'affaire lui parut louche, il mit l'embargo sur les buffles, puis, appelant deux zaptiés, leur ordonna de conduire les individus suspects, ainsi que leurs bêtes, à Macri-Keuï où le caïmacam (3) jugerait ce qu'il y aurait à faire.



Halil Rifaat Pacha,
Ancien grand-vizir.

Voilà tout notre monde en route, marchant en bon ordre vers la ville ; mais, chemin faisant, l'un des zaptiés propose à son camarade

(1) Embarcation fortement charpentée pour le transport des marchandises, allant du port jusqu'aux navires.

(2) *Djournaldji*, du mot journal : celui qui tient un journal pour les recettes.

(3) Sous-préfet de quatrième ordre.

de laisser échapper les inculpés et de garder pour eux les buffles, disant avec assez de raison, dans tous les cas avec une parfaite connaissance de la justice de son pays : « Ces animaux sont destinés à être mangés (1) ; mieux vaut que ce soit par nous que par d'autres. »

Plus consciencieux ou plus novice son compagnon se refuse à cet arrangement, de sorte que le convoi arrive à sa destination sans être diminué.

Le cas est alors exposé à Husni Bey, caïmacam de Macri-Keuï. Après un moment de réflexion, il ordonne d'enfermer séparément chaque voleur. Au bout de quelques jours, il rappelle l'un d'eux et lui dit :

— Je sais que tu n'es pas le principal coupable et j'ai résolu, afin de ne pas te retenir au détriment de tes affaires, de t'autoriser d'aller chercher un kéfil (2).

Même proposition fut faite au second et acceptée avec empressement par chacun d'eux. Heureux d'en être quittes à si bon marché, fiers d'avoir recouvré leur liberté qu'ils croyaient perdue pour longtemps, ils se hâtèrent de regagner leur pays natal où leur seul étonnement fut de s'y rencontrer cette fois ensemble, et ils se questionnèrent. En gens d'expérience, et même en gens d'esprit qu'ils étaient, ils comprirent tout de suite le motif qui avait poussé leur juge à tant de clémence pour eux.

Loin d'en éprouver quelque gratitude, car enfin ils lui devaient la clef des champs, ils firent connaître que les buffles volés se trouvaient en la possession du caïmacam de Macri-Keuï ; telle était leur manière de se venger d'un homme qui, plus malin qu'eux, les avait joués sous jambe.

Et le caïmacam, qui ne se savait pas encore si près de rendre compte de ses actions, se bornait à chercher dans le même temps, l'écoulement de sa marchandise au prix le plus avantageux ; il avait même refusé avec indignation l'offre d'un détective qui lui proposait de vendre les buffles et d'en partager le bénéfice.

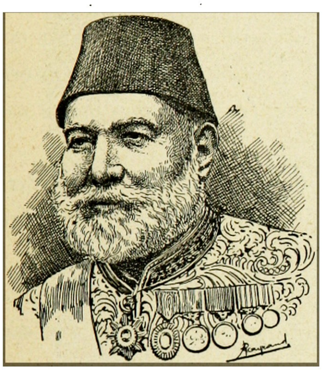
(1) C'est l'expression dont on se sert pour exprimer qu'une somme d'argent ou toute autre valeur a été détournée

(2) Garant.

— Comment, s'écria ce fonctionnaire intègre, comment oses-tu parler ainsi ? ne suis-je pas établi par le Padischah pour la meilleure répartition de la justice à tous ses sujets ? Et pour infime, ne suis-je pas son représentant ?

Le malheureux conseiller s'éloigna l'oreille basse, le front rouge de confusion, pensant que son chef était un grand homme puisqu'il avait trouvé une combinaison supérieure à la sienne.

Le. caïmacam n'avait d'autre combinaison que de s'attribuer le prix des buffles à lui seul; mais, comme il fut obligé de s'entendre avec deux membres de son conseil, comme il fit vendre les animaux par un intermédiaire, il est difficile d'admettre un instant que son idéal, si longuement caressé d'avance, reçut aucun commencement d'exécution ; et le bulgare Hadji Théodore, qui les lui acheta pour trente-cinq livres turques, parut être de cet avis en lui comptant la somme.



Abdurrahman Pacha,
Ministre de la Justice.

Un mois se passa sans amener d'ennui, un autre lui succéda dans la même tranquillité, et l'affaire semblait terminée là quand le véritable propriétaire des buffles se présenta inopinément devant le caïmacam pour réclamer son bien. Celui-ci en éprouva comme une déconvenue, mais il se garda d'en rien laisser paraître ; au contraire, réunissant en faisceau tout ce qui s'agitait en lui d'aplomb, d'effronterie et d'audace, il toisa le paysan :

— Comment prouveras-tu, dit-il, que ces bêtes t'appartiennent ? Comment pourrons-nous ajouter foi à tes paroles ?

— Il ne faudra pas chercher très loin, reprit l'autre. Faites amener les buffles, la vérité comme la lumière se présentera d'elle-même.

— Soit, reviens demain matin, tu seras mis à même de fournir tes preuves.

Le lendemain, fidèle à sa promesse, le caïmacam fit transmettre

à Hadji Théodore l'ordre d'amener les bêtes et celui-ci qui les avait achetées se montra d'autant plus empressé d'obéir qu'il crut être réquisitionné pour quelque corvée.

— Maintenant, dit Husni Bey à celui qui réclamait la propriété des animaux, et en les lui montrant, prouve-nous qu'ils sont à toi.

— Dans leur corne droite, répondit le madré, il existe un trou foré de mes mains dans lequel j'ai glissé un papier fortement roulé et sur lequel mon nom se trouve écrit ; grattez la corne, enlevez la poix, qui bouche l'ouverture, et vous reconnaîtrez que j'ai dit la vérité.

— *Aferim* (1) ! s'écria le caïmacam lorsqu'il eut exécuté les conseils du paysan, tu n'avais pas menti. Reprends ton bien, remercie Dieu et bénis le Sultan devant lequel rayas (2) et musulmans sont égaux.

Le paysan de Guebzé, poussant ses buffles devant lui s'en retourna tout heureux dans son pays, célébrant les hauts faits du caïmacam, du Padischah et de la justice.

Mais Hadji Théodore rentra-t-il aussi dans l'argent qu'il avait déboursé pour son achat ? Ce serait peu connaître l'Orient que de le croire.

On le poussa dehors, on le mit à la porte malgré ses cris, malgré ses récriminations. Il se plaignit, se remua, provoqua le scandale, rien n'y fit. On l'engagea à seulement prendre un avocat puis à entamer un procès, s'il croyait au gain de sa cause pour avoir acheté des buffles volés.

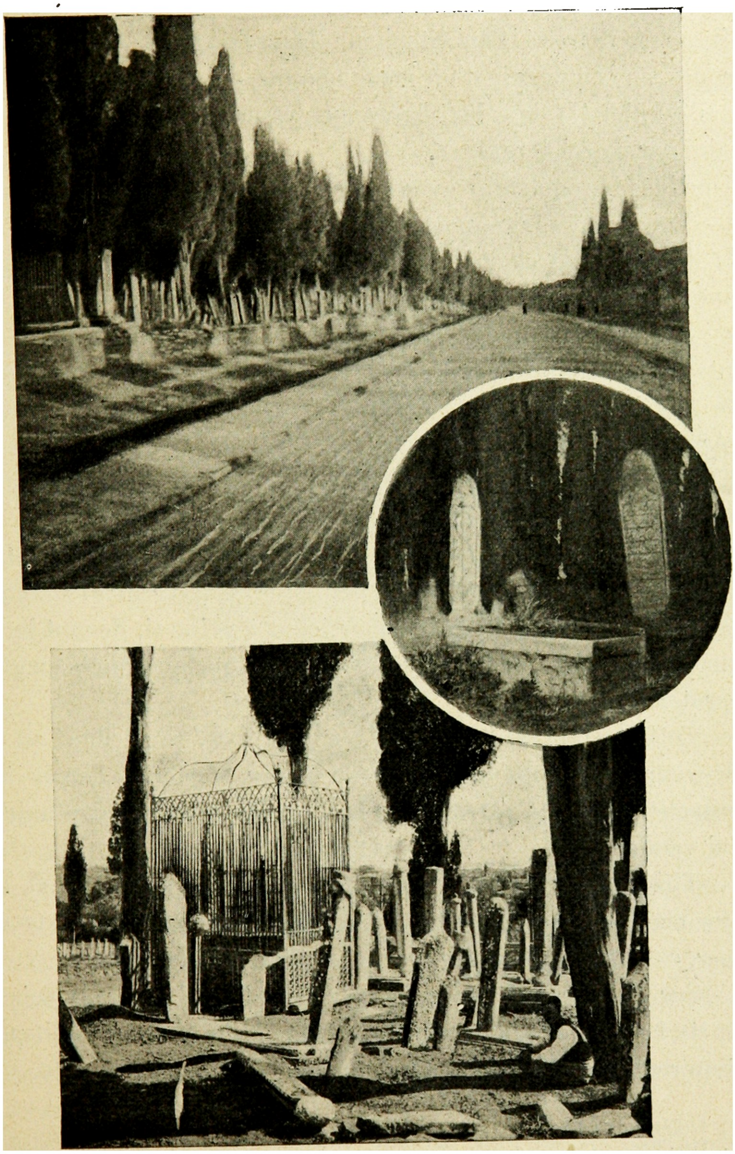
Le pauvre homme, effrayé des complications dont on fit miroiter le nombre devant ses yeux, préféra rentrer dans le silence, se demandant avec épouvante s'il n'allait pas être puni sévèrement d'avoir été trompé.

Un zaptié suivait la route de Constantinople à Tchataldja où il était envoyé en mission. Il s'en allait doucement balancé par

(1) Bravo.

(2) Sujets musulmans qui, jadis, payaient chaque année un haratch (redevance capitale), c'est-à-dire une certaine somme d'argent pour avoir le droit de porter leur tête sur leurs épaules (Note de Mavrogeni).

l'amble de sa monture, fumant sa cigarette et regardant, d'un air distrait, les pierres du chemin, les champs qui le bordaient, les corbeaux qui passaient par bandes en croassant au-dessus de sa tête.



Cimetière de Scutari

Sa poche était vide, sa bourse à tabac ne contenait plus que de la poussière, il avait perdu le compte de ses appointements arriérés qu'il devait recevoir et, malgré lui, il songeait au moyen de se procurer quelques piastres.

Il avait dépassé San Stephano lorsqu'il avisa deux femmes turques, en compagnie d'un jeune homme, qui se livraient aux douceurs du kief (1) dans les vignes au-dessus du joli site de Floria éclairé par un soleil radieux.

Une idée baroque lui traversa le cerveau :

— Voici mon affaire, pensa-t-il.

Il descendit de cheval, se dirigea vers le groupe des trois personnes et, d'une voix sévère, interpellant le turc :

— Ah ! tchapquin (2) que fais-tu là, s'écria-t-il. N'as-tu pas honte de ta conduite avec ces femmes, en face du ciel, sur le passage des honnêtes gens ? Comme si semblable scandale n'était sévèrement puni par la loi ! vaurien ! misérable !

Et le voilà qui continue à réciter le vocabulaire d'injures dont la langue turque se trouve si abondamment pourvue.

Sous cette avalanche de mauvaises paroles qui deviennent autant de menaces, le jeune homme, un peu interdit, légèrement suffoqué, essaye, mais en vain, de se justifier; c'est-à peine si, devant le flot loquace de son adversaire, il trouve à placer quelques mots en guise de protestation :

— Cette femme est la mienne, parvient-il à dire : celle-ci est ma belle-sœur et, si nous sommes venu passer quelques heures à la campagne, c'est que le temps est beau et que nous sommes aujourd'hui vendredi (3).

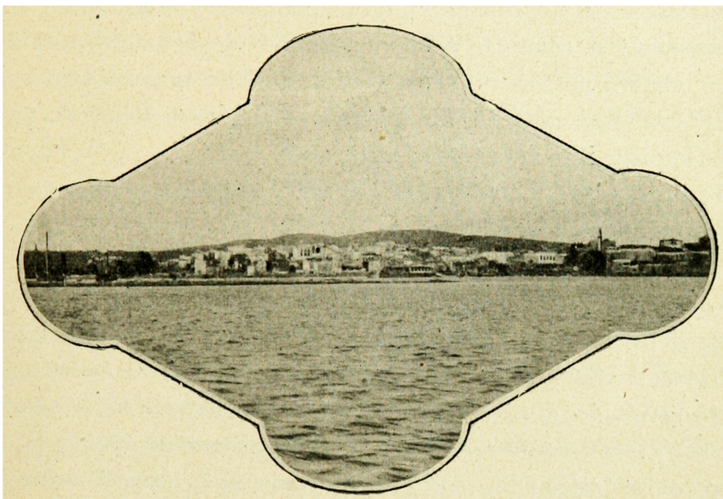
— Tu mens, reprit le zaptié avec impatience, parce que tu sais qu'un mauvais cas est niable ; d'ailleurs, si tu parviens à te disculper, ce sera à Macri-Keuï, devant le juge, où je t'amène.

— Sur Dieu, reprit l'accusé, vous êtes dans l'erreur, je suis un honnête homme et tout à fait incapable de rien faire qui soit pour moi un reproche et pour les autres une offense.

(1) Dolce farniente.
(2) Polisson.
(3) Jour férié de la semaine ; le dimanche des Mahométans

L'inquiétude avait déjà gagné les femmes ; cependant la crainte était chez elles mélangée d'autant de colère que d'indignation. Elles soutenaient leur compagnon avec une volubilité de paroles, avec une ardeur de gestes qui, dans toute autre circonstance et devant un homme sans parti-pris, leur eût certainement mérité la victoire.

Le faux gardien de la morale publique ne s'en laissa nullement impressionner, car ses intentions visaient autre chose que des excuses et, si ses interlocuteurs l'eussent deviné plus tôt, l'entretien se fût terminé rapidement.



Haidar Pacha.

Pour brusquer l'entretien, le gendarme proposa de laisser partir le trio contre une caution de cinq livres :

— Cinq livres ! exclama le pauvre homme. Les ai-je touchées de ma vie ! Cinq livres ! je ne les ai pas. Cinq livres, où voulez-vous que je les trouve dans cette vigne ?

Après des pourparlers nombreux, lorsque le zaptié fut bien certain qu'il n'obtiendrait pas davantage, il descendit à une livre turque et l'empocha. Il remonta sur son cheval, puis continua son voyage, fier de sa ruse, fier du succès.

Seuls, Ahmed Agha et les deux femmes, soulagés de leur argent, s'en revinrent au logis, trouvant, avec quelques motifs plausibles,

que cette journée leur coûtait cher, si cher qu'ils ne purent se résigner à une si grande perte. Il fut convenu, séance tenante, qu'on se rendrait le lendemain à Macri-Keuï, au conak du caïmacam, pour lui raconter l'aventure et solliciter la remise de l'amende.

— Nous n'avons aucune connaissance du fait, fut-il répondu à l'orateur ; mais nous allons vous placer en présence de tous les zaptiés qui sont ici ; peut-être pourrez-vous reconnaître celui dont vous vous plaignez.

On fit défiler toute la garnison devant Ahmed, qui ne parvint pas à retrouver son homme de Floria, lequel, sans doute, fumait voluptueusement sa cigarette dans quelque café de Tchataldja, et, dupé, déçu, chagrin, il s'en retourna veuf de sa livre turque, dont le souvenir fut assaisonné de piteuses réflexions, étant donnée la facilité avec laquelle il se l'était laissé extorquer.

Tant est grand le prestige de l'autorité et celui de la force armée, quelques abus qu'on en fasse.

Un épicier du nom de Hadji Giorgin possédait depuis plusieurs mois un garçon de magasin qui, par son exactitude au travail, par sa politesse envers le client, par sa fidélité à son patron, constituait la perle des employés passés, présents et futurs. Devant les tribulations réservées à ses confrères, moins bien servis que lui-même, le commerçant se frottait les mains en souriant, se déclarant le plus fortuné des hommes.

Dimitri n'avait qu'une exigence, contre laquelle il eût été dangereux de lutter ; c'était de disparaître chaque dimanche pour aller rejoindre à Psomatia celle qui gouvernait et dirigeait son cœur.

Un dimanche que, fidèle à ses habitudes, le chemin de fer l'avait transporté dans la région de ses folles amours, après avoir pris congé de son maître, celui-ci s'aperçut de la disparition de deux livres turques dans le tiroir où s'accumulaient ses recettes.

Il fouilla pendant un instant sa mémoire, cherchant à se rappeler l'usage auquel il avait fait servir cette somme ; mais il fut contraint de s'avouer bientôt que ni lui ni ses proches ne l'ayant touchée, son absence constituait un simple larcin. Ses soupçons se portèrent immédiatement sur Dimitri comme seul coupable d'une faute aussi

grave, et l'ensemble de ses qualités, de ses mérites, de ses services mêmes disparurent en un instant ; de son souvenir, il ne resta que celui d'un indigne voleur, digne des plus grands supplices.

Hadji Giorgin courut au corps de garde, avisa l'officier de gendarmerie, lui raconta son aventure et obtint de sa bienveillance que deux de ses hommes partissent à Psomatia pour s'emparer de l'inculpé. Celui-ci humait l'air à la fenêtre lorsqu'il aperçut les agents se diriger de son côté et, comme il n'avait point la conscience nette, il comprit immédiatement ce qu'on allait lui demander :

— Tu viens de dérober deux livres à ton maître ! s'écria l'un des gendarmes, mais, si tu consens à les rendre de bonne grâce, tu seras traité avec indulgence par égard pour ta conduite antérieure.

— Les rendre? repliqua Dimitri. J'en serais bien en peine, je les ai mangées (1).

— Avec qui?

— Tout seul.

— La chose est impossible, en aussi peu de temps, puisque tu t'es rendu directement chez Photini.

— Vallaha (2) ! je les ai mangées tout seul.

— Nous allons arrêter ta maîtresse aussi et nous arriverons par elle à connaître la vérité.

— Ne vous donnez pas cette peine, Photini n'est pas coupable, je les ai mangées seul.

Et il ne voulut point démordre de sa déposition.

Ramené à Yédi-Koulé, il maintint encore les mêmes arguments devant l'autorité, mais en expliquant leur sens d'une façon plus intelligible :

— Voici comment je les ai mangées : en apercevant les zaptiés et pour qu'ils ne pussent trouver sur moi les pièces qui m'auraient trahi, je les ai promptement avalées avec du pain.

— S'il en est ainsi, dit le binbachi (3), en se tournant vers ses aides, nous sommes assurés de rentrer en leur possession. Qu'on le

(1) En turc · « Youttoum », expression qui s'emploie également au positif et au figuré.

(2) Sur Dieu.

(3) Major commandant.

prenne, qu'on l'attache à l'écurie et que l'un de vous reste auprès de lui jusqu'à ce qu'il lui plaise de les restituer.

Ainsi fut fait : les gardiens se relayèrent d'heure en heure jusqu'au moment où les deux livres réapparurent à la lumière.

Après les avoir purifiées, après leur avoir rendu l'éclat qui convient à d'honnêtes pièces d'or, le zaptié chargé de cette vilaine besogne se disposait à les remettre aux mains de son chef, quand une idée lui poussa qu'il mit à profit sur l'heure :

— Il est évident, pensa-t-il, que ces deux pièces ne parviendront jamais intactes à leur propriétaire, elles ont une trop longue route à parcourir pour qu'il en soit ainsi ; pourquoi ne serais-je pas celui qui va les entamer?

Et, pour être celui-là, il court chez un changeur qui, moyennant un honnête escompte, transforma l'une des livres en quatre pièces de medjidiés et cinq quarts. Il prit un medjidié, un seul, sachons-lui gré de cette réserve, et, très enchanté de son expédient, remit scrupuleusement le reste au bimbachi.

— D'où vient, demanda l'officier fort étonné, que tu ne me rapportes pas deux livres intactes?

— Je n'ai trouvé que cela, répondit le soldat.

Le délinquant est rappelé, on lui montre la livre, les quatre medjidiés et les cinq quarts. Il se récrie, indigné :

— J'ai rendu ce que j'ai pris, c'est-à-dire les deux livres que j'avais avalées. Si l'une d'elles s'est divisée en route, il faut supposer qu'il existe des sarafs (1) dans mon ventre et je puis prouver le contraire.

Le zaptié persiste de plus en plus dans sa déclaration précédente : c'est tout ce qu'il a trouvé.

Survient le bacal (2), anxieux, lui aussi, de connaître le résultat des fouilles ; on lui présente la livre et ce qui reste de l'autre :

— Il y avait deux pièces pleines, avoue-le, Dimitri.

— C'est ce que je m'égosille à prouver, patron ; mais on refuse de croire à ma loyauté

(1) Changeurs.

(2) Marchand de comestibles en détail pour les pauvres.

Il fallut s'en tenir à cet embryon d'interrogatoire et n'aller pas plus avant de l'inconnu du procès. Hadji Giorgin se désista de sa plainte dès qu'il aperçut un greffier qui s'offrait à la rédiger moyennant la somme de deux medjidiés. Il comprit, au cas même où sa cause serait gagnée, qu'il aurait à ajouter quelque autre chose à son argent et, philosophiquement, il réintégra dans sa poche ce qu'on voulut bien lui en laisser.

Voilà comment, dans ce beau pays d'Orient, les livres turques se changent en medjidiés et en quarts de medjidiés dans un voyage circulaire d'où il semble qu'elles dussent revenir intactes, et voilà comment aussi la police tranche les différends.

Mavrogeni Pacha termine là son très intéressant récit. Il se contente de le faire suivre de ces brèves considérations : « La chose la plus étonnante, c'est qu'en dépit d'une mauvaise organisation policière, il se commette moins de crimes à Constantinople que dans toutes les autres capitales de l'Europe.

« C'est là un résultat d'autant plus surprenant que les agents, étant peu et mal rétribués, la plupart mariés, surchargés de famille, sont fatalement amenés à soutirer quelques misérables piastres à leurs clients et sans intention mauvaise, uniquement pour subsister, en attendant l'arriéré de leur solde qui n'arrive jamais.



Ph. Sebah et Joaillier

Comte Lefoulon,
ex-inspecteur adjoint à la Police.

« Cette vérité est si connue autour d'eux que nul ne songe à les incriminer de leurs prévarications quasi imposées par les circonstances dans lesquelles ils sont forcés de servir, de vivre, ou plutôt de mourir. »

Les histoires et anecdotes qui précèdent ne semblaient pas devoir amener cette conclusion morose. Pourtant, il n'en saurait aller autrement. Quand on voit les chefs, les plus coupables, par conséquent, se retirer indemnes de semblables brigandages (1), jouir tranquillement du fruit de leurs rapines, honorés encore de postes officiels, on ne peut que s'apitoyer sur le malheureux sort des agents secondaires ou infimes, très lourdement punis, parce que, poussés par le besoin, ils se sont laissé aller à faire « chanter » faiblement quelques « clients » peu recommandables.

Mavrogeni Pacha écrivait ces choses en 1892 ; depuis lors, la situation est restée la même, si tant est qu'elle n'ait pas empiré et que les exploits rocambolesques de Fehim Pacha et consorts ne laissent pas loin derrière eux ceux de leurs prédécesseurs.

***

Cette histoire est d'hier et nous arrive de Smyrne (2). Débarquait en cette ville il y a quelques mois une très noble comtesse italienne capricieuse et un peu fantasque, qui, descendante directe de la baronne de Grondremark, voulait tout voir, tout connaître. Les merveilleux récits des faits et gestes du fameux Tzakidjis frappent son imagination. Elle brûle d'avoir une entrevue avec cet homme, chef de brigands d'abord, puis officier de gendarmerie provinciale avec le grade de major et qui, revenant à ses premières amours, avait renoncé à sa situation officielle dont les honneurs comme les émoluments ne suffisaient pas, semble-t-il, à son ambition. En somme, honnête homme à sa façon ; car il avait dédaigné d'exercer, à l'exemple de Bahri Pacha, le brigandage sous le costume d'officier.

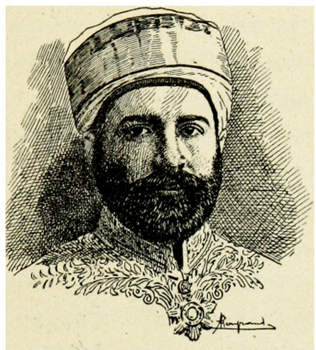
Il faut avouer que le désir de la comtesse ne manquait pas de piquant. Au surplus, rencontrer Tzakidjis n'avait rien de bien difficile ; contrairement à beaucoup de ses semblables, ce roi des montagnes avait un domicile presque régulier, dans le district d'Eudé-

(1) Bahri Pacha est aujourd'hui encore (15 mai 1907) gouverneur d'Adana.

(2) Toute la presse en a parlé, mais le *Journal du Caire* (1er février 1907) a donné ces détails typiques.

miche, où il s'était créé un véritable fief. On est galant à Smyrne ; on s'empresse donc de communiquer le désir de la noble visiteuse au chef de brigands qui, par traditions de métier, se pique d'idées chevaleresques. L'entrevue accordée, on prend jour et heure. Au cours de l'entretien, la comtesse indiscrète : — Comment se fait-il que vous ne soyez jamais pincé ?

— La cause en est bien simple, répond le bandit avec une modestie tout à son honneur, j'ai un illustre commanditaire en Saïd Pacha, fils du gouverneur général. Son apport social consiste autant en l'indication des coups à faire qu'en la sécurité qu'il nous assure, à moi et aux miens, soit, en nous signalant la direction prise par les colonnes volantes, chargées de notre poursuite, soit même, en les envoyant en des endroits où il est sûr que jamais nous ne serons rencontrés. En rémunération de cet apport il a droit à 50 % de mes transactions ; et c'est juste.


Talaat Bey,
Adjoint du Procureur général.

Ces paroles de Tzakidjis, répétées par la comtesse au consul d'Italie à Smyrne, furent l'objet d'un rapport de celui-ci à l'ambassadeur du roi Victor-Emmanuel auprès du Sultan, le marquis Imperiali, qui s'empressa de le transmettre à la Sublime Porte, en l'accompagnant d'une note très énergique.

En suite de quoi, Saïd Pacha fut mandé à Constantinople et fortement admonesté au Palais, où il fut même retenu pendant quelque temps. Mais, avec plus de raisons que d'autres, il pouvait dire :

Nourri dans le Sérail j'en connais les détours.

Il eut l'habileté de créer de toutes pièces et de dénoncer personnellement au Sultan un complot arménien dans ce district d'Eudémiche, où précisément ses compères possédaient des dépôts de dynamite et de bombes pour leur propre armement. Le Sultan résiste rarement à la tentation de s'offrir la répression d'un

complot. Aussitôt la dénonciation reçue, il émettait un iradé ordonnant à Saïd de se rendre à Smyrne pour y poursuivre personnellement l'enquête.

De retour à Smyrne, celui-ci n'eut rien de plus pressé que de donner libre cours à ses instincts féroces pour se venger notamment de ceux qui avaient joué un rôle dans l'entrevue de la comtesse. Nouvelles représentations de l'ambassade d'Italie auprès d'Yildiz, d'où l'on a la malencontreuse idée de télégraphier au père du contre-amiral, le vieux Kiamil Pacha « tous les regrets de Sa Majesté de constater que le fils de Son Altesse avait été si mal élevé et l'ordre impérial de lui faire les remontrances nécessaires ».

L'occasion qui s'offrait à Kiamil Pacha de se décharger un peu de l'amertume qui remplissait son cœur et de donner en même temps une leçon à son impérial Maître était trop belle pour qu'il la laissât échapper.

Aussi câblait-il en clair au premier secrétaire du Sultan :

« Je regrette d'avoir à faire remarquer qu'enrôlé dès son enfance dans le *service particulier* de Sa Majesté, mon fils fit toute son éducation sous les auspices impériales. Engagé dans une voie qui n'a jamais eu mon approbation, il y reçut tous les encouragements. Mon autorité paternelle ayant été annihilée dès le début, c'est à Sa Majesté qu'incombe le droit et le devoir d'admonester celui dont Elle a fait un haut dignitaire de l'Empire. »

C'est à la suite de ce télégramme que les relations entre le Sultan et Kiamil Pacha étaient arrivées au point de nécessiter la fugue de celui-ci au consulat d'Angleterre et l'intervention du gouvernement britannique. On verra plus loin le reste et les dessous ignorés de cette affaire.

L'histoire de Fehim Pacha nous rappelle les hauts faits de Bahri Pacha (1).

Élève de l'École militaire, il en sortait policier sans avoir rien appris, mais ayant fait le malheur d'une cinquantaine de ses condis-

(1) Au *Journal du Caire* ci-dessus nommé il faut joindre, pour renseignements sur Fehim, certains articles de la presse européenne en juillet 1906.

ciples qui avaient été envoyés en exil pour causes politiques sur ses propres dénonciations. Ce prélude promettait.

Il y a une dizaine d'années, par une sombre soirée d'automne, au moment où tous les commerçants de Galata remontent à Péra, un jeune homme coiffé du fez débouchait d'une des innombrables ruelles qui escaladent la colline de Pancaldi, au faubourg du même nom. A sa mine exaltée, on comprenait à première vue qu'il avait fêté outre mesure Bacchus et son habituelle compagne Vénus. Mais rien dans ses allures ne révélait qu'il fût animé d'intentions tragiques. Cependant, chaque fois qu'il passait près d'un promeneur attardé, que son extérieur désignait clairement comme chrétien, sa main se détendait brusquement; à la lueur pâle des rares, trop rares becs de gaz, un éclair brillait et le passant s'effondrait sur le trottoir. Quatorze fois le geste se renouvela et quatorze fois aussi il y eut chute d'homme (1). Au nombre des victimes ainsi bizarrement frappées, se trouvait le directeur du Métropolitain-Railway, autrement dit le Tunnel ou la Ficelle de Péra. Puis le jeune homme se perdit dans les ombres de la nuit, du côté de Nichan-Tach, dans la direction du Palais impérial de Yildiz.

Le lendemain, à la suite de réclamations de l'ambassade d'Allemagne, à laquelle se rattachait le directeur du Métropolitain-Railway, la police ottomane se mettait ou plutôt faisait semblant de se mettre en mouvement pour trouver le criminel. La chose paraissait d'autant plus simple que l'assassin avait perdu sur le théâtre de ses forfaits une de ses socques portant la marque des ateliers de S. M. I. le Sultan. Aussi l'opinion publique ne s'y trompa-t-elle pas un seul instant, et bientôt tout le monde nomma presque ouvertement le coupable, Féhim, fils de Ismet Bey, frère de lait et favori d'Abdul-Hamid.

Pour qui connaît un peu la capitale ottomane et les habitants de Yildiz, il était évident que le criminel ne serait jamais puni. Et pourtant il fallait agir, car les ambassades, prenant toutes fait et cause pour la victime européenne, menaçaient de se fâcher et de faire l'enquête elles-mêmes. La police entra donc en campagne et

(1) D'autres disent dix-huit.

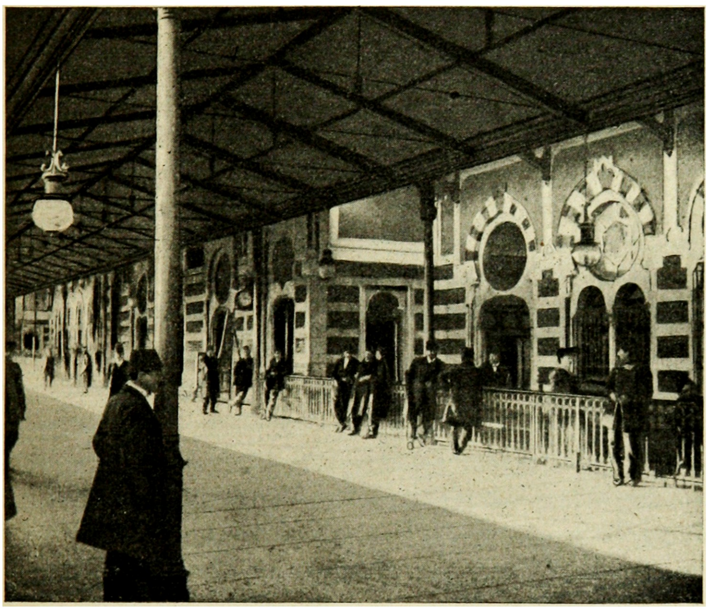
bientôt elle annonça à grand fracas qu'elle avait découvert et arrêté le coupable. Son choix était tombé sur un infortuné marin qui, ayant par le plus extraordinaire des hasards quelques paras en poche, s'était attardé dans les maisons borgnes de Yéni-Cheïr, aux bas-fonds de Kassim-Pacha, et avait été ramassé ivre-mort par la police dans les fossés de Nichan-Tach.

Quand, le lendemain matin, il fut dégrisé et en état de répondre aux questions du juge d'instruction, on lui prouva clair comme le jour qu'il était l'auteur unique des quatorze assassinats de Pancaldi. N'ayant pas la conscience bien tranquille et, d'ailleurs, ne se souvenant de rien, le misérable se laissa convaincre sans mot dire. On lui fit du reste entrevoir l'intervention de la clémence impériale et une commutation de peine. Toujours est-il qu'il se laissa condamner sans difficulté, malgré le témoignage positif d'une vieille femme musulmane qui avait vu le vrai coupable et qui s'obstina, en dépit de toutes les menaces de la police, à soutenir que le marin n'était pas le criminel entre les mains duquel elle avait vu l'arme ensanglantée. Donc Moustapha (c'est le nom du marin) fut condamné, puis gracié. Il partit pour le bagne, convaincu que, dans son ivresse, il avait réellement assassiné quatorze personnes. Il vit aujourd'hui, dans son pays, d'une pension de six cents piastres par mois que lui fait le TRÉSOR.

Cela se passait en 1896, lors de l'indignation générale manifestée dans le monde entier par les massacres de Sassoun. Interrogé au Palais, Féhim avait attribué cet acte de folie furieuse au ressentiment que lui avait causé la lecture des « calomnies » publiées sur le compte de Sa Majesté dans la presse européenne. Après la condamnation de Moustapha, Fehim alla, d'ordre impérial, se lamenter dans les ambassades sur le préjudice que lui causait le bruit fait autour de son nom, pour une affaire à laquelle, on le voyait maintenant, il était complètement étranger et qu'il réprouvait hautement.

Les ambassades eurent grand tort de paraître le croire. Dès ce jour sa fortune fut faite. Abdul-Hamid le considéra malgré son âge (il n'avait que 22 ans) comme un homme très fort, acceptant toute mission et capable de toutes les exécuter.

Pendant quelque temps, Fehim garda un silence calculé, essayant de se faire oublier, puis il reparut timidement d'abord, ouvertement ensuite, avec de belles aiguillettes d'aide de camp de Sa glorieuse Majesté. Il commença, dès lors, à jouer un rôle chaque jour grandissant à la cour de son maître. Le succès couronnant ses efforts, il ne mit plus de bornes à son ambition et ne craignit pas de se mesurer avec le plus aimé des favoris du Sultan : Ahmed Djelaleddin Pacha,



Gare de Sirkedji.

directeur de la police particulière du Maître et son âme damnée. Comment s'y prit-il ? Qui le saura jamais ? Toujours est-il que le grand favori tomba en disgrâce et qu'il fut remplacé par le héros du drame de Pancaldi. Pendant plusieurs années il fut directeur général de la police particulière du Palais et investi par là même des pouvoirs les plus effroyables qu'il soit possible de réunir sur une seule tête. La vie et les biens de tous les sujets de l'Empire étaient entre ses mains. Luxueusement installé dans sa maison de Chichli, il terrorisait le quartier, rempli de ses mouchards, et à cause de cela,

devenu à peu près inhabitable. Pendant des mois, toutes les nuits, les vols avec escalade s'y sont multipliés, et il a fallu les représentations répétées des ambassades pour que les bandes de Fehim-Pacha missent une sourdine à leurs exploits.

Il serait impossible d'énumérer les méfaits dont Fehim Pacha fut reconnu coupable officiellement par des notes ou des actes diplomatiques. Faut-il rappeler l'envoi en exil des malheureux frères Constantaras, joailliers du prince héritier, accusés d'un complot imaginaire en faveur de celui-ci? Le procès du maréchal Fuad Pacha, à la suite d'une machination due exclusivement à Fehim? La tentative d'extorsion de fonds auprès de la banque de Salonique et qui motiva de sérieuses représentations de la part de l'ambassade d'Autriche? Je laisse de côté le menu fretin : cambriolages, enlèvements de femmes et de jeunes filles, viols, noyades de « Jeunes Turcs » élèves des Écoles militaires et des Médressés.

Bref, il était la terreur de Constantinople (1).

Toutefois, dans ces derniers temps, son crédit avait baissé considérablement. Il fallait le relever. Il prit, pour ce faire, l'unique moyen qui impressionne le Sultan : se faire passer comme victime des ennemis de Sa Majesté. Vers le milieu de 1906, une nuit qu'il longeait le Cercle d'Orient, une bombe éclata non loin de lui. Il fut acquis que c'était son œuvre, l'effet manquait. Il récidiva. Vers la fin de novembre dernier, il traversait Pancaldi, faubourg de Péra, quand un nouvel attentat se produisit. Cette fois ce fut plus sérieux ; il y eut de nombreux blessés et d'importants dommages matériels. Mais Fehim ne fut pas atteint. Il réussit à faire croire à une tentative contre lui. Une Commission fut nommée, sous la présidence de Nedjib Melhamé, avec pour assistants Ismaïl Pacha, inspecteur général des Écoles militaires, Chakir Pacha, général de divi-

(1) Avant les faits dont nous allons parler, la notoriété « du gros Pacha que l'on voit, souvent habillé de soie rouge et jaune, se promener en carrosse dans les rues de Stamboul » n'était pas du meilleur aloi, même en Allemagne. « Son nom y fut connu par une de ses anciennes femmes, Marguerite Sauer, qui s'exhibe encore actuellement sur les affiches de maints cirques sous le nom de S. Ex. Marguerite Fehim Pacha ». Ainsi parle la *Kœlnische Zeitung*, du 30 novembre 1906.

sion, Hamdi Bey, gouverneur de Péra et Nedjmeddine Bey, procureur général à la Cour d'appel. Leur procès-verbal conclut que Fehim avait lui-même fait lancer la bombe. Hamdi Bey, d'accord avec lui, s'efforça de dissuader ses collègues d'inscrire cette conclusion : « Mieux vaut, dit-il, en accuser les Arméniens, en faire arrêter quelques-uns (1). » Ils refusèrent. Furieux, Fehim-Pacha, les insulta grossièrement. Ils allèrent se plaindre au Sultan qui, à son tour, les renvoya en leur disant de s'arranger entre eux et de le laisser tranquille.

Une fois de plus, Fehim Pacha avait gain de cause. Mais sa victoire fut de courte durée.

Tant qu'il s'était contenté de mettre en coupe réglée les Turcs et autres sujets de l'Empire ottoman, personne ne réclamait. Car, il est de fait que, dans cet infortuné pays, les sujets indigènes sont les seuls que l'on puisse impunément voler, violer, torturer, massacrer. Mais, quand on marche sur le pied d'un européen ou d'un protégé, c'est un concert unanime de plaintes et de récriminations.

Or, Fehim eut la maladresse de s'attaquer à un sujet allemand, dont il saisit un chargement de bois destiné à Anvers ou Hambourg, sous prétexte que ce marchand ne lui avait pas payé la commission fort élevée promise sur toutes les affaires. Fehim oubliait d'ajouter que cette commission prétendue avait été extorquée par torture et chantage. L'ambassadeur d'Allemagne le prit de très haut et tint ferme ; après avoir demandé la dégradation et l'emprisonnement de ce « brigand criminel », il obtint son exil. Il fut appuyé, par l'ambassadeur d'Angleterre qui, précisément sur ces entrefaites, eut à réclamer pour un protégé anglais, marchand de drap, à qui Fehim voulait arracher une somme de sept cents livres.

Aujourd'hui Fehim Pacha est à Brousse, jouissant en paix du fruit de ses brigandages. Son agent et ami Surreya Bey n'avait pas attendu la condamnation du chef pour prendre la clef des champs. Réfugié à Marseille, il eut à subir les craintes d'une extradition demandée par la Porte. Croyez-vous que le Sultan Hamid voulût

(1) Hamdi Bey avait prévu le cas et les Arméniens qui auraient été « boucs émissaires » étaient arrêtés d'avance. *Standard*, 26 novembre 1906.

le punir d'avoir exécuté les ordres criminels de Fehim? Ame naïve! Il cherchait simplement à l'empêcher de publier un ouvrage sur le déplorable régime de Yildiz. A-t-il réussi? Je l'ignore. Le *Daily Telegraph* prétend qu' « un paiement en argent étouffera probablement cette divulgation » (1). Et nous verrons sans doute Surreya Bey, honnête commerçant en antiquités, mélancoliquement fumer son narghilé, tandis que ses souvenirs le ramèneront sur le Bosphore dont le courant violent entraîne vers la Marmara, les victimes des tempêtes et celles des vengeances du Palais.

Mais que dire du Sultan, chef d'État, qui met à la tête de la police, officiellement, des assassins et des voleurs? La Presse européenne n'eut pas assez de félicitations pour le baron Marshall von Bieberstein qui réussit à débarrasser Constantinople de ce chef de bandes éhonté. C'est fort bien. Mais pourquoi l'Allemagne se fait-elle illogiquement complice en soutenant contre tous droits ce régime hamidien qui donne naissance à de tels et si criminels abus et en cherchant même, pour l'avenir, à l'implanter dans cette pauvre Turquie sucée jusqu'au sang.

(1) Cité par l'*Echo de Paris*, 11 février 1907.

Le Selamlik de l'Homme malade

Ce fut une véritable panique au palais de Yildiz quand on apprit, le 10 août 1906, que S. M. I. Abdul-Hamid, tombé subitement et grièvement malade, ne pouvait assister au Selamlik. On le crut mort ; et déjà, certains hauts dignitaires, qui n'avaient pu prévoir ce cas, faisaient leurs préparatifs de départ, se souciant peu de tomber entre les mains du successeur qui leur ferait certainement et à tout prix rendre, sinon leur vilaine âme, du moins les trésors mal acquis.

Une révolution faillit éclater parmi les gardes albanais. Le fait est trop caractéristique pour ne pas être rapporté.

« Les troupes albanaises de Yildiz comportent deux corps différents : les gardes albanaises proprement dites formées par les deux bataillons du régiment de zouaves à fez ; les tufenkdjis (mot-à-mot fusiliers) , qu'on pourrait assimiler aux anciens gardes-du-corps de France. Les zouaves à fez ont la même constitution que les autres régiments de l'infanterie ottomane ; ils n'en diffèrent que par le costume et par les privilèges de toutes sortes dont ils jouissent ; ils sont affectés au service extérieur du palais. Les tufenkdjis ont un effectif indéterminé; ils sont actuellement une centaine, mais ils peuvent être autant que le Sultan le voudra. Tous sont officiers, la plupart même officiers généraux ou officiers supérieurs et aides-de-camp du Sultan ; ils font le service intérieur du palais. Ils remplacent en quelque sorte les kapidjis d'autrefois qui étaient les exécuteurs des ordres secrets du padischah. Ils sont extrêmement redoutés. Leur chef est le vieux maréchal Tahir Pacha, qui n'a que des connaissances militaires rudimentaires, n'ayant jamais servi, mais qui est d'une fidélité aveugle et d'un

dévouement fanatique à la personne du Sultan. Quoique faisant partie de la maison militaire du Sultan, qui a pour chef le maréchal Abdullah Pacha, les tufenkdjis ne reçoivent d'ordre que de Tahir Pacha qui, lui-même, tient ses instructions directement du Sultan.

« Quand on annonça aux gardes albanaises, déjà rangées en bataille pour se rendre au Sélamlik, que la cérémonie était contremandée par suite d'une indisposition subite du Sultan, de violents murmures éclatèrent parmi les soldats et les officiers. Les tufenkdjis, qui ne connaissaient rien de l'événement, firent chorus avec leurs compatriotes. Les Albanais se refusèrent à croire que le Sultan fût malade ; ils prétendaient que Sa Majesté avait été détrônée ou assassinée par une conspiration de Palais, mais ils sauraient en tirer une éclatante vengeance. Bref, ils exigeaient qu'une députation de leurs officiers et de tufenkdjis fût admise à pénétrer dans la chambre du Sultan pour se convaincre qu'on leur avait dit la vérité. On leur remontra que le Sultan était sérieusement indisposé et avait besoin de repos ; on ne pouvait donc, sans l'importuner outre mesure et sans risquer d'aggraver son état, pénétrer dans ses appartements privés. Tout d'abord, les gardes albanaises ne voulaient rien entendre ; cependant, sur le conseil de quelques-uns de leurs officiers et des tufenkdjis, ils finirent par se calmer, mais à la condition que Tahir Pacha, le seul en qui ils eussent confiance, disaient-ils, vînt leur certifier que le Sultan était en vie et qu'il régnait toujours.

« Cette exigence des Albanais était peu flatteuse pour les généraux ottomans. Le maréchal Chevket Pacha, commandant en chef la garde impériale, ne voulut pas la subir. Il vint, à la tête d'un brillant état-major, dans lequel, il est vrai, figurait Tahir Pacha, annoncer aux Albanais que Sa Majesté, on ne peut plus touchée de leur dévouement, leur transmettait ses salutations impériales et les engageait à rentrer dans leurs casernements. Le petit discours du maréchal Chevket Pacha fut accueilli par des grognements significatifs. Les Albanais s'écrièrent très irrévérencieusement que tout cela était bel et bon, mais que, si Tahir Pacha lui-même ne leur confirmait pas les dires de Chevket Pacha, ils ne quitteraient pas le

terrain. Il fallut que Chevket Pacha cédât la place à Takir Pacha et, sur les assurances formelles de celui-ci, les gardes albanaises se déclarèrent satisfaites (1). Le Sultan dut lui-même, le lendemain,



Mosquée d'Orta-Keuï.

se montrer à une fenêtre de ses appartements.

Inutile de rappeler l'émotion produite en Europe ; elle dure toujours, malgré les assurances officielles et intéressées des ambassades turques, et la moindre note pessimiste suffit à la raviver.

Le Selamlik ne ferait point partie intégrante d'un voyage à Constantinople que, vu les circonstances, je me serais fait un devoir

(1) Le *Sémaphore*, de Marseille, 31 août 1906

d'y aller pour constater *de visu* l'état apparent de la santé du Sultan.

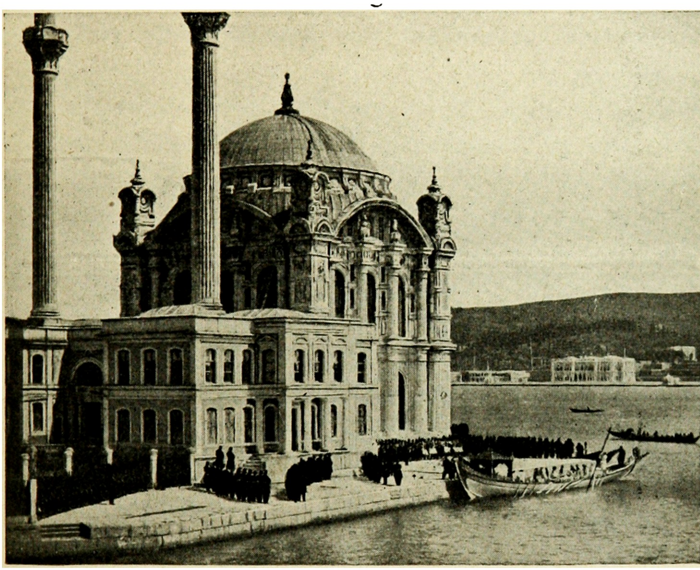
Je ne sais plus quel Sultan, se présentant un jour pour témoigner en justice, fut récusé par le juge avec cet attendu que, n'assistant jamais à la prière publique, il n'était pas un vrai croyant. On était alors aux âges héroïques. Le Sultan accepta l'affront et se retira sans mot dire ; mais, dès lors, il ne manqua jamais de se rendre chaque vendredi à la prière. Ses successeurs l'imitèrent, d'où le Selamlik. Est-ce bien la véritable origine de cette cérémonie, ou faut-il la trouver dans la nécessité de montrer aux fidèles, de temps à autre, le padischah, pour leur prouver qu'on ne l'a point changé dans les profondeurs du sérail? Il n'importe. Toujours est-il que les sultans sont strictement soumis à cette obligation et que nul d'entre eux ne s'en est dispensé, sauf en cas de maladie très grave. Abdul-Medjid, presque à l'agonie, s'y est fait porter, soutenu des deux côtés sur son cheval par des aides-de-camp. Mourad V, quoique souffrant, y fut toujours conduit, tantôt en voiture, tantôt à cheval et, six jours avant sa déposition, il y alla en caïque, au bruit assourdissant des salves d'artillerie jetées à tous les échos par les navires à l'ancre dans le Bosphore et la Corne d'or.

Autrefois, le Selamlik revêtait une majesté à la fois plus grande et plus familière. Le Sultan allait faire ses dévotions, tantôt à l'une, tantôt à l'autre des nombreuses mosquées dont le minaret pique le ciel de Constantinople, parfois en voiture, mais plus souvent à cheval, en véritable descendant des fiers conquérants, ses ancêtres. La foule l'entourait, l'accompagnait, le saluant de vivats qui n'étaient pas de commande, et qui sortaient vibrants du cœur des croyants, sans qu'un roulement de tambour leur en donnât le signal.

Plus récemment, j'entends avant l'avènement d'Abdul-Hamid, les sultans ne se terraient pas encore en bêtes apeurées, au fond de Yildiz ; ils habitaient Dolma-Bagdjé en hiver et Tchéragan en été. De là, ils partaient dans un caïque blanc et or à vingt-quatre rameurs, assis sous un dais drapé de velours rouge. D'autres caïques suivaient remplis d'un état-major brillant ; et la flottille, glissant sur l'eau avec rapidité, se rendait soit à la petite mosquée

de Béchik-Tach, la première escale du Bosphore, soit à celle de Top-Hané, près de Galata. La prière terminée, ils rentraient à leur palais, la plupart du temps à travers la ville, confiants dans leur peuple qui le leur rendait bien.

Aujourd'hui, rien de semblable : le Selamlik n'est pour Abdul-Hamid que l'accomplissement d'une corvée dont il se dispenserait avec le plus vif plaisir. Aussi, pour qu'elle soit moins longue et pour lui, croit-il, moins dangereuse, s'est-il fait construire, aux portes de Yildiz la mosquée Hamidié, spécialement consacrée à cet usage.



Mosquée d'Orta-Keuï. — L'ancien Selamlik.

La recommandation fut expresse : « Surtout, nous avait dit le très discret M. Boppe, chargé d'affaires en l'absence de M. Constans, surtout, soyez bien exacts ! A l'ambassade à 11 h. 1/4 ! »

On ne va pas au Selamlik — ou plutôt, on n'assiste pas au passage de S. M. I. le Sultan lorsqu'il se rend au Selamlik — comme on se posterait sur le chemin du Président de la République, ou même de l'Empereur d'Allemagne. Il y faut plus de formes, ou de formalités. Le protocole est plus minutieux, voire plus prudent et quelque peu inquisitorial.

Le lundi qui précède, on dépose une requête à son ambassade, qui la transmet au Palais ; mais il n'y est fait aucune réponse. Le jour de la cérémonie, lorsque vous arrivez, en redingote et haut de forme, vous pouvez vous entendre dire que vous n'êtes pas admis. J'ignore si le cas s'est présenté ; mais il est toujours possible. Le rendez-vous a lieu à l'ambassade, et c'est de là que l'on part en groupes, sous la conduite de l'ambassadeur ou d'un drogman. Le Sultan semble avoir voulu, ainsi, rendre les ambassadeurs et, par suite, les puissances responsables des incorrections ou des incartades de leurs nationaux. J'emploie à dessein ces expressions ne voulant pas hasarder celle plus brûlante d' « attentat ».

Donc, ce vendredi 26 octobre 1906, nous étions dix français environ, sous la conduite de M. Béguin-Billecocq, drogman de l'ambassade. Après avoir traversé, en voiture, Péra, Galata, le bas de Pancaldi, nous arrivons au pied de la colline où s'élève Yildiz. Là, des deux côtés du chemin, nous rencontrons, assis, debout, par groupes sympathiques ou ethnographiques, la multitude de pèlerins aperçus, de-ci, de-là, dans les rues de Stamboul. Placidement ils attendent. Quoi? Sans doute, mal renseignés, ou trompés, comme il leur arrive souvent, pensent-ils apercevoir le Khalife, l'ombre de Dieu sur la terre. Erreur profonde, ils ne seront pas admis à la cérémonie. Nul ottoman, du reste, les fonctionnaires exceptés, n'y assiste. Le soupçonneux Abdul-Hamid craindrait — non sans raison du reste — qu'un de ses sujets, faisant le sacrifice de sa vie, ne lui jetât une bombe, afin de délivrer son pays du tyran qui l'opprime, au risque d'être écharpé par les gardes.

Nous sommes encore à un kilomètre, et déjà bordent la route de nombreux postes de troupes qui deviennent de plus en plus compacts à mesure que nous approchons.

— Savez-vous, me dit mon voisin, s'il fait frais, dans la mosquée où nous allons?

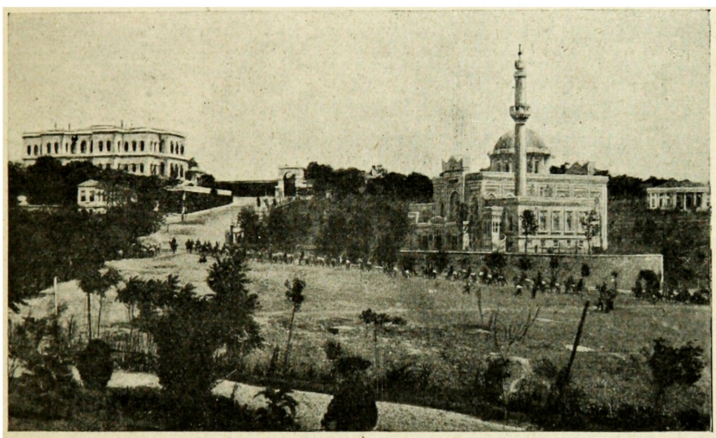
— Mais, nous n'entrons dans aucune mosquée !

— Comment ! est-ce que le Sultan ne va pas faire ses dévotions ? Et nous, n'assisterons-nous pas à la cérémonie ?

— C'est exact pour la première partie ; non pour la seconde.

Le Sultan pénètre seul dans la mosquée ; quant à nous, nous restons dehors. Du reste, vous allez voir...

Arrivés, l'on nous conduit à une sorte de terre-plein qui se prolonge en terrasse, bordé d'un banal treillage de bois; y donne accès une porte de même genre, flanquée sur la droite d'une baraque en planches à peine équarries et badigeonnées. Un élégant chambellan, chamarré de décorations, figure avenante, air distingué, s'y tient, un papier à la main. M. Béguin-Bellecocq s'approche, aussi un papier à la main. On nous appelle, tels des condamnés. On contrôle nos noms, nos qualités, on identifie nos personnes. Dieu



Yildiz et Mosquée Hamidié. — L'arrivée de la Cavalerie.

me pardonne ! je crois que l'on va nous mensurer et, d'un œil inquiet je cherche M. Bertillon. C'est fait ! nous entrons, nous sommes parqués.

L'honneur qui nous est fait est grand, je n'en disconviens pas, mais l'installation manque de confortable. Il paraît que nous devons cela à l'une de nos plus charmantes actrices. Naguère, les assistants étaient reçus dans un pavillon que l'on aperçoit encore sur certaines gravures. On était, du moins, à l'abri du soleil et de la pluie. Or, ces temps derniers, Mlle J. S., villégiaturant à Constantinople, fut du dernier bien avec le fils du préfet de la ville, qui, lui-même, la conduisit au Selamlik. Primesautière et un peu

gavroche, oh ! mais si gentiment, elle ne put s'empêcher de s'écrier, au passage d'Abdul-Hamid : « Quelle sale... *figure* il a ! Ce serait plaisir de lui... *jeter* une bombe ! » Notez qu'elle a prononcé « *figure* » et « *jeter* » à la manière de M. Coutant, député d'Ivry. Mais les Turcs, aujourd'hui, connaissent toutes les nuances de notre langue... même l'argot.

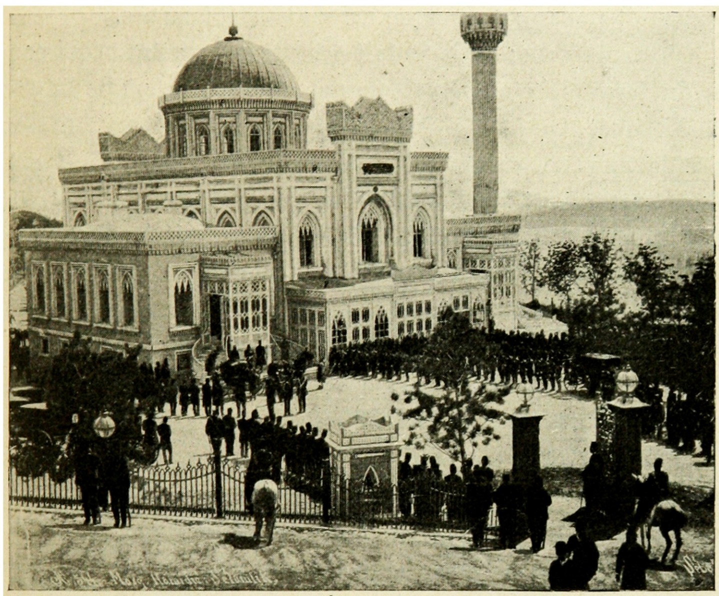
Par le Prophète ! quel esclandre ! Le fils du préfet s'éclipse, les policiers s'approchent ! « C'est vrai ! murmurent-ils, se cacher ici serait facile ! Et nous n'y avions pas songé ; malheur à nous ! » Le Palais, à cette nouvelle s'émut ; le soir même le pavillon fut démoli et Mlle J. S., le lendemain, invitée à prendre le train. La Chronique prétend qu'elle y perdit une de ces fabuleuses réceptions comme sait les faire le Grand Seigneur à toute jolie femme qui lui plaît ! Et nous, nous y avons gagné d'être en plein vent.

Ne nous plaignons pas. Autour de nous circulent de nombreux agents de la sûreté ; j'en compte deux par assistant. Nous avons eu la bonne fortune, en notre qualité de français, d'avoir à nos côtés MM. Lefoulon fils. Ils sont quatre. Très aimablement, ils nous donnent les renseignements que nous leur demandons, et très aimablement aussi, quoique énergiquement, ils nous « passeraient à tabac » si besoin était. Pas n'est le cas. Tout à l'heure, ils nous prieront avec grâce de retirer nos pardessus et de ne pas mettre nos mains dans nos poches. Eh oui ! Parce que nos pardessus et nos poches pourraient recéler quelque engin meurtrier ! Les appareils photographiques sont absolument interdits, ainsi que les jumelles. Le geste même est prohibé.

Des troupes déjà forment la haie : d'autres arrivent, qui doublent et triplent les premières : soldats de ligne ou de marine, zouaves de Tripoli, pompiers défilent au pas de parade allemand, nerveux, saccadé. Ce sont de beaux hommes, triés sur le volet. Leur costume est frais, leur équipement neuf. Ils n'ont rien de commun, sur ce point, avec les pauvres diables dépenaillés que nous avons rencontrés à la frontière bulgare ou devant la Banque impériale. On sent que ceux-là sont pour le Maître, et le Maître seul, en dehors de qui rien n'existe, pas même la patrie ; on sent qu'il les cajole, qu'il les comble de faveurs. Si la guerre éclatait ici ou là, ils sont assurés

de ne point affronter les balles ; ce qu'ils préféreraient certes : car, somme toute, ce sont de braves soldats comme tous les soldats turcs.

La cavalerie à son tour paraît ; mais elle n'approche pas. Elle se masse, cavalerie légère et lanciers d'Ertogroul, aux abords de la Mosquée, interdisant, sur une profondeur de 500 mètres, l'accès à tout profane. Du reste, on n'en aperçoit aucun ; nul n'oserait se



Mosquée Hamidié. — Pendant la prière du Sultan.

hasarder là où l'on sait devoir être aussitôt et brutalement appréhendé. Aussi, faut-il se méfier des récits de journaux qui nous décrivent, actuellement, la cérémonie du Selamlik et nous montrent le padischah acclamé bruyamment par tout son peuple. De peuple, il n'y en a point.

Cavaliers et fantassins jouent une marche, la même, et la recommencent quand elle est terminée. C'est la *Viennoise* (Hoch Habsburg) de J. M. Kral. Cette répétition continue devient obsédante et fait bruire les nerfs.

— Les musiciens, dis-je à un des Lefoulon, n'ont-ils que cet air dans leur répertoire?

— Oh! Monsieur ! vous voulez rire !

— D'où vient donc qu'ils n'en exécutent pas d'autre ?

— C'est que S. M. I. aime beaucoup celui-ci !

Je m'incline. Mais, à part moi, je pense que la vraie raison doit être que les chevaux de S. M. I. ont été bercés avec cet air, pendant de longues répétitions, et que tout autre, entendu même de loin, les pourrait pousser à quelque acrobatie déplaisante.

L'heure approche; on nous fait quitter la balustrade qui court le long du terre-plein où nous sommes et qui surplombe le chemin de la Mosquée. On nous place en ligne, à deux mètres. Les personnages de marque commencent à sortir du Palais. Quel est cet énorme nègre, haut sur jambes, à la redingote élégante serrée à la taille? Vieux? certainement ; mais on ne saurait le dire. Chez les gens de cette sorte l'âge ne marque pas. Il avance en se dandinant. C'est le Grand-Eunuque, dont le titre officiel *Dar-us-séadét-us-chérifé-aghassy* se traduit « Gardien des Portes de la Félicité ». Lui seul, avec le Grand-Vizir et le Cheik-ul-Islam, en dehors des princes impériaux, a le titre d'Altesse. Voyez, comme au passage de cet homme, que de Moltke appelait un « fonctionnaire aux facultés écourtées » et qui ne saurait faire œuvre aucune de virilité, voyez comme s'inclinent, se courbent même les vieux généraux qui ont blanchi sous le harnois. Son pouvoir, quoique amoindri, est si grand auprès de Sa Hautesse !

Voici les carrosses ! le premier est celui de la *Validé Sultane*. On appelle ainsi la mère du Sultan. Abdul-Hamid a perdu la sienne alors qu'il était jeune encore ; mais comme de toute nécessité il faut qu'il y ait une *Validé Sultane* ou Khadine Effendi, qui gouverne et régente les femmes de la famille impériale, il a choisi pour cet office une des femmes de son père Abdul-Medjid, la quatrième, avec laquelle, du reste, il n'est pas en très bons termes. (1) Aux portières du second apparaissent de jeunes minois, dont les traits filtrent à travers le fin voile de lin qui les couvre. Ce sont des

(1) S. A. la Khadine Effendi est morte aux premiers jours de décembre 1906.

femmes du palais. Epouses ou favorites? Qui sait? Soudain, un voile tombe ; un des eunuques qui escortent le carrosse se précipite, et le voile est remis à sa place. Nous avons eu, toutefois, le temps d'apercevoir un des plus jolis et ravissants visages que je ne saurais mieux décrire qu'en disant avec Musset :

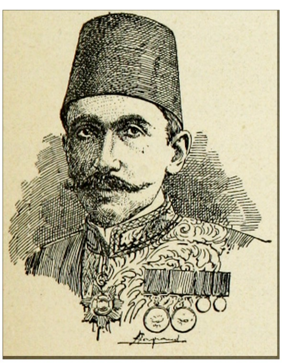


Feu Ibrahim Pacha
Ancien maître des cérémonies

> En vérité, lecteur, pour faire son portrait,
> Je ne puis mieux trouver qu'une goutte de lait.

Me voici rêveur ! Quelle est-elle, celle-là qui, de toutes, a la faveur d'accompagner son Seigneur et Maître ? Aussitôt, me revient en mémoire une anecdote qui me fut narrée la veille.

Le Sultan, malade, ne devait prendre pour toute nourriture qu'un peu de lait. Sans doute, dans le Palais même sont de magnifiques vaches, nourries avec les plus fraîches pommes et poires que produit l'Asie-Mineure. Mais peut-on avoir confiance dans l'esclave chargé de les traire? Abdul-Hamid n'hésite pas. Il fait mener la plus belle et la plus saine dans une chambre voisine de la sienne transformée en luxueuse étable ; et, pour lui tirer son lait nourrissant, il confie ce soin à l'une de ses femmes, à celle qu'il lui fut donné de choisir le 27 Rhamazan de l'an 1903 et qu'il chérit d'une affection spéciale.



Maître des Cérémonies.

Sans nul doute c'est celle-là que j'ai entrevue !

Midi moins cinq. Le muezzin monté au minaret chante l'appel à la prière. Sa voix magnifique de fort ténor ravit mon voisin qui s'écrie : « Cet homme aurait de jolis cachets à l'Opéra ! » — « Il aura mieux que cela, Monsieur, murmure un inconnu coiffé du fez ; s'il remplit pendant sept ans sans interruption son ministère de muezzin il sera, sur la parole du Prophète, à tout jamais préservé de l'enfer ! »

Midi. La *Viennoise* s'arrête et, sur notre gauche, éclate la marche *Hamidié* (1), que le Sultan a substituée à l'air national turc. Abdul-Hamid est exact.

Depuis quelques minutes, le temps s'est couvert ; transportée en de gros nuages noirs, la pluie menace. Je manifeste ma crainte au fils Lefoulon qui me garde : « Rassurez-vous, me dit-il, il ne pleut jamais durant le Selamlik ; aussi a-t-on surnommé ce moment « l'heure ou le temps du Padischah ».

Le cortège impérial est précédé d'une compagnie d'élite formée de sous-officiers choisis avec soin dans les régiments de la garde. Ils portent fièrement sur l'épaule leur fusil nickelé. Derrière eux, sur deux files, s'avance une escorte majestueuse de généraux et de colonels, sabre au fourreau et bras ballants. Enfin ! paraît le Padischah ! Dès qu'il est sur le front des troupes, un roulement de tambour retentit et de ces milliers de poitrines jaillit ce cri, proféré d'ensemble : « *Padischahymyz tchok Yacha!* Longue vie à notre Padischah ! » Celui-ci, dans une victoria dont la capote à demi relevée est, dit-on, blindée à l'intérieur, descend lentement la pente qui mène à la Mosquée. En face de lui est assis le Serasker, — ministre de la Guerre — vieillard à la barbe chenue, mais au regard franc, loyal et d'allure énergique. Derrière, et lui faisant un rempart de leurs corps, se poussent tous les hauts fonctionnaires civils et militaires, aux vêtements couverts de galons et de décorations.

Grand, maigre, Abdul-Hamid est vêtu d'un costume marron que couvre un pardessus bleu marine, à boutons de cuivre. Pas de diamant, pas de décorations. Une barbe trop noire, parce que teinte, encadre son visage osseux, pâle, aux pommettes saillantes et coupé en deux par ce long nez qu'il tient de sa mère arménienne. De prime abord, on ne saurait croire qu'il soit malade. A l'observation, on n'en doute plus. Les pommettes sont rouges, il est vrai, mais trop ; elles ressemblent à celles d'un enfant qui a ses « feux de dents ». Cela tient, sans conteste, au fard qu'il s'applique, mais aussi à la

(1) Marche de S. M. I. le Sultan Abdul-Hamid Khan II; par Nedjib Pacha, harmonisée par C. Cuatelli, autographiée par Hadji Emin Bey. Imprimerie Osmanié.

caféine dont on lui fait plusieurs injections en vue de la cérémonie et qui provoque un afflux de sang à la peau, en même temps qu'elle donne aux muscles plus de ressort et plus de ton. N'en agit-on pas ainsi, mais en secret, envers certains chevaux de course momentanément affaiblis ou déprimés? Quand il monte l'escalier de la Mosquée, en se tenant à la rampe, la démarche manque de souplesse, de moelleux, les mouvements sont brusques, saccadés; les jambes, à chaque degré, semblent se déclancher automatiquement...



Gardes albanais

Le Padischah entre à la mosquée, où il cause avec ses intimes, tandis que le Cheik-ul-Islam, les Ulémas, les Imans, les Aumôniers de Sa Majesté procèdent à la cérémonie.

***

Laissons-le à ses dévotions et à ses causeries. Aussi bien la consigne pour nous est-elle moins sévère ; nous pouvons circuler un peu dans notre camp de reconcentration.

Sur la droite, non loin des grilles, un immense cercle, marqué par une herbe verte et drue, indique la place où, le 21 juillet 1905, la machine infernale fit tant de victimes. La lumière n'est pas faite

encore sur cet attentat. Les Lefoulon qui nous racontent l'histoire, en tiennent, naturellement, pour la version officielle. Des Arméniens louèrent une voiture dans le coffre de laquelle ils installèrent la machine ; ils soudoyèrent un cocher, auquel ils persuadèrent qu'en appuyant sur un bouton qu'on lui montra, le portrait du Padischah serait aussitôt photographié : inutile d'ajouter que la pression du bouton établissait un contact électrique. Le cocher suivit les instructions, mais avec trop de hâte. Au remous qui se produit quelques minutes avant la sortie du Sultan, il crut que c'était le moment propice. La machine éclata alors que Abdul-Hamid était encore dans la mosquée. Au surplus eût-il été dehors qu'il n'eût pas été atteint

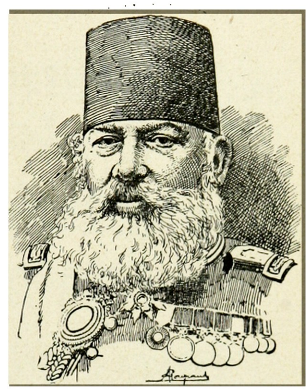
Par ailleurs, le belge Joris, qui fut pris et condamné à cette occasion comme principal complice, a joué dans toute cette affaire un rôle singulièrement louche qui autorise toutes les suppositions. A noter ces détails donnés par le correspondant du *Sémaphore*, de Marseille :

« Une fois arrêté, Joris commençe à nier. On n'avait rien révélé de sérieux contre lui : la police allait à l'aveuglette, n'ayant que de vagues présomptions, basées sur des soupçons instinctifs. Il n'avait qu'à se renfermer dans un système de dénégations absolues. Au lieu de cela, il a commencé par se perdre dans des explications embrouillées sur les gens qu'il fréquentait ; puis, tout à coup, il est entré résolument dans la voie des aveux et a donné des détails circonstanciés sur la façon dont l'attentat avait été préparé, organisé et exécuté, ayant soin de préciser le rôle de chacun. Il n'a même pas oublié de charger sa famille. Pendant toute l'instruction, il est demeuré à Yildiz, où avaient lieu ses interrogatoires, objet des plus grands soins, choyé, dorloté, comme si on attendait de lui de grands services ou si on voulait lui donner un avant-goût de récompenses promises.

« Dans les dépositions de Joris à l'instruction et à l'audience une chose frappe : c'est l'insistance qu'il met à se déclarer anarchiste et à présenter l'attentat comme organisé non seulement par les Arméniens, mais par les anarchistes européens. Cette thèse faisait tellement le jeu du gouvernement ottoman, en lui fournissant des argu-

ments pour battre en brèche les Capitulations dont, avec une patience et une constance inlassables, il poursuit l'abrogation, qu'on est en droit de considérer comme fondée l'opinion qui prévaut dans les colonies européennes, ici, que Joris a été habilement « cuisiné » pendant son séjour à Yildiz et qu'il a servi de « Témoin de la Couronne » (1).

Mais il y aurait autre chose et mieux, dont la presse eut peu connaissance. Parallèlement à l'enquête officielle et publique, aurait eu lieu une procédure secrète, dont la teneur ni les conclusions ne seraient connues du public, parce qu'il s'agissait de Turcs, et que le Sultan ne voulait, à aucun prix, qu'on pût attribuer un attentat contre sa vie à d'autres qu'à des Arméniens et à des étrangers.



Le Serasker Riza Pacha.

Le président de cette Commission d'enquête fut le ministre de la Guerre, qui aurait donné au Sultan un rapport dont voici un aperçu : Le coup fut fait par un musulman turc, connaissant tout le cérémonial et les moindres usages de la visite hebdomadaire du Sultan à la mosquée Hamidié.

Ce Turc, dit le rapport, est un agent secret du palais, qui a été retrouvé revêtu de la livrée de la domesticité yildizienne : pantalon noir, redingote de la même étoffe, sans revers, boutonné du haut en bas.

Il était entré on ne sait comment ni par quelle protection — ceci étant du domaine d'une seconde Commission — dans la section des « surveillants » des officiers de marine, qui font la haie quelquefois au passage du Sultan et sont sous les ordres de Fehim Pacha (2).

Son cadavre fut découvert à quelques pas de l'excavation faite par l'explosion de l'engin. Les mains, les jambes et le bas du corps

(1) *Le Sémaphore*, 5 janvier 1906.

(2) Il est curieux de rencontrer ici le nom de Fehim Pacha, ce singulier chef de la police qui savait si bien manier les bombes pour se faire valoir.

sont terriblement mutilés, la tête est intacte et la physionomie très reconnaissable, malgré d'horribles contractions.

Fouillé au premier examen des cadavres, on trouva sur lui, dans une poche de l'intérieur de sa redingote, deux suppliques sans



Marche Hamidié.

intérêt, qu'il s'était chargé (comme c'est l'habitude, moyennant un pourboire) de remettre, au passage du cortège, au Sultan ou à un de ses dignitaires.

Une perquisition faite chez lui fit connaître que c'est *un ancien électricien de la marine,* sorti de l'École navale de Halki, nommé

Kérim, et qu'il quitta l'armée pour la police, ou plutôt pour la contre-police.

On prétend avoir découvert, dans les papiers de Kérim, des lettres manuscrites de musulmans. Ces lettres portent, en guise de signa-



Marche Hamidié (*suite*).

tures, un numéro. Elles sont écrites dans un excellent style. Leurs auteurs gémissent sur les atrocités que commettent, prétendent-ils, le Sultan et ses conseillers et parlent de la possibilité de sauver la Turquie si elle avait à sa tête un Sultan juste et libéral.

Dans les hautes sphères, on présume, d'après les résultats des

perquisitions, que Kérim confectionna l'engin au moyen de matériaux dérobés à l'amirauté et utilisés grâce à ses connaissances en électricité et en balistique.

Une centaine de personnages, et non des moindres, attendirent aux arrêts, dans les appartements de Yildiz, la fin de l'enquête avant d'être envoyés en exil.

Chefket Bey, éminent professeur de divers lycées turcs, fut incarcéré à Béchik-Tach, accusé d'avoir rédigé sur de minuscules carrés de papiers une affiche placardée la nuit, l'avant-veille de l'attentat, dans l'intérieur de plusieurs mosquées et dans la mosquée du lycée de Galata-Séraï.

En voici à peu près la teneur :

« En continuant à massacrer les non-musulmans, le gouvernement nous accule à un prompt asservissement dans l'avenir. Allons, Musulmans, la loi divine l'ordonne, tournons nos regards vers La Mecque et réfléchissons à ce qui se commet d'atrocités et d'iniquités ici.

« Convaincus, et la conscience tranquille, chacun verra alors sans peine l'urgence et la nécessité d'une harmonie des aspirations de tous.

« Si, un jour, qui est proche peut-être, on a besoin de notre intervention directe, répandons bien haut nos revendications, enfermées aujourd'hui par la tyrannie dans nos cœurs et nos esprits. »

Toutes ces hypothèses et ces réalités nous revenaient à la mémoire tandis que nous regardions ce sol arrosé du sang d'innocentes victimes et demeuré quand même stérile. A l'encontre du sang des martyrs dont on disait qu'il était une semence de chrétiens, ce sang musulman n'a fait germer aucun vengeur de la cause ottomane !

Mais trêve de réflexions ! Un mouvement se produit aux abords de la mosquée. Les quelques croyants qui s'étaient agenouillés se relèvent. La cérémonie est terminée.

Le Sultan sort. On lui amène une autre voiture, à deux places, cette fois. Il y monte, la capote toujours à demi-relevée, ayant à sa gauche son quatrième fils, Burahneddine Effendi, le préféré. Il conduit, non comme on le prétendait, en enlevant ses chevaux,

mais traîné par eux, au pas, suivi de la foule des officiers et des pachas. Quand il passe devant nous, je regarde les rênes ; intercallées mollement entre ses doigts, il ne les serre pas ; elles flottent. Ses chevaux, habitués, vont droit au Palais ; il ne les guide pas, tandis que s'éteignent dans le lointain les derniers échos de la marche *Hamidié*, à laquelle on a adapté ces paroles :

> O ! bienfaiteur universel, souverain des souverains ;
> Gloire du trône de la monarchie Ottomane,
> Sous vos auspices impériales le pays prospère
> Régnez longtemps, soyez toujours heureux
> O ! mon auguste souverain Sultan Hamid
> Vive notre monarque avec sa gloire ;
> Vive notre souverain avec sa grandeur.

Peut-être, pendant ce temps, le Padischah se remémore-t-il ces mots traditionnels qu'un Hadémé (officier inférieur) lui a adressés tantôt au seuil de la Mosquée : « Padischah ! ne t'enorgueillis pas et rappelle-toi qu'il y a un Dieu plus grand que toi !... »

Les troupes se disloquent et rentrent au quartier, mais non pour y prendre leur repas, car nous sommes en Rhamazan. Et nous, enfin libres, nous retournons vers Péra. Où nous les avons laissés, nous retrouvons, impassibles, les pèlerins qui attendent toujours pour voir le Padischah.

***

De retour au Palais, Abdul-Hamid fait recevoir, vaguement et en hâte, un ou deux ambassadeurs par ses chambellans, afin que les journaux, en une note officielle — et forcée — rassurent le monde sur la santé de Sa Hautesse ; puis il se reposera huit jours durant, afin d'affronter les fatigues du Selamlik suivant. L'Homme est malade ; il est condamné, et il le sait. Cela témoigne de sa part une certaine énergie, quels que soient les motifs qui le poussent à ne le point paraître.

On a voulu établir une relation entre sa maladie et la santé de sa mère morte toute jeune de la phtisie ; à quoi bon, chez un homme de son âge, rechercher des traces d'atavisme? N'a-t-il donc pas assez

vécu pour que son organisme soit usé? Il est assez ordinaire qu'à 65 ans un être humain ait quelque maladie.

Mais quelle est la sienne? Personne n'en sait rien, j'entends des simples mortels. Jamais souverain, si l'on s'en rapporte aux journaux, ne fut accablé comme lui d'autant d'infirmités à la fois. La cause en est à l'absence de toute note officielle émanée du Palais ; la presse, alors réduite à des conjectures, accueillait avec plaisir les moindres bruits vraisemblables ou plausibles. L'imagination des reporters se mettait de la partie et, lorsqu'un confrère annonçait un diagnostic, on brodait sur son thème de multiples variations, aggravant, diminuant, spécifiant les symptômes. C'est ainsi qu'Abdul-Hamid eut à la fois et tour à tour : urémie, gravelle simple et avec hémorragie, refroidissement léger et angine de poitrine, cystite purulente du col de la vessie consécutive au tabès, catarrhe de la vessie, hypertrophie de la prostate et cancer de ladite, cancer de la moelle épinière et cancer du rein, cancer et tuberculose du foie, mal de Bright ou néphrite chronique albumineuse, etc., etc.

D'après Ali Nouri, on aurait, il y a quelques années, diagnostiqué un abcès tuberculeux au bas-ventre. Déjà, à cette époque, les spécialistes furent d'avis qu'une opération était on ne peut plus désirable, quoiqu'il ne fût pas impossible qu'un homme pût vivre encore longtemps avec une telle maladie. Mais Abdul-Hamid ne put ou ne voulut se soumettre à une opération chirurgicale. D'un côté, il était retenu par la crainte qu'inspirait toute opération à sa soupçonneuse nature ; il savait, d'autre part, que cette opération lui coûterait sa « *masculinité* » et que, d'après la loi religieuse mahométane, le Khalife doit être en pleine possession de cet attribut (1).

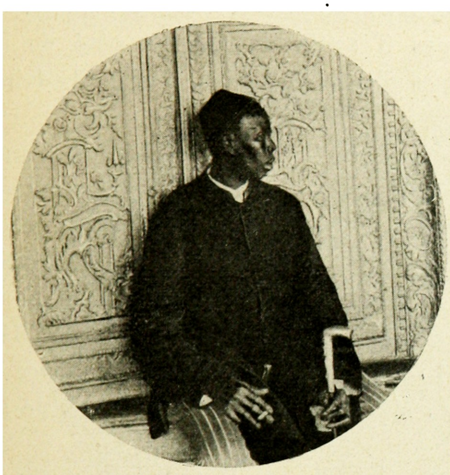
La maladie actuelle ne serait que l'aggravation de cette infirmité ancienne. Suivant d'autres, un coup de revolver tiré par un soldat kurde (2) ou une favorite kurde aurait déterminé des ravages de telle sorte que les médecins ne les jugèrent pas dus à la balle seule, mais occasionnée plutôt par la corruption des organes.

Bref, répétons-le, on ne sait rien. Les médecins eux-mêmes, à

(1) Ali Nouri, *Unter dem Scepter des Sultans*. Berlin 1905, p. 91.

(2) *Courrier européen*. 28 septembre 1906.

part les intimes du Palais, ne sont pas sûrs d'être mieux renseignés. On en fit venir une multitude, de tous genres et de tous pays. Le malade ne se laisse pas approcher. Il faut l'ausculter à distance, si l'on peut dire. J'en sais un qu'Abdul-Hamid voulut absolument forcer à diagnostiquer en lui une maladie d'estomac et qui, poussé à bout, finit par dire : « Votre Majesté ne daignant pas se laisser visiter par moi, je ne puis juger que sur les apparences ; or, les apparences me déclarent que vous n'avez pas une maladie d'estomac. » Et il demanda à se retirer.



Un Eunuque.

Abdul-Hamid est, en effet, rebelle à toute consultation. Il n'a confiance ni dans les médecins, ni dans leurs remèdes ; il en a peur même, les soupçonnant toujours de pouvoir être payés pour le faire disparaître. Donc, aussi, pas d'opération, afin de ne pas être chloroformé. Il ne se laisse même pas prendre sa température, dans la crainte que le thermomètre n'éclate sous son aisselle ou dans sa bouche (1) ; à plus forte raison ne tolérerait-il pas que l'on se servît de la voie anale. Longtemps il ne voulut être soigné que par une sorte d'empirique, sorcier arabe (2), qui le soignait par l'application de fers rouges sur les reins, sous prétexte que, d'après le Coran, « rien n'est au-dessus du feu ». Il est évident que, la douleur produite par les fers rouges étant plus violente que la douleur de la maladie, le Sultan ne ressentait plus momentanément cette dernière et se trouvait satisfait au point de vanter à tous ce remède. Un jour même, apprenant que l'ambassadeur d'Allemagne, Marshall von Biebers-

(1) *Daily Express.* 20 octobre 1906.

(2) *Pall Mall Gazette.* 22 octobre 1906.

tein, était souffrant, il lui dépêcha son sorcier. Celui-ci se présenta de la part du Sultan et fut reçu aussitôt. Il se mit à déballer ses plaques.

— Que faites-vous, demande l'ambassadeur ?

— Mais vous appliquer cela, rougi au feu d'abord.

— Comment? comment?

— C'est ainsi que je fais à S. M. I...

— Merci bien, mon ami, merci bien, je vais beaucoup mieux.

Il ne tenait évidemment pas à avoir de chaque côté de la colonne vertébrale deux larges plaies purulentes, ainsi qu'il advint à Abdul-Hamid

Le Sultan a, toutefois, mandé auprès de lui les docteurs Bergmann et Bier. Ce dernier est venu une première fois pour opérer soi-disant de l'appendicite une fille d'Abdul-Hamid ; il est maintenant installé dans une chaire de médecine officielle à Constantinople. Il voudrait bien, à l'heure actuelle, retourner à Berlin, pour remplacer auprès de Guillaume II son maître Bergmann, décédé ; mais, par ordre supérieur, il est rivé au Bosphore, sa présence y étant plus utile aux intérêts allemands que sur les bords de la Sprée.

Il est évident que ces docteurs ne peuvent dire la réalité sur l'état du Sultan. Le docteur Bier, celui des deux que l'on s'est plu à faire parler de préférence, s'échappait par la tangente avec une habileté admirable. A voir ses réponses, on se rappelle forcément Agnelet, le berger de notre farce du moyen âge, l'*Avocat Pathelin*. Au *New-York Herald*, qui l'interwiew, il répond : « Le Sultan ! il jouit d'une exceptionnelle bonne santé. Sa Majesté a été la bonté, l'amabilité même. Il m'a donné le Grand cordon de l'Osmanié et, à ma femme, celui du Chefakat. Nous retournons à Berlin lundi (1) ». Il retourna, en effet, mais revint la semaine suivante à Constantinople, où il est encore. A d'autres : « Le Sultan ! il a une fille d'une beauté merveilleuse et qui possède les plus petites mains du monde. Elle parle correctement le français et s'habille à la parisienne. C'est une enfant terrible, gâtée à la folie par son père. Ne fume-t-elle pas des ciga-

(1) *New-York Herald*. 22 octobre 1906.

rettes incrustées d'éclats de diamants. Elle m'en a offert une (1). » Là-dessus de rire ; et l'on est renseigné.

Inutile d'ajouter foi à ces renseginements. « Abdul-Hamid n'est plus maintenant qu'un débris ; on peut attendre sa fin à chaque instant (2). » Il ne l'ignore pas lui-même, ai-je dit déjà, et se conduit en conséquence.

Au moment de la fameuse alerte du mois d'août 1906 se produisit un fait qui fut fort remarqué et commenté. Le Sultan paya en toute



Cavalerie légère.

hâte ses dettes particulières, ainsi qu'il est d'usage dans la famille impériale et chez les Turcs de qualité en danger grave de mort (3).

Comme nos ministres, à la veille de leur chute prévue, donnent de l'avancement à leurs chefs de cabinet, secrétaires et autres, ainsi Hamid fait des promotions et accorde des concessions. En septembre dernier, huit cents officiers du 1er corps d'armée (Constantinople) ont eu un avancement inattendu. Tous les Yuzbachi (capitaines) ont

(1) *Nos loisirs.* 23 septembre 1906, et divers journaux.

(2) *Pall Mall Gazette.* 22 octobre 1906.

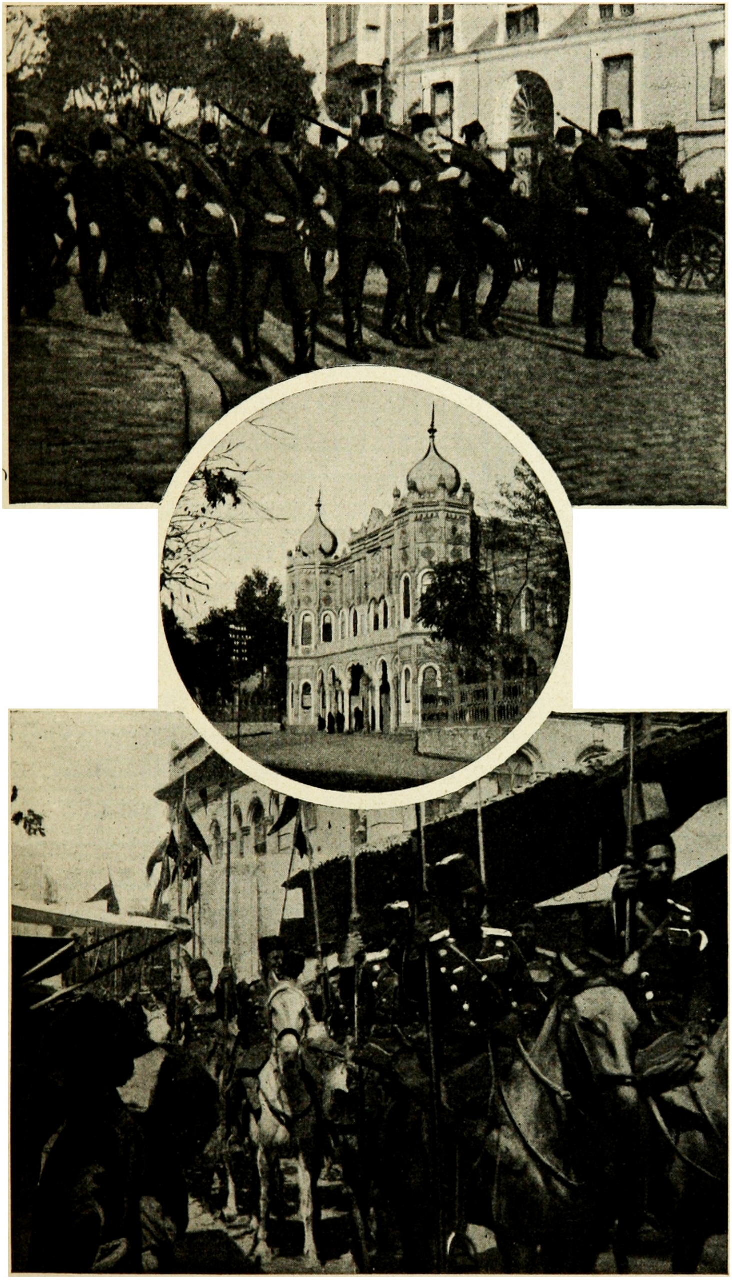
(3) *Daily Mirror.* Londres, 31 août 1906.

été soudain promus Kolaghassi (lieutenants-majors). Le Sultan agit ainsi autant pour n'avoir pas à payer en espèces un arriéré de solde qu'il ne rémunère par la distribution de galons, que pour empêcher une insurrection à sa mort (1).

On peut relier à la même pensée les concessions stupéfiantes qu'il octroya au cours d'octobre dernier. Lui, qui n'avait jamais voulu entendre parler d'électricité, parce que le mot dynamo évoque celui de dynamite, le voilà, tout-à-coup, qui distribue les concessions d'électricité avec une générosité fébrile ou sénile. Autrefois, tout était défendu sous ce rapport, au point que l'hôtel Péra-Palace fut obligé de faire entrer en secret, comme batterie de cuisine, toutes les pièces et moteurs nécessaires à la fabrication de son électricité ; aujourd'hui, tout est permis : l'électricité pour l'éclairage, électricité comme force motrice. « Et, ce qui donne un caractère particulier à cette concession, c'est la qualité des bénéficiaires de ces faveurs. Le privilège pour Constantinople est donné à l'armée, en la personne de Zeki Pacha, grand-maître de l'artillerie. Le privilège pour Scutari et les faubourgs est réservé aux vieux Turcs, en la personne d'Abdurrahman Pacha, ministre de la justice, ancien grand-vizir, qui représente dans le Conseil des ministres l'hostilité systématique à toute influence européenne. Le privilège pour Alep, où la force électrique sera facilement obtenue, est accordé au Cheik-ul-Islam, en la personne de son fils, Mouhtar Bey, conseiller d'État. Enfin le fameux uléma Aboul Houda, droguiste et interprète des songes auprès du Sultan, obtient le monopole de la fabrication de la glace artificielle en Turquie. Cette concession est donnée à son fils, Hassan Halid Bey, qui a le titre et les appointements de bibliothécaire du Sultan.

« Il y a là tout un système de séductions. Pourquoi ? Est-ce pour gagner la complicité du Cheik-ul-Islam, des ulémas et de l'armée pour un changement dans l'ordre de succession au trône ? Nous ne le croyons pas. S'il a fait des largesses autour de lui, ça été uniquement pour s'attirer la fidélité croissante de cet entourage dont il est plus que jamais enveloppé. Ce sont les faveurs dont il veut disposer

(1) *Kœlnische Zeitung*, 25 septembre 1906.



Retour du Selamlik. — 1. Infanterie. — 2. Caserne du Taxim. — 3. Lanciers.

lui-même et ne pas laisser le bénéfice à son successeur. Il en dispose pour ses proches. Quoi de plus naturel (1) ? »

Ainsi donc, le vieux renard sent qu'il va mourir et, pour que son successeur ne puisse se faire des amis et payer son droit de joyeux avènement, il lui en enlève la possibilité. Il trouve, ce faisant,

> Son bien premièrement, et puis le mal d'autrui.

Cette hâte de jouir au plus tôt de faveurs spéciales se manifeste aussi dans cet « entourage » dont parle le *Figaro*. La camarilla de Yildiz pousse le Sultan à accorder dès maintenant concessions nouvelles ou prolongation de concessions. Il en est ainsi, dit le *Times*, pour le renouvellement de la Régie des tabacs. L'échéance n'arrive que dans sept ans ; le Sultan est personnellement opposé à la prolongation, mais les gens de Yildiz sont impatients de négocier immédiatement ; ils veulent participer aux bénéfices des financiers, n'étant pas certains de conserver longtemps leur situation actuelle (2).

Voilà bien des symptômes ; mais le plus caractéristique est encore celui-ci, qui nous est signalé par différents journaux étrangers. Dans la première quinzaine d'octobre, le Sultan fit venir auprès de lui les princes les plus proches du trône, Rechad Effendi, Youssouf Izeddin et Abdul Medjid Effendi et eut avec eux divers entretiens d'un caractère tout amical (3). Abdul-Hamid aurait assuré, en particulier, au prince Rechad, qu'il ne s'opposerait d'aucune manière à ce que soit suivi l'ordre de succession d'après la règle légalement établie ; que la présence constante de son fils Burhaneddine était due uniquement à son désir d'avoir quelqu'un pour l'aider dans les réceptions officielles (4).

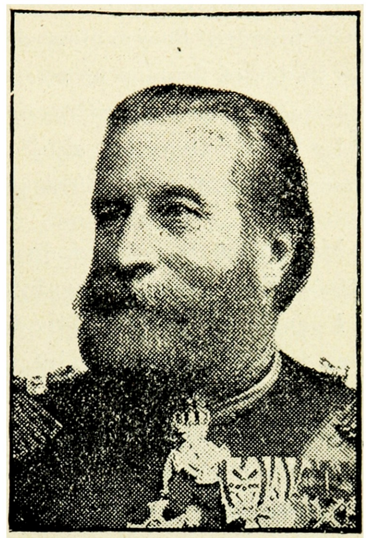
(1) *Figaro*. 22 octobre 1906.

(2) *Times*. 8 décembre 1906.—D'après le journal de Londres, il faut rattacher à ces négociations le dernier voyage à Constantinople de Munir Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris. Il serait pour ainsi dire le mandataire officieux d'un groupe de banquiers français, allemands et autres, ayant M. Rouvier à leur tête.

(3) *Frankfurter Zeitung*, 18 octobre 1906.

(4) *Saint-James Gazette*, Londres, 16 octobre 1906, d'après la *Tribune* Même note dans la *République française*, 16 octobre 1906.

On m'objectera que ces considérations morales, bonnes en soi, sinon concluantes, auraient plus de valeur si elles n'étaient pas basées sur une seule crise d'une maladie d'origine trop récente pour être à ce point mortelle. Parce que le Sultan a manqué une fois au Selamlik, il ne s'ensuit pas que sa succession dût être comme ouverte.



Dr Bergmann.

La réponse est facile. La maladie qui ronge le Sultan n'est pas d'hier et ce n'est pas seulement le 10 août 1906 qu'il n'a pas assisté au Selamlik. Maintes fois déjà pareil accident lui est arrivé, et pour les mêmes causes, mais le public ne s'en est pas aperçu.

Abdul-Hamid avait un sosie : c'était Ismet Bey, son frère de lait, que d'aucuns disaient être son vrai frère. La ressemblance des deux était si parfaite, dans les moindres détails, que les parents eux-mêmes, les intimes s'y trompaient. Même physionomie, même corpulence (1), même démarche, même son de voix, j'ajouterai mêmes tendances morales, mêmes crimes. Ce que la nature avait fait fut encore perfectionné par l'étude et l'habitude. Bref, ils ne faisaient qu'un. Plusieurs fois, c'est acquis, Ismet-Bey se rendit au Selamlik à la place du Padischah. Dans cette voiture, à demi-fermée, engoncé dans le col remonté de sa tunique, n'ayant la parole à adresser à personne, il ne pouvait être reconnu et ne le fut pas. Ceux-là qui le savaient, les Tashin et les Izzet, n'avaient garde de révéler le stratagème, étant les premiers intéressés à ce qu'il servît longtemps. Or, Ismet Bey

(1) Jamais Abdul-Hamid n'a supporté qu'un tailleur lui essayât ses vêtements, il redoutait un attentat. C'était Ismet Bey qui se prêtait à l'opération, et les costumes seyaient merveilleusement au Sultan.

mourut en avril 1906 et, depuis lors, Abdul-Hamid est privé de son *alter ego* (1).

Aussi, ne pouvant plus se faire remplacer, chercha-t-il par tous les moyens à égarer l'opinion sur son véritable état de santé. Il faut, de toute nécessité, qu'il soit toujours bien portant ; il le faut, pour préparer l'avènement de son fils Burhaneddine et pour que ses iradés et firmans ne soient pas annulés, comme ils le seraient inévitablement s'il était reconnu malade.

La loi est formelle, ainsi que l'a justement rappelé le *Comité ottoman d'union et de progrès* par la proclamation suivante :

Malgré les assurances du Palais de Yildiz, Abdul-Hamid est atteint d'un mal qui ne pardonne pas.

La jurisprudence du *Chéri* définit les maladies mortelles : « maladies qui continuent sans interruption et tuent le patient avant le délai d'une année révolue ».

Quand le malade se trouve en cette condition, il ne peut, d'après la loi du *Chéri* et la loi civile, donner que le tiers de ses biens, meubles, immeubles ou argent liquide. Aucun autre legs, aucun autre testament ne peut être valable.

En n'appliquant pas cette clause du *Chéri* et de la loi civile à Abdul-Hamid, qui est atteint d'une maladie mortelle, cette modification, par l'acceptation d'un pareil précédent, s'étendrait d'un ou de deux héritiers à des millions de sujets et de quelques maisons ou boutiques à tout un vaste empire.

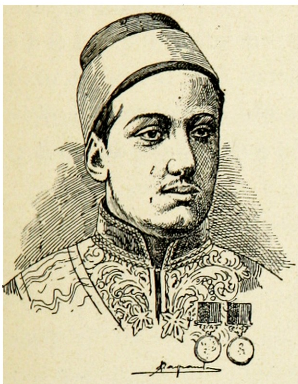
Nul n'ignore plus que, pour un motif ou pour un autre, l'État est uniquement personnifié aujourd'hui par Abdul-Hamid.

Si un malade n'a pas le pouvoir légal de faire donation de plus du

(1) Certaines personnes prétendent même que le Sultan d'aujourd'hui n'est pas Abdul-Hamid, mais bien Ismet Bey. Elles s'appuient sur ce fait que Ismet ne fut jamais malade et mourut tout d'un coup, officiellement du moins, tandis que Abdul-Hamid, toujours souffrant, vivait. D'après elles, c'est Hamid qui est mort en mai 1906 ; la camarilla, aux abois devant ce désastre qui ruinait sa fortune, lui aurait substitué Ismet, et celui-ci jouerait définitivement ce rôle de Padischah qu'il ne remplissait que temporairement. On expliquerait ainsi la faveur scandaleuse et les crimes nombreux impunis de Fehim Pacha, qui est le fils d'Ismet Bey.

tiers de ses biens à un particulier, comment pourrait-il, à plus forte raison, s'arroger le droit de donner, sous prétexte de concession, à n'importe qui, les ressources vitales de l'Empire, l'avenir du pays, cet avenir qui est le seul espoir de la nation?

Cela ne peut être. Le Chéri, la loi civile sont là pour l'attester. Un privilège si ruineux, un pouvoir de possession si honteux ne saurait appartenir à un malade, dût-il être le plus grand potentat de l'univers.



Fils d'Aboul Houda.

Il est donc certain que, dans un avenir prochain, à l'heure de notre délivrance, nous serons dans la légalité absolue en ne reconnaissant pas les concessions accordées dans le courant de ces deux derniers mois. Le peuple ottoman saura faire respecter, à l'heure dite, ce droit que lui confèrent doublement le Chéri et la loi civile.

Par conséquent, pour ne pas donner plus tard lieu à des contestations, nous déclarons d'ores et déjà que le peuple ottoman tiendra pour nuls et non avenus toutes les concessions, tous les privilèges, tous les apanages qu'Abdul-Hamid aura accordés pendant sa maladie (1).

***

Je le répète, il est de nécessité constante, pour ses néfastes projets, que le Sultan ne soit pas officiellement malade. Tout est mis en œuvre pour essayer d'égarer le public sur son véritable état de santé. Son entourage joue du « bluff » avec une supériorité qui laisse loin derrière elle ce que les Américains ont de mieux en ce sens.

Une des plus jolies inventions, sur ce point, est la note qui, ce mois-ci (mai 1907), a fait le tour de la presse, annonçant que « Sa

(1) Cité dans le *Soir*, de Paris, 14 janvier 1907.

Majesté Impériale est l'heureux père d'une fille ». Rires et haussements d'épaules ont dû accueillir une telle nouvelle.

Sans doute, il est possible qu'une fillette soit née au Palais Impérial ; le contraire serait étonnant, vu le nombre de femmes qui y résident. Mais, à conclure de là que le Sultan en est réellement le père, il y a loin. Car on sait bien que, en dehors de lui, il n'y a pas que des eunuques à Yildiz. Toutefois, convenons-en, dans la société Abdul-Hamid et Cie, lui seul a la signature sociale et lui seul endosse les effets, et, comme, par ailleurs, il est censé être le seul et unique époux des quelques centaines de femmes qui l'entourent, il est tout naturel qu'on lui ait fait l'application du vieil adage de droit : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant.*

Les Sultans de demain

Ainsi donc, c'est inéluctable . dans quelques jours, Abdul-Hamid Khan II sera mort. Qui lui succédera?

De toutes parts, en Europe aussi bien qu'en Turquie, on pose la question. Certains journaux même, telle la *Kœlnische Zeitung* — peut-être ont-ils pour cela des raisons — témoignent dans leurs discussions d'un léger oubli de l'histoire. « Récemment, dit la feuille d'Outre-Rhin, on a parlé d'une loi religieuse désignant le plus ancien comme successeur au trône. Mais, cette loi, si elle existe réellement, est restée inconnue et doit sa résurrection à ces derniers temps ; en tout cas, elle ne serait pas obligatoire pour le Khalifat, alors même qu'elle porterait pour la succession au trône du Sultanat une règle qui a déjà été donnée dans la défunte Constitution turque : la succession au trône par le Senioriat. » Et la compatissante *Kœlnische Zeitung* gémit de ce que dans une telle question puisse régner l'incertitude (1).

Il n'y a nullement là matière à incertitude ou à hypothèses. Le cas est prévu, la loi est fixée par une coutume quatre fois séculaire, rendue de plus obligatoire par la Constitution.

Ahmed Ier, qui remplaça, en 1603, son père Mahomet III, n'avait alors que quatorze ans. Le Gouvernement tomba aux mains du grand-vizir et de la Sultane Validé sa mère durant toute sa minorité ; à grand'peine, plus tard, put-il reprendre le pouvoir. Frappé des inconvénients de cet état de choses préjudiciable aux intérêts de l'Empire, il décréta, d'accord avec le Conseil des Ulémas, que, désormais, ce serait le plus âgé des parents mâles du sultan défunt qui

(1) *Kœlnische Zeitung*. 31 août 1906.

monterait sur le tı ône. En conséquence, à la mort d'Ahmed, en 1617, ce fut son oncle Mustapha Ier, et non son fils, qui devint Empereur.

Quant à la Constitution de 1876, toujours en vigueur (1), quoi qu'on en dise, elle concerne aussi bien le Khalifat que le Sultanat. L'article 3, en effet, est conçu en ces termes : « La souveraineté ottomane, qui réunit dans la personne du Souverain le *Khalifat* suprême de l'islamisme, appartient à l'aîné des princes de la dynastie d'Osman, conformément aux règles établies *ab antiquo.* »

Voilà qui est clair. Suivant donc les prescriptions de cette loi observée jusqu'ici, l'héritier présomptif et légitime du sultan Abdul-Hamid est son frère Mohammed Rechad Effendi. Après lui, et dans l'ordre où ils seraient appelés à prendre le pouvoir, viennent les princes Youssouf, Suleyman, Vahd-ed-dine, Selah-ed-dine, Medjid, Selim, etc.

Lors de mon voyage, il me fut donné de recueillir sur chacun de ces futurs khalifes et sultans les renseignemnets les plus détaillés, et j'ose dire les plus sûrs — autant du moins qu'il est possible — dans une ville aussi fermée que Constantinople (2).

***

Le prince Rechad, fils du Sultan Abdul-Medjid et frère du Sultan actuel, est né en 1844 ; il a donc aujourd'hui près de 63 ans, dont

(1) Elle est, en effet, rééditée chaque année, en tête de l'*Annuaire officiel de l'Empire ottoman.*

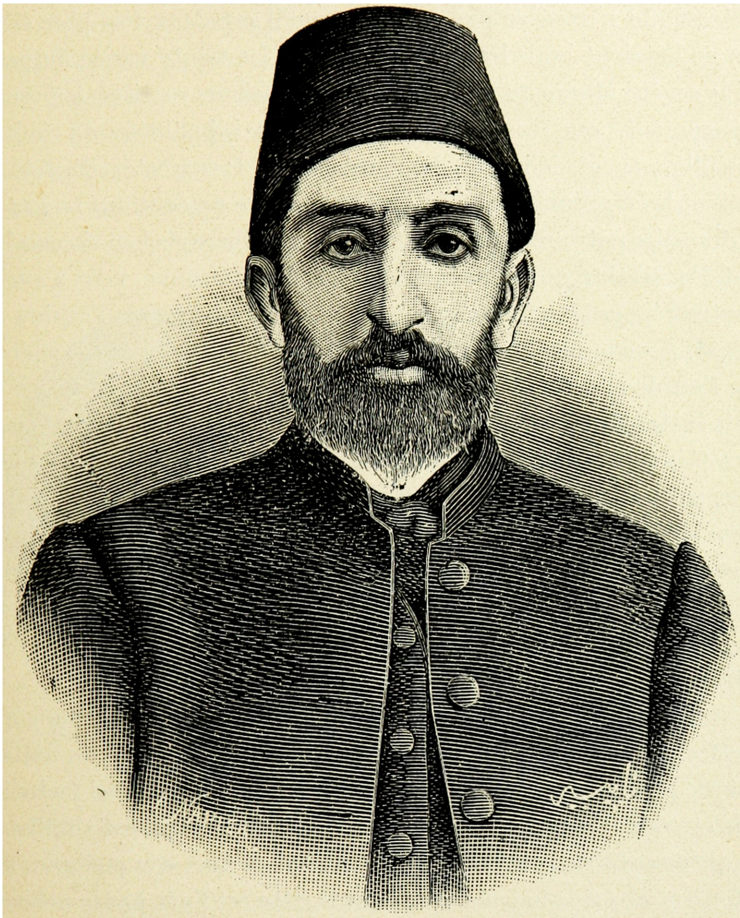
(2) Plusieurs de ces notes biographiques, parues dans la *Vie Illustrée* du 28 décembre 1906, éveillèrent la susceptibilité de quelques-uns de mes amis. « Vous tracez, me dit-on, vos esquisses de parti-pris ; certains traits sont par vous grossis et d'autres déformés, tandis que, d'ailleurs, vous faites d'une touche trop légère des ombres qui demanderaient à être plus accentuées... »

Mes amis, ne leur en déplaise, sont dans l'erreur ; je n'ai aucune raison d'être partial. En toute sincérité, des personnages que je dépeins je pourrais dire comme Chicanneau des *Plaideurs :*

Si j'en connais pas un, je veux être étranglé.

Quel intérêt me pousserait donc à manquer d'impartialité envers l'un ou envers l'autre ? Reporter véridique, je reproduis simplement ce que, dans mon voyage, les hommes m'ont appris et ce que, à mon retour, mes recherches ont confirmé.

trente de prison. On ne peut, en effet, appeler d'un autre nom cette relégation complète à laquelle il est condamné depuis l'avènement d'Abdul-Hamid, dans une annexe du palais de Dolma-Bagdjé.



عبدالحميد ثانى

(كنديسنك خصوصى فطوغرافندن آلنمشدر)

جنوه ده طبع اولنمشدر

Abdul-Hamid Khan II.

Lorsque, de Galata, l'on se rend à Yildiz, après avoir dépassé les portes monumentales de l'ancien palais des Sultans, on longe sur la droite un mur dont l'élévation vous frappe par sa hauteur et sa tristesse. Je n'exagère pas en disant qu'il est deux fois plus élevé que ne l'étaient jadis les murs de Mazas. La teinte variée du crépi qui le revêt indique qu'il fut exhaussé à plusieurs reprises, à mesure, évidemment, que croissaient les craintes injustifiées du Sultan travaillé par le délire de la persécution. Des postes de soldats gardent les encoignures, reliées — surcroît de précautions — par de continuelles patrouilles. Ne demandez pas à votre cocher, si complaisant d'ordinaire, qu'est ce mur et ce qu'il emprisonne, vous n'auriez d'autre réponse qu'un coup de fouet sec appliqué sur l'échine du cheval, pour le forcer, d'un temps de galop, à dépasser cet endroit que l'on dirait maudit. Malheur à celui qui s'arrêterait, fût-ce de brefs instants, au pied de ce mur ! Il serait vivement appréhendé, garrotté, condamné, exilé, ou pis encore, sous l'accusation d'avoir conspiré contre la sûreté de Sa Majesté Impériale, de connivence avec le prince héritier ; et, tandis que, ottoman, il disparaîtrait sans qu'on sût jamais ce qu'il est devenu ou que, étranger, il serait remis à son ambassadeur, non sans avoir été fortement houspillé, un étage nouveau s'ajouterait, sur le mur, aux étages anciens et les patrouilles seraient triplées.

C'est là, en effet, et non sur la partie qui regarde le Bosphore, que vit Rechad Effendi, servi par des domestiques aux gages du Sultan, espions pour la plupart, plutôt que serviteurs, épiant les moindres faits et gestes du malheureux prince dont la réclusion est absolue. Il lui est interdit de recevoir qui que ce soit, à part son médecin, son tailleur et certains fournisseurs dont la liste est fixée par le palais et dont les démarches sont étroitement surveillées à l'aller comme au retour. Cette défense est plus stricte encore en ce qui concerne les princes et les princesses de la famille impériale, qui ne voient jamais leur frère prisonnier. Aucun, si hardi soit-il, ne se hasarderait à passer outre ; car on n'ignore pas que le Sultan Abdul-Hamid n'est point tendre pour ses frères et sœurs et que son esprit férocement inventif saurait imaginer des tortures morales plus cruelles que les supplices sanglants du passé

C'était il y a une quinzaine d'années, au temps du Baïram. Les princesses Senieh Sultane et Medieh Sultane, sœurs d'Abdul-Hamid, rendaient, suivant l'étiquette, leur visite officielle à leur impérial frère en son palais de Yildiz. Au milieu de la conversation, banale comme toujours, soudain, celui-ci se lève, ouvre une porte dans l'embrasure de laquelle apparaissent deux de ses frères, les princes Rechad et Kemaleddin (celui-ci mort en 1903). On juge de la stupéfaction des deux princes et des deux princesses qui ne s'étaient pas rencontrés depuis quinze ans et ne s'attendaient pas à cette entrevue. Les princes se courbent, les princesses baissent les yeux, tandis qu'Abdul-Hamid, avec une sarcastique politesse, fait les présentations, s'adressant alternativement aux uns et aux autres : « Mes Frères ! » « Mes Sœurs ! » Silence glacial. Il reprend : « Mes Frères !... » « Mes Sœurs !... » Ni les uns ni les autres n'osent parler, n'osent remuer. A quoi tend, en effet, ce jeu cruel ? Veut-il surprendre dans les regards de ses frères et sœurs un éclair qui décèle de leur part une entente quelconque? Veut-il simplement leur faire comprendre qu'il est le *Maître* absolu ? Quand il se fut bien repu de leur souffrance, Abdul-Hamid, sans mot dire, referma la porte sur ses prisonniers et reprit avec ses sœurs, plus mortes que vives, l'entretien interrompu. Depuis lors, les princesses n'ont pas revu le prince héritier.



Ahmed Khan 1er (1603-1617.)

Ce n'est pas à dire que Rechad ne sorte jamais. Il le fait, mais rarement, pour se rendre à sa maison de campagne de Maslak. Alors, sa voiture est précédée, entourée et suivie d'une escorte spéciale, recrutée par le Sultan et dont la mission est, non de le protéger, mais de le surveiller, de voir qui lui parle et le salue. Aussi le prince héritier s'efforce-t-il de passer inaperçu, de peur d'attirer quelque désagrément à ses amis connus ou inconnus.

Ses craintes ne sont pas chimériques. Au cours d'une de ces promenades, il rencontra une compagnie de l'école militaire de Pancaldi ; le commandant, au passage du prince héritier, ordonne le salut réglementaire. Il est aussitôt dénoncé au Sultan, qui le fait arrêter et déférer à un Conseil de guerre. L'accusé allègue pour sa défense qu'il s'est strictement soumis aux instructions du service militaire. « C'est vrai, riposte le président, mais vous devriez savoir que cela déplaît à Sa Majesté Impériale. » — « Je l'ignorais, mon Président. » — Bref, eu égard à sa bonne foi, l'officier ne fut pas condamné, mais reçut un avertissement sérieux. A quelque temps de là, par une coïncidence étrange, la même compagnie, sous les ordres du même officier, rencontra à nouveau le prince Rechad. A cette vue, l'officier devient fou. Il arrête sa troupe. « Retournez-vous, s'écrie-t-il, sauvez-vous, entrez n'importe où, n'importe comment, mais qu'aucun de vous ne se trouve sur le passage de cet homme ! » Et son bras tremblant montrait l'escorte de Rechad qui s'avançait. Toute la troupe, alors, de fuir dans une débandade effrénée. L'un des hommes, cependant, avant de forcer l'entrée de la maison qu'il prenait au hasard comme abri momentané, se retourna et put apercevoir le prince héritier levant les bras au ciel, avec un regard de commisération.

La caractéristique, en effet, de Rechad Effendi est une souveraine bonté (1), qui, depuis sa plus tendre enfance, ne s'est jamais démentie et dont les effets se sont manifestés non moins envers les étrangers qu'à l'égard de ses proches. Il entourait son père d'une affection tendre et passionnée. Quand Abdul-Medjid mourut, il fut pris d'un si violent désespoir qu'il voulut se jeter dans le Bosphore. Seules, les pressantes instances, la ferme attitude de son frère aîné, l'infortuné Mourad, parvinrent à le calmer. Ses manières affables ne sont pas le fruit d'une étude ou d'un calcul, mais le résultat naturel de cette douceur innée qui, de son âme, se révèle par son franc regard (2).

(1) « C'est un homme très pieux et extraordinairement bon », dit la *Neue freie Presse* (28 août 1906). *Ein sehr frommer und ausserordentlich guter Mensch.*

(2) Au physique, Rechad est de taille moyenne; deux yeux bleu-clair illuminent un visage légèrement olivâtre, héritage de la race; ses cheveux, blonds

Il s'est donc, malgré sa claustration forcée, attiré de nombreux partisans dans toutes les classes de la société. Les hommes du peuple ne sont pas les moins chauds. N'ayant pas à craindre autant que d'autres la colère de la camarilla de Yildiz, ils peuvent exprimer plus ouvertement — et ils ne s'en privent pas — leur sympathie à celui qui doit légitimement et légalement être bientôt leur Padischah et dont ils attendent avec impatience l'avènement. J'en eus la preuve moi-même dans les interviews que je risquai auprès des hamals des quais de Galata et dans les entretiens que j'eus secrètement avec certains pachas, anciens officiers ou hodjahs. Ils haussent les épaules quand on vient leur dire (1) que le corps des Ulémas a déclaré le prince Rechad incapable, physiquement et intellectuellement, de prendre le Khalifat. Ils le savent en parfaite santé et n'ont cure des nouvelles alarmantes que les agences rétribuées ou des adversaires hypocrites s'efforcent de propager à travers le monde, comme pour atténuer l'odieux d'une violation dans l'ordre de succession, complotée ici ou là. Toutefois, la chose pourrait ne pas être aussi aisée qu'on le suppose. « Le prince Rechad a, dit Mehemet Ali, ses fidèles dont la sollicitude veille sur lui et qui, au jour voulu, feront leur devoir... Le jour où il montera sur le trône, plein de vie, tout vibrant de généreuses pensées, le prince fera œuvre de souverain. D'ailleurs, avec le peuple entier, ceux qui l'aiment, ceux qui le vénèrent ne sont-ils pas à ses côtés et ne



Moustapha Khan (1617-1639).

jadis, ont blanchi. Il n'a que la moustache, le port de la barbe étant interdit par l'usage aux membres de la famille impériale, le Sultan excepté. Ses épaules ne sont pas voûtées comme celles de son frère Hamid; il se tient droit, au contraire, avec une parfaite aisance.

(1) Les *Hamburger Nachrichten*, 11 août 1906.

mettront-ils pas à son service toute leur énergie, toute leur ardeur patriotique, tout leur dévouement? Car le peuple ottoman est sûr d'obtenir sous le règne de Mehmed Rechad, un Gouvernement constitutionnel épris de libertés rationnelles (1). »

Sur ce point, les avis sont unanimes (2). Rechad est un prince intelligent. On croit avoir tout dit quand on a rapporté qu'il passe la majeure partie de son temps à l'étude des poètes persans, qu'il sait imiter et parfois égaler dans la versification. Cela n'est point un mince mérite et témoigne déjà d'une certaine culture (3). Mais le détail est incomplet. Rechad a, durant ses longues journées de réclusion, « plus lu et plus facilement étudié que s'il avait été libre. Il en résulte qu'il est parfaitement au courant de tout ce qui se passe dans les autres pays, et la marche progressive des idées a fortement frappé son esprit ouvert. C'est un grand admirateur des institutions libérales de l'Angleterre et de la France » (4). Aussi, « dans la pensée des plus éclairés et des plus sages parmi les sujets ottomans, Rechad représente un peu plus de civilisation, de progrès et de liberté » (5). On le sait « très opposé au monde de courtisans et de dignitaires qui emplit aujourd'hui le palais et y fait trop souvent la loi (6) » et très décidé à « revenir à la Constitution

(1) *Figaro*, 9 octobre 1906. — Lettre du prince Mehemet Ali. — La confirmation de ces paroles est indiquée dans ce passage du *Bystander* (24 octobre 1906) : « Rechad a la sympathie nationale ; le peuple est persuadé que son avènement au trône inaugurera, pour l'empire ottoman, une ère de longue prospérité. »

(2) Nous n'en voulons pour preuve que l'assentiment de la presse française. Car il est inouï de voir, sur une question, l'accord complet exister entre la *Petite République* socialiste et le *Figaro* conservateur, entre le catholique *Univers* et l'*Action* anticléricale.

(3) Ce don des vers est un héritage de race. « Il est bien plus commun, dit M[me] Dora d'Istria, dans la famille d'Osman que dans aucune maison régnante. On le trouve chez Mourad II, chez Bayezid II, chez son frère Djem, chez Korkoud, frère de Selim I[er], chez Moustapha et Djihangher, fils de Souleïman I[er], chez Selim II, chez Mourad III, chez Ahmed I[er], chez Osman II, chez Ahmed II, chez Sélim III, chez Mahmoud II, chez sa sœur Hebertulla. » (*La Poésie des Ottomans*, 2[e] édit., 1877, p. 39.)

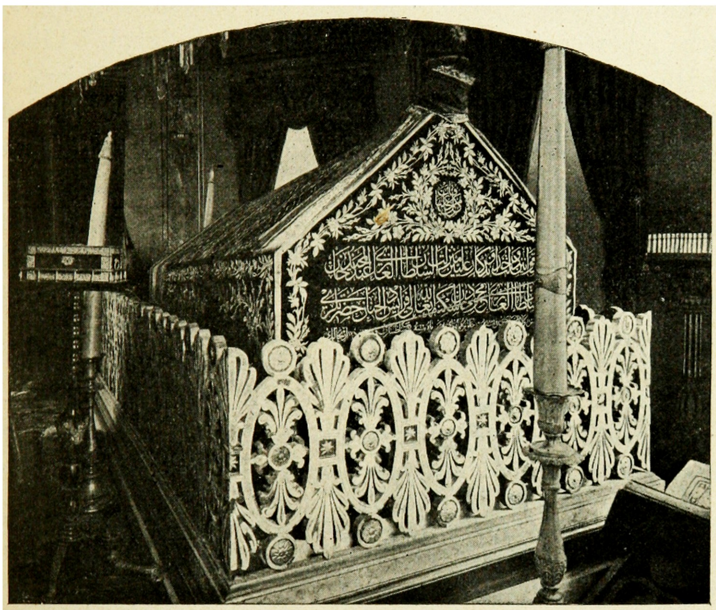
(4) *Bystander*, 24 octobre 1906.

(5) *Figaro*, 14 août 1906. Art. de Eugène Lautier.

(6) *Echo de Paris*, 22 septembre 1906.

de 1876 » (1). Tout ce qui précède appelle, comme conclusion, ce passage de l'*Univers :*

« L'avènement de Rechad au trône des Khalifes est donc attendu avec impatience, non seulement par tous ceux qui ont eu à souffrir de l'abominable tyrannie d'Abdul-Hamid, mais encore par cette masse confuse de la nation turque que le développement des moyens de communication met aujourd'hui en rapports les plus



Tombeau du Sultan Abdul-Medjid.

fréquents avec l'Occident et qui, sans posséder de notions précises sur les différentes formes de gouvernement constitutionnel, a soif de sécurité, d'ordre, de liberté. Ce règne réparateur serait donc un grand bonheur pour l'empire ottoman, un grand bienfait aussi pour l'Europe délivrée enfin du cauchemar de massacres auxquels ont pu rester sourdes des diplomaties égoïstes, mais qui n'en ont pas moins troublé profondément la conscience du monde civilisé (2). »

(1) *Petite République,* 19 septembre 1906.

(2) *Univers,* 7 septembre 1906. Art. de Maurice Courcelle. Cf *Action,* 10 octobre 1906. Art. de Charles Dumont, député du Jura.

Il me faut ajouter, avec le *Bystander* : « Il n'y a aucun doute que l'Angleterre et la France trouveront en lui un ami sûr. »

Au temps de l'enfance et de la jeunesse du prince Rechad, la France, dans toute l'apogée de sa puissance et de sa gloire, ne s'était pas encore vue supplantée en Turquie ; elle avait reçu triomphalement le sultan Abdul-Aziz, lors de son voyage à travers l'Europe. Si Rechad ne fut pas témoin des fêtes merveilleuses de Paris, à cette occasion, il assista, ému, enthousiasmé comme tous les Turcs d'alors, à la réception féerique faite par Constantinople à l'Impératrice Eugénie. Il conversa certainement avec nos officiers, alors qu'ils étaient les instructeurs de l'armée turque, et il en a gardé le plus vivant souvenir. Il est nôtre, d'éducation, de principes. Aussi, ne faut-il pas s'étonner des tentatives faites, de temps à autre, pour lui aliéner, si possible, les sympathies françaises ; ces tentatives font partie d'un plan de campagne dont la caisse des reptiles allemands et celle de l'ambassadeur de Turquie à Paris Munir Pacha supportent tous les frais (1).

***

De maladroits et indiscrets amis du prince Youssouf-Izeddine l'ont mis en avant, comme futur successeur d'Abdul-Hamid, à la

(1) D'où peut venir en effet, cette dépêche tendancieuse confiée à la *Presse associée*, le 24 décembre 1906 ? « Rechad Effendi, le successeur légal au trône de Turquie, a accepté les avances de l'Allemagne à qui il a promis de garder Tefwick Pacha comme ministre des affaires étrangères après la mort du Sultan. Tefwick Pacha est tout dévoué aux intérêts allemands. »

Il ne faut rien connaître à la situation pour soutenir la véracité de ce renseignement et croire que le tyrannique et soupçonneux Abdul-Hamid autoriserait son frère à recevoir la visite d'un ambassadeur, fût-il allemand. Il aurait trop peur que l'on s'occupât de le détrôner !

Nous dirons de même de la nouvelle suivante qui paraît avoir fait le tour de l'Europe. Le *Daily Telegraph*, reproduit par l'*Echo de Paris* (2 novembre 1906), cite une dépêche envoyée de Constantinople au *Corriere della Sera* (de Milan), où il est dit : « Comme le sultan, Rechad est un chaud ami de l'Allemagne, puissance qui encourage l'opinion publique en faveur de sa succession au trône, bien que les *Vieux-Turcs* lui soient contraires. »

Ici, le délit d'inexactitude est flagrant. Tout le monde le sait, et la presse allemande elle-même l'a suffisamment dévoilé : l'Allemagne soutient la candidature illégale du prince Burhaneddine et, à son défaut, celle du prince Youssouf Izeddine.

place de Rechad. On ne saurait rendre un plus mauvais service à ce malheureux fils d'Abdul-Aziz, condamné par leur faute à jouer, pour la deuxième fois, le rôle ingrat de candidat malchanceux et inaccepté. C'est attirer sur lui l'attention du public et raviver sans nulle raison de pénibles souvenirs (1).



S. A. I. le Prince Rechad, héritier présomptif.

(1) Parmi ces maladroits, il faut citer, en première ligne, celui qui signa *Un Vieux Turc* dans le *Figaro* du 5 octobre 1906 et que l'on a tout lieu de supposer être un ancien aide-de-camp du prince Youssouf, aujourd'hui représentant du

On n'a pas oublié que la grande et unique pensée du règne d'Abdul-Aziz fut d'arriver, par tous moyens, à placer son fils Youssouf su le trône au détriment de Mourad. Il condamnait ce dernier à rester enfermer dans ses appartements, tandis que son fils l'accompagnait au Selamlik, comme le fait maintenant Hamid pour Burhaneddine. Quant il vint en Europe, en 1867, il emmena Mourad, parce qu'il y fut obligé, mais aussi Youssouf, et trouvait mauvais que les souverains fissent plus d'amitié à Mourad, héritier présomptif, âgé de 17 ans, « qu'à son propre fils, garçon mal élevé, de dix ans à peine, et suivant toute apparence, fort éloigné des marches du trône » (1).

Toute la politique de l'Empire convergeait vers ce but. Les grands vizirs montaient au pouvoir ou en descendaient, suivant qu'ils acceptaient ou refusaient d'accéder au désir du Sultan. Il y en eut huit dans l'espace de cinq ans. Abdul-Aziz cherchait à entourer

Sultan auprès d'une Cour européenne. De son article, qui tient deux colonnes, il est bon de citer un passage symptomatique. L'auteur, après avoir montré Rechad « enfermé dans son harem, peut-être plus malade que le Sultan et devant mourir peut-être avant lui... » ajoute : « Qui donc sera le successeur d'Abdul-Hamid ? »

« Peut-être Youssouf Izeddine Effendi... C'est le fils aîné d'Abdul-Aziz. Il a 49 ans. Il est moins rélégué, moins ignoré que Mehmed Rechad Effendi. Sans doute doit-il au fait de n'être pas l'officiel héritier présomptif la chance d'un peu plus de liberté... Oh ! ce n'est pas encore l'indépendance, comme on dit !... Mais souvent on aperçoit, qui passe au grand trot sur la route de Galata, une victoria soigneusement close. Six gardes du corps se tiennent autour, caracolent, épient, écartent les curieux, Il y a, dans cette cellule roulante, Youssouf Izeddine Effendi. Certes, il ne peut échanger une parole avec qui que ce soit.

« Mais, lors de la tragique mort de son père, il avait 19 ans, Abdul-Aziz lui avait fait donner une éducation soignée. Ensuite d'heureuses circonstances lui ont épargné le sort de Mourad et de Mehmed Rechad Effendi. Il a pu se tenir au courant des affaires de l'Empire et il connaît la politique d'Europe.

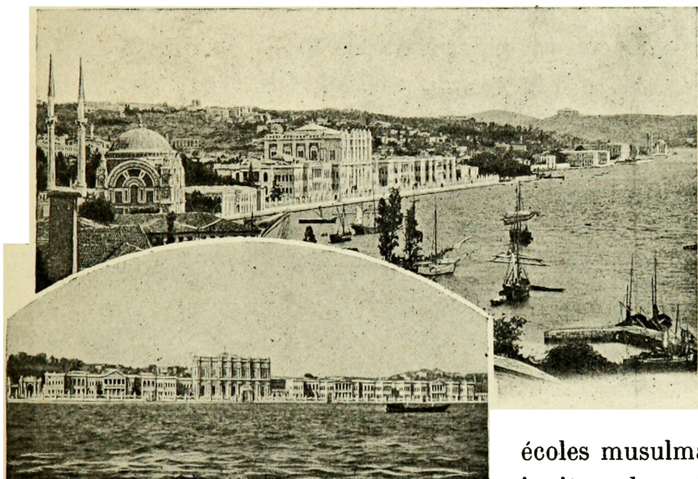
« Un hasard singulier nous permit de l'approcher et de nous entretenir avec lui... Eh bien, nous pouvons l'affirmer, une ère nouvelle commencerait pour la Turquie le jour que deviendrait sultan Youssouf Effendi.

« Précisons. La Constitution, qu'a d'abord accordée et puis qu'a retirée Abdul-Hamid, serait améliorée, serait élargie et décidément mise en vigueur par le nouveau maître de l'Empire. Il inaugurerait ainsi son règne. Il la respecterait et la ferait respecter. Il serait un souverain libéral... Puisse le dieu de l'Islam accorder à ce prince le trône de Stamboul !... »

(1) Comte DE KÉRATRY. *Mourad V*, p. 57.

son fils de tout le prestige et de toute l'influence possibles, afin de ménager la transition entre la situation — irrégulière dans l'espèce — d'héritier présomptif et celle de souverain régnant. Il l'éleva au grade de maréchal et lui confia le commandement de la garde impériale. De plus, il décida que le jeune prince assisterait aux séances du Conseil d'État comme membre délibérant (1).

Les courtisans, pour faire leur cour, exagéraient encore la flatterie. Le grand-vizir Hussein Avni Pacha en deux circonstances solennelles, les grands examens et les distributions de prix des



Palais de Dolma-Bagdjé.

écoles musulmanes, invita, devant les ministres et les hauts fonctionnaires, le jeune Youssouf à s'asseoir sur le trône impérial qu'on a coutume de préparer pour ces occasions.

Mais l'homme le plus entreprenant, le plus habile et le plus actif dans cette circonstance fut le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, un des plus acharnés ennemis qu'ait eus la Turquie. Il prévoyait que ce changement dans l'ordre de succession amènerait sans nul doute une commotion terrible qui ébranlerait

(1) Osman Bey, *Les Imans et les Derviches*, 4e partie.

le vieil empire ottoman. Aussi entretenait-il Abdul-Aziz dans son idée, soit directement, soit par l'intermédiaire du grand-vizir Mahmoud Nedim Pacha.

L'affaire, toutefois, n'allait pas sans à-coups (1). Abdul-Aziz eut alors la pensée de faire empoisonner six sur huit de ses neveux, mais le forfait parut d'une exécution difficile et dangereuse. Il sembla plus simple de promulguer la déchéance en bloc des enfants d'Abdul-Medjid et de décréter la transmission du pouvoir de père en fils, qu'on présenterait comme une réforme salutaire et civilisatrice. Ignatieff approuva hautement le moyen. Il offrit même de faire venir vingt mille cosaques pour aider à l'opération et réprimer un soulèvement probable, sinon certain.

Que résulta-t-il de tous ces complots ébauchés ? Simplement ceci : « Plus Abdul-Aziz exhibait aux yeux de la foule dans les fêtes publiques son Youssouf Izzeddin, plus aussi ce jouvenceau prétentieux, impertinent , brutal, inspirait de répulsion (2) ».

Abdul-Aziz fut déposé et mourut comme l'on sait, ayant fait à son fils cette réputation qui pèse sur lui comme une tunique de Nessus.

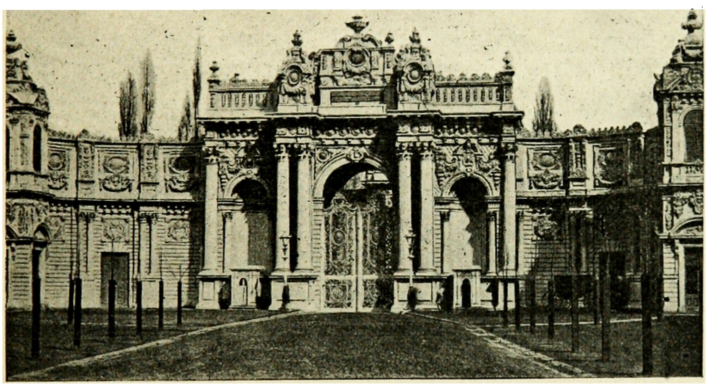
Toutefois, il me parut que le comte de Kératry, dont je viens de rapporter les paroles, avait chargé outre mesure le fils d'Abdul-Aziz en voulant défendre l'infortuné Mourad V à qui on l'avait si maladroitement opposé. J'ai cherché d'autres documents ; je dois avouer que la plupart de ceux que j'ai rencontrés ne sont pas plus favorables. Ainsi, notre concitoyen Paul Eudel, qui n'a rien d'un homme politique et dont le jugement est impartial, voyageant en 1872 à Constantinople, eut l'occasion d'apercevoir Youssouf, à trois reprises différentes. Quelle fut son impression ? D'abord, c'est au Selamlik, le prince est auprès de son père « : C'est, dit-il, un jeune homme jaune, pâle et maigre » ; quelques jours après il croise « le coupé du fils du Sultan, dont la physionomie abrutie m'avait déjà

(1) Le peuple , mécontent de l'intimité du grand-vizir et de l'ambassadeur avait surnommé le premier Mahmoudof Pacha et le second Sultan Ignatieff. Des brochures furent lancées, dénonçant le projet ourdi contre l'ordre établi et protestant hautement contre ce coup d'Etat en préparation.

(2) Comte DE KÉRATRY, *Mourad V*, p. 85.

frappé à la porte de la mosquée d'Orta-Keuï (1) ». La troisième rencontre, enfin, donne lieu à une appréciation qui n'est pas à dédaigner : « Passe dans son landau le fils aîné du Sultan, suivi de son escorte ordinaire. Il est seul au fond de sa voiture, triste et morose dans son isolement ; sa figure pâle tranche sur le fond sombre des draperies. A peine jette-t-il un regard éteint sur les passants et sur les nombreux curieux qui se penchent aux fenêtres pour l'apercevoir. La morne attitude de ce jeune homme vient de ce que le Sultan voudrait en faire son héritier, malgré les prescriptions formelles de la loi ; mais les ulémas sont inflexibles et ne le permettent pas (2) ».

Il ne serait donc pas tout à fait exact d'attribuer uniquement à son caractère cet air hautain et dur qui offusque tant chez le



Porte du Palais de Dolma-Bagdjé.

prince Youssouf ; les ennuis du passé y sont pour quelque chose, non moins que les craintes du présent. Je ferai à mon tour une observation. Deux fois je me suis trouvé face à face avec lui et j'ai remarqué ceci : il est myope, horriblement myope. Or, nul n'ignore que les personnes atteintes de cette légère imperfection semblent

(1) Même note chez le comte de Mouy, ancien ambassadeur de France à Constantinople : « Il me souvient d'avoir rencontré plusieurs fois dans les rues de Stamboul Izeddine à cheval, l'air arrogant et dur, tout enivré de sa qualité de fils de Padischah. » (*Patrie*, 26 septembre 1906.)

(2) Paul Eudel, *Voyage en Orient*, pp. 123, 128, 190.

toujours, comme l'on dit, vous regarder du haut de leur grandeur, alors qu'elles ne vous voient même pas. Ce n'est donc point chez le prince Youssouf un défaut de caractère, mais une défectuosité de nature (1). Malgré tout, le peuple n'a pour lui aucune sympathie.

Un dernier trait pour finir. Abdul-Aziz avait la passion d'accumuler des valeurs, de remplir ses coffres de consolidés, il profitait de chaque mouvement de bourse qu'il faisait naître lui-même pour accroître son trésor privé. Aussi laissa-t-il une fortune considérable. Abdul-Hamid non moins que lui *bourreau d'argent*, comme parle le paysan dans son langage imagé, chercha naturellement à se l'approprier. Comment s'y prit-il ? Le batelier qui me pilota, en caïque, sur le Bosphore, me montrant, après Tchéragan, Fer-i-yé, le palais de Youssouf, me narra cette histoire. Quand Abdul-Hamid fut sur le trône, il manda son cousin et lui tint ce bref, mais clair langage : « Tu es l'aîné, tu vas m'apporter la fortune que ton père vous a laissée, à toi et à tes frères ! » Youssouf obéit : « Voici, dit-il, la part de mes frères, quant à la mienne, je la garde ! » Abdul-Hamid, qui s'y connaît en rouerie, apprécia celle de son cousin. Il ne dit mot, et dès lors lui laissa une liberté plus large qu'aux autres princes impériaux.

Non, le peuple ne le verrait pas avec plaisir succéder à Abdul-Hamid, à la place de Rechad. Au surplus le prince Youssouf n'y songe pas, il s'y refuse même. C'est du moins le prince Mehemet Ali qui nous l'affirme ; et sa parole a des allures officielles : « Je sais de source certaine, dit-il, que jamais le prince Youssouf Izeddine ne se

(1) *L'Echo de Paris* écrit qu'il « a la réputation d'être un homme intelligent et loyal » (22 septembre 1906). *La Neue freie Presse* (28 août 1906) nous le dépeint d'un mot : « Le trait saillant de son caractère est une fière conscience de lui-même, comme dans un haut degré la possédait son père. — *Sein hervorragendster Characterzug ist ein stolzes Stelbstbevusztsein, wie es in hohen Grade sein Vater besasz.*

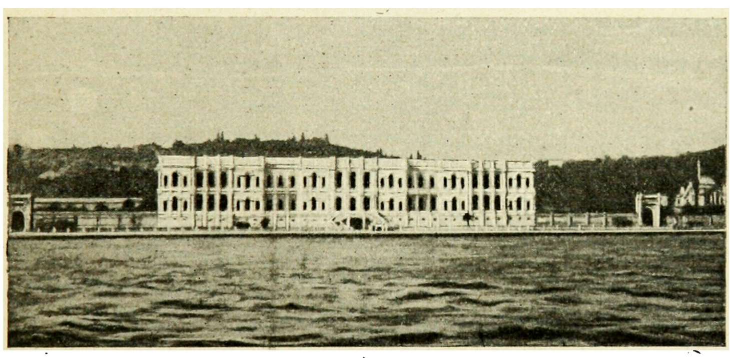
Quoiqu'il n'ait jamais eu l'occasion de montrer ses qualités militaires, le professeur Vambery le qualifie de « Bon soldat » (*Westminster Gazette*, 19 décembre 1906). Nous ne pensons pas que l'honorable professeur et voyageur s'appuie pour porter cette appréciation sur le titre de maréchal que possède Youssouf. On se rappelle que ce titre lui fut donné par Abdul-Aziz, alors qu'il n'avait que quinze ou seize ans, et qu'il ne lui servit même pas pour défendre son père lors de sa déposition.

prêtera à une intervention, à une modification dans l'ordre de succession établi. Il l'a maintes fois déclaré. Sa loyauté, sa parfaite honnêteté se refusent à un tel arrangement (1) ».

Ajoutons que, pour certains juristes musulmans, il n'a aucun droit au trône, étant né lorsque son père n'était que simple héritier présomptif.

***

Le prince Suleyman, frère d'Abdul-Hamid et du prince Rechad, est né en 1860. C'est le type parfait du Turc primitif, père de famille admirable et bon cultivateur. Il se consacre depuis un certain nombre d'années aux travaux des champs, non moins par



Palais de Tcheragan.

goût que par désir d'y trouver une diversion au douloureux chagrin de sa vie.

Il avait une femme d'une rare beauté et qu'il affectionnait profondément. N'eut-elle pas un jour la fantaisie bien naturelle, nous semble-t-il, de se contempler, non seulement en son miroir, mais sur

(1) *Figaro*, 9 octobre 1906. Réponse à l'article du « Vieux Turc » du 5 octobre, cité plus haut. — Par ailleurs, la *Westminster Gazette* (28 août 1906) prétend qu'il est au mieux avec la Camarilla de Yildiz : « Izzet et Nedjib Melhamé sont en coquetterie avec Youssouf, et celui-ci alors aurait des chances. »

une photographie ? De concert donc avec son mari, et dûment autorisée par lui, elle s'en vint chez un artiste réputé — Abdullah frères, si je ne me trompe — le priant de tirer son portrait. Or, nul n'ignore que le Sultan a organisé un service d'espionnage des plus minutieux, dont le chef fut longtemps le fameux Fehim Pacha. De jour et de nuit, dans les rues comme chez les particuliers, les agents sont aux aguets. La femme de Suleyman fut dénoncée, ainsi que son mari. Celui-ci, mandé au Palais, est tancé vertement par son impérial frère : « Tu sauras que, moi, le Sultan, chef de la famille, je dois veiller non seulement sur mes femmes, mais encore sur les femmes de mes frères. Tu vas renvoyer la tienne ! » Suleyman refuse, Abdul-Hamid l'y force. Suleyman divorce et... Abdul-Hamid prend sa femme pour en faire cadeau à un de ses favoris. L'infortuné Suleyman n'a pu encore se consoler. Il s'est donc adonné à l'agriculture. On pourrait le voir, en été, dans sa propriété de Bebeck, sur le Bosphore, manier de ses mains la faux ou la charrue; il fauche, il laboure, il moissonne lui-même. Si le destin l'amène au pouvoir, il favorisera certainement le « labourage et le pâturage » qui devraient être, pour la Turquie, comme Sully le pensait de la France, une source intarissable de prospérité.

L'hiver, dans son petit conack d'Orta-Keuï, le prince Suleyman étudie ; il connaît à fond la langue persane, comme son frère le prince Rechad, et, à son exemple, il compose des poésies réputées.

Le dernier fils vivant d'Abdul-Medjid, le prince Vahd-ed-dine, est d'allure moins calme. En pleine force d'âge (il est né en 1861), il est grand amateur de chevaux ; il s'est formé un splendide haras dans sa propriété de Tchenkel-Keuï, sur la côte d'Asie. L'élevage n'a pas de secrets pour lui ; c'est, de plus, un cavalier émérite. Il fut un temps où il se rendait parfois à Yildiz et le Sultan, raconte la Chronique, se plaisait à l'interroger sur les petits potins et cancans de la ville. Vahd-ed-dine ne se faisait pas trop prier et profitait de l'occasion pour mêler aux anecdotes du jour, concernant les généraux, ministres, etc., celles où Sa Majesté Impériale pouvait trouver une critique soit de son propre gouvernement, soit de son entourage. Le Sultan laissait dire ; dernièrement, toutefois, il se fâcha.

A la nouvelle que son frère voulait changer l'ordre légal de suc-

cession et frustrer ainsi le prince Rechad, Vahd-ed-dine accourt à Yildiz. On lui interdit la porte des appartements impériaux. Le Sultan est malade, dit-on, il ne reçoit pas. Mécontent, furieux, le prince accable de ses remontrances les chambellans et dignitaires et leur enjoint de les transmettre au Padischah.



S. A. I. le prince Youssouf.

Celui-ci, comme on s'en doute, les accueille mal et fait reconduire Vahd-ed-dine par une escorte de ses gardes albanais. On lui enjoint de rester enfermé dans son palais, avec défense d'en sortir jusqu'à nouvel ordre.

Le prince Vahd-ed-dine clôt la série des fils d'Abdul-Medjid. Il aurait pour successeur le fils de Mourad V, le prince Selah-ed-dine, né en 1866.

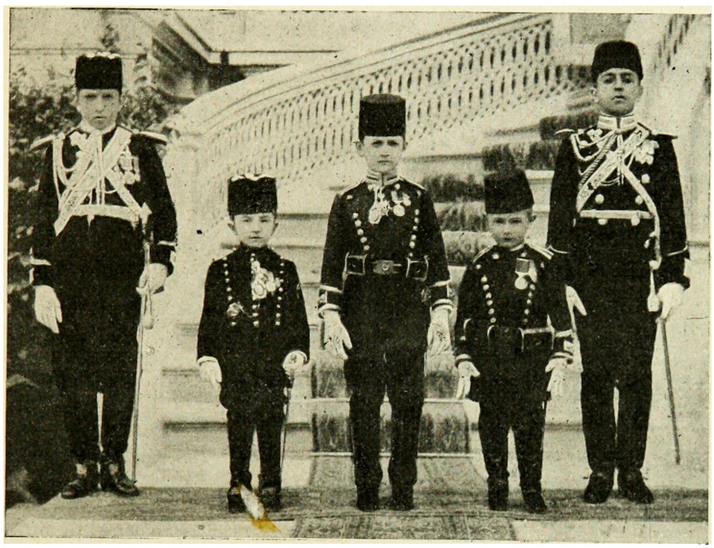
Quand son père fut déposé du trône et séquestré, comme atteint d'aliénation mentale, il voulut partager son internement. En vain Abdul-Hamid, son oncle, essaya-t-il de lui faire quitter cette reclusion volontaire, lui promettant qu'il serait élevé avec ses propres enfants, toujours il refusa, donnant ainsi un grand exemple d'amour

filial et protestant contre l'atroce illégalité qui accablait son père dont la folie n'a jamais été rien moins que prouvée. Pendant vingt-sept ans, il resta donc enfermé à Tchéragan, ou à Yildiz, avec Mourad V, qui fut son éducateur et maître. Il passe pour être, de tous les membres de la famille impériale appelés un jour au trône, un des plus instruits et des plus libéraux. Aujourd'hui, il sort peu, pour ne pas dire jamais, constamment en deuil de son père ; son temps est consacré à étudier — le français l'attire d'une manière spéciale — et à faire de la musique avec ses sœurs, qui sont d'excellentes compositrices, mais dont les œuvres publiées restent anonymes, *par ordre* du Sultan.

Avec le prince Selah-ed-dine on peut mettre de pair le prince Medjid, fils du Sultan Abdul-Aziz, né en 1868. Esprit très ouvert, il reçut les leçons d'un de nos compatriotes, M. Bertrand, alors professeur à l'école de marine de Halki. Il parle notre langue dans toute sa pureté et sa finesse et manifeste les idées les plus libérales. Il s'est attiré la haine d'Abdul-Hamid, parce que, après les massacres d'Arménie, il fut officiellement question de lui pour remplacer le Sultan. Le projet échoua, par suite de l'opposition du tsar et de l'empereur François-Joseph. En outre, il est accusé d'entretenir des relations avec les Jeunes Turcs. Aussi une armée d'espions est-elle sans cesse autour de lui. Au contraire de son frère Youssouf Izeddine, il est très populaire.

Le septième enfin des héritiers présomptifs au trône de Turquie est le prince Selim, fils aîné du Sultan régnant. Né en 1870, il fut élevé à l'école fondée par son père pour l'éducation des princes impériaux. On sait combien sont nombreuses et tenaces les haines d'Abdul-Hamid, mais il n'en doit pas y avoir de plus violente que celle qu'il nourrit pour ce fils. D'aucuns prétendent que Sélim capta les faveurs de l'une des innombrables femmes du harem de Yildiz. D'où la colère paternelle. D'autres assurent que le fait est controuvé et que, du reste, fût-il réel, il n'eût pas suscité en Abdul-Hamid, dont les idées là-dessus sont notoires, une telle et si persistante colère. Ceux qui savent vous diront ceci : Un jour, Abdul-Hamid, suivant ses habitudes inquisitoriales, ayant pénétré à pas de loup dans le cabinet où le prince Sélim étudiait, le trouva penché sur

une carte de Turquie, soulignant au crayon rouge toutes les provinces de l'Empire perdues depuis la guerre russo-turque (1877). Le Sultan vit là, de la part de son fils, une critique cinglante de sa pusillanimité, de son manque de patriotisme ; il se précipita sur lui, le souffleta, le bourra de coups de poings, en criant : « Canaille !



PHOTOGRAPHIE QU'ON PUBLIE PAR ERREUR COMME ÉTANT CELLE DES FILS DU SULTAN

On voit là, de gauche à droite : un fils du feu maréchal Ahmed Eyoub Pacha ; le prince Abdurrahim, fils du sultan, 17e héritier du trône ; le prince Djemal, fils du feu prince Chevquet et petit-fils d'Abdul-Aziz, 16e héritier du trône ; le prince Abdul-Halim, fils du prince Suleymann, 15e héritier du trône ; enfin, un autre fils du feu maréchal Ahmed Eyoub Pacha.

(Hinzir, c'est-à-dire : cochon) canaille ! comment a-tu l'audace de t'occuper de choses pareilles ? »

Cette violence d'Abdul-Hamid à l'égard de son fils ne doit pas étonner. Il est coutumier du fait. On l'appelle couramment le geôlier, le bourreau de sa famille. Innombrables sont et trop connus les actes de cruauté à son actif, depuis toujours. En voici un généralement ignoré. A peine sur le trône, Abdul-Hamid voulut se débarrasser de ceux qui l'avaient aidé à y monter. Parmi eux se trouvait Damad Mahmoud Djellaleddin Pacha, mari de sa sœur la princesse

Djemile Sultane. Une nuit, il fait donc enlever son beau-frère pour le conduire en exil à Taïf. La princesse, sachant d'où partait le coup, vient, en pleurs, supplier son frère de lui rendre son époux : « Non, lui hurle Abdul-Hamid, il te faut choisir entre ton mari et ton frère! » Et, comme l'infortunée, agenouillée devant le Sultan, ne voulait pas se relever, celui-ci lança de toutes ses forces un coup de pied qui lui brisa les dents. Peu après, Damad Mahmoud Djellaledin Pacha était assassiné dans sa prison, en compagnie de Midhat.

Le prince Sélim, lui, ne resta pas estropié, mais il fut relégué et surveillé fort étroitement au fond de Yildiz. Quelques années après, la rigueur se relâcha : le prince Sélim put quitter ses appartements, mais seulement le vendredi, pour aller au Selamlick, présenter à la mosquée Hamidié ses hommages officiels à son père. C'est ainsi qu'il me fut donné de le voir, en octobre dernier, sortir, sans apparat et sans suite, seul dans un coupé fermé, par une porte solitaire du palais de Yildiz. Son coupé se rangea sur la droite de la mosquée, à l'opposé des autres ; il en descendit, monta à la mosquée, qu'il quitta pour retourner seul encore, par le même chemin, tandis que ses autres frères, suivis de leur brillant état-major, accompagnaient le cortège impérial. On eût dit un lépreux dont chacun se détournait avec horreur. L'agent de la sûreté, mon voisin — ou plutôt mon garde — à la cérémonie, et à qui je demandai qui était ce personnage, me répondit : « C'est le fils aîné de S. M. I., il a subi une opération et ne peut plus monter à cheval... » J'étais fixé.

Le prince Sélim, pourtant, est un homme de valeur. Libéral, non point certes par éducation, mais par raison patriotique, il sent que les idées modernes sont seules aptes à sauver son pays et à le replacer au rang qu'il doit occuper parmi les nations.

Tels sont les sept premiers princes héritiers destinés, par ordre de naissance, à se succéder sur le trône de Turquie. Lesquels y monteront?

* * *

Si l'on en croit les rumeurs qui circulent depuis un certain temps et qui ne sont pas sans fondement, l'ordre de succession légal serait violemment changé à la mort d'Abdul-Hamid. Ce dernier voudrait



Dessin de Michael. Cliché *Assiette au beurre*, 1902.

Bon appétit, Messieurs !....

(Faïk-Bey, Izzet, le Sultan, Tahsin, sucent le sang du peuple turc.)

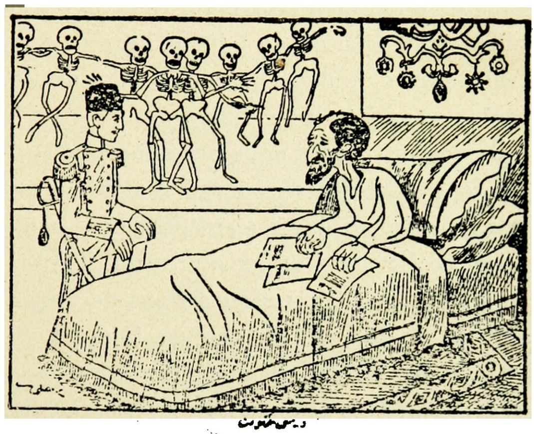
être remplacé par son fils Burhaneddine Effendi. Il y a là une anomalie étrange, incompréhensible, qui fait, au premier abord, crier à l'extravagance. Je vois encore la stupéfaction d'un vieux colonel turc quand, un soir du Ramazan dernier, après le coucher du soleil, je lui annonçai cette nouvelle. Il fit un tel mouvement que son fez se déplaça et ne se tint sur son crâne chauve que dans un équilibre instable d'un aspect fort comique. « Mais, vous voulez rire ! s'écria-t-il, il y aura ici une révolution ! C'est impossible ! Cela ne se fera pas. Inschallah ! »

Je voudrais bien, pour mon vieil ami, que cela ne se fasse pas ; mais il y a plusieurs mois déjà que nous revivons — j'entends à Constantinople — les plus mauvais jours du règne d'Abdul-Aziz. Le rôle de ce dernier est joué au naturel et dans ses moindres détails par Abdul-Hamid ; Burhaneddine supplanterait Rechad, comme Youssouf aurait supplanté Mourad ; il n'est pas jusqu'à Ignatieff, le russe ambassadeur, qui n'ait sa doublure, pourrait-on dire, en Marshall von Bieberstein, l'ambassadeur allemand. Le chœur de cette tragi-comédie, seul, a varié de genre. Il était représenté, sous Aziz comme sous Hamid, par la foule des vizirs et des dignitaires, chambellans et autres ; mais, tandis que les premiers, ceux d'Aziz, demi-honnêtes, n'osant pas aller jusqu'au dénouement criminel, disparaissaient souvent de la scène, les derniers, ceux d'Hamid, ont toute honte bue ; ils iront tous, à deux ou trois exceptions près, jusqu'à la fin, cette fin fût-elle sanglante.

Je ne remonterai pas à l'origine du complot. Le 16 août 1906, la *Kœlnische Zeitung* écrivait : « Il y a des raisons de supposer que, sous peu, un décret du Sultan sera publié, nommant le prince Burhaneddine successeur au trône. » Les journaux allemands sont, là-dessus, et pour cause, généralement bien renseignés. Or, une quinzaine après, exactement le 31 août, la même *Kœlnische Zeitung* insérait ce qui suit : « D'après un bruit digne de foi, une solution nette ne serait pas donnée maintenant. Mais il est bien possible que le Sultan revienne là-dessus et il est presque hors de doute que lui, qui, dans les questions intérieures d'État, a toujours eu sa propre et puissante volonté, résoudra la question de succession conformément à ses désirs. »

On saisit facilement le sens de cette note. La première annonce d'une telle dérogation aux lois et coutumes de l'empire ottoman avait mis la presse d'Europe et d'Amérique en mouvement et jeté le désarroi dans les chancelleries. Alors, on avait imposé une sourdine. Il y a un entr'acte ; mais la pièce continue à se dérouler dans les coulisses ; nous n'en verrons plus rien maintenant jusqu'au dénouement. Étudions les personnages et tâchons de démêler les mobiles — j'allais dire les ficelles — qui les font agir.

On n'explique ni par la raison, ni par la logique, le projet d'Abdul-Hamid. Il veut changer l'ordre de succession, soit. Ce qu'Ahmet I[er] a fait, Abdul-Hamid II peut le défaire. Mais Ahmet a posé une règle générale et constante, devenue une loi pour tous ses successeurs, grâce à laquelle Hamid est monté sur le trône et qu'il a lui-même confirmée en la consignant dans la Constitution de 1876. De quoi s'inspire-t-il donc aujourd'hui pour la faire abroger? De son bon plaisir seul qui livre sa nation au hasard d'une révolution à chaque changement de règne. Pourquoi, en effet, choisir le prince Burhaneddine, qui n'occupe que le quatorzième rang dans la liste des héritiers présomptifs, d'après l'ordre actuellement fixé? Veut-il rétablir la succession en ligne directe? Que ne désigne-t-il Sélim, son fils aîné, d'accord, évidemment, avec les pouvoirs compétents? On me répondra que Sélim, d'après certains juristes invoqués par moi plus haut, n'a aucun droit, étant né avant l'avènement de son père au trône. Je le concède. Mais il a d'autres fils entre Sélim et Burhaneddine. Pourquoi celui-ci, qui n'est que le quatrième? Pourquoi ce jeune homme de vingt-deux ans ?



Cl. du *Chouraï-Ummet.*
Conseils d'Abdul-Hamid à Burhaneddine.

Est-ce donc un de ces enfants précoces, dont le génie ferme, malgré son âge, promet une ère de prospérité inouïe dans les annales de l'Empire? Est-ce enfin cet Iskender à deux cornes attendu depuis si longtemps (1)? Non point. C'est un esprit tout à fait ordinaire, médiocrement accessible aux leçons de maîtres cependant distingués, timide au point d'ânonner lorsque, fardé et *poudre-de-rizé* comme une petite maîtresse, il vient, auprès d'un ambassadeur ou d'un haut personnage quelconque, s'acquitter d'une courte et facile mission à lui confiée par le sultan, et se trouve ainsi, par la maladresse de son père, exposé aux moqueries des drogmans. Qu'a-t-il donc en sa faveur? Rien que l'affection idolâtrique du Sultan d'un côté et, de l'autre, les espérances que fondent sur lui l'Allemagne et la camarilla de fonctionnaires qui gouvernent depuis longtemps au Palais de Yildiz.

Ce n'est un secret pour personne que Guillaume II, depuis que, seul des monarques européens, il a osé mettre sa main gantée de fer dans la main sanglante et méprisée d'Abdul-Hamid, est devenu un ami de ce dernier. Tout ce qu'il veut, il l'obtient, ou pour lui-même, ou pour son pays (2). Concessions de mines ou de territoires, chemins de fer, bateaux ou canons, tout est à l'Allemagne. Le Sultan devance ses désirs ; il devance même des désirs qu'il ne saurait avoir. Ne va-t-on pas jusqu'à raconter, à Constantinople même, que, lors de son voyage au Bosphore, l'empereur d'Allemagne se vit offrir par son Impérial ami de Turquie trois jeunes et jolies odalisques..? La Chronique ajoute que l'on attendit à peine le départ de Guillaume II pour étrangler les pauvrettes et envoyer leurs cadavres rejoindre, sous les frégates du Sultan amarrées et cloîtrées dans la Corne-d'Or, les cadavres qui s'amoncellent et rendent fous les scaphandriers et les plongeurs.

(1) La coutume veut qu'à la cérémonie religieuse du Leïléi-Reghaïb, on offre au Sultan une jeune vierge et la tradition porte que l'enfant mâle conçu dans cette « nuit de la puissance » éclipsera tous les grands hommes et sera plus qu'un Iskender à deux cornes, expression qui, chez les annalistes turcs, désigne Alexandre-le-Grand.

(2) Le professeur Vambery en convient : « L'Empereur d'Allemagne obtient tout ce qu'il veut en Turquie. Le Turc patriote et ami du progrès ne le voit pas d'un bon œil. » (*Westminster Gazette*, 19 décembre 1906.)

Or, « avec un prince comme Rechad, les anciennes traditions peuvent se renouer, l'amitié séculaire entre la France et le Grand Seigneur redevenir aussi ferme que jadis et, appuyée sur elle et sur l'accord anglo-français, une ère de réformes s'ouvrir qui clôturerait l'ère des entreprises ruineuses, sauf pour leurs inventeurs. Un règne libéral pourrait bien marquer la fin de l'occupation — le mot est exact — allemande dans l'Empire ottoman (1). » L'Allemagne n'ignore pas cela ; il lui fallait donc susciter contre Rechad un prétendant tout à sa dévotion et qui fût son homme-lige. Nul mieux que Burhaneddine ne serait cet homme, car il a mêmes idées, mêmes mœurs, même caractère que son père. L'Allemagne le soutient donc (2) ; mais en retirera-t-elle quelque profit plus tard? On en doute (3).

Il y a, d'un autre côté, la « Camarilla », la « Clique » qui, de Yildiz, fait trembler toute la Turquie et dont les chefs sont Tahsin Pacha et Izzet Pacha, conseillers et inspirateurs des massacres arméniens et de toute la politique de violences qui a valu à Abdul-Hamid l'appellation de Sultan Rouge. Mieux vaut, pour ces personnages, placer sur le trône un sultan comme Burhaneddine, qui leur serait attaché par la reconnaissance et dont la jeunesse et l'inexpérience seraient les gages de sa docilité (4).

Tous ces personnages malfaisants ont peur, et ce n'est pas sans motif (5). D'où leur opposition à Rechad (6). « Ils veulent éviter

(1) *Univers*, 21 septembre 1906.

(2) « Ce n'est un mystère pour personne, dit le *Times*, que l'Allemagne était favorable à Burhaneddine. » (11 octobre 1906.) « Il est d'opinion courante que les concessions données à l'Allemagne n'ont d'autre but que de se ménager sa faveur pour la succession de Burhaneddine. » (*Times*, 29 octobre 1906.)

(3) Le professeur Vambery déclare dans le *Pester Lloyd* (reproduit par la *Pall mall Gazette* du 17 novembre 1906) « que l'avènement de Burhaneddine est désapprouvé par la grande majorité des Turcs, car cela signifierait la continuation du système actuel que l'on déteste ; et l'Allemagne, en le soutenant, se nuirait à elle-même. »

(4) *Petite République*, 19 septembre 1906.

(5) « Si Burhaneddine ne monte pas sur le trône, plusieurs membres de la camarilla actuelle tremblent pour leur place et même pour leur vie. » *Westminster Gazette* (28 août 1906).

(6) D'autres candidats (que Rechad) sont soutenus par la clique du Palais et

l'inauguration d'un régime de justice et de progrès qui leur demanderait des comptes et leur ferait rendre gorge. Ils escomptent qu'enfermés dans la forteresse d'Yildiz avec leur Sultan (Burhaneddine), ils pourraient défier toute indignation, toute révolte du peuple (1). Ainsi donc, « la clique du Palais est pour lui, mais ce n'est point un fait de nature à le recommander à la population turque, encore moins aux Européens (2) », car, sans nul doute, « ce serait la continuation du régime de terreur et de massacres (3) » qui a marqué le règne actuel ; heureuse encore la Turquie « si le jeune règne ne lui apporte pas plus d'exactions et plus d'horreurs (4) ».

Ils ont partie liée avec l'Allemagne, et beaucoup de bons esprits ne sont pas éloignés de croire que ce sont eux qui ont suggéré à Abdul-Hamid, en procédant avec méthode et en choisissant le moment opportun, cette idée néfaste d'évincer le prince Rechad et de lui substituer Burhaneddine.

Restait le mode d'exécution.

Abdul-Hamid eut d'abord l'idée d'agir sous le couvert du Cheik-ul-Islam, dont la puissance politico-religieuse s'étend jusqu'à pouvoir déposer le Sultan incapable ou criminel. Mandé au Palais, le Cheik-ul-Islam refusa nettement de s'associer à une mesure aussi contraire aux lois et aux traditions du pays. Pressé par Abdul-Hamid, il accepta enfin, mais à cette double condition : il aurait en mains l'autorisation de s'expatrier, emportant ses biens, et un laps de temps suffisant pour qu'il ait passé la frontière s'écoulerait avant la publication du firman portant le changement dans l'ordre de la succession, « parce que, dit-il, en apprenant ce changement si irrégulier, le peuple envahira ma maison et me massacrera sûrement ».

L'effrayante perspective d'un massacre qui pourrait s'étendre jusqu'à lui fit reculer Abdul-Hamid. Sa pensée, sous l'impression

la seule préoccupation des Syriens est de conserver longtemps leur propre pouvoir. (*World*, de New-York, 31 août 1906.)

(1) *Courrier*, de Bruxelles, 23 août 1906.

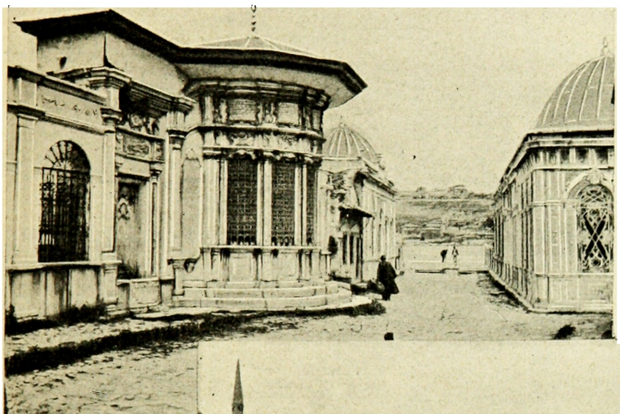
(2) *Siam free Presse*, de Bangkok, 9 octobre 1906

(3) *Daily Star*, de Montréal, 22 août 1906.

(4) *Courrier*, de Bruxelles, 23 août 1906.

des événements de Russie, imagina alors de réunir exceptionnellement un simulacre de Parlement en faisant élire des représentants qui lui seraient acquis et, législativement, opéreraient cette modification à la tradition successorale (1).

Mais les étreintes de plus en plus vives de la maladie et la perspective de sa mort que, plus que personne, il sait et il sent prochaine, le firent renoncer à ce projet pour la bonne réussite duquel le temps est nécessaire.





Mosquée d'Eyoub.

Je ne sais qui, en cette occurrence, proposa la formation d'un Conseil, parlement au petit pied, qui serait composé des grands-vizirs, actuels et anciens, des ministres et d'autres personnages. On procéda par groupements. Les grands vizirs furent d'abord consultés. Ils sont au nombre de quatre : Ferid Pacha, grand-vizir en exercice, Saïd Pacha, Abduraman Pacha et Kiamil

(1) *Westminster Gazette*, août 1906.

Pacha, anciens vizirs. Pour des raisons particulières, il n'y a pas lieu de rapporter les réponses des premiers. Occupons-nous du dernier seul.

A la question posée : « Est-il opportun, est-il possible de changer l'ordre de succession en faveur de Burhaneddine? » Kiamil-Pacha répondit, et cet homme de 80 ans, dont la vie politique ne fut pas, on le sait, toujours sans blâme, eut une attitude digne des anciens temps : « La mesure proposée est des plus dangereuses, elle ne sera acceptée ni du peuple ottoman, ni des Européens. Car, si le prince Burhaneddine monte sur le trône, la Camarilla du Palais gardera le pouvoir et fera peser aussi durement, sinon plus, sur le pays, ce joug cruel qui l'opprime depuis trop longtemps. Il en résultera inévitablement une révolution qui conduira la Turquie à la ruine. »

On devine la colère d'Abdul-Hamid au reçu de cette réponse ; il résolut d'en tirer vengeance; mais, habile à dissimuler, il le fit de cette manière oblique et lâche où il est passé maître. Il écrivit à Kiamil pour lui reprocher la conduite de son fils. Nous avons vu ailleurs sa réponse.

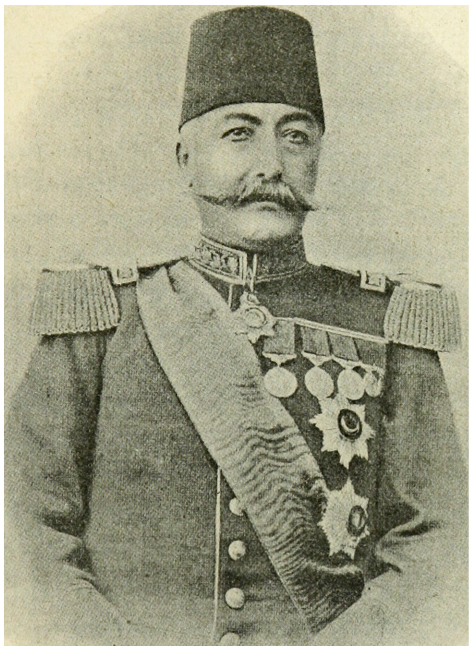
Ce qui suivit et comment Kiamil se mit sous la sauvegarde de l'Angleterre est trop notoire pour être répété.

Les affaires de Burhaneddine n'avancent donc point : le temps d'arrêt est même assez marqué, officiellement du moins. Son père se contente de le montrer et de l'initier en secret aux mystères du gouvernement et de l'espionnage (1), en attendant mieux (2).

(1) On mandait à la *Réforme*, de Bruxelles, en date du 10 octobre 1906 : « Le Sultan a appelé auprès de lui son fils Burhaneddine pour l'aider régulièrement dans l'examen des affaires qui lui sont soumises quotidiennement. Le prince est sans titre officiel jusqu'à présent, mais son père l'a chargé, pour ses débuts, de la haute surveillance de la police secrète, ce qui n'est pas une sinécure, car les rapports des espions qu'il doit parcourir chaque jour sont de 5000. »

(2) Ces temps derniers (mai 1907), le bruit courut que le Sultan avait demandé aux prétendants, à ceux du moins qui précèdent Burhaneddine, de signer leur abdication. Ceux-ci s'excusèrent en alléguant avec raison que, trop jeunes encore, ils n'avaient aucune chance d'arriver au trône et que leur abdication serait inutile. Le but de cette tentative saute aux yeux. S'ils avaient abdiqué, on aurait appris bientôt que les princes Rechad, Youssouf et autres, étaient morts de maladie ou d'accident, et le favori Burhaneddine serait arrivé comme dans un fauteuil.

Entre temps, il y avait lieu de se préoccuper de l'attitude des puissances. Deux, certainement, la France et l'Angleterre, doivent s'opposer, par respect pour le droit, et dans leur intérêt particulier, à tout changement qui, par la violation d'une loi séculaire, serait cause de troubles. Il fallait momentanément occuper leur attention



Cliché *Serveti-Funoun.*

Saïd Pacha, médecin en chef d'Abdul-Hamid.

et même annihiler une partie de leurs forces. C'est ici que l'Allemagne apparaît encore comme le *Deus ex machinâ*, le bon conseiller d'Abdul-Hamid. Le baron Marshall von Bieberstein, son ambassadeur à Constantinople, dans ses conférences hebdomadaires avec Abdul-Hamid, ou quasi quotidiennes avec Tewfik Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, insinuait-il ce machiavélique

conseil : « Envoyer des émissaires musulmans pour prêcher la guerre sainte ou tout au moins susciter des troubles dans les pays d'Islam placés sous le protectorat de l'Angleterre et de la France ; ces deux puissances, occupées alors à calmer cette agitation dans leurs propres possessions, ne pourraient intervenir en Turquie, et le changement de succession en faveur de Burhaneddine se ferait sans coup férir. »

Guillaume II appuyait son représentant et, par son intervention au Maroc, s'offrait en champion chrétien du panislamisme, venant réconcilier, par-dessus la Méditerranée, les deux pontifes musulmans du Maroc et de Turquie et relier à travers le Sahara, au sud de l'Algérie, les Hanafites d'Orient aux Malékites d'Occident.

D'où, entre autres, les incidents de Djanet et de Tabah soulevés directement par les agents d'Abdul-Hamid contre la France et l'Angleterre.

Ces deux pays ont facilement démêlé l'origine de ces intrigues.

On se souvient de la déclaration faite le 6 juillet 1906 par Sir Edward Grey à la Chambre des Communes d'Angleterre, constatant que « cette agitation du sentiment fanatique musulman, due à une influence étrangère habilement dissimulée, a pris naissance en Egypte et, par la Tripolitaine, s'est étendue à toute l'Afrique du Nord ».

En France, les pouvoirs publics s'en sont vivement préoccupés. M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, signalant il y a quelques mois combien vive était l'alarme sur la frontière algéro-marocaine aussi bien au nord, dans la zone qui confine à Oudjda, qu'à l'extrême-sud, dans celle qui touche au Tafilalet, écrivait : « Il est aujourd'hui certain que, sous l'action d'influences complexes sur toutes nos frontières algériennes, une recrudescence d'hostilité se manifeste qui a pris, depuis quelques semaines, une telle gravité qu'elle semble prochainement devoir se traduire par des actes. Depuis les incidents qui ont marqué le début de la conférence d'Algésiras et, surtout, depuis le coup de théâtre de Tanger, les autorités chérifiennes d'une part, les éléments hostiles à notre influence de l'autre, se croient assurés contre nous d'appuis étrangers. Dès lors, leur attitude est devenue de plus en plus arrogante et agressive. »

Des événements récents, actuels, prouvent que l'effervescence continue et prend des proportions qui seraient inquiétantes si l'on n'y parait vivement (1).

La presse est unanime à reconnaître la main de l'Allemagne en tous ces mouvements. C'est la lutte entre deux politiques rivales pour l'influence en Orient (2). Fort juste est la remarque de M. Eugène Lautier. « Il y a deux ans , Vienne et Berlin pesaient sur le choix du Conclave ; maintenant c'est Rechad qui est menacé d'une sorte d'*exclusive*. Disposer de la Tiare et du Khalifat, du trône de saint Pierre et de l'étendard de Mahomet, c'est un rêve plus complet que celui de l'Empereur Henri IV. Et, si l'on n'y prend garde, il se réalise sous nos yeux (3).

Caveant consules ! Le mot est banal, comme tous les cris d'alarme, mais il n'en est pas moins juste. Que les puissances veillent, car elles pourraient être surprises et n'auraient plus qu'à s'incliner devant le fait accompli. C'est bien sur leur inattention que l'on spécule à Yildiz.

Voici comment, là-bas, à Constantinople, il serait procédé. Déjà on a enlevé aux troupes de la ville toutes leurs munitions, que l'on a transportées dans le parc de Yildiz, augmentant ainsi les munitions ordinaires de la garde nombreuse du Sultan. Le Palais est toujours armé de canons dont la gueule est tournée sur la ville. A la mort d'Abdul-Hamid, le Ministre de la guerre actuel, dont la loyauté est

(1) Faut-il voir une corrélation entre l'accès actuel de xénophobie au Maroc (*septembre* 1907) et l'approche de la mort d'Abdul-Hamid ?

(2) Cf. A. Adossidès, *Gazette de Lausanne*, 15 novembre 1906. — « Les deux compétiteurs principaux qui apparaissent aujourd'hui en Orient sont, d'une part, la diplomatie anglo-française ; d'autre part, la diplomatie allemande. Nous avons eu l'affaire marocaine ; nous aurons peut-être demain l'affaire turque. Un premier point sur lequel les deux politiques rivales se sont rencontrées c'est, on le sait, la succession d'Abdul-Hamid : l'Allemagne, de concert avec la camarilla de Yildiz, ayant travaillé à assurer le trône au jeune prince Burhaneddine, le fils de prédilection d'Abdul-Hamid, et ce contrairement à la règle qui régit en Turquie la transmission de la couronne, l'Angleterre et la France s'étant appliquées, au contraire, à faire maintenir le principe de la succession par ordre de primogéniture au profit du prince Rechad, frère du Sultan et héritier légitime. »

(3) *Figaro*, 14 août 1906.

au-dessus de tout soupçon et qui ne se prêterait pas à la moindre illégalité, se verra, de fait, sinon de droit, relevé de son commandement et remplacé par le général Chevket Pacha, commandant du deuxième corps d'armée qui dirigerait les opérations. On proclamerait l'avènement du nouveau Padischah Burhadneddine ; et celui-ci, contrairement à l'usage, annoncera par iradé spécial, la mort de son prédécesseur, de son père. A la moindre alerte dans les troupes de la ville ou dans la population, les troupes du Palais mitrailleront, en criant : « *Padischahymiz tchok Yacha!* Longue vie à notre Padischah... » Et le tour sera joué.

Le croit-on vraiment ? Abdul-Hamid sait bien qu'on ne le déposera pas comme, en semblable circonstance, on en agit envers Abdul-Aziz ; il peut être sûr de mourir de sa belle mort, rongé par ses multiples affections cancéreuses (1). Mais pense-t-il qu'il emportera avec lui, dans son turbé, tous les instruments dont il s'est lui-même servi pour se débarrasser de ceux qui le gênaient ? N'a-t-il pas songé qu'en signant en faveur de son fils Burhaneddine le changement dans l'ordre de succession au trône, il signerait probablement en même temps, l'arrêt de mort de ce fils bien-aimé, avant, probablement qu'il ait été conduit à la mosquée d'Eyoub pour y ceindre le sabre d'Osman ?

Le château des Sept-Tours n'existe plus, c'est vrai, mais le palais de Yildiz en a vu bien d'autres depuis trente ans.

(1) Il circule, dans certains milieux, à Constantinople, la curieuse anecdote suivante : « Abdul-Aziz régnait encore. Vint au Palais un Cheik vénéré du Kurdistan qui demanda à voir le prince Hamid. — « Prince, lui dit-il, quand il fut en sa présence, vous régnerez trente-trois ans. » — « Ce que tu dis là, est impossible, repartit Hamid, mon oncle Aziz vit encore, mon frère Mourad est jeune, moi je le suis de près. Si je règne, je régnerai peu. » — « Je le répète, Prince, reprit le Cheik, vous régnerez trente-trois ans, car votre oncle mourra bientôt, votre frère Mourad restera peu de temps sur le trône. »...

Or, il ne faut pas oublier que le Cheik comptait à la manière arabe, dont l'année est moins longue que la nôtre. Si la prophétie est vraie, il ne reste plus, à dater de ce temps (*septembre* 1907) que quatre mois pour voir se clore les trente-trois années de règne. Attendons !

Abdul-Hamid et la Constitution

J'étonnerai un certain nombre de mes lecteurs en disant que la Turquie possède, depuis trente ans, une Constitution, inappliquée aussitôt que promulguée, mais toujours virtuellement en vigueur; et que l'on entendit, près du vieux Séraï, les débats d'une Chambre des députés, ouverte et fermée à quelques mois de distance par le soupçonneux et autocrate Abdul-Hamid.

Longtemps avant la Russie et la Perse qui, maintenant, la devancent, la Turquie était entrée dans cette voie des réformes politiques où, l'une après l'autre, ont cheminé les nations.

Un mien ami, vieil habitant de Constantinople, me disait en parlant des Turcs : « Ne veulent-ils pas, eux aussi, une Constitution? » — « Vous vous trompez, répondis-je, ils veulent jouir des droits à eux conférés par la Constitution que le Sultan actuel, avant de monter sur le trône, avait solennellement promis de leur donner et de maintenir et que, parjure, il a si outrageusement violée depuis. »

De prime abord, on croirait volontiers que M. Charles de Mouy avait quelque raison d'écrire vers cette époque (1876-1878) : « Toute Constitution sera toujours considérée comme un simple don du Sultan; c'est un acte de sa libre et généreuse condescendance, et nul Ottoman ne saurait comprendre qu'il ne demeure point le maître, quels que soient les lois, règlements, firmans et combinaisons politiques qu'il ait daigné octroyer à ses sujets (1). » Mais, à la réflexion, on reconnaît que la justesse de cette parole est plus apparente que réelle.

(1) Ch. de Mouy. *Lettres du Bosphore*, Paris, 1879.

La Constitution ottomane de 1876 ne fut pas un acte de la libre et généreuse condescendance d'Abdul-Hamid. Elle était la résultante nécessaire, inéluctable des projets antérieurs, des chartes accordées à la Turquie par ses prédécesseurs, le couronnement naturel de l'édifice dont le Hatt-i-Chérif de Gul-Haneh (3 novembre 1839) et le Hatt-i-Humayoun (18 février 1856) avaient posé les bases. Tous deux sont dus à Abdul-Medjid, qui, par là, continuait et développait la pensée et le plan réformiste du Sultan Mahmoud.

D'après le premier Hatt, les réformes devaient porter sur trois points principaux, énoncés textuellement, savoir : « 1° Les garanties qui assurent aux sujets de l'Empire une parfaite sécurité, quant à leur vie, à leur honneur, à leur fortune ; 2° un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts ; 3° un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service (1). »

L'application de ces réformes porta le nom de *tanzimat.*

Le Hatt-i-Humayoun de 1856 accentuait le libéralisme de la Charte de Gul-Haneh.

De nouvelles prescriptions consolidaient les garanties et immunités accordées à tous les sujets, « sans distinction de classe ni de culte » (art. 1-5) ; était assurée à tous la liberté pleine et entière de conscience et de culte (6 et 8) ; était supprimée « du protocole administratif toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe inférieure à une autre classe à raison du culte, de la langue ou de la race » (art. 7) ; étaient accessibles à tous, sans distinction de nationalité, les emplois civils et militaires (art. 9) ; l'égalité des droits entraînait l'égalité des devoirs, d'où le service militaire obligatoire pour les chrétiens comme pour les musulmans (art. 17) ; une réforme était projetée dans l'administration judiciaire, etc., etc.

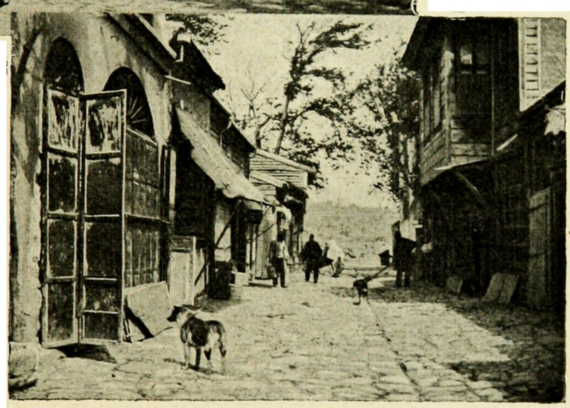
« Ce Hatt-i-Humayoun, dit Ubicini, a ouvert dans l'ère de la réforme une deuxième période (la première datant de 1839), qui va du commencement de 1856 à la fin de 1875, époque à laquelle un

(1) Peu de temps après la proclamation du Hatt, le grand-vizir Riza Pacha prononçait les paroles mémorables suivantes qui sont une confirmation et une explication de la pensée impériale : « Musulmans, chrétiens, israélites, vous êtes tous sujets d'un même empereur, les enfants d'un même père. Le Padischah veut la balance égale pour tous. »

iradé impérial, qui précéda de quelques jours la remise à la Porte de la note du comte Andrassy, décréta de nouvelles réformes actuellement en cours d'exécution (1). »

Une troisième période devait naturellement suivre. On l'entrevoyait déjà. Les efforts d'une certaine élite, guidée par Midhat Pacha et Kémal Bey, l'avaient préparée. Il appartenait de droit au jeune Sultan Mourad V de l'inaugurer ; mais un sort malheureux voulut que ce fût Abdul-Hamid. Afin de monter sur le trône, il accepta, contraint et forcé, les conditions de Midhat, parmi lesquelles était l'octroi d'une Constitution et l'acceptation d'un régime parlementaire en rapport avec les traditions et les mœurs du pays. Abdul-Hamid signa tout ce qu'on lui proposa, résolu, dans son for intérieur, à tout refuser, à tout retirer quand il serait au pouvoir.





Rues au quartier d'Eyoub

(1) Ubicini et Pavet de Courteilhe. *Etat présent de l'Empire ottoman.* Paris, 1876. C'est au développement du Hatt-i-Humayoun de 1856 qu'il faut attribuer les quelques réformes administratives opérées sous Abdul-Aziz, et en particulier la loi des vilayets.

Même avant son avènement, Abdul-Hamid avait la réputation d'être hostile à la moindre réforme (1). On ne se trompait pas.

Les faits se chargèrent de le prouver ; et ceux-là même qui avaient aidé à son élévation constatèrent bientôt à leurs dépens combien vraie était cette exclamation du vieux Ruchdi Pacha, au soir de la cérémonie d'Eyoub : « Nous avons été bien pressés de nous défaire de Mourad ; puissions-nous n'avoir jamais l'occasion de nous repentir de ce que nous avons fait ! »

La fourberie fut toujours l'arme maîtresse d'Abdul-Hamid, celle dont il use avec une maestria supérieure (2). Je ne sais plus qui le com-

(1) Nous trouvons ce qui suit dans une correspondance des *Missions catholiques*, à la date du 4 août 1876 : « La santé du sultan Mourad ne s'améliore pas ; on le dit atteint d'un ramollissement du cerveau. Il est même question de le remplacer par son frère Hamid-Effendi, un turc de vieille souche, haïssant tout ce qui a nom de chrétien, partisan du régime despotique et de la politique de l'Islam ». Une autre correspondance à la même Revue, en date du 15 août de la même année contient ceci : « Hamid-Effendi est un jeune homme fanatique, ennemi des étrangers ; on dit qu'il déteste Midhat Pacha, le principal partisan du système constitutionnel ». Ces renseignements étaient justes ; mais émanant de source religieuse ils pourraient être sujets à caution, si nous n'en trouvions la confirmation chez un historien non suspect de cléricalisme. Nous lisons en effet dans l'*Histoire diplomatique de l'Europe* (T. II. p. 495) de DEBIDOUR : » . . . Abdul-Hamid, jeune homme ignorant et sans expérience, mais plein de feu pour la défense de sa religion et très peu disposé à abaisser le Croissant devant la Croix. »

(2) On s'étonne de ne découvrir, dans Abdul-Hamid, aucune des qualités morales ou des prédispositions physiques d'Abdul-Medjid. Tandis que ses frères et sœurs tiendraient plus ou moins de leur père, sous un rapport ou sous un autre, lui n'en a rien, absolument rien.

Le fait est explicable si l'on ajoute créance au récit suivant que nous tenons d'une personne généralement bien renseignée.

Selon un usage ancien, Abdul-Medjid acceptait parfois les invitations des chefs des communautés non musulmanes. On le traitait en grand seigneur, par des dîners et des divertissements somptueux, après quoi on lui offrait une jeune fille vierge, qui, si une conception suivait ces relations passagères, entrait au harem impérial en qualité d'épouse. Or, certain jour, Abdul-Medjid se rendit chez un haut personnage arménien où on le reçut avec le cérémonial consacré. Un mois plus tard, la jeune fille qui lui avait été offerte, ayant été jugée en état de grossesse, fut admise au harem. Mais il fut prouvé peu après que la grossesse était antérieure au jour où Abdul-Medjid la connut, au sens latin du mot. Celui-ci le sut-il par indiscrétion, ou l'apprit-il de l'infortunée jeune Arménienne, prise de remords? Qu'importe! Par bonté d'âme, cependant, et pour éviter un scandale,

parait un jour à Louis XI; parallèle inexact et boiteux. Si l'on peut avouer que le roi de France mit parfois une certaine duplicité dans ses actes, on doit, pour rester dans le vrai, ajouter qu'il n'eut jamais en vue que le seul bien de son pays. Abdul-Hamid, au contraire, se soucie fort peu de la Turquie et de ses peuples : lui seul compte. Qu'il ait, de cette vie, la jouissance qu'il y cherche dans une tranquillité avare et voluptueuse, jouissance du pouvoir et de la fortune, il cédera volontiers, en échange, toutes les provinces de son empire.

A peine a-t-il ceint le sabre d'Osman qu'il manque aux promesses de Maslak. Il avait été formellement convenu que ses premiers secrétaires seraient Sadullah Bey, Zia Bey et Kemal Bey, esprits intelligents, nourris des idées modernes, aptes à conseiller le Sultan et à l'aider dans ses vues de réformes, que jusque-là on croyait sincères. Se démasquant brusquement, il nomme Damad-Mahmoud-Djelaleddine grand Maréchal du Palais, Saïd Pacha (Ingliss) premier aide de camp et Saïd Bey, l'homme de Mahmoud-Nedim, premier secrétaire. Tous, partisans d'Ignatieff, réputés pour leur opposition aux réformes (1).

Le but d'Abdul-Hamid est visible. Déjà, il cherche à se débarrasser de Midhat et, par suite, de la Constitution. Mais il ne le fait pas ouvertement, ayant besoin de lui et de ses projets pour annihiler, ou tout au moins contrebalancer les propositions de la Conférence qui allait se réunir. Il entreprend contre lui une lutte sourde et progressive dont le tableau est en dehors de notre sujet. Nous n'en marquerons les péripéties qu'autant qu'elles décèlent l'antipathie

il garda la mère, dans l'espoir que peut-être elle donnerait le jour à une fille. Ce fut un fils qui naquit, et l'on comprend ainsi le geste de douloureuse colère que ne put maîtriser Abdul-Medjid en apprenant cette naissance. Il prévit, dès lors, et prédit que ce fils règnerait, mais que ce serait pour le malheur de la Turquie.

Certains philosophes verraient ainsi dans ce fait l'explication de la haine que, de tous temps, Abdul-Hamid a témoignée envers les Arméniens.

(1) On trouvera des détails plus précis, ainsi que le discours du trône reproduit ci-après, dans *The life of Midhat Pasha a record of the services, political reformes, banishment, and judicial murder, derived from private documents, and reminiscences by his Son Ali Haydar Midhat Bey.* London, 1903. Nous croyons savoir qu'une édition française, augmentée de documents nouveaux, paraîtra sous peu.

d'Abdul-Hamid pour ce régime qu'il a promis d'établir. Au surplus ne furent-elles pas nombreuses, car le Sultan parvint bientôt à ses fins.

Une des plus symptomatiques se trouve dans la rédaction du discours du trône. Faite par Midhat, elle contenait un programme résumé du nouveau régime basé sur la Constitution et les réformes. Abdul-Hamid fit des corrections et des suppressions telles que l'esprit constitutionnel et réformiste en est totalement exclu.

Nous le reproduisons, du reste, en mettant en *italique* et entre crochets les passages supprimés par le Sultan.

Hatt-i-Humayoun du Sultan Abdul-Hamid à son avènement au trône (9 *septembre* 1876).

« Mon illustre Vizir, Mehmet Rushdi Pacha,

« Par la volonté divine, mon frère aîné, le Sultan Mourad V, a « laissé le trône vacant et, conformément à la loi de succession, « nous sommes monté sur le trône de nos ancêtres,

« Appréciant vos grandes qualités, votre habileté et votre expé- « rience dans les affaires de l'État, nous vous confirmons dans les « fonctions de grand-vizir et de président du Conseil des ministres, « [*avec le titre de premier ministre*] (1), et nous ordonnons à tous nos « ministres de conserver leurs postes respectifs. Confiant dans « l'appui du Tout-Puissant, nous poursuivrons notre but qui est « de fortifier l'Empire et de faire participer tous nos sujets, sans « exceptions, aux bienfaits de la liberté, de la paix et de la justice ;

(1) Midhat désirait abolir le titre de grand-vizir et lui substituer celui de premier ministre, changement qui comportait par voie de conséquence la responsabilité collective des ministres au lieu de celle du grand vizir seul. Ce que le premier ministre aurait perdu en dignité et en influence personnelle aurait été acquis par le ministère entier et, dès lors, l'ensemble de la Constitution acquérait plus de force. Midhat n'ignorait pas que la fonction de premier ministre devrait, pour quelque temps du moins, jouir d'une autorité plus étendue, en face du Trône, dont le pouvoir et l'influence tiennent au fond même des traditions et des sentiments des Ottomans, ainsi qu'à la position qu'il occupe dans le monde islamique.

« nous avons la confiance que nos Ministres nous aideront à « réaliser Nos désirs. [*Comme la Turquie est classée au rang des « grandes puissances, il lui faut à tout prix, pour marcher de pair « avec les peuples voisins dans la voie du progrès, suivre les mêmes « méthodes ; et, le système constitutionnel étant une des principales « œuvres du progrès des nations, Nous déclarons ici adopter ce sys- « tème de gouvernement, tout « en tenant bien compte des « lois du Chéri et des coutumes « de Notre peuple*] (1). Que « l'on jette un coup d'œil « sur les causes de la situa- « tion critique des affaires « en ce moment, on en re- « connaîtra facilement, par- « mi d'autres nombreuses et « variées, deux principales, « savoir : la violation des « lois du Chéri et le fait que « les hommes ont pris pour « règles de leurs actes leur « volonté et leurs caprices. Si « la désorganisation qui rè- « gne depuis quelque temps « dans les affaires de l'État « s'est naguère grandement « accrue, si notre régime financier n'inspire plus confiance, si nos « Cours de justice ne commandent plus le respect, si notre « Empire, malgré ses aptitudes pour le commerce, l'industrie et « l'agriculture et pour les autres connaissances et progrès humains, « n'a nullement prospéré; si, enfin, tous les efforts consacrés à « garantir la liberté et la paix à nos sujets sont demeurés sans « résultats, cela tient à l'inobservation des lois et des règlements ;



Sultan Mahmoud II

(1) Le régime constitutionnel, avec ses avantages pour le progrès intellectuel et moral des peuples, est biffé d'un trait de plume par Abdul-Hamid.

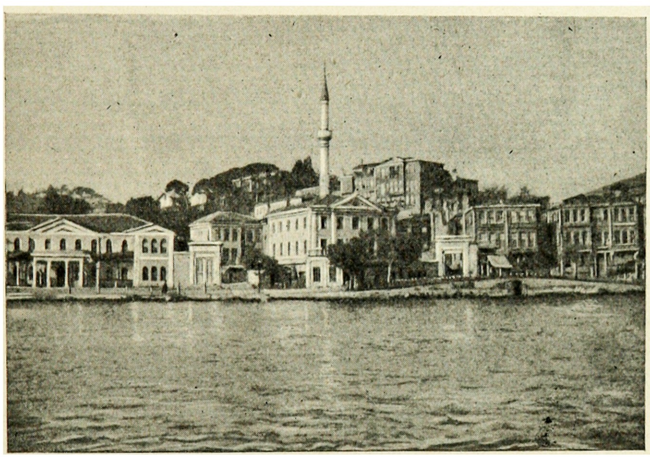
« de là, l'urgente nécessité, dans le noble but d'assurer le bonheur de
« nos sujets, d'observer, tout d'abord et strictement, les lois
« existantes et celles qui seront élaborées et promulguées dans
« l'esprit du Chéri et suivant les besoins de nos sujets ; d'exercer
« un sévère contrôle sur les dépenses et revenus de l'État, afin de
« gagner ainsi la confiance publique. [*Chaque département admi-*
« *nistratif doit, par suite, agir prudemment et s'abstenir des dépenses*
« *inutiles ; les dépenses de la Maison impériale et des Palais impé-*
« *riaux seront diminuées et ramenées au strict nécessaire ; la liste*
« *civile des Princes de la famille impériale sera aussi réduite et les*
« *allocations seront payées directement par le Ministre des Finances ;*
« *Nous remettrons à ce même ministre, comme réduction sur Notre*
« *propre liste civile, la somme de* 300.000 *livres turques et nous fixons*
« *par ces présentes les dépenses de Notre Palais à la somme*
« *de* 30.000 *livres par mois*] (1).

« La nécessité de convoquer une assemblée générale compatible
« avec les mœurs, les coutumes et les aptitudes de nos populations,
« se faisant de plus en plus sentir, Nos Ministres étudieront avec
« un soin attentif et minutieux cette question et remettront leur
« rapport à Notre sanction. [*Dans le but d'élaborer les lois consti-*
« *tutionnelles conformément aux nécessités et à l'esprit de nos popu-*
« *lations, ainsi qu'à la loi du Chéri, Nous ordonnons à nos Ministres*
« *d'Etat, aux savants docteurs de la loi et à tous ceux dont la science et*
« *l'expérience peuvent contribuer à la perfection de l'œuvre commune*

(1) Profondément affecté par la situation désastreuse des finances de la Turquie et absolument convaincu que la première réforme à faire devait être l'application de l'économie la plus stricte dans toutes les branches de l'administration, Midhat, qui avait vu les tristes effets du gaspillage sous le règne d'Abdul-Aziz, n'hésita pas à proposer à Abdul-Hamid ce que son prédécesseur, Mourad, avait accepté sans hésitation, Mais, sans hésitation aussi, Abdul-Hamid refusa. Cet acte était dans la nature de ce prince que, dès sa prime jeunesse, on avait surnommé l'avare, le pingre, et qui joignait à ses habitudes de thésauriseur celle non moins connue de jouisseur. Aussi, depuis trente ans, le Sultan a-t-il rempli son trésor personnel de bonnes valeurs placées en Allemagne, et dilapidé le Trésor public. On se fera facilement une idée de la profondeur des abîmes où s'engouffrent les revenus de la Turquie quand on saura que les *cuisines seules* du Palais impérial de Yildiz absorbent *chaque jour* la valeur de 8.000 livres turques, soit 184.000 francs !!!

« *de se réunir en un Conseil pour exprimer leur opinion à ce sujet*; *et*
« *leur rapport, revisé par le Conseil des Ministres, sera soumis à*
« *Notre approbation*] (1).

« En outre, la confusion qui règne dans les affaires de l'État
« résulte de l'incapacité de certains fonctionnaires à remplir leurs
« fonctions et des changements fréquents et sans nécessité dans le
« personnel. Aussi Notre désir est-il qu'à partir d'aujourd'hui,
« suivant leurs grades particuliers, tous les fonctionnaires soient
« choisis d'après leurs mérites et leurs capacités; qu'ils ne puissent
« être changés ou révoqués sans raison sérieuse et que chacun d'eux



Sur le Bosphore. — Arnaout-Keuï

« soit responsable de l'exécution du mandat à lui confié. Nous
« devons également porter Notre attention sur la culture intellec-
« tuelle de nos peuples et, constatant que les nations européennes
« ont acquis la prospérité dont elles jouissent par l'instruction
« publique, Nous désirons que tous nos sujets, à quelque classe
« qu'ils appartiennent, puissent tirer profit des bienfaits de la

(1) Cette proposition tendait non seulement à soumettre la Constitution à une étude sérieuse, mais encore à fixer un délai pour son inauguration et à lui procurer en même temps l'assentiment et comme la sanction de tout ce que la Turquie comptait d'hommes éclairés et vénérés.

« science, chacun suivant ses aptitudes particulières ; [*et, dans le*
« *but de voir le progrès du pays faire le bonheur de tous nos sujets sans*
« *distinction, pour leur inculquer ces idées, Nous décrétons la fonda-*
« *tion d'écoles dans lesquelles l'instruction et l'éducation seront*
« *données à tous en commun*] (1). Aussi, pour réaliser ce programme
« dans le plus bref délai, Nous désirons que les crédits accordés à
« l'Instruction publique soient augmentés. En outre, afin de remettre
« en son état normal l'administration civile et financière des pro-
« vinces, Nous devons, sans perdre un moment, Nous efforcer
« d'instituer une organisation conforme, autant que possible, à
« l'organisation centrale.

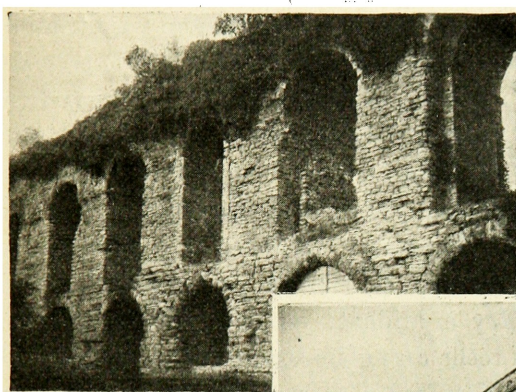
« [*Il est aussi absolument nécessaire que les lois réglant la percep-*
« *tion des impôts, des dîmes et des contributions indirectes soient*
« *basées sur la justice et l'équité*; *et Nos efforts tendront à prévenir*
« *toute dérogation ou tout abus dans l'exécution de ces lois. La vente*
« *et l'achat des esclaves étant contraires aux prescriptions de la loi*
« *sacrée* (*le Chéri*), *Nous affranchissons par ces présentes les esclaves*
« *et les eunuques de notre Palais, et nous déclarons que désormais*
« *tout commerce, vente ou achat d'esclaves, est formellement interdit*
« *dans Notre Empire. Une date sera fixée pour l'émancipation gra-*
« *duelle de tous les esclaves existant et des mesures spéciales seront*
« *prises pour empêcher tout retour à l'esclavage*] (2). »

(1) La création des écoles mixtes dans les provinces où chrétiens et musulmans vivaient ensemble était de la plus haute importance. C'était un moyen de les faire se connaître et s'estimer. On sait, en effet, combien vivaces sont les amitiés nouées sur les bancs de l'école ; elles résistent à tous les chocs de la vie. Midhat, convaincu des heureux effets de ce système, avait commencé de l'établir dans les provinces du Danube alors qu'il en était le gouverneur. Mais il se heurta aux intrigues d'Ignatieff qui, craignant pour ses projets slaves, la bonne entente des musulmans et des chrétiens, réussit à faire rappeler Midhat. Abdul-Hamid, se faisant l'ennemi de son peuple, suit les mêmes principes que le général Ignatieff et repousse les écoles mixtes.

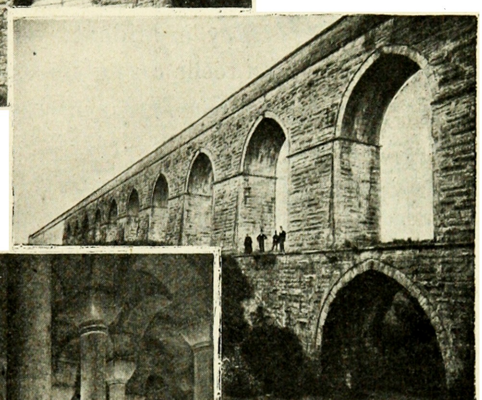
(2) L'esclavage est un scandale et une honte pour le pays où sévit encore cet odieux système, et un chef de gouvernement qui voudrait véritablement placer son peuple au rang des nations civilisées devrait le faire disparaître sans retard et radicalement. Ainsi pensait Abdul-Medjid quand, en 1845, il se joignit aux États confédérés pour la suppression de la traite des noirs. Et, pourtant, il était en opposition radicale avec la majorité de ses sujets, non encore préparés

A la lecture de ce document, on saisit sur le vif l'esprit antilibéral d'Abdul-Hamid. Il ne se contente pas d'arrêter net dans leur marche les idées réformatrices de Mahmoud et d'Abdul-Medjid, il leur imprime un violent mouvement de recul.

Que l'on ne m'oppose pas le rescrit du 23 décembre 1876, portant promulgation de la Constitution et contenant quelques-unes des propositions supprimées dans le discours du Trône ; il ne prouve rien, sinon la



Aqueduc de Valens



Aqueduc du Sultan Mahmouer



Ph. Sebah et Joaillier

Citerne des Mille et une colonnes

à cette réforme ; il amoindrissait par là aussi les revenus du Trésor. Il maintint toutefois énergiquement sa décision et affirma, dit Engelhard, « que l'on ne rétablirait sous aucune forme les revenus afférents à l'État sur les opérations d'un établissement dont le spectacle dégradant excitait bien plus la répugnance que la curiosité des étrangers ».

fourberie de son auteur. Sous la pression de Midhat et la poussée des événements, Abdul-Hamid s'est décidé à parler ; mais il ne pense pas sa parole. Si quelqu'un s'est servi de la Constitution pour berner la Conférence, ce n'est pas, comme on l'a dit, Midhat Pacha, mais le Sultan. Le premier était sincère (1) ; le second ne l'était pas. Et, quand, dans son rescrit, il disait : « Je veux fermement que vous la promulguiez (la Constitution) et que vous en fassiez exécuter les dispositions à partir de ce jour », il mentait effrontément. Le lendemain même, Midhat voulut en faire une des applications les plus pressantes : la nomination de valis chrétiens ; Abdul-Hamid s'y opposa, sous le prétexte que, « étant donnée (écrit Saïd Bey à Midhat, au nom du Sultan) notre ignorance de l'opinion réelle du public sur notre politique actuelle, la nomination de valis chrétiens, s'ajoutant au reste, pourrait provoquer des critiques ».

Un mois plus tard (21 janvier 1877), le Sultan, « sur les remarques de Lord Derby qu'il était nécessaire d'appliquer le plus tôt possible des réformes compatibles avec la Constitution, en prenant en considération les recommandations des grandes puissances et vu l'intérêt qu'il y a, d'autre part, pour le pays à en connaître les détails, ordonne qu'à partir du lendemain Midhat eût à lui faire savoir les mesures qu'il y aurait lieu d'adopter pour pacifier et organiser les provinces révoltées » (2). Midhat revient sur la nomination de valis

(1) Au moment où Midhat fut nommé vizir, Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, écrivait de lui à Lord Derby (19 décembre 1876): « Midhat a toujours soutenu l'égalité des musulmans et des chrétiens et désiré une autorité constitutionnelle au-dessus du pouvoir du grand-vizir aussi bien qu'au-dessus de celui du Sultan. Il est opposé à la centralisation et disposé, au contraire, à donner aux populations des provinces une prépondérance considérable dans leurs affaires locales... Il n'est pas aimé du vieux parti musulman, mais il est regardé comme l'espoir des réformateurs et des chrétiens. » (*Livre Bleu*, Turquie, 2, n° 105). Ailleurs, dans ses rapports, Sir Henry Elliot dit clairement que Midhat Pacha et ses amis l'avaient informé, douze mois avant qu'il fût question d'une Conférence, qu'ils travaillaient à la promulgation d'une Constitution et lui avaient exposé entièrement leurs vues (*Nineteenth Century*, février 1888, p. 279).

(2) Lettre de Saïd Bey à Midhat, Cf. *Life of Midhat Pasha*, comme aussi pour les deux réponses suivantes de Midhat.

chrétiens et sur l'admission des élèves non musulmans dans les écoles militaires.

Il faut avouer que nulle réforme ne répondait mieux à la triple considération précédente que celle proposée par Midhat. A la veille peut-être d'une grande guerre pendant laquelle la Turquie pouvait avoir besoin de tous ses enfants, il lui paraissait naturel de préparer l'incorporation des chrétiens dans l'armée par une mesure qui, au bout d'un certain temps, aurait fourni un premier contingent d'officiers non musulmans. C'était, au surplus, la réalisation d'une promesse formelle officiellement jurée par Abdul-Hamid. Comment celui-ci y répond-il ? La lettre suivante de Midhat (24 janvier 1877) va nous l'apprendre ; elle est adressée au premier secrétaire du palais :



Sultan Abdul Medjid

« Tous les sincères amis de la Turquie ne manquent pas une occasion de nous engager, comme le faisait dernièrement M. Thiers, à donner, dans les circonstances actuelles, à l'Europe des preuves de notre bon vouloir. Aujourd'hui même, une dépêche de Musurus Pacha (1) nous fait savoir que Lord Derby félicite le gouvernement impérial de la dissolution de la Conférence : il y voit un succès pour la Turquie. Lord Derby nous conseille de conclure, au plus tôt, la paix avec la Serbie et de commencer l'application des articles de la Constitution et des mesures recommandées par la Conférence, qui sont susceptibles d'immédiate réalisation. Et

(1) Ambassadeur de Turquie à Londres.

pendant que, prenant en très sérieuse considération ces bons conseils, nous travaillons à mettre sans retard à exécution les firmans concernant les réformes, un iradé impérial, promulgué avant-hier, interdit l'admission des chrétiens dans les écoles militaires, admission qu'un autre iradé avait précédemment autorisée. Or, cette interdiction est de nature à compromettre sérieusement, dès le début, une réforme importante et que tout le monde attend à la suite de la Constitution : il est naturel que des entraves de ce genre découragent et paralysent les efforts que nous déployons constamment pour servir avec dévouement notre pays. Nous regrettons donc vivement que, de toutes les questions qui seront mises à l'étude au Conseil de ce jour, celle-là demeure en suspens, et nous le regrettons d'autant plus que les explications que, par écrit, nous avons soumises à Sa Majesté hier matin, sont restées sans réponse. Aussi avons-nous recours à la bienveillance impériale et ne saurions-nous trop prier Sa Majesté d'apporter dans cette affaire toute la prudence et toute l'attention qu'elle mérite.

« 9 *moharem* 1294 (*Hegire*) (24 *janvier* 1877).

« MIDHAT. »

Ainsi donc, le Sultan manque publiquement à sa parole. Midhat, qui s'est porté garant de la loyauté de son souverain, ne peut subir l'affront sans protester : il le fait avec une grande netteté, mais aussi une dignité profonde :

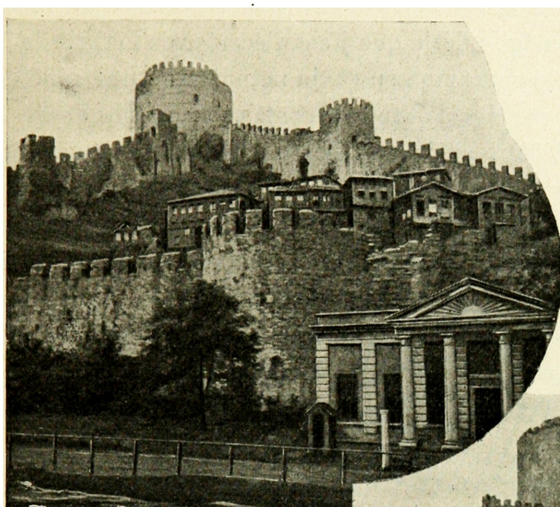
« SIRE,

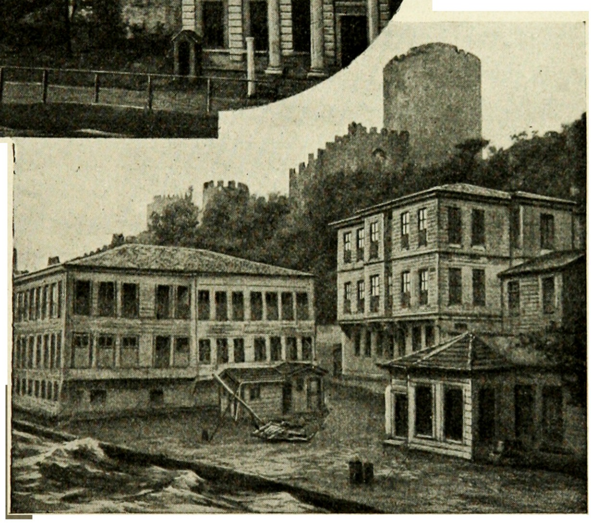
« En promulguant la Constitution, nous n'avons eu d'autre but que d'abolir l'absolutisme, d'indiquer ses droits et ses devoirs à Votre Majesté, de définir et d'établir ceux des Ministres, d'assurer enfin à la nation une entière et complète liberté et de relever le pays par un commun effort.

« Contrairement au sort des précédents Hatt-i-Humayouns rendus depuis bientôt trente ans, le nouveau Hatt doit ne pas rester lettre morte et recevoir son entière application, indépendamment de la crise actuelle, car, en promulguant la Constitution, nous n'avons voulu ni donner une solution à la question d'Orient, ni

chercher à faire une simple démonstration de nature à nous concilier les sympathies de l'Europe, qui nous est hostile.

« Permettez-moi, Sire, de vous soumettre quelques explications à ce sujet. Tout d'abord, Votre Majesté, qui est responsable de ses actes devant la nation, est tenue de connaître ses devoirs aussi bien que ses droits et prérogatives. Au surplus, il est indispensable que les Ministres aient la conviction certaine de pouvoir accomplir leur tâche et que nous puissions nous affranchir de cette flatterie servile qui a dégradé notre peuple et a conduit le pays à la ruine, depuis plus de quatre siècles.





Sur le Bosphore. — Roumeli-Hissar

« Je suis animé d'un profond respect pour la personne de Votre Majesté. Mais, en me référant aux lois et au Chéri (lois religieuses), je dois m'abstenir, Sire, d'obéir aux ordres de Votre Majesté, chaque fois qu'ils ne sont pas conformes aux intérêts de la nation, car le

fardeau de ma responsabilité serait trop lourd à porter. Je redoute la voix de ma conscience, avec laquelle j'ai pris l'engagement formel de conformer mes actes au salut et à la prospérité de ma patrie. Il est possible que ce sentiment me soit imputé à crime par mon souverain ; mais, quelque désir que j'aie d'écarter de l'esprit de Votre Majesté tout soupçon à mon sujet, je ne puis que Lui répéter que ce que je crains par-dessus tout, ce sont les reproches de ma conscience et les malédictions de ma nation. L'inquiétude que j'éprouve sur ce point me donne seule la force de soumettre les présentes considérations à Votre Majesté. Il est indispensable, Sire, que la nation ottomane ait le pouvoir de se réformer et de s'administrer conformément à la loi. Il est superflu d'expliquer à Votre Majesté tout ce que ce mot contient. Je prie humblement et je supplie Votre Majesté d'avoir confiance en moi et en mes collègues dans l'accomplissement de notre tâche difficile, sous l'inspiration de notre amour pour la patrie.

« Je crois pouvoir me vanter de n'avoir rien fait qui engage ma responsabilité vis-à-vis de moi-même. Je désirerais cependant que le peuple fût convaincu que nous lui devons compte de nos actes et, plus il sera pénétré de cette pensée, plus je serai heureux.

« Voilà bientôt neuf jours, Sire, que vous vous abstenez de faire droit à mes requêtes. Vous refusez votre sanction à des lois indispensables au bonheur du pays et sans lesquelles notre entreprise demeurera stérile. Alors que les Ministres de Votre Majesté s'efforcent de restaurer l'édifice gouvernemental qui, à grand'peine, a échappé à la ruine, je puis dire que Votre Majesté travaille à le détruire.

« Au cas où, pour les opinions que je viens d'émettre, Votre Majesté croirait devoir me relever des fonctions de grand-vizir, je prierais Votre Majesté de les confier à des mains fortes et capables de concilier mieux que moi les idées et les principes de Votre Majesté avec les besoins du pays et la gravité de la situation dans laquelle l'Empire est placé aujourd'hui.

« Je suis, Sire, de Votre Majesté l'humble serviteur.

« MIDHAT. »

« 18 *janvier* 1293 (*ancien style*) (30 *janvier* 1877).

Trois jours après, Midhat Pacha était envoyé en exil (1). Avec lui, la Constitution disparut. En vain, Abdul-Hamid essaya de donner le change sur ses véritables intention, personne ne s'y laissa prendre. L'opinion universelle est résumée en ces termes par un journal français : « Le hatt impérial portant nomination d'Edhem Pacha (en qualité de grand vizir) insiste beaucoup sur le maintien et le développement des principes consacrés par la Constitution. C'est quelque chose pour rassurer les amis de la Turquie, mais quel genre de garantie pourront-ils désormais trouver dans le langage d'un souverain qui exile précisément l'homme d'État dont la Constitution était l'œuvre personnelle? (2) »

(1) Quand il l'eut fait étrangler à Taïf, Abdul-Hamid doutait qu'il fût mort. Pour s'en assurer, il se fit envoyer sa tête qui lui arriva dans une boîte ouvragée, avec cette désignation : « Objets d'art, ivoires japonais. » Le *Moniteur Ottoman* (26 octobre 1901), qui rapporte ce fait, ajoute, par la plume de son rédacteur en chef Châteauvieux : « Patience, l'heure du bandit approche. Bientôt, Ali-Haydar Bey pourra, aux côtés des princes héritiers, venger son glorieux père et faire triompher la vaillante jeune Turquie. L'histoire est un perpétuel recommencement. Yezid, second Khalife Omayade, s'était fait apporter la tête de l'iman Hussein, petit-fils du Prophète. La tête de Hussein emporta la dynastie des Omayades. La tête de Midhat emportera Abdul-Hamid. Et, sous le règne de son frère, le bon Rechad, la Turquie revivra les beaux jours de Medjid le Juste et de Mourad le Martyr. »

(2) *Le Temps*, 8 février 1877. — L'exil de Midhat Pacha fit grand bruit en Occident. L'empereur d'Autriche déclara ouvertement son mécontentement : « Mon Dieu, dit-il, ces Turcs sont incorrigibles », et M. Thiers disait « que l'ennemi le plus acharné de la Turquie aurait difficilement imaginé de donner au Sultan un conseil aussi diabolique ». Les Cabinets perdirent l'espoir de voir appliquer les réformes en Turquie. La presse anglaise, comme, d'ailleurs, la plus grande partie de la presse européenne, témoigna sa sympathie à l'ex-grand-vizir et son mécontentement au Sultan. Parmi les journaux russes, le *Golos*, de Saint-Pétersbourg, du 9 février 1877, tout en faisant remarquer les avantages que la Russie retirait de l'éloignement de Midhat Pacha, émettait l'opinion suivante : « La fin de l'empire turc en Europe a sonné. La seule chose maintenant nécessaire est la patience, et il n'est pas difficile d'attendre, puisque la guerre est impossible avec un État qui périra plus rapidement par l'effet de sa crise intérieure que par les armées étrangères. La Russie aura suffisamment de temps pour sauver les chrétiens du malheur qui pourrait leur arriver par la chute de la Turquie. Pour la Russie, aussi bien que pour les chrétiens, il est maintenant plus avantageux d'attendre et de voir comment la Turquie tom-

Ces appréhensions étaient justifiées. L'application loyale de la Constitution eût été le salut de la Turquie (1) ; sa suppression devait inaugurer une ère de malheurs qui n'est pas close encore.

Tout d'abord, elle rendait plausible une attaque de la Russie, qui guettait l'occasion depuis longtemps et que la promulgation de la Constitution avait arrêtée net dans ses projets.

Ceci demande quelques développements.

Nous les empruntons à une revue que bien des gens ne s'attendaient pas à voir rompre des lances en faveur de la Turquie. Nous voulons parler de la célèbre *Civilta cattolica*, dirigée par les Jésuites italiens et dont l'on peut dire qu'elle est, dans l'ordre des revues, l'organe officieux du Vatican, comme l'*Osservatore romano* l'est, dans l'ordre des journaux.

Dans son numéro du 20 janvier 1877, elle consacre un très long article à la Constitution turque, qu'elle étudie au point de vue

bera d'elle-même que d'accentuer par une intervention les progrès de cette dissolution. »

L'exil de Midhat Pacha et le changement du ministère causèrent également une grande émotion parmi la population ottomane.

M. Blunt, consul d'Angleterre à Salonique, adressa à cette occasion la dépêche suivante à Lord Derby :

« *Salonique*, 10 *février* 1877.

« Les hommes les plus influents avec lesquels j'ai causé et le peuple, ici, en général, montrent beaucoup de surprise et une certaine irritation de la destitution soudaine du grand-vizir Midhat Pacha, en qui ils avaient la plus grande confiance pour le succès des réformes.

« L'impression dominante, ici, est, surtout parmi les Turcs, que la chute de cet homme d'État populaire a été, dans sa préparation et son accomplissement, l'œuvre de l'entourage immédiat du Sultan.

« Au cas où il y aurait une démonstration quelconque à Constantinople en faveur de Midhat Pacha, le sentiment populaire à Salonique serait, je crois, d'accord avec elle.

« J'ai l'honneur........ « J.-E. BLUNT. »

(*Livre Bleu*, Turquie, 15, 1877, n° 171.)

(1) « La Constitution de la Turquie en État libéral et parlementaire, cette nouveauté des nouveautés, peut tout aussi bien marquer l'origine d'une transformation régulière et pacifique dont le monde tirerait d'immenses profits moraux et matériels. » (*Le Temps*, 1er janvier 1877.)

juridique et philosophique (1). Nous n'en voulons retenir que ses réflexions sur l'obstacle apporté par la Constitution turque aux néfastes projets de la Russie contre l'empire ottoman.

Voici comment raisonne la *Civilta* :

« Ce qui, il y a peu de temps encore, eût été considéré comme un paradoxe est désormais un fait accompli : la Turquie s'est transformée en empire constitutionnel. Et, ce qui ne semblera pas moins merveilleux, la Constitution qu'elle s'est donnée est plus libérale et mieux entendue que ne sont celles de beaucoup d'autres antiques royaumes constitutionnels en Europe. Le statut octroyé par le Sultan, non seulement assure le libre exercice des divers cultes par l'Islamisme, mais il garantit en quelque sorte les privilèges de chacune des communautés religieuses. Non seulement il concède la liberté de la presse, mais, ce qui en est une conséquence légitime, il y ajoute la pleine liberté de l'enseignement. La propriété, en général, et, par conséquent, la propriété ecclésiastique aussi, y est reconnue inviolable. Inviolable le domicile, admission de tous les citoyens aux emplois publics, sans distinction de religion. Y est sanctionnée la responsabilité, non



Sultan Abdul-Aziz

(1) Il s'y trouve également des pages sur l'intervention et la mauvaise foi des puissances, de la Russie en particulier, qui seraient à relire.

seulement des ministres, mais de tous les fonctionnaires publics, lesquels, d'autre part, ne peuvent être révoqués sans un motif reconnu légitime, ni astreints à obéir aux ordres de leurs supérieurs quand ces ordres sont contraires aux lois. Est concédée la liberté d'association. On y promet l'administration provinciale, basée sur la plus large décentralisation. Désormais, nos docteurs ès-libéralisme devront se rendre en Turquie pour y apprendre la portée des vrais principes de gouvernement libre et égal pour tous qu'ils professent seulement en paroles..

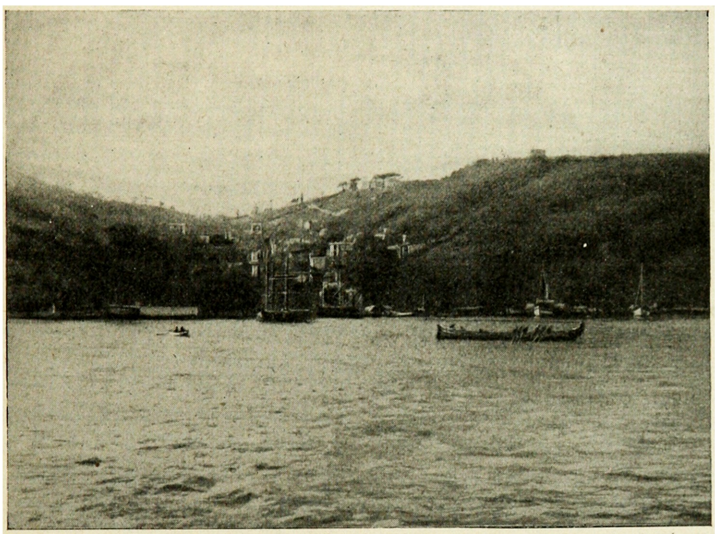
« Mais nous ne voulons pas, pour aujourd'hui, traiter ce point, qui nous fournira dans la suite matière plus opportune. Ce que nous voulons considérer présentement, c'est le bon tour joué par la Turquie à son éternelle ennemie la Russie. Avec cette Constitution, la Turquie a enlevé tout prétexte de légitimité à la guerre que celle-ci voudrait à tout prix lui faire. Cette fois, l'astuce du Moscovite a été vaincue par la sagacité de l'Ottoman.

« Deux conditions principalement sont nécessaires pour qu'une guerre puisse être considérée comme légitime : qu'elle soit juste, qu'elle soit inévitable... »

Après quelques considérations philosophiques expliquant et développant sa pensée, la *Civilta* continue :

« Or, la Turquie, par la Constitution qu'elle s'est donnée, a rendu toute guerre qui lui serait faite manifestement injuste et évitable. Que disait-on pour justifier la guerre dont on la menaçait? On invoquait le droit de l'humanité, l'obligation de tirer les chrétiens de la servitude avilissante à laquelle ils étaient condamnés. Ils étaient privés des droits propres du citoyen. Ils étaient opprimés par d'insupportables impôts. La vie même et l'honneur domestique n'étaient pas toujours assurés contre la violence des musulmans, sans même qu'ils aient l'espérance de tirer des tribunaux aucun soulagement des injustices dont on les accablait. Le nom même de *Raia,* sous lequel ils étaient désignés pour les distinguer des mahométans, sonnait abjection et mépris et les mettait pour ainsi dire en dehors des lois. Or, voici que la Constitution promulguée biffe d'un trait de plume toute cette oppression tyrannique. Les

chrétiens vont devenir pleinement les égaux des Turcs et jouir de tous les droits civils. Une seule loi régira maintenant les uns et les autres et toute différence de religion disparaîtra devant elle. L'impôt sera égal pour tous les sujets de l'Empire. Chrétiens et Turcs auront le même droit d'accéder à l'administration de la justice et à tous les emplois publics, pour autant, bien entendu, qu'ils en aient les capacités. L'esclavage, qui pesait d'un poids insuppor-



Sur le Bosphore. — Bebeck

table sur une grande partie de la population de l'Empire, est entièrement détruit, non seulement en Europe, mais aussi en Asie.

« Ceci posé, quelle raison légitime pourrait-on donner pour justifier la guerre et, bien plus, pour la rendre inévitable? Aucune, si l'on veut être raisonnable et juste. Or, la convenance et la justice demandent à être observées avec tous, même avec le Turc...

« On objecte, il est vrai, que la Turquie ne pourra jamais appliquer la Constitution. D'abord, il serait souverainement étrange de faire dépendre l'atrocité d'une guerre, qui peut embraser l'Europe entière, d'une simple supposition. La Turquie fait une promesse, elle la fait solennellement. Vous dites qu'elle ne peut la tenir? Prouvez-le

d'abord. Et, si l'issue vous donne raison, alors on pourra parler de guerre ; mais, ainsi qu'on l'a dit plus haut, on ne devra y recourir que dans un cas extrême et quand tout autre moyen de rétablir le droit sera écarté d'une manière sûre et absolue.

« Par la Constitution promulguée, la Turquie a rejeté évidemment sur la Russie une partie des torts dans les événements qui pourraient survenir, aussi bien, d'ailleurs, que sur toutes les puissances qui voudraient appuyer les irraisonnables et subversives prétentions du Moscovite... »

Nos lecteurs auront facilement perçu notre but et tiré d'eux-mêmes la conclusion que voici :

La promulgation de la Constitution arrête la Russie dans ses projets d'intervention. En fait, et devant les puissances, afin de paraître loyale, il lui faut remettre l'épée au fourreau. Mais que la Constitution subisse un arrêt dans son application, ou qu'elle soit supprimée, la Russie se hâtera de saisir l'occasion, heureuse de trouver un prétexte qui lui permette de transformer en acte ses visées séculaires sur la Turquie.

Le criminel auteur de cette intervention est donc Abdul-Hamid, qui l'a rendue possible en supprimant la Constitution, affichant ainsi sa volonté de maintenir entre chrétiens et musulmans cette flagrante inégalité, cause de chaque intervention étrangère. Sur lui pèse le poids de tant de cadavres amoncelés sous Plewna, dans la passe de la Chipka, et ailleurs.

Pour le moment, il n'en a cure. Il est fier d'avoir gagné la partie.

Il était monté sur le trône après avoir promis formellement une Constitution ; il la donna. La Conférence, réunie alors, réclamait des réformes; il lui fit voir qu'elles étaient inscrites dans la Constitution et que rester plus longtemps réunie à Constantinople serait douter de sa parole de Khalife et de Sultan ; la Conférence, en personne bien élevée, s'inclina et prit congé. Midhat, le père de la Constitution, devint gênant, car il n'entendait pas que l'on fît de sa fille une enfant malingre et boiteuse ; il fut exilé, puis assassiné. Le Parlement, à peine né, poussait des cris ennuyeux ; ne s'avisait-il pas de réclamer ses droits, d'exiger qu'on

lui rendît des comptes et qu'on respectât la Constitution? On le mit dehors et, depuis lors, la Constitution, sequestrée, n'a plus revu le jour.

Ces diverses opérations exigèrent quinze mois à peine (23 décembre 1876-14 février 1878). Cela fait, Abdul-Hamid, pris d'une peur qui, depuis quelque temps déjà, lui tenaillait les entrailles (1), se réfugia au fond de Yildiz, qu'il fit garnir de serrures, de murs et de canons (2). Il craint une révolution problématique, mais à la

(1) A cette époque déjà étaient apparus les premiers symptômes du délire de la persécution qui s'accentuèrent depuis lors. Le *Temps* (19 février 1877) insère une lettre de son correspondant où l'on peut lire les curieux renseignements qui suivent sur Abdul-Hamid : « Déjà, il manifeste une activité fiévreuse et sans but qui ne dit rien qui vaille. Tantôt, il veut faire une promenade en mer et, soudainement, il change d'avis. Une autre fois, il commandera une excursion dans l'un de ses kiosques et, au dernier moment, il s'embarquera pour se rendre dans le haut Bosphore ou dans la mer de Marmara. De plus, *il est assiégé par des frayeurs puériles.* On a placé des factionnaires dans toutes les cours et dans tous les vestibules du palais. On a mis des serrures de sûreté à toutes les portes de la partie du Selamlik où se tient le Khalife. »

Huit jours plus tard (28 février 1877), le *Temps* confirme cet état maladif du Sultan : « Il est d'ailleurs impossible de formuler une prévision quelconque un peu précise. Cette impossibilité provient de l'état de santé du Sultan. Il y a quelques jours à peine, on était autorisé à croire qu'il n'irait pas au-delà d'une certaine limite dans ses concessions à la Serbie, au Monténégro et à la Russie. Les propos qu'il tenait à son entourage indiquaient une ferme volonté de résistance. La maladie dont il a été atteint et qui fait des progrès visibles a déplacé brusquement la base de raisonnement et de précision. *Il a la monomanie de la peur.*

« Les détails que je vous ai fournis à cet égard ont dû vous édifier.

« *Il voit partout des conspirateurs.* Pour le moment, les seuls individus de son entourage dans lesquels il ait confiance sont Mahmoud Djelaleddine Pacha Damat, son beau-frère, et M. Mavrogeni, médecin de nationalité grecque, qui est attaché à son service depuis un bon nombre d'années.

(2) Ces canons, venus d'Europe, furent arrêtés par Abdul-Hamid dans le port de Constantinople, au moment où on les allait expédier sur le champ de bataille. « Des affiches placardées sur les murs des mosquées déclarent Abdul Hamid responsable des maux du pays ; elles demandent au sultan si les canons qu'il a fait placer autour de son kiosque sont dirigés contre les Russes ou contre son peuple. » (*Missions catholiques,* 8 février 1878.) Ces canons manquèrent aux troupes ; mais, du haut de Yildiz, braqués vers la ville, ils rassurèrent le Khalife tremblant. Ils y sont encore aujourd'hui.

rigueur possible (1). En vain, essayera-t-il d'y parer, en continuant la série des hécatombes inaugurée par l'exil de Midhat et du Cheik-ul-Islam Hairrulah ; le mécontentement augmentera (2). Depuis lors, ce monomane de la peur, caché au fond de son palais, comme Caïn au fond de sa tombe (3), est poursuivi par les spectres de son frère Mourad et les fantômes de ses victimes ; depuis trente ans, la Turquie dépérit, pour n'avoir pas su réclamer vigoureusement

(1) Le *Temps* du 19 mars 1877 publie une lettre de Turquie où on lit : « Deux nuits de suite, dans celle de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, on a trouvé à Stamboul et jusqu'à Bechiktach, le quartier du palais, de nombreux placards sur les murs des mosquées, des maisons particulières et des conaks des ministres. Sur ces placards, on lisait, écrites à la main, en langue turque, les observations suivantes : « Vous avez convoqué le Grand Conseil « national pour nous faire rejeter les propositions de l'Europe. Pourquoi n'a-t-on « pas consulté le Conseil lorsqu'il s'est agi de conclure la paix avec la Serbie et « le Monténégro? Nous vous avons donné, sans compter, notre sang et notre « argent. En échange, vous infligez aux Osmanlis cette humiliation et cette « honte de voir restituer aux Serbes, qui nous avaient attaqués sans motifs et « sans prétexte, la place d'Alexinatz, conquise par nos soldats. Vous vous « apprêtez à faire aux Monténégrins des concessions humiliantes pour notre « honneur. Nous demandons le renvoi de Redif Pacha, ministre de la guerre, « et de Mahmoud Pacha Damat, grand-maître de l'artillerie. »

« On a été très ému, au Palais et à la Sublime Porte, par cette manifestation, qui, étant données les habitudes et les mœurs spéciales du pays, a une portée égale à celle que l'on ferait en France, par exemple, en construisant des barricades...

« Ce n'est pas, évidemment, de nature à fortifier les dispositions conciliantes. On affirme qu'une trentaine d'individus, arrêtés par la police, auraient été expédiés hier par un bateau de l'État dans la forteresse de Saint-Jean-d'Acre Bien que ce renseignement me soit confirmé par des gens sérieux, je ne le garantis pas, n'ayant pu le contrôler par moi-même. Mais le fait des placards suffit.

« Il démontre qu'il existe en réalité une opinion publique musulmane, ce que nous avons toujours cherché à mettre en lumière. D'ailleurs, il faut être volontairement aveugle pour ne pas voir qu'à Stamboul le mécontentement est général et très accentué. Ce qui contribue à le rendre inquiétant, c'est que la misère grandissante assombrit la situation. »

(2) On écrit de Constantinople aux *Missions catholiques*, à la date du 11 janvier 1878 : « Malgré la saison avancée, malgré le froid, le Sultan n'ose pas quitter le kiosque de Yildiz, situé sur les hauteurs de Bechicktach. Les musulmans lui en veulent de ce qu'il ne s'est pas mis à la tête de ses armées. On prévoit que, dans un moment donné, le parti musulman exalté envahira le palais pour détrôner Abdul-Hamid. » (*Missions catholiques*, 1er février 1878.)

(3) « L'œil était dans la tombe et regardait Caïn », a dit Victor Hugo.

à son tyran cette Constitution qui eût été son salut et qui lui appartient (1).

***

Dans un ouvrage récent (2) qui tient plus du panégyrique que de l'histoire et où le règne du sultan Abdul-Hamid est chanté à l'égal des règnes les plus glorieux de l'Empire ottoman, on n'est pas peu surpris de rencontrer des passages d'un stupéfiant illogisme. L'auteur commence par nous dire « que, voulant le bonheur général de ses sujets et ne le voyant que dans l'affirmation du principe national, le Sultan promulgua, le 21 décembre 1876 (3), une Constitution conforme aux tendances politiques des sociétés modernes ». Voilà qui est fort bien et digne de tout éloge, d'autant plus que « cette Constitution nouvelle semblait reposer sur des bases solides et conformes aux maximes d'une saine politique, puisque la nation tout entière, gratifiée du suffrage universel, pouvait désormais prendre part, une part effective à la direction des affaires publiques ».

Arrivé à ce point de son plaidoyer, M. Rousseau fait volte-face. Il invoque des circonstances atténuantes, il semble chercher des excuses à la fourberie d'un client dont la mauvaise foi est par trop évidente.

(1) Dans la circulaire que Savfet Pacha, ministre des Affaires étrangères, adressait aux agents diplomatiques de la Turquie pour leur signifier la promulgation de la Constitution, on lit ces fortes paroles que les Turcs n'ont pas suffisamment méditées : « Vous voudrez bien aussi, dans le cas où il serait fait un rapprochement entre les promesses contenues dans les hatts impériaux antérieurs et les dispositions de la Constitution actuelle, relever et rétablir avec force et netteté la différence radicale qui existe entre ces deux ordres de faits, différence telle qu'elle repousse la pensée même d'une comparaison. *La Constitution n'est pas une promesse, c'est un acte réel et formel* QUI EST DEVENU LA PROPRIÉTÉ DE TOUS LES OTTOMANS ET DONT LE DÉVELOPPEMENT NE POURRAIT ÊTRE ARRÊTÉ OU RETARDÉ QUE PAR LA VOLONTÉ DE LA NATION ELLE-MÊME, UNIE A CELLE DU SOUVERAIN. »

(2) Louis ROUSSEAU, avocat à la Cour d'appel de Paris. *L'Effort ottoman* In-8°, Paris, 1907. On trouvera une étude sur cet ouvrage dans la *Métropole*, d'Anvers, 15 décembre 1906.

(3) C'est le 23 décembre et non le 21.

Comment expliquer, en effet, qu'ayant, après mûre réflexion, octroyé la Constitution, Abdul-Hamid la retire ?

Écoutons l'avocat.

« Mais, s'il est équitable à un souverain passionné pour le bien public d'accorder le droit de suffrage aux citoyens qui le composent (1), il est nécessaire pour lui d'agir avec une sage lenteur proportionnée aux progrès des lumières et au loyalisme des habitants. Sans cette précaution, le corps politique peut devenir une cause de troubles et mettre en péril, non seulement la tranquillité de l'État, mais encore son indépendance.

« Or, si la fameuse Constitution du 23 novembre 1876 (*sic*) (2) avait continué à être appliquée, elle aurait engendré les plus inextricables complications.

« Et voilà pourquoi le parlementarisme est *provisoirement* (3) condamné en Turquie après le très loyal essai de 1877, tant que les nationalités rivales ne se seront pas fusionnées en un tout compact et que le peuple ottoman ainsi constitué n'aura pas acquis les lumières suffisantes pour comprendre la portée du suffrage universel...

« La tentative d'un régime parlementaire en Turquie fut, en effet, terriblement désastreuse. Le Sultan en avait pourtant combiné toutes les parties, de concert avec son ministre réformateur, mais ce qu'il y avait de praticable, de juste et de sage dans la nouvelle constitution lui avait fait illusion sur le reste. La pureté de ses motifs, l'élévation du but, la nouveauté et la grandeur de l'institution avaient concouru à lui en déguiser les difficultés insurmontables.

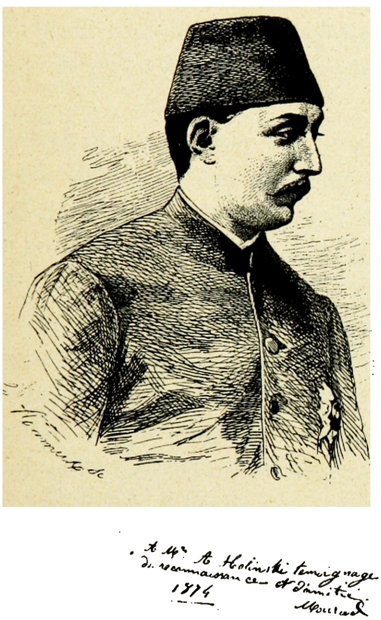
« Après trente années d'attente, le projet politique du Sultan pourrait-il s'appliquer aujourd'hui à l'Empire, sans conduire la nation turque au dénouement que ses ennemis attendent avec tant d'âpreté et d'impatience? Assurément pas encore. »

(1) Qui composent quoi? Le bien public ou le droit de suffrage? Mais passons.

(2) C'est le 23 décembre et non le 23 novembre.

(3) Souligné par l'auteur. C'est là un provisoire qui dure bien longtemps.

M. Rousseau est catégorique. Les Turcs étaient, en 1876, incapables d'avoir une Constitution, ils le sont encore aujourd'hui, et ils le seront non moins demain. Il est inutile de faire remarquer que sa thèse va à l'encontre de son but. Il écrase Abdul-Hamid en le voulant défendre, puisque de son aveu ce souverain soi-disant désireux du bonheur de son peuple n'a pas, en trente années de règne, trouvé le moyen de compléter, de perfectionner « ce qu'il y avait de praticable, de juste et de sage dans la Constitution » ni de suppléer à ce qui manquait « au progrès des lumières » chez les habitants de son Empire.



Ex op. de Keratry
Sultan Mourad V

Le panégyriste d'Abdul-Hamid ne se tient pas pour battu; mais, dans le but de l'innocenter, il s'enchevêtre de plus en plus dans les inconséquences et les contradictions.

« Il est incontestable, continue-t-il, que l'élément ottoman s'assimile dans l'ordre politique la civilisation occidentale. Le Sultan, s'inspirant de cette noble pensée que les innovations sont au nombre des premiers besoins des peuples, a exécuté depuis son avènement un certain nombre de projets favorables à l'extension de la liberté politique et religieuse de ses sujets (1). »

N'en déplaise à M. Rousseau, qui lui-même n'a étayé d'aucune preuve son assertion, Abdul-Hamid n'a rien fait — au contraire — dans ce sens. Il a combattu de tout son pouvoir d'autocrate le développement comme l'unification des idées. Il a opposé entre elles

(1) L. Rousseau, *L'effort ottoman*. Du développement politique.

les diverses populations de son Empire ; il a jeté ou maintenu la zizanie entre les différentes communautés, il les a divisées pour régner plus placidement ; il a traité ses sujets, musulmans et chrétiens, en ennemis, massacrant les uns, déportant les autres par milliers, pressurant le reste sans trêve ni merci. Et, s'il est vrai de dire « que l'élément ottoman s'assimile dans l'ordre politique la civilisation occidentale », il est faux d'ajouter que c'est avec l'appui du Sultan Abdul-Hamid ; c'est, au contraire, malgré et contre lui.

Comment expliquer que, dans de telles conditions, la Turquie n'ait pas fait de plus énergiques efforts pour l'obtention de ses droits?

Ce n'est pas la première fois qu'elle est gouvernée par un Sultan dont le goût pour le plaisir se joint à une prodigalité ruineuse pour l'État. Qu'elle se rappelle Ibrahim Ier ; ses excès de tous genres, ses caprices sanguinaires, sa tyrannie avaient soulevé contre lui, tout à la fois, les janissaires, le mufti et les ulémas. Ensemble, ils envahissent le palais... « Traîtres, leur dit Ibrahim, que me voulez-vous? Ne suis-je pas votre Padischah? — Non, lui est-il répondu par la bouche d'Abdul-Aziz, grand juge de Roumélie, non, tu n'es point notre Padischah, puisque tu ne suis pas les traces de tes nobles aïeux ; tu ne le fus jamais, car tu l'étais en vertu des lois, et ces lois tu les as violées toi-même. Tu as foulé aux pieds la justice et la religion. Tu as ruiné l'Empire pour assouvir de puérils ou coupables caprices. Toutes les fonctions sont vendues au plus offrant ; les innocents sont mis à mort et des hommes sans scrupule gouvernent à ta place. Tu vas t'en aller !... » Et, comme il résistait, la foule l'entraîna et le livra au bourreau (1).

« On lut le Coran sur sa tombe, dit Lamartine, et on y brûla l'ambre et l'aloès pour purifier son âme dans la fumée des parfums. La tyrannie morte devenait elle-même sacrée devant la religion d'un peuple qui avait renvoyé le coupable ou l'insensé au vrai juge (2). »

(1) En 1648

(2) LAMARTINE, *Histoire de la Turquie*, in-8, 1855, t. VI, p. 197.

N'est-il pas étonnant que les Turcs, qui se plaignent à bon droit de leur souverain, n'aient pas encore brûlé l'ambre et l'aloès pour purifier son âme dans la fumée des parfums? Les Turcs d'aujourd'hui auraient-ils moins d'énergie que ceux d'il y a trente ans ? (1) Il est vrai que, sous le règne d'Abdul-Hamid, l'histoire est séquestrée comme la Constitution et que nul, en Turquie, n'en a connaissance.

(1) Le 10 mai 1876, une foule de plusieurs milliers de Softas arrêta le Prince Youssouf Izeddine, fils aîné d'Abdul-Aziz, sur le chemin du ministère de la Guerre, le forçant de retourner au Palais pour informer le Sultan que le peuple demandait la destitution de Mahmoud-Nédim et du Cheik-ul-Islam Hassan Fehmi-Effendi.

Les Réformes constitutionnelles

Nous savons ce qu'il faut penser du rôle d'Abdul-Hamid.

Voyons, maintenant, si vraiment la Turquie est un mauvais terrain de culture pour une Constitution libérale. Aussi bien, les réflexions que suggèrent les événements de 1876 ne sont-elles pas hors de saison ; demain, certainement, elles trouveront encore leur application.

Dira-t-on que les deux Hatts de 1839 et de 1856 ont été inutiles? Bien osé qui l'affirmerait.

Sans doute, l'application n'en fut guère faite dans l'ensemble. Le mouvement imprimé par Constantinople ne se communiqua pas à la province ; dans la capitale même il se ralentit rapidement. La vieille croyance du musulman supérieur au raïa n'en fut point affaiblie. Une technologie particulière, dit Ubicini (1), était employée à l'égard de ces derniers. Les expressions qui pouvaient leur être communes avec les musulmans étaient, même dans les actes publics, travesties d'une façon injurieuse ou grossière. Le Dr Sandwith (2) en cite un exemple bien caractéristique. C'est le *teskéré* « permis d'inhumation » délivré dans le courant de 1855 à un prêtre arménien, par le cadi de Mardin, en Asie Mineure : « Permis au prêtre de l'église de Marie de procéder à l'inhumation de l'impure et puante carcasse du nommé Saïdah damné (mort) ce jour même. — Signé : SAÏD MEHMED FAIZI. *Le* 11 *de redjeb* 1271, 29 *mars* 1855.

(1) UBICINI et PAVET DE COURTEILHE, *Etat présent de l'Empire ottoman*, 1876, p. 6.

(2) Dr SANDWITH, *Siege of Kars*, p. 173.

Les inégalités honteuses sont continuées jusque dans la mort, entre fidèles (musulmans) et infidèles (raïas),

Un turc et un juif se disputent dans la rue pour le partage d'un trésor découvert. Suivant la loi ils auraient dû le donner au Sultan à qui, de droit, appartient tout objet trouvé. On les arrête, on les juge ; condamnés à mort sur-le-champ, ils sont décapités tous deux. Alors survient l'inégalité. Le corps du musulman est couché sur le dos, le bras gauche arrondi et la tête placée dans l'espèce de cercle qu'il formait, ayant la bouche adhérente au cœur. Le juif est couché sur le ventre, les cuisses écartées et la tête, posée dans l'intervalle qu'elles laissaient entre elles, avaient une adhérence moins noble, mais caractérisant on ne peut mieux le mépris qui accompagne chez les musulmans la race à laquelle appartenait le supplicié (1).

Que l'on ne se récrie pas ! Avant que Louis XVI fût monté sur le trône, les juifs n'étaient pas mieux traités en France qu'en Turquie (2). On pouvait lire à l'entrée de certains jardins publics cette inscription : « Les cochons et les juifs n'entrent pas ici ! »

Veut-on des témoignages plus récents de cette inégalité persistante en Turquie ?

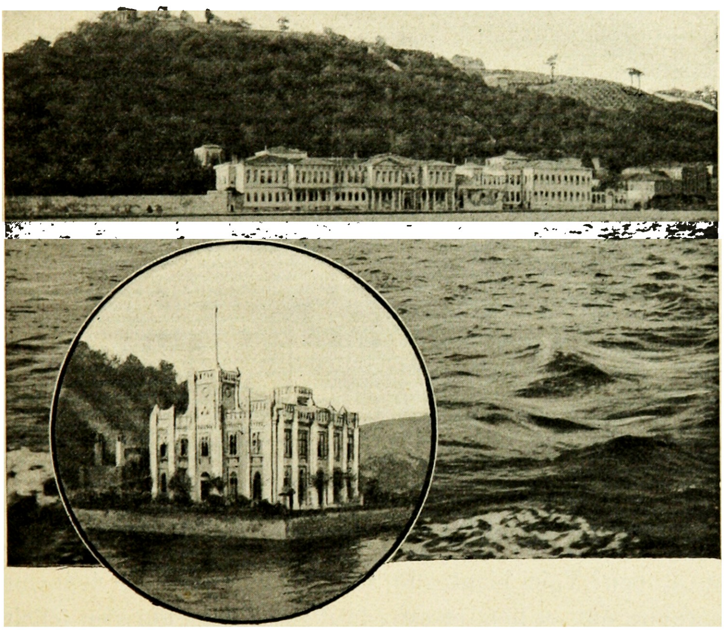
Peu après la promulgation de la Constitution mourut Riza-Pacha, un des anciens ministres du sultan Mahmoud. « Il devait, dit un correspondant des *Missions catholiques*, à plusieurs chrétiens, dont un député au Parlement, des sommes considérables. Le fisc turc, qui a ouvert la succession, a payé les dettes de tous les créanciers musulmans. Quant aux chrétiens, il a exigé, malgré la régularité de leurs titres reconnus par les fils mêmes du défunt, que des témoins musulmans vinssent affirmer, sous la foi du serment, la validité de

(1) D'Aubignosc. *La Turquie actuelle*, 1839, Tome I.

(2) Dans un édit porté par ce prince, en janvier 1784, on peut lire ce qui suit : « Les Juifs sont assujettis à une taxe corporelle qui les assimile aux animaux et, comme il répugne aux sentiments que nous étendons sur tous nos sujets, de laisser subsister à l'égard d'aucun d'eux une imposition qui semble avilir l'humanité, nous avons cru devoir l'abolir... »

Cet édit est reproduit en entier par Lemann. *L'Entrée des Israélites dans la Société française*, 1886. In-8°, p. 14-15.

leurs créances. Les témoins chrétiens présentés au Tribunal ont été impitoyablement repoussés comme incompétents. Les créanciers chrétiens se trouvent donc dans l'alternative de renoncer à leurs créances ou de recourir aux faux témoins musulmans qui ont, près de la Sublime Porte, leur café spécial où ils se tiennent tout disposés à rendre service aux chrétiens moyennant rémunération. Voilà un exemple frappant de l'inégalité du musulman et du chrétien ;



Sur le Bosphore. — Palais et Poste de Police

démenti solennel aux déclarations trompeuses de la Constitution ottomane et des discours du trône. Un de ces jours même, me trouvant par hasard dans les salons des tribunaux du Cheik-ul-islam, je vis sur la porte du kazasker de Roumélie (juge de Constantinople pour la côte d'Europe) un écriteau, sur lequel étaient écrits ces mots en langue turque : *Mehkemëi Muslimin vekiafirin* (tribunal des croyants et des infidèles (*kiafirs*). Tandis que les autorités déclarent

qu'il est défendu d'appeler les chrétiens des noms de *ghiaour*, de *kiafir*, une inscription officielle, sur la porte du tribunal le plus important de Constantinople, perpétue la consécration de ces dénominations insultantes pour les chrétiens. Ainsi faut-il juger les prétendues réformes dont la Porte se prévaut dans son langage officiel. Tout est faux, déguisé et frauduleux (1). »

Cette conclusion est-elle juste?

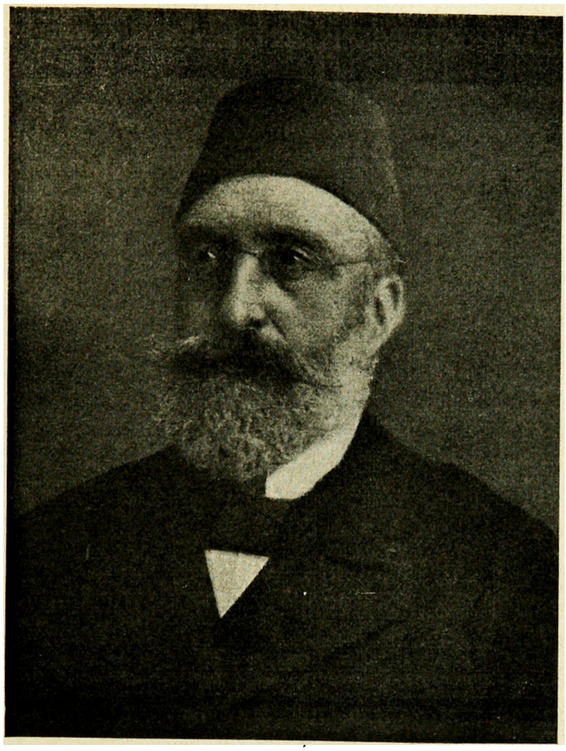
Eh quoi ! parce que vingt ans après le Hatt-i-Humayoun d'Abdul-Medjid, parce que un an après la promulgation de la Constitution les errements du passé subsistent, on crie à l'impossibilité d'opérer des réformes en Turquie. C'est vraiment trop méconnaître les lois de l'histoire.

Quel est le peuple dont les mœurs politiques et sociales furent transformées à la suite d'un décret royal, après la proclamation d'une Charte, ou même au lendemain d'un changement de régime? N'est-ce pas après de longs siècles d'incubation que plusieurs nations européennes ont enfin conquis cette liberté dont elles sont fières? N'en connaissons-nous pas qui sont encore meurtries des luttes qu'elles eurent à subir pour en arriver à ce point?

Or, la Turquie n'a pas encore cinq siècles d'existence européenne. Où en était la France cinq cents ans après Clovis, et l'Angleterre autant d'années après la bataille d'Hastings? Leur situation, à cette époque, était-elle moins barbare que celle où, dit-on, se débat l'empire Ottoman? Plus tardivement, où en était la France après la nuit du 4 août 1789, après la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen? Voici bientôt un siècle et quart que ces événements mémorables ont eu lieu, et ceux-là d'entre nous qui s'en félicitent le plus se plaignent qu'ils n'ont pas encore produit tous les effets que l'on peut en attendre? Et depuis lors, que de soubresauts, que de réactions n'ont pas agité notre pays ! Quand, au 4 septembre 1870, un groupe de députés eut proclamé la République, la France est-elle, de ce fait, devenue aussitôt républicaine? Trente-sept ans ont passé déjà, pendant lesquels les lois ont succédé aux lois, imposant de force les idées et les méthodes républicaines chez les

(1) *Les Missions catholiques*, 1er février 1878.

individus comme chez les groupements, dans les familles aussi bien que dans les écoles, dans les casernes comme dans les églises ; et l'on prétend que la République est toujours environnée d'ennemis,



Midhat Pacha

bien plus, qu'elle est assaillie et que peu s'en faut qu'elle ne succombe !

Pourquoi exige-t-on des Ottomans, qui ont à se préoccuper de plus de questions spéciales que nous, de remplacer du jour au lendemain leur mentalité antique par une mentalité moderne, leur esprit asiatique par un esprit européen, sans que de leur passé subsiste le moindre vestige ?

On me répliquera que le temps ne fait rien à l'affaire, que les masses, en Turquie, sont d'une telle ignorance, d'une telle incapa-

cité qu'il faut désespérer de les voir jamais accepter des réformes politiques.

Il me paraît piquant de prendre la réponse à cette objection dans un ouvrage qui date de 1867.

On accusera peut-être l'auteur de partialité ; mais on n'infirmera pas la valeur de son raisonnement. Il est du général Kheredine, ancien ministre de la marine à Tunis (1).

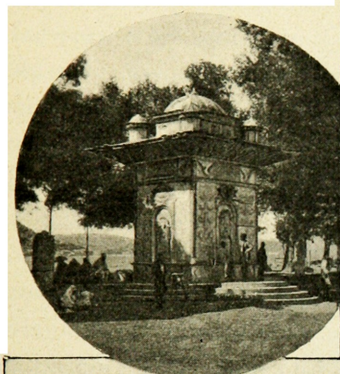
« Cette objection (l'ignorance) dit Kheredine, ne saurait être concluante, car, lorsque les autres nations qui, grâce à leurs institutions, sont parvenues au plus haut degré de civilisation, ont commencé leur mouvement ascensionnel, les masses y étaient plus arriérées que les nôtres ne le sont maintenant. Nous admettons qu'actuellement l'instruction du peuple et ses connaissances pratiques sont bien moins avancées que dans certains États de l'Europe, mais, il faut reconnaître aussi, comme doivent le faire tous les hommes impartiaux après un examen sérieux, que ce peuple, dont on ne saurait contester la supériorité de l'intelligence par rapport à d'autres nations déjà avancées, a, dans les débris de son ancienne civilisation et dans ses traditions vivantes, de quoi se relever et marcher plus rapidement que tout autre dans la voie du progrès, si des institutions vraiment libérales venaient en raviver la sève et l'appelaient à intervenir dans ses affaires politiques et administratives par l'exercice d'un contrôle sérieux.

« Ce changement s'accomplirait dans un temps relativement bien court et qui étonnerait le monde ; car, bien qu'il soit présentement étouffé chez nous par l'arbitraire, ce sentiment de la liberté et de la dignité individuelles qui enfante des prodiges, et qui presque partout ailleurs n'est que le résultat des institutions et de l'éducation, est acquis au musulman dès l'enfance, comme un enseignement de sa propre religion.

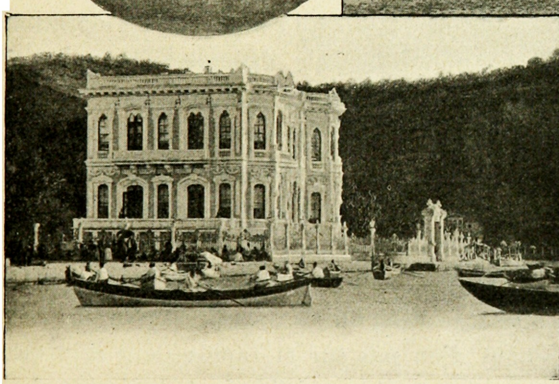
« Parmi les devoirs du législateur chargé de fonder les institu-

(1) Khérédine, *Réformes nécessaires aux Etats musulmans.* Essai formant la première partie de l'ouvrage politique et statistique intitulé : *La plus sûre direction pour connaître l'état des nations.* Traduit de l'arabe sous la direction de l'auteur. In-8, 80 pages. Paul Dupont, Paris, 1868. Autre édition : Dentu, Paris, 1875.

tions, se trouve certainement celui de tenir compte de l'état moral des masses et de leur avancement dans les connaissances utiles, pour savoir quel est le degré de la liberté politique qu'on peut accorder, et s'il convient ou non d'en généraliser l'exercice et de l'étendre à tous indistinctement, ou de n'accorder cette liberté qu'à ceux qui







Sur le Bosphore. — Les Eaux douces d'Asie

se trouvent dans certaines conditions spéciales exigées pour cela. Mais, dans ce dernier cas, le législateur doit songer à faciliter la réalisation de ces conditions, en cherchant à accroître et à favoriser le développement de tous les éléments de progrès et de civilisation. »

A celui qui mettrait en doute la réussite d'un semblable essai on peut pertinemment citer le vieil adage scolastique : de ce qu'une chose n'est pas, il ne s'ensuit pas qu'elle ne sera jamais (1).

(1) « *A non actu ad non posse non valet consecutio.* »

L' « essai loyal » dont parle M. Rousseau fait sourire de pitié. Jamais Abdul-Hamid n'a tenté d'instruire ses peuples. Toujours, au contraire, et de parti pris, il s'est efforcé, non seulement de les maintenir dans leur ignorance passée, mais encore d'épaissir autour d'eux les ténèbres intellectuelles. Il suffit de se rappeler ce que nous avons noté précédemment : mutilation de l'histoire, suppression de la presse, interdiction de tout ce qui pourrait donner quelque vue sur la marche politique des nations étrangères (1).

Cet infortuné peuple ottoman a tout contre lui : son chef qui l'opprime et des peuples voisins qui le voudraient plus affaibli encore par la tyrannie intérieure, afin de l'avoir plus facilement à merci. Ni le premier ni les seconds ne veulent de réformes libérales, une constitution surtout, qui seraient des obstacles à leurs criminels projets.

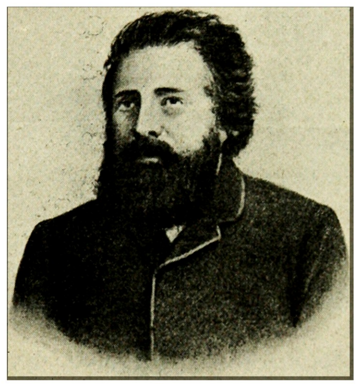
Émile de Girardin s'exprimait en 1853, dans les termes les plus nets sur l'aptitude de la Turquie aux réformes : « Si la Turquie, disait-il, ne pouvait subsister que par le despotisme ou le fanatisme, ce ne serait pas moi qui regretterais qu'elle disparût ; mais, j'en ai la ferme conviction, la certitude morale, dès que la Turquie ne sera plus tiraillée en tous sens par des diplomates jaloux de faire parler d'eux au loin, rivaux d'influence ou égarés par des animosités personnelles, dès qu'elle ne sera plus le champ de bataille diplomatique où se tâtent, se mesurent, se heurtent, se contrecarrent, se contredisent l'Autriche, l'Angleterre, la France et la Russie désœuvrées, dès que la Turquie n'aura plus d'inquiétudes sur son existence efficacement garantie, elle, qu'on accusait d'être un cadavre, achèvera, en marchant d'un pas sûr et rapide dans les voies du progrès, l'éclatante démonstration qu'elle vient de donner à l'Europe étonnée. »

La plus acharnée de toutes ces nations fut incontestablement la Russie. C'est elle surtout qui travailla de tout temps au dépérisse-

(1) Quand, récemment, une Constitution fut donnée à la Perse, Abdul-Hamid interdit aux Persans, domiciliés à Constantinople d'illuminer leurs demeures en signe de réjouissance; et, à la nouvelle que des fêtes allaient avoir lieu dans les *Hans* où se trouve concentré le commerce persan, des troupes y furent massées pour empêcher les Turc d'y venir.

ment de la Turquie, qu'elle désirait remplacer sur les rives du Bosphore. Elle, plus que toute autre, craint l'application des réformes libérales et constitutionnelles, qui donneraient à sa voisine une nouvelle vigueur. Nous en avons déjà une preuve bien ancienne, dans cette dépêche de M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Paris, en date du 28 novembre 1828.

« L'empereur a mis le système turc à l'épreuve, et Sa Majesté l'a trouvé dans un commencement d'organisation physique et moral qu'il n'avait pas jusqu'à présent. Si le Sultan a pu nous opposer une résistance plus vive et plus régulière, *tandis qu'il avait à peine réuni les éléments de son nouveau plan de réformes et d'amélioration*, combien l'aurions-nous trouvé *formidable*, dans le cas où il aurait eu le temps de lui donner plus de solidité et de rendre impénétrable *cette barrière que nous avons tant de peine à franchir*, quoique l'art ne soit encore venu qu'imparfaitement au secours de la nature. »



Le patriote Kemal Bey

Cette dépêche prouve, sans réplique possible, que, même aux yeux de leurs ennemis, les Turcs ne sont point fatalement condamnés à l'immobilité, à la décadence, à la mort. Cette dépêche, interprète d'une politique séculaire qui n'a jamais varié ni dans ses tendances, ni dans ses moyens, n'explique-t-elle pas aussi le mouvement de dédain et de mauvaise humeur qui s'est manifesté en Russie, lors de la promulgation de la Constitution ottomane de 1876 ? Et, si le Tsar s'est hâté alors de déclarer la guerre à la Turquie, c'est pour étouffer dans leur germe les bons effets de la réforme.

Ainsi donc, il serait téméraire de poser en principe absolu que les Réformes constitutionnelles étaient, en 1876, impossibles en Turquie ; moins encore pourrait-on l'affirmer aujourd'hui que les relations de la Turquie avec le monde européen sont devenues plus faciles et plus fréquentes et que la mentalité musulmane s'est développée sous l'influence des idées modernes, qui s'implantent peu à peu, malgré les multiples barrières opposées à leur pénétration par Abdul-Hamid.

***

L'obstacle aux Réformes constitutionnelles peut-il venir de l'Islamisme représenté par le Coran, ou de la loi musulmane codifiée dans le *Chéri ?* (1) Tous le croyaient jadis : les musulmans, sous prétexte qu'on ne devait faire aucune innovation qui ne fût strictement conforme aux paroles du Prophète ; les non-musulmans, dans la persuasion que les musulmans ne voulaient rien changer à ce qui avait existé jusque-là (2).

Les uns et les autres ne faisaient pas une distinction suffisante entre le Coran lui-même dans son sens primitif, son esprit réel et les

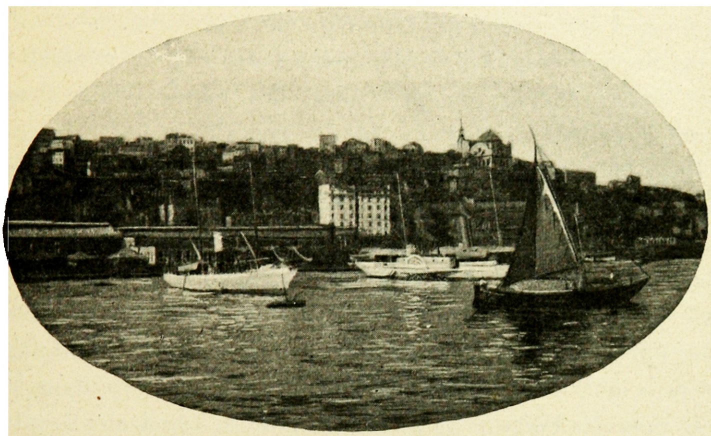
(1) « Ce qu'il y a de remarquable dans cette législation (ottomane), c'est son unité ; tout découle de la religion. Les peuples msulmans ont tiré de leur propre fonds leurs principes juridiques, alors que les nôtres sont entés sur le droit romain. C'est un des faits les plus saillants de leur vie intellectuelle. » G. DUGAT, *Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère*, année 1873, p. 63.

On rencontre, toutefois, d'après certains, quelques traces de droit romain dans les institutions turques. Cf. VAN DER BERG, *De contractu* do ut des, *iure mohamededano*, Leyde, 1868.; et aussi : BARBIER DE MEYNARD, *Journal asiatique* (août-sept. 1869), p. 240.

(2) « Pour le cadi, tout chrétien est un infidèle et, s'il ne se fait pas musulman, il doit ou payer de sa vie sa croyance ou servir l'islam. A cette condition seulement, le chrétien est autorisé à vivre sous la domination musulmane. Les ministres turcs ont beau dire que le Coran ne contient pas de telles dispositions, que le *Chéri* (code coranique) est une législation juste et équitable ; le fait est que le *Chéri* est le résultat des dispositions des différents commentateurs du Coran et qu'il est appliqué en Turquie par les juges musulmans. Que le Coran contienne ou ne contienne pas de principes humanitaires, cela ne modifie et ne modifiera nullement le code coranique. Il est impossible que le gouvernement turc change cette codification ou en empêche l'application,

gloses dont l'avaient enténébré de séculaires commentateurs. Mais il est généralement admis aujourd'hui que la loi théocratique de l'Islam n'est point indissolublement liée à la loi politique et que celle-ci peut être réformée sans que celle-là ait à en souffrir.

Cette opinion n'est pas d'hier. C'était déjà celle du Cheik-ul-Islam Aref-Bek, un des maîtres de Midhat Pacha (1). Aref-Bek passait pour un des personnages les plus éclairés et les plus pieux



Sur le Bosphore. — Stationnaires

de son époque. Comme il s'était tout d'abord associé à la Réforme, il la prêchait du haut des chaires avec une éloquence convaincue,

à moins qu'une pression matérielle ne l'y contraigne : le Turc ne cède qu'à la crainte.

« Il y a une vingtaine de jours, on a publié une circulaire du grand-vizir traçant aux gouverneurs la ligne de conduite à suivre dans les questions de dettes ou de succession des condamnés à mort musulmans et chrétiens. Il y est dit que, le ministère de la justice ayant demandé la conduite à tenir dans ce cas particulier, le grand-vizir s'est adressé au cheik-ul-islam pour avoir des instructions, et il transmet aux gouverneurs par sa circulaire les dispositions du *Chéri* que le cheik-ul-islam lui a communiquées. Ainsi le ministère de la justice est soumis au *fetva* (décision) du cheik-ul-islam. Que fera donc devant le *Chéri* sacré le futur corps législatif? Tout cela n'est qu'une fantasmagorie, employée par la Sublime Porte pour halluciner et endormir les puissances chrétiennes. » (*Missions catholiques*, 21 novembre 1876, p. 580.)

(1) Léouzon le Duc. *Midhat Pacha*, p 8.

montrant que, loin de porter atteinte à la loi religieuse, elle se trouvait en harmonie avec elle et lui servait d'appui. Libre de préjugés, Aref-Bek ne s'effrayait point des institutions d'origine étrangère, répétant souvent cette maxime de l'illustre théologien musulman El-Mouak : « Il ne nous a été défendu de suivre les autres qu'en ce qui est contraire aux bases de notre loi ; mais, si ce qu'ils ont fait se trouve conforme à ce qu'elle conseille, prescrit ou permet, nous ne devons pas le rejeter à cause de son origine ; car la religion ne défend pas d'imiter celui qui fait ce qu'elle a ordonné... »

Nous avons invoqué précédemment l'autorité du général Khérédine contre l'ignorance prétendue des masses dans l'empire ottoman ; citons ici encore une de ses pages :

« Dans une savante dissertation, le cheikh Sidi-Mohamed Birem, premier chef des Hanafas, après avoir dit, comme définition, que l'action du gouvernement, selon la loi, comprend tous les moyens par lesquels on se trouve le plus près du bien et le plus loin du mal, quand même ils n'auraient été ni indiqués par le Prophète, ni révélés par l'esprit de Dieu, ce jurisconsulte éminent blâme également ceux qui, dans l'interprétation relative au cercle dans lequel doit se mouvoir l'action du gouvernement, se tiendraient systématiquement dans les extrêmes. Celui, dit-il, qui s'en tiendrait rigoureusement à la lettre se mettrait dans le cas, ou de ne pas sauvegarder le droit, ou d'empêcher l'action de la justice, ou de favoriser indirectement la violation de la loi ; et celui qui, dans l'interprétation rationnelle touchant l'esprit de la loi, franchit les limites permises, sort tout à fait du cercle de la loi et ouvre la voie à l'injustice et à l'arbitraire sous toutes ses formes.

« Le cheikh Birem cite ensuite Ebnou Kayem el Djowzié, qui rapporte à son tour que Ebni Akil, appelé à se prononcer sur cette proposition : qu'il ne saurait y avoir d'autre politique (l'action du gouvernement quant au temporel) que celle qui est approuvée par la loi, répondit à son tour : « Si par là vous entendez que, dans la latitude qui lui est laissée, le gouvernement doit éviter de se mettre en opposition avec les principes explicites de la loi, ou avec ce qui en est la conséquence légitime, vous avez raison; mais, si vous entendez que l'action du gouvernement ne peut s'exercer

qu'autant que la loi a parlé et qu'elle doit s'arrêter devant son silence, c'est là une erreur grossière et une censure injuste de la doctrine des compagnons du Prophète et de la pratique qu'ils ont constamment suivie. » Et il cite à l'appui plusieurs exemples de la politique adoptée par ces derniers. »

Mollah Therahh Ali ne parle pas autrement dans son ouvrage, *Critical exposition of Jihad* : « La loi musulmane, le Chériat, si on peut l'appeler loi, puisqu'elle ne contient aucune loi organique, n'est, en aucune manière, incommutable ou immodifiable. »

C'est donc avec raison que Savfet Pacha a pu écrire (1) : « Vous remarquerez que la Constitution démontre clairement que les institutions nouvelles, bien loin d'avoir un caractère théocratique, établissent nettement qu'aucune prescription religieuse n'entrave l'application des réformes et l'établissement d'un ordre de choses judiciaire, administratif, conforme aux besoins du pays et aux principes du droit moderne. C'est ainsi que tombe cette croyance malheureusement trop répandue d'après laquelle le *Chéri* serait incompatible avec les nouvelles institutions. Il ne faut pas oublier en effet que son Altesse le Cheik-ul-Islam et tous les grands dignitaires du *Chéri* ont pris part à l'élaboration et à la discussion de la Constitution et qu'il est, non pas seulement inadmissible, mais absolument impossible, que ces gardiens autorisés de la loi sacrée aient laissé insérer une seule clause qui pût y porter atteinte (2). »

Ne faut-il pas déduire de ces considérations et de ces faits que le *Chéri*, inviolable dans ses doctrines essentielles, a néanmoins le

(1) Circulaire aux agents diplomatiques de la Turquie (1877).

(2) *Le Temps*, du 25 novembre 1876, nous donne un curieux aperçu du travail de cette Commission. Son correspondant de Constantinople lui écrit, en date du 17 novembre : « La Commission spécialement constituée pour préparer les réformes nouvelles poursuit son œuvre. J'ai sur ces travaux quelques renseignements qui présentent un certain intérêt. Les Ulémas, qui composent en majorité cette Commission, sont partagés entre le désir réel de faire pour le mieux, dans le sens des intentions du gouvernement et leur respect profond pour des traditions qu'ils considèrent comme l'égide du Khalifat. Leurs hésitations sont fort naturelles, car rien ne les avait préparés au rôle qu'on leur fait jouer. Il est néanmoins équitable de reconnaître, en ce qui concerne les Ulémas du Conseil, qu'au milieu de tâtonnements inévitables, ils

cadre assez large, assez extensible pour permettre, justifier et sanctionner les transformations les plus avancées. On peut même dire qu'il contient ces transformations en germe, de sorte que, le temps les ayant mûries et les intérêts nouveaux les rendant nécessaires ou opportunes, elles s'enchâssent d'elles-mêmes dans ces principes et y trouvent leur consécration naturelle (1).

Fuad Pacha n'exprimait-il pas la même idée d'une manière pittoresque quand il disait : « L'Islam a été pendant des siècles, dans son milieu, un merveilleux instrument de progrès. Au-

font preuve d'un esprit de conciliation beaucoup plus développé qu'on ne l'espérait. Voici d'ailleurs ce qui s'est passé, ces derniers jours, dans la Commission :

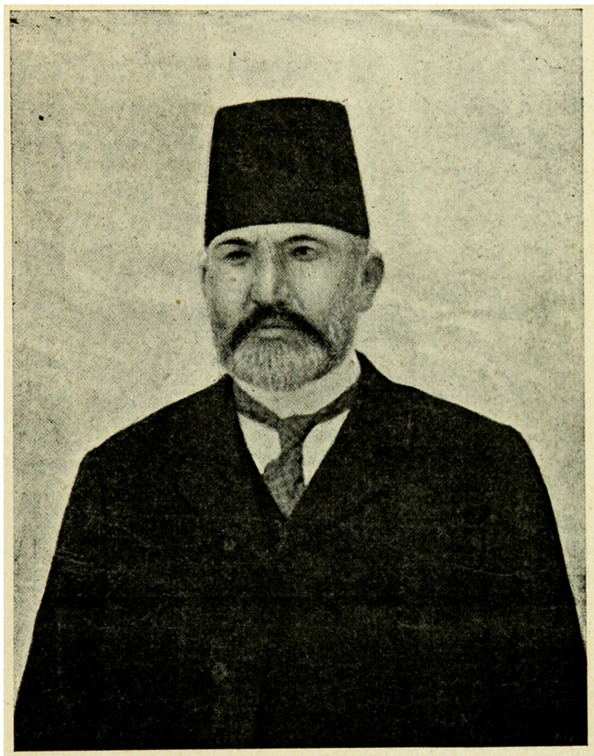
« On discutait la formule du serment qu'avaient à prêter les membres des futures assemblées. Les Ulémas ont immédiatement déclaré qu'on ne pouvait faire autrement dans un État musulman que de jurer fidélité au Khalife. Là-dessus un chrétien s'est récrié. Il a fait observer que la séparation du pouvoir temporel d'avec le pouvoir religieux était l'essence même du régime qu'on prétend inaugurer, qu'en exigeant des non musulmans un serment de fidélité au chef de la religion musulmane on violentait leur foi religieuse. L'orateur a développé les raisons subsidiaires qui condamnaient la proposition des Ulémas. Ceux-ci, à la suite d'une discussion dans laquelle ils ont montré le désir sincère de s'éclairer sur les questions, ont fini par reconnaître que leur proposition n'était pas soutenable. Il a été décidé, en conséquence, que la Commission proposera au gouvernement une formule de serment *non au Khalife mais au Sultan, Souverain temporel de l'Empire.* »

(1) Cf. Ubicini. *Lettres sur la Turquie* (1851), tom. Ier, p. 42. « Tous les principes essentiels des démocraties modernes y sont (dans le Coran), non pas seulement contenus en germe, mais exprimés de la manière la plus formelle. Les Turcs ont peur aujourd'hui de la République, et même ils ont cessé de s'en faire une idée exacte, à mesure que le sens des institutions primitives s'est altéré parmi eux ; mais c'est le mot qui les effraye, parce qu'ils le croient synonyme de désordre, d'anarchie, non l'idée elle-même, qui est la base de la Société musulmane. Un Turc se faisait expliquer le sens de ces mots : Liberté, Égalité, Fraternité, gravés sur une pièce de monnaie. — *Allah Kerim,* Dieu est grand ! s'écria-t-il. Ce que les fidèles écrivent sur une monnaie d'or et d'argent, Dieu l'a écrit dans le cœur de tout vrai musulman. — En effet, à part les libertés politiques qui n'existent pas encore en Turquie, du moins dans la forme usitée parmi nous, il n'y a peut-être pas un pays au monde où le principe de l'égalité absolue soit plus profondément empreint dans les institutions et surtout dans les mœurs, et cela depuis les premiers temps de l'islamisme. »

Ne pas oublier que ces lignes furent écrites il y a déjà plus d'un demi-siècle.

jourd'hui, c'est une horloge attardée qu'il s'agit de remettre à l'heure (1). »

Ce n'est pas ici le lieu de montrer combien d'idées modernes sont renfermées dans le Coran et dans le *Chéri*. Cette exploration nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de donner un aperçu de celles qui ont un rapport plus étroit avec le sujet que nous traitons : les réformes constitutionnelles.



Cl. *Servet-ı-funoun*

Férid Pacha ancien gouverneur de Bitlis

J'instruirai certainement bien des gens — et sans doute un certain nombre d'Osmanlis, — en disant que le régime gouvernemental de droit, d'après le Coran, est la monarchie, telle que l'a définie Montesquieu, « le gouvernement d'un seul en vertu de lois fixes et établies ». Le Souverain règne mais ne gouverne pas ; c'est la loi qui gouverne. « Il y a toujours quelque chose, dit Saadi, au-dessus d'un pouvoir ; le Cadi obéit au Vizir qui l'a nommé, le Vizir au Sultan qui l'a élevé en dignité, le Sultan doit obéir à la loi par laquelle

(1) MISMER. *Souvenirs du Monde musulman*, p. 110.

le peuple obéit à lui-même. » La loi est donc la véritable, l'unique souverain. Le Sultan règne par elle et en son nom, et toute son attribution consiste à empêcher que personne ne touche à la loi, à commencer par lui-même. Encore, dirons-nous avec Ubicini, cette attribution ne constitue-t-elle pas une prérogative souveraine, un droit limité à la personne du sultan ; le célèbre axiome sorti de la bouche du Prophète : *Nehi an il munker*, oppose-toi à la violation de la loi, « confère le même droit au dernier de ses sujets et place la loi en Turquie sous la sauvegarde de tous les musulmans. »

C'est de cet esprit que s'inspire le Code politique promulgué au dixième siècle de l'Hégire, par Soliman, fils de Selim, et dont voici les dispositions principales :

« L'administration de l'Empire est placée sous la sauvegarde des Ulémas et des ministres. A ceux-ci appartient le droit de faire des remontrances au Souverain, dans le cas où il s'écarterait du droit chemin, parce que la souveraineté est basée sur la loi politico-religieuse, qui ordonne au chef de prendre conseil avant d'agir et prescrit formellement à tous d'empêcher le mal.

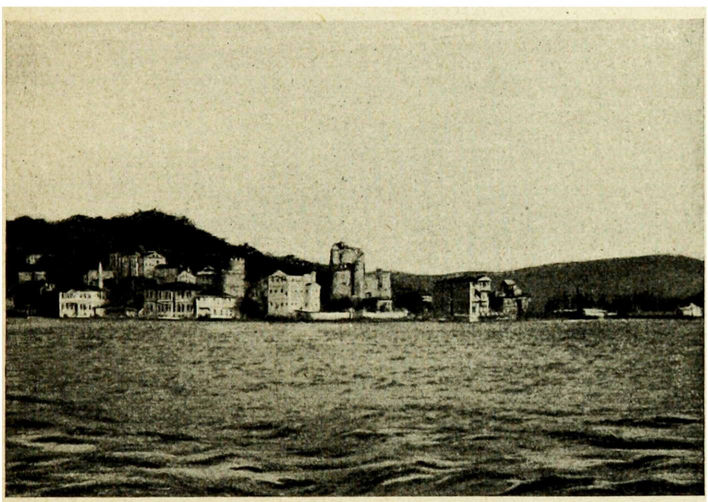
« Les Ulémas sont les plus propres à remplir ce dernier précepte, parce qu'ils possèdent la science du droit, de même que les ministres sont plus particulièrement en état d'apprécier les affaires purement politiques et la raison des temps.

« Si les Ulémas et les ministres voient dans les actes du souverain quelque chose de contraire à la *loi politico-religieuse*, ou *à ce même code, qui n'en est que l'interprétation orthodoxe*, ils devront suivre les prescriptions de la religion concernant l'empêchement du mal, c'est-à-dire qu'ils commenceront par avertir le Souverain ; et, si cela suffit, le but est atteint. *Dans le cas contraire, ils devront prévenir les chefs de l'armée que leurs remontrances sont restées sans effet.* Enfin, le même code indique le moyen extrême qui doit être employé si le souverain persiste à violer la loi et à suivre ses caprices : *c'est de le déposer et d'élire à sa place un autre membre de la famille régnante* (1). »

Passez ainsi successivement en revue les principes fondamentaux

(1) Cité par Léouzon le Duc. *Midhat Pacha*, p. 64-65.

des États constitutionnels, monarchies ou républiques, et vous verrez qu'il n'y en a pas un qui ne soit écrit d'une manière formelle dans la loi musulmane (Coran ou Chéri), ou qui ne s'en déduise logiquement. Souveraineté du peuple, suffrage universel, principe de l'élection appliquée à tout, même à la puissance qui gouverne, égalité entre tous les membres du corps politique, interdiction des privilèges et du monopole par l'État. Tout cela y est mentionné en termes exprès. Les autres y sont contenus comme la conséquence dans les prémisses. Appliquez à la lettre les paroles du prophète : « Mes disciples réunis en commun ne peuvent faire un mauvais



Sur le Bosphore. — Anatoli-Hissar

choix... Dieu bénit ceux qui décident de leurs affaires communes en se consultant », et vous avez une assemblée, en qui réside la souveraineté de la nation, exerçant tous les droits d'une Chambre législative, et chargée, en même temps, de surveiller le pouvoir exécutif. Donnez de même une formule, un sens positif et légal à l'axiome rappelé ci-dessus : « Oppose-toi à la violation de la loi », et vous avez la liberté de la presse, l'inamovibilité de la magistrature, le jury, en un mot, toutes les garanties constitutionnelles. Allez plus loin, tirez la conclusion renfermée dans cette autre parole:

« Dieu n'aime point que l'on divulgue le mal, à moins que l'on ne soit victime de l'oppression... Dieu n'aime pas les oppresseurs... » et vous aboutirez à la critique des actes arbitraires du gouvernement, au droit de déposer le tyran et de l'empêcher de nuire... (1)

On pourrait citer d'autres passages, de plus décisifs même ; ceux-là suffisent pour montrer que non seulement ni le Coran, ni le *Chéri* ne s'opposent à l'application des Réformes constitutionnelles, mais qu'ils en contiennent même les principes les plus essentiels.

***

Les Réformes sont donc possibles. Mais comment seraient-elles acceptées ?

Avec enthousiasme, dirons-nous, plus encore par les musulmans que par les chrétiens.

Le passé nous est une base pour conjecturer de l'avenir.

Quand la Constitution de 1876 fut promulguée, ce fut une explosion de joie, un véritable délire, comparable, à celui qui éclata, en France, aux Etats généraux, dans la nuit du 4 août 1789.

« Quand Mahmoud Bey donna lecture du Rescrit impérial et de la Constitution, les passages qui annonçaient des libertés et promettaient justice et sécurité étaient acclamés par la foule. Des adresses de remerciements furent signées. Des processions s'organisèrent. La manifestation des habitants de Galata comptait plusieurs milliers de personnes. Elle s'est rendue à Dolma-Bagtché dans le kiosque dit Djamli-Kiosk. Le sultan se tenait à une fenêtre. Il a été acclamé et saluait gracieusement. Son premier aide-de-camp est venu remercier la foule. J'ai remarqué parmi les cris que poussaient ces gens ceux de : *Zito o syntaghmatikos sultanos !* — *Zito i Elefteria !* — *Zito to syntaghma !* — *Zito i patris !* (Vive le Sultan constitutionnel ! — Vive la Liberté ! — Vive la Constitution ! — Vive la Patrie !) (2)

(1) Il ne faudrait pas beaucoup presser ce texte pour en faire sortir la XXXV[e] proposition de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1793 : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le Peuple, et pour chaque portion du Peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

(2) *Le Temps*, 1[er] janvier 1877. Lettre de Turquie.

Les provinces, sans exception, étaient également acquises aux idées de réforme. Andrinople, la seconde ville de l'Empire, envoya à Midhat une adresse de félicitations dont le Sultan n'autorisa pas la publication dans les journaux. L'instinct des masses considérait



Cl. *Servet-i-funoun.*

Tahir Pacha, nouveau gouverneur général de Bitlis

déjà la Constitution comme l'unique ressource, au milieu des terribles embarras de la nation.

Les Arméniens partageaient cet enthousiasme général. Ils croyaient que le régime constitutionnel allait amener une véritable transformation de l'Empire, réaliser sérieusement l'égalité, devant la loi,

des musulmans et des chrétiens (1). Un de leurs plus grands hommes, apôtre et poète tout à la fois, Mgrditch Khrimian (2), aujourd'hui pontife suprême de l'Église arménienne, chanta cet espoir dans un ouvrage intitulé : *Le Temps et ses Mystères*, dont voici quelques-uns des morceaux les plus saillants :

« ... Elle est arrivée, l'heure de la liberté! Je te donne la bonne nouvelle, peuple ! Ouvre ta bouche fermée jusqu'ici, parle et écris selon la liberté que donne la Loi constitutionnelle ; parle quand tu es victime de l'injustice, parle devant les juges lorsque des mains scélérates te soufflettent, parle et demande justice.

« ... O temps de bonne augure! Sois le bienvenu en notre pays ! Elle espérait et t'attendait, la vieille mère de la Turquie, qui était stérile et qui enfanta par miracle ; elle a subi les douleurs de l'enfantement comme une femme qui accouche ; et voici qu'elle nous donne un enfant : la Constitution. Réjouis-toi, peuple asservi, réjouis-toi et salue cet enfant nouveau-né et fais des vœux pour qu'il reste robuste, qu'il vive, qu'il se fortifie et qu'il arrive à sa maturité.

« ... O vous, qui vous présentez devant le monde comme les sages nourrices de cet enfant, veillez sur lui avec des yeux vigilants, tenez-le bien serré dans vos bras, entourez-le de soins affectueux !... Savez-vous qu'il a beaucoup d'ennemis qui circulent partout, à l'étranger et même dans notre pays? Peut-être ces hommes ignorants et ténébreux tendront-ils un piège, peut-être voleront-ils dans l'ombre cet enfant bien-aimé ou bien l'étrangleront-ils dans son berceau. Et qu'adviendrait-il alors? Ce serait pire qu'auparavant.

« Veillez donc, veillez comme des gardiens sans défaillance, armez-vous d'une volonté puissante contre tous les ennemis conspirateurs, formez un rempart autour de cet enfant, gardez-le vivant,

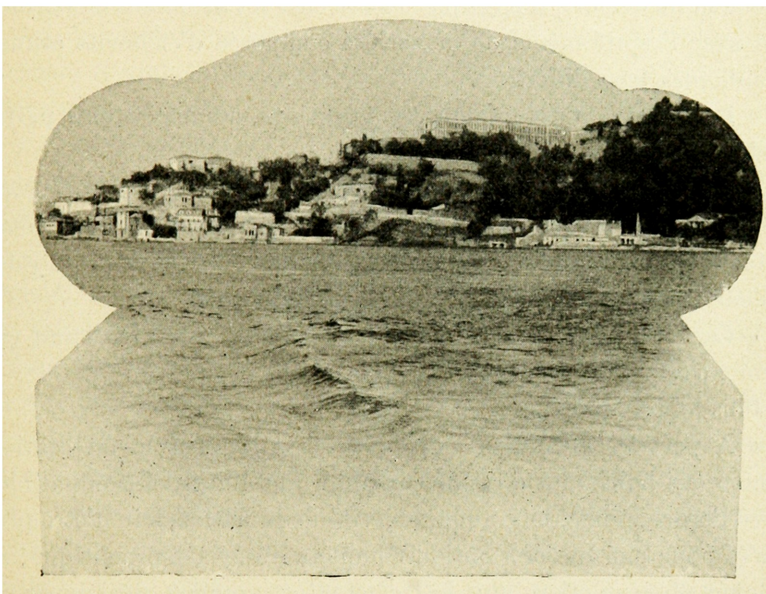
(1) Un arménien éminent, Krikov Odian avait été le collaborateur de Midhat-Pacha dans la préparation de la Constitution.

(2) Voir une très intéressante étude sur *l'Apôtre de l'Arménie contemporaine, SS. Mgrditch Khrimian*, dans le *Mercure de France*, du 15 novembre 1906, par A. Tchobanian ; c'est là que nous prenons la traduction du passage reproduit.

pour qu'il se développe et se fortifie et que sa loi domine et corrige le régime de la Turquie !

« Cet enfant introduit la civilisation de l'Europe dans notre vieux monde ; un vieux peuple se régénère avec une loi nouvelle...

« Nous sommes restés trop en retard, hélas ! ravisons-nous désormais, le temps du vieux monde et de sa loi est passé ; le temps nouveau nous donne une loi nouvelle, car les hommes nouveaux demandent une loi nouvelle. Les préjugés des siècles passés sont



Sur le Bosphore. — Candili

vieillis et tombés en décrépitude ; il faut qu'ils meurent et que leur souvenir soit rayé du monde, puisqu'ils ont corrompu et flétri notre beau monde oriental. Désormais notre salut, notre vie, notre intérêt consistent à ce que nous acceptions la lumière, la loi et la civilisation des nations occidentales, et toutes les voies de progrès par lesquelles elles nous ont devancés en nous laissant errer, égarés et perdus dans des labyrinthes sans issue. »

A ces jours de joie ont succédé, depuis trente ans, des jours de deuil. L'oppression s'est faite plus dure sous le règne d'Abdul-

Hamid que sous aucun des plus tyranniques Sultans. Et, pourtant, des gens se rencontrent qui prétendent que le peuple ottoman est on ne peut plus content de son sort.

Il nous faut encore, là-dessus, revenir à M. Rousseau, dont l'optimisme étrange déconcerte :

« Dans le monde politique, écrit-il, si le régime constitutionnel est celui vers lequel tendent les sociétés parce qu'il est susceptible plus que tout autre de donner à chaque individu une égalité de droits et de devoirs, il n'est pas encore chez les ottomans en harmonie avec l'esprit même de la Société composée d'éléments ethnographiques trop différents.

« La Turquie a ses mœurs, ses traditions, ses aspirations particulières.

« Le peuple, quoi qu'on en dise dans les sphères diplomatiques de l'Europe, se contente du régime actuel, y est même fortement attaché et se soucie fort peu d'avoir une Constitution libérale puisqu'elle ferait son malheur en précipitant sa ruine.

« Ce n'est point tant de libertés politiques que l'Ottoman est avide, c'est de bien-être...

Plus loin il ajoute :

« A part les Ottomans novateurs chez lesquels la civilisation donne des habitudes d'insubordination absolument incompatibles avec l'ordre public, la grande majorité de la nation, loin d'être préparée pour une transformation complète du système politique, se soumet et sans effort aux lois existantes, voulant ainsi jouir du calme contre lequel se liguent précisément les révolutionnaires arméniens et les « éleveurs de porcs (1). »

Et ailleurs :

« Le sol ottoman est couvert d'une population laborieuse, uniquement préoccupée des nécessités de l'existence. A l'heure présente ce n'est pas une meilleure organisation politique qu'elle demande, pas même le bien-être : c'est le pain de chaque jour et moins de souffrances ; c'est la sécurité civile... (2) »

(1) *L' effort ottoman*, p. 264-265.

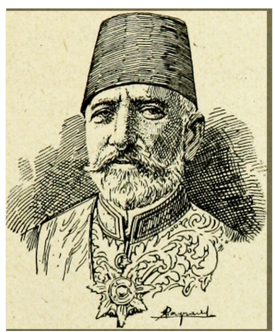
(2) *L'effort ottoman*, p. 312-313.

Donc, d'après M. Rousseau, tout est pour le mieux dans la meilleure des Turquies.

Comment ! « l'ottoman est avide de bien-être » ; bien plus, « ce n'est pas même le bien-être qu'il demande, c'est le pain quotidien, c'est moins de souffrances » ! et malgré tout, « il se contente du régime actuel ». Que dis-je? « Il y est même fortement attaché ».

Quand on lit ces lignes, on se rappelle la pensée de Figaro : « Hâtons-nous de rire de ces choses, de peur d'être obligés d'en pleurer. »

Oui, le sujet ottoman se contente du régime actuel, comme les victimes d'Abdul-Hamid exilées dans les casemates de Taïf ou les citernes de Tripoli, se contentent de leur prison, parce qu'elles n'en peuvent sortir sous peine de tortures et de mort ; le moindre mal étant toujours préférable. Le sujet ottoman est fortement attaché au régime actuel ; oui, mais comme le pendu est attaché à la corde qui l'étrangle.



Ohannès Effendi Sakizli
Ministre de la Liste civile

Le défenseur d'Abdul-Hamid ne me paraît pas heureux dans sa plaidoirie. Il ressemble trop à l'ours qui veut chasser une mouche perchée sur le nez de son maître. Avouer que l'ottoman « réclame le pain de chaque jour, moins de souffrances et la sécurité civile » n'est, certes, pas faire l'éloge d'un régime qui a plus de trente ans de durée.

Oui, l'ottoman est écrasé d'impôts arbitraires et vexatoires, qu'il paye deux et trois fois souvent ; oui, il meurt de faim, qu'il soit paysan ou fonctionnaire. Car au premier les dîmiers enlèvent la majeure partie de sa récolte, quand ils ne la laissent pas pourrir sur pied (1); aux seconds il n'est jamais versé qu'une infime portion de

(1) Une circulaire recommande sévèrement de ne permettre à personne de faire battre des orges, des blés, des fèves, ni même de les lever, et ce, jusqu'à ce que les dîmes soient définitivement affermées. Le dîmier doit passer à son tour et, en attendant, tout se perd sur pied. Toutefois, par faveur spéciale « d'après la même circulaire, il est permis à chaque village, pour donner du

leurs appointements, ce qui les oblige, pour vivre, de voler, de piller les contribuables. Et toutes ces exactions ont pour but unique de fournir au Sultan les sommes fabuleuses dont il a besoin pour l'entretien de ses courtisans, de ses espions et de son harem.

C'est précisément parce qu'il lui faut son pain « quotidien » et la « sécurité civile » que le sujet ottoman veut un autre régime que le régime oppressif d'Abdul-Hamid.

Lequel? Évidemment, le peuple des campagnes n'expliquera pas à M. Rousseau le mécanisme du gouvernement constitutionnel; mais il lui répondra qu'il en a assez d'être opprimé, qu'il veut être sûr de son pain et de sa liberté pour le jour présent et pour le lendemain... Vienne quelque passant lui montrer que ces garanties existent dans une Constitution, laquelle lui appartient depuis trente ans, et qu'on lui a dérobée, il réclamera cette Constitution.

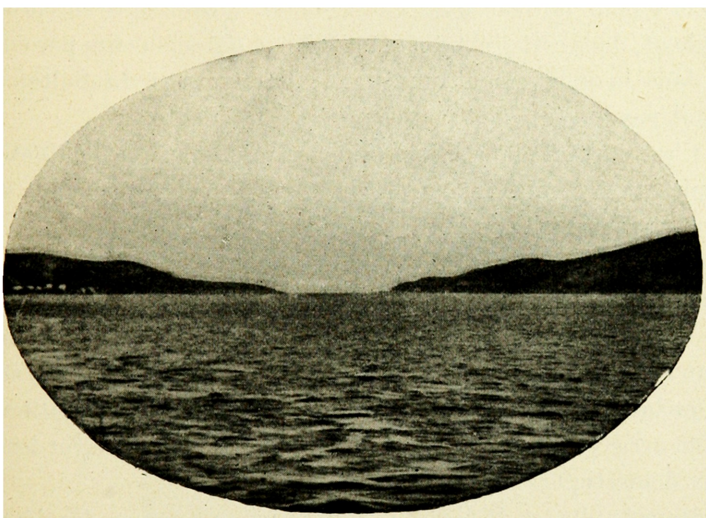
Si M. Rousseau, au lieu de chausser les lunettes de Munir Pacha, pour regarder la Turquie, s'était servi de ses propres yeux, si même il avait prêté attention au bruit de la Presse européenne, il aurait constaté la réalité de ces assertions.

Nombreuses sont, quoique étouffées, les révoltes occasionnées par l'oppression ou par la faim en Turquie. Qu'il me permette de livrer à ses méditations ces lignes récentes d'un journal allemand :

« Les mutineries augmentent continuellement dans l'armée turque, surtout pour non paiement de soldes. — On dirait même que les chefs favorisent ces mutineries comme une mesure justifiée contre l'État, qui tarde à remplir ses obligations... Il y a aussi des mutineries dans le service civil. Une des plus remarquables eut lieu, il y a quelques jours, devant le bâtiment de la liste civile. Le Muhassebedji du ministère, un Turc, qui est le ministre proprement dit — car l'arménien Ohannès Effendi, n'est ministre que de nom, —

pain à ceux qui en ont besoin, de faire battre un ou deux harmans, c'est-à-dire, une quantité de céréales proportionnelle au nombre des habitants de chaque village. « C'est pourquoi, dit M. Demetrius Georgiadès, les neuf dixièmes peut-être du pays le plus fertile restent incultes ; la plus belle contrée du monde est devenue un désert, et là où la population la plus nombreuse aurait pu vivre dans l'abondance, quelques habitants clairsemés souffrent de la famine. » (*La Turquie actuelle*, p. 10.)

voulait retourner chez lui, lorsqu'il vit sa voiture entourée par une foule de hamals et d'ouvriers, qui poussaient des clameurs sauvages. La voiture ne pouvait avancer. Le plus curieux, c'est que personne ne vint au secours du muhassebedji, ni les employés du ministère qui regardaient par les fenêtres, ni la police qui était au coin de la rue, ni les soldats qui faisaient l'exercice sur la place devant le ministère. Tout le monde regardait, mais personne ne bougeait. Alors le muhassebedji eut l'idée de jeter des pièces de monnaie. La foule se baissa pour les ramasser. Il put s'enfuir. Que voulaient ces gens? Etre payés pour un travail effectué.



La pointe du Bosphore — Sortie sur la mer Noire

« Quand il y a du désordre en Turquie, c est toujours l'argent qui en est la cause — soit que le gouvernement ne paie pas ses employés, soit qu'il demande trop d'impôts aux contribuables (1). »

Il y a, dans ce fait, un symptôme significatif. Lorsque, dans un pays, surtout un pays de tradition et d'autorité comme la Turquie, la troupe et la police laissent les hauts fonctionnaires aux prises avec la foule, cet Etat est mûr pour un nouveau régime ; et le chan-

(1) *Schlesische Zeitung*, Breslau, 26 juin 1907.

gement s'effectuera par la violence, si volontairement le chef de cet État n'accorde pas les réformes qu'exigent les circonstances ; et le temps n'est pas loin où la population se chargera elle-même de jeter bas tout fonctionnaire qui la tyrannise ou qui lui déplaît. C'est alors le prodrome de la Révolution.

Or, ce temps est déjà venu pour l'Empire Ottoman. Diverses nouvelles éparses dans la presse des Deux-Mondes ont été ainsi condensées par un journal français :

« Les Turcs et les Arméniens de l'Asie mineure sont en train de se révolter contre le despotisme d'Abdul-Hamid après s'être mis d'accord pour obtenir un régime libéral. Musulmans et chrétiens marchent, dans cette révolte, côte à côte et ont même fini par entraîner dans le mouvement une partie des troupes du Sultan qui, n'étant pas payées, sont peu disposées à la fidélité.

« C'est surtout dans l'Asie mineure orientale que l'entente est complète entre musulmans et chrétiens. Aussi est-ce dans cette région que la révolte compte le plus de succès.

« A Erzeroum, il y a six mois la population a chassé le vali, tué le chef de la police et blessé divers fonctionnaires gouvernementaux, puis elle s'est emparée du télégraphe et a envoyé directement au sultan l'exposé de ses griefs. Celui-ci a dû rappeler son vali et accorder quelques satisfactions au peuple, notamment l'exemption des impôts arriérés et l'abolition de la taxe supplémentaire sur les animaux domestiques

« Dans le vilayet de Mossoul, vers la même époque, des démonstrations hostiles furent dirigées contre le vali, Mustapha Bey, frère d'Izzet pacha, le favori d'Abdul-Hamid ; la population demanda son rappel et fut appuyée par un certain nombre de fonctionnaires publics.

« A Bagdad, la population a refusé de contribuer à l'achèvement de la ligne ferrée de la Mecque et menacé de se révolter comme celle d'Erzeroum.

« Dans ces derniers trois mois, des faits plus graves encore se sont produits à Bitlis, à Moneh, à Diarbekir et à Dersim. Les détails manquent, mais on sait que les conflits armés y deviennent chaque jour plus fréquents, que musulmans et chrétiens y marchent

ensemble contre les fonctionnaires envoyés de Constantinople et que de véritables combats s'y produisent entre les populations et les troupes.

« Tout récemment, le vali de Bitlis a été cerné par la foule dans son palais, attaqué et blessé à la tête assez grièvement pour qu'on



Cl. *Osmanli*

Mustapha Fazil Pacha

dût le transporter à l'hôpital (1). En même temps, le chef de la police était tué, d'autres fonctionnaires furent plus ou moins grièvement blessés

(1) Ferid Pacha qui vient, disent les journaux, d'être nommé à Trébizonde. Il y trouvera les mêmes difficultés provenant des mêmes causes.

« Le mouvement insurrectionnel s'étend à l'ouest vers Konia et Brousse et, dans le sud, jusqu'en Mésopotamie.

« Les inquiétudes du Sultan sont d'autant plus vives qu'il a des motifs de craindre des défections parmi les troupes. Celles-ci, n'étant que mal ou pas du tout payées, menacent de prendre le parti de la population. Aussi, le gouvernement turc se préoccupe-t-il de trouver de l'argent. On parle d'un emprunt de 40 ou 60 millions qu'il serait en train de négocier à Londres et à Paris, dans des maisons de crédit. Avec cet argent, on payerait les troupes et les fonctionnaires de l'Asie mineure, et on arrêterait peut-être, pour un temps plus ou moins long, le mouvement insurrectionnel (1). »

Cet espoir est vain. Le mouvement ne s'arrêtera pas. Commencé par la grève de l'impôt (2), il continue et s'accélère par des raisons plus sérieuses, plus profondes. Les populations de ces pays ont assez souffert du vice gouvernemental pour en avoir saisi la nature et compris qu'il était incurable. Aussi, maintenant, ne réclament-ils plus l'exonération des taxes ; ils se lèvent, se groupent, au cri de : *Vive la Constitution !* Le même cri les excitera quand ils s'avanceront, s'il le faut, vers Constantinople.

La perspective est d'autant plus terrible pour l'autocrate Abdul-Hamid et plus encourageante pour les conjurés que musulmans et non musulmans s'entendent, cette fois partout, dans le même but.

Certains ne manqueront pas de voir, dans cette union, l'accomplissement des paroles du Prophète : « Il se peut qu'un jour Dieu établisse entre vous et vos ennemis la bienveillance réciproque... » Et cette parole est donnée comme la marque d'un progrès (3)

Non seulement les réformes constitutionnelles sont possibles : elles sont aujourd'hui nécessaires. La *Schlesische Zeitung* elle-même en convient : « La situation de la Turquie n'est rien moins qu'enviable et les patriotes regardent inquiets vers l'avenir. Qui appor-

(1) *Le Siècle*, 17 juillet 1907.

(2) Ce en quoi les Turcs, que l'on dit si lents, ont devancé les Français, même les Français du Midi réputés si vifs.

(3) Jules La Beaume. *Le Coran analysé*, p. 774.

tera le salut? Peut-être le constitutionnalisme? Il y a peu à espérer qu'après avoir été aboli (1), le constitutionnalisme revienne maintenant que la disette financière se fait de plus en plus grande. Et ce serait cependant un immense avantage et un grand profit, si un Parlement autorisé contrôlait la gestion financière et faisait en sorte que les finances du Palais et celles de l'État soient distinctement et sincèrement séparées. La séparation existe déjà, c'est vrai, en théorie ; mais il n'y a dans l'État aucun organe indépendant qui veille sur le maintien de cette séparation.

« Les efforts de la Sublime-Porte pour garantir dans les petites choses la souveraineté du Sultan restent sans résultat. Pour la Turquie, il n'y a qu'un remède : une bonne administration. Elle remettra de l'ordre dans les finances, augmentera la force armée et rendra à l'Empire l'indépendance politique et financière (2). »

Tous ces résultats ne peuvent être obtenus que sous l'influence d'une Constitution libérale. C'est vers quoi doivent tendre les efforts de tous les vrais Ottomans, s'ils veulent préserver leur pays d'une ruine totale.

J'ajouterai qu'il y va de leur dignité. Car c'est le seul moyen de s'exonérer de cette tutelle déshonorante des nations européennes, qui ne saurait plus s'expliquer au XX[e] siècle, ni s'accepter.

En 1869, Saint-Marc-Girardin écrivait : « Tous ceux qui ont quelque peu étudié les affaires de l'Orient européen savent bien que, depuis une vingtaine d'années, surtout depuis la guerre de Crimée et le traité de Paris de 1856, il n'y a plus, à vraiment parler, de question d'Orient. Il n'y avait de question d'Orient que lorsque les diverses puissances européennes pouvaient hériter de la Turquie et que les ambitions rivales se disputaient cette succession avant même qu'elle fût ouverte... La question d'Orient, c'est-à-dire la question de savoir à quelle puissance européenne appartiendra l'Orient ou Constantinople, qui pour l'Europe résume l'Orient, la

(1) Le constitutionnalisme, ferons-nous remarquer à la *Schlesische Zeitung*, n'a jamais été établi en Turquie. Car on ne peut appeler de ce nom le simulacre de régime instauré en 1876 par Abdul-Hamid contraint et détruit aussitôt après par lui-même.

(2) *Schlesische Zeitung*, 17 juillet 1907.

question de savoir au profit de qui sera détruit l'équilibre européen par l'usurpation du Bosphore, cette question est finie, nous l'espérons. Au lieu de la question d'Orient, il n'y a plus que la question de l'Orient débattant ses intérêts et son avenir sous les yeux et sous le contrôle de l'Europe (1). » Quelques années plus tard, au moment de la discussion de la Constitution, le correspondant des *Missions Catholiques* apportait une définition plus précise : « La question d'Orient n'est autre chose que l'égalité civile et politique des chrétiens de l'Empire turc avec les musulmans et celle des garanties que l'Europe doit obtenir pour l'application loyale de cette égalité (2). »

Trente ans ont passé et ce raisonnement est devenu plus vrai que jamais. Si, par l'exécution loyale d'une Constitution libérale, l'égalité civile et politique existait réellement et sur tous les points entre les sujets ottomans de quelque nationalité ou religion qu'ils soient, la question d'Orient intérieure serait supprimée ; et disparaîtrait, par le fait même, le prétexte — ou la raison — du contrôle des puissances, en même temps que deviendraient caducs ces articles du traité de Berlin et autres qui sont comme une marque de perpétuelle méfiance à l'égard du gouvernement et du peuple turcs.

(1) Les *Missions catholiques*, 21 novembre 1876.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1869. La Grèce et la question d'Orient depuis la Conférence.

Les Chrétiens et le Service militaire

Quoique nous ayons ci-dessus indiqué brièvement l'attitude générale des diverses populations de l'Empire vis-à-vis des réformes, il est nécessaire d'y revenir en ce qui concerne les chrétiens.

Les rapports du gouvernement turc envers eux furent toujours et sont encore, de fait, aujourd'hui, ceux de conquérant à conquis.

Dès la prise de Constantinople, le patriarcat grec d'abord et le patriarcat arménien non uni ensuite, avaient obtenu des privilèges et des immunités qui leur accordaient une autonomie administrative intérieure et une liberté de culte pleine et entière. Le document qui assurait ces privilèges s'appelait *Bérat*; chaque patriarche, à son intronisation, en recevait un muni, en tête, de la signature du Sultan lui-même et portant ces termes impératifs : *Qu'il soit exécuté ainsi.* C'était une espèce de charte convenue, d'un côté entre le conquérant et, d'un autre, entre la nation grecque conquise, représentée par son patriarche ; rien ne pouvait y être touché, changé, modifié sans le consentement des deux parties.

Ces privilèges furent étendus, par la suite, à chacune des communautés chrétiennes, à leur naissance ou à leur constitution effective.

Le statut personnel d'un sujet ottoman est réglé par la loi religieuse à laquelle le rattachent ses croyances (1). Tel est le principe dans lequel se résument tous les droits accordés par les Sultans à leurs sujets non musulmans et qui est, lui-même, une conséquence de la conception islamique de la société (2)

(1) Cf. G. Pélissié du Rausas, *Le Régime des Capitulations dans l'Empire ottoman*, Paris, 1902-1905, t. I, p. 431.

(2) Comte Van den Steen de Jehay, *De la situation légale des sujets ottomans non musulmans*, Bruxelles, 1906, p. 12. Cet ouvrage est le plus complet sur la question. Nous y avons puisé d'utiles indications.

Le gouvernement ottoman est essentiellement un gouvernement religieux et militaire. Par suite de son contact forcé avec l'Europe, il a pris peu à peu les dehors d'un gouvernement civil ; mais, au fond, il est toujours religieux (1), toujours la loi canonique prime la loi civile, calquée en grande partie sur le Code Napoléon. C'est la loi canonique (le *Chéri*) qui constitue, forme la famille musulmane et fait de l'ensemble de ces familles une communauté religieuse plutôt qu'une nation.

A ce même système — que l'on peut appeler communal — sont soumises les populations chrétiennes de l'empire ottoman. Ainsi chaque patriarche est le chef religieux et communal de sa population. Chaque communauté a ses églises, ses écoles, ses hospices et hôpitaux qu'elle entretient à ses propres frais (2). Les raïas (c'est-à-dire les non musulmans) ont conservé « leur religion, ainsi que tout ce qui, dans leur organisation, leurs mœurs, leurs coutumes et leurs lois, était, aux yeux des Arabes, inséparable de la religion (3) ». Ils se régissent donc suivant leurs lois propres (4). Chacune de ces communautés forme, dès lors, un État dans l'État (5).

(1) Nous avons vu que, là-dessus, des modifications profondes sont possibles.

(2) Ce qui ne l'exempte pas de contribuer avec les musulmans à l'entretien de l'État par les impôts de divers genres, impôts dont une partie même est affectée au culte musulman.

(3) ARMINJON, *Etrangers et protégés dans l'Empire ottoman*, Paris, 1904, t. I, p. 6.

(4) Cf. L. RENAULT, *Bulletin de la Société de Législation comparée*, 1875, p. 259 : « Les Musulmans se font du droit et de la justice une idée toute différente de la nôtre ; pour eux, c'est une partie de la Religion. Aussi les populations chrétiennes qu'ils ont soumises, auxquelles ils ont permis l'exercice de leur religion, ont-elles conservé leurs lois et leurs juges. » Cité par Francis REY, *La protection diplomatique et consulaire dans les Echelles du Levant et de Barbarie*, Paris, 1899, p. 4.,

(5) L'État ottoman méconnut parfois, en pratique, la légitimité de ces privilèges, au point de les rendre nuls. Nous lisons dans les *Missions catholiques* du 7 novembre 1890 : « L'ex-ministre de la Justice et des Cultes, Djevdet Pacha, dans le but d'anéantir l'influence des patriarcats, a tout d'abord provoqué un *iradé* impérial enjoignant l'observance stricte de tous les arrêts des tribunaux canoniques (*Chéri*). Le cheik-ul-Islam, en vertu de cet *iradé*, empiéta bientôt sur les droits des patriarcats : les certificats, les documents délivrés par les patriarcats furent considérés comme nuls devant ces tribunaux, qui ont seuls le droit

En possession de ces privilèges, n'eût-il pas été naturel, excusable du moins, que les chrétiens missent une certaine réserve dans leur acceptation des réformes constitutionnelles? Pourquoi n'auraient-ils pas quelque peu hésité, alors que si souvent on les avait leurrés — comme les musulmans, du reste — par de fausses promesses? Toutefois, on l'a vu, leur enthousiasme fut grand, sans bornes comme sans arrière-pensée, dans l'espoir que, cette fois, l'égalité décrétée par la Constitution serait appliquée réellement.

D'où vient que, peu après, on les vit refuser l'une des charges qui leur incombaient de par la Constitution, le service militaire?

Un des privilèges des chrétiens, où l'on doit voir non une faveur, mais plutôt une note infamante, était d'être exemptés, ou mieux

de juger et d'expédier les affaires de succession, de legs, de testaments, de transfert des immeubles, etc., etc. Par suite, les testaments ratifiés par les patriarcats furent cassés par le premier tribunal canonique : malgré les actes de naissance, de mariage et de décès délivrés par les patriarcats, les tribunaux *canoniques*, après l'audition de faux témoins, déclarèrent mineurs des chrétiens qui étaient majeurs, ou parents en ligne droite et, par conséquent, héritiers, ceux qui ne l'étaient qu'en ligne indirecte et qui, pour cela, ne pouvaient pas hériter ; ils allèrent jusqu'à prononcer la *légitimité* et l'*illégitimité des mariages* chrétiens ; ils méconnurent le droit de propriété des patriarcats, malgré les actes notariés. C'était, en un mot, l'annulation des privilèges patriarcaux. D'autre part, le ministère de la Justice, dirigé par Djevdet Pacha, qui suivait aveuglément la néfaste politique anti-chrétienne inaugurée par l'ex-grand-vizir Saïd Pacha, méconnaissait une à une les immunités ecclésiastiques des patriarcats, malgré les clauses les plus explicites des *bérats*.

« Le patriarcat arménien catholique n'était pas à l'abri de ces persécutions. On assure même que, par suite des empiétements de l'*Efkat* (ministère des Legs pieux musulmans) sur certains immeubles du patriarcat arménien catholique, celui-ci a subi une perte de 30.000 francs. Il a présenté des rapports très énergiques au grand-vizir, mais, comme la loi canonique est indépendante, l'intervention de la Sublime-Porte n'a pas pu empêcher cette grande perte.

« La condition faite aux patriarcats était donc funeste aussi bien aux Grecs et aux Arméniens non unis qu'aux catholiques des divers rites de l'empire. S. B. M[gr] Azarian a présenté aux différents ministères des rapports et des notes et a fait ressortir verbalement les funestes effets de la politique de Djevdet Pacha ; il a montré le mécontentement des chrétiens devenant général et il a conclu que, dans l'intérêt du gouvernement lui-même, il fallait réintégrer les patriarcats dans leurs anciens privilèges et immunités et faire cesser l'injustice criante de les soumettre à la loi mahométane. »

exclus du service militaire (1). Ils payaient, par compensation, l'impôt de capitation appelé *djizyé* ou *kharadj* (2). Le maintien de ce régime exceptionnel, dit Ubicini, incompatible avec le principe d'égalité entre les races proclamées par la réforme, avait, de plus, le grave inconvénient d'épuiser et d'appauvrir les populations musulmanes sur lesquelles pesait exclusivement la conscription. En 1847, les marins grecs furent enrôlés pour le service de la flotte. Cette tentative ayant réussi, le Conseil d'État présenta, dans le courant de 1850, un projet de loi en vertu duquel tous les raïas devaient faire partie de l'armée de terre et, en conséquence, l'impôt du kharadj fut aboli. La proposition était juste, mais, par contre, il y manquait deux corollaires essentiels : d'une part, l'établissement d'une loi sur l'avancement dans l'armée, d'autre part, l'assurance que, dans la collation des grades, l'on n'aurait point égard à la différence des religions. Le gouvernement avait reculé devant une mesure qu'il jugeait trop radicale. Les chrétiens, de leur côté, montraient une vraie répugnance à servir dans l'armée. Finalement, le projet n'avait pas eu de suite.

Le Hatt-i-Humayoun du 18 février 1856 survenant alors édicta, dans son article 17, les dispositions suivantes :

(1) Sur cette question, voir : DRIAULT, *La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1898 ; ENGHELHARDT, *La Turquie et le Tanzimat*, Paris, 1882-84 ; MORAWITZ, *Les Finances de la Turquie*, Paris, 1902 ; VERNEY et DAMBMANN, *Les puissances étrangères dans le Levant*, Paris, 1900 ; VAN DEN STEEN DE JEHAY, *op. cit* ; UBICINI et PAVET DE COURTEILHE, *Etat présent de l'Empire ottoman*, Paris, 1876.

(2) Cette taxe s'élève à 8 fr. 50 par individu et par an. Les non musulmans y sont soumis durant soixante ans, de la quinzième à la soixante-quinzième année, sauf ceux nés à Constantinople, qui sont exemptés de toute obligation militaire. L'impôt d'exonération militaire des vilayets figurait au budget de l'année 1313 (1897-1898) pour la somme de 886.210 livres turques. Dans ce chiffre avait été comprise aussi la prime payée par les musulmans qui, moyennant 50 livres (1.150 francs), sont admis à convertir le service de trois ans auquel ils seraient régulièrement astreints en un service de cinq mois dans le corps de troupe de l'armée active le plus voisin de leur domicile (art. 118 à 120 de la loi de recrutement du 13-25 novembre 1303, 1886). Cf. Ch. MORAWITZ, *op. cit.*, pp. 68, 77 et 125. G. YOUNG, *Corps de droit ottoman*, t. II, p. 399. Cités par VAN DEN STEEN DE JEHAY, *op. cit*

« L'égalité des impôts entraînant l'égalité des charges, comme celle des devoirs entraîne celle des droits, les sujets chrétiens et des autres rites non musulmans devront, ainsi qu'il a été antérieurement résolu, aussi bien que les musulmans, satisfaire aux obligations de la loi de recrutement. Le principe du remplacement ou du rachat sera admis. Il sera publié, dans le plus bref délai possible, une loi complète sur le mode d'admission et de service des sujets chrétiens et d'autres rites non musulmans dans l'armée. »

Tout cela resta lettre morte et Fuad Pacha est obligé lui-même d'en convenir (1). Les raïas continuèrent à être exclus de l'armée (2).

Vint l'ère des réformes constitutionnelles.



Ph. Sebah et Joaillier

S. B. Mgr Ormanian
Patriarche des Arméniens grégoriens

(1) Dans sa circulaire (25 mai 1867) aux représentants de la Sublime-Porte à Londres, Paris, etc., il s'exprime ainsi sur cet article 17 : « L'admission, en fait, des sujets non musulmans dans l'armée ottomane a rencontré des obstacles dérivant presque exclusivement de la répugnance qu'inspire aux sujets non musulmans le service militaire ; mais le gouvernement, loin de renoncer à l'exécution de cette mesure, qui est tout à l'avantage des musulmans, lesquels, actuellement, supportent seuls l'impôt du sang, recherche les moyens d'introduire l'élément non musulman dans l'armée, soit par voie d'engagement volontaire, soit dans d'autres conditions propres à écarter des susceptibilités ou des répugnances encore persistantes. Il existe, au surplus, dans l'armée ottomane deux régiments de Cosaques mixtes, c'est-à-dire composés de musulmans et de chrétiens. »

(2) Est-ce qu'en Russie et en Allemagne, à notre époque encore, les juifs ne sont pas exclus du corps d'officiers ?

Midhat-Pacha tenait pour l'égalité absolue et réelle des droits et des devoirs entre tous les Ottomans, musulmans ou non. Il eut à lutter un peu contre les partisans des anciennes idées, beaucoup contre Abdul-Hamid. Des premiers, il triompha en grande partie ; mais il fut vaincu, brisé par le second.

Les délibérations de la Commission qui élabora la Constitution furent, sur ce sujet de l'admission des non musulmans dans l'armée, significatives.

A ce propos, le correspondant du *Temps* envoie ces quelques lignes à son journal : « Les musulmans ont parfaitement conscience des sentiments qu'une oppression séculaire a inspirés aux chrétiens. Ils hésitent à leur donner des armes et ils n'ont peut-être pas tort (1). Aussi, lorsque cette question a été abordée, ils ont été unanimes à déclarer qu'on pouvait admettre les non musulmans dans l'armée, mais à condition de limiter leurs droits à l'avancement. Ainsi, pas un musulman n'accepte qu'un chrétien puisse devenir général ou maréchal. Tout au plus admet-il que le raïa parvienne au grade de chef de bataillon et peut-être de colonel. En tout cas, dans l'esprit de la Commission, ce dernier grade est la limite extrême de ce qu'on peut accorder aux chrétiens. On a beau représenter à la Commission que le principe d'un régime constitutionnel est l'égalité des droits et des devoirs entre les citoyens, elle fait la sourde oreille ; elle trouve que les concessions du gouvernement ne sauraient aller jusque-là (2). »

Tel était l'état d'esprit libéral, en somme, de la Commission. Mais elle n'avait, ne l'oublions pas, que voix consultative. Le dernier mot devait être dit par le Sultan.

Quoique la Constitution n'édicte rien de positif à ce sujet, le principe du service militaire pour tous y est implicitement compris en deux endroits. L'article 2 dispose que Constantinople « ne possède, à l'exclusion des autres villes de l'Empire, aucun privilège ni immunité qui lui soit propre ».

Est supprimée, par là, l'exemption du service militaire dont

(1) Le correspondant du *Temps* ferait-il, lui aussi, aux chrétiens l'injure de les croire capables de s'en servir contre leurs frères d'armes?

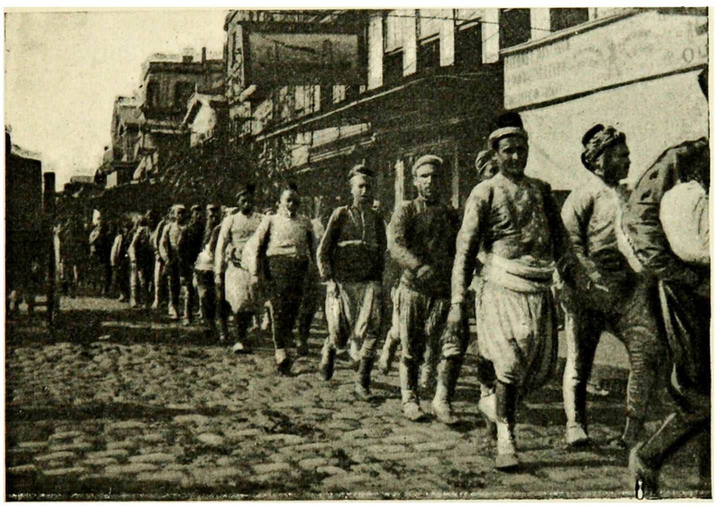
(2) Le *Temps*, 25 novembre 1876.

jouissaient les Ottomans, musulmans ou non nés dans la capitale (1).

L'article 17 porte : « Tous les Ottomans sont égaux devant la loi. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers le pays, sans préjudice de ce qui concerne la religion. » Donc, ils sont tous soumis au devoir de la conscription.

Et, pourtant, les chrétiens s'y refusèrent.

Les accusera-t-on de manquer de patriotisme? Non. On le vit



Recrues débarquant à Haïdar-Pacha

bien lors de l'Assemblée des notables de toutes les communautés, convoquée pour discuter la réponse à faire à la Conférence des puissances. Quand Midhat, qui présidait la réunion, eut fini de parler, « l'Assemblée se leva comme un seul homme et affirma, avec un enthousiasme indescriptible, sa volonté de tout sacrifier à la patrie, ses biens et la vie ».

Le correspondant du *Temps*, qui nous fait assister à ce spectacle poursuit ainsi son compte-rendu :

(1) Service militaire effectif pour les musulmans, service militaire représenté par le *Kharadj* pour les non musulmans.

« Les chrétiens ont été plus enthousiastes que les Turcs. Sawas Pacha, recteur de l'Université ottomane et directeur du lycée de Galata-Séraï, a pris la parole. Il est raïa grec. Sawas Pacha a approuvé l'attitude du gouvernement ; il exprime le vœu qu'il se relève par l'application de la Constitution. Ikiadis Effendi, également grec et membre du Conseil d'État, a tenu un langage analogue. Mgr de Cyzique, délégué du patriarche œcuménique, a confirmé les déclarations des deux précédents orateurs. Il a affirmé les sentiments de dévouement de la population grecque, sous la condition que la Constitution soit appliquée.

« Après ces discours, on a entendu celui de Mgr Enfidjian, évêque des antihassounistes :

« Les cendres de nos ancêtres, dit-il, reposent depuis cinq siècles « dans la terre commune de la patrie. Notre premier devoir consiste « dans la défense de ce sol qui nous est échu en héritage.

« La loi de la mort est une loi naturelle. L'histoire nous fait voir « plusieurs États, grands et petits, qui ont antérieurement disparu « de la scène du monde.

« Nous devons admirer les décrets de la Providence qui ont « permis que l'existence de notre empire ait été prolongée jusqu'à « ce jour. Cependant, il y a une grande différence entre l'alternative « de s'éteindre avec des honneurs et celle de succomber honorablement. En effet, si nous devons mourir frappés par une balle « meurtrière, nous ne devons point renoncer pour cela à l'honneur « de recevoir ce projectile en pleine poitrine, plutôt que dans le « dos. »

« Le passage le plus saillant et le plus logique de son discours est celui où il dit :

« Si vous voulez faire une guerre de religion, l'État est perdu. Si « au contraire, vous voulez appliquer sincèrement la Constitution, « tous les chrétiens sont avec vous. »

Il termina ainsi :

« Je conclus donc que, loin de me contenter de proposer le rejet « absolu des propositions de la Conférence, j'affirme qu'il faut faire « tous les sacrifices pour sauvegarder les droits de notre pays et « rechercher même les moyens de nous *indemniser* de la situation

« qui a été faite à notre pays par les événements actuels. Dieu, ô « Ottomans, protège les peuples qui sont jaloux de leur honneur et « de leurs droits : soyez donc prêts au sacrifice (1). »

A ces patriotiques dispositions, Abdul-Hamid répondit en refusant aux chrétiens l'entrée des écoles militaires (2) ; puis, inconséquence odieuse, sous prétexte que « à des droits égaux correspondent des devoirs égaux », il les appela sous les armes.



Mgr Hoyeck, Patriarche du Liban

On était alors en pleine effervescence. A la suite de l'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine, les hostilités avaient éclaté entre la Serbie et le Monténégro d'une part et, de l'autre, la Turquie ; après quoi la Russie entra en scène, déclarant la guerre à son tour.

C'est le moment que choisit Abdul-Hamid pour imposer aux chrétiens une charge à laquelle ils n'étaient nullement préparés. Ils ne voulurent pas s'y soumettre.

Si nous examinons ce refus à la lumière des principes religieux, nous verrons que rien, dans le christianisme, ne s'oppose en théorie à ce que ses adeptes combattent dans les rangs d'une armée dénommée infidèle ou païenne pour la défense de la patrie commune. Ce

(1) *Le Temps*, 26 janvier 1877.

(2) Ce fut, nous l'avons dit plus haut, la cause de la démission et de l'exil de Midhat.

problème délicat de conscience fut posé à l'origine même du christianisme. Sans doute, alors, deux opinions s'étaient dessinées : l'une intransigeante, qui niait que la foi chrétienne fût compatible avec la vie militaire ; l'autre, plus conciliante, permettant aux fidèles de servir les empereurs païens, mais en interdisant toute pratique idolâtre. C'est cette dernière qui prévalut toujours (1). Les chrétiens furent très nombreux dans l'armée romaine, si nombreux même qu'ils formaient des légions entières.

En Turquie, des Albanais orthodoxes ou catholiques ont souvent pris rang dans les armées ottomanes (2) et des matelots grecs dans la flotte.

S'ils ne s'appuyaient pas sur une question irréductible de principes, pour motiver leur refus, il fallait que les chrétiens eussent des raisons de circonstance. Quelles étaient-elles? (3)

Leurs orateurs, dont nous avons plus haut relaté les discours, avaient eu bien soin de spécifier que le dévouement de leurs coreligionnaires était acquis à l'empire ottoman, à la condition expresse que celui-ci, en la personne du Souverain, tiendrait ses promesses de réaliser effectivement et pleinement l'égalité inscrite dans la Constitution et que la guerre soutenue ne serait pas une guerre religieuse.

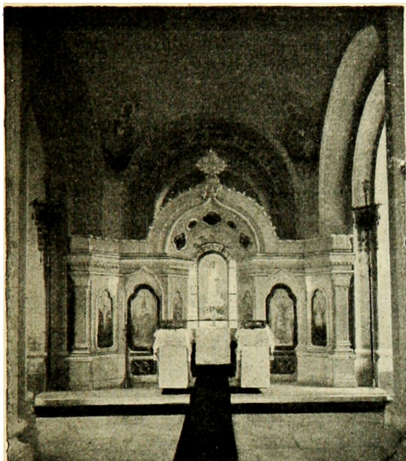
(1) Cf. L'abbé Émile Beurlier, *Les Chrétiens et le service militaire pendant les trois premiers siècles*, Paris, 1892.

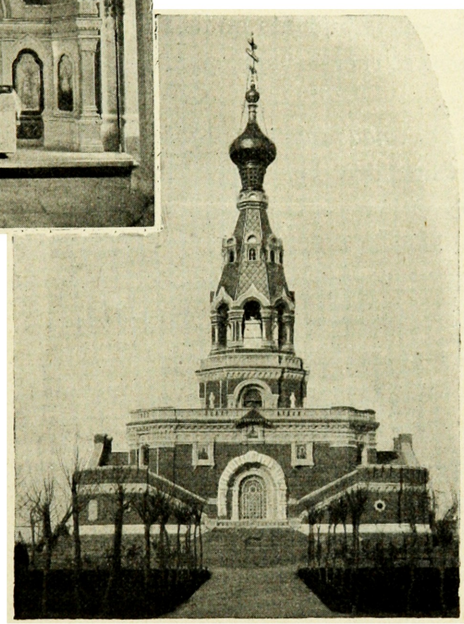
(2) C'est ainsi que les Albanais orthodoxes de la Chimère, appelés *Breg-Deti*, tenaient un contingent à la disposition de la Porte et, comme tous leurs compatriotes, se distinguaient dans les guerres par leur bravoure. Plus tard, ils furent spécialement chargés de la défense de la côte. Les Mirdites (l'une des plus importantes tribus albanaises catholiques) combattaient sous leur bannière, représentant « un soleil rouge rayonnant sur fond blanc dans un encadrement rouge ». Ils étaient commandés par leur propre chef et accompagnés de leur aumônier. En reconnaissance des services qu'ils avaient rendus, les Sultans leur avaient accordé le droit de prélever annuellement cent charges de maïs (environ 10.000 kilos) sur la dîme versée au gouvernement. Aujourd'hui encore, ils reçoivent des autorités cette même quantité de grain ou la contre-valeur en argent. Mais ni les orthodoxes ni les catholiques n'ont jamais été incorporés dans des bataillons réguliers. Cf. Degrand, *Souvenirs de la Haute-Albanie*, Paris, 1901, p. 169 ; Van den Steen de Jehay, *op. cit*, p. 414.

(3) Nous ne faisons ici aucune distinction entre les communautés ; toutes furent solidaires et ce que nous disons des unes peut s'appliquer aux autres.

Or, la mauvaise foi d'Abdul-Hamid était manifeste. Il ne prenait même plus la peine de la dissimuler. Tous ses iradés violaient la Constitution (1), qui devenait lettre morte et qui, déjà, n'existait plus de fait. Pour les chrétiens, par conséquent, il en était d'elle comme des hatts antérieurs.

De plus retentissaient partout des appels à la *Guerre sainte.* Tel celui-ci, du journal Le *Vakit*, écrit en termes virulents :





Monuments russes à Galataria et à San Stefano

« Quelle est donc notre faute?

« Le doute n'est plus permis. *Notre seul crime est d'être musulmans.* La question d'Orient n'est qu'un prétexte pour violer la vérité. *La guerre actuelle n'est autre chose qu'une croisade du Christianisme contre l'Islamisme.*

(1) « Loin de jouir des droits égaux à ceux des musulmans, les chrétiens ont perdu, sous le règne d'Abdul-Hamid, le peu de privilèges qu'ils possédaient ; la question de l'amélioration du sort des chrétiens a reculé de vingt ans. » (*Missions catholiques*, 21 décembre 1877.)

« Nous ne nous faisons pas illusion. En admettant même que l'Europe chrétienne ait, en effet, atteint le plus haut degré de civilisation, nous savons fort bien qu'elle n'est pas capable de renoncer à cette croisade.

« L'Europe ne rougit pas au souvenir des massacres des musulmans qu'elle a perpétrés en Espagne, aux Indes et ailleurs. Elle oublie les traitements humains dont bénéficièrent les chrétiens lors de l'entrée à Jérusalem d'Omar et du Sultan Salah-ed-Din. Elle a perdu la mémoire de la clémence dont usa le sultan Mahomet-le-Conquérant, lorsqu'il conquit Constantinople. Les chrétiens sont tellement impudents qu'ils nous traitent de fanatiques, et nous les voyons se ruer sur nous pour nous faire disparaître de la surface du globe.

« *Oui, nous sommes en face des Croisés.* Les sectateurs de l'Islam pouvaient très bien répliquer sur le même ton aux sectateurs de la Croix et leur réplique aurait été excusée par l'histoire et par la justice. Mais la religion à laquelle nous nous honorons d'appartenir et notre civilisation nous empêchent de suivre le christianisme dans cette voie.

« Mais, qu'on ne l'oublie pas, l'islamisme possède des forces tellement importantes qu'il serait impossible de les décrire.

« Qu'on n'oblige pas le Khalifat à faire usage de ces forces. Nous rappelons simplement des faits qu'on ne doit pas perdre de vue. Que l'Europe ne se trompe pas, car son erreur pourrait avoir des conséquences néfastes et telles que deux ou trois siècles ne suffiraient pas pour qu'elle séchât ses larmes (1). »

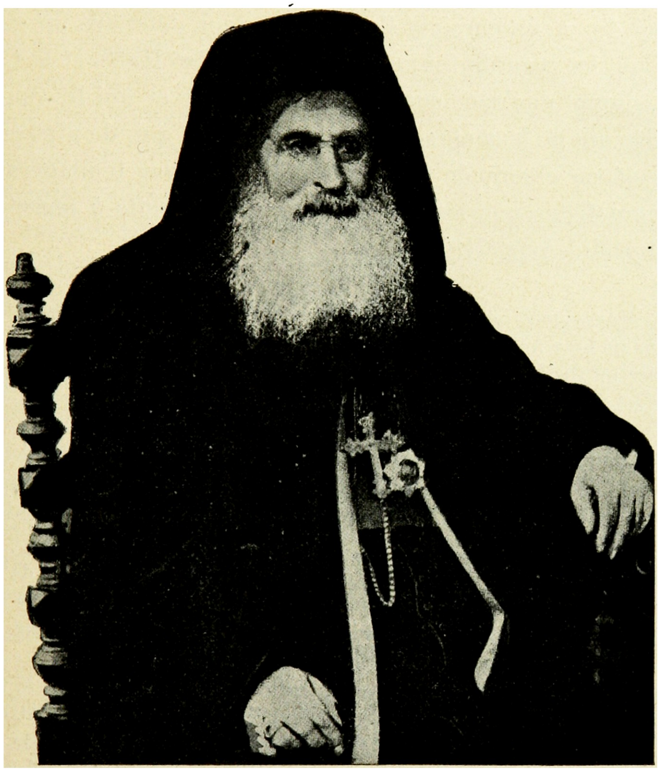
Le gouvernement flétrit cette diatribe, non qu'il en réprouvât les idées, mais parce qu'elle dévoilait trop crûment ce que lui-même pensait tout bas. Du reste, il gardera bientôt moins de mesure, puisque tous les iradés du Sultan ou les décrets ministériels seront promulgués au nom de la guerre sainte (2)

(1) Cité par le *Temps*, 26 mai 1877.

(2) « Le discours que le Sultan a fait lire en son nom le jour de la remise d'un drapeau à la garde civique, composée de musulmans de la capitale, parlait sur-

On comprend que, dans ces conjonctures, les chrétiens aient refusé de se soumettre à la loi de la conscription.

Les patriarcats grecs et arméniens grégoriens firent observer que, depuis 1856, les chrétiens avaient demandé de participer à la loi militaire au lieu de payer l'impôt d'exonération. Sous différents prétextes, le gouvernement ottoman n'a pas voulu accueillir leur



Cl. *Missions catholiques*

S. B. Mgr Sabbaghian, Patriarche des Arméniens catholique

tout du danger que l'invasion russe faisait courir à l'Islamisme ; il donnait à espérer la protection de Mahomet, qui ne permettrait pas l'humiliation de son peuple. Sur le drapeau même était écrite la phrase connue : « Il n'y a qu'un « Dieu et Mahomet est son prophète. » Quelques chrétiens, qui avaient volontairement pris rang dans la garde civique, ont déclaré qu'ils ne pourraient pas porter les armes sous un tel drapeau. » (*Missions catholiques*, 1er février 1878.)

demande. Le véritable motif, c'est qu'on n'avait pas confiance dans une armée chrétienne. Or, ajoutent les patriarcats, vouloir soumettre les chrétiens à la conscription au moment même où une guerre acharnée est engagée, c'est vouloir les exposer à une tuerie (1). Ils n'ont ni l'habitude de porter les armes, ni le temps nécessaire pour s'y exercer. De plus, les chrétiens ne jouissent pas encore, malgré la prétendue Constitution, de l'égalité civile et politique. Pourquoi donc exposeraient-ils leur vie pour défendre un gouvernement qui les regarde toujours, nonobstant les Hatts et la Constitution, comme une race conquise et inférieure et qui les opprime, une patrie qui ne leur appartient pas, un trône qui, de plus en plus transformé en chaire de Khalifat, manifeste des tendances antichrétiennes telles que les chrétiens en sont réduits à regretter le temps d'Abdul-Aziz (2).

(1) *Le Manzoumèh-i-evkiar*, journal arménien, dit « que l'éducation des Arméniens ne les a nullement préparés à la carrière des armes, qu'ils ne savent pas manier un fusil, que les expédier, dans ces conditions, sur les champs de bataille c'est envoyer des moutons à la boucherie ». — Cité par le *Temps*, 1er juin 1877.

Ce n'est pas là une question de pusillanimité de race. Les Arméniens sont d'aussi bons soldats que les autres. On le vit bien à cette époque : ce sont trois généraux arméno-russes, Mélikoff, Lazaref et Der-Chougasof, qui firent le plus grand mal à l'armée de Mouhtar Pacha et enlevèrent Kars.

(2) Le grand Conseil ecclésiastique arménien, réuni au patriarcat de Coum-Capou, après une réunion très animée, a adopté la formule suivante : « L'enrôlement des Arméniens à l'occasion de la guerre actuelle est inopportune. »

Voici les principaux considérants sur lesquels est appuyé ce refus :

« 1° Il n'existe, en fait, aucune égalité réelle, ni dans la vie civile, ni dans la vie politique, ni même devant les tribunaux, entre les musulmans et les non musulmans. Cette situation est particulièrement caractérisée par le dicton turc, qui prétend que « même l'eau pure devient impure par le fait qu'elle passe « dans un quartier non musulman ». La communauté ne peut donc accepter cette égalité, qui se traduirait par une lourde charge, puisqu'elle n'est accordée qu'au moment précis d'un danger imminent et certain ;

« 2° En vertu de la liberté de religion et de conscience proclamée par les Hatts, l'Assemblée déclare qu'elle ne peut contraindre ses coreligionnaires à participer à une guerre qui a été proclamée sainte au nom de l'Islam ;

« 3° L'Église grégorienne interdit à ses fidèles de tirer l'épée pour la défense d'une religion ennemie et d'une patrie qu'on persiste à contester aux Arméniens. Le sol même n'appartient pas aux Arméniens par le fait de la Constitution des Vacoufs et, comme non musulmans, ils ne sont pas propriétaires mais

Les difficultés presque inextricables de l'heure présente, la répugnance des chrétiens, le mauvais vouloir du gouvernement nous paraissent décrits avec trop de précision dans un article du *Néologos* (1) pour que nous ne le reproduisions pas, malgré son étendue :

« Convaincus enfin que, cette fois, les promesses du gouvernement turc pour l'amélioration du sort des chrétiens seraient réalisées et que la Constitution ne servirait pas, ainsi que nous l'avons vu trop souvent par l'histoire d'autres chartes de ce genre, à délivrer simplement et provisoirement la Sublime-Porte des embarras du moment, les chrétiens devront adopter une conduite pacifique, afin de faciliter par cette attitude l'œuvre de défense que poursuivent leurs compatriotes musulmans.

« C'est là le seul devoir des chrétiens. Ils le rempliront non pour exprimer leur satisfaction de leur état actuel, mais pour manifester eurs espérances en un avenir meilleur

« Le moment est venu où l'une des puissances européennes, celle-là même qui prétend exercer un droit de protection sur les chrétiens de Turquie, prend les armes au nom des droits des opprimés. L'heure est solennelle et grave pour l'Europe, pour la Turquie, mais surtout pour les peuples chrétiens de l'Orient.

« Quelques États européens ont condamné la conduite de la Russie, mais, d'autre part, toutes les puissances ont approuvé et confirmé les demandes en faveur des chrétiens, demandes qui ont servi de prétexte au gouvernement russe.

« Le gouvernement turc a lui-même reconnu en principe la légitimité et la justice de ces demandes. Il n'a repoussé que l'intervention étrangère et les garanties que l'on exigeait de lui. D'un autre côté, il a décrété une grande réforme avec le but avoué de réaliser la pleine et parfaite égalité des chrétiens et des musulmans.

simples tenanciers du sol. Ils ne peuvent donc verser leur sang pour une patrie et pour des propriétés qu'ils n'ont pas. » (*Le Temps* 3 janvier 1878.)

Le Correspondant des *Missions Catholiques* écrit (15 février 1878) que « toutes les autres communautés chrétiennes ont hautement approuvé ce Rapport » Le même numéro de cette Revue en publie le texte intégral.

(1) *Le Temps* 9 juin 1877

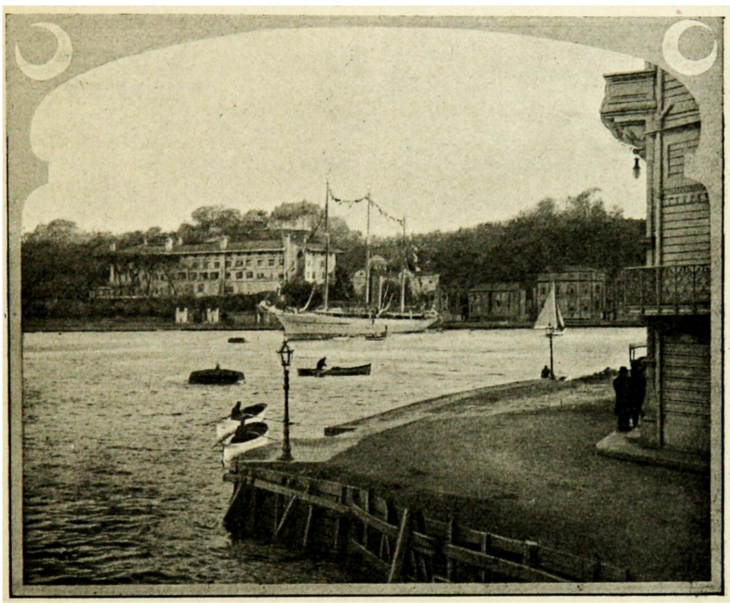
« Examinons maintenant quelle est la situation des chrétiens dans cette guerre et quels sont leurs devoirs. Voici : « Les chrétiens, bien qu'ils aient lieu d'être, jusqu'en un certain point, méfiants envers la Russie, ne peuvent pas prendre les armes contre elle tant qu'elle ne s'écarte pas du programme qui a reçu l'approbation de l'Europe. Car, en prenant les armes contre la Russie dans ces conditions, les chrétiens renieraient leurs propres droits et perdraient tout titre aux sympathies du monde civilisé, ils donneraient à tous le droit de croire qu'ils sont le peuple le plus vil de l'univers et ils perdraient ainsi jusqu'à l'estime et la considération des Turcs. Or, il est clair que l'égalité et la fraternité ne peuvent pas exister entre deux peuples qui n'ont pas une estime mutuelle.

« C'est dans cette situation essentiellement délicate, dont nos compatriotes musulmans devraient apprécier les nuances et la gravité, que l'élément chrétien sera invité, nous assure-t-on, à participer au devoir sacré de la défense de la patrie, devoir qu'on lui a refusé d'accomplir pendant quatre siècles. *Il s'agit pour nous d'inaugurer notre carrière militaire en apprenant à manier un fusil pour le décharger contre celui-là même qui s'annonce comme venant à notre secours.* Il s'agit, avant même que la Constitution ait produit des résultats tangibles — ce qui ne s'obtient pas, comme on le sait, par miracle et en un jour — avant que les diverses races de l'Empire soient persuadées qu'elles ne constituent plus qu'un seul corps, avant que le musulman et le chrétien soient convaincus que Jésus et Mahomet ne sont plus en guerre déclarée, il s'agit désormais, pour le chrétien, dans la situation telle que nous venons de la décrire, de se ranger sous le Croissant pour aller combattre contre la Croix ! (1)

« On nous répondra peut-être qu'il n'y a plus, sous le nouveau régime, de distinction entre les religions, que le musulman considère le chrétien comme son frère et *vice versa.* Ce ne sont là que des paroles sans signification, n'exprimant pas la réalité des faits. Dans

(1) Le *Metharithmessis* (*La Réforme*) s'exprime dans les mêmes termes : « Toi, chrétien, inexpérimenté et inhabile comme tu l'es dans le maniement des armes, prends le fusil et, sous les ordres d'un officier musulman, mêlé à des hétéréodoxes dont tu ne connais pas la langue et dont tu ne partages ni les sentiments ni les opinions, marche contre la Croix »

les basses classes musulmanes et chrétiennes, l'antagonisme subsiste en entier, les passions sont vives, la haine religieuse et de race très manifeste. Il est vrai que des hommes d'État turcs s'efforcent de faire disparaître ces distinctions et ces passions, mais le cercle de leur action est encore bien restreint et les myriades de fonctionnaires musulmans sont loin de s'inspirer des mêmes sentiments.



Sur le Bosphore. — Therapia

« D'ailleurs, qui peut nier que la guerre actuelle soit une guerre sainte, proclamée telle, faite pour la glorification de l'Islam, promettant le paradis et la bénédiction du Prophète aux guerriers qui tomberont martyrs en combattant contre celui qui, d'après le Coran, est infidèle? La conscience des chrétiens ne peut évidemment leur permettre de verser leur sang pour la cause de l'Islam. Qui peut nier que la lutte actuelle n'a pas perdu le caractère d'une lutte pour le salut de la patrie et qu'elle n'est pas devenue un combat singulier entre l'Islam et la Russie? »

Le *Néologos* expose ensuite les conditions auxquelles les chrétiens

pourraient accepter de servir comme soldats : « Des chrétiens séparés ; des cadres d'officiers chrétiens ; le libre exercice de la religion chrétienne dans l'armée ; la défense absolue d'accepter les conversions à l'Islam des soldats pendant la durée du service ; égalité civile et militaire absolue des chrétiens et des musulmans et participation égale aux emplois du gouvernement (1). »

On sait comment la marche foudroyante des Russes mit fin à toutes ces discussions. Pendant qu'ils se dirigeaient vers San-Stefano, où en peu de temps ils arrivèrent, les Kurdes, lâchés en Arménie, massacrèrent des milliers d'hommes sans défense, violèrent et suppliciièrent des femmes, brûlèrent des villages entiers dans toute la province de Vaspourakan, dans les districts de Bossène et de Bagrévante et dans la plaine de Moush.

Les Arméniens, poussés à bout, résolurent de porter leurs doléances au grand duc Nicolas, campé aux portes de Constantinople. Démarche audacieuse, ils en conviennent eux-mêmes, mais rendue absolument nécessaire par la mauvaise foi constante du gouvernement d'Abdul-Hamid. Notons bien, toutefois, qu'ils ne demandèrent pas à se séparer de la Turquie. Convaincus que, pour conserver leur existence nationale, il valait mieux rester attachés à l'Empire ottoman que de passer sous le joug de la Russie, dont les projets de russification systématique les inquiétaient (2), comme

(1) De son côté le *Thraki* écrit : « On ne peut exiger des chrétiens le service militaire aux termes de la Constitution que lorsque cette Constitution aura été réellement appliquée. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore là, et la Constitution que l'on invoque ne peut cependant pas avoir un effet rétroactif. »

(2) Après avoir encouragé les Turcs à écraser les Arméniens dans l'Arménie ottomane, le gouvernement russe sembla bientôt vouloir rivaliser, sur son propre territoire, avec les bourreaux turcs ; il poussa à ses limites extrêmes la persécution systématique qu'il avait inaugurée contre les Arméniens de Transcaucasie ; il fit dissoudre leurs sociétés cultuelles et philanthropiques, il supprima plusieurs de leurs journaux, il exila un grand nombre de personnes, il arracha finalement à l'Église arménienne le droit d'administrer ses biens et confisqua tout ce qu'elle possédait. (TCHOBANIAN. *Mercure de France*, 15 novembre 1906.)

ils avaient inquiété les catholiques (1), ne réclamaient qu'une protection sérieuse de leurs droits imprescriptibles.

Le patriarche Nersès, leur représentant auprès du grand duc, réussit à obtenir l'article 16 du traité de San-Stefano, grâce auquel la question arménienne devenait internationale. Quand il s'agit de reviser ce traité à la conférence de Berlin, les Arméniens envoyèrent l'évêque Khrimian et l'archevêque Khorène Narbey, pour défendre leur cause. Ceux-ci remirent secrètement aux délégués des puissances un Mémoire contenant leurs griefs et leurs revendications, dont M. de la Jonquière parle ainsi : « Les desiderata des Arméniens peuvent se résumer dans ces deux mots : sécularisation et décentralisation du pouvoir administratif ; nomination de valis chrétiens, désignés pour une période de cinq ans ; gendarmerie mixte, organisée à l'européenne ; tribunaux mixtes et laïques ; égalité complète *effective* avec les Osmanlis ; allocation

(1) Nous lisons dans LÉOUZON LE DUC (*Midhat Pacha*, p. 155) :

« Pour leur part, les catholiques latins se conformèrent aux instructions du pape, qui, ayant compris tout d'abord le but réel du mouvement (en 1867), s'empressa de les en détourner. Ces instructions, adressées par le Pape au nonce pontifical à Vienne, au vicaire apostolique de Constantinople et à tous les évêques ayant juridiction dans l'Empire ottoman, étaient des plus catégoriques. On en jugera par cet extrait :

« D'après les renseignements les plus formels arrivés à Rome, il est prouvé que le mouvement contre la Turquie n'est nullement spontané et ne résulte point des vrais besoins et des aspirations des chrétiens sujets du Sultan, mais qu'il est l'effet des menées du panslavisme ayant pour but d'établir son empire à Constantinople pour abattre l'Église de Jésus-Christ, en y substituant le schisme de Photius et le culte de la force brutale.

« En conséquence, il est nécessaire de refuser toute protection, appui et coopération à ces desseins perfides et subversifs.

« Il ne pourrait y avoir de plus grand malheur que la réussite de ces projets d'enfer ; la victoire de la croix schismatique se dressant sur le Bosphore serait un péril véritable pour l'Église, pour l'Europe et pour la civilisation.

« Les évêques et les prêtres catholiques doivent, par tous les moyens de la persuasion, éclairer les fidèles séduits et égarés et leur montrer qu'il ne s'agit point ici de délivrer les chrétiens d'Orient du joug musulman, mais de les soumettre au joug moscovite, infiniment plus dur et plus dangereux.

« En présence du péril immense dont la soi-disant orthodoxie russe menace l'Église et le monde, le devoir de tous les catholiques est de se presser autour de la chaire de vérité et de combattre par tous les moyens en leur pouvoir le mouvement moscovite et schismatique faussement appelé slave. »

d'une partie des revenus du pays aux établissements d'instruction publique et aux travaux d'utilité générale ; admission de la langue haïcane comme langue officielle, conjointement avec la langue turque. Tel est le programme dont le patriarche a demandé l'application aux vilayets de Van, de Bitlis, d'Erzeroum et aux autres districts septentrionaux du vilayet de Diarbékir (1). »

De là découle l'article 61 du traité de Berlin par lequel la Turquie s'engageait à « introduire sans plus de retard dans les provinces habitées par les Arméniens les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux et à garantir leur sécurité contre les Tcherkesses et les Kurdes » et les puissances se chargeaient « de surveiller l'application de ces réformes ».

Tout cela est resté lettre morte et n'empêcha pas les massacres subséquents, que l'Europe vit avec impassibilité et auxquels applaudit l'Empereur d'Allemagne.

Le seul résultat obtenu, néfaste pour la Turquie, c'est une intervention nouvelle de la diplomatie européenne dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman; et, ce, toujours par suite de cette mentalité spéciale d'Abdul-Hamid qui sacrifierait tout, ses provinces et ses peuples, pour se maintenir sur un trône usurpé.

Autrement, — et nous empruntons cette conclusion à une revue catholique (2), — autrement, « si le gouvernement turc avait reconnu l'égalité des chrétiens avec les musulmans, il n'aurait pas donné à la guerre actuelle tout le caractère d'une guerre d'islamisme et il aurait aujourd'hui le droit de demander aux chrétiens les mêmes sacrifices qu'aux musulmans ».

Il n'y a pas d'autre conclusion à donner à ce chapitre.

(1) De la Jonquière. *Histoire de l'Empire ottoman.* In-12, deuxième édit., Paris, 1897. — Ce Mémoire, inédit jusqu'alors, est reproduit en entier dans cet ouvrage (p. 39-44).

(2) *Les Missions catholiques*, 6 juillet 1877.

Le Parlement Ottoman

La plus grande loyauté est nécessaire dans l'élaboration et l'application des lois constitutionnelles, si l'on veut que tous, négligeant la supputation des pertes et des gains personnels les acceptent, comme elles doivent être promulguées, sans arrière pensée. Chacune des races, y compris la race turque, devrait chasser toute idée de domination, de prépondérance même, sauf celle d'une majorité réelle dûment constatée, afin de n'inspirer aux autres aucune crainte, et de s'acheminer toutes ensemble, sous le nom de peuple ottoman, à la conquête de la pleine liberté des nations modernes.

C'est là une des conditions premières dont l'absence vicierait, dès son éclosion, toute tentative de réforme.

Un des points où il faut, me paraît-il, pousser cette délicatesse jusqu'au scrupule, c'est la formation du Parlement.

Dans un gouvernement constitutionnel, le Parlement est le cœur du pays. Il en reçoit des éléments nutritifs qu'il lui retourne transformés en principes vitaux ; il en est l'émanation, l'essence. Il est donc d'absolue nécessité que tous les membres de ce corps y participent en proportion de leur force, comme ils doivent en bénéficier suivant leurs besoins. Sinon, l'équilibre est rompu.

Volontiers j'appliquerais aux rapports d'un peuple et de son Parlement, ces paroles de Jean-Paul Richter : « Quand ce qu'il y a de plus sacré dans le cœur de l'enfant répond à ce qu'il y a de plus sacré dans le cœur de la mère, ces deux âmes alors s'entendent et se comprennent. » Or, ce qu'il y a de plus sacré dans le cœur d'un peuple et de son Parlement, c'est le pays lui-même, au bonheur de qui tous leurs efforts doivent tendre. Aussi, est-il de toute nécessité que chacun des partis, chacune des classes ou

des races qui le composent, ne cherche pas à faire du Pays, *son Pays*, excluant les autres de toute participation politique et sociale. De là, inévitablement, naissent les luttes qui conduisent un peuple à la ruine, à la mort.

Deux sortes d'objections ont été faites au Parlement ottoman de 1876, relatives, les unes à sa formation, les autres à sa propre conduite. Les premières sont assez plausibles et nous y souscririons facilement, réserves faites toutefois ; quant aux secondes, issues du parti-pris et de l'ignorance, elles ne tiennent pas devant un simple exposé des faits.

Peut-on regarder le Parlement ottoman comme ayant représenté réellement le pays? Non ! est-il répondu.

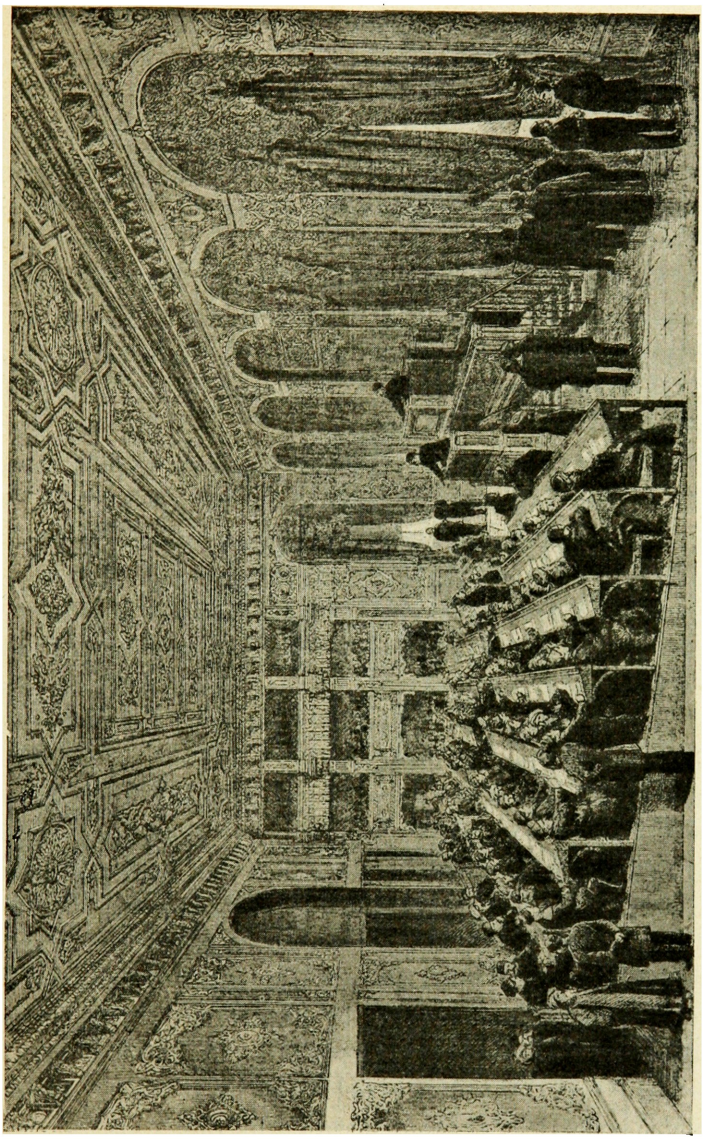
Dans une critique quelque peu acerbe, un contempteur irréductible de la Constitution s'efforce de prouver, et y réussit parfois, que tout tendait à en faire le fief inaliénable d'une majorité musulmane, d'une majorité turque, d'une majorité de fonctionnaires (1).

Majorité musulmane. « En effet, écrit M. Benoît-Brunswik, la grande, la principale préoccupation de cette œuvre c'est le respect de la loi sacrée : « Le Parlement aura pour attribution de délibérer sur les projets de loi dont l'esprit sera en harmonie avec les dispositions du *Chéri*, « dit l'article premier du règlement récemment promulgué... »

D'où, fatalement, « cette condition supérieure du *Chéri* donnera une figure trop extraordinaire aux débats législatifs. Ce seront des discussions sur des textes obscurs, sur l'autorité à accorder à tel commentateur sur tel autre, pour déterminer si un projet de loi est constitutionnel ou s'il ne l'est pas, et, en somme, les électeurs qui voudront être utilement représentés à la Chambre des députés seront forcés de prendre leurs candidats parmi les légistes musulmans, seuls compétents de cette littérature (2) ».

(1) BENOIT-BRUNSWIK. *La Réforme et les garanties.* Mémoire présenté à la *Conférence de Constantinople.* 2e édit. In-8, Paris, 1877.

(2) L'auteur, ici, s'est trompé dans ses prévisions : le parlement, nous le verrons plus loin, n'a pas usé son temps à discuter des textes sacrés.



Le Parlement ottoman

« Ce qui, au nom de la Religion, favorisera la formation du Parlement musulman, devient, au nom de la langue d'État, Parlement turc, la connaissance de la langue officielle étant, comme de

raison, une condition d'éligibilité imposée par l'art. 3 du règlement. *Musulmans de Bagdad, d'Alep, de Beyrouth, de Tripoli, de La Mecque, combien des vôtres savent ou daignent étudier la langue turque ?*

« Majorité musulmane, ou plus exactement majorité turque, assurée dès les premières dispositions du règlement constituant ; voilà les protestations d'égalité et ce que la Sublime Porte en a fait (1). »

Dans la deuxième édition de son ouvrage, celle précisément que nous avons sous les yeux, M. Benoit-Brunswik revient en un autre endroit sur cette nécessité absolue de connaître la langue turque. Ce qu'il en dit alors est un argument de plus à ce qu'il en écrit ici :

« L'article 19 (de la Constitution) est calqué sur le paragraphe 7 du Hatt-i-Humayoun (de 1856) ; mais, tandis que le Hatt-i-Humayoun déclare tous ses sujets, sans distinction de nationalité, admissibles aux emplois publics selon leurs capacités et leur mérite conformément à des règles d'une application générale, la Constitution (art. 18) pose comme condition essentielle de l'admission aux fonctions publiques « la connaissance de la langue turque ». On est plus exigeant sous ce rapport pour les fonctionnaires que pour les députés : ceux-ci ont (art. 68) un terme de quatre ans « pour apprendre à lire le turc et autant que possible (!!) écrire la langue ». Mais ce n'est pas ici la place où je doive insister sur le but qu'on poursuit incontestablement au moyen de cet article 18 ; ici, je me borne à signaler la réaction de la Constitution sur le Hatt-i-Humayoun, observant que par là tous les bons résultats attendus de l'article 8 disparaissent. Imposer la connaissance du turc, c'est déclarer inadmissibles la plupart des sujets chrétiens et retenir dans les inférieurs ceux d'entre eux qui étudient cette langue ; exiger des Musulmans de la race arabe qu'ils sacrifient leur langue belle, riche et sainte au profit du turc, c'est les reléguer à nouveau dans l'isolement d'où le titre d'Ottoman eût pu les

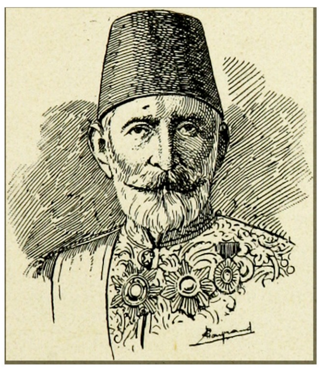
(1) Benoit-Brunswik. *Op. cit.*, p. 14-16.

retirer. En un mot faire de la langue turque une condition essentielle d'admissibilité aux fonctions publiques, en faire une condition supérieure et antérieure aux règlements spéciaux promis par l'art. 39, c'est enfreindre avec préméditation le principe d'égalité inscrit dans le Hatt-i-Humayoun (1). »

Continuons, avec l'auteur, son argumentation :

« *Majorité musulmane* au nom de la Religion d'État ; *majorité turque* du fait de la langue d'État, la loi constitutive du Parlement ajoute : *majorité de fonctionnaires*, majorité de l'administration.

« En effet, qu'on lise le règlement, promulgué les premiers jours de ce mois, on sera étonné de voir avec quelle désinvolture il forme un corps électoral composé exclusivement des membres actuels des Conseils administratifs des *vilayets, sandjaks et cazas ;* avec quelle hardiesse il ose ajouter que « ces membres des *Medjliss, étant déjà issus du suffrage populaire,* donneront au choix fait par eux des députés qu'ils enverront au Parlement de l'Empire la même valeur que celle que comporte le suffrage direct de la nation. » « Les membres des *Medjliss, issus du suffrage populaire !* Mais c'est plus que de la hardiesse, c'est un acte inqualifiable au moyen de termes honnêtes que d'appeler « issus du suffrage populaire » des conseils *élus* d'après le système de la loi des *Vilayets*, en vertu de laquelle l'administration locale, conséquemment turque en grande majorité, dresse une liste de candidats triples en nombre, de laquelle liste les électeurs ont la liberté d'éliminer un tiers, puis, sur les deux tiers restants, la même administration élimine elle-même une moitié et *élit* l'autre moitié : élection issue du suffrage



Turkhan Pacha
Ministre des Fondations pieuses

(1) Benoit-Brunswik. *Op. cit.*, p. 80-81.

populaire que tout cela? Quelle ironie ! Or, c'est la réunion des pro duits de cette espèce d'élection qui est constituée en coprs électoral pour les députés au Parlement, et leur choix aura, dit le règlement, « la même valeur que s'il était fait par le suffrage direct de la nation (1). »

« Cette partie du règlement est provisoire, cela est vrai; vu l'urgence, dit-il, il a improvisé le premier corps électoral ; mais il est vrai également que la première assemblée élue par ce premier corps électoral est appelée à faire une loi électorale définitive; c'est elle qui doit donner aux habitants de l'Empire le goût du régime parlementaire, c'est elle, doublée d'un Sénat, recruté parmi les hauts fonctionnaires, que la Sublime Porte compte présenter aux puissances et aux populations comme une garantie de bonne administration. »

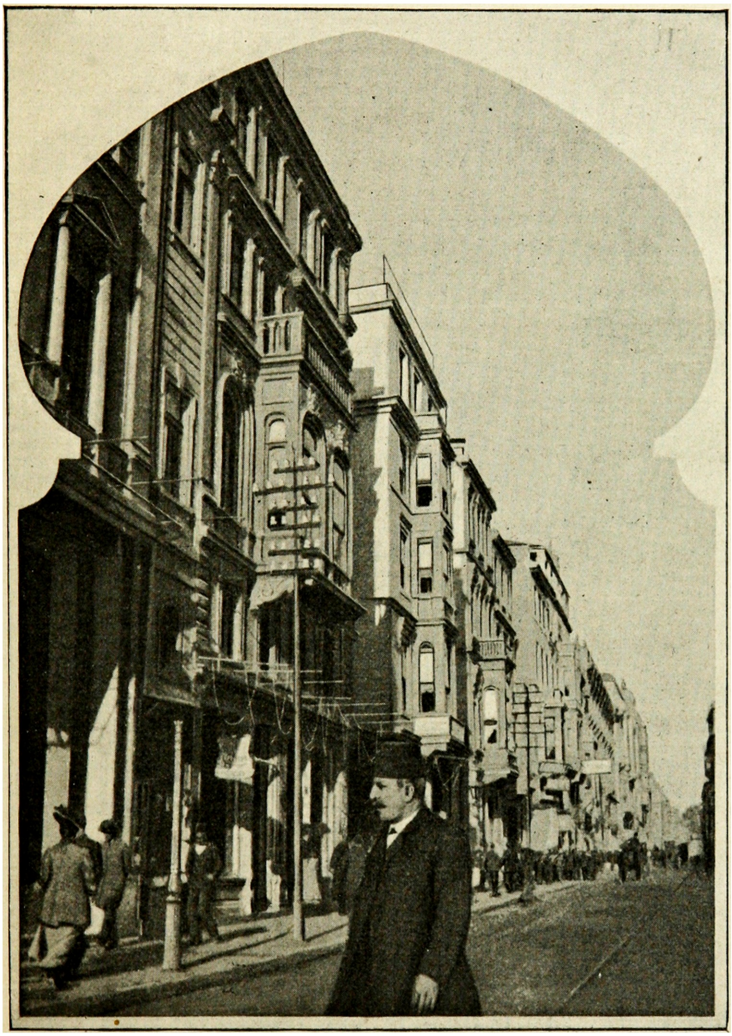
« Quelle loi électorale sortira de cette unanimité de membres de medjliss, tous créatures des gouverneurs, ayant tous ou presque tous un passé à cacher, une position à préserver? Il me revient qu'un drogman d'une grande ambassade aurait dit à Midhad-Pacha : « Croyez-vous, Altesse, qu'il suffira d'annoncer aux chrétiens de Bosnie et d'Herzégovine que bientôt il y aura à Constantinople un Parlement composé de deux chambres et dont la majorité, sûrement turque, votera sûrement contre eux, pour qu'aussitôt les insurgés déposent les armes? » J'ignore encore ce que son Altesse a pu répondre. Ce que chacun sait, c'est que la Bosnie et

(1) Pour donner au lecteur une idée des mœurs électorales des fonctionnaires des vilayets, je transcris le document suivant dont M. Erskine, ministre de S. M. B. atteste l'authenticité :

« *Habitants de Mélampes,*

« Vous vous rappelez sans doute que l'autre jour je vous ai donné lecture d'un firman impérial qui ordonne que chaque province envoie à Constantinople un délégué honnête homme. En conséquence, aussitôt que vous aurez reçu cet ordre, *vous élirez sans retard* le sieur Georges Margariti, de Mélampes, et lui remettrez un acte de procuration (masbata) que vous signerez. Demain, envoyez-moi, sans faute, le *masbata* et le sieur Margariti ; je les attendrai quand même ; je n'admettrai aucun mauvais prétexte. Si vous n'obéissez pas, *je ferai de votre village ce que j'ai fait aux autres.* » (*Correspondance* respecting the affaires of Crète. 1869, n° 64.) (Note de M. Benoit-Brunswik.)

l'Herzégovine ne seront pas beaucoup dérangées par les opérations électorales, puisque sur leurs six cent mille habitants chrétiens,



Constantinople. — Grande Rue de Péra.

il n'y aura peut-être pas cinquante électeurs, la loi du 28 octobre stipulant déjà cette condition aux droits d'électeur d'être « *plus*

ou moins contribuable envers l'Etat comme propriétaire. « Le régime parlementaire préconisé ne se contente pas de la majorité musulmane, turque, administrative, dans les Chambres, il lui faut une majorité de même nature jusque dans le corps électoral. En Turquie d'Asie, elle est assurée par la proportion entre les deux cultes ; en Turquie d'Europe, où cette proportion est favorable aux chrétiens, la majorité électorale est néanmoins assurée aux Musulmans, les droits d'électeurs étant accordés aux seuls *propriétaires* (1) »

Ces craintes et ces critiques n'apparaissent pas seulement sous la plume des légistes ; elles se manifestent aussi chez les chrétiens.

Voici, en effet, ce que dit le correspondant des *Missions catholiques* (2) :

« Suivant le règlement du Parlement turc, les députés seront élus, cette année exceptionnellement, par les Conseils provinciaux. Comme les Arméniens catholiques sont expulsés de ces Conseils, ils ne pourront avoir de représentants à la Chambre des députés. A vrai dire, ce ne sera pas une grande privation, et peut-être même sera-t-il mieux que les catholiques s'abstiennent d'y prendre part ; car, d'après l'organisation qu'on va donner au Parlement, les chrétiens qui y seront appelés ne serviront qu'à ratifier et à confirmer les méfaits de l'administration turque. Aussi le *Hakikat*, journal officiel du ministère de la guerre, tranquillise-t-il les musulmans au sujet de cette institution en faisant remarquer que la majorité des députés sera musulmane, que le Sénat sera exclusivement composé de musulmans, et enfin que l'*iradé* impérial ne sanctionnerait jamais rien qui pût diminuer l'autorité théocratique du Sultan. Le *Hakikat* n'avait pas besoin de dire tout cela. Ici, le dernier des chrétiens sait que l'institution du Parlement ottoman n'est qu'une comédie destinée à donner le change à l'Europe. D'ailleurs, dans un pays où les pouvoirs administratifs, judiciaires, financiers et militaires, sont exclusivement entre les mains des musulmans, et que les chrétiens, c'est-à-dire l'autre moitié de la population,

(1) BENOIST-BRUNSWIK *Op. cit.*, p. 16-19.

(2) *Missions catholiques*, 8 décembre 1876.

en sont absolument privés, n'est-ce pas une monstruosité qu'une pareille institution? » (1)

Ces considérations, qui ne sont pas toutes, je le concède, d'une égale justesse, doivent faire réfléchir ceux des Ottomans qui, dans un avenir prochain, seront aux prises avec semblables difficultés. Qu'ils ne tombent pas dans de tels errements. La femme de César, dit le proverbe, ne doit pas être soupçonnée. Ainsi pour eux. S'ils veulent faire œuvre utilement patriotique, il leur faut éviter jusqu'au moindre prétexte de partialité.

Ils ne sont plus dans la même situation que Midhat-Pacha. Celui-ci avait à lutter contre le mauvais vouloir d'Abdul-Hamid qui avait formé son conseil de créatures hostiles aux idées constitutionnelles, et qui supprimait, quand il le pouvait, ou, dans le cas contraire, émasculait tout ce qui le gênait. Midhat préféra faire promulguer une Constitution imparfaite plutôt que de n'en avoir point. Il comptait sur l'avenir, et sur lui-même, pour corriger les défectuosités de la première heure.



Mehmed Saïd Pacha
Ex-grand-Vizir
Président du Conseil d'État

On sait ce qu'il en advint, par la fourberie et le crime d'Abdul-Hamid ; et c'est, en définitive sur ce dernier que retombent tous les reproches précédents...

Et, comme si ce passé n'était pas assez accablant pour lui, ses panégyristes veulent encore l'étendre jusque dans l'avenir, en

(1) Ajoutons, ce qui confirme les assertions précédentes, que le système électoral fut faussé d'avance, parce que Abdul-Hamid voulait en exclure, nous en avons vu la preuve plus haut, les amis de Midhat. « La Constitution accordait le suffrage universel. Néanmoins, la première Chambre des députés fut nommée par un suffrage très restreint, à deux degrés, qui permit au gouvernement de faire triompher partout les candidatures officielles, dont se trouvèrent exclus tous ceux qui passaient pour être fermement dévoués à la personne et aux doctrines de Midhat. » (DE KÉRATRY. *Mourad V*. p. 169.)

montrant les difficultés, les prétendues impossibilités originelles d'une organisation parlementaire.

Revenons encore à M. Rousseau, sur ce point :

« Le Parlement, dit cet auteur, comprendrait, en effet, indépendamment des Turcs en minorité, une majorité écrasante composée de sauvages du Kurdestan aux idiomes inconnus, d'arabes Sunnites ou Wahabites, de Schkipetares (habitants des rochers) ou Albanais catholiques, orthodoxes et musulmans, de Bulgares, de Grecs, de Koutzo-Valaques, de Serbes, de Nestoriens, de Maronites, d'Israélites, d'Arméniens unis, de Jacobites, de protestants, etc... ayant presque tous pour des raisons de race ou de religion des aspirations différentes, des tendances séparatistes ; hostiles pour la plupart aux Osmanlis, jaloux d'eux-mêmes et décidés par suite à faire obstacle aux progrès de l'agrégation.

« Comment une représentation nationale aussi hétérogène pourrait-elle maintenir l'ordre, assurer la liberté, mener à bien tous les grands intérêts du pays? Il est hors de doute que les Sultans commettraient une faute irréparable en remettant entre de telles mains le sort de la nation... »

Deux pages plus haut, il avait émis une idée, que nous dirons originale, pour ne pas autrement la qualifier :

« Le président de la Chambre des députés, Véfik Pacha, avouait qu'il était difficile d'arriver à quelque chose de bon avec une telle Babel et qu'avant d'ouvrir un Parlement il fallait d'abord unifier la langue du pays... (1) »

Vous avez bien lu : « avant d'ouvrir un Parlement en Turquie, unifier la langue du pays. » Si ce n'est pas là une fin de non-recevoir, il faut renoncer à toute compréhension des mots.

Cela ne vous remet-il pas en mémoire l'aventure du charlatan (2) qui se faisait fort de rendre « maître passé, un âne, un âne renforcé » et cela dans l'espace de dix ans, sous peine d'être « étranglé » cour et net ! En quoi il ne se hasardait guère, car, disait-il,

« ..... Avant l'affaire,
« Le roi, l'âne ou moi nous mourrons. »

(1) Rousseau. *L'effort ottoman*, p. 299-302.

(2) Lafontaine. *Fables*, livre IV. Le Charlatan.

Le madré Abdul-Hamid ne s'aventure pas davantage. Lui et plusieurs de ses successeurs reposeront depuis longtemps en leurs turbés quand serait accomplie l'unification de la langue.

N'est-ce pas là, en effet, un travail auquel s'épuiseraient, en vain, du reste, quelques générations ? Si l'on constate qu'en France, où la langue, en somme, est une, il se trouve encore des régions dans lesquelles, pour être compris du peuple, il faut instruire, prêcher, rendre la justice soit en dialecte local, tel que le basque ou le breton, soit en patois, comment veut-on arriver, en Turquie, à unifier les multiples idiomes qui s'y parlent? Faire de cette unification la condition *sine qua non* de l'établissement du régime parlementaire, c'est, traitant peu sérieusement une chose de première importance, s'exposer à être taxé de naïveté. Or, chez Abdul-Hamid, la naïveté n'est pas ; en lui gît seule la mauvaise foi.

Evidemment, cette question de la langue est primordiale : elle est hérissée de difficultés, mais qui ne sont pas insurmontables. En tout cas, selon nous, il est exagéré de dire que « le parlementarisme est suffisamment absurde dans un pays où l'on parle cinq langues différentes et où la population est divisée, non seulement par races et par langues, mais par communautés confessionnelles et par castes professionnelles (1) ».

Avec le correspondant du *Temps*, nous irons plus loin sur la question des chiffres : « Nous avons compté dans la Chambre dix nationalités parlant quatorze langues différentes. Il y a des députés turcs, arabes, kurdes, grecs, arméniens, bulgares, albanais, bosniaques, valaques et israélites. Les langues qu'ils parlent sont le turc, le persan (parlé par les députés des frontières limitrophes de la Perse), l'arabe, le grec, l'arménien, le bulgare, le bosniaque, le slavon, l'albanais, le kurde (mélange d'arabe et de persan), le syriaque, le valaque, l'hébreu et un espagnol corrompu qui est la langue courante des israélites du pays » (2).

(1) L. Cahun. *Le Monde islamique*, in *Histoire générale* de Lavisse et Rambaud. Tom. XII, p. 482.

(2) Le *Temps*. 3 avril 1877. On verra, ci-après, que cette multiplicité des langues n'a pas été un obstacle à la bonne marche des discussions.

Le principal, n'est pas tant l'unification de la langue que l'unification des idées. Or, en Turquie, il y a beaucoup à faire sous ce rapport. Quand les différentes peuplades ou commuautés qui y végètent se seront habituées à regarder le sol de l'Empire comme le sol commun ; quand elles s'y coudoieront en concitoyens égaux au lieu de s'y heurter en adversaires haineux et jaloux ; quand elles s'y sentiront assez en sûreté pour se dire : « Ici nous sommes bien maintenant, ici est la patrie ! » la question de la langue aura perdu de son acuité et trouvera vite et d'elle-même sa solution adéquate.

Aussi bien, à ceux qui demandent l'unification des langues pour la bonne direction d'un Parlement, comme à ceux qui exigent ou proposent l'emploi unique de la langue turque, peut-on objecter l'exemple du nouveau Reichsrath autrichien. Il y a entre ce qui se passe en Autriche et ce qui se passera bientôt en Turquie une similitude si frappante qu'elle conduit forcément à des rapprochements suggestifs.

Pour la première fois, le Reichsrath, ou Chambre basse, a été élu au suffrage universel. L'Empereur a pris une part prépondérante à cette réforme, au milieu des multiples obstacles opposés par les rivalités des nationalités sous les trois derniers ministères Gautsch, Hohenlohe, Beck

C'est une date dans l'histoire de la monarchie des Habsbourg.

Il n'y a pas, à vrai dire, une nation autrichienne, pas plus qu'il n'y a une nation ottomane. La monarchie austro-hongroise est formée de la juxtaposition d'une mosaïque de petits peuples qui se sont tous conservés intacts et qui ne se sont ni fondus ensemble, ni mêlés les uns aux autres.

Voici quelles étaient, au commencement de ce siècle, la répartition de ces nationalités et les langues qu'elles parlent :

Allemands	9.170.000	Langue germanique.
Tchèques	5.955.000	Langue tchèque.
Polonais	4.252.000	Langue polonaise.
Ruthènes	3.381.000	Dialecte petit-russien.





Porte du Vieux Seraï. — Fontaine Ahmed

Slovènes	1.192.000	Langue slovène.
Serbo-Croates ou Serbes	1.311.000	Langue serbo-croate ou serbe.
Italiens	725.000	Langue italienne.
Roumains	250.000	Langue roumaine.
Croates de Slavonie	1.482.000	Langue slavone.

Si l'on veut bien se reporter à la composition des nationalités de l'Empire ottoman fournie ci-dessus par M. Rousseau, on devra convenir qu'elle n'est pas plus complexe que celle des nationalités de l'Empire autrichien.

Or, quelle est la situation politique et parlementaire de ces dernières?

Le régime précédent était *censitaire* et, malgré quelques légères réformes en 1896, il était demeuré *restreint* et toujours *inégal* dans ses conséquences. Le corps des électeurs, divisé en curies, comprenait : la *première* celle des grands *propriétaires* qui élisait 85 députés ; la *seconde*, celle des *villes* qui en élisait 118 ; la *troisième*, celle des *Chambres de Commerce*, 21 ; la *quatrième*, celle des districts ruraux, 129 ; quant à la *cinquième*, qui n'existait que depuis 1896, elle nommait 72 députés et comprenait l'ensemble du corps électoral ; on l'appelait la curie du suffrage universel.

Ce mode d'élection aboutissait à une extraordinaire inégalité. Tel grand propriétaire tyrolien ne représentait que six électeurs, alors que dans d'autres circonscriptions 40.000 électeurs n'avaient qu'un seul représentant. Le suffrage universel se justifiait donc absolument au regard de l'équité.

D'après la loi actuelle, votée sous le baron Beck, seront électeurs tous les Autrichiens de 24 ans au moins, habitant une commune autrichienne depuis un an au moins. Seront éligibles ceux possédant l'indigénat autrichien depuis trois ans. Chaque circonscription élit un député. En délimitant les circonscriptions nouvelles, on s'est efforcé de leur donner autant que possible l'homogénéité, en ce qui concerne la nationalité. L'égalité des droits électoraux a été proclamée de la façon la plus expresse.

Si nous considérons la répartition des députés dans la Chambre ancienne, sous le rapport des nationalités, nous aurons : 205 Alle-

mands, 196 Slaves ou slavisants et 24 Italo-Roumains, donnant un total de 425.

La loi de 1906 a attribué à chaque nationalité un contingent tout différent de sièges. D'abord le nombre des circonscriptions a été porté à 516, ainsi réparties suivant les nationalités :

Antislaves, 257 : 233 députés allemands (1)
19 députés italiens.
5 députés roumains.
Slaves, 259 : 108 Tchèques de Bohême, Moravie et Silésie.
80 Polonais.
37 Slaves du Midi (24 slovènes et 13 serbocroates.
34 Ruthènes.

Neuf langues et dialectes, avons-nous dit plus haut, sont en usage parmi ces populations. Huit sont autorisés pour les débats du Reichsrath : l'allemand, le tchèque, le polonais, le slovène, le serbe ou serbo-croate, l'italien, le roumain, le slavon. Un dialecte est interdit : le petit-russien ou ruthène (2).



Abdul Kader Rechid Effendi
Adjoint au Cheik-Ul-Islam.

Il y a là, répétons-le, matière à réflexion pour nos futurs législateurs ottomans. Accepter, au moins pendant les premiers temps, l'usage des différentes langues au nouveau parlement

(1) Avant la réforme, les nationalités allemande et italienne (10 millions d'habitants) élisaient 1 député par 40.000 habitants ; les nationalités slaves étaient moins favorisées : 1 député par 55.000. On doit reconnaître toutefois que l'élément allemand est sensiblement plus instruit que l'élément slave.

Après la réforme, les mandats allemands ont été réduits de 48 à 45 %. C'est plus qu'il ne devrait y en avoir si l'on ne tient compte que de la population ; le nombre proportionnel des mandats allemands devrait être de 36 %.

(2) Le slovène, le serbo-croate, le slavon, le tchèque sont, comme le petit-russien, des dérivés du slave, mais ils sont considérés comme des langues véritables. Le ruthène, ou petit-russien est regardé comme un patois du slave

sera une preuve de leur loyauté ; et l'on ne pourra, ainsi leur reprocher de vouloir maintenir, envers et contre tout, la prépondérance au profit de la seule race turque.

Nous avons fait bonne mesure aux objections émises contre le mode de formation du Parlement ottoman. Nous le devions ; car, si plusieurs ne sont pas absolument fondées, toutes sont au moins plausibles.

N'oublions pas, au reste, que le parti rétrograde — j'entends par là ceux qui ne voulaient pas des réformes constitutionnelles, et en tête desquels il faut placer Abdul-Hamid, — n'oublions pas, dis-je, que le parti rétrograde avait tout arrangé pour rendre le Parlement impossible et que la meilleure manière d'arriver à cette fin était de le vicier dans sa source.

D'un autre côté, le parti réformiste constitutionnel était sincère et il ne tenait pas à lui que le libéralisme des théories ne soit appliqué dans la pratique.

Ses idées étaient loyales et justes. Nous en rapporterons comme preuve un aticle du *Vakit*, paru quelques semaines avant la promulgation de la Constitution (1).

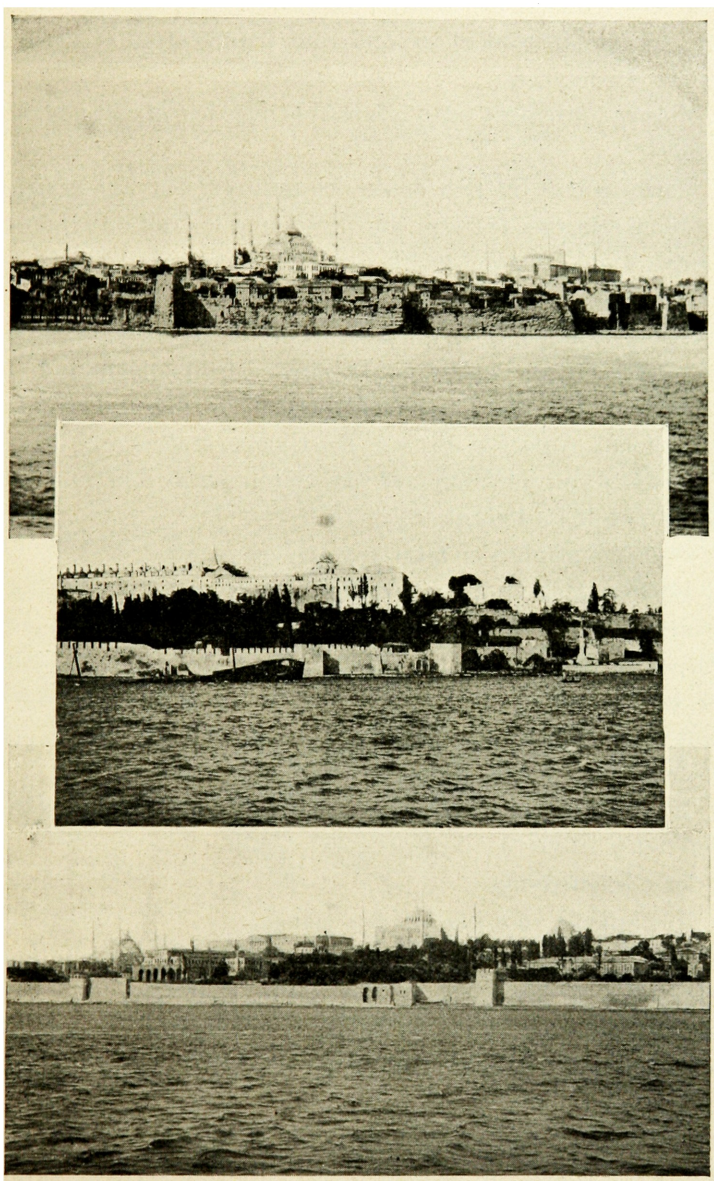
L'auteur montre d'abord que la Constitution existe depuis la fondation de l'Empire. Elle était représentée par le corps des Ulémas et par le corps des notables, qu'on lui adjoignait pour discuter des affaires importantes. Par la suite des temps, ces bons usages sont tombés en désuétude, cette institution s'est corrompue au grand détriment de l'Empire. La Constitution qui doit être accordée par le Sultan est donc un retour aux sages ordonnances du passé.

Ces considérations générales terminées, le *Vakit* jette un regard sur l'avenir et dit qu'il y aura dans le futur régime un Conseil général (ou Parlement) et un Divan du trône (ou Sénat). Puis il

et n'a pas rang de langue. Cet ostracisme est, à vrai dire, plutôt une marque d'hostilité à l'égard de la Russie. Depuis son intervention militaire contre la Hongrie en 1862, le gouvernement autrichien, pour se concilier les Hongrois, a continuellement proscrit tout ce qui rappelait le slavisme.

(1) Le *Vakit*, 27 octobre 1876.

donne, par demandes et par réponses, quelques explications sur les nouvelles institutions.



Les vieilles murailles maritimes et le Vieux Seraï

D. Qu'est-ce que le Parlement ?

R. C'est une sorte de Conseil où les représentants du pays étudieront et feront les lois nécessaires, conformes aux progrès de la civilisation, en examineront et surveilleront l'application et vérifieront la gestion des finances.

D. Mais ce Parlement est-il admissible avec le *Chéri* et nos vieilles coutumes?

R. Parfaitement, et j'en donne les preuves. Suivant la logique, d'accord en cela avec le *Chéri*, une personne a le droit de demander à une autre, à qui elle avait confié des fonds dans un but déterminé, de lui justifier le bon emploi de ces fonds ; elle a le droit de vérifier attentivement les comptes qui lui sont présentés, de les accepter ou de les rejeter. Or, les nations ont les mêmes droits que les individus. Elles doivent surveiller l'emploi de l'argent qu'elles donnent à leur gouvernement. Autrefois, le corps des Ulémas était chargé de veiller aux intérêts du peuple ; aujourd'hui, ce rôle est dévolu à nos représentants dans le Parlement.

D. Pourquoi ne pas s'en tenir aux anciens usages?

R. Le Parlement est une transformation, une régénération des coutumes antiques. Chez les musulmans, les Ulémas ne forment pas un corps spécial, comme les prêtres chez les chrétiens. Devant le *Chéri*, les musulmans ont tous les mêmes droits. Il était donc plus logique d'accorder à tous, en la personne de leurs représentants, ce droit de surveillance et de vérification.

D. Nos compatriotes chrétiens seront-ils admis dans ce Parlement?

R. Sans aucun doute.

D. Ne craignez-vous pas les objections?

R. Aucune objection n'est possible. Devant le *Chéri* lui-même, les chrétiens, au point de vue des droits, sont égaux aux musulmans. Par conséquent, ils ont le droit, comme les musulmans, de discuter les lois, de surveiller et de vérifier l'emploi des impôts qu'ils payent.

D. Les chrétiens seront-ils élus par les chrétiens?

R. Il y a des gens qui veulent jeter la division entre les chrétiens et les musulmans en disant que le Parlement aura tant de musul-

mans et tant de chrétiens: Ne prêtez pas l'oreille à leurs discours. Puisque chrétiens et musulmans nous sommes tous Ottomans, nous pouvons élire qui nous voudrons pour nos représentants, à condition que la personne choisie remplisse les conditions exigées par la loi.

Ces considérations sont fort justes, avoueront les adversaires eux-mêmes ; mais, ajouteront-ils, ce n'est pas leur esprit qui anima ceux qui ont appliqué les réformes.

Voilà bien ce dont nous faisons un crime à Abdul-Hamid et contre quoi nous prévenons nos amis ottomans.

Il est de tous les pays, cet axiome : « Un homme averti en vaut deux. »

***

Il est impossible de trouver une étude d'ensemble, même sommaire, sur le Parlement ottoman (1). Cette pauvre petite chose qui a végété pendant un an à peine, pour disparaître jusqu'à ce jour, n'a pas, semble-t-il, laissé trace apparente de son passage. Et, malgré cela, le peu de gens qui en font mention l'accablent de leurs sarcasmes. On oublie trop que ce Parlement fut comme les enfants martyrs dont la venue surprend et exaspère leurs parents. Ceux-ci, ne pouvant pas les supprimer aussitôt, les séquestrent sous une soupente ou dans une cave, leur font subir mille sévices, les privent de pain, de lumière et de feu, jusqu'au jour où, d'un dernier coup asséné, ils les tuent, prétextant qu'ils étaient incorrigibles et que mieux valait les faire disparaître.



Mehmed Tevfik Pacha
Adjoint du grand Vizir

(1) On vient de publier, en Egypte, une brochure signée A. D. et portant ce titre : *Turquiadé Medjlissi Mebouçan* (La Chambre en Turquie). Elle ne contient que les travaux de la première législature, brièvement résumés.

Ainsi en agit Abdul-Hamid à l'égard de son Parlement.

Pour nous qui avons suivi dans les journaux de l'époque la relation de ces débats, relation mutilée encore par une inexorable censure, nous ne comprenons pas comment Blowitz ait pu les appeler « débats stériles, discours inutiles et ampoulés (1) ». Ils ont meilleure allure que ceux de la Douma russe actuelle ; et je ne trouve pas qu'il y fut dit plus d'insanités, d'inutilités, qu'il s'y produisit plus de troubles que dans maint Parlement d'Europe. Et si l'on me parle du fanatisme, de l'intolérance des députés musulmans envers leurs collègues chrétiens, je montrerai du doigt, en rougissant, les Chambres françaises, sous la troisième République, après un siècle de liberté, mettant au ban de l'humanité, non seulement une partie de leurs collègues, mais la majorité des citoyens, parce qu'ils sont catholiques.

A grand regret donc Abdul-Hamid réunit le Parlement ; il en recula l'ouverture jusqu'à la dernière limite. Il y assista forcément, pour le discours du trône, dont la lecture fut faite par Saïd Pacha, son premier secrétaire (2). On remarqua que pendant ce temps « il était visiblement embarrassé et nerveux et que, par un geste fréquent, il passait sa main sur son front et sur sa barbe (3) ». La lecture terminée, « on croyait qu'il souhaiterait la bienvenue aux députés (4) », mais, « saluant la foule d'un geste rapide, il rentra dans ses appartements (5) ». Ce fut une déception, et comme un présage de mauvais augure.

(1) A. de Blowitz, *Une course à Constantinople*, Paris, 1884.

(2) Le discours énumère les lois à discuter dans cette session : la loi électorale la loi provinciale, la loi commerciale, le code de procédure civile, la réorganisation des tribunaux, la loi sur la presse, l'organisation d'une Cour des Comptes enfin la loi du budget.

Le Sultan recommande spécialement l'adoption de la loi des finances ; il déclare que des mesures seront prises pour offrir aux créanciers de la Turquie avec le concours de leurs représentants, les garanties les plus solides de l'exécution des engagements antérieurs tout en les conciliant avec les besoins du Trésor.

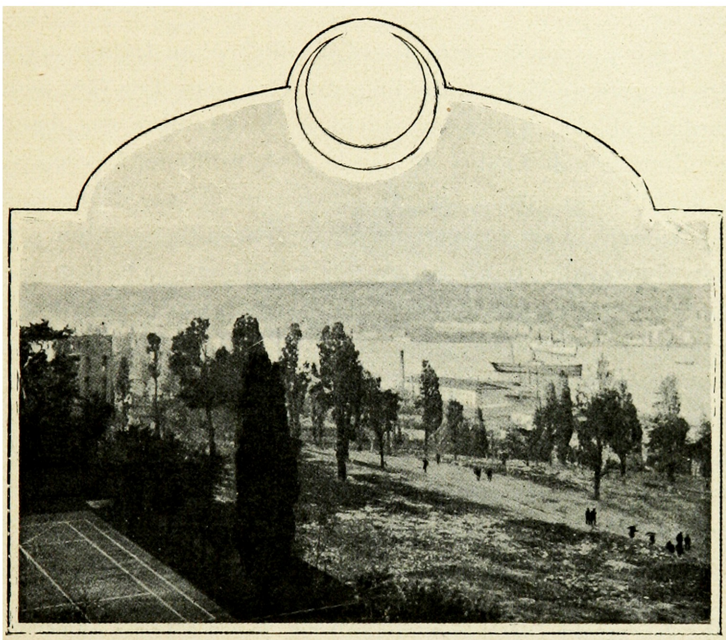
(3) *Le Temps*, 26 mars 1877.

(4) *Le Temps*, 26 mars 1877.

(5) De Mouy, *Lettres du Bosphore*.

Son désir était d'amoindrir, le plus possible, le rôle du Parlement, de l'annihiler même.

La première preuve qu'il donna de cet état d'esprit fut la nomination du président. Ahmed Vefik Effendi, qu'il choisit, était un ancien élève du Lycée Saint-Louis de Paris. Amant passionné de la littérature, il s'était formé, dans ses propriétés de Rouméli-Hissar, sur le Bosphore, une magnifique bibliothèque et passait pour avoir traduit Molière et Shakespeare.



La Corne d'Or

Mais, dit M. de Kératry, « si française qu'ait été son éducation, il n'appartient pas à ce qu'on appelle la *Jeune Turquie*, ce parti qui veut adapter à l'Islamisme les institutions libérales ; il n'a pas foi dans l'aptitude de l'Empire ottoman à se transformer en un pays constitutionnel ; jamais il n'a préconisé une Charte, et il a toujours été l'adversaire de Midhat et de son école. Représentant de la race conquérante, il était de ceux que choquait l'idée de ranger au même niveau les raïas et les osmanlis ; non qu'il songeât

à maintenir l'état abject des chrétiens et des israélites au profit des Musulmans, mais parce que les Musulmans constituaient, à ses yeux, une classe dirigeante, à laquelle appartenait, par droit historique, le privilège exclusif de gouverner les autres populations. Ceci admis et l'autorité souveraine conservée intacte, il voulait l'amélioration de toutes les branches de l'administration, et de cette amélioration sortirait, suivant lui, le bien-être de tous les habitants mieux que d'une Constitution, objet de ses virulentes critiques.

« Ce fut justement cette hostilité affichée, en termes acerbes, contre l'œuvre de Midhat, qui lui valut l'honneur d'en être nommé le gardien officiel, comme président de la Chambre des députés. Doué d'une grande facilité de parole et de réplique, à ce point de vue, il était très apte à diriger les débats. Animé d'une remarquable énergie, il savait ramener les orateurs à la question quand ils s'en écartaient et, au besoin, les faire taire, sans leur laisser achever la phrase interrompue (1). Il redressait, avec quelque ménagement, les ulémas aux turbans verts et blancs, mais il traitait en véritables écoliers les Grecs, les Arméniens et les jeunes musulmans en simple fez, toutes les fois que le discours pouvait déplaire au Palais et ébranler le gouvernement (2). S'il toléra l'éloge rétrospectif de la vie simple, modeste, économe et démocratique des premiers khalifes, qui vivaient à meilleur marché que les présidents des États-Unis d'Amérique, il réprima tout parallèle pratique

(1) Le *Journal des Débats* (5 avril 1877) dit, de son côté : « Ahmed Vefik Effendi dirige les débats très conscieusement et avec beaucoup de zèle. Trop de zèle même, pourrait-on lui dire, si l'on avait un reproche à lui faire; trop souvent il émet son opinion personnelle et la discute. Il est vrai qu'il s'agit d'une Assemblée encore fort inexpérimentée et que Vefik Effendi, qui a voyagé en Europe et qui a résidé en France, est beaucoup mieux au courant des usages parlementaires que ses élèves. Aussi a-t-il dû apprendre que le rôle d'un président de Chambre est bien plus celui d'un chef d'orchestre que celui d'un soliste et qu'il a plus à diriger qu'à exécuter lui-même. »

(2) Il ne réussissait pourtant pas chaqus fois à imposer son opinion. Ainsi, dès les premiers jours, il proposait des réunions quotidiennes pour la Chambre à la seule exception du vendredi, le jour de repos des musulmans. L'Assemblée, sur la motion de députés chrétiens, décida, contrairement à son avis, qu'elle ne se réunirait pas non plus le dimanche. Le *Temps*. 3 avril 1877.

avec les dépenses de la cour actuelle de l'héritier de ces khalifes. De même il protégea contre des essais d'attaque réitérés les odieux favoris du Sultan, Mahmoud Djeladdine Damat et Rédif, non qu'il ne sût à quoi s'en tenir sur ces hommes néfastes, mais parce qu'il craignait que leur chute n'amenât le retour de Midhat et, avec Midhat, le triomphe des idées révolutionnaires à ses yeux.

« La Constitution, suivant Vefik, véritable doctrinaire turc à la façon du duc de Broglie, renfermait les germes malsains de l'anarchie et il était de son devoir de les empêcher d'éclore. Il s'acquitta si bien de cette tâche conservatrice que, si l'Europe fut un moment éblouie par le spectacle d'un parlement en Turquie, cette pauvre Turquie ne retira aucun bénéfice sérieux de son parlement (1). »

D'un autre coté, une censure impitoyable s'acharnait, par ordre supérieur, sur les discours prononcés au Parlement, qui étaient livrés au public huit jours, quinze jours après, rognés, corrigés, falsifiés, par maigres extraits. « Car, dit encore M. de Kératry, on se gardait de publier régulièrement un compte rendu des débats parlementaires, qui aurait pu former l'éducation du pays, l'intéresser à l'expression de ses besoins et le passionner pour les réformes d'où devait sortir une Turquie lavée des hontes du passé, affermie contre les difficultés du présent et assurée d'un meilleur avenir. »

De cet état de choses, les députés eux-mêmes se plaignirent souvent, mais en vain. Et, pour être plus sûr que rien ne transpirerait de leurs délibérations, Abdul-Hamid les condamnait la plupart du temps au huis-clos.

Malgré toutes ces restrictions, tous ces obstacles, ils ne firent pas, je le répète, plus mauvaise besogne qu'ailleurs. Nous l'allons montrer, en suivant, d'après les journaux, l'ordre chronologique de leurs discussions (2), mais en ne relatant que les épisodes les plus typiques.

(1) Comte E. de Kératry. *Mourad V*, p. 275.

(2) Toutefois nous avertissons nos lecteurs que cet ordre chronologique ne sera pas absolument rigoureux et que nous ne garantissons pas, à un jour près, la date des séances ; car il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de se repérer dans cet imbroglio.

La Chambre, ouverte le 19 mars 1877, siégea dès les jours suivants (1). Son règlement intérieur et l'Adresse en réponse au discours du trône l'occupèrent tout d'abord.

La discussion de la première question suivit un cours à peu près normal. Quand il s'agit des présidents des Commissions, Zia Bey, député de Jérusalem, demanda que le règlement exigeât d'eux certaines capacités et une compétence spéciale ; que les membres également, qui en feraient partie, fussent aptes, par leurs connaissances techniques et professionnelles, à discuter les questions soumises à leur étude ; et que, pour ne pas se tromper dans le choix, il fallait faire présenter par chaque député une sorte de *curriculum vitæ* (2).

A un autre endroit, dit le *Temps* (3), seize députés non musulmans prièrent collectivement Ahmed Vefik Effendi de vouloir bien faire traduire le règlement intérieur, actuellement en discussion, dans les langues que parlent les députés de nationalités diverses, afin que les non musulmans, peu au courant de la langue turque, puissent étudier ce règlement *avant de le voter*. Le président a répondu très constitutionnellement, dit un journal qui rapporte le fait, que la demande est juste et qu'il s'empresserait de faire traduire le règlement... *dès qu'il aurait été voté*... (4) ».

Plus mouvementés furent les débats de l'Adresse. Ils révélèrent un esprit vraiment patriotique existant dans toutes les classes et nationalités, qu'il eût été facile de maintenir, de développer, au meilleur profit de la nation ottomane.

Parmi les incidents auxquels elle donna lieu, nous citerons notamment ce que nous appellerions la question des langues et la question du Monténégro.

(1) Le nombre des députés qui ont pris part à la première législature s'élevait à 115, dont 69 musulmans et 46 non musulmans. Ils se réunissaient dans un local du Ministère des Fondations pieuses.

(2) En quoi Zia Bey faisait preuve de bon sens. Il ne voulait pas, sans doute, que, ainsi qu'il se pratique ailleurs, un amiral fût nommé à la Commission des Beaux-Arts et un vétérinaire à la Commission des Cultes.

(3) *Le Temps*, 3 avril 1877.

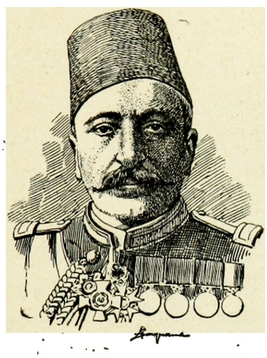
(4) Nous saisissons sur le vif le procédé arbitraire de ce président hamidien. Nous en verrons bien d'autres.

Commençons par la question des langues.

Le rapporteur avait lu le passage suivant du discours du trône, que je reproduis d'après le texte officiel :

« L'un de mes ancêtres Sultan Mehmed le Conquérant, de glorieuse mémoire, a accordé des immunités pour assurer la liberté individuelle et la liberté de conscience et des cultes.

« Marchant sur ses traces, mes augustes prédécesseurs, aussi, n'ont jamais laissé porter atteinte à la liberté de conscience et des cultes. Il est incontestable que c'est par une conséquence naturelle de ce même principe de haute justice que mes dévouées populations ont pu conserver depuis six siècles leur caractère national, leur langue et leur religion. »



Feu Ahmed Cheker Ali Pacha
Attaché aux Souverains
et Personnages de marque

Mais, dans la lecture que faisait le rapporteur, le mot langue (lissan) était omis et la paraphrase dont le projet d'Adresse faisait suivre ce passage omettait également le même mot. On sait l'importance très naturelle que les grecs attachent à cette question de la conservation de leur langue. Il est donc très logique qu'ils aient protesté contre cette omission. C'est ce qu'a fait Vassilaki Bey Sarakiotti, député de Constantinople.

Il a demandé la parole que le président lui a accordée.

Sarakiotti. — Je ferai observer à l'Assemblée que nous ne pouvons admettre dans le projet d'Adresse l'omission du mot qui représente le privilège le plus précieux des communautés qui ont conservé leur langue, grâce à l'esprit de conciliation et de véritable progrès de Mohamed le Conquérant et de ses successeurs. Notre langue, à nous Grecs, est notre bien ; le Sultan Abdul-Hamid l'affirme dans son discours, et il serait illogique et même peu respectueux envers sa Majesté de passer sous silence un fait qu'elle vient de proclamer et de sanctionner à nouveau elle-même.

Le Président, avec brusquerie. — Ce n'est pas la question. Nous ne connaissons pas ici d'autre langue que la langue turque.

Seboukh Effendi, arménien, député de Constantinople. — Vassilaki Bey Sarakiotti fait une observation qui me paraît absolument légitime et logique. La proposition qu'il soumet à la Chambre est un véritable honneur pour le gouvernement, puisqu'elle affirme les sentiments de justice et de progrès dans le passé et dans le présent. Ne perdez pas de vue, Messieurs les députés, que, récemment, une grande puissance européenne a voulu supprimer la langue d'un peuple conquis par la force des armes. Cette puissance a été flétrie par l'opinion de tous les hommes qui ont le sentiment de la justice.

Le Président. — Cela n'est pas en question. D'ailleurs, je consulte la Chambre pour savoir si son sentiment est conforme au mien.

Les députés répondent : « Oui ! Oui ! (*Evet* ! *Evet !*)

Vassilaki Bey Sarakiotti essaye de revenir à la charge ; mais le Président lui impose silence d'une façon qui, dans les usages du pays, est absolument impoli en lui disant : *Soussoun* (tais-toi) (1).

On en vint ensuite au passage relatif à la possiblité de conclure la paix avec le Monténégro.

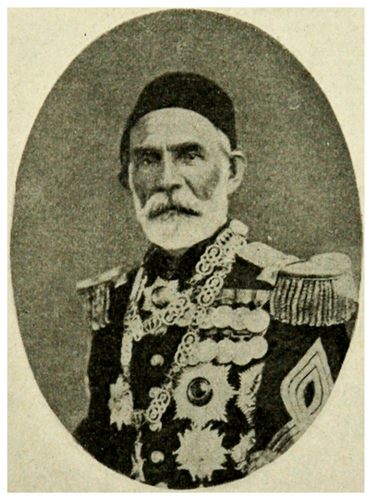
« J'ai assisté à cette séance, dit le correspondant du *Journal des Débats ;* ce qui m'a frappé dans ce spectacle, en dehors de sa nouveauté, c'est la manière régulière et correcte dont les choses s'y passent. Plusieurs orateurs sont montés successivement à la tribune, d'autres ont parlé de leur place : tous avec un flegme qui nous rappelait que nous étions en Orient, mais qui, en même temps, est loin de manquer de caractère.

« Un de ces orateurs, cependant, s'est exprimé avec une animation toute particulière; c'était un uléma, un Syrien. Comme les autres il avait son discours écrit ; mais on voyait qu'il était pénétré de son sujet, car ses yeux se portaient plus souvent sur l'assemblée que sur son manuscrit ; il a été fort applaudi par ses collègues et, comme

(1) « Vassilaky Bey Sarakiotti est chrétien et le pacha-président est musulman. Grattez le turc le plus instruit, le plus libéral, le plus intelligent, vous trouvez le musulman. » Ainsi parle le correspondant du *Temps* (5 avril 1877). Mais ce qui était vrai de ce Turc spécial qui avait nom Ahmed Vefik Effendi ne le serait plus aujourd'hui de la presque totalité des Turcs libéraux, sur lesquels trente années de tyrannie hamidienne ont passé.

les autres orateurs, il s'est élevé contre une paix dont les Osmanlis auraient à rougir.

« Il ne s'agit pas de religion, a-t-il dit en terminant; il doit y avoir ici, aussi bien que dans tout l'Empire, non pas des musulmans et des chrétiens, nous n'en sommes plus au temps de cette division, mais des Osmanlis, des sujets de l'Empire, tous dévoués à ses intérêts, respectueux de sa dignité et ne pouvant vouloir qu'une paix qui ne porte aucune atteinte à son honneur. Quant aux réformes, ce n'est pas parce que l'étranger semble désireux de nous les imposer que nous les voulons, mais bien parce que notre raison nous les montre comme nécessaires et indispensables (1). »



Serdar Omer Pacha

Dans une autre lettre, le même correspondant dit que ces débats à propos du Monténégro « furent en quelque sorte une révélation et que plusieurs orateurs s'y sont fait connaître et ont parlé sur la question réellement *ex professo* (2).

« Youssouf Effendi, député de Scutari d'Albanie, a longtemps occupé la tribune ; il a démontré d'une manière irréfutable les conséquences qu'aurait pour la Turquie la satisfaction donnée au Monténégro par la cession qui lui serait faite du district important de Kutchi, composé d'une vingtaine de communes, et en reportant la ligne de démarcation à la Moratcha. Suivant Youssouf Effendi

(1) *Journal des Débats*, 5 avril 1877.

(2) *Journal des Débats*, 9 avril 1877.

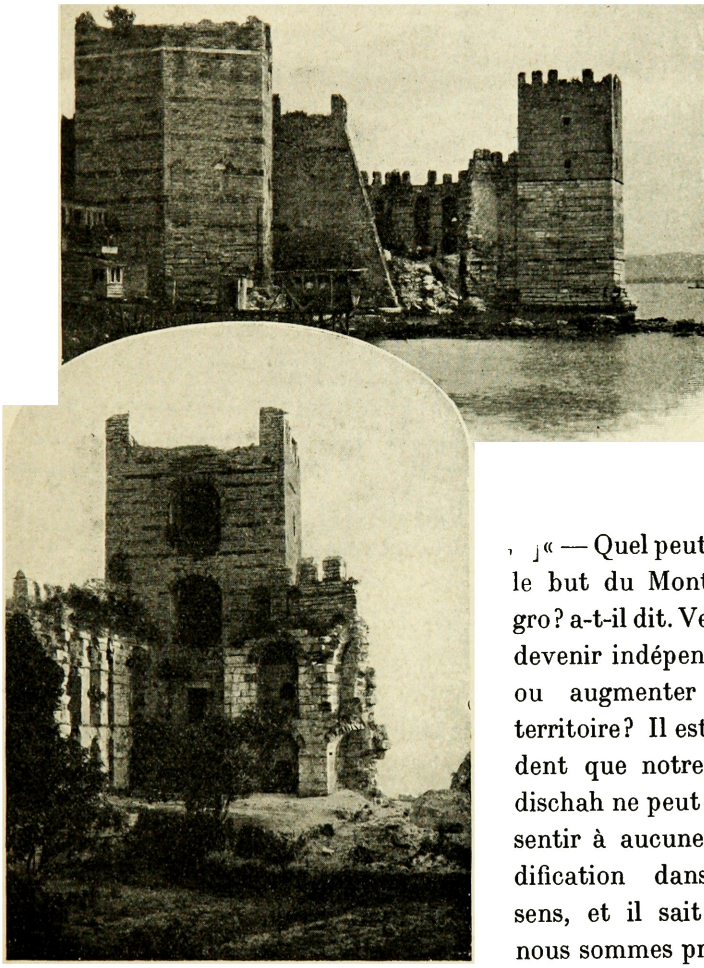
on doit regarder comme abandonnés au Monténégro les forts Medun, Spoutz, Zieback, Alexandret, Spitch, Storman, et de nombreux fortins ; il est alors incontestable que Scutari et ses dépendances ne tarderont pas à tomber au pouvoir des Monténégrins. L'ennemi pourra placer ses batteries sur l'éminence de Moloberdo et balayer de ses boulets Pdogoritza et toute la vallée.

« Une fois en possession de cette localité et du district de Kutchi, les Monténégrins auront peu d'efforts à faire pour attirer à eux les habitants de Groda, Kloth, Zedtchi, Coah, etc. ; ceux de Chalei, Choche, Postadie ne manqueront pas de le suivre, et les Mirdites, enclins à la révolte, feront alors leur jonction avec les forces monténégrines. En peu de temps l'insurrection comprendra toutes les contrées qui s'étendront du sandjak de Prizrend au golfe de Corfou par où les Monténégrins pourront recevoir de l'extérieur les secours nécessaires.

« Ils deviendront également maîtres des rives du lac de Scutari, et il leur sera facile de bombarder cette ville. De même, s'ils acquièrent les villages de Seltche et de Karmitcha et le port de Spizza, les populations de Morik et de Carabina seront forcées de faire cause commune avec eux et leur ouvriront le port d'Antivari. La Russie arrivera ainsi à l'un des buts auxquels elle vise depuis longtemps, posséder un port sur la Méditerranée.

« Les Monténégrins invoquent en leur faveur la pauvreté et l'aridité de leur territoire actuel. Mais en quoi les forts et fortins qu'ils réclament, aussi arides et aussi pierreux que leur propre territoire, les rendront-ils plus riches? Leur but est tout autre. Ils ont en vue de conquérir un jour Scutari d'Albanie et ses dépendances, et de rapprocher ainsi leurs frontières, d'un côté, de la Serbie et, de l'autre, de la Bulgarie. Donc, pas de cession, c'est là une affaire des plus graves qui dépend de notre vote et dont nous sommes responsables devant la nation.

« Plusieurs autres orateurs ont parlé de la question d'une manière aussi sérieuse, aussi étudiée. Le député de Kosan, le hodja Moustafa Effendi a prononcé un discours assez pittoresque pour que je vous en cite quelques passages. Gestes, intonations, tout sentait son terroir :



Ph. Sebah et Joaillier
Tour de Marbre sur la mer de Marmara
Extérieur et intérieur

« — Quel peut être le but du Monténégro ? a-t-il dit. Veut-il devenir indépendant ou augmenter son territoire ? Il est évident que notre Padischah ne peut consentir à aucune modification dans ce sens, et il sait que nous sommes prêts à sacrifier pour lui nos têtes, nos âmes, nos biens et nos enfants. Si le Monténégro veut la guerre, pourquoi la repousserions-nous ? Grâce à Dieu, il ne nous manque rien pour la faire. Ah ! nos finances sont en mauvais état, et l'on dira que le hodja Effendi

n'est pas capable de juger pareilles choses. Pourquoi s'il vous plaît ne le serais-je pas? Que la volonté de Dieu soit faite ! Vive notre Padischah ! vivent nos ministres ! vive la nation ! Il y a une chose que je sais, c'est qu'en sachant s'y prendre, de peu on arrive à faire beaucoup ; de même que sans habileté, de beaucoup on fait peu. Que chacun alors sacrifie ses biens ! Tout bien qui n'est pas sacrifié dans l'intérêt de l'État est *haram,* illicite suivant le Chéri. Hazret-Omer-ul-Farouk dormait sur des peaux de bêtes, notre grand Imami-Aezam portait aux jours de fête un habit pesant 30.000 drachmes et coûtant fort cher. Laissons un peu les manières doucereuses à l'égard de l'ennemi et imitons l'exemple de Hazret-Omer-ul-Farouk; après cela nous suivrons, si bon nous semble, celui de notre Imami-Aezam.

« Si les ministres me disent que le luxe et l'éclat sont pour nous des choses légales, c'est bien, j'en serai fier. Mais choisissons pour la nation la voie de l'abnégation. Moi je peux porter la bure et marcher nu pieds. Que le Padischah soit entouré de toute la grandeur désirable ! Les Osmanlis veulent bien en faire les frais, mais ils n'abandonneront jamais un pouce de leur territoire à leurs ennemis.

« Mes frères musulmans et mes frères chrétiens approuvent certainement mes paroles car dans cette patrie commune ils trouvent le bien-être (*Evet ! Evet !* Oui ! Oui..., sur tous les bancs) ; il est donc naturel qu'ils travaillent comme nous au bonheur et au salut du pays. »

Le hodja retourne à sa place couvert d'applaudissements (1).

Par 67 voix contre 18, la Chambre repoussa toute concession au Monténégro (2).

(1) *Le Temps,* 5 avril 1877, confirme ce mouvement et ces acclamations.

(2) On écrit de Constantinople, le 13 avril, à la *Politische Correspondenz* de Vienne :

« Le 11 avril, la Porte a soumis la question monténégrine aux délibérations de la Chambre des Députés. La séance a été secrète et le journal officiel, contrairement à l'usage observé jusqu'ici n'a publié aucun compte rendu.

« De bonne source on m'apprend que la séance s'est passée de la façon suivante :

A l'exemple de ce qui se passe dans les Parlements européens, les députés saisissent les moindres occasions pour exprimer leurs idées. La discussion de l'Adresse fut un terrain propice sous ce rapport et les discours à côté ne furent pas sans intérêt.

La situation pénible où se débattait l'Empire donna lieu à un député Kurde d'intervenir ; il le fit sans fard, mais non sans grandeur : « Vous parlez, dit-il, de difficultés financières. Comment le croire, quand je vois autour de nous tant de luxe étalé : les uniformes brillants, les maisons splendides, les riches équipages?

« Le Gouvernement était représenté par le ministre des affaires étrangères, Safvet Pacha et le ministre de l'intérieur, Djevdet Pacha. Aussitôt après l'ouverture de la séance, Safvet Pacha prit la parole et fit un exposé de l'état actuel des négociations avec le Monténégro. Il déclara que la Porte, dans l'intérêt de la paix, était disposée à certaines concessions territoriales sur la Bogana, et conclut en demandant l'approbation de la Chambre.

« Ce discours produisit sur la Chambre, et particulièrement sur les députés mahométans, une vive impression. Plusieurs de ces derniers prirent la parole et repoussèrent successivement, dans les termes les plus énergiques, les demandes du Monténégro. Tous conclurent en disant qu'il ne fallait pas céder un pouce de territoire.

« Safvet Pacha reprit la parole pour expliquer qu'une semblable résolution amènerait la guerre avec la Russie et qu'avant de prendre une décision, la Chambre devait peser sérieusement les risques qu'une grande guerre pourrait faire courir à l'empire, privé d'alliances et de ressources.

« Les députés mahométans répliquèrent que la nation ne reculait devant aucun danger, qu'elle était prête à tous les sacrifices et qu'elle n'accorderait aucune concession au Monténégro.

« Le Président de la Chambre résuma les débats et proposa la motion suivante :

« La Chambre s'en remet à la sagesse et au patriotisme du ministère pour continuer les négociations avec le Monténégro. »

« Cette proposition fut repoussée à une majorité écrasante. Dix-huit députés, à savoir les Grecs et la plupart des Arméniens, votèrent pour.

« Après ce vote, qui peut être considéré comme un vote de défiance à l'égard du gouvernement, le ministre de l'intérieur, Djevdet Pacha, prit la parole pour dégager le gouvernement de la position où ce vote l'avait mis. Il déclara que le gouvernement n'avait rien accordé jusqu'ici et que, puisque la Chambre s'était prononcée contre toute concession territoriale, le gouvernement considérait comme son devoir d'obéir à la volonté du pays.

« Cette question a, du reste, été portée hier encore devant la Chambre et discutée à huis-clos. Néanmoins le ministère n'a pu réussir à convaincre les députés de la nécessité de certains sacrifices. »

Venez dans nos régions ; là est la misère. Comme mes concitoyens de là-bas, je n'avais que de vieux vêtements. Mais, en arrivant ici, devant tant de splendeur, j'ai eu honte. A grand peine et au prix de lourds sacrifices, j'ai acheté, et d'occasion encore, cet habit que je porte. Eh bien ! s'il le faut, pour le salut de mon pays, pour que personne n'intervienne dans nos affaires, je le revendrai cet habit, et reprendrai mes vieux vêtements... (1) »

La gêne, la timidité des premiers jours commencent à disparaître ; nos députés sont entraînés, le mouvement donnera lieu, parfois, à quelque tumulte. Ce fut le cas qui se présenta dans la discussion de la loi des vilayets. La vieille inimitié de race reparut. Il faut dire que le texte même de la loi en fut cause. Le projet porte que ces conseils seront composés de trois musulmans et de trois non musulmans, textuellement *nisf muslim*, *nisf ghairi muslim*, par moitié musulmans, par moitié non musulmans (2).

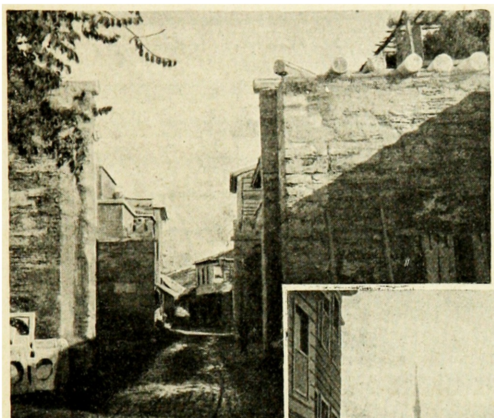
Le feu a été ouvert par Mikhalaki Effendi, député de Sérès. Il a posé en principe qu'il serait souverainement inconstitutionnel d'établir dans les lois une distinction entre les musulmans et les non musulmans. Il a conclu en disant que les articles en lecture devaient de toute nécessité être modifiés par le motif qui créait cette distinction. Après lui, M. Catardji, député de Larisse, a fait ressortir la flagrante contradiction qui existe entre la théorie d'égalité absolue, entre les sujets du sultan, sans distinction de race ni de religion, théorie inscrite dans la Constitution, et l'inégalité que le projet de loi introduirait dans la pratique. Il conclut à la modification des articles dans le sens constitutionnel.

Le député Sarakiotti, de Constantinople, monte ensuite à la tribune. Il est moins timide que les premiers jours. La conviction

(1) *Turquiadé Medjlissi Mebouçan.*

(2) « Le correspondant du *Temps*, à qui nous empruntons le compte rendu de ces débats, dit que cette égalité entre les deux éléments n'est qu'apparente, puisque l'admission dans le Conseil des fonctionnaires locaux, pour la plupart musulmans condamne les non musulmans à être presque toujours en minorité. Mais la question qui a été soulevée samedi dernier est plus importante encore, car elle met au jour le vice secret de la réforme constitutionnelle. »

dont il est animé lui donne de l'aplomb, de l'énergie et par moment le rend presque éloquent. Il développe l'idée des deux précédents orateurs. Il cite le texte de la Constitution qui efface toute distinction entre les communautés de l'Empire et les réunit théoriquement en un seul peuple sous le nom d'Ottomans. M. Sarakiotti n'a pas de peine à démontrer après cela que les rédacteurs du projet se sont inspirés



Porte de Top-Capou



Ph. Sebah et Joaillier
La mosquée Validé

d'un esprit absolument contraire à celui de la Constitution. « Quant à moi, conclut-il, je ne souscrirai jamais au vote de ces articles, car ce serait un parjure. J'ai prêté serment à la Constitution, qui est violée d'une manière flagrante par la distinction qu'on cherche à établir entre les musulmans et les non musulmans... »

Nous entendons après ce discours, Simionaki Effendi, de Koniah. Il dit, en substance : « La proposition des préopinants va directement contre les intérêts du groupe grec de Koniah qui m'a envoyé à la Chambre. Nous sommes, en effet, en infime minorité dans ce district, et si ce projet de loi est modifié dans le sens indiqué, nous avons la certitude que tous les députés de Koniah seront des

musulmans. Mais les intérêts particuliers disparaissent devant le grand principe qui vient d'être posé et développé. Tout homme animé de l'esprit de justice et de logique doit l'accepter avec empressement parce qu'il est une émanation directe de la Constitution elle-même. Au-dessus de l'intérêt de mes commettants il y a celui de la nation. Je me rallie, par conséquent, à la proposition qui vient d'être faite et je demande que l'on efface du projet de loi toute distinction entre musulmans et non musulmans. »

M. Tchanaka, député de Janina, a appuyé en quelques mots cette motion qu'on pourrait dénommer la motion du parti grec (1).

Il y eut, à propos de l'admission dans les *conseils des chefs des communautés non musulmanes*, un incident des plus significatifs en ce qu'il dévoile nettement la volonté des rétrogrades d'alors, de rendre vaine dans la pratique l'égalité entre musulmans et non musulmans inscrite dans la Constitution.

Plusieurs députés musulmans avaient demandé la parole.

« L'un d'eux fait observer qu'il serait indispensable de fixer le chiffre maximum des chefs des *communautés non musulmanes* qui

(1) *Le Temps* , 16 avril 1877. Le correspondant de ce journal fait suivre sa lettre des considérations suivantes que, naturellement, nous reproduisons comme le reste à titre documentaire : « Je dis que cette motion pourrait être dénommée la motion du parti grec, car elle a été portée à la tribune et soutenue exclusivement par des députés appartenant à cette nationalité. La motion a été combattue très vivement par les députés musulmans, que les Arméniens et les députés chrétiens de Syrie ont appuyés avec une unanimité qui donne une piètre idée de leur esprit politique. Les musulmans, pris la main dans le sac, ont été assez maîtres d'eux-mêmes pour ne pas aborder de front l'obstacle et ne pas dire à la tribune ce qui est au fond de leur pensée, c'est qu'avec ou sans Constitution ils entendent rester les maîtres. Leur raisonnement spécieux a cherché à démontrer que les articles respectaient l'esprit de la Constitution. Que veut-elle, en effet ? ont-ils dit en substance. Assurer la représentation de toutes les communautés, quelque infimes quelles soient d'ailleurs. Or, la motion grecque aurait précisément pour résultat, si elle était adoptée, d'assurer aux musulmans la majorité dans la Chambre. L'appui que les Arméniens de Syrie ont prêté aux Turcs dans cette circonstance, provient d'une préoccupation toute personnelle. Les députés de ces deux nationalités ont fait ce calcul, que si la motion passait ils perdraient leurs sièges. Les Arméniens, tout au moins, auraient dû se dire cependant que leur nationalité, ayant la supériorité numérique sur l'élément musulman dans nombre de districts en Asie-Mineure, était assurée en tous cas d'une représentation sérieuse à la Chambre. »

auront le droit de siéger dans les Conseils. Car, a-t-il ajouté, dans un grand nombre de districts, à Alep, par exemple, il y a jusqu'ici dix communautés différentes, et, si l'on admettait tous leurs chefs spirituels, la salle des séances serait trop petite.

Un autre député musulman dit que les Conseils ne s'occupant que d'affaires administratives, et nullement d'affaires religieuses, il croit qu'il serait logique d'exclure les chefs spirituels des Communautés non musulmanes.

Nous voyons alors se lever un député de Brousse. C'est Pavlidis Effendi, il est grec et n'a pas plus de 32 ans. Il s'exprime facilement en turc, mais sa prononciation est mauvaise.

Pavlidis Effendi. — Puisqu'il en est ainsi, je propose à mon tour que le mufti soit exclu de ces conseils.

Le Président. — *Bounou bekliordoum* (c'est là que je vous attendais). Sachez que le mufti n'a pas un caractère religieux, bien que cette opinion fausse soit très répandue. Il est tout simplement le *meemour* du *canoun,* c'est-à-dire le représentant de la loi. Il ne peut donc être exclu (1).

Djevdet Pacha, qui avait à défendre la proposition, dit que la distinction entre les deux éléments peut être supprimée dans le texte de la loi pour les Conseils communaux qui s'occupent exclusivement d'affaires d'intérêt local, mais qu'elle devait être maintenue pour les conseils des sandjaks, des cazas et des vilayets, parce que ces conseils avaient à examiner des affaires d'intérêt général, de gouvernement.

Le projet de loi fut voté à la séance du mardi 17 avril. Les députés chrétiens votèrent pour avec les députés musulmans ; seuls, les députés grecs votèrent contre.

(1) *Le Temps,* 11 avril 1877. Le correspondant termine ainsi : « Le ton avec lequel le président, qui est cependant l'un des Turcs les plus instruits, a lancé son *bounou bekliordoum,* indique que les chrétiens peuvent longtemps attendre en fait l'égalité qu'on leur promet sur le papier. » Cela semble étonner le correspondant du *Temps,* mais ne nous étonne pas : nous savons, en effet, que le président Ahmed Vefik Effendi fut, à cause de ses idées, choisi par Abdul-Hamid pour, précisément, mettre à mal le Parlement, et par effet concomitant, la Constitution.

Nous arrivons aux jours tristes de la guerre avec la Russie. Certains chroniqueurs se sont gaussés du Parlement ottoman, qui jouait, disent-ils, à la Convention, prononçant des discours emphatiques et décrétant les ministres d'accusation.

J'avoue ne pas comprendre pourquoi ce qui est si loué chez nos conventionnels français serait blâmable chez les conventionnels turcs, acceptons le mot; pourquoi les députés ottomans, se disant prêts à mourir pour leur pays, prêteraient plus à rire que les députés français parlant de s'immoler sur l'autel de la Patrie ; pourquoi enfin, les discours des députés ottomans, quand ils s'inspirent, si l'on veut, de Thiers ou de Michelet, seraient plus ampoulés que ceux de nos conventionnels, puisant les leurs dans Tite-Live ou dans Plutarque !

Le patriotisme et la bonne foi sont aussi respectables chez les uns que chez les autres. Là n'est pas le cas d'appliquer l'axiome de Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà !

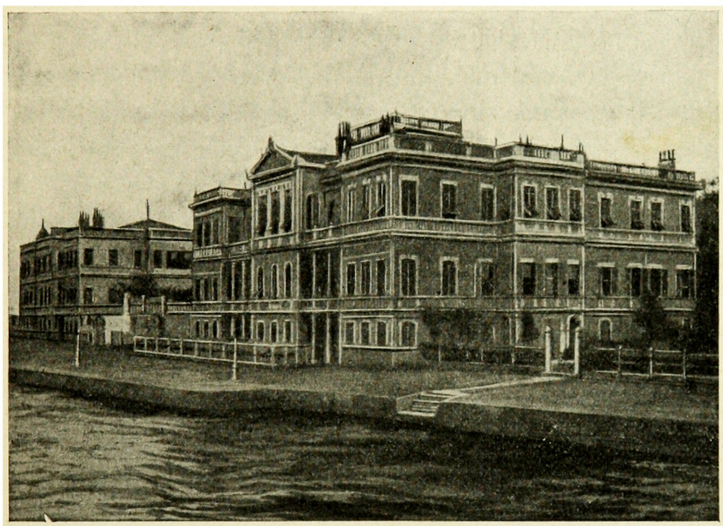
Transportons-nous à la Chambre, le 26 avril 1877. On lit le télégramme reçu le matin même de Tevfik Bey chargé d'affaires ottoman à Saint-Pétersbourg et annonçant que le prince Gortschakoff lui avait remis une missive dans laquelle il disait que la Russie avait employé tous les moyens pour amener une paix durable avec la Sublime-Porte, mais que, ses efforts n'ayant pas abouti, l'empereur se voyait dans la nécessité de recourir à la force des armes ; que, par conséquent, les relations diplomatiques avec la Sublime Porte étaient dès ce moment rompues.

Cette lecture achevée, Moustapha Effendi, député de Kazan, se leva et récita une prière pour invoquer la protection du Très-Haut et lui demander de donner la victoire aux troupes impériales contre l'ennemi de la religion et de la patrie (1). Plusieurs députés musulmans et non musulmans ont ensuite pris la parole et, s'élevant contre l'injustice de cette guerre, contre les menaces d'un ennemi

(1) « C'était bien son droit, écrit le correspondant du *Journal des Débats* à qui nous devons ce récit, puisqu'on en avait fait autant la veille à la chapelle de l'ambassade russe. »

impitoyable, ont fait appel aux sentiments patriotiques de tous les Ottomans (1).

Nous avons expliqué, ci-dessus, comment cette déclaration de guerre inouïe avait exaspéré les musulmans. Il était impossible que cette exaspération ne se fît pas jour à la Chambre. Aussi, certains députés musulmans parlèrent-ils immédiatement de guerre sainte. Quelques députés chrétiens ayant fait observer que cette qualification porterait ombrage aux chrétiens, sujets du sultan, et produirait une fâcheuse impression sur l'Europe, la majorité a



Sur le Bosphore

maintenu la qualification donnée à la guerre présente et les députés chrétiens qui avaient cru devoir faire des observations durent se taire, intimidés par le ton menaçant de la Chambre (2).

Maintenant qu'elle a pris pleine possession de son rôle, cette Assemblée ne se montrera pas moins que d'autres, en semblable crise patriotique, à la hauteur des circonstances. Loin de mériter ces dédains un peu forcés que lui montrait par anticipation le

(1) *Journal des Débats*, 6 mai 1877.

(2) *Missions catholiques*, 10 mai 1877.

général Ignatieff, elle fit preuve d'une indépendance que beaucoup de personnes étaient loin d'attendre d'elle. N'oublions pas, de plus, que les membres ne sont, dans la session actuelle, que le tiers de ce qu'ils seront l'année prochaine. Fonctionnaires, pachas, ministres, trouveront là un tribunal d'enquête permanent avec lequel ils vont avoir à compter. Les uns après les autres elle va les citer à sa barre.

Dans une des séances qui suivirent la déclaration de guerre, un député, un musulman, a déclaré à la tribune que c'était le devoir du gouvernement d'avouer la vérité, toute la vérité, sur le sort des armées et sur les faits de guerre. Ceux qui sont chargés d'organiser la résistance, sont-ils à la hauteur de leur mission? Ont-ils les capacités voulues, ont-ils surtout la volonté de bien faire? a dit ce député, se faisant ainsi l'écho des sentiments qui règnent dans une partie de la population : l'hostilité et la méfiance envers Rédif Pacha, le seraskier, et surtout envers Mahmoud Damad Pacha, le grand maître de l'artillerie et beau-frère du sultan.

« Cet esprit d'examen et d'opposition de la Chambre s'est affirmé encore quelques jours après. On avait soumis aux députés le projet d'arrangement en voie d'exécution en ce moment, entre les porteurs de titres, emprunt 1854-1871, garantis par le tribut d'Égypte et un Syndicat de banquiers. Le projet a été approuvé par les députés ; mais l'un d'entre eux, toujours un musulman, s'est levé contre le choix de Zuhdi Effendi, l'envoyé du ministère des finances à Londres. Il a rappelé son passé, la rapidité avec laquelle il s'était enrichi et le peu de confiance qu'il pouvait inspirer. Il a conclu en demandant qu'une enquête fût faite sur l'origine de la fortune de ce délégué et sur les affaires auxquelles il avait été mêlé. Cette enquête a été votée à la presque unanimité, décision qui a eu un prompt effet, car on annonce que le rappel immédiat du personnage incriminé a été ordonné par télégramme (1). »

A la nouvelle de l'occupation d'Ardahan, un vif mécontentement se produisit. On en fit remonter la cause à Rédif Pacha dont

(1) *Journal des Débats*, 26 mai 1877.

l'impopularité croissait de jour en jour. Dès lors, les softas se remuèrent et se rendirent en grand nombre à l'Assemblée. Leur délégué, prenant la parole, a réclamé contre la mauvaise direction des affaires, contre le péril que courent les armées et le pays. Que fait Rédif Pacha? a dit l'orateur. Quels chefs donne-t-il à nos soldats? Des incapables et des lâches qui ne savent ni défendre nos places fortes, ni arrêter l'envahisseur. Et il a conclu à la destitution de Rédif et de Mahmoud Damad Pacha (1).

Quand, sur ces entrefaites, on discuta le budget, Sarakiotti, ce député grec qui en maintes occasions déjà a pris la parole et d'une manière utile, fit la peinture vraie de la situation financière du pays, du dépérissement de son commerce et de son agriculture, il a exposé avec intelligence que c'était en portant tous ses efforts vers l'agriculture que le pays pourrait se relever. Mais il y a pour le moment, à courir au plus pressé. L'agriculture, c'est l'avenir ; quant au présent, il exige des ressources immédiates. C'est ce qu'on examine ensuite en proposant de réduire les traitements des hauts fonctionnaires, et de contracter un emprunt (2).

On donna lecture d'un exposé du ministre des finances, démontrant qu'il faut absolument 5 millions de livres pour les besoins actuels de la guerre, 5 millions de livres, environ 120 millions de francs.

(1) *Journal des Débats*, 4 juin 1877. Le correspondant termine ainsi sa lettre : « Notre assemblée tourne tout à fait à la Convention : elle décrète enquêtes sur enquêtes. L'autre jour, il s'agissait de Zuhdi Bey, le délégué financier ; aujourd'hui c'est autre chose, je ne parle pas de Nedjid Bey, le commandant du monitor qui a sauté sur le Danube ; je ne parle pas du commandant d'Ardahan ; il est question de bien d'autres personnages ; de Mahmoud Nedim Pacha, le dernier grand-vizir d'Abdul-Aziz et de Christaki Effendi, le banquier du sultan d'un jour de Mourad. »

(2) *Journal des Débats*, 19 juin 1877. Ce n'est pas la première fois que les traitements des fonctionnaires sont en jeu. Un mois plus tôt il fut question, dans la discussion de la loi des vilayets, d'augmenter les petits appointements. Certains députés demandèrent alors que l'on diminuât les gros. On a signalé entre autres plusieurs superfétations bonnes à supprimer. Nauphal Bey démontra que les institutions créées, il y a quinze ans, avaient eu pour résultat l'augmentation des grades et des traitements des employés. Il a conclu par des chiffres et prouvé que le budget des vilayets s'était élevé de 99.171.000 piastres à 198.342.000, c'est-à-dire qu'il a juste doublé.

Cette révélation a été la cause assez naturelle d'une discussion des plus vives, dans laquelle ont été examinées ces trois solutions proposées par le ministère : l'emprunt extérieur, l'emprunt intérieur forcé et une nouvelle émission de papier-monnaie.

Les discours les plus patriotiques ont été prononcés dans cette circonstance.

« Nous sommes pauvres, épuisés, a dit Nikolaki Effendi Nauphal, député de Tripoli de Syrie, mais tout ce qui nous reste, notre dernière obole comme la dernière miette de notre table, nous le devons à notre patrie et nous le tenons à sa disposition. Depuis quarante ans je sers le gouvernement et j'ai pu devenir propriétaire d'une maison valant 12.000 francs ; cette maison je suis prêt à en faire l'abandon. »

« Un autre député, Yéni Chehirli Zadé Ahmed Effendi, est monté à la tribune et a demandé que les fonctionnaires et les membres du pouvoir imitassent le peuple qui, lui, est disposé à subir tous les sacrifices.

« Les ministres, a-t-il dit, ont abandonné le quart de leur traitement, ils ont même donné un ou deux chevaux, puisqu'on a trouvé le moyen, dans un pays comme le nôtre de manquer de cavalerie, faute de chevaux et qu'il faut maintenant en réquisitionner. Ils ont fait cela, nos ministres, mais est-ce suffisant? Donnent-ils l'exemple du désintéressement complet? Est-ce le quart de leur traitement qu'ils devraient abandonner. Non, c'est la moitié, si ce n'est la totalité. Mais à quoi bon émettre un vœu dans cette Assemblée? Voilà plusieurs mois que nous sommes réunis, et quand le gouvernement a-t-il pris en considération les vœux que nous avons émis... » (1) ?

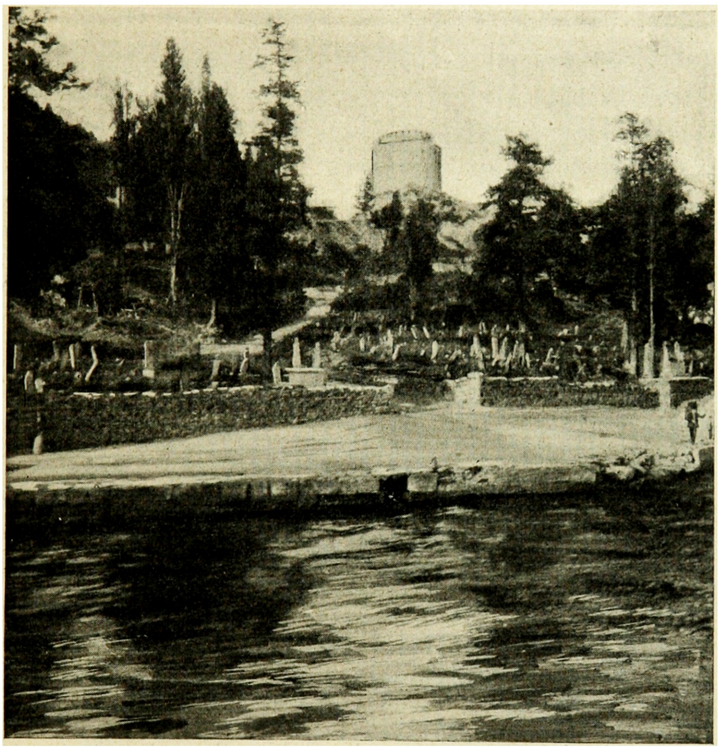
« A la suite de cette discussion, la Chambre a nommé, séance tenante, une Commission de onze membres, dont sept chrétiens, chargée d'examiner la question et d'y chercher une solution (2).

(1) Il en fut toujours ainsi, du reste. Une dépêche de Constantinople au *Temps* du 10 janvier 1878, nous apprend que « la Chambre a décidé d'inviter le Gouvernement à donner des instructions aux gouverneurs des provinces, afin que les lois votées l'année précédente soient mises à exécution ».

(2) *Journal des Débats*, 19 juin 1877.

La solution fut l'emprunt intérieur forcé.

« Cet emprunt portera sur tous les contribuables : propriétaires, industriels et commerçants, les possesseurs de *timars*, anciens fiefs militaires, et tous ceux qui touchent une pension seront imposés à raison de 10 % sur leur revenu. Les employés participeront aux



Le cimetière de Roumeli-Hissar.

charges de cet emprunt en versant deux mois de leurs appointements (1) ; il en sera de même pour tous les officiers d'un grade supérieur à celui d'adjudant-major.

« Cet emprunt sera de 600 millions de piastres caïmés, environ

(1) Cet impôt sur les appointements des employés revient à 16,66 %. Il convient en outre de remarquer que ces appointements sont payés moitié seulement en argent, l'autre moitié en papier.

80 millions de francs ; il portera intérêt de 10 % avec 5 % d'amortissement. Il sera amorti en douze ans. Il se fera en quatre versements, dont le premier aura lieu en juillet prochain et le dernier en octobre. Les intérêts seront payés une fois par an dans toutes les caisses de l'État (1). »

Le Parlement devait, à cette époque, clore la session. Mais, il résolut de prolonger ses séances quelques jours encore, pour se rendre compte de ce que deviendraient les décisions prises par lui et si, comme le disait un député, « on avait parlé autrement que dans le désert ». Il attendait surtout la réponse du Sultan à sa demande de créer une Commission permanente. On devine que cette réponse fut négative.

Les dernières séances furent orageuses et Ahmed Vefik Effendi se montra encore plus autoritaire que de coutume. Aussi un groupe de députés quitta-t-il l'Assemblée en déclarant ne pouvoir supporter plus longtemps des allures trop dépourvues de mansuétude (2).

La clôture fut alors décidée dans l'esprit d'Abdul-Hamid, et mise aussitôt à exécution. Quelle fut la cause déterminante de cette mesure? Sont-ce les incursions du Parlement dans la politique du jour, alors qu'un député, parlant de l'expédition entreprise entre les séculaires ennemis de la Turquie avait dit qu'il fallait en finir une bonne fois avec ces voisins plus qu'incommodes? (3) Est-ce parce que les députés, musulmans et chrétiens, stigmatisaient trop ouvertement les vices de l'administration, dans un langage que les ministres ottomans n'étaient pas habitués à entendre ? (4)

Ces deux prétextes sont aussi valables l'un que l'autre ; mais Abdul-Hamid n'avait nul besoin d'accuser ces députés d'être enragés pour les abattre. Depuis longtemps il a conçu le plan qu'il ne tardera pas à mettre à exécution. Pour le moment, il se contente

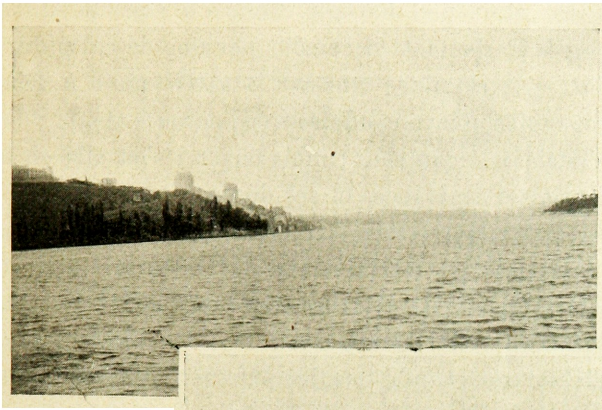
(1) *Journal des Débats*, 23 juin 1877.

(2) *Journal des Débats*, 3 juillet 1877. Les *Missions catholiques* constataient aussi cette façon cavalière de traiter les députés : « Le président, disaient-elles, impose sa volonté à la majorité. » (18 mai 1877.)

(3) *Journal des Débats*, 14 juillet 1877.

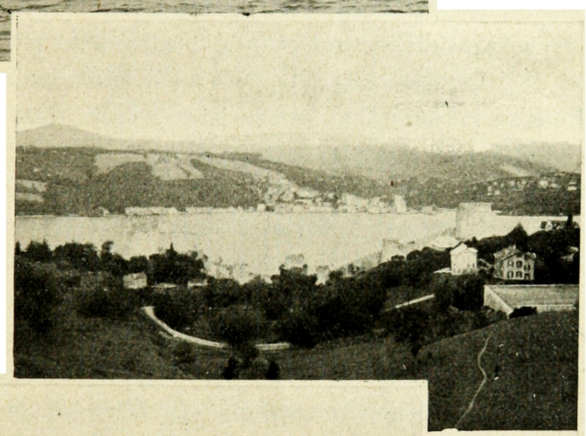
(4) *Missions catholiques*, 6 juillet 1877.

de les éloigner, pour ne plus les entendre aboyer à ses chausses, comme les bons chiens de garde au voleur.

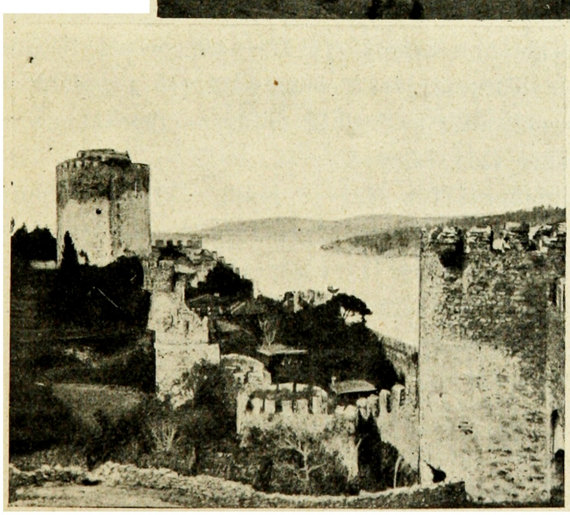


Ahmed Vefik Effendi fut chargé d'exécuter les ordres du Maître.

Les députés croyaient que le Sultan leur adresserait un message. Ils l'attendirent, en vain, pendant plusieurs



heures. De guerre lasse ils partirent, après avoir subi une fois encore un bref discours de leur président, conçu en ces termes: « Retournez dans vos pro-



Rouméli-Hissar

vinces respectives, préparez-y les prochaines élections, de façon à envoyer des députés raisonnables et au courant des besoins du pays. » Ce langage était peu flatteur. Mais on sait qu'Ahmed Vefik n'aimait pas le Parlement. Il conclut par une de ces phrases ambiguës, familières à ce pince-sans-rire : « S'il plaît à Dieu, bientôt vous serez réunis pour une affaire très heureuse (1). »

Ces paroles n'avaient aucun sens ; mais chacun s'en alla en les interprétant suivant ses espérances et ses désirs.

La nouvelle Chambre, qui devait être convoquée pour le 13 novembre, ne le fut que le 13 décembre (2). La session est ouverte, comme la première fois, par un discours du trône, où Abdul-Hamid se livre à des variations sur l'égalité accordée à tous les sujets de l'Empire, sans distinction, et qu'il termine par ces mots : « L'unique salut de l'Empire est dans la mise à exécution de la Constitution. »

Nous ne reviendrons pas sur ce qu'il faut penser de la conduite d'Abdul-Hamid. Suivons la Chambre.

Le premier jour où elle se réunit, on procède à l'élection d'un président provisoire et des secrétaires. Le règlement donnant cette présidence au député le plus âgé, c'est un grec, Mikhalaki Bey, de Philippopoli, qui a été nommé président provisoire. Les Musulmans furent froissés, en entendant proclamer le nom d'un chrétien. Ils protestèrent que l'élu n'était pas le membre le plus âgé de l'assemblée. La vérification aurait été très laborieuse, l'état-civil n'existant pas en Turquie. On a néanmoins fini par faire comprendre aux récalcitrants la futilité de leurs récriminations et l'incident a été ainsi vidé (3). »

Le président définitif fut Hassan Fehmi Effendi, député de Constantinople

(1) *Le Temps*, 12 juillet 1877

(2) Voici ce qu'en écrit le correspondant du *Temps* (27 décembre 1877) : « Les élections ont eu lieu d'après le règlement provisoire, le gouvernement n'ayant pas approuvé, l'année dernière, le règlement définitif et plus libéral que la Chambre avait préparé et proposé. A y regarder de près les élections sont donc entachées d'un vice fondamental, sans compter les nombreuses irrégularités du fait des élections mêmes. »

(3) *Le Temps*, 27 décembre 1877.

Les premières séances furent très importantes et très animées, et donnèrent lieu à deux incidents de la plus haute gravité.

Le premier fut soulevé par Naafi Effendi, député musulman d'Alep. Il interpella le gouvernement sur la capture du bateau *Mersina*. Il demanda comment ce fait avait pu se produire alors que la Russie ne possède pas de navires de guerre dans la Mer Noire et que la Turquie, au contraire, dispose d'une flotte nombreuse et excellente.

« Une dette de 300 millions de livres, s'écria-t-il, pèse sur le pays. Le seul avantage que nous en ayions tiré, c'est l'existence de notre flotte. Qu'a-t-on su en faire? Quelques bateaux russes nous causent plus de mal que toute notre flotte n'en a fait à l'ennemi. La *Mersina* avait à bord 800 soldats; la correspondance des corps d'armée, a-t-on songé à la faire convoyer par quelque cuirassé? pas le moins du monde. Il en est de même pour tous nos paquebots-poste. C'est à croire qu'il y a plus que de l'incurie dans une semblable façon d'agir ! »

Naafi Effendi a insisté pour que le ministre de la marine donne des explications à la Chambre. (A noter que ce ministre est Saïd Pacha, un favori du Sultan, à qui incombe, avec la direction de ce ministère, le commandement militaire du palais).

L'autre incident est plus grave encore. La Chambre décida, en principe, qu'elle exprimerait, dans l'Adresse en réponse au discours du Trône, son mécontentement pour la manière dont les affaires du pays ont été conduites. Une première discussion à ce sujet eut pour résultat de faire voter une motion disant que l'on devait blâmer l'impéritie des ministres dans la conduite des affaires politiques et militaires. Mais, dans la pensée de la Chambre, ce ne sont pas seulement les ministres qui sont coupables, mais aussi le sultan lui-même et les favoris dont il s'entoure. On a trouvé au cours d'une seconde discussion le mot qui exprimait exactement les sentiments de la Chambre et on a adopté la rédaction suivante : « Il faut blâmer l'impéritie de ceux qui étaient chargés de l'exécution (aléti Idjra-iyé) et qui, s'ils avaient dirigé plus convenablement les affaires diplomatiques et militaires, auraient épargné au pays la situation malheureuse dans laquelle il se trouve. »

La première rédaction avait rallié 41 votants. Celle-ci a été votée par 51 voix contre 37. Ce vote a produit à Stamboul et au Palais une grande sensation.

Très violemment attaqué par Yeni Chehirli Zadé, du vilayet d'Aïdin (1), le ministère fut défendu par Agob Effendi (2).

Ces événements suggérèrent au *Temps* les réflexions suivantes exprimées dans son *Premier Paris* (3) :

« On s'est beaucoup moqué du Parlement turc en Europe et surtout en Russie, lorsque la Constitution octroyée par le Sultan a été établie en Turquie au commencement du régime parlementaire. Simple apparence, disait-on, comédie politique jouée pour faire illusion à l'Europe. Cependant la Chambre des députés ottomane est vraiment vivante. La preuve en est qu'elle renverse des ministres. Dans la séance de lundi dernier, des députés musulmans ont critiqué vivement la direction des opérations militaires, et la Chambre, sur leur demande, a invité les ministres à lui fournir des explications, c'est-à-dire à se justifier devant elle. On a vu également que dans son Adresse en réponse au discours du Sultan, la Chambre des députés a émis un véritable vote de défiance qui produisit aussitôt son effet. Le beau-frère du Sultan, contre lequel surtout il était dirigé, a offert sa démission de grand-maître de l'artillerie et elle a été acceptée. L'exemple donné par Mahmoud Damad a été suivi par le grand-vizir, Edhem Pacha, mais le Sultan a refusé la démission de celui-ci. Mahmoud Damad, a même demandé au Sultan, dans sa lettre de démission, d'aller lui-même répondre à la Chambre des députés aux attaques dirigées contre lui.

(1) Voici le portrait qu'en trace le *Temps* (13 janvier 1878) : « Ahmed Effendi Yeni Chehirli Zadé est une figure sympathique, un digne représentant des anciens Turcs, de ceux qui cultivent la terre ou font un commerce honnête, toujours fidèles à leur parole, de ceux qui fournissent les héros de Plewna et forment un contraste si frappant et tout-à-fait à leur avantage avec le personnel de l'oligarchie administrative. Yeni Chehirli porte le turban comme membre du corps des ulémas. Mais il ne s'occupe que de commerce, comme ses ancêtres, et il possède une belle fortune. »

(2) « Un orateur qui ne manque ni d'un certain talent, ni d'une véritable facilité d'élocution. » (*Journal des Débats*, 12 janvier 1878.)

(3) *Le Temps*, 7 janvier 1878.

« Au point de vue parlementaire, ces démissions offertes à la suite d'un vote de la Chambre prouvent que celle-ci a plus d'autorité qu'on ne le croyait. »

Ahmed Effendi Yeni Chehirli Zadé pouvait être considéré comme le véritable chef de l'opposition. Il fut un de ceux qui dénoncèrent le plus vivement les vices et les abus de pouvoir. « Dans mon vilayet, disait-il un jour, les gendarmes pillent les populations, les employés des tribunaux volent les dépôts qui leur sont confiés et les fonctionnaires appliquent la torture... (1). »

Il était vaillamment secondé par un jeune député catholique de Syrie, Halil Ganem Effendi, que nous retrouverons plus tard (2).

Il s'agissait un jour, du sort des exilés politiques. Halil Ganem Effendi s'éleva avec courage et avec une rare éloquence contre les actes arbitraires qui ont frappé certains personnages, de vrais patriotes, ceux-là ! Ils sont atteints au mépris de la Constitution. La loi de l'état de siège a autorisé leur exil. Soit ! mais est-ce véritablement une loi que celle qu'on a créée pour une circonstance spéciale, dans un but tout personnel et qu'on laisse sans application par la suite ? Il ne s'agissait, dans ce débat, que d'un personnage secondaire ; mais au fond, on sentait qu'on visait beaucoup plus haut et que c'était de Midhat Pacha qu'il était question.

En d'autres circonstances, Halil Ganem Effendi eut à déployer une plus grande énergie encore. Les députés chrétiens faisaient le récit des massacres dont les Circassiens s'étaient rendus coupables et dont les nouvelles arrivaient coup sur coup aux différents patriarcats. Les députés musulmans, voulant défendre les Circassiens, niaient même l'existence de ces massacres qui, pourtant, avaient été commis presque aux portes de Constantinople et que l'ambassadeur d'Angleterre, M. Layard lui-même, le type des turcophiles exagérés, était forcé de reconnaître (3).

Naafy Effendi, député d'Alep, est venu prétendre que les Circas-

(1) *Journal des Débats*, 25 janvier 1878.

(2) On lira une fort intéressante notice biographique de Halil Ganem Effendi dans le *Mechveret* du 1er juillet 1903.

(3) *Missions catholiques*, 15 mars 1878

siens n'étaient autres que des Bulgares ayant pris leur costume pour déshonorer la nation ottomane et la « faire passer pour une nation barbare ». Les faits sont là, répondit Halil Ganem Effendi, ils ne sont que trop manifestes ; les ruines sont restées, les cadavres n'ont pas disparu encore. Demandons au Gouvernement de procéder immédiatement à une enquête et de punir les coupables ».

La Chambre consultée décida qu'on passerait à l'ordre du jour.

C'est qu'un autre membre avait osé soutenir que les Circassiens, bachi-bouzouks et autres brigands, étant musulmans, n'avaient pu se rendre coupables des atrocités qu'on leur reprochait, le Coran leur en faisant la défense (1).

Sur ces entrefaites, des événements intérieurs importants étaient survenus.

De l'aveu même des journaux européens, les députés ottomans se mettaient plus rapidement qu'on ne l'aurait cru, au courant de la vie parlementaire.

« Plusieurs d'entre eux, écrit le *Temps* (2), réclament les moyens pratiques de former un groupe ayant des réunions particulières. Ce projet est d'une réalisation difficile dans ce pays, où les mœurs portent encore l'empreinte vivante du régime absolu subi pendant des siècles. Les opposants se sont réunis néanmoins dimanche dernier dans la salle même des séances du Parlement, l'assemblée ne siégeant pas ce jour. Après discussion, le groupe a pris deux résolutions importantes ; il a décidé qu'il porterait, le lendemain lundi, à la tribune les deux motions suivantes :

« 1° Prier la Chambre de déclarer par vote qu'elle n'avait aucune confiance dans cinq ministres qu'on désignerait nominativement : Hamdy Pacha, grand-vizir ; Mahmoud Pacha, grand-maître de l'artillerie et beau-frère du Sultan ; Saïd Pacha, ex-premier secrétaire du Sultan et ministre de l'intérieur ; Saïd Pacha, ministre de la marine et commandant militaire du Palais ; Reouf Pacha, ministre de la guerre ;

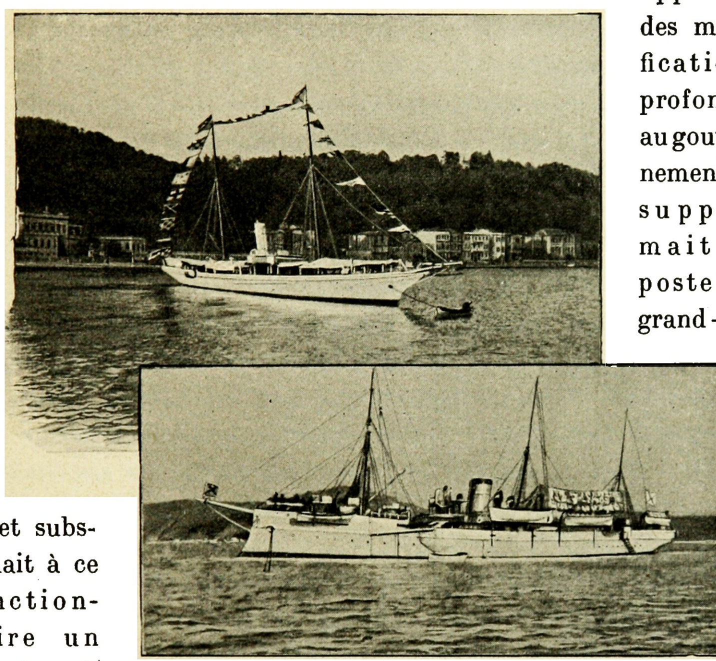
(1) *Journal des Débats*, 24 février 1878.

(2) *Le Temps*, 15 février 1878.

« 2° Demander la mise en accusation immédiate de Mahmoud Nedim Pacha, ex-grand-vizir, qui a précipité la ruine de l'empire, et celle des généraux qui ont failli à l'ennemi ou au devoir. »

Ces résolutions prises par le groupe d'opposition ont été connues au Palais quelques instants après.

Or, le soir même, un coup de théâtre éclatait, Abdul-Hamid apportait des modifications profondes au gouvernement. Il supprimait le poste de grand-vizir et substituait à ce fonctionnaire un premier ministre qui devait présider le Conseil et soumettre à la sanction impériale les décisions prises collectivement par les ministres, ainsi que les projets de loi votés par la Chambre des députés et adoptés par le Sénat (1).



Stationnaire et Yacht russes

Nous n'avons pas à nous occuper des critiques faites à ce système, préconisé jadis par Midhat Pacha, mais que beaucoup, à l'heure

(1) Le premier ministre choisi était Ahmed Vefik Effendi, l'ancien président de la Chambre. On ne pouvait trouver plus mal, dans la circonstance.

actuelle, trouvaient inopportun. Nous n'avons à l'envisager qu'au point de vue parlementaire.

Le premier effet de ce changement fut d'amener le groupe d'opposition à renoncer à sa motion concernant les ministres. Mais il maintint la seconde et la porta à la tribune dans la séance du 4 février. Elle souleva une longue discussion dans laquelle le discours le plus énergique a été prononcé par Yeni Chehirli Zadé. Il dit que la nation avait fait tous les sacrifices, qu'elle était prête encore à donner ce qui lui reste de bien et tout son sang, mais à la condition que ceux qui commandent soient dignes du commandement : « Quant à moi, a-t-il conclu, je ne donnerai pas mon sang, ni celui de mes fils, si nous avons à notre tête des incapables ou des traîtres. »

La Chambre ayant demandé que les débats de la cour martiale soient publics et que quelques députés siègent comme juges, Ohannès Effendi Handavendi, a reproché à ses collègues de s'ériger en Convention. Grand tumulte, apaisé seulement par l'intervention de Halil Ganen Effendi qui, avec son habileté habituelle, parvient à faire décider par la Chambre que l'incident est clos. Notons encore ce mot qui a été lancé par un député arménien, au sujet de la composition de la cour martiale : « La présidence doit en être donnée au plus digne, à Osman Pacha. »

La motion proposée par l'opposition a réuni la majorité. Elle sera donc envoyée d'urgence à la Sublime Porte avec cette recommandation que les débats soient publics. La motion porte que le général Méhemet Ali Pacha devra se disculper devant un Conseil de guerre des accusations portées contre lui, avant de prendre le commandement de l'armée de Crète. (On lui reproche principalement d'avoir sacrifié à Orkhanié des approvisionnements et des munitions qu'il aurait pu sauver.)

Le lendemain, 5 février, le premier ministre se rendit à la Chambre accompagné de quelques-uns des nouveaux ministres. Il ne devait pas y avoir séance publique, et les députés travaillaient dans les sections. Ils se sont immédiatement réunis dans la salle des séances.

Ahmed Vefik Pacha prononça un discours dont voici le sens : « Le Sultan veut sincèrement appliquer la Constitution et c'est pour ce motif qu'il a encore abandonné une de ses prérogatives en supprimant le poste de grand-vizir. Les nouveaux ministres n'auront qu'un but, le salut et le progrès de l'Empire.

« Ils se tiendront constamment à la disposition de la Chambre, mais ils la prient de les excuser si, dans les circonstances difficiles que l'on traverse, ils envoient quelquefois des délégués... »

La Chambre a applaudi le discours du premier ministre. Le Président de la Chambre a exprimé les remerciements des députés, et a promis leur concours.

A ce moment, Youssouf Zia Bey, député musulman de Jérusalem, est monté à la tribune. Le Président lui ayant demandé ce qu'il comptait faire, Zia Bey lui a répondu à voix basse qu'il allait lire un *techekié iramé* (une Adresse de remerciements). Sur cette annonce, le président accorde la parole au député de Jérusalem. Celui-ci donne alors lecture, non d'une Adresse, mais d'un exposé de motifs (1) donnés à la Chambre pour lui faire observer que la décision du pouvoir exécutif, dont l'opposition reconnaît d'ailleurs les bonnes intentions, est une violation directe des articles 27, 28, 29, 115 et 116 de la Constitution.

Cet exposé souleva une émotion considérable. Une vive discussion suivit, au cours de laquelle les amis du ministère se montrèrent d'une telle intolérance que Yéni Chehirli Zadé, s'adressant au président, aux ministres et à leurs partisans, s'écria : « Vous parlez constamment de votre respect pour la Constitution. Respectez donc notre liberté, car, en ce moment, c'est nous qui la défendons, vous qui voulez la violer. » La motion, après apaisement, a été renvoyée à l'examen de la Commission spéciale pour être représentée devant la Chambre, ou, s'il y a lieu, rejetée (2).

La Chambre n'eut pas le temps de prendre une décision, elle venait de se condamner à mort.

(1) Portant la signature de 16 députés.

(2) *Le Temps*, 15 février 1878.

Le 14 février 1878, le premier ministre vint donner lecture d'un message impérial la prorogeant indéfiniment, c'est-à-dire portant sa dissolution.

Comme bien l'on pense, cette décision inattendue du Sultan produisit la plus vive impression. Personne ne crut à la seule raison donnée par le messager, c'est-à-dire à la gravité de la situation actuelle.

Les uns affirmèrent que le Sultan était conseillé par les Russes, gênés par le fonctionnement, à Constantinople, d'un régime parlementaire, quelque imparfait qu'il fût d'ailleurs. Les autres assurèrent que l'attitude indépendante et quelque peu hostile au gouvernement prise par la Chambre a été le véritable motif de la mesure décrétée contre elle.

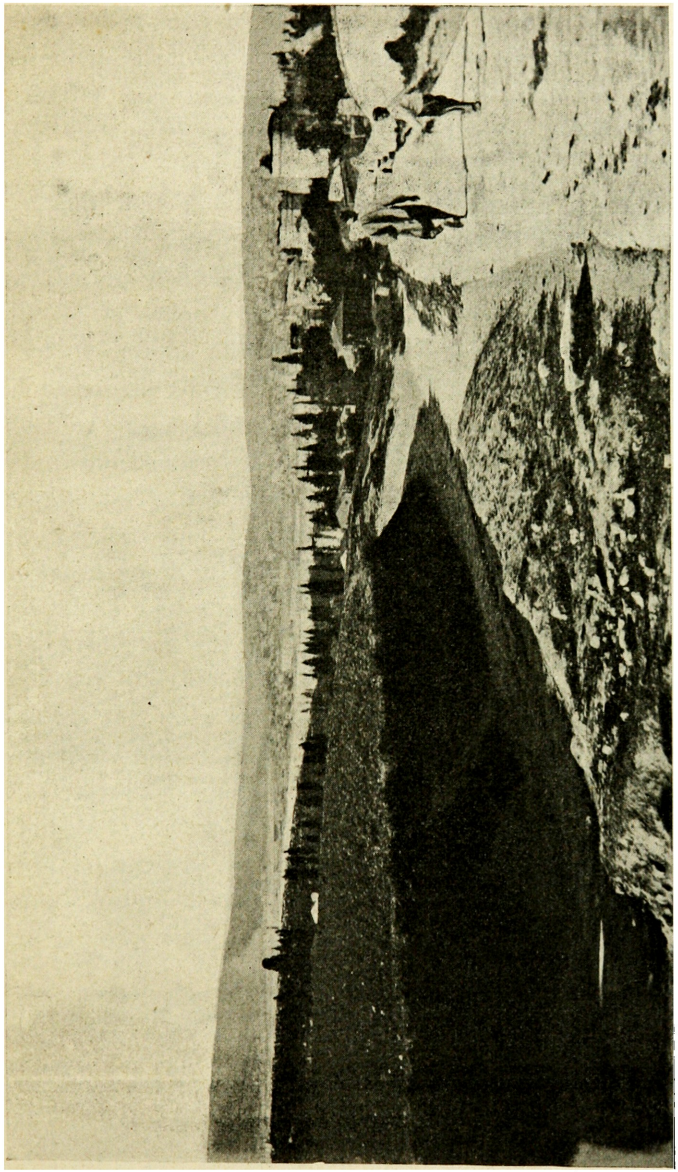
Voici sur ce fait, dit le correspondant du *Temps* (1), des renseignements dont je garantis l'authenticité :

« Le Gouvernement russe n'est pour rien dans l'affaire. Ce qui est certain, c'est qu'Abdul-Hamid voyait avec un vif déplaisir les députés discuter librement tous les actes de l'administration, critiquer ses favoris et même abuser de la prérogative parlementaire jusqu'à demander la mise en accusation de ses ministres et de ses généraux. Son mécontentement avait atteint dans ces derniers temps la limite extrême, par le fait de trois questions irritantes. La Chambre avait répondu à la suppression du grand-vizir en faisant observer que cet acte était anticonstitutionnel. Elle avait persisté malgré les significations du gouvernement, à lui retourner les projets de loi sur la presse, sur les vilayets et sur l'état de siège qu'elle avait approuvés l'année dernière et qui lui étaient présentés de nouveau par le ministère, après avoir été remaniés dans un sens antilibéral.

Enfin, la Chambre venait d'attaquer avec une grand violence Réouf Pacha, ministre de la guerre, qui est fort bien vu par le Sultan. Voici ce qui a mis le feu aux poudres.

Avant-hier, Abdul-Hamid réunissait un grand Conseil au Palais pour délibérer sur la situation, sur l'entrée de l'escadre anglaise et

(1) *Le Temps*, 23 février 1878.



Constantinople. — Vieilles murailles terrestres

sur la prochaine arrivée des Russes. En dehors du ministère on avait convoqué tous les anciens ministres et cinq membres de la

Chambre des députés : le président, les deux vice-présidents et deux députés, Ahmed Effendi, chef de la corporation des marchands de doublures, et Kemal Effendi, israélite et confiseur. En désigneant ces deux membres de la représentation nationale, on avait cru choisir deux hommes absolument incapables de faire de l'opposition et même une observation quelconque. Le calcul a été déjoué par Ahmed Effendi, un homme du peuple, indépendant par nature et par position. Le premier ministre venait d'exposer la situation navrante dans laquelle se trouve le gouvernement, placé entre l'enclume et le marteau, les Anglais et les Russes. S'adressant à l'assemblée il demanda si elle approuvait les décisions prises. Tout le monde opinait du turban, lorsque le député Ahmed Effendi se leva et tint au Sultan un langage qu'il n'avait jamais entendu. Son improvisation peut se résumer ainsi :

« Vous nous demandez notre avis trop tard. C'est alors qu'on pouvait éviter le désastre qu'il aurait fallu nous consulter sérieusement. La Chambre décline la responsabilité d'une situation qui a été créée en dehors d'elle. D'ailleurs, on n'a tenu aucun compte de ses avis dans les affaires sur lesquelles elle a délibéré. Aucune de ses décisions n'a été exécutée. Je le répète, elle décline toute part de responsabilité dans les causes des calamités actuelles. »

Pendant qu'Ahmed Effendi parlait, le Sultan était visiblement en proie à une grande colère. Il ne put se contenir et s'écria : « J'étais dans l'erreur en voulant imiter mon père Abdul-Medjid, qui chercha la réforme par la persuasion et les institutions libérales. Je marcherai sur les traces de mon grand-père, le Sultan Mahmoud ; je comprends, comme lui, qu'on ne fera marcher que par la force les peuples dont Dieu m'a confié la garde. »

A l'issue du Conseil, le Sultan exigeait de ses ministres la prorogation du Parlement.

Depuis lors, Abdul-Hamid s'est tenu parole : il n'a pas seulement employé la force pour gouverner ses peuples ; il a mis la violence, poussée souvent jusqu'au crime, au service de son autocratie.

Sans retard, au lendemain même de la dissolution, il commence, — ou plutôt, pour rester dans le vrai, — il continue ce système inauguré depuis son avènement. Il signifie à dix députés, — deux

chrétiens et huit musulmans — d'avoir à regagner immédiatement leurs provinces. C'est un exil déguisé. Ces dix députés sont : Bedran Effendi, musulman, de Beyrouth, Manouk Effendi, arménien, d'Alep, Halil Ganem Effendi, maronite, de Beyrouth ; Naafi Effendi, musulman, d'Alep ; Youssouf Zia Effendi, musulman de Jérusalem ; Yeni Chehirli Zadé et Emin Effendi, musulmans, de Smyrne ; Mustapha Bey, musulman, de Salonique ; Mustapha Bey, musulman, de Janina ; Rassim Bey, musulman d'Andrinople.

Ces députés ont courageusement répondu que la décision qui les frappe est inconstitutionnelle et arbitraire. Ils refusent de s'y soumettre (1).

Vaine résistance ! quarante-huit heures après ils étaient embarqués.

La Chambre ottomane avait vécu ! Trente années ininterrompues d'une opression de plus en plus lourde ont essayé d'en faire disparaître jusqu'au souvenir, comme on veut étouffer la mémoire de jours néfastes. Et pourtant l'impartialité conclura toujours, comme le correspondant du *Journal des Débats*, que, « malgré les erreurs de quelques-uns de ses membres malheureusement trop nombreux et trop aveuglément attachés à un système et aux idées d'un autre âge, elle avait rendu et pouvait rendre de véritables services (2) ».

Au début de ce chapitre nous avons cité le comte Charles de Mouy qui fut témoin de ces événements. Il en parle peu, sa situation officielle l'obligeant à une excessive réserve. En deux lignes il a, toutefois, raconté l'ouverture du Parlement de 1877. Après quoi, il continue ainsi : « J'ai retrouvé, une année plus tard, sur le pont du bâtiment qui me ramenait en France, l'un des jeunes députés les plus fervents en ce jour ; les temps n'étaient plus les mêmes : il s'en allait en exil. Je me souviens qu'un soir nous traversions, en quittant Athènes, l'étendue immobile du golfe de Salonique : les

(1) *Le Temps*, 2 mars 1878

(2) *Journal des Débats*, 1er mars 1878

rayons de la lune miroitaient sur la surface bleue et argentaient les montagnes du Péloponèse ; il me racontait avec une profonde amertume les rêves qu'il avait conçus, les espérances dont il s'était bercé : lui aussi, il avait été épris du visage auguste de la liberté naissante, et le splendide fantôme s'était vite évanoui. Je m'efforçai de relever son courage en lui citant l'exemple de tant d'hommes illustres qui ont souffert pour l'indépendance de leur patrie, pour le droit et pour la justice, et qui plus tard ont été consolés (1). »

Je propose la méditation de ces réconfortantes paroles aux exilés d'hier, aux exilés d'aujourd'hui, à ceux dont maintenant je vais raconter la patriotique odyssée.

(1) Comte Ch. de Mouy, *Lettres du Bosphore.*

La Jeune Turquie

J'avoue qu'il est tout aussi malaisé d'énumérer les différents sens attribués, depuis un demi-siècle, au mot « Jeunes Turcs » que de rapporter avec exactitude les définitions multiples données, en France, au mot « républicain ».

Les variations en furent si diverses et si profondes, qu'il signifiait, à quelque vingt ans de distance, des idées contraires comportant, toutefois, une idée générale de mécontentement, d'opposition (1).

(1) M. Vambéry s'exprime ainsi dans la *Deutsche Rundschau* d'octobre 1893 : « En 1867, j'ai rencontré dans un café de Londres quelques Jeunes Turcs, qui m'ont été présentés comme rédacteurs d'un journal libéral *Hurriet* (Liberté). Ces défenseurs de la *Liberté* avaient du reste peu d'espoir dans le succès de leur cause... Ils se bornaient à attaquer les nombreux Pachas et Effendis et à dénoncer leurs abus comme contraires aux exigences du Coran et à la volonté du Sultan. Ce parti de Jeunes Turcs proclamait en politique la nécessité d'opposer le panislamisme aux agitations du panslavisme et du *paneuropéisme*... Ils lançaient, pour tout de bon, des principes et des phrases vides et creuses, en singeant les révolutionnaires européens... J'ai causé avec eux des heures entières... L'admiration et le respect qu'ils avaient pour leurs ancêtres allaient de pair avec ceux qu'ils témoignaient à l'égard de sa Majesté le Sultan... Ils étaient des révolutionnaires, mais des *révolutionnaires loyaux*, semblables à ces bons et braves Allemands, qui voudraient bien avoir une République avec quelque grand-duc à sa tête... »

D'un autre côté, nous lisons dans l'*Histoire universelle* de Lavisse (tom. XII, p . 482) : « On a confondu sous le nom de Jeunes Turcs deux partis dont l'un, plus ou moins sincère, croyait à la panacée des réformes sur le papier des constitutions, de la copie servile de l'Europe et du parlementarisme ; l'autre, très sincère, dans ses enthousiasmes révolutionnaires, « très turc, très national, très anti-européen parce qu'il était national », revint très vite de son engouement pour les choses européennes et de sa confiance dans les réformes constitutionnelles.

De nos jours, on s'accorde à dénommer « Jeunes Turcs » ceux des ottomans qui, reniant le régime hamidien, réclament un gouvernement basé sur la Constitution de 1876, mieux appropriée encore que jadis aux besoins de leur pays et de leur temps. Les uns veulent atteindre ce but par des moyens violents, les autres par les moyens légaux, quelque chose, dirions-nous, comme le libre jeu des institutions. Pour l'esprit public, peu habitué à faire les distinctions nécessaires, les premiers sont les vrais « Jeunes Turcs », les autres n'existent pas.

Pourtant ces derniers — autrement dits Turcs libéraux, ainsi qu'ils s'appellent eux-mêmes, — me semblent avoir plus de réalité active et, quoique leur notoriété soit de date moins ancienne, une influence progressive plus profonde et plus durable. C'est à eux que l'on peut appliquer cette phrase d'un journal français : « Le parti Jeune Turc est maître de l'avenir et le véritable héritier du Sultan, c'est lui (1). »

Mais on se tromperait si l'on regardait les « Jeunes Turcs » comme un parti. Les nombreuses tentatives faites pour créer une organisation n'ont pas abouti, ou ont avorté après un commencement d'exécution. Cela tient à différentes causes que nous étudierons ci-après dans un rapide exposé.

Ces essais, toutefois, ne furent pas totalement infructueux ; ils ont créé un état d'esprit, une mentalité qui s'est répandue partout aujourd'hui, dans toutes les classes et les races de la population ottomane ; de sorte que ce qui n'était, il y a quelque vingt ans, que le fait d'une élite intellectuelle est, de nos jours, l'apanage de l'ensemble. C'est un mouvement qui se propage comme les ondes lumineuses ou sonores et qui, parti d'un centre, est parvenu jusqu'à la périphérie (2).

Voilà ce qu'il faut entendre par la Jeune Turquie, la Turquie libérale, qui sera la Turquie de demain.

(1) *Le Rappel*, 15 août 1906,

(2) C'est ainsi qu'il faut interpréter ce passage d'une lettre de l'ancien député au Parlement ottoman, Halil Ganem Effendi, adressée à l'*Eclair*, le 9 août 1897 « Le parti de la Jeune Turquie n'appartient du reste à personne, il n'est ni la

On comprend facilement que, sous le règne d'Abdul-Hamid, les défenseurs de ces idées soient traqués comme des bêtes fauves, déportés, assassinés, noyés par milliers. Les rares individus qui réussissent à prendre la fuite se réfugient qui en Égypte, qui en France, en Angleterre, en Suisse et même en Amérique (1). Ils s'y sont groupés en essaims, suivant leurs affinités ou leur éducation, créant des organes, autant pour se rallier que pour y faire entendre, par leur voix, les plaintes de toute la Turquie et répandre leurs idées.

Aussi excusera-t-on difficilement ce tableau tracé par un musulman, que l'on accuserait, n'était la politesse, de profonde ignorance :

« Le parti Jeune Turc se compose, *comme races :* 1° de Turcs constantinopolitains ; 2° de Circassiens et de Syriens, c'est-à-dire d'individus appartenant à des nationalités tellement ruinées que leurs destinées sont communes avec celles des Turcs et que leur seule chance de vie est la fusion avec ces derniers. *Comme intellectualité :* 1° d'un grand nombre de jeunes dandys efféminés, répandus

propriété d'un comité quelconque, ni celle d'une individualité, fût-elle pétrie d'intelligence et de dévouement à la cause publique. C'est un ensemble d'aspirations nationales nées de l'oppression et de la tyrannie, cherchant à s'affirmer par la voie de la publicité, avec le concours de tous les gens de cœur.

« Nous ne sommes que l'écho de ces aspirations qui, dans les mosquées, dans les églises, dans les familles, partout où respire une âme vivante, où palpite un cœur, s'élèvent vers Dieu pour lui demander de les délivrer du régime tyrannique qui les opprime. »

(1) Souvent on les condamne à mort par le fait même de leur fuite. Le moindre mal pour eux est le mandat d'arrêt. Nous détachons, entre mille semblables, cette note insérée dans les journaux : « Le procureur impérial près la Cour d'appel de Constantinople vient de lancer deux mandats d'arrêt contre les nommés Agop Tolédian et Artin, fils de Kévork. Le premier est accusé de crime pour s'être sauvé en Egypte et y avoir fait cause commune avec les perturbateurs ; le second est également accusé de s'être rendu à Varna dans le même but. » (*Le Stamboul*, 8 août 1907.)

D'autres fois le délinquant est invité à réintégrer son domicile sous peine de se voir dépouillé de ses biens et privé de ses droits civils et politiques. Inutile d'ajouter que l'invitation n'a pas de succès ; le « perturbateur » sachant que l'attendent au débarquement noyade ou pendaison, ou la prison et la déportation, pires que la mort.

un peu partout en Europe, surtout à Paris, portant monocle et chapeau haut de forme, redingote à la dernière mode, assez ignorants, dont l'idéal ne va pas plus haut que la création de chemins de fer et une certaine liberté de la presse, mais qui sont surtout animés de l'esprit de parade et meurent d'envie de jouer un jour, eux aussi, la grande comédie parlementaire ; 2° de quelques hommes sérieux, convaincus, presque instruits, mais totalement ignorants en ce qui regarde l'histoire passée, l'état actuel, le mouvement et la force des diverses nationalités de l'Empire ottoman, nationalités dont ils sentent seulement, sans songer à l'analyser, la formidable poussée.

« Quelle est la force du parti Jeune Turc? Vous la saurez nulle, quand je vous aurai dit que le mouvement est circonscrit à Constantinople ; hors de Constantinople, ce parti n'est représenté que par de rares individualités. Et à Constantinople même, il est formé d'environ trois mille individus, dont une centaine seulement de militants.

« Quel est le programme du parti Jeune Turc? Pour le moment, monarchie constitutionnelle, avec un régime modérément parlementaire ; au fond, mais plus tard, le régime républicain.

« Quel est l'avenir du parti Jeune Turc? Le parti est un parti d'*effendis*, il n'a pas seulement un soupçon de racine dans le peuple, et ce n'est pas le monocle ni la redingote, mais les peuples qui sont les ouvriers des révolutions (1). »

Il est possible que certains Jeunes Turcs aient joué au dandy ; mais il est non moins certain que l'immense majorité des réfugiés sont de pauvres malheureux, très honorables, très dignes, fréquentant les humbles crèmeries plutôt que les luxueux cafés des grands boulevards, fiers au point de ne vouloir pas accepter le moindre secours même sous la forme déguisée d'une rémunération, et portant une redingote, oh oui ! mais combien élimée par la brosse. Et quand je les rencontre, moi qui ne suis ni de leur religion ni

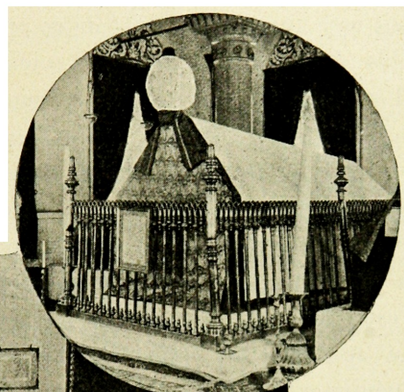
(1) *Albania*, 25 avril 1897. Journal albanais paraissant à Bruxelles. Séparatiste à cette époque, il est devenu, depuis, ottoman unioniste. Directeur Dervich Hima.

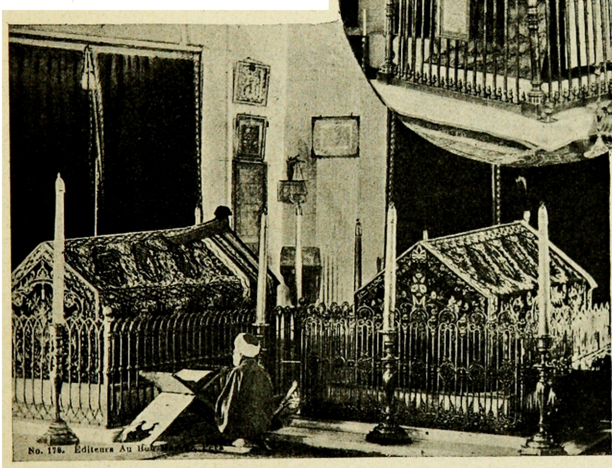
de leur pays, je me prends, à murmurer ces vers du vieux Charlemagne de la *Fille de Roland :*

Barons, princes, inclinez-vous
Devant celui qui passe, il est plus grand que vous ! (1)

Je ne célerai pas une autre critique faite aux Jeunes Turcs. Ce sont des déserteurs, a-t-on dit, et des lâches.

« Ils ne veulent pas se faire courtisans comme les autres et s'expatrient, il est vrai. Mais quel lien conservent-ils avec la masse souffrante du peuple ottoman?





Tombeau d'Osman, fondateur de la dynastie, à Brousse
Tombeaux d'Abdul-Aziz et dè Mahmoud II

« Quels moyens ont-ils et auront-ils jamais d'arrêter le mal à distance, de changer les destinées de leurs concitoyens ? Aucun évidemment. Leur prétendu courage n'apparaît plus, dès lors, que comme une lâcheté, car ce n'est pas en pliant bagages devant l'ennemi et en le laissant maître de la place (Constantinople) que l'on peut se substituer à lui pour appliquer un programme réparateur.

(1) Vicomte de Bornier, *La Fille de Roland.* Acte IV. Sc. 3.

« C'est de la lutte *dans le pays même*, là où elle peut être pratique, que sortent les transformations politiques et sociales, parce que c'est là que les efforts se trempent et que l'action se coordonne. Or, les révoltés Jeunes Turcs sont défaillants et abandonnent ce terrain d'avance.

« Leur première préoccupation est de sauver leur tête (1). »

J'avoue que je n'ai pas le courage de blâmer les Jeunes Turcs de vouloir sauver leur tête. Ils n'ont pas tort, ce faisant ; car on ne saurait méconnaître la vérité de ce proverbe oriental consigné dans la Bible : « Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. » Feraient-ils plus rapidement progresser la cause de la liberté en se laissant assassiner par les séides d'Abdul-Hamid? Non, certes ! Ils lui sont plus utiles vivants, sur les bords de la Seine ou du lac Léman, que, morts, au fond du Bosphore. N'oublions pas, au surplus, que la plupart d'entre eux se sont évadés de leur prison ou de leur exil et qu'ils portent sur eux les traces indélébiles des tortures subies ; et ce n'est point là, que je sache, un signe de lâcheté.

Plus spécieuse est l'objection d'être sans influence sur les masses qui gémissent là-bas ! Erreur profonde, que je ne m'attendais pas à trouver sous la plume de M. Hecquard, dont le travail dénote une connaissance assez nette des choses de Turquie.

Quelle pourrait être leur action, s'ils étaient demeurés en Turquie? Nulle. On sait combien l'espionnage y sévit et que la presse n'y existe pas. Les communications postales sont si primitives et si peu sûres que l'on est forcé d'être soi-même son propre courrier. Il est plus facile d'envoyer un journal de Paris à Erzeroum que de Péra à Galata. Les Jeunes Turcs ont donc trouvé le moyen de jeter leurs idées dans toute la Turquie, par l'intermédiaire des postes étrangères. Quelques-unes, de celles-ci, il est vrai, se sont abaissées jusqu'à déférer aux désirs du Sultan ; elles ont négligé de distribuer le courrier. Mais ce furent là des défaillances isolées et accidentelles. Abdul-Hamid, de son côté, a bien fait voler les valises postales ; mais, il fut vite mis à la raison. Les journaux de la Jeune Turquie

(1) Charles Hecquard, *La Turquie sous Abdul-Hamid.* In-8, Bruxelles, 1901.

filtrent à travers les douanes et parviennent jusqu'aux extrémités de l'Empire ottoman, où ils sont lus, prêtés, copiés par morceaux et répandus sous le manteau. Sans doute, en appuyant sur le bouton à Paris, les Turcs libéraux n'ont pas encore réussi à tuer le mandarin solitaire et sanguinaire de Yildiz, mais ils ont fait éclater à Erzeroum, à Bitlis, à Bagdad et ailleurs, des idées qui, plus sûrement que des bombes, feront sauter enfin et pour jamais, le funeste régime hamidien.

Or, rien de cela ne serait, sans l'exil volontaire des Jeunes Turcs.

Ajouterai-je encore, pour déblayer le terrain des objections et des critiques, qu'il y a eu parmi eux des espions et des traîtres? (1) Quel argument pourrait-on bien tirer de cet aveu? Aucun, sinon qu'ils sont des hommes et que, suivant le mot de Montaigne, partout où il y a des hommes il y a de « l'hommerie », c'est-à-dire de la faiblesse et de la méchanceté.

En somme, la masse des réfugiés est honnête, loyale, dévouée ; c'est la réserve de l'avenir.

Ces considérations préliminaires établies, nous allons suivre le mouvement Jeune Turc dans une — nous pourrions dire dans la principale — de ses manifestations, laissant de côté les faits isolés ou infructueux (2)

(1) « Parmi les Jeunes Turcs se glissèrent naturellement quelques brebis galeuses la plupart envoyées par Memdhoud Pacha ou autres. Ces faux bonshommes, que l'on étiquetait Jeunes-Turcs irréductibles et que l'on rapatriait sur leur demande, sous prétexte de conversion et de dégoût, servaient de marchepied à certains gros personnages qui en tiraient gloire auprès du maniaque d'Yildiz. » (*Moniteur ottoman*, 17 décembre 1901.))Nous lisons aussi dans le *Mechveret* (15 août 1897) : « Nous avons vu des espions devenir des Jeunes Turcs acharnés dans le but de pénétrer parmi nous afin de nous désunir ensuite par des intrigues infâmes. »

(2) « En 1891, par exemple, il y eut dans le monde religieux musulman, certaine effervescence et profonde irritation contre le personnel du Palais. Plusieurs mollahs profitèrent des jours du Rhamazan, pour se faire les interprètes du sentiment public. Le Vaïse (prédicateur de la mosquée de Keledji-Ali) a employé un langage si farouche que le palais s'en est ému, l'a destitué et exilé pour une destination inconnue ! Le mollah Cassab Zadé se livra à des philippiques non moins véhémentes contre les mœurs des hauts dignitaires

Le massacre des Arméniens à Constantinople (1894) avait remué profondément le cœur des patriotes ottomans. La jeunesse, en particulier celle des écoles, se soulevait contre la perspective de poursuivre, sous un régime aussi follement sanguinaire, le cours d'une existence pleine de périls, sans pouvoir éviter au pays les hontes et la ruine.

Sous la poussée de ces patriotiques préoccupations, quatre jeunes gens, élèves de l'école de médecine militaire de Constantinople, se réunirent et jetèrent les bases d'une association qu'ils appelèrent « Comité d'union et de progrès ». Ils n'en étaient pas à faire leurs premières armes (1). Deux d'entre eux au moins publiaient, depuis quelques années, des articles de philosophie et de science dans les principales feuilles de Turquie et souvent laissaient leurs pensées intimes se faire jour, sous le voile des paraboles et des périphrases, sans éveiller les susceptibilités de la censure (2).

Ils lancèrent alors dans le public une brochure verte, anonyme bien entendu, contenant le but, le programme et l'organisation du Comité (3).

de la cour sans les nommer, mais en les désignant d'une manière très transparente.

« Un jour notamment, Munir, Ahmed Midhat, Ahmed Djelaledin, Chereffedin, jeunes beys de l'entourage du sultan, étaient venus l'écouter. A peine le fougueux mollah les aperçut-il, qu'il les apostropha avec véhémence, les traitant de dépravés, « d'opprobre de l'Islam », mais de telle façon que chacun des beys crut que le prédicateur s'était adressé à son voisin. » (*La Turquie contemporaine*, n° 5, 1er juin 1891.)

(1) Ils s'appelaient : Ishak Soukouti, Abdullah Djevdet et Ibrahim Temo. La mort a délivré le premier et l'exil les deux autres des vengeances d'Abdul-Hamid. Nous taisons le nom du quatrième, car il vit encore en Turquie, attendant la réalisation de ses espoirs de jeune homme.

(2) A l'origine, et pendant longtemps, les censeurs étaient des gens peu intelligents et peu instruits. On leur dressait une liste de mots interdits ; ils lisaient sans comprendre ne s'arrêtant qu'à ces mots et ne prenaient nul souci de l'idée cachée.

(3) Le programme était celui de la Turquie libérale : Réformes constitutionnelles, égalité de tous les citoyens, liberté de conscience, garantie des personnes et des biens, responsabilité du monarque et des ministres devant la loi, etc., etc.

L'organisation intérieure était celle d'une société secrète ; les membres

Cet appel répondait trop à l'état d'esprit général, pour ne pas être accueilli avec le plus vif enthousiasme et, suivant le conseil et les instructions de la brochure, comités et sous-comités se fondèrent à l'envi, dans tous les quartiers de la ville. La difficulté fut alors de constituer un comité central, nos jeunes gens, vu leur situation ne pouvant en prendre la direction (1). Enfin, un des chefs de la comptabilité du Séraskiérat, Hadji Ahmed Effendi accepta la présidence et prit en mains la direction de tous les groupes (2), dont les deux plus importants furent celui du Séraskiérat, dirigé par Chefik Bey, lieutenant-colonel, aide-de-camp du Séraskiérat, et celui de Psamatia, composé principalement d'ulémas et de magistrats, sous la présidence du Cheick Na-i-li. Inutile de dire que les jeunes fondateurs, aussitôt sortis de l'Étole de médecine, répandirent leurs idées partout, à l'école militaire de Pancaldi, à l'école d'artillerie, à l'école centrale, dans les facultés, jusque parmi les fonctionnaires de la Sublime Porte et de la Liste civile.

Ce mouvement réveilla bien des bonnes volontés assoupies. De tous côtés surgirent des adhérents, parurent des écrits, des revendications.

Entra en scène, alors, Mourad Bey, dont le rôle fut trop important pour être passé sous silence.

Mourad Bey, était, non seulement un patriote ardent, mais encore un écrivain de valeur. Commissaire du gouvernement auprès de la Dette publique ottomane, il professait, en outre, à l'école « Mulkiyé » et jouissait, de ce fait, dans la jeunesse, d'une grande

étaient désignés par des numéros, comme aussi les différents comités. Chaque membre ne connaissait que la personne qui l'avait initié et celle qui lui transmettait les instructions du Comité. Ainsi les Comités portaient les n°s 1, 2, 3, 4, les membres de chaque Comité également des n°s 1, 2, 3, 4. Pour désigner un membre et son comité, on avait admis la forme fractionnaire, le Comité étant numérateur et le membre étant dénominateur. Exemple : $\frac{2}{10}$ voulait dire dixième membre du deuxième Comité.

(1) Sabri Effendi, un des meilleurs élèves de l'École de Médecine, fit les plus honorables efforts pour arriver à la formation de ce Comité central.

(2) En dehors des deux groupes ci-dessus nommés, il faut citer celui de l'école privée Noumouné-i-terekki qui devint le siège du Comité central et les Comités de Beyrouth, de Damas et de Rhodes.

et juste popularité. Son roman *Tourfami-Tourfandami*, sorte d'autobiographie, et son *Histoire générale* lui avaient valu sa réputation littéraire, en même temps que son journal *Mizan* (la Balance), plusieurs fois interdit, le signalait, autant que faire se pouvait à cette époque, comme nourrissant en secret des idées libérales.

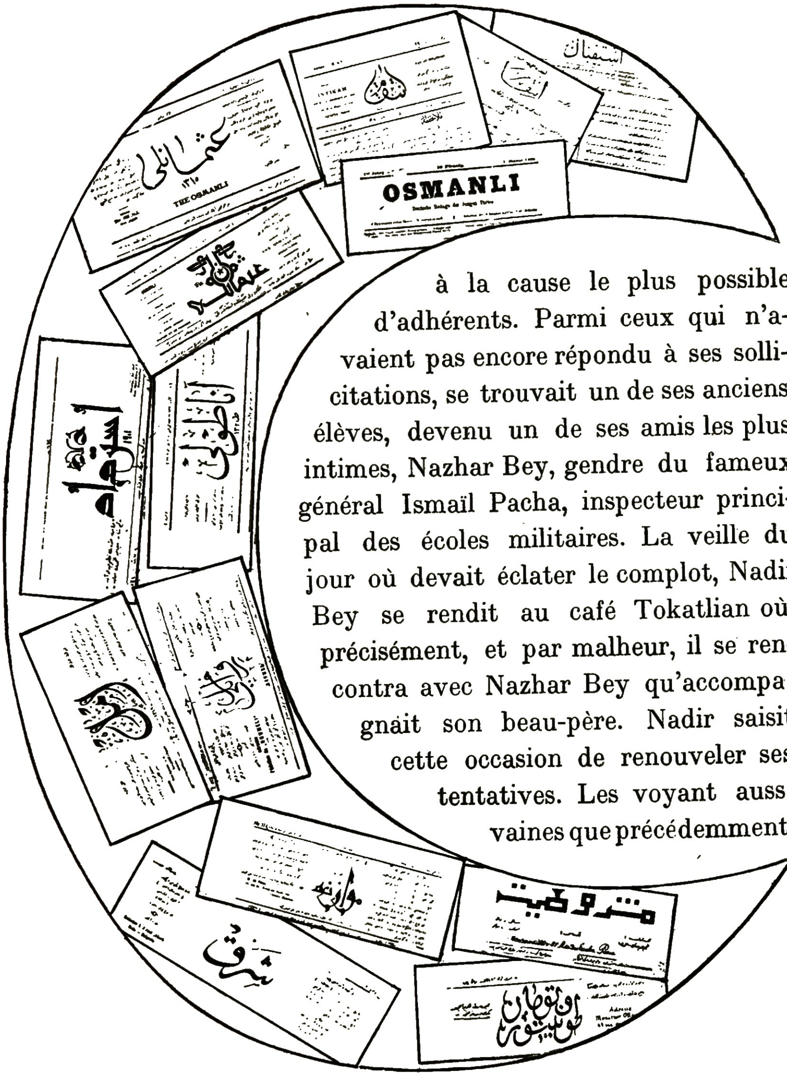
Il jugea que le temps était venu de parler haut. Il présenta au Sultan un rapport sur la situation lamentable du pays et un projet de réformes dans le sens constitutionnel. Il n'en fut tenu aucun compte au Palais, sinon pour attirer sur lui la suspicion et le faire étroitement surveiller. Il résolut alors de s'expatrier jugeant qu'il serait plus utile à sa patrie au loin. Du reste, il reçut mission du « Comité central d'Union et de Progrès » de le représenter à l'étranger et d'y répandre ses idées.

Le départ de Mourad Bey jeta le Sultan dans un état d'exaspération indicible. Il s'apercevait, mais un peu tard, ainsi que son entourage, qu'une profonde effervescence agitait la population. Pour y couper court, il mit en branle toute sa police secrète. Ce fut l'ère des arrestations, des condamnations, des exils sans jugement, des disparitions subites et sans retour. Mais en vain, l'élan ne s'arrêta pas ; d'autant plus qu'il était entretenu, accéléré par les encouragements que de sa retraite Mourah Bey envoyait par le *Mizan*.

Cette agitation théorique devait aboutir logiquement à une action décisive. Au prix de multiples efforts, le Comité central tenait bien en mains tous ses sous-comités. L'accord était parfait. Après avoir mûrement réfléchi et prudemment combiné, on s'était décidé pour un coup d'état qui comprenait : occupation de la Sublime Porte pendant le Conseil des Ministres, déposition d'Abdul-Hamid et son remplacement par Mourad V tiré de sa prison, ou à son défaut par le prince héritier. L'homme chargé d'exécuter ce plan était Kiazim Pacha, commandant en chef de la première division, à Constantinople. Tout était prêt, lorsque feu le général Nedjib Pacha, ancien ambassadeur de Turquie à Madrid, émit quelques objections au plan des réformes. On dut discuter à nouveau. Ce retard perdit tout.

Nadir Bey, directeur de l'école Numouné-i-terekki, était secré-

taire général du Comité central. Ses relations nombreuses lui donnaient une influence considérable, dont il se servait pour gagner



à la cause le plus possible d'adhérents. Parmi ceux qui n'avaient pas encore répondu à ses sollicitations, se trouvait un de ses anciens élèves, devenu un de ses amis les plus intimes, Nazhar Bey, gendre du fameux général Ismaïl Pacha, inspecteur principal des écoles militaires. La veille du jour où devait éclater le complot, Nadir Bey se rendit au café Tokatlian où, précisément, et par malheur, il se rencontra avec Nazhar Bey qu'accompagnait son beau-père. Nadir saisit cette occasion de renouveler ses tentatives. Les voyant aussi vaines que précédemment,

Journaux « Jeunes Turcs » disparus

et emporté par son amitié, il s'écria : « Mon cher ami, combien je regrette votre obstination ! Demain, il sera trop tard, et malheur

à ceux qui ne seront pas avec nous ! » Ces paroles imprudentes firent dresser l'oreille à Ismaïl Pacha qui, pour en savoir davantage, feignit, au nom de son gendre, de mollir dans sa détermination. Encouragé et quelque peu étourdi par les libations qu'on lui faisait prendre, Nadir se laissa aller, pour montrer l'imminence de la décision, à citer quelques noms.

Au sortir du café, Nadir est entraîné au Palais par ses compagnons. Ismaïl immédiatement demande et, vu l'urgence, obtient du Sultan une audience privée. Des policiers partent de tous côtés, et arrêtent d'abord ceux des personnes que Nadir avait nommées, ainsi que leur famille. Les perquisitions opérées en masse, et principalement chez Nadir, révèlent d'autres conjurés. Tous sont compromis et deux jours après les exécutions avaient lieu. Kiazim Pacha était envoyé en disgrâce comme gouverneur de Scutari d'Albanie (1). Un bateau du Mahsoussé, le *Sakkaria*, emporte dans ses flancs les autres condamnés et les dépose dans les différents ports d'où il sont expédiés au fond des lieux d'exil habituels. Sont ainsi destinés : Hadji Ahmed Effendi pour Fezzan, dans la Tripolitaine, où il mourut ; le Cheik Na-i-li Effendi avec toute sa famille pour Homs ; son frère pour Benghazi ; le fameux Cheik Abdul-Kadir, chef vénéré d'une partie des Kurdes, pour la Mecque ; Sabri Effendi pour Mossoul ; Avni Bey, Zukki Bey, pour différents endroits de l'Asie-Mineure. Quant à Nadir, l'auteur involontaire de ces malheurs, il fut décoré et récompensé par le Sultan, sans qu'il lui fût possible de refuser cette distinction qui doit lourdement peser sur sa vie comme un remords.

Ceux qui ne furent pas écroués ou qui échappèrent à leurs bourreaux vinrent grossir, en Égypte ou en Europe, le nombre des réfugiés groupés autour de Mourad Bey ou de Ahmed Riza Bey (2).

Ahmed Riza était (1892) directeur de l'Instruction publique au vilayet de Hudavindiguar quand, à la suite de certain rapport

(1) Kiazim Pacha est, à l'heure actuelle, directeur général des travaux de construction du chemin de fer Hamidié du Hedjaz.

(2) De ce nombre furent Chefik Bey qui, exilé à Acka (Saint-Jean d'Acre), réussit à s'enfuir et gagna Paris ; Ahmed Bey (de Tchuruksou), professeur à l'école militaire et le docteur Chereffeddine Bey, etc., etc.

demandant des réformes au Sultan, il jugea prudent de quitter la Turquie. A Paris, où il se réfugia, il se livra à l'étude de la philosophie. Son goût l'attira vers l'école positiviste ; disciple fervent d'Auguste Comte, il fréquenta très assidûment les cours de M. Pierre Laffitte.

Au moment où se propageait le mouvement réformiste dû au Comité d'Union et de Progrès, quelques amis de Ahmed Riza demeurés à Constantinople, le désignèrent comme apte à devenir le représentant du Comité en Europe. Il fut agréé et chargé, en même temps, de diriger un journal, organe du Comité, le *Mechveret* (la Consultation), rédigé en turc, auquel il adjoignit lui-même, un supplément français (1896). Le Comité d'Union et de Progrès eut donc, en ce moment, hors de Constantinople deux représentants et deux organes : Mourad Bey en Égypte avec le *Mizan*, Ahmed Riza en Europe, à Paris, avec le *Mechveret* (1).



Hadji Ahmed Effendi
Président du Comité d'Union et de Progrès
(1896)

(1) Il nous serait impossible de citer toutes les feuilles qui vinrent à éclore, en faveur de la Jeune Turquie. Plusieurs disparurent faute d'argent, la plupart, sous le coup des vengeances d'Abdul-Hamid qui obtint leur suppression des gouvernements où elles avaient demandé asile. Nous ferons exception pour l'une de ces feuilles.

En 1891 , M. Demetrius Georgiadès fondait à Paris la *Turquie contempo-*

A la nouvelle qu'un journal allait paraître dévoilant encore les turpitudes de son règne, Abdul-Hamid devint fou. Il intrigua et, par ses obsessions obtint du gouvernement français, sous le ministère Bourgeois, la suppression du *Mechveret* et l'expulsion de son directeur. Ce fut dans toute la presse française un *tolle* général, où donnèrent de la voix tous les journaux, sans distinction de nuance, et où l'on ne savait pas qui criait le plus fort de M. de Cassagnac ou de M. Clémenceau, de l'*Intransigeant* ou de la *Libre Parole* (1). Le gouvernement recula et seule fut interdite « la circulation en France du journal *Mechveret*, publié à Paris en langue turque (2) ».

Abdul-Hamid fut battu ; mais il revint à la charge, sans plus de succès, il est vrai (3). Il poursuivit le *Mechveret* en Suisse où il

raine dont le sous-titre « Organe de la Jeune Turquie » indiquait nettement le but et les tendances. Ce journal, qui devait paraître trois fois par mois, ne vécut que l'espace de sept numéros (du moins la bibliothèque Nationale de Paris, fol. J. 142, n'en possède que ce nombre), le fondateur ayant dû, sur l'ordre du gouvernement français, cesser la publication. Il parut du 20 avril 1891 au 21 juin 1891 inclus.

De son programme nous extrayons ce passage : « Notre but est de découvrir le ver qui s'est glissé dans toutes les institutions et les rouages administratifs du plus admirable pays de l'ancien monde ; et, après l'avoir mis à nu, c'est au peuple et à la nation de rechercher les remèdes pour cicatriser et guérir les plaies. Nous faisons appel à tous les hommes éclairés de l'empire ottoman, sans distinction de races ni de cultes, pour se grouper et former, tous, une puissante ligue pour travailler à faire sortir de la décrépitude tant de braves et laborieuses populations... »

M. Georgiadès, qui est un écrivain distingué, ne se découragea pas. Collaborateur de l'*Economiste français*, de la *Revue française*, ne pouvant faire un journal, il fit un livre, un livre fort documenté que publia Calmann Lévy : *La Turquie actuelle. Les peuples affranchis du joug ottoman et les intérêts français en Orient.* In-8, Paris 1892.

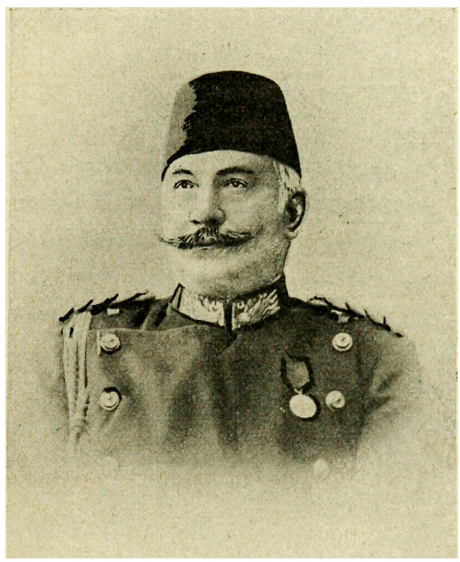
(1) Le *Mechveret* du 15 avril 1896 (supplément français) donne huit pages de citations fort intéressantes des journaux en faveur de Riza et de la liberté de la Presse.

(2) *Journal officiel*, 12 avril 1896.

(3) En juillet 1897, l'ambassade turque, agissant au nom du Sultan, déféra Riza, Halil Ganem et deux autres rédacteurs du *Mechveret* devant la neuvième Chambre de la Seine, pour offenses à Abdul-Hamid. Après une plaidoierie de Me Labori et la déposition de M. Clémenceau, le tribunal condamna, le 15 août, les inculpés à 16 fr. d'amende, ce qui équivalait à un acquittement.

avait émigré ; il y soudoya l'imprimeur et lui acheta les caractères turcs qui servaient à l'impression du journal. Ahmed Riza le fit paraître en lithographie, puis le transporta en pays neutre, en Belgique. Nouveaux assauts et nouvelle défaite du Sultan (1).

Dans ces luttes, Ahmed Riza fait preuve d'une énergie, d'une vivacité auxquelles les Turcs ne nous ont pas habitués ; on sent qu'il est d'origine européenne et d'une souche qui n'a pas eu encore le temps de jeter des racines bien profondes dans le sol ottoman. Esprit original, il ne saurait en aucune manière renier ses idées ; aussi le voyons-nous, mettre en tête de son journal l'indication grégorienne parallèlement à la date du calendrier positiviste (2) (15 avril 1896. Archimède 108). Ce qui est plutôt étrange pour une feuille ottomane à l'usage des ottomans ; on comprendrait mieux la date de l'hégire. Esprit altier, il a conscience de sa supériorité et se plierait



Nazim Pacha, exilé avec Fuad Pacha

(1) En septembre 1897, le *Mechveret* fut interdit en Belgique, d'où débats violents à la Chambre belge qui donna raison à M. Begerem, ministre de la justice. Le *Mechveret* parut alors sous la responsabilité de M. Georges Lorand, député belge, ce qui n'empêcha pas le roi Léopold de prendre le 13 décembre 1897 un arrêté d'expulsion et d'interdiction de séjour contre Ahmed Riza.

(2) Dans les 32 premiers numéros du *Mechveret* (suppl. français) Ahmed Riza mettait en vedette la devise positiviste « Ordre et progrès ». Dès le 33e il la supprima pour ne pas donner lieu à l'accusation d'athéisme, fausse assurément, mais qui, dans un pays religieux comme la Turquie eût été d'un effet déplorable. Du reste, cette devise reparut en tête du numéro du 1er décembre 1898, sans qu'on nous dise ni pourquoi ni comment.

difficilement à entrer dans un cadre dont il ne serait pas l'unique ou le principal personnage. Tel César préférant être le premier dans un misérable village des Alpes plutôt que le second à Rome. Au demeurant, un caractère.

Tel est l'homme en compagnie de qui Mourad Bey, transféré d'Egypte à Genève par ordre du Comité d'Union et du Progrès, eut à travailler. Chacun des deux organes, le *Mizan* et le *Mechveret* avait sa vie propre, mais tous deux étaient soumis à la direction et à la surveillance du Comité de Constantinople. Les articles, avant d'être publiés devaient recevoir l'approbation du sous-comité de Genève dont Mourad et Riza faisaient partie, le premier toujours en qualité de président.

On eut bientôt, paraît-il, à reprocher à Riza Bey de s'écarter des injonctions du Comité Central ; des observations lui furent faites. Sur ses promesses, Mourad Bey se porta garant de sa docilité ; mais, bientôt, après de nouveaux incidents, il offrit sa démission de président, ne pouvant pas plus longtemps endosser la responsabilité de faits qu'il regrettait, mais était impuissant à empêcher (1).

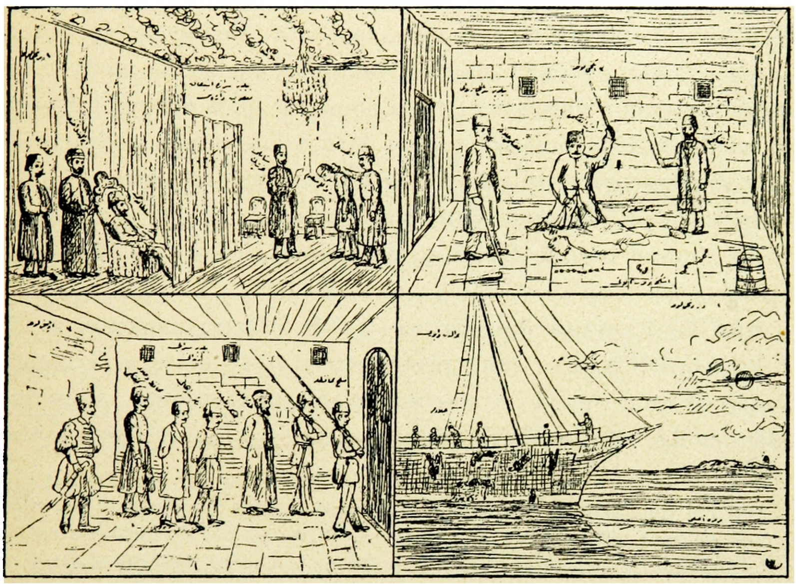
Nous avons relaté ces incidents, pour fixer un point d'histoire et parce que leur notoriété demandait qu'ils fussent précisés. La période aiguë en fut une interwiew prise à Ahmed Riza par Pierre Franc, pour la *Patrie* (2), et où nous lisons :

« On ne peut pas cacher qu'il vient de se produire un dissenti-

(1) Le 15 mai 1897, le *Mechveret* faisait passer cette note : « Le Comité d'union et de progrès a l'honneur d'informer les lecteurs du *Mechveret* que son président M. Mourad Bey et son directeur M. Ahmed Bey de Tchuruksou se rendent à Genève pour y passer la saison d'été... » Quinze jours après le *Mizan* (n° 22, 31 mai 1897) annonçait la démission de Mourad et l'exclusion de Riza Bey du Comité d'union et de progrès ; en même temps il était décidé que la rédaction du *Mechveret* turc pourrait être laissée à Riza, mais avec un conseil de surveillance. Le *Mizan* (n° 25, 21 juin) donnait des renseignements complémentaires sur les dissentiments surgis entre le Comité et Ahmed Riza, avec cette indication que ce dernier voulait paraît-il, que le Comité de Paris fût une dépendance du Comité positiviste.

(2) *La Patrie*, 4 juillet 1897, avec ce titre : *Dans le monde de l'Islam. Recrudescence de fanatisme.*

ment — le mot scission serait un peu fort — entre les Jeunes Turcs. Les uns, dont le porte-parole le plus autorisé, Ahmed Riza, dirige à Paris l'organe français le *Mechveret*, veulent enrayer le courant de fanatisme, les autres, notamment ceux qui dirigent à Genève le *Mechveret* imprimé en langue turque, voient au contraire d'un œil favorable le développement de l'islamisme.



Les jeunes Turcs torturés au Palais du Sultan

« Voici les explications qu'a bien voulu nous donner ce matin Ahmed-Riza :

« L'empire turc nous dit-il, compte environ 23 millions de sujets, mais il ne faut pas croire que tous ou presque tous appartiennent à la religion de Mahomet. On estime le nombre des Musulmans à 16 millions environ ; le surplus, soit 7 millions, est composé de chrétiens appartenant à différentes Églises.

« L'intérêt bien compris de la Turquie exige donc que les uns et les autres soient également protégés. Ce serait, certes, le pire malheur qu'il puisse arriver à notre pays si les haines religieuses venaient

à s'y déchaîner d'une façon générale, car il serait à craindre qu'Abdul-Hamid ne fît rien pour arrêter la fureur des fanatiques. C'est vers cette catastrophe qu'on marche actuellement à grands pas. La religion est, selon moi, d'ordre essentiellement privé. C'est ce qu'avait déclaré la Constitution de 1876, qui reconnaissait que les chrétiens sont les égaux devant la loi...

« Il m'est impossible d'admettre que l'on confère des privilèges aux seuls musulmans, je l'ai écrit souvent, et c'est la cause de dissentiments dont vous avez eu l'écho. Beaucoup de Jeunes Turcs, en effet, estiment qu'il ne faut pas s'opposer au mouvement antichrétien qui s'accentue en ce moment. Mais, dussé-je devenir impopulaire, je persisterai à crier bien haut qu'une politique de paix religieuse est le seul moyen de relever l'empire turc »

On ne peut nier que, dans son ensemble, ces accusations ne visent Mourad Bey, le *Mizan* et le *Comité d'Union et de Progrès* sis à Genève (1).

Ainsi l'ont compris ces derniers ; et le *Mizan*, dans son n° 25 (5 juillet 1897) élève une protestation aussi nette qu'indignée contre ce qu'il appelle « non seulement un mensonge, mais une calomnie des plus basses », certifiant que ni les Jeunes Turcs de Ge-

(1) A ma connaissance toutefois, depuis deux années que Mourad Bey était en exil, il avait fait en trois circonstances différentes des déclarations nettement contraires à celles que la *Patrie* met dans la bouche de Ahmed Riza et celui-ci ne les ignorait pas. Dans sa brochure le *Palais de Yildiz* (Paris, 1895) Mourad demande (p. 43) : « la mise en pratique du principe de l'égalité absolue devant les lois pour tous les sujets de l'Empire, tant au point de vue civil que militaire... » Au banquet de la Jeune Turquie (23 décembre 1896) organisé par le *Mechveret*, Mourad Bey prit la parole ; j'extrais de son discours, reproduit dans le *Mechveret* (1er janvier 1897), cette phrase sur la Jeune Turquie : « Ce parti est essentiellement ottoman. Il a pour tâche suprême de reconquérir des libertés nécessaires, afin d'assurer, avec le bien des ottomans, sans distinctions de race ou religion, l'existence de l'empire. » Enfin, dans une brochure récente, « *La Force et la faiblesse de la Turquie*, Genève, 1897 », que le *Mechveret* (15 juin 1897) venait de recommander, Mourad Bey s'exprime encore : « Nous, les Orientaux, nous comprenons fort bien le désir que nos compatriotes chrétiens ont manifesté de sortir de cet état d'infériorité morale. Nous souhaitons, nous encourageons même toute émancipation, parce que nous voulons, au nom du salut de notre patrie commune, les voir égaux à nous par leurs droits, leurs privilèges et surtout leurs aspirations patriotiques (p. 34). »

nève, ni ceux de Constantinople n'ont jamais eu cette opinion hostile qu'on leur attribue contre les chrétiens. Au passage, il fait remarquer à Riza qu'il se trompe dans son interprétation de la Constitution, lorsqu'il dit qu'elle reconnaît que la religion est d'ordre essentiellement privé. D'après la Constitution la religion est d'ordre public (1).

Le commandant Ahmed Bey fut élu président du Comité d'Union et de Progrès en remplacement de Mourad Bey et continua la tâche ardue que celui-ci avait assumée. Aidé par le colonel Chefik Bey, il tenta de reconstituer les comités de Constantinople. Il devait échouer dans la réorganisation générale ; car les arrestations et les déportations avaient fait disparaître la majeure partie des anciens conjurés, qui, déportés aux quatre coins de l'Empire, avaient réussi, eux, à y déposer quelques germes des idées libérales qui commencent maintenant à porter des fruits.

A Constantinople, toutefois, leurs efforts ne furent pas absolument stériles, tout au moins dans les écoles. A l'école militaire de Pancaldi, il se forma deux comités, l'un dit « Comité Hussein Avni, autre Comité Suleyman Pacha (2).

Associés aux élèves de l'école de médecine militaire, les membres de ces groupes se préparaient à faire une manifestation sur Yildiz,

(1) Peut-être ici des deux côtés manque-t-on de netteté. Riza Bey, en disant que « la religion est d'ordre privé » se sert d'une expression chère à M. Pierre Laffitte, chef des positivistes fançais (*Mechveret*, 1er janvier 1897) ; expression juste si l'on comprend par là que la liberté de conscience la plus absolue est de droit pour tous ; incomplète si elle signifie que l'Etat n'a pas à en connaître. En effet, dans un État moderne bien organisé, la religion est d'ordre public en ce sens que l'Etat, laissant à tous la liberté de conscience privée, doit la garantir à tous dans l'exercice du culte. Sur ce point, le *Mizan* a raison. La Constitution ottomane du 23 décembre 1876 s'exprime en termes exprès, dans son article 11 : « L'Islamisme est la religion de l'Etat. Tout en sauvegardant ce principe, l'Etat protège le libre exercice de tous les cultes reconnus dans l'Empire et maintient les privilèges religeux accordés aux diverses communautés, à la condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ».

(2) Hussein Avni, ministre de la guerre d'Abdul-Aziz, prit part au détrônement de ce dernier ; Suleyman Pacha commandait les élèves de Pancaldi dans les mêmes circonstances.

quand ils furent dénoncés, eux aussi ; leur correspondance saisie donna lieu à des arrestations nombreuses. Un conseil de guerre constitué à Taschkischla (1) condamna (2 juin 1897) rapidement 81 de ces jeunes Turcs, dont 13 à mort, 22 à perpétuité et le reste à différentes peines variant de 6 mois à 20 ans de prison (2), non sans les avoir soumis à des tortures inouïes et à des interrogatoires aussi douloureux que les tortures (3).

Tandis que ces événements se déroulaient à Constantinople, le Comité d'Union et de Progrès subissait un assaut de diplomatie policière où sa trop grande loyauté fut pour lui une cause d'infériorité notoire.

La grande force d'Abdul-Hamid a toujours été une ruse patiente doublée d'une mauvaise foi insigne à laquelle, chose étrange, beaucoup se sont laissé prendre.

Ne pouvant se débarrasser de ses ennemis les Jeunes Turcs par la violence, même avec l'aide des gouvernements étrangers, il recourt au subterfuge. Tel le loup se faisant berger, il dépêche à Mourad Bey un de ses plus fins espions, Ahmed Djelaleddine Pacha, dont nous avons précédemment esquissé le portrait. Celui-ci se fait doucereux, humble même. Il vient, de la part du Maître l'informer que ce dernier est prêt à accorder les réformes demandées.

« Seulement, dit l'*Eclair*, à qui nous empruntons ces détails, il exige en même temps une trêve de la part des Jeunes Turcs, car cette trêve est nécessaire à la dignité du trône. » Il appelle les chefs du parti à Constantinople en leur promettant, non seulement la vie sauve, mais aussi de leur rendre les plus grands honneurs. Par contre,

(1) Le président, général de division Rechid Pacha, frère du préfet de Constantinople, Ridvan Pacha, assassiné en 1906, avait pour assesseurs l'amiral Tayar Pacha, procureur de l'amirauté, Behdjet Bey, le colonel Ahmed Bey et le lieutenant-colonel Faïk Bey. Ce conseil de guerre soi-disant provisoire est encore en permanence et prononce toujours des condamnations.

(2) Les condamnés à mort virent leur peine commuée. Mais ils furent enfouis dans les casemates de Tripoli où plusieurs ont péri et d'où les autres ne sont sortis qu'estropiés pour le reste de leur existence.

(3) Il faut lire dans le *Mechveret* (15 mai 1898) un article du Dr Abdullah Djevdet, sur les tortures des prisonniers politiques en Turquie.

si le parti refuse, il fait savoir qu'il augmentera les persécutions et les ravages.

« Convaincus qu'Abdul-Hamid est sincère quand il menace, les chefs du Jeune parti turc ont réfléchi gravement à leur devoir. Et voici ce qu'ils ont décidé [:]



Les Anges (journaux) de la Jeune Turquie réclament les réformes, et le sultan se bouche les oreilles (1).

« Le parti consentira à une trêve, mais il ne désarmera pas.

« Les membres refuseront nettement tous les honneurs ou récompenses personnelles qui leur seront offertes.

« Mourad Bey, sans accepter aucune faveur personnelle, se rendra seul à Constantinople comme otage. C'est un nouveau sacrifice de sa part, puisqu'en cas de reprises des hostilités, il paierait sans doute ce mouvement de sa vie.

« Le Sultan s'engagera à accorder, outre les réformes, une amnistie graduelle.

(1) Gravure et la précédente extraites de l'Almanach de la Question sociale (1898).

« Ahmed Riza, le directeur du *Mechveret*, quoique ne possédant pas la confiance de tout le parti, en raison de ses idées positivistes et internationalistes, resterait, sur le champ de bataille, à la tête de la lutte (1). »

Ahmed Djelaleddine Pacha télégraphia aussitôt à Abdul-Hamid les conditions posées ; celui-ci les accepta, promettant « *amnistie pleine et entière pour tous les Jeunes Turcs qui sont en exil ou prisonniers* ».

Il n'y avait plus qu'à s'exécuter. Loyalement les chefs le firent. Le Comité d'Union et de Progrès fut dissous, le *Mizan* supprimé, Mourad Bey rentra à Constantinople avec Hikmet Bey. Hilmi Bey resta à Genève pour continuer ses études, Chereffedine Bey à Paris dans la même intention ; quant à Ahmed Bey de Tchuruksou et Chefik Bey, ils furent nommés attachés militaires, le premier à Belgrade où il est encore, croyons-nous, le second à Vienne où il mourut.

Abdul-Hamid étant désormais tranquille, se garda bien de tenir sa parole. Les journaux de Constantinople publièrent, il est vrai, *pour l'anniversaire de son avènement au trône*, l'habituelle amnistie, annoncée comme générale pour les condamnés politiques. Mais elle ne fut pas appliquée. Bien plus , ce fut le moment choisi par le Sultan pour faire partir le convoi des déportés condamnés par le Conseil de guerre de Tachkischla.

On a blâmé Mourad Bey de s'être fourvoyé dans un traquenard et de s'être laissé prendre au même piège qui en avait déjà pris tant d'autres avant lui (2). Pouvait-il bien agir autrement ? Que demandent les Jeunes Turcs ? Des réformes, et la liberté pour les

(1) *L'Eclair*, 7 août 1897.

(2) En réponse l'article de l'*Eclair* cité plus haut, Halil Ganem, l'ancien député ottoman catholique , écrivait à ce journal (*Eclair*, 9 août 1897) une lettre où nous lisons :

« Nous ne sommes pas des intransigeants, mais nous ne croyons pas aux promesses du Sultan ; nous ne croyons pas davantage à sa parole et nous croyons encore moins aux intermédiaires qu'il nous envoie. Nous demandons des actes et des faits.

« Sa Majesté nous avait-elle consultés pour perpétrer ces affreux massacres,

exilés politiques. On leur accorde tout cela ; le Sultan donne sa parole d'honneur de Souverain. Refuser eût été faire soupçonner que leur conduite cachait une arrière-pensée d'intérêt personnel. Ils devaient accepter.

Sur Abdul Hamid seul retombe la honte d'avoir forfait à l'honneur !

Devant cette mauvaise foi insigne, deux des fondateurs primitifs du Comité d'Union et de Progrès, les Drs Ishak Sukouti et Abdullah Djevdet, décidèrent de reprendre la lutte. Ils fondèrent à Genève le journal l'*Osmanli* qui, peu de mois après, avait déjà une certaine influence. Mais, les temps n'étaient plus pareils ; les Comités d'antan étaient désorganisés, leurs membres disséminés aux quatre coins du monde. La confiance même faiblissait, non, certes, dans la bonté de la cause, mais dans la possibilité d'en assurer le succès complet et définitif. On en vint à ne plus désirer, certains du moins, que des avantages moindres successivement obtenus. Avec l'être faux qu'était Abdul Hamid, c'est tout ce que l'on

que la magistrature française vient de condamner à la face du monde civilisé, pour confondre les puissances qui lui ont laissé commettre ces crimes ?

« D'où vient donc qu'elle a besoin de notre désistement pour inaugurer des réformes qu'elle a cent fois promises sans se décider jamais à en faire simplement l'essai loyal !

« Que Mourad Bey me le pardonne ! point n'était besoin qu'il se séparât de nous pour se donner en otage au Sultan. Personne ne lui demandait ce sacrifice.

« Le programme de notre parti est bien connu et il suffirait que le Sultan inclinât vers ce programme pour qu'il fût soutenu et encouragé par nous, car, encore qu'il nous coûte d'abandonner la lutte, nous avons à cœur d'assurer le présent et de garantir l'avenir de notre pays. Encore une fois, les promesses ne sont rien, les principes sont tout.

« Nous demander une trêve, ah ! le bon billet ; mais c'est à nous qu'il appartient de demander une trêve au Sultan. Qu'il ose donc nous accuser d'un seul crime, d'un seul complot. Nous avons respecté jusqu'à ses satellites, jusqu'à ses sicaires ; nous avons prêché à nos amis le calme et la modération, redoutant quelque catastrophe qui pouvait venir de l'étranger, et c'est lui l'exécuteur de tant d'édits sanglants, l'auteur de tant de proscriptions, qui voudrait nous demander une trêve !

« De quelle force disposons-nous donc pour qu'un si puissant potentat qui tient tout l'Europe en échec s'abaisse jusqu'à solliciter de nous le silence ? ».

pouvait espérer. Aussi, ne faut il pas s'étonner que les deux directeurs de l'*Osmanli* aient prêté une oreille attentive aux nouvelles propositions à eux transmises par Munir Bey, de la part du Sultan. C'est bien quelque chose, en effet, que de faire sortir des infectes casemates de Tripoli les Jeunes Turcs qui y pourrissaient, ou de rappeler de Fezzan ceux qui y brûlaient sous un soleil implacable. Telles furent les conditions de la disparition de l'*Osmanli*. Cette fois Abdul Hamid tint à moitié sa promesse. Il gracia les exilés de la Tripolitaine; mais, Zekki Pacha, grand maître de l'artillerie, ayant menacé de donner sa démission si on les laissait revenir à Constantinople et rentrer dans les écoles militaires, il fut enjoint à ces infortunés de rester à Tripoli. Ils ne sont plus prisonniers, ils sont simplement exilés ! (1)

Désormais le rôle du Comité d'Union et de Progrès est fini (2). Un groupe de Jeunes Turcs en reprendront plus tard la firme, après le Congrès des Libéraux Ottomans, mais il en sera de lui comme d'un journal qui tombe et que l'on veut, peines perdues, faire revivre.

En attendant, la lutte rendue moins générale par la diminution des combattants, n'en continue pas moins. Le *Mechveret* est toujours sur la brèche, aussi intraitable que par le passé à l'égard du « Grand assassin » (3).

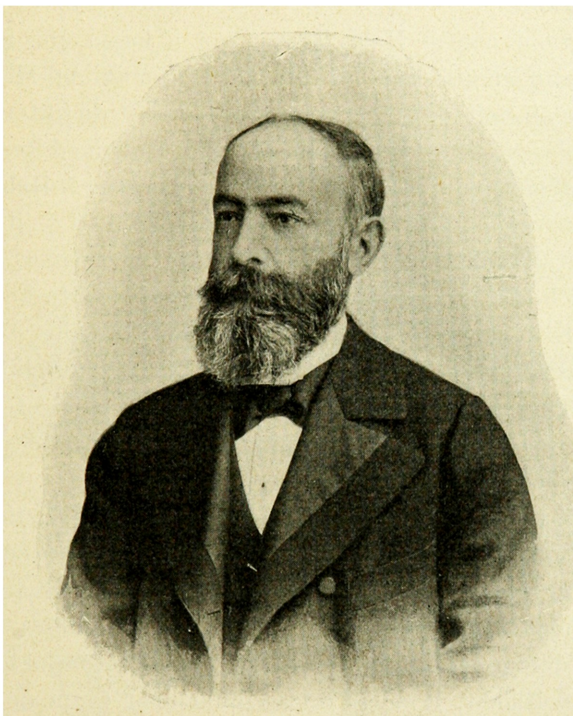
(1) Ishak Sukouti fut nommé médecin de l'ambassade de Turquie à Rome et mourut à San Remo ; Abdullah Djevdet fut nommé en la même qualité à Vienne. Par suite de certainse circonstances particulières, il reprit le chemin de l'exil. Il est aujourd'hui en Egypte où il dirige la revue *Idjtihad.*

(2) Ahmed Nouri, de l'école de médecine de Constantinople, fit peu après reparaître l'*Osmanli* à Genève, avec l'aide bienveillante du Dr Lardy, jusqu'au moment où Damad Mahmoud Pacha le prit en mains, à son arrivée en Europe.

(3) Il nous le dit lui-même dans son numéro du 15 mars 1898 : « Depuis deux mois, plus de sept organes nouveaux sont nés, sans compter de nombreuses brochures défendant toutes la même cause. Nos amis de Genève publient un journal en français et en turc, l'*Osmanli*, qui défend solidairement avec nous notre programme. Ils ont joint à leur organe un journal humoristique en turc. Au Caire il y en a deux nouveaux, nommés le *Kanouni Essissi* (la Constitution) qui a deux éditions, l'une en arabe, l'autre en turc, et auquel un article spécial a été consacré dans notre numéro d'aujourd'hui ; enfin le *Yildiz* en turc et en anglais. A Bucarest, nos amis publient en ce moment *La Voix du*

Il en était ainsi quand arriva un fait inouï, pour la narration et l'appréciation duquel il faudrait reprendre la fameuse et interminable liste des épithètes de Mme de Sévigné, quand elle écrivait à M. de Coulanges sur le mariage de M. de Lauzun avec Mademoiselle, la Grande Mademoiselle.

Nous voulons parler du départ subit et inattendu de Constanti-



Mourad Bey

Peuple en roumain et en turc. A New-York, il a paru un grand journal en arabe, sous le titre de *El Eyam* (la Chronique). Enfin, au Brésil même, à Rio de Janeiro se publie le *Al Rakib* (l'Observateur).

Nous ne citerons que pour mémoire le *Mulvazéné* et le *Courrier des Balkans*, qui paraissent en Bulgarie, et le *Freie Osmanische Post* de Vienne.

En fait de brochure, M. Touanli Hilmi vient de publier un travail critique sur le règne d'Abdul-Hamid.

Les musulmans de Crète ont fait paraître une brochure illustrée relatant toutes les misères de leur pays. »

nople de Damad Mahmoud Pacha, emmenant avec lui ses deux fils, les princes Sabaheddine et Loutfoullah.

Une des plus sympathiques et des plus nobles figures qui fût en Turquie, est celle de Damad Mahmoud Pacha, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme — également beau-frère d'Abdul-Hamid — étranglé dans la prison de Taïf la même nuit que Midhat Pacha, en 1884.

Fils du grand amiral Halil Pacha, qui a laissé une mémoire illustre, il avait épousé une des filles du sultan Abdul-Medjid, la princesse Seniah-Sultane, sœur du sultan Mourad V, du sultan Abdul-Hamid II et de son successeur désigné le prince Mohamed Rechad (1). Abdul-Aziz avait voulu, par cette alliance, témoigner à Halil Pacha la haute estime en laquelle il le tenait, et les espérances qu'il fondait en son jeune fils Mahmoud. De bonne heure, ce dernier, attaché à la Sublime Porte, en qualité de stagiaire, avait ensuite été envoyé à l'ambassade ottomane à Paris ; puis, nommé conseiller d'État, il était devenu ministre de la justice. Mais, à la suite d'intrigues aussi injustifiées que sournoises, il avait donné, au bout de huit mois, sa démission et refusa dès lors, malgré d'instantes sollicitations, toutes fonctions et dignités.

On n'avait pas, en effet, tardé à lui rendre pleine justice et à reconnaître son désintéressement si rare dans le milieu corrompu de Yildiz, son intégrité scrupuleuse, sa droiture et sa loyauté.

Il avait horreur du mensonge, même dans les choses les plus futiles. La dissimulation, la fourberie, l'improbité publique ou privée le révoltaient, Il ne se faisait nullement faute de blâmer le régime hamidien et de qualifier, comme ils le méritaient, les indignes favoris du Sultan, jusqu'en présence de Sa Majesté, ne

(1) Dans son ouvrage : *Abdul-Hamid intime*, M. G. Dorys trace de la princesse Seniah-Sultane le portrait suivant : « Elle est intelligente, instruite, et conserve encore les traces vivantes d'une beauté autrefois célèbre ; c'est une véritable européenne dans le vrai sens du mot, et la cause féministe n'a pas en Turquie un plus zélé champion. Intrépide sportwoman, elle adore la chasse, la pêche, le tir, et dompte les chevaux les plus indociles. Elle recevait, avec l'autorisation de son mari, des étrangers avec qui elle s'entretenait, traitant brillamment tous les sujets comme une grande dame occidentale ».

redoutant rien tant que l'apparence d'une apathie qui eût été coupable devant les folies et les cruautés de cette politique néfaste.

En homme supérieurement intelligent, il savait apprécier les



Journaux « Jeunes Turcs » disparus

avantages de l'instruction et de l'éducation ; aussi ne négligea-t-il rien pour faire des deux fils, qu'il avait eus de la princesse Seniah-Sultane, Mohamed Sabaheddine et Ahmed Loutfoullah Beys Effendis, des princes à l'esprit ouvert, large et cultivé, dignes plus par leurs mérites personnels que par leur naissance du rang élevé qui leur était réservé et capables surtout de servir et de défendre leur patrie. On ne peut pas dire que le Sultan Abdul-Hamid estimât beaucoup cette conception du devoir, toute différente de la sienne : pour lui, un prince ne doit rien savoir et ne rien faire. « Il est prince et c'est assez », dit-il.

Pendant plusieurs années Damad Mahmoud Pacha ne cessa de faire, de vive voix et par écrit, des représentations et des objurgations à son impérial beau-frère. Ne pouvant rien obtenir d'équitable, ni même de simplement raisonnable, il trompait sa déception de patriote libéral, humain, en décochant contre le Padischah de petits vers satiriques qu'il excellait à ciseler et qui circulaient mystérieusement parmi les libéraux de l'Empire, à la grande colère du Maître, à qui la police secrète toujours à l'affût s'empressait de les communiquer, dès qu'ils lui tombaient entre les mains.

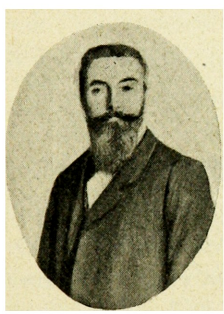
Lassé de ses vains efforts pour arrêter le Sultan dans cette voie si désastreuse pour la Turquie, écœuré de lire dans les journaux européens l'apologie de tant de fautes et de crimes, s'imaginant que la presse, plus éclairée, mieux conseillée, n'hésiterait pas à dire la vérité, lorsque lui-même la certifierait de sa voix si autorisée, Damad Mahmoud Pacha conçut avec ses fils la pensée de s'évader de Turquie, afin d'émouvoir, si possible, l'opinion publique en faveur des ottomans malheureux.

Dans son numéro du 1er septembre 1897, le *Mechveret* écrivait : « Lorsque la patrie périclite par suite de révoltants excès, le silence est une complicité et il est, je le répète, inouï que des personnages qui, après tout, n'ont rien de sérieux à redouter, attendu que le Sultan ne s'attaque en général qu'aux faibles et aux obscurs, ne fassent pas entendre au moins des remontrances. »

Damad Mahmoud Pacha se permettait plus que des remontrances devant Abdul-Hamid ; mais ses nobles et patriotiques colères ne

dépassaient pas les murs du Palais Impérial. Il fallait parler de plus loin afin de se faire mieux entendre ; il fallait surtout, pour son honneur et celui de ses enfants, décliner publiquement toute complicité avec le Sultan oppresseur de ses peuples ; il fallait affirmer, par un acte retentissant et même au péril de leur vie à tous trois, que, si la famille terrorisée restait muette devant tant d'abominations, il y avait au moins des membres de la grande dynastie d'Osman qui osaient les flétrir tout haut et tenter l'impossible pour sauver la patrie des ancêtres.

En Turquie, fuir n'est pas aisé. Il est interdit à tout ottoman de quitter le territoire sans l'autorisation du Sultan, et cette autorisation n'est donnée qu'à bon escient ; quiconque est surpris entr'ouvrant la porte pour sortir est arrêté, jugé, condamné. Ce qui pour le simplc particulier est difficulté devient pour les membres de la famille impériale impossibilité. Vivant à part, dans des palais qui sont des prisons ou des cages, entourés d'espions sans cesse aux écoutes et aux aguets, ils ne peuvent être quelques heures invisibles sans que leur absence soit signalée.



Ahmed Riza
Directeur du *Mechveret*

On comprendra donc à combien de difficultés furent exposés Damad Mahmoud Pacha et ses deux fils, quels obstacles ils durent surmonter, à travers quelles mailles d'un espionnage étroit et resserré il leur fallut passer pour parvenir à quitter Constantinople. C'était vers la fin de décembre 1899. Ils durent se tenir cachés, toute une froide journée d'hiver, dans les soutes d'un remorqueur, faire avec lui le service du port, dans le Bosphore, afin d'attendre la nuit noire pour s'embarquer sur le paquebot de la Compagnie Paquet qu'ils avaient choisi, la *Géorgie*.

Une lettre apprit au Palais que les princes s'étaient enfuis avec leur père. Cette nouvelle stupéfiante tomba, comme un coup de foudre, à Yildiz.

Le Sultan épouvanté demande par où et comment ses neveux et

son beau-frère, qui en réalité n'étaient pas encore partis, avaient pu s'évader et envoie de tous côtés des ordres incohérents. Il mobilise tout un régiment à Andrinople pour cerner et fouiller le train conventionnel d'Orient et, dans son affolement toujours soupçonneux, non content de cette vaine recherche, il enjoint au prince de Bulgarie d'insister auprès de Damad Mahmoud Pacha pour qu'il réintègre ses Palais de Tchamlidja et de Kouroutcheschmé, où il avait dû laisser la princesse Seniah-Sultane. Par ailleurs, Abdul-Hamid obtient qu'on arrête aux Dardanelles le seul navire parti de Constantinople ce jour-là, le *Congo*, et c'est celui-là précisément, celui-là où ne se trouvait personne, qui est immobilisé à Gallipoli, pendant une demi-journée (1), tandis qu'à la *Géorgie*, qui le suit à quelques encâblures, est accordé facile passage.

Les princes purent, dès lors, monter sur le pont et respirer librement (2).

Pendant que la *Géorgie* voguait vers Marseille, le Sultan et ses favoris échafaudaient plans sur plans afin de parer le coup qui les menaçait.

Où allait Damad Mahmoud Pacha? En Europe, et très probablement en France, où il fixerait son domicile. Car il aimait notre pays, il connaissait sa proverbiale générosité, sa traditionnelle sympathie pour les vrais Turcs, que vingt-cinq ans de politique hamidienne n'avaient pu encore totalement discréditer. Abdul-Hamid savait qu'il y trouverait des amis dévoués, un noyau de jeunes patriotes turcs qui recevraient son beau-frère mains tendues et cœur ouvert. Il fallait obtenir son extradition et, en attendant, le rendre suspect aux Français.

A toutes les chancelleries, les représentants du Sultan furent chargés de déclarer que le gendre d'Abdul-Medjid s'était rendu coupable d'un acte d'indélicatesse, qu'il s'était emparé des joyaux de la princesse sa femme et que, de plus, il avait commis le crime de rapt,

(1) La Compagnie des Messageries Maritimes à qui appartenait ce bateau obtint du fait de cet arrêt injustifié une forte indemnité.

(2) On apprit depuis que des ordres avaient été donnés pour retenir à tout prix aux Dardanelles les membres de la famille impériale, dût-on faire sauter le paquebot.

en enlevant ses fils mineurs, et tué une servante du harem (1). Ces calomnies odieuses avaient pour but, non seulement de rendre suspect l'ardent patriote, mais de permettre de négocier son extradition ; il y avait là, en effet, des crimes de droit commun, que tous les pays d'Europe pouvaient considérer comme susceptibles d'autoriser cette mesure. Parallèlement, on négociait en secret, on s'adressait aux pires appétits des hommes en place et des journaux en crédit.

A peine le paquebot fut-il ancré dans le port de Marseille que le Consul général de Turquie se présentait pour une communication de son maître. Damad Mahmoud Pacha l'éconduisit dignement. Entouré de ses deux fils et devant les officiers du bord, il opposa un

(1) Voici du reste, d'après le *Mechveret* (1er janvier 1900), la dépêche que le ministre des affaires étrangères de Constantinople envoyait aux ambassadeurs et agents diplomatiques de la Turquie en Europe : « Mahmoud Pacha Damad, qui donnait depuis quelque temps des signes de détraquement d'esprit, est parti sans autorisation en emmenant avec lui les deux fils mineurs de S. A. la Sultane son épouse. Comme, d'après nos lois, les fils du Sultan se trouvent sous la dépendance directe et absolue de Notre Auguste Maître et comme, d'autre part, S. A. la Sultane réclame avec insistance ses deux enfants mineurs, je vous prie de faire effectuer immédiatement, par les moyens que vous jugerez les plus efficaces, des recherches minutieuses et, dans le cas où Mahmoud Pacha se trouverait ou arriverait dans le pays de votre résidence, de faire auprès des autorités compétentes des démarches pour qu'il soit immédiatement envoyé à Constantinople, sous surveillance, avec les deux enfants qu'il a enlevés sans en avoir aucun droit. D'ordre impérial, vous aurez à télégraphier sans retard le résultat de vos efforts. »

Le *Mechveret* ajoute les réflexions suivantes : « Il faut être fou, archi-fou, pour fabriquer une dépêche aussi sotte, aussi stupide, sans se douter un seul instant que ces grossiers mensonges seront nécessairement connus et divulgués un jour.

« Dès l'arrivée du paquebot à Marseille, les représentants de la presse ont constaté, non sans étonnement, que Damad Mahmoud Pacha, représenté comme un détraqué par la dépêche officielle de Yildiz, est un gentleman à l'esprit, non seulement sain, mais encore très éclairé et très libéral. Ils ont pu encore remarquer avec non moins de stupéfaction que les deux enfants mineurs signalés dans ladite dépêche sont deux hommes vaillants, dont le plus jeune a vingt-deux ans, complètement émancipés non seulement de la tutelle néfaste de leur oncle Abdul-Hamid, mais aussi de tout sentiment de fanatisme et de préjugés réactionnaires. »

Ajoutons que le fils aîné, le Prince Sabaheddine, était père de famille.

refus net et péremptoire aux ordres du Sultan lui enjoignant de rentrer à Constantinople immédiatement.

Puis il se rendit à Paris, où sa première pensée fut pour son pays. Avant de songer à lui-même, il se souvient de ceux qui, déjà, sur la terre d'exil, luttent depuis longtemps pour la Turquie opprimée. C'est dans ce but qu'il écrit au Directeur du *Mechveret*, Ahmed Riza Bey, une lettre où l'on peut lire ce noble langage :

« Il est inutile de vous exprimer la profonde reconnaissance dont est pénétré envers vous chaque ottoman, pour les très sérieux services que vous ne cessez de rendre à la cause sacrée de notre patrie.

« Vous avez d'autant plus de mérite que vous avez sacrifié votre personne dans le but de préparer une vie nouvelle au peuple ottoman agonisant. Il n'est pas donné à tout le monde de rester, comme vous, ferme et courageux au milieu des innombrables difficultés qui vous entourent.

« Pour faire ressortir encore davantage la vérité, j'ajouterai que la Turquie n'a peut-être pas vu surgir de son sein, depuis un siècle, un homme pareil à vous. S'il y avait à Constantinople, et surtout auprès du Sultan, des personnes éprises de justice et de vérité comme vous, je n'ai aucun doute que tant de maux et de calamités n'auraient jamais assailli l'Empire...

« Tout en ayant le cœur attristé, nous devons nous dire que nous pourrons nous tirer nous-mêmes du désastre au milieu duquel nous nous débattons. Donc, ne désespérons pas ; travaillons la main dans la main et la terre de salut ne tardera pas à apparaître à nos yeux (1). »

Ahmed Riza ne pouvait manquer de répondre à cette lettre ; il le fit dans un long commentaire d'où, parmi les remerciements, nous extrayons ces appréciations :

« Notre parti se sent déjà trop heureux de voir un membre, le plus en vue, de la famille impériale lui tendre sa main puissante pour travailler avec lui à la délivrance de la patrie. Ce qui fait le plus de plaisir à mes compagnons de lutte et à moi, c'est que ce témoignage de sympathie vient d'une personne instruite, d'un ancien ministre, aux idées larges et libérales. Sa lettre est une preuve écla-

(1) Le *Mechveret*, 1er janvier 1900.

tante en faveur de la justesse de nos plaintes contre le régime néfaste qui conduit la Turquie à la ruine.

« Les défenseurs intéressés d'Abdul-Hamid ne pourront plus dire que les partisans des réformes sont des rêveurs ou des gens aigris. Qui peut connaître mieux et de plus près le Sultan que son beau-frère? Qui peut juger la situation politique et sociale de l'Empire avec plus de compétence qu'un ancien ministre de la Justice? On verra, dans quelques jours, par une lettre qu'il adresse au Sultan, ce qu'il pense de celui-ci et de son gouvernement.



Ridvan Pacha
Préfet de Constantinople assassiné

« Nous considérons cet acte courageux de Mahmoud Pacha comme un événement des plus heureux, non seulement pour le parti de la jeune Turquie, mais pour le peuple tout entier ; il trouvera un écho dans les cœurs de tous ceux qui ont juré de servir la cause sacrée de la patrie. »

Ce témoignage de sympathie accordé à la phalange des jeunes Turcs, Mahmoud Pacha devait expliquer au monde entier, instruit de sa fuite, les raisons qui l'y avaient engagé. D'où la lettre suivante à Abdul-Hamid. C'est un cinglant réquisitoire, non moins vrai aujourd'hui qu'à cette époque, et auquel, à mon avis, on n'a pas donné une suffisante publicité.

« Sire

« Mon dévouement sincère à la dynastie impériale ottomane et ma soumission aux lois de l'Empire ne peuvent être mis en doute par personne. Des liens étroits et solides unissent ma situation à votre trône. Je suis Musulman et gendre du Souverain. Votre Majesté est à la fois le Khalife des Musulmans et l'Empereur des Ottomans. Le Souverain et le peuple sont unis par une étroite solidarité qui les engage l'un envers l'autre et qui leur impose des devoirs réciproques : de là dépend le vrai bonheur des peuples.

« Aussi, notre premier vœu serait de pouvoir constater le relève-

ment et la grandeur de l'Empire et de voir Votre Majesté faire chaque jour plus de progrès dans le chemin de la vertu ; le Prophète n'a-t-il pas dit : *Malheur à celui dont le jour qui suit est pareil au jour qui l'a précédé?*.

« Chacun de nous, d'ailleurs, n'est-il pas également intéressé au salut ottoman?

« Laissez-moi donc vous dire, en toute franchise, Sire, que votre système administratif ne ressemble point au gouvernement loyal et juste d'un khalife, pas plus qu'à celui des souverains des États européens. Il a plutôt quelques points de ressemblance avec celui de certains tyrans qui vivaient il y a quelques milliers d'années.

« Les personnes que Votre Majesté emploie comme fonctionnaires ne sont, en général, que des ignorants de bas étage, des vieillards débilités ou des intrigants menteurs et corrompus, se distinguant tous par la flatterie, la concussion, le pillage, la vénalité. C'est pourquoi les hommes honnêtes et vertueux ne peuvent approcher Votre Majesté.

« Dans quel pays civilisé existe-t-il un gouvernement pareil à celui que vous avez composé et choisi? Est-il possible d'assurer la prospérité d'un peuple avec de pareils éléments et quel autre résultat votre entêtement dans cette voie stérile peut-il amener que l'écroulement final de notre nation?

« Quant à Votre Majesté, comme certains monarques despotes ou égoïstes, Elle prend pour principe de sa conduite et fait sienne la parole néfaste de Louis XV : *Après moi, le déluge*. Vous ne pensez qu'à votre personne, vous piétinez sur tous les droits et sur tous les sentiments humanitaires. Le bonheur du peuple est votre dernier souci et vingt-quatre millions d'hommes sont sacrifiés à votre égoïsme. Et, cependant, un moment de réflexion et d'examen vous dirait que le seul vrai juge, le maître, c'est la conscience du peuple. Vous êtes préposé par la Nation à l'administration de la justice, obligé de la faire respecter et, par là-même, responsable si vous ne conformez pas vos efforts et vos actes au Chéri et aux lois.

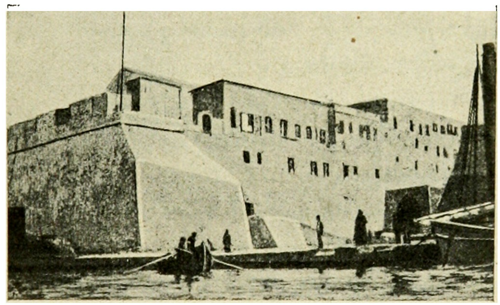
« L'état misérable de l'Instruction publique, des Finances, de la Marine, en un mot, le marasme, la misère, où se débattent les ministères, le cri d'alarme qui jaillit de tous les cœurs saignants de

l'horreur du despotisme sont des preuves éclatantes qui démontrent péremptoirement à quel degré de tyrannie se sont élevées vos actions et votre pensée.

« Vous êtes l'auteur principal de la ruine de notre pays et la cause de tant de bassesses et de crimes accumulés. Le sang que vous avez fait verser, les foyers que vous avez détruits et les mensonges que vous avez répandus éclatent à tous les yeux. Des milliers d'êtres humains, tant musulmans que chrétiens, ont été anéantis.

« Vos sujets fuient, pour se soustraire à votre despotisme, la patrie se vide, les revenus diminuent en conséquence, et vous, en dépit de tout, comme un défi, vous persévérez dans votre luxe orgueilleux et insolent.

« Vous ne vous gardez pas d'accomplir des actes qui n'ont aucune raison d'être et des gaspillages fous tels que : création de grades et décorations comme on n'en voit dans aucun État ; appointements de 500 à 2.000 livres par mois à des ministres voleurs et à un grand-vizir débile, sans prendre en considération les revenus de l'État qui ne dépassent pas dix millions de livres ; rien ne vous arrête.



Prison de Tripoli — vue de la mer

« Ne vous rabaissez-vous pas vous-même, lorsque vous donnez aux consuls et aux ambassadeurs des ordres pour me faire arrêter, sous le prétexte que j'aurais commis un attentat contre votre vie et que j'aurais volé les bijoux de S. A. la Sultane, ma femme, et enlevé en les trompant mes deux enfants, que vous traitez de mineurs ?

« N'est-il pas vil à un souverain ottoman d'inventer de pareils mensonges pour obtenir mon arrestation ? Mais je passe, car, en la crise que traverse l'Empire, je dois négliger ce qui n'intéresse que ma personne, pour ne vous parler que de la patrie.

« Notre pays est riche, apte à connaître la prospérité, capable de

nourrir avec une large aisance vingt fois la population actuelle. Mais, hélas ! une bande de voleurs s'est jetée sur elle et a barré la route à tant de richesses, à tant de trésors. Et c'est par votre fait que tous ces territoires si aimés sont voués à une ruine qui effraye à fendre l'âme. Avec les millions que vous avez placés dans différentes banques, à votre nom, assimilés à ceux que vous avez distribués comme gratifications, dans le seul but de servir votre intérêt personnel, et à d'autres encore, que vous avez gaspillés sans nombre, le gouvernement ottoman posséderait aujourd'hui une formidable flotte, grâce à laquelle la Crète ne serait pas perdue pour nous, ni la guerre, peut-être, n'aurait éclaté, la guerre qui a fait naître chez les Grecs un sentiment de revanche. Ce sont tout autant de fautes de vous, qui ne vous seront jamais pardonnées.

« Depuis huit ans, je vous ai soumis maintes fois toutes ces réflexions. Vous n'avez su ni en apprécier la bonne intention, ni comprendre mon dévouement. Alors, certain que je ne saurais plus vous faire entendre la vérité tant que je serais à Constantinople, j'ai pensé : puisque le Sultan est incapable et se refuse à écouter et à comprendre, il faut que j'éclaire la nation, que je lui expose les dangers du régime actuel et la nécessité de le transformer. C'est afin de remplir ce devoir et de dégager ma conscience de toute responsabilité que je suis venu en Europe.

« Je suis Musulman et Turc ; je désire servir ma patrie sans distinction de race et de religion : mes deux fils ont les mêmes intentions ; ils sont venus ici uniquement pour m'aider à remplir ce devoir sacré.

« La justice triomphe toujours et toujours reste invincible.

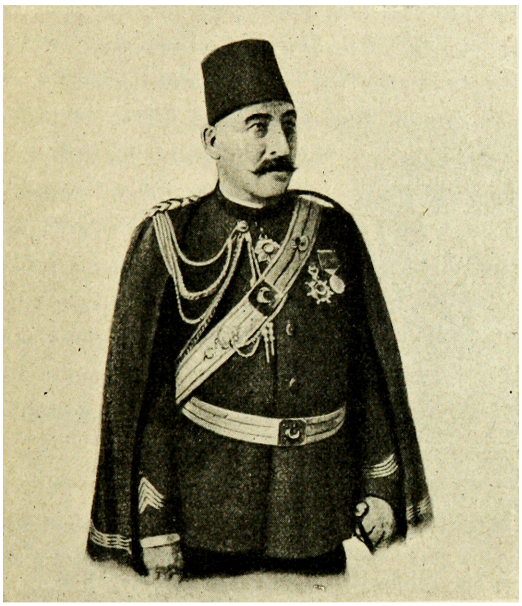
« DAMAD MAHMOUD PACHA.

« Paris, le 21 janvier 1900. »

Cette lettre, si digne dans sa sévérité, si juste dans son audace, appartient à l'Histoire. Elle apprendra aux descendants de cet infortuné peuple ottoman que, dans les jours d'oppression où vécurent et moururent leurs pères, il y eut un homme, « le plus en vue de la famille impériale », qui osa prendre leur défense et se dresser devant l'oppresseur, son parent, en lui criant : « Tu n'as pas

le droit de martyriser tes sujets, et je m'opposerai à toi ! » Le peuple ottoman gardera le souvenir de cet homme et de ses fils qu'il menait avec lui au combat contre la tyrannie.

Pour le moment, cet homme et ses fils sont en butte aux attaques comme aux sollicitations. Ils étaient, du matin au soir, assaillis de visites de l'ambassadeur et des émissaires du Sultan, qui se présentaient chaque fois avec les promesses les plus séduisantes (1). Le moindre mot de politesse banale, à leur égard, le silence même, la force d'inertie, la patience et la longanimité étaient immédiatement interprétés par eux comme une acceptation de leurs propositions. Et le télégraphe ne cessait de fonctionner avec Yildiz, apportant au Sultan des résultats, détruits le lendemain ; car rien n'était vrai de ce qu'annonçaient ces envoyés, désireux de satisfaire leur Maître inquiet et de toucher les primes promises. Les journaux vendus rivalisaient de zèle avec eux. Et, cependant, à tous la même invariable réponse était faite : « Je ne veux rien, ni pour mes fils, ni pour moi. Je veux



Moustafa Pacha
Gardien chef des exilés à Tripol

(1) Ainsi vinrent tout à tour Munir Bey, Tourkhan Pacha, Nouri Bey, Ahmed Djedaleddine, et le Khédive lui-même. Cf. *Moniteur ottoman*, 24 août 1901.

que le Sultan gouverne honnêtement. Je l'en ai sans cesse prié pendant que j'étais près de lui. Nous sommes partis pour protester contre le régime de corruption et de sang qu'il a instauré à Constantinople. Qu'il change, qu'il donne à son peuple les garanties que celui-ci est en droit d'attendre et nous ne mettrons pas d'autres conditions à notre retour. »

Et, pendant les trois années que, miné par une maladie mortelle, il traîna sa santé chancelante de Paris à Genève, de Genève au Caire, du Caire à Corfou, puis encore à Paris et enfin à Uccles, près de Bruxelles, Damad Mahmoud Pacha ne cessa d'être en butte à mille tentatives de séduction de la part des émissaires du Sultan, qui fit tout pour l'amener à capituler, tantôt essayant de capter sa confiance jsuqu'à lui promettre d'accomplir les réformes réclamées dès qu'il serait de retour dans sa patrie, tantôt s'irritant jusqu'à mettre sous séquestre tous ses biens, même jusqu'à le condamner à mort (1). Ni séductions, ni menaces n'eurent d'effet sur ce noble caractère. Il se débattait déjà dans les affres de l'agonie qu'il retrouva encore assez d'énergie pour donner un dernier démenti à Munir Bey (2).

(1) Dans l'assignation en référé, dont nous parlons ci-après, lancé contre les princes par Munir Bey au nom du Sultan se trouve cet attendu : « Attendu que Mahmoud Pacha et ses fils, Sabaheddine Bey et Loutfoullah Bey, ont été condamnés à mort pour rebellion, apostasie et attentat contre la sûreté de l'État.... »

Mahmoud Pacha était même un condamné d'État de la plus haute importance, comme Mourad V, car il était interdit sous peine de prison et d'exil, de prononcer son nom à Constantinople.

(2) On lit dans le *Mechveret* (1[er] janvier 1903) : « Munir Bey est retourné dernièrement auprès du beau-frère du Sultan gravement malade à Bruxelles, pour le supplier de vouloir bien retourner à Constantinople. Il s'est empressé de communiquer à la presse une note déclarant avoir obtenu de lui une promesse de soumission. Mahmoud Pacha n'a pas tardé à y répondre, en déclarant qu'il aimera mieux mourir en exil plutôt que de rentrer en Turquie, tant qu'on n'y aura pas mis en pratique les réformes attendues. Sur ce démenti catégorique, l'ambassadeur a fait publier les rapports des médecins qui ont visité le malade. « Je m'empresse, dit l'un deux, de vous faire savoir que, au cours de la consultation que nous avons eue chez Damad Mahmoud Pacha, je n'ai relevé chez lui aucun indice d'une résolution, de sa part, de ne pas effectuer le voyage de Constantinople, ni surpris la moindre répugnance de sa part à ce

Ce fut là sa suprême déclaration patriotique. Il mourut peu après, le 18 janvier 1903, à l'âge de 48 ans, fidèle jusqu'à la fin à ses convictions.

Abdul-Hamid, furieux de n'avoir pas eu entre ses mains Mahmoud Pacha vivant, voulut satisfaire son orgueil et sa haine en piétinant le cadavre de son beau-frère. Il fit annoncer officiellement qu'avant de mourir le gendre d'Abdul-Medjid avait fait amende honorable au Padischah et lui mandait que, ne pouvant plus, vu son état désespéré, effectuer sa rentrée en Turquie, il priait Sa Majesté de lui pardonner sa révolte et de faire ramener son corps à Constantinople pour être inhumé dans le turbé de sa famille.



Porte de prison à Tripoli

Il fut prouvé, à la honte du Sultan, que cela était de pure invention. Mais on n'en est pas, à Yildiz, à un mensonge près. On recourut à une autre ruse. On fit adresser aux Princes Sabaheddine et Loutfoullah des dépêches de leur mère, la princesse Seniah Sultane. Or, la veuve de Mahmoud Pacha était emprisonnée au Palais ; les dépêches qu'on lui imputait étaient donc, sans erreur possible, des faux. Comme l'ont justement fait observer les Princes, la Sultane n'aurait jamais écrit, en parlant d'Abdul-Hamid, dont la tyrannie avait tué son mari en exil : « Notre pro-

sujet. » Mais qui de nous ne désire pas rentrer dans sa patrie ? Cependant cela ne dit nullement que Mahmoud Pacha avait accepté la proposition d'y rentrer avant le changement de régime. Le beau-frère du Sultan, répondant aux lettres des médecins, a fait la déclaration suivante : « Le jour où le gouvernement de la Turquie comprendrait qu'il est nécessaire de poursuivre l'évolution du progrès réclamé par tous les Ottomans, sans distinction de races et de religions, je retournerais dans mon pays avec la plus grande joie. Sinon, non ! »

tecteur dont la clémence et la miséricorde s'étendent sur le monde entier (1). »

Sans tenir compte des sollicitations et des menaces venues de Yildiz, les fils de Damad Mahmoud Pacha procédèrent aux obsèques. Sur leur demande, l'iman (aumônier) de l'ambassade de Londres vint remplir les cérémonies du rite musulman avant et pendant la mise en bière. Puis, ils ramenèrent, avec leur fidèle ami, M. Joseph Denais (2), le corps de leur père dans le cimetière réservé aux Musulmans, au Père-Lachaise, à Paris.

De nombreux ottomans, la plupart coiffés du fez national, étaient venus spontanément rendre les derniers devoirs à celui qui avait pris en mains la cause de la patrie avec tant de noblesse et de désintéressement (3).

Cette attitude correcte, mais inébranlable, de la part des princes, jeta le Sultan dans une exaspération indicible. Habitué à voir tout le monde céder à ses caprices, ou par promesse ou par menace, il ne pouvait comprendre qu'on lui opposât la moindre résistance.

Je ne sais qui lui donna, en cette occurrence, le conseil de s'adresser aux tribunaux français. A coup sûr, ce fut un mauvais plaisant ou un sot. Munir Bey assigna donc, au nom d'Abdul-Hamid, les Princes en référé à l'effet de leur réclamer d'urgence le corps de leur

(1) Pendant qu'il employait ce subterfuge odieux, Abdul-Hamid s'efforçait de ternir la mémoire du défunt, dans le monde musulman, où l'on faisait circuler cette nouvelle calomnie que Damad Mahmoud Pacha avait renié sa religion en même temps que sa patrie et qu'il s'était fait chrétien puisqu'on allait l'inhumer dans la terre des chrétiens.

(2) M. Joseph Denais, secrétaire de l'Association des journalistes parisiens, est un ami intelligent, convaincu, dévoué, de la cause ottomane. Ses travaux sur la question, empreints d'un libéralisme sincère et d'une grande largeur de vues, lui ont, depuis longtemps, acquis l'estime et la sympathie de tout ce que la Turquie compte de véritables patriotes. Nous ne citerons que les principaux : *Le Sultan.* Paris 1897. *Les Turcs sont-ils fanatiques ?* Paris, 1897. *Mourad V, vrai Kalife, sultan légitime, et Abdul-Hamid usurpateur. Lettre à S. M. l'Empereur d'Allemagne.* Paris, 1898. *La vraie Turquie.* Paris, 1905.

(3) Deux discours devaient être prononcés. La police ayant interdit l'emploi de la langue turque, Sezaï Bey dut renoncer à la parole. Ahmed Riza Bey prononça le sien en français. Il y rend éloquemment hommage et justice à Damad Mahmoud Pacha. On le trouvera dans le *Mechevret* (1er février 1903).

père. Il y eut des incidents d'audience grotesques ou odieux ; il n'en saurait être autrement quand Abdul-Hamid est en cause (1). Il fut débouté de sa demande et renvoyé à se pourvoir au principal, ce dont il se garda bien (2). Munir Bey avait perdu sur toute la ligne (3).

(1) Cf. *Le Matin*, 28 janvier 1903.

(2) Une interpellation à la Chambre des députés faite par M. Denys Cochin a dû prouver au Sultan qu'il n'y avait rien à espérer là-dessus du gouvernement français.

Le président du Conseil, M. Combes, lui donna même une leçon. Répondant à M. Denys Cochin il lui dit : « Quant à la question de l'exhumation du corps et à son transport en Turquie, quel que soit d'ailleurs le rite turc dont le sultan s'étaye pour demander que le cadavre lui soit remis, nous sommes en terre française. M. Denys Cochin connaît assez la magistrature de Paris pour ne pas redouter de sa part une défaillance. Je le prie de croire et, en tout cas, je lui donne l'assurance que le Gouvernement ne commettra pas à ce propos le plus petit acte de faiblesse. (*Journal officiel.* 31 janvier 1903.)

(3) Munir Bey alla, en effet, d'insuccès en insuccès dans toute cette affaire. Innombrables sont les affronts qu'il encaissa. Il est vrai qu'il devait encaisser en même temps de belles espèces trébuchantes et sonnantes de la part d'Abdul-Hamid. Volontiers, comme l'Intimé dans les *Plaideurs*, il aurait dit alors :

Frappez, j'ai quatre enfants à nourrir.

C'est un énigmatique personnage que cet ambassadeur dont nous avons crayonné la silhouette dans un précédent chapitre. Les appréciations sur son compte sont diverses et contradictoires dans les journaux, et dans les mêmes journaux suivant les époques. Tiennent-elles à ces feuilles? Tiennent-elles à l'homme? *Chi lo sa ?* Nous en avons trouvé dans le *Figaro* deux trop étranges pour ne pas être reproduites, à titre au moins de curiosité.

Dans son numéro du 16 septembre 1901 — on était alors en pleine affaire Tubini-Lorando, et Munir Bey ayant reçu son congé s'était retiré en Suisse — le *Figaro* traçait de lui ce portrait... au vinaigre, si l'on peut dire :

« Munir Bey, avec sa barbe noire, ses yeux bridés, son air jeune malgré ses quarante-cinq ans, rappelle, à s'y méprendre, le type de ces affranchis qui peuplaient la Cour des Césars du Bas-Empire.

« Il a de la race, parce qu'il appartient à une seconde génération de favoris. Son père mourut, il y a un an et demi, laissant à son fils une grande richesse, provenant de la dépouille des peuples qu'il avait administrés, musulmans, ou chrétiens.

« Il y a plusieurs années que Munir Bey habite Paris. Il y vint d'abord en qualité d'espion de l'ambassadeur d'alors, Essad-Pacha.

« Grâce à son air câlin, à ses manières doucereuses et insinuantes, il réussit, non pas tout à fait à pénétrer dans notre haute société, mais à attirer en son hôtel ce qu'on peut appeler un demi-grand monde.

« Au cours de la dernière crise, Munir ne cessa de conseiller la résistance ;

Le corps de Damad Mahmoud Pacha repose toujours dans son caveau provisoire ; il y attend que le sol de la Turquie soit redevenu libre, afin d'y aller rejoindre ses ancêtres, après avoir montré à ses compatriotes exilés comment on souffre, comment on meurt pour la justice et pour la liberté.

Son fils aîné, le prince Sabaheddine, a repris et porte d'une main ferme le flambeau ardent du zèle patriotique que lui a légué son père mourant (1).

L'année précédente, ce jeune homme de 26 ans à peine avait été à même de donner un aperçu de ce qu'il pourrait être plus tard. Nous voulons parler du Congrès des libéraux ottomans (2) qu'il présida et

il inventa des entrevues avec M. Delcassé ; il annonça que la France céderait, qu'elle ne ferait rien, qu'il suffirait de temporiser. C'est à lui aussi qu'on attribue l'idée ingénieuse des représailles contre les établissements chrétiens du Levant, placés sous le protectorat de la France.

« Lorsque les relations officielles seront reprises entre la France et la Turquie, il faut souhaiter que notre gouvernement n'accepte pas, les yeux fermés, le successeur de Munir Bey. Nous avons connu jadis à Paris des représentants du Sultan qui étaient de vrais diplomates, de vrais grands seigneurs, qui avaient conquis et mérité l'estime de leurs collègues et celle du monde parisien. »

« Il est temps de reprendre cette tradition. »

Trois mois après, la question est réglée et Munir Bey de retour à Paris. Dans son numéro du 17 décembre 1901, le *Figaro* fait cette nouvelle esquisse, à l'huile, cette fois, et combien douce !

« Il y a sept ans que S. E. Munir Bey représente, à Paris, S. M. le Sultan. Il y a sept ans qu'on s'est habitué à voir en lui un Parisien d'adoption. Sa silhouette élégante est familière à tous ceux qui fréquentent le monde. Le nombre de ses amis est grand parmi nous. Et l'absence de quatre mois qu'il vient de faire a paru longue à beaucoup.

« Il a repris, depuis hier, la direction de l'ambassade, faisant ainsi disparaître les dernières traces du conflit franco-turc, et tout heureux de renouer, après une courte suspension, les relations séculaires qui unissent notre pays à la Turquie.

« On l'appréciait jusqu'ici pour sa cordialité et pour sa distinction natives. On lui saura gré désormais d'avoir employé son crédit personnel auprès du Sultan à hâter la solution du différend — déjà oublié — qui nous avait brouillés avec la Porte. »

(1) *Et quasi cursores vitæ lampada tradunt* (Lucrèce).

(2) Ce congrès, d'abord interdit à Paris par le préfet de police, à la demande du Sultan, y fut néanmoins autorisé et se tint en définitive chez M. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut de France, du 4 au 9 février 1902.

auquel prirent part 47 congressistes de toutes races et de toutes religions : Arabes, Grecs, Kurdes, Albanais, Circassiens, Israélites, Arméniens, Turcs, tous réfugiés politiques, venus d'Égypte, de Bulgarie, de Genève et d'ailleurs (1).

Le Congrès fut précédé d'un appel aux Ottomans, où les Princes en expliquent les raisons, l'opportunité et le but. Le passage suivant en est comme le résumé :

« Tous les sujets de l'Empire ottoman gémissent aujourd'hui sous le poids écrasant d'un gouvernement arbitraire ; nous sommes néanmoins heureux de pouvoir déclarer avec fierté que tous ne se résignent pas avec une lâche abnégation à endurer cette triste situation, mais qu'au contraire le pays possède encore des défenseurs de la liberté, qui déploient le plus grand dévouement et s'efforcent à secouer le joug d'une infâme tyrannie.



Hussan Bey
Surveillant des exilés à Tripoli

« Il s'ensuit que l'ottomanisme occupe aujourd'hui une place entre la minorité éclairée et la majorité ignorante des peuples, mais une volonté ferme saura facilement l'élever au niveau des premiers.

(1) La photographie que nous reproduisons contient les portraits des congressistes suivants, désignés en partant de la gauche de la rangée inférieure : lieutenant-colonel Ismaïl Hakki Bey, Musurus Bey, Hodja Kadri Effendi, Sathas Effendi, Ismaïl Kemal Bey, prince Sabaheddine, prince Loutfoullah, Cheik Chevki Effendi, Lefèvre-Pontalis, Djelal Bey, Abdurahman Bederhan, Siret Bey, Kiazim Bey, Nazim Effendi, Dervich Ima, Yachar Bey, Hamdi Bey, Mahir Effendi, Zekki Bey, Baban Zadé Hikmet Bey, Halil Ganem Effendi, M. Fua, Ahmed Riza, Albert Effendi, Nouri Bey, Tossoun Bey, Ali Fehmi Bey, Youssouf Bey, Loutfi Bey, Ferid Bey, Kemal Midhat Bey, Nemra Bey, Salih Ney, Nushet Bey, Tcherkess Kemal Bey.

« Il reste à définir quels seraient les moyens à employer pour lui donner cet heureux élan.

« L'unique remède, selon nous, contre la série de malheurs qui ravagent le pays consiste à développer les forces morales et matérielles de tous ceux qui portent le nom d'Ottoman, sans établir aucune distinction de race, de religion et de sexe. Mais, pour atteindre ce but, il nous faudrait :

« Rétablir en Turquie la liberté et la justice et soumettre la nouvelle génération à un système d'éducation et d'instruction solide, qui puisse être en rapport avec les libertés modernes et le pouvoir constitutionnel dont elle sera dotée.

« Le plus sérieux obstacle auquel se heurte actuellement la réalisation de ce plan est assurément le régime de destruction qui, après avoir fait les délices des tyrans d'antan, subsiste et prospère chez nous honteusement au palais d'Yildiz.

« C'est donc à nous de mettre un terme à une aussi lamentable situation, de même qu'il est un devoir sacré pour tout sincère Ottoman de s'élever contre une aussi cruelle oppression.

« Mais ici se pose une autre question : celle de savoir comment nous devrions combattre et vaincre cette tyrannie à laquelle nous sommes assujettis.

« La réponse à cette demande doit être cherchée dans les exigences de notre société.

« Il est clairement établi que ce n'est pas une seule classe du peuple qui est lésée dans ses droits, mais qu'au contraire, indistinctement, tous les Ottomans, en général, sont devenus le jouet d'un souverain maniaque et dénaturé. En présence d'une telle situation, ne serait-il pas plus sage que les chefs de tous les éléments qui constituent l'ottomanisme et qui réclament unanimement la liberté et les réformes s'unissent pour organiser une force puissante qui se maintiendrait indivisible jusqu'au jour de la grande victoire?

« ...Comme la réalisation de notre projet de fusionnement comporte la réunion d'un Congrès, c'est donc au nom de l'intérêt général que nous prions tous les libéraux Ottomans qui voudront

nous favoriser d'une réponse de nous la faire parvenir dans le plus bref délai possible (1). »

Le Congrès fut ouvert par un discours du Prince Sabaheddine, dont nous nous contenterons de citer quelques passages :

« Depuis vingt-six ans, toutes les ressources fournies au gouvernement par les impôts de la nation entière, en vue de la défense de ses droits, de sa participation au progrès universel, à la civilisation générale, sont détournées de leur noble destination et employées à augmenter le nombre des complices, pour étouffer la voix d'indignation qui s'élève de tous les cœurs contre des abus intolérables...

« Le régime présent, par un sophisme dont il convient de faire justice, s'applique à attribuer aux rivalités de races et de religions, ou ces violences, ou cette inertie stérile et désolante, dont le pouvoir n'avait jamais donné de si fâcheux exemple, au cours de nos annales, et qui sont si incompatibles avec tous principes d'humanité, d'équité et de civilisation, tandis que les idées qui animent et qui remuent aujourd'hui toute la génération nouvelle en Turquie sont des idées de progrès, de justice, de tolérance et de liberté pour tous, sans privilèges exclusifs pour telle ou telle nationalité.

« Il faut qu'il soit bien entendu que les Turcs, qui constituent aujourd'hui la majorité dans l'Empire, ne demandent rien pour eux-mêmes qu'ils ne le demandent aussi, et dans la même mesure, pour tous leurs compatriotes, musulmans et non musulmans.

« N'est-il pas avéré, d'ailleurs, que l'Empire ottoman, dès le début de sa constitution, n'a jamais manqué de respecter la langue, les mœurs, la religion de tous les peuples divers à la destinée desquels il allait présider? Au moment même où il se trouvait à l'apogée de sa gloire et de sa puissance, à l'époque où la mer Noire et la Méditerranée étaient presque des lacs ottomans, aux siècles où ses vastes territoires comptaient plus de 100 millions d'âmes, alors les diverses nationalités soumises à l'Empire étaient respectées dans leur originalité.

(1) *Appel général aux Ottomans.* Signé : M. Sabaheddine. A. Loutfoullah, petits fils du Sultan Abdul-Medjid.

« Le régime actuel eut le plus grand tort d'oublier ces traditions (qui font honneur à nos ancêtres), au lieu de s'en inspirer pour améliorer encore, d'après les lois de l'évolution et du progrès, la condition sociale de tous nos compatriotes.

« Nous le répétons : les réformes dont nous demandons l'application dans notre pays et pour l'exécution desquelles nous travaillons de toutes nos forces, nous ne les demandons pas pour tel ou tel peuple, telle ou telle religion, à l'exclusion de tels ou tels autres : nous les demandons pour tous les Ottomans sans exception. Celui qui porte le nom d'Ottoman doit jouir également de toutes les libertés légitimes, quelle que soit sa nationalité, et, pour parvenir aux emplois et aux honneurs dans le gouvernement, à quelque degré que ce soit, il ne doit pouvoir compter que sur sa capacité, sa probité et sur la justice.

« En rétablissant dans l'Empire ottoman un régime humain, honnête, équitable et libéral, nous n'assurerons pas seulement le plus complet développement des qualités de races que chacun de ses divers éléments possède, mais encore nous élèverons le pays à un haut rang de moralité et d'urbanité, et par là nous contribuerons aussi au progrès général de l'humanité.

« Voilà notre but ; voilà le résultat que nous poursuivons ensemble.

« La solution de la question d'Orient, au profit de l'humanité, en même temps que de l'ottomanisme, par les Orientaux eux-mêmes, garantira, sans aucun doute, la paix générale, au maintien de laquelle toutes les puissances européennes, tous les philantropes n'ont pas cessé de travailler... (1) »

Il n'est pas de notre plan de donner le compte rendu des débats ; il suffit que nous en rapportions les résolutions et les conclusions. Nous aurons aussi à noter un incident.

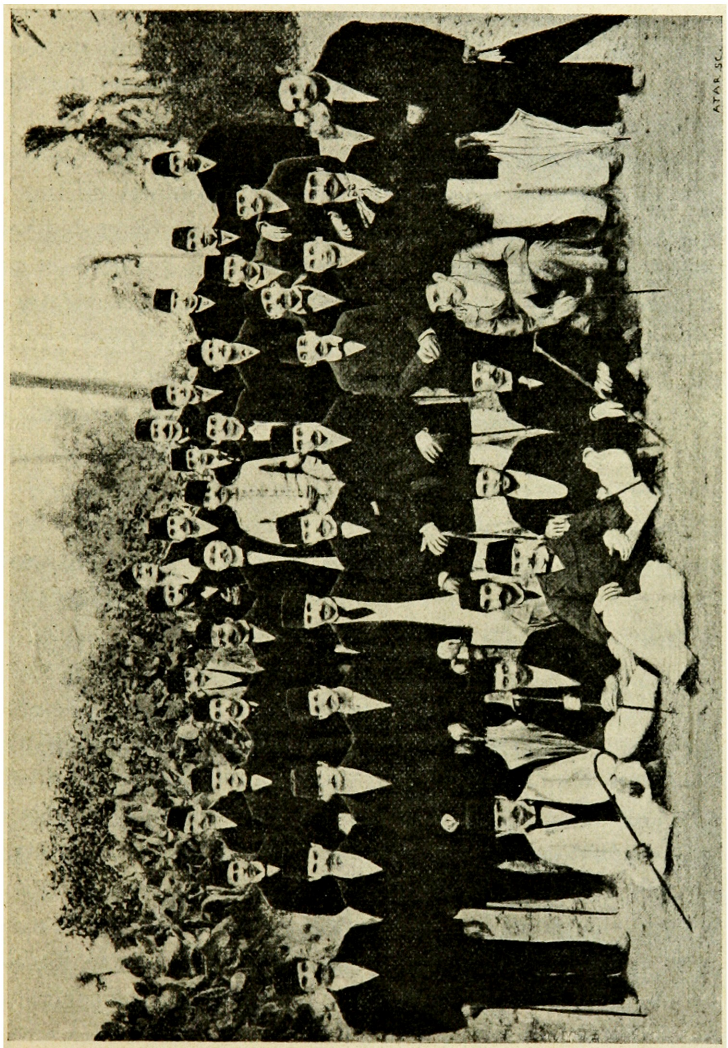
Résolutions (2) :

1° Nous repoussons toute solidarité entre les peuples ottomans et le régime sous lequel nous vivons depuis vingt-cinq ans, régime

(1) *Congrès des libéraux ottomans.* In-4°, Paris 1902.

(2) Cf. *Congrès*, etc., p. 4, 5, 6. Nous reproduisons textuellement.

d'oppression, l'unique source des méfaits qui se commettent dans l'Empire et qui soulèvent l'indignation de l'humanité tout entière ;



Groupe de « Jeunes Turcs » exilés à Tripoli.

2° Nous entendons établir entre les différents peuples et races de l'Empire une entente qui assurera à tous, sans distinction, la pleine jouissance de leurs droits reconnus par les Hatts impériaux et consa-

crés par les traités internationaux, leur procurera les moyens de satisfaire d'une manière complète leur légitime aspiration, de prendre part à l'administration locale, les mettra sur un pied d'égalité au point de vue des droits comme des charges incombant à tous les citoyens, leur inspirera le sentiment de fidélité et de loyalisme envers le trône et la dynastie d'Osman, qui seule peut maintenir leur union ;

3° Nous nous appliquerons en toute circonstance à faire converger les vœux de tous les peuples ottomans et les efforts de tous les patriotes vers ce triple but : *a*) maintien de l'intégrité et de l'indissolubilité de l'Empire ottoman ; *b*) rétablissement de l'ordre et de la paix à l'intérieur, condition essentielle du progrès ; *c*) respect des lois fondamentales de l'Empire, notamment de la Constitution promulguée en 1876, qui en est incontestablement la partie la plus importante et qui offre la garantie la plus sûre et la plus précieuse des réformes générales, des droits et des libertés politiques des peuples ottomans contre l'arbitraire ;

4° Nous proclamons notre ferme résolution de respecter les traités internationaux et particulièrement le traité de Berlin, dont les dispositions, en ce qui concerne l'ordre intérieur de la Turquie, devront être étendues à toutes les provinces de l'Empire. »

Conclusion :

« Tels étant les principes sur lesquels l'entente est établie, nous constituons un Comité permanent qui s'efforcera de faire prévaloir ces principes et se livrera aux démarches nécessaires, auprès des puissances signataires du traité de Paris de l'année 1856 et du traité de Berlin de l'année 1878, afin d'obtenir leur concours moral et une action bienveillante de leur part, ayant pour objet la mise à exécution des engagements internationaux stipulant l'ordre intérieur en Turquie, ainsi que de tous les actes internationaux découlant des susdits traités et leur adaptation à tous les vilayets de l'Empire, de la manière la plus profitable à chacun d'eux.

« Les délégués des Comités arméniens, Drochak et Hentchak, ont déclaré :

« 1° Que les Comités arméniens sont prêts à collaborer avec les

libéraux ottomans à toute action commune ayant pour but de transformer le régime actuel ;

« 2° Qu'en dehors de l'action commune, les Comités arméniens continueront leur action particulière, étant bien entendu que cette action est dirigée contre le régime actuel et non contre l'unité et l'existence organique de la Turquie ;

« 3° Que leur action particulière n'a, d'ailleurs, d'autre but que d'obtenir l'exécution immédiate de l'article 61 du traité de Berlin, du mémorandum du 11 mai 1895 et de son annexe, ainsi que des réformes mentionnées dans les mémoires remis par voie diplomatique au gouvernement français au nom des Comités arméniens. »

Le Congrès a ensuite voté la déclaration suivante ;

« Les représentants des peuples de l'Empire ottoman qui ont pris part au Congrès ouvert le 2 février à Paris, après avoir pris connaissance des déclarations ci-dessus, protestant contre le régime actuel de la Turquie ;

« S'engagent à travailler en commun en vue :

« 1° De transformer le présent régime de gouvernement en un régime de liberté et de justice tel que l'assurerait le rétablissement de la Constitution ;

« 2° De rappeler aux puissances européennes qu'il est de leur devoir et de l'intérêt général de l'humanité de faire exécuter les clauses des traités et actes internationaux intervenus entre elles et la Sublime Porte, de manière à en faire profiter toutes les parties de l'Empire ottoman. »

L'accord a été complet entre la grande majorité des Ottomans de toutes nationalités et les Arméniens présents au Congrès sur l'urgence de réclamer des puissances l'exécution des engagements stipulés par les traités et actes internationaux en faveur de quelques-unes des provinces de la Turquie d'Europe et d'Asie, dont les Ottomans voudraient que toutes pussent profiter.

« D'autre part, les Arméniens ayant déclaré qu'ils ne sauraient prendre sur eux d'associer leurs efforts à ceux des autres Ottomans pour la réalisation des vœux exprimés par ces derniers concernant la transformation du régime actuel en un régime constitutionnel, que les Arméniens considèrent inopportun et même contraire à

leurs intérêts, les membres ottomans du Congrès, parmi les Grecs et les Albanais qui y ont participé, ont déclaré, de leur côté à une grande majorité, que la divergence de vue qui s'est produite sur ce point particulier, ne les empêcherait nullement de rechercher les remèdes les plus efficaces aux maux dont souffrent les Arméniens et à poursuivre :

« 1° L'accomplissement des vœux légitimes des Arméniens relativement à l'organisation de l'administration locale des provinces qu'ils habitent et de toutes les autres provinces ; 2° l'établissement d'un gouvernement central s'appuyant sur les idées libérales et qui serait la meilleure garantie du maintien des droits nationaux, comme du fonctionnement régulier des administrations provinciales. et dont les Arméniens bénéficieraient au même titre et dans la même mesure que tous les peuples de l'Empire. »

On vient de le voir, une majorité imposante vota ces résolutions tandis qu'une minorité infime les repoussa, ne voulant pas accepter *l'intervention même bienveillante* des Puissances (1).

Et, pour que nul n'en ignore, cette minorité publia la déclaration qui suit :

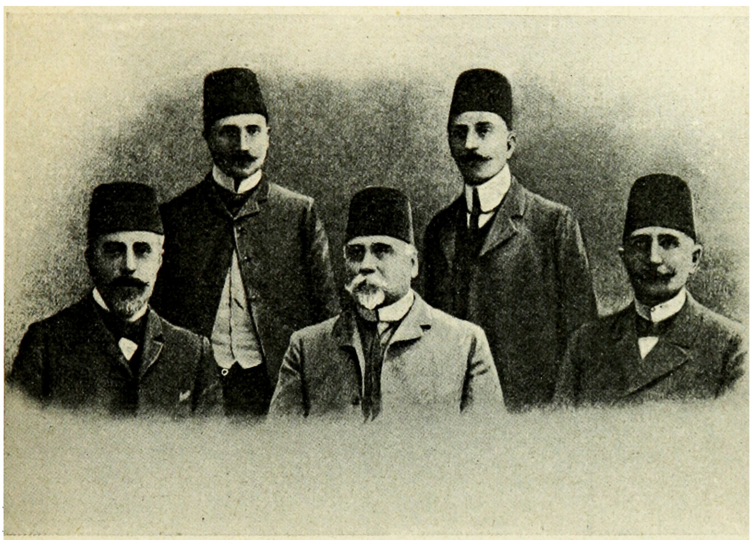
« En adhérant au Congrès, nous avions espéré la fusion entre tous les éléments ottomans et nous comptions profiter de cette force créée par votre union. Nous exprimons ici notre vif regret d'être déçus dans nos légitimes espérances.

« La majorité dans le Congrès a cru que pour exécuter des réformes en Turquie il fallait, de toute nécessité, recourir à l'intervention des Puissances et l'esprit des résolutions prises s'est en quelque sorte condensé dans cette formule de l'*action bienveillante* des Puissances. Nous, la minorité, convaincus que les Puissances sont guidées par l'intérêt et que cet intérêt n'est pas toujours d'accord avec celui de notre pays, nous avons repoussé nettement une action qui porte atteinte à l'indépendance de l'Empire ottoman.

« Néanmoins nous ne sommes pas, comme on le prétend, hostiles à l'Europe ; au contraire, un de nos principaux désirs consiste à voir

(1) Cf. *Mechveret*, 15 février 1902.

la civilisation européenne répandue dans notre pays, notamment ses progrès scientifiques et ses institutions utiles. Nous suivons le chemin tracé par elle, et, jusque dans notre refus d'accepter l'intervention étrangère, nous nous inspirons des résolutions patriotiques dont tous les peuples européens jaloux de leur indépendance se sont montrés justement fiers. »



Bureau du Comité d'Union et de Progrès

Riza-Bey   Nazim Effendi   S. A. Mehmed Ali Fazil   Sezaï-Bey   Saïb-Bey

Il ne me sied pas d'entrer en discussion avec les uns ou avec les autres. Partisan, ici, de l'histoire narrative, je m'abstiens de toute critique d'école ou de parti. Toutefois, les non-interventionnistes en tête desquels je discerne Ahmed Riza, directeur du *Mechveret*, me permettront de leur faire remarquer que l'on était loin de s'attendre à cette scission de leur part. Leurs opinions passées, si j'en crois la collection du *Mechveret*, sont en faveur de l'intervention, telle qu'elle est admise par le Congrès.

Non moins qu'eux, la majorité reconnaît que les Puissances ne sont guidées généralement que par des vues égoïstes. Les Princes,

de leur côté, ont assurément fait leur cette parole de leur père Damad Mahmoud Pacha :

« Certains gouvernements, qui prétendent servir la cause de l'humanité, n'apportent aucun concours à cet infortuné peuple ; ils aident, au contraire, à l'écraser davantage. Il n'est pas douteux que, si ces gouvernements avaient voulu sérieusement agir dans l'intérêt de la cause humanitaire, nous n'en serions pas réduits à cet état de choses (1). »

Mais, ces concessions faites à la réalité des choses, on doit avouer que la Turquie elle-même a accepté, par des traités conclus par elle ou à elle imposés, l'intervention des Puissances. Il était donc puéril d'ignorer une intervention que les Puissances sauraient, au besoin, imposer comme obligatoire et perpétuelle, tandis qu'il était de bonne diplomatie de ne la reconnaître que comme bienveillante et momentanée.

Ce qui était l'esprit de la majorité.

Au surplus, nous le répétons, le *Mechveret* qui soutint le groupe dissident avait toujours été interventionniste.

Dans un *Appel aux cabinets européens et aux nations étrangères*, on lit : « Pourquoi l'Europe n'*obligeait-elle* pas le Sultan à revenir au système du gouvernement par la Porte ? » L'Europe « aurait pu préserver la paix en *imposant collectivement sa volonté* au Sultan, comme elle l'a fait , avant et depuis, en maintes circonstances (2). »

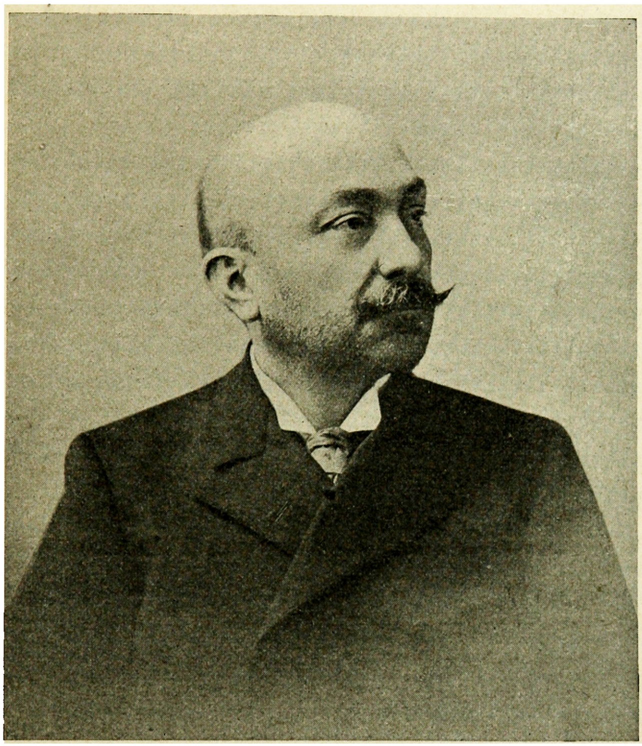
Ailleurs, le *Mechveret*, se défend contre un contradicteur qui lui reproche précisément d'*appeler l'intervention* des Puissances. Il répond ainsi :

« Du moment que l'Empire ottoman est malheureusement bien loin d'avoir la même situation que la France ; *du moment que le Sultan a signé des actes autorisant l'intervention de l'étranger dans l'application des réformes*; *du moment enfin que les ingérences se sont*

(1) *Mechveret*, 1er janvier 1900.

(2) *Mechveret*, 1er août 1896. Dans ce même numéro, Ahmed Riza contresigne de son nom cette opinion : « Si la France et l'Angleterre, dit-il lui-même, en leur qualité de nations humanitaires et civilisées voulaient sincèrement seconder de leur *influence morale* le rétablissement de l'ordre d'abord et ensuite l'amélioration de l'organisation politique du pays... »

toujours exercées et ont toujours été admises par le Sultan, était-ce un crime de regretter que ces ingérences ne se soient pas manifestées pour obliger au moins Abdul-Hamid à exécuter les lois existantes, c'est-à-dire à réaliser des réformes, non pas isolées par exemple en Crète,



Damad Mahmoud Pacha

mais générales et, par conséquent, profitables au corps tout entier ? (1).

On ne saurait alléguer que ce sont là déclarations de collaborateurs à qui incombe la responsabilité de leurs écrits !. Les deux articles ont des allures officielles qui engagent la direction elle-même. Ce sont, du reste, des articles de tête.

(1) *Mechveret*, 1er septembre 1896.

Même note dans une *Lettre adressée à MM. les Députés français* (1).

Plus tard, Ahmed Riza critique et repousse « le droit d'intervention tel qu'il se pratique aujourd'hui » ; mais il écrit aussi : « *Par une sage et loyale intervention,* les grandes Puissances auraient pu, si elles l'avaient voulu, aider depuis longtemps à la transformation du système actuel de gouvernement, qui est une des principales causes du mal d'Orient. Cette intervention pacifique qui prend le nom de bons offices, etc... (2).

Passons quatre années ; le *Mechveret* répond encore à des critiques :

« Nous sommes opposés à l'immixtion de l'étranger, et cela en vertu d'un droit reconnu par tous les États. Nous nous croyons d'ailleurs capables de nous relever nous-mêmes. L'intervention des Puissances a toujours été partiale et n'a profité qu'aux financiers et aux missionnaires cosmopolites, sans apporter la moindre amélioration au sort des indigènes. *Nous sollicitons le concours moral des étrangers,* et cela non pas au nom de la chrétienté ou d'un parti isolé, mais au nom de la civilisation et de l'humanité prises dans leur sens le plus large et le plus élevé (3). »

A la veille du Congrès, le *Mechveret* (4) tient le même langage. Il reproche à Ismaïl Kemal Bey de demander le contrôle de l'Europe, tandis que naguère il ne réclamait que « le concours en faveur des réformes générales » ce qui, ajoute le *Mechveret* « paraissait sage et conforme aux intérêts de la nation ottomane (5).

La majorité du Congrès n'a jamais dit autre chose. Il faudrait peut-être chercher ailleurs le prétexte d'une scission qui aboutit à un groupe nouveau et à un nouvel organe (6) ; mais ceci n'est pas de notre compétence.

(1) *Mechveret*, 1er novembre 1896.

(2) *Mechveret*, 15 mai 1897.

(3) *Mechveret*, 15 février 1901.

(4) *Mechveret*, 1er décembre 1901.

(5) Le *Mechveret* écrit « nature ottomane » ce qui est, croyons-nous, une *coquille* pour « nation ».

(6) Le *Chouraî-Ummet*. C'est le journal du groupe dissident qui a repris le vieux nom de « Comité d'Union et de Progrès », dont les membres sont :

Le récit, quelque peu long, de cet épisode, ne doit pas être considéré comme un hors-d'œuvre dans notre travail. Outre qu'il marque une date importante pour l'histoire de la Turquie libérale, il fixe le point précis où le Prince Sabaheddine, regardé par la majorité des patriotes turcs comme le chef du mouvement (1), lui imprima une direction salutaire aux intérêts de la nation ottomane. Les discussions mesquines, les bysantines distinctions qui manquèrent de troubler la belle et nette tenue du Congrès et conduisirent à des apartés regrettables lui firent dès lors entrevoir certaines lacunes dans l'esprit d'une partie des jeunes Turcs, ses compagnons d'exil. Il en conclut que la mentalité de la masse, en son pays, moins instruite, moins élevée que ces derniers, devait être plus défectueuse encore. Il constata, évidemment aussi, que lui-même n'avait pas encore toute la maturité désirable, qu'il lui restait des progrès à faire dans la connaissance des hommes et des choses pour être vraiment digne des espérances que fondaient en lui les patriotes (2).

Il se retira donc, non pas sous sa tente, comme Achille froissé, mais en cette solitude du travail, mère des pensées fécondes et des

S. A. Mehmed Ali Fazil Pacha, Ahmed Riza, Nazim Effendi, Sezaï Bey, Saïb Bey. Ce dernier donna récemment sa démission et devint directeur du *Sandjack* (l'Etendard).

(1) Nous ne parlons ici que du prince Sabaheddine ; d'abord, parce que, en sa qualité d'aîné de la famille, il devait être seul chef et qu'un commandement à deux, manque forcément, un jour ou l'autre d'unité ; ensuite, parce que seul il resta en France. Le prince Loutfoullah, parti un jour en mission, fut trahi par un de ces espions qui rôdent continuellement autour des Jeunes-Turcs. A son arrivée à Constantinople où il se rendait grimé, déguisé, il fut reçu au débarcadère par des officiers du Palais qui l'attendaient. En vain, pendant une demi-journée, il se débattit ; vaincu enfin, il fut obligé d'avouer sa personnalité. Depuis lors, il est resté à Constantinople auprès de sa mère la princesse Seniah Sultane, qu'il console de l'absence de son fils aîné. — Cf. Lettre de Fazli Bey au *Siècle*, 5 août 1905.

(2) A la fin du discours qu'il prononça sur la tombe de Damad Mahmoud Pacha, Ahmed Riza Bey saluait, dans les Princes Sabaheddine et Loutfoullah « les espérances des patriotes ». Plus récemment, M. Camille Audigier, ancien directeur du *Moniteur ottoman*, à qui on ne peut refuser quelque connaissance des choses de Turquie (*Gil Blas*, 28 septembre 1906), émettait la même opinion.

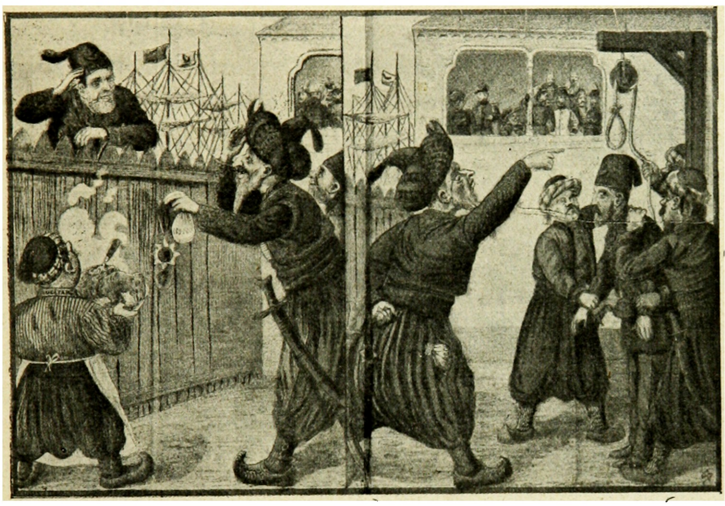
résolutions viriles qui précède toujours, dans la vie des hommes de génie, ou simplement de talent, l'heure de l'action qui, souvent, pour eux, sonne l'heure de la lutte. Aux œuvres sorties de sa plume depuis lors on peut conjecturer quel fut l'objet de ses méditations pendant les trois années que le Prince Sabaheddine passa dans une retraite presque absolue.

La forte éducation familiale qu'il reçut, et où il eut pour maîtres son père et sa mère, était forcément restée dans le domaine de la théorie ; il lui fallait, pour être complète, l'illustration des faits, le magistère de l'expérience. Les voyages, parfois, comblent bien des vides, éclairent certaines pénombres ; mais, comportant généralement une assez grande somme de distractions, ils laissent dans le cerveau une empreinte moins profonde, aux lignes moins nettes et par suite, moins durable. La meilleure leçon de choses, c'est encore dans l'exil qu'on la trouve, surtout quand l'exil est voulu, d'une volonté ferme et d'un cœur sincère, dans un but élevé, pour une cause juste.

Au contact des institutions françaises — car c'est en France qu'il réside — le Prince Sabaheddine comprit que la Turquie avait autant, sinon plus, besoin de réformes sociales que de réformes politiques. Cette constatation faite, il voulut étayer sa découverte de fortes preuves. Il les puisa dans l'ethnographie et dans la sociologie, ces deux sciences jumelles qui ne peuvent marcher l'une sans l'autre, sous peine d'être affligées d'une fâcheuse claudication, signe de faiblesse. Et, comme l'homme reflète toujours dans son esprit ou dans ses mœurs quelque chose de ceux avec qui il fut en contact assidu, on voit, aux citations qu'il fait, aux raisonnements qu'il tient, aux jugements qu'il porte, que le fils aîné de Damad Mahmoud Pacha a fréquenté journellement Élisée Reclus et Le Play. Ce choix, non exclusif, hâtons-nous de le dire, ne témoigne-t-il pas d'un goût judicieux? De ces deux auteurs il a pris la « substantifique moelle » que son esprit philosophique, par une trituration intelligente et raisonnée, s'est rendue absolument personnelle.

D'aucuns l'accuseront peut-être d'accorder trop à la synthèse et de faire aux abstractions une part trop large. Le Prince Sabaheddine, ne l'oublions pas, n'a point eu, jusqu'ici, à s'adresser aux

masses qu'il ne peut, dans sa situation actuelle, que difficilement, sinon pas du tout, atteindre. Il ne vise que l'élite intellectuelle de son pays. Celle-ci, plus instruite, donc plus apte à comprendre, traduit dans un langage familier et plus concret le langage de la conversation, en un mot, ces idées générales que sa présence continuelle sur place sait mieux encore approprier aux aspirations actuelles et locales.



Cl. *Veselia*

Damad Mahmoud Pacha sollicité par Abdul-Hamid

Ce qu'il lui promet — Ce qu'il lui réserve

Cette action à distance n'est pas laissée à elle-même ; elle est guidée d'ici par le prince qui, dans ce but, a fondé ce qu'il appelle la *Ligue de décentralisation administrative et d'initiative privée.*

Dans un article programme, tout en rendant justice à la loyauté et à l'abnégation des jeunes Turcs, le Prince critique longuement leur tactique et leurs écrits politiques. Sa démonstration peut se résumer ainsi. L'opposition libérale turque s'est bornée, jusqu'à présent, dans ses publications, à combattre violemment le gouvernement d'Abdul-Hamid II. Elle était dans le droit et dans le vrai. Mais, quoique celui-ci mérite tous les blâmes qu'on lui jette, il n'est pourtant pas la cause initiale et génératrice des maux dont souffre le

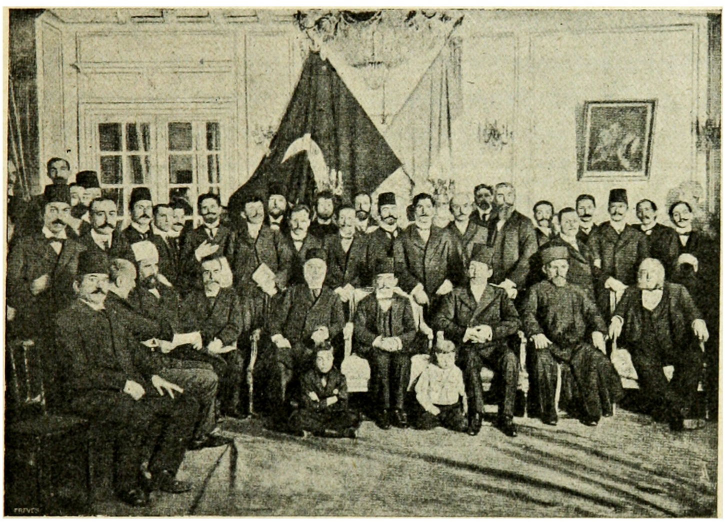
pays. En Europe, on croit généralement que les Turcs se solidarisent avec leur souverain ; c'est une erreur complète. Mais il est non moins erroné que le Palais de Yildiz soit l'unique source de nos désastres. Si, en effet, le Palais est le promoteur des actes qui ruinent le pays, le peuple, ou plus exactement la majorité du peuple, a la faiblesse de s'y soumettre. Seule, une étude approfondie de cette faiblesse sociale nous révélera les véritables causes de l'autocratie absolue et de la tyrannie qu'elle engendre.

Notre faiblesse sociale a son origine certaine dans notre éducation nationale, dans le défaut d'initiative individuelle qui en est la caractéristique. Chez les Turcs, c'est surtout la classe inférieure qui se livre à l'agriculture, à l'industrie et au commerce ; mais, comme elle ne possède ni le savoir, ni le capital, elle ne parvient guère à sortir de son milieu social et à s'élever. De même, l'agriculture reste dans son état primitif, l'industrie se confine dans la petite industrie ménagère et le commerce demeure stagnant. Quant à la classe moyenne, l'immense majorité de ses membres se ruent vers les carrières publiques et deviennent fonctionnaires ou soldats. Et, comme dans les milieux officiels élevés, on veut à tout prix conserver intacts les privilèges du pouvoir absolu, on répudie tous les fonctionnaires honnêtes et actifs. De sorte que, là encore, une véritable sélection s'opère au détriment de l'esprit d'initiative et au profit de l'incapacité et de la plus basse corruption. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'une anarchie générale se manifeste dans toutes les branches de l'Administration et, par un contre-coup funeste, jusque dans le domaine de la vie privée.

Pour conjurer ce péril, la jeunesse intellectuelle turque, qui est acquise à la civilisation occidentale, doit, à l'exemple des peuples particularistes, se tourner, de toute son ardeur, vers les carrières indépendantes et productives. Mais, l'omnipotence de la centralisation gouvernementale étant un obstacle perpétuel à l'émancipation de l'individu, nous devons tous, sans distinction aucune, unir nos forces pour remplacer l'autocratie absolue par une monarchie constitutionnelle, largement décentralisée. Ce régime de décentralisation assurera à tous les éléments, musulmans et chrétiens, de l'Empire le même droit de participer au gouvernement local, satisfera les désirs

légitimes des chrétiens, en même temps qu'elle rendra un immense service aux musulmans, en les poussant hors du fonctionnarisme assujettissant et improductif.

C'est dans l'intérêt particulier des Turcs, comme dans l'intérêt général de tous les Ottomans que nous formons, disait le Prince, une ligue qui s'efforcera d'augmenter et de grouper les partisans de l'initiative privée et de la décentralisation administrative.



Cl. *Illustrazione italiana*

Congrès des libéraux ottomans

Ce programme trouvait sa conclusion dans un plan d'action divisé en quatre points particuliers :

1° Propager chez le peuple turc le goût des études sociales, dans le but de susciter l'initiative privée et de conduire à la décentralisation administrative ;

2° Chercher les moyens d'arriver à une entente entre les diverses races qui constituent l'Empire ottoman ;

3° Défendre les droits des Ottomans dans les pays d'une civilisation plus moderne et y promouvoir un courant d'opinion en leur faveur ;

4° Créer à l'intérieur du pays des ligues, des comités, en vue de

travailler à la réalisation de ce programme et de s'opposer aux empiétements d'un pouvoir oppresseur.

Et, comme il fallait à tous ces groupements un lien qui les rattachât les uns aux autres, le Prince fonda, en 1906, le *Terekki* (le Progrès), sorte de feuille de correspondance à l'usage des adhérents de la *Ligue*, en Turquie et à l'étranger (1).

Il ne m'appartient pas de rendre public le travail intérieur des comités et sous-comités, travail qui ressortit à la première et à la quatrième partie du programme. Les documents privés me font défaut ; les aurais-je en ma possession que je me garderais de les employer (2). Tout ce que je puis dire, c'est que les groupes existent dans les principales villes de l'Empire ottoman, même dans le centre de l'Asie-Mineure, et qu'ils sont assez actifs pour avoir suscité quelques difficultés désagréables et non résolues encore, aux exploiteurs éhontés qui opèrent pour le compte d'Abdul-Hamid (3). Tout

(1) Cette feuille est publiée en turc. Le secrétaire général du *Terekki* et de la Ligue est Ahmed Fazli, ancien élève de l'école militaire de Constantinople, condamné à mort par le fameux Conseil de guerre de Tachkischla et déporté dans les casemates de Tripoli. On ne lira pas sans intérêt une lettre fort bien pensée de lui sur ce que l'on peut appeler « le côté turc des réformes » et les desiderata des Turcs libéraux, dans le *Siècle*, 5 août 1905.

(2) Les correspondants du *World*, de New-York (2 décembre 1906) et du *Dresdner Anzeiger*, Dresde (6 décembre 1906), télégraphiaient à leurs journaux que des manifestes révolutionnaires sont répandus à profusion à Constantinople et dans les provinces. L'un d'eux, émanant du « Comité libéral ottoman » plaide pour le rétablissement de la Constitution de 1876 sous une forme revisée et invite tous les Ottomans à s'unir dans ce but ». Le *Temps* (7 janvier 1907) confirme cette note et ajoute que « la police s'efforce très activement d'empêcher l'introduction de cette publication dans les milieux turcs et en particulier, à l'intérieur du pays. »

(3) Faut-il appliquer ici ce passage de la lettre du prince à sir Edward Grey ? (*Times*, 13 août 1906).

« Ni les persécutions de nos adversaires, ni les fautes que nous avons commises n'ont arrêté le mouvement libéral en train de féconder les couches profondes de la société. Les Turcs sont de plus en plus indignés des procédés employés par leur gouvernement, non seulement vis-à-vis d'eux-mêmes, mais encore vis-à-vis de leurs compatriotes chrétiens ou autres. Naguère l'esprit de mécontentement se manifestait dans quelques grandes villes et plus particulièrement à Constantinople. L'événement qui s'est produit dans une province lointaine de l'empire, événement trop peu remarqué en Europe,

ce que je puis dire, c'est qu'on doit en partie à la *Ligue de décentralisation et d'initiative privée* ce mouvement inouï de résistance des musulmans, jusqu'alors passifs, contre l'oppression des pouvoirs (1).

De plus, une des choses principales qu'avait à cœur le Prince Sabaheddine était d'arriver à une entente (deuxième point du programme) avec les différentes races. Si l'on peut dire avec Mahomet : « Les divergences d'opinion font le bonheur de mon peuple », ce n'est pas quand ces divergences se continuent sur le terrain pratique et brisent l'unité, absolument nécessaire dans la lutte contre l'oppression.

C'était déjà une des vives préoccupations de Damad Mahmoud Pacha. Il en écrivait aux Arméniens, dans une *Lettre ouverte*, qu' « il eût mieux valu pour eux d'avoir recours au seul moyen naturel qu'ils avaient à leur portée et qui consistait simplement à

où l'attention se porte vers d'autres faits plus bruyants, prouve l'extension du progrès. Cette fois, l'initiative vient directement du paysan turc lui-même. Le gouverneur général de Castamoni étant, comme la plupart de ses collègues, un despote dépourvu de scrupules, les habitants de plusieurs localités se sont ligués pour réclamer du sultan un renvoi immédiat et ils ont fait connaître à Sa Majesté leur décision de refuser l'impôt jusqu'à ce que satisfaction leur soit accordée. Le Souverain s'empressa de les complimenter et révoqua le gouverneur. Dans la circonstance, les Grecs et les Arméniens s'étaient spontanément joints aux Turcs. Pour obtenir un résultat semblable dans un cas analogue les puissances durent mobiliser des escadres et opérer une démonstration navale et collective !

« Quoique pacifique, cette action n'est pas moins digne d'intérêt ; son importance augmente encore du fait qu'elle ne représente pas un phénomène isolé, mais un mouvement qui se propage, ainsi qu'on a pu le constater, par des nouvelles récentes venant d'Erzeroum, autre province de l'Empire.

« Ainsi, après avoir regagné à sa cause les centres urbains, le mouvement libéral marche à la conquête des milieux agricoles. C'est de la fusion entre les deux éléments intellectuel et agricole que renaîtra une Turquie nouvelle, libérale, pacifique et progressive. »

(1) Cf. le *Sabah-ul-haîr* (Bonjour, ou Bon Matin), feuille volante, lithographiée, sans lieu ni date, dirigée par un « groupe d'Arméniens ottomans » et qui paraît en Arménie même. Cette feuille porte en épigraphe : « Nous sommes justes, nous repoussons le mensonge. Celui qui fait partie du Comité et en trahirait les secrets, qu'il prenne garde, sa vie est en danger. »

Dans un de ses premiers numéros, elle porte une appréciation favorable sur l'action du Prince Sabaheddine.

agir de concert avec les Turcs, ces derniers se trouvant exposés au même danger et victimes des mêmes exactions d'Abdul-Hamid. »

A son tour, le Prince Sabaheddine tourne toute son attention vers ce point. Le sujet fut entamé lors du Congrès des Libéraux ottomans ; on avait pris contact, lorsque l'attentat du 21 juillet 1905, contre Abdul-Hamid, actualisa encore la question. D'où cette lettre aux Arméniens écrite par le Prince (1) et qu'il ne nous est pas possible de ne pas citer en entier :

« Aux Arméniens ottomans,

« Les dernières nouvelles d'Orient nous apprennent que l'agitation révolutionnaire arménienne recommence dans certaines régions de l'Empire ottoman. A Smyrne et au Pirée, à Constantinople même, on vient de découvrir des engins explosifs en quantité considérable.

« Le but avoué de ces menées révolutionnaires serait de forcer l'Europe à intervenir en faveur des Arméniens. Cette question de l'intervention intéressant les Turcs autant que les Arméniens, nous croyons utile de faire connaître à nos compatriotes, ainsi qu'au monde civilisé, l'opinion de toute une génération turque qui se lève, consciente de ses devoirs et de sa force.

« Les Arméniens prétendent défendre la cause de la civilisation en Turquie et nous avons, nous, la conviction que, si, en effet, une partie de ce peuple contribue au progrès par ses efforts et son travail, les moyens que les révolutionnaires ont adoptés sont loin de justifier cette prétention.

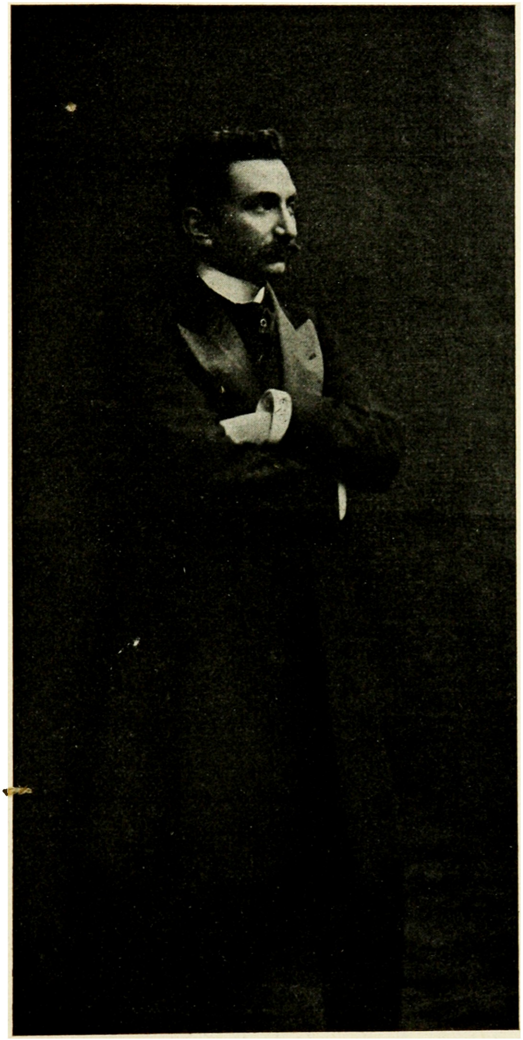
« En attaquant à coups de bombes des gens inoffensifs, une infime minorité turbulente sacrifie par avance et sciemment la vie d'une grande majorité d'Arméniens qu'elle livre ainsi aux rigueurs de représailles en quelque sorte automatiques d'une plus grande majorité non arménienne brutalement attaquée et provoquée.

« Perpétrés dans le but d'amener une intervention problématique, ces attentats auraient à la rigueur une excuse s'ils contri-

(1) Septembre 1905.

buaient à l'amélioration du sort des Arméniens, mais hélas ! ils ne font que l'empirer.

« Par ces procédés violents, la politique révolutionnaire arménienne se rapproche singulièrement des pratiques du gouvernement hamidien et s'éloigne d'autant d'une réconciliation avec l'élément turc de l'Empire.



S. A. le Prince Sabaheddine

« Turcs et Arméniens étant destinés à vivre dans un voisinage immédiat et constant, il est de l'intérêt des deux peuples de reprendre de bons rapports. On ne peut raisonnablement espérer le relèvement social des uns et des autres sans la garantie d'une paix solidement assise, et cette paix intérieure ne peut pas être imposée par une intervention politique ou militaire (illusoire et passagère) de l'étranger.

« Elle doit être la résultante de relations sociales sincèrement et mutuellement loyales. Or, tous les voyageurs européens qui ont noué et cultivé des relations person-

nelles avec les Turcs, en Asie-Mineure notamment (exception faite des nomades kurdes et autres perturbateurs), s'accordent à reconnaître leur probité et leur tolérance.

« Ceux qui désespèrent de l'avenir de la Turquie la jugent par les actes de son gouvernement ; mais, c'est commettre une injustice flagrante que de confondre le peuple turc, si paisible et si sociable, avec une administration qui l'exploite plus que tous les autres éléments de l'Empire.

« Derrière la Turquie officielle, qui a échoué si lamentablement dans sa mission civilisatrice, il existe une Turquie sociale qui tend à réaliser, avec infiniment plus de chances de succès, la modernisation complète de l'Empire.

« Cette nouvelle Turquie date de l'époque où l'instruction publique s'est développée dans le pays, il y a à peine un demi-siècle. Depuis, malgré tous les obstacles dressés par l'incapacité et le mauvais vouloir des pouvoirs publics, le progrès des idées a été constant, il a même fourni ses victimes. Plus de vingt mille représentants de cette jeunesse, de plus en plus éclairée, agonisent actuellement dans les innombrables cachots de l'Empire. Les enfants des maheureux paysans qui viennent dans les villes pour s'instruire sont rejetés au fond des campagnes, loin dc leurs familles, loin de la protection des chancelleries ; mais, condamnés ou exilés politiques, il allument partout où ils séjournent des foyers d'activité intellectuelle. C'est cette jeunesse-là qui forge patiemment, mais sûrement, une Turquie moderne et libérale et qui finira fatalement par amener les Pouvoirs publics à une conception de leurs devoirs, plus conforme aux aspirations de leur temps et de leur pays ; compatissant aux infortunes de tous les peuples ottomans, elle considère la souffrance de tous ces éléments, et spécialement celle des Arméniens, comme une honte nationale. Mais, convaincue aussi que le salut commun est subordonné au développement et au respect de l'individu, à son initiative personnelle favorisée par une large décentralisation administrative, elle souhaite ardemment une réconciliation générale gagée sur la bonne volonté de tous.

« Les Turcs, à qui l'on prête injustement la pensée d'exterminer les Arméniens, ne l'ont pas fait dans le passé, à une époque où la vie

privée de leurs propres coreligionnaires se trouvait alors sacrifiée en masse. Pourquoi le feraient-ils aujourd'hui? Ils ont respecté la langue, la religion, les mœurs, ils ont accordé même l'autonomie civile la plus large à l'Église arménienne, et cela ils l'ont accordé à tous les peuples comme à toutes les Églises.

« Au lieu de se livrer à une *propagande par le fait*, nos compatriotes arméniens agiraient donc dans un sens beaucoup plus favorable à leurs intérêts en faisant une *propagande par l'idée* dans les milieux turcs ; ils y trouveraient des oreilles attentives et des cœurs d'autant plus sensibles qu'ils sont meurtris... par les mêmes souffrances et qu'ils cultivent l'espoir d'une prochaine et définitive libération. »

Il est facile de comprendre que cette lettre ait « produit la plus favorable impression dans les milieux arméniens, à cause de son ton modéré » (1).

Aussi les Arméniens y répondirent-ils, en grande partie, dans le sens d'un acquiescement presque complet. Un groupe de notables d'entre eux envoya au Prince une adresse dont voici les conclusions (2) :

« Avec quel enthousiasme l'Europe saluerait une action commune des libéraux turcs et arméniens pour remplacer le régime despotique du pays par un gouvernement libéral digne de l'époque où nous vivons ! En Russie, l'heureuse collaboration de la race dominante et des races dominées a réussi à obliger l'autocratie de se courber devant les exigences de l'esprit moderne. Pourquoi n'en serait-il pas de même en Turquie?

« Les revendications arméniennes, Monseigneur, ne contiennent rien qui puisse contrecarrer l'œuvre de la régénération de l'Empire ottoman. Elles font, au contraire, partie intégrante des conditions qui peuvent assurer le fonctionnement normal d'une administration progressive. Se confinant dans les limites de cette large décentrali-

(1) *La Presse associée*, 19 octobre 1905.

(2) On en trouvera le texte *in extenso* ou à peu près, dans le *Courrier Européen*, du 3 novembre 1905. Huit jours après, le *Courrier Européen* publiait encore, sous forme d'interview du prince (10 novembre), quelques mots qui, inexactement rapportés, appelèrent une brève rectification le 17 du même mois.

sation administrative dont parle votre manifeste et dont le principe est également admis par la Constitution ottomane, elles cadreraient parfaitement dans un programme vraiment libéral qui, tout en sanctionnant les principes de l'unité et de l'indivisibilité de l'Empire, accorderait les droits civiques auxquels ont droit tous les Ottomans en leur double qualité de citoyens d'un pays civilisé et de représentants de races distinctes.

« Ce programme, beaucoup de Turcs clairvoyants en apprécient l'avantage et l'admettent avec loyauté. Ce n'est donc pas de la nature même des revendications arméniennes que provient l'empêchement à une entente ; la mésintelligence est surtout créée par ceux-là mêmes qui devraient, au contraire, se consacrer à la mission de provoquer et de cimenter l'union. »

Le *Courrier Européen* ajoute que cette adresse indique, en terminant, que le Prince Sabaheddine est tout désigné, par son libéralisme et sa naissance, pour se mettre à la tête d'un tel mouvement.

Celui-ci crut devoir continuer cette conversation si bien engagée sur le terrain de la conciliation et de l'entente. Son article : *Libéraux turcs et Arméniens* (1), d'un raisonnement plein, juste et sensé, apporte des explications nettes aux objections posées. Qu'on en juge :

« Mon appel du mois de septembre dernier aux Arméniens ottomans m'a valu, écrit-il, une série de lettres qui m'ont démontré que, tout en regrettant certaines manifestations d'une « infime minorité », je n'en restais pas moins en conformité d'opinion avec les plus autorisés de nos compatriotes arméniens.

« Nous sommes tout à fait d'accord sur l'éventualité de certains périls et aussi sur certaines espérances. Ensemble, nous voulons pour tous les Ottomans un régime approprié aux aspirations et aux besoins de chacune des races composant l'Empire.

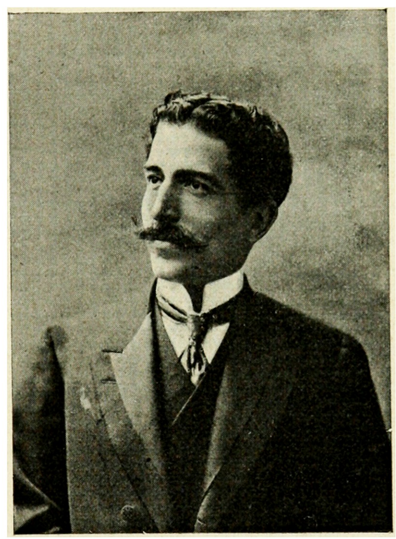
« Parmi les lettres que j'ai reçues, celle qui m'a été adressée de Constantinople par un groupe d'Arméniens mérite une réponse spéciale et des remerciements particuliers ; elle me crée, en outre,

(1) *Courrier Européen*, 1er décembre 1905.

l'obligation d'examiner loyalement certains points, en vue de dissiper des malentendus possibles.

« On a bien voulu m'écrire que les Arméniens « rendent hommage « à l'esprit large et tolérant » dont j'ai fait preuve, paraît-il, durant ma « carrière de proscrit volontaire » et qu'ils se souviennent avec un sentiment « de gratitude de l'impartialité avec laquelle j'ai « dirigé les débats de la conférence des éléments libéraux de « l'Empire ottoman ». C'était mon devoir.

« Je n'en considère pas moins cette manifestation de sympathie comme l'une des meilleures récompenses de mes longues années d'exil et j'en suis vivement touché.



Ahmed Fazli Bey

« J'ajoute, toutefois, que nous ne nous permettons pas d'être seulement tolérants, mais que nous nous faisons un honneur de respecter les droits légitimes de tous nos compatriotes.

« Mes honorables correspondants disent :

« Nous savons qu'à l'en« contre de la mentalité essen« tiellement démocratique des « Arméniens, chez lesquels tout « mouvement germe et se dé« veloppe dans le peuple, pour conquérir graduellement les couches « élevées de la population, le peuple turc, de complexion théo« cratique, est animé du respect irraisonné des pouvoirs établis « et agit souvent d'après la direction imprimée d'en haut. »

« Pourtant, n'est-il pas avéré que « les Turcs sont de tous les « hommes les moins enclins à la controverse religieuse? » N'est-il pas évident que, depuis le transfert du Kkalifat à Constantinople par Sélim Ier, aucun des Sultans n'a songé, à l'encontre des Khalifes arabes, à se servir de ses pouvoirs spirituels? Et n'est-ce pas le sou-

verain actuel qui, le premier, a eu la prétention d'utiliser ce pouvoir religieux en faveur d'un odieux despotisme?

« Je ne crois pas davantage, je l'avoue, malgré certaines apparences, à ce « respect irraisonné des pouvoirs établis » chez les Turcs contemporains.

« Mais on nous répond :

« Pourquoi la Turquie sociale ne se mettrait-elle pas délibéré-
« ment à l'œuvre en dénonçant les crimes du gouvernement actuel
« du pays, tant ceux desquels les Turcs eux-mêmes souffrent que
« ceux dirigés contre les autres races, en déployant d'utiles efforts
« pour en empêcher ou pour en amoindrir les effets? Elle aurait
« ainsi puissamment collaboré à un rapprochement salutaire qui
« naîtrait naturellement de la similitude de l'activité. »

« J'ai été amené, dans une récente étude sur l'évolution sociale des peuples turcs, à examiner les principales causes du retard qu'ils ont apporté, vis-à-vis des chrétiens ottomans, dans leur révolte contre l'absolutisme.

« Je les résume :

« 1° La cause historique. — Il ne faut pas oublier que les Turcs se sont implantés en Asie-Mineure longtemps après les chrétiens qui, relativement depuis peu, se révoltent contre le gouvernement. Lorsque les Turcs commencèrent leur émigration dans cette région, les Arméniens, les Slaves, les Grecs s'y trouvaient déjà installés depuis des siècles à l'état sédentaire et, déjà, étaient en possession d'une civilisation avancée qui, parfois, fut extraordinairement brillante. Or, pour tout peuple, le passage de l'état nomade à l'état sédentaire, avec tous les travaux pénibles qu'implique cette transformation, est toujours difficile et aussi fort lent.

« 2° La cause politique. — Lorsque, aujourd'hui, les éléments chrétiens s'insurgent contre le pouvoir central, ils peuvent trouver un point d'appui, de concentration à l'intérieur, dans le sein de leurs communautés religieuses, respectées de tout temps par les Turcs, en formant une véritable organisation politique, en même temps qu'ils sont accompagnés et soutenus à l'extérieur par les sympathies confessionnelles de l'Occident.

« Les Turcs, eux, n'ont aucune aide, aucun soutien, pas plus à

l'extérieur qu'à l'intérieur; ils n'ont aucun centre d'action politique constitué à l'avance, ils souffrent doublement de cette tyrannie qui les opprime, les écrase plus lourdement encore que tous les autres et qui, par surcroît, fait accuser les opprimés d'être des oppresseurs. Telle est la deuxième cause du retard constaté dans la révolte ouverte des Turcs contre le régime actuel.

« 3° La cause psychologique. — Les éléments non musulmans de l'Empire ont pour adversaire le gouvernement d'un peuple qui leur



Groupes d'exilés à Tripoli (1898)

est étranger par la race, par les traditions, par les mœurs, par la religion enfin. Pour cette troisième raison, leur propagande publique en vue de la résistance à la tyrannie se trouve beaucoup plus avancée que celle des Turcs.

« 4° La cause économique. — La formation militaire du peuple turc a poussé plus tard la classe dirigeante principalement, et je dirai presque exclusivement, vers le fonctionnarisme. Or, le mouvement libéral ayant pris naissance dans les grandes villes, ses représentants se recrutent surtout parmi les fonctionnaires ou parmi les gens qui en dépendent. Mais, sous ce déplorable régime, les fonctionnaires honnêtes, réduits à ne toucher que quatre ou cinq mois à peine sur douze de leurs appointements, se trouvent écrasés par les

exigences de la vie quotidienne. Comment parviendraient-ils, dans leur indigence, à soutenir matériellement le mouvement d'émancipation? Il en est de même de la classe productive, celle des paysans, terriblement éprouvée, tout à fait appauvrie à travers tant de vicissitudes provoquées par l'incurie ou la tyrannie du gouvernement central.

« Et, cependant, malgré tout, il est indéniable qu'un grand et généreux mouvement intellectuel s'opère chez les Turcs ; les prisons, où tant de patriotes et de libéraux occupent la place des criminels, en témoignent !

« Abdul-Hamid II a, sans le vouloir, rendu un grand service à la cause libérale en exilant par milliers des jeunes gens Turcs qui ont reçu une instruction moderne dans les écoles et dans les facultés de Constantinople ou d'ailleurs et qui sont ainsi devenus les apôtres du progrès jusqu'aux extrémités de l'Empire.

« En Turquie, c'est la ville qui a d'abord subi l'influence de la civilisation européenne et c'est par la ville que les campagnes se trouvent peu à peu initiées aux idées modernes, grâce aux exilés politiques.

« Si « la seule action d'une évolution philosophique » paraît « fatalement lente », c'est qu'elle ne représente qu'une étape nécessaire dans l'acheminement de la nation vers le progrès.

« On nous objecte encore ceci :

« Tandis que les Arméniens expriment tout le dégoût que leur « inspirent les monstruosités commises par le gouvernement « actuel du pays, tandis qu'ils dénoncent au monde civilisé la « barbarie du régime qui les écrase, les Turcs paraissent les prendre « pour des ennemis de l'Empire qui en désireraient l'anéantisse- « ment. »

« Nous n'avons jamais prétendu faire peser sur les Arméniens une telle accusation.

« Nous, Turcs, nous sommes, au contraire, d'accord avec les Arméniens pour dénoncer la barbarie du régime actuel. Mais, ce que nous regrettons profondément, comme nuisible à la cause que nous voulons servir ensemble, c'est la forme que prennent parfois certaines manifestations.

« Dans la généralité, sinon dans la totalité des publications et des commun:qués arméniens, le régime hamidien est toujours



Journaux « Jeunes Turcs » contemporains

dénoncé comme étant « le régime turc ». L'Europe, comme l'Amérique, est assourdie de l'écho des « crimes des Turcs », des « atro-« cités du peuple turc », alors que ce malheureux peuple est étouffé par une « Terreur » peut-être plus angoissante pour lui que pour tous les autres habitants de l'Empire ! Les Turcs, eux aussi, sont pillés, dépouillés, massacrés, torturés à la fois par les fonctionnaires cosmopolites du Sultan et par les tribus nomades, kurdes et arabes. L'Europe l'ignore totalement : on ne se doute même pas à quel point ces infortunés sont victimes des tribus kurdes, alors qu'en réalité les villages turcs ne sont pas plus respectés que ceux des malheureux Arméniens. Fréquemment, les cavaliers nomades traversent ces villages, opèrent des razzias et ne laissent derrière eux qu'un amoncellement de ruines. Si les habitants résistent, ils sont fusillés ou poignardés sur place et, comme il s'agit de Turcs, les chancelleries gardent le silence et le gouvernement du Sultan est satisfait !

« Et, sans tenir compte des causes multiples que je viens d'énumérer plus haut, si on pouvait reprocher aux Turcs leur inactivité, leur faiblesse, voire leur incapacité à poursuivre les réformes, j'atteste qu'en aucun cas on ne pourrait les considérer comme solidaires du Sultan.

« Si nos compatriotes voulaient détruire cette équivoque, la cause arménienne deviendrait aussi celle des Turcs.

« Les revendications arméniennes ne contiennent rien qui puisse « contrecarrer l'œuvre de la régénération de l'Empire ottoman. « Elles font, au contraire, partie intégrante des conditions qui « peuvent assurer le fonctionnement normal d'une administration « progressive se confinant dans les limites de cette large décentrali-« sation administrative dont parle votre manifeste et dont le prin-« cipe est également admis par la Constitution ottomane; elles « cadreraient parfaitement dans un programme vraiment libéral qui, « tout en sanctionnant les principes de l'unité et de l'indivisibilité « de l'Empire, accorderait les droits civiques auxquels ont droit « tous les Ottomans, en leur double qualité de citoyens d'un pays « civilisé et de représentants de races distinctes. »

« J'avoue que, pour ma part, je ne conçois pas un Turc sensé, quelque peu au courant de la situation, qui puisse contester la

légitimité de ces *desiderata*. La décentralisation, telle que nous la concevons, exige que chacun soit absolument maître chez soi, sous la direction générale d'une politique commune.

« Reste à examiner les moyens d'action.

« Est-il possible, déclare-t-on, de combattre la tyrannie sans s'attaquer aux agents et moyens dont elle dispose?

« Récemment, les dépêches nous faisaient craindre le renouvellement, à Smyrne, de l'attaque de la banque ottomane. Pourtant, comment une telle institution peut-elle être rendue responsable des actes tyranniques du pouvoir central? En inquiétant ainsi les capitaux étrangers, les Comités arméniens pouvaient-ils avoir un autre but que d'obtenir l'intervention étrangère?



Ali Haydar Midhat

« A cela on nous répond encore :

« L'intervention étrangère, « incompatible, il est vrai, avec « la souveraineté nationale et « peu désirable quand on peut « l'éviter, n'a rien de bien « alarmant quand elle se pro- « duit dans un but restreint, « déterminé et utile au pays. »

« Assurément, s'il y a entente préalable sincèrement, solidement établie entre les principaux éléments de l'empire, l'ingérence politique limitée de l'Europe, telle qu'elle se trouve spécifiée dans l'article 61 du traité de Berlin, par exemple, ne pourrait rien avoir d'alarmant, par cette raison très suffisante que les habitants de l'Empire, appliquant eux-mêmes les réformes, rendraient cette intervention absolument inutile. Au contraire, une intervention militaire provoquée par une situation tout à fait chaotique pourrait produire des effets désastreux pour tous.

« Qu'il me soit permis d'ajouter que, si nos compatriotes Armé-

niens avaient fait seulement une partie des efforts qu'ils ont déployés à l'étranger, en vue de s'associer au mouvement libéral turc, le régime actuel aurait disparu depuis longtemps.

« Faute d'entente, les Turcs se sont trouvés plus d'une fois condamnés à l'inaction et même à un véritable recul dans leurs tentatives d'affranchissement. Je ne citerai qu'un exemple : au lendemain de l'affaire de la Banque ottomane de Constantinople, l'activité des libéraux turcs avait causé de telles inquiétudes à Yildiz que le Sultan les menaçait, lui aussi, d'en appeler à une intervention militaire étrangère ; bientôt, les dépêches annoncèrent que la flotte russe évoluait dans la mer Noire, à quelques heures du Bosphore. Et le souvenir de la guerre de 1878, entreprise surtout dans le but d'enrayer les progrès de la Turquie constitutionnelle et libérale, paralysa momentanément le mouvement.

« Je ne doute aucunement que les intérêts particuliers des Arméniens puissent s'harmoniser d'une parfaite manière avec les intérêts généraux de l'Empire ottoman.

« Déjà, les symptômes d'une collaboration de plus en plus consciente des peuples opprimés de la Turquie, en vue du relèvement d'une patrie commune, nous fait prévoir l'aurore d'une ère nouvelle :

« La fusion de l'Orient, naguère immobile, avec l'Occident progressiste ! » (1)

Par cette campagne en faveur de toutes les races de l'Empire ottoman, le Prince Sabaheddine s'attira de nouvelles adhésions de la part des patriotes turcs. Parmi eux, nous citerons Ali Haydar Midhat (2), fils de Midhat Pacha, dont une proclamation, circulant

(1) A la lecture de ces documents on est obligé de convenir avec la *Correspondance Havas* (16 décembre 1905) que « le prince se sert de notre langue avec la pureté, l'élégance et la force d'un écrivain de race ».

(2) Ali Haydar Midhat quitta le Comité d'Union et de Progrès dont il faisait partie et annonça sa détermination par une lettre adressée au directeur du *Mémorial diplomatique*, en date du 8 mars 1907 :

« Je vous serais très obligé de vouloir bien informer vos lecteurs que je me suis retiré depuis le 1er février du Comité « Union et Progrès », dont fait partie Ahmed Riza Bey.

« Je ferai connaître plus tard en détail les graves motifs qui m'ont imposé

dans l'Asie-Mineure, « encourageait l'union des musulmans et des chrétiens sous la bannière libérale » et rappelait « que, dans tous les pays, grands ou petits, c'est le peuple lui-même qui, par ses efforts, a développé sa prospérité et sa force (1).

Et nous savons que cet appel a été écouté.

Nous trouvons bien ici la pure doctrine de la *Ligue de décentralisation et d'initiative privée.* Nous en rapporterions un développement plus important encore, publié par le Prince Sabaheddine dans la

cette décision. Pour le moment je me borne à déclarer qu'il m'est impossible de m'associer à une action politique de nature à nuire aux intérêts *bien compris* de l'Empire ottoman.

« Aux lignes qui précèdent je puis encore ajouter que, ce que j'ai toujours en vue, c'est l'introduction en Turquie d'un régime constitutionnel assurant à tous ses habitants l'ordre, la liberté et l'égalité et permettant à l'Empire d'entretenir et de développer des relations de confiance avec toutes les puissances et plus particulièrement avec celles d'entre elles qui comptent des musulmans parmi leurs sujets. Ce n'est donc pas à l'heure où la population turque, dans l'Asie-Mineure, à Erzeroum, à Van, à Bitlis, à Diarbékir, à Trébizonde et ailleurs, fraternise avec nos compatriotes chrétiens et se soulève en masse pour obtenir une réforme fondamentale de l'administration, avec le rétablissement de la constitution de Midhat Pacha, que j'irai m'associer à des idées politiques nouvelles qui ne sont pas partagées en général par la population de l'Empire ottoman. »

(1) Cette proclamation fut publiée en turc. Nous empruntons au *Siècle* (2 juillet 1907) la traduction des passages suivants : « Réveillez-vous, peuples ottomans ; l'honneur de l'empire tous les jours compromis est votre honneur ; le sang versé est votre sang. Vous tous, musulmans et chrétiens, qui vivez depuis six siècles sous le même drapeau, tendez les uns aux autres une main amicale et, unis ensemble, mettez fin à la tyrannie. Voyez par quels sacrifices les nations de l'Occident ont assuré leur liberté et leur prospérité. Pourquoi ne ferions-nous pas comme eux ? Pourquoi laisserions-nous un grand et beau pays comme le nôtre en proie à quelques misérables ? Pourquoi l'exposerions-nous, par notre apathie à passer en des mains étrangères ?

« Déjà, depuis le commencement du règne actuel, l'empire a perdu de nombreuses provinces et l'existence des autres est mise en danger par suite de la violation du serment que le Sultan a prêté de respecter les lois et la Constitution....

« Et vous, soldats osmanlis, ne tournez pas vos armes contre vos compatriotes chrétiens ou musulmans, mais bien contre ceux qui foulent aux pieds leurs droits les plus sacrés... Vous aussi, vous êtes des enfants de ce peuple pour lequel Midhat Pacha, mon père, a vécu et est mort... De sa tombe, il vous crie, à vous comme aux autres, ces deux mots : « Justice et liberté ». Levez-vous tous à sa voix et sauvez la patrie. »

Revue des Revues, s'il n'avait pris lui-même le soin d'en faire un résumé complet que l'on a pu lire ci-dessus, dans son article du *Courrier Européen* (1).

C'est de cette manière qu'il s'efforçait, avec le concours des Turcs libéraux, de remplir l'article 2 de son programme, dont il indiquait encore la nécessité et les avantages dans une interwiew que lui prit le *Petit Parisien* (2) : « On constate à la fois dans l'Empire, dit-il, des rivalités de races entre les populations chrétiennes et des rivalités de tribus surtout entre les populations musulmanes non turques. Les Turcs, qui sont stables, « compacts », forment un élément de modération, d'harmonie entre tant de populations qui se déchirent. Mais l'utilité de leur rôle social d'aujourd'hui ne peut se manifester d'une façon patente que si on dote la Turquie d'un régime de décentralisation administrative qui seul pourrait répondre aux besoins variés de ses habitants. »

« C'est dans ce but que nous venons de former une Ligue de décentralisation pour éclairer la masse turque sur le fond et la nature des réformes qui nous paraissent indispensables. Bien entendu, cette transformation politique doit être accompagnée immédiatement de l'amélioration des conditions économiques de l'Empire, afin qu'on puisse mettre en valeur ses ressources inépuisables, qui restent aujourd'hui encore inexploitées.

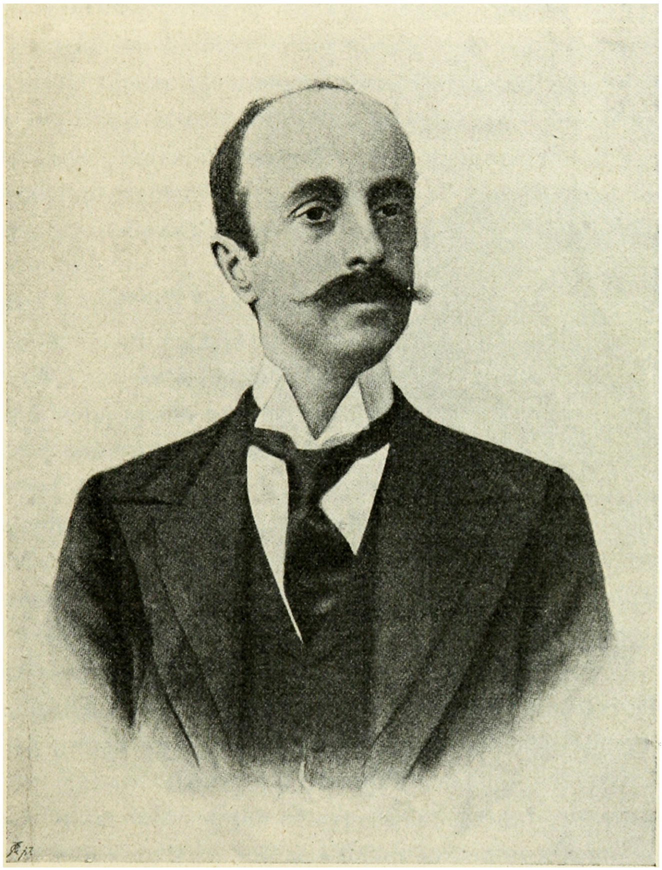
« Alors, seulement, on pourrait rapidement mettre un terme à toutes les querelles de races, à toutes ces rivalités politiques. Et ces mêmes peuples qui échangent périodiquement des balles et des bombes finiront par échanger normalement les produits de leur travail. Tous motifs de querelle disparaîtront de ce fait que l'égalité politique sera assurée à tous avec la même sincérité.

« Par ailleurs, la prospérité économique découlera naturellement aussi de la paix intérieure et les nations, qui n'auront plus à inter-

(1) Cet article de la *Revue des Revues* (15 novembre 1905) intitulé : « *La Turquie et le Progrès*, occupe 16 pages. Il donna lieu à de nombreuses études, à des interwiews, dans principalement : *The Tribune*, de Londres (24 janvier 1906), le *Radical* (26 janvier 1906) *Minerva de Rome* (janvier 1906), *The Review of Reviews*, Londres (janvier 1906), etc., etc.

(2) Le *Petit Parisien*, 3 janvier 1906. La *Turquie et les Puissances*.

venir pour protéger leurs sujets ou réclamer, par la force, l'acquittement des obligations contractées envers elles, laisseront la Turquie reprendre le rôle d'empire indépendant qu'elle a joué si longtemps,



Sezaï Bey
Rédacteur en chef du *Chouraï-Ummet*

auquel elle a toujours droit et dont le maintien importe à l'équilibre du monde. »

Toujours sur la brèche, le Prince Sabaheddine savait saisir le moment psychologique où ses manifestes étaient aptes à produire le meilleur effet. Donnons-en quelques exemples :

A peine M. Berthelot et quelques-uns de ses amis ont-ils envoyé au président Roosevelt leur Appel en faveur des Arméniens que le Prince, applaudissant à la pensée humanitaire de l'illustre chimiste, lui exprime ses regrets qu'elle soit incomplète (1). Il établit ensuite que ses concitoyens turcs ne sont pas moins victimes de l'odieux gouvernement qui règne à Constantinople que les Arméniens. Il peint la condition misérable du paysan que l'on ruine et des intellectuels que l'on proscrit parce qu'ils demandent des réformes. Pourtant, ces réformes s'imposent et ce sera le devoir du gouvernement qui succédera à celui d'Abdul-Hamid de les accorder à l'Empire ottoman tout entier.

Et il conclut : « Si l'Europe et l'Amérique décident d'intervenir en Turquie au nom de l'humanité, il faut, à moins d'injustice, qu'elles interviennent en faveur de toutes les victimes du régime actuel et, surtout, qu'elles tiennent compte des progrès accomplis dans l'esprit des générations turques capables de donner au pays une paix définitive. S'inspirant de cette réalité, elles devraient, au lieu d'imposer au Sultan un contrôle étranger, incompatible avec la souveraineté nationale, encourager l'établissement d'un système de contrôle intérieur, seul susceptible de survivre aux influences qui l'auront introduit.

« D'ailleurs, l'Occident a tout intérêt à la régénération de l'Empire ottoman. En présence des grandes concentrations politiques de notre époque et de l'attraction qui emporte les petits pays dans l'orbite des grands, le monde musulman ne saurait s'isoler. Constantinople, centre moral, exerce sur les 300 millions d'êtres humains qui le composent une attraction prodigieuse et les entreprises, de plus en plus fréquentes, de l'Occident sur l'Orient contribuent, d'autre part, à resserrer les liens de solidarité entre tous les musulmans. »

Lorsque Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, dénonce à la Chambre des Communes le réveil du panislamisme, le Prince Sabaheddine lui envoie,

(1) *Le Matin*, 5 février 1906

par l'intermédiaire du *Times* (1), une longue et savante note explicative :

« Le passage de votre discours dénonçant le réveil du fanatisme musulman dans l'Afrique du Nord a dû d'autant plus frapper l'attention générale que, sur le continent, on est porté à considérer l'Islam comme un foyer de fanatisme.

« J'ai pris l'initiative de vous adresser cette lettre, croyant qu'il n'était pas dépourvu d'intérêt de faire connaître la pensée d'une partie au moins des libéraux turcs qui s'efforcent de soustraire leur pays au joug de l'arbitraire.



Osman I
Chef de la dynastie impériale

« Le panislamisme n'est certainement pas un mythe ; il traduit en langage social la réaction de l'Orient contre l'action occidentale, action qui n'a pas été toujours pacifique et qui fut même parfois agressive et brutale. L'Orient, ou plus exactement une partie de l'Orient, se croyant à tort ou à raison exploité, pourrait sympathiser à l'idée panislamique, dans laquelle il pense trouver les éléments d'une entente entre tous les pays musulmans, entente qui assurerait la conservation nationale de ses unités constitutives. Mais la politique panislamique n'est nullement la résultante du fanatisme, comme on le croit. Elle n'est que l'expression d'un mécontentement contre l'envahissement progressif de l'Europe. Seulement, le sentiment religieux étant plus fort en Orient qu'en Occident, toute politique qui vise un but général ne peut s'en affranchir. Ce sentiment forme le trait d'union entre plusieurs centaines de millions d'êtres humains appartenant aux éléments les plus hétérogènes. Les deux mondes sont en présence, aujourd'hui...

(1) *Times*, 13 août 1906. Nous empruntons la traduction parue dans le *Siècle* du 15 août 1906.

« Quel sera l'avenir de leurs relations?

« Dans les cercles politiques européens, Constantinople est considéré comme le centre d'action du panislamisme ; il est temps qu'on rétablisse la vérité.

« Depuis quatre siècles, l'empire ottoman possède le siège du Khalifat ; pourtant, jusqu'à ces dernières années, on n'a jamais constaté qu'on y travaillât à l'union politique des nations musulmanes. Si, à l'apogée de sa puissance militaire, l'empire ottoman n'y a pas songé, pourquoi chercherait-il aujourd'hui à la réaliser? Sélim Ier avait transporté le Khalifat à Constantinople dans le but d'enterrer la question et, jusqu'à une époque toute récente, les souverains ottomans ont considéré leur titre de Khalife comme purement honorifique. On a même évité d'en faire souvent usage dans les documents officiels. C'est seulement dans la seconde partie du règne actuel que le Sultan attacha une importance grandissante à son autorité spirituelle. Mais nous savons qu'Abdul-Hamid II n'a jamais envisagé son Khalifat à la manière des vrais adeptes du panislamisme.

« A Constantinople, on s'attache à la politique religieuse exclusivement en vue d'exercer une influence sur les musulmans de l'intérieur. Pour expliquer la raison de cette politique, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur la transformation intellectuelle qui s'opère en Turquie.

« De tous les peuples de l'Islam, les Turcs, à cause de leur situation géographique, furent les plus prompts à évoluer dans le sens de la civilisation occidentale ; vers elle, la jeunesse turque se sent irrésistiblement attirée ; toutes les sympathies lui sont acquises. Dans le domaine social, il ne se passe aucun événement important sans qu'elle l'étudie, sans qu'elle le médite. Le régime ayant arrêté l'évolution économique du peuple turc, les représentants de sa jeunesse studieuse se sont adonnés surtout aux études intellectuelles et, grâce à un effort constant, ils se sont créé une mentalité tout à fait moderne.

« Ce n'est pas dans un milieu ainsi préparé et d'où est banni à jamais tout esprit de fanatisme que l'on pourrait prêcher avec

quelque chance de succès une politique réactionnaire et antieuropéenne. Mais le gouvernement, nettement hostile aux réformes, si légitimes et urgentes qu'elles soient, et affolé devant un mouvement d'émancipation toujours en progrès, s'est cru obligé de se draper dans « un manteau spirituel » pour essayer de sauver une fois de plus l'édifice de l'arbitraire qui tremble dans ses fondements.

« La Turquie officielle a évolué vers la théocratie par haine du mouvement libéral et non par sympathie pour le panislamisme ;



La Corne-d'Or, vue d'Eyoub

mais la voie dans laquelle s'est engagée la Turquie sociale ne lui permet guère de sourire à la théocratie, pas plus qu'au panislamisme. Le gouvernement actuel s'est rendu fort impopulaire par ses tendances théocratiques ; son successeur ne pourra certainement recommencer une expérience aussi malheureuse ; d'ailleurs,

l'Empire ottoman, comptant parmi ses sujets un nombre important d'adeptes d'autres religions que l'Islam, il lui faut une administration impartiale, équitable, par conséquent laïque et constitutionnelle. D'autre part, la Turquie a besoin d'entretenir des relations amicales, tout au moins correctes, avec les diverses puissances et elle ne pourrait guère prêcher la constitution d'une ligue entre les peuples musulmans sans compromettre ses rapports avec les nations qui ont des sujets mahométans. Cette politique serait même contraire aux propres intérêts des musulmans étrangers. Donc, les raisons intérieures et les raisons extérieures nous éloignent du panislamisme.

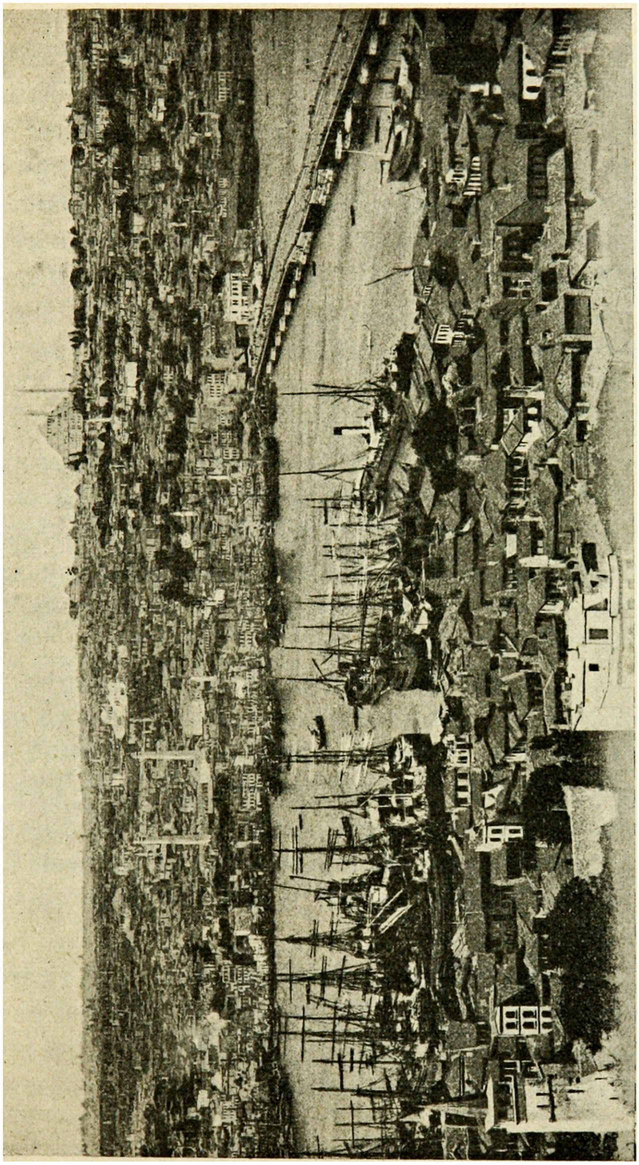
« La grande influence morale de Constantinople sur l'Islam est destinée à devenir intellectuelle par le triomphe des idées libérales en Turquie ; et cette influence serait alors un puissant facteur de réconciliation entre les deux mondes. Mais la bonne volonté de l'Orient ne suffirait pas pour accomplir cette œuvre nécessaire. Il est souhaitable que l'action de l'Europe en Orient se montre plus respectueuse de la dignité humaine. C'est à cette seule condition que le progrès et la paix peuvent y être assurés.

« Mais cette réserve ne nous empêche nullement de rendre justice à l'administration coloniale de la noble Angleterre, qui, de toutes les administrations européennes, est incontestablement la plus favorable à la liberté des peuples. »

Ainsi s'exprime le Prince Sabaheddine sur la question si brûlante du panislamisme.

Enfin, nous ne devons pas oublier le *Mémoire des libéraux turcs relatif à la question d'Orient* (1). S'adressant aux Chancelleries, le Prince résume à leur intention les idées des libéraux turcs, leur programme et leur but, épars jusque-là en différents documents, le tout classé en cinq articles : 1° pourquoi les réformes n'ont pas réussi dans le passé ; 2° pourquoi les réformes réussiront dans l'avenir ; 3° les Turcs et les chrétiens ; 4° les Turcs et les musulmans ; 5° les Turcs et l'Europe.

(1) Le *Times* (1er janvier 1907) en eut la primeur. Il le commente dans ce même numéro et dans celui du 2 janvier.



La Corne-d'Or. — Vue d'ensemble et Vieux-Pont

Le Prince affirme, dans sa conclusion, que la paix universelle se sera grandement affirmée le jour où les puissances reconnaîtront

loyalement la devise de la Turquie libérale : « L'Empire ottoman aux Ottomans (1). »

Il est de toute évidence que, par ces publications diverses, était rempli l'article 3 du programme, qui vise à la défense des intérêts ottomans et à la création d'un courant d'opinion en leur faveur. L'étude que nous avons faite de la presse de tous les pays prouve que le Prince a réussi simplement à attirer l'attention des étrangers, non sur sa personne elle-même, mais sur ses compatriotes, jusqu'alors mésestimés parce que mal connus. Si, par ailleurs, nous portons nos investigations vers la presse française en particulier, nous serons témoins d'un phénomène curieux. Cette presse, d'ordinaire si divisée sur des questions vitales, s'est, d'un mouvement unanime, attachée aux pas de ce jeune Prince qui, pèlerin de la liberté, s'en va cherchant pour son pays des sympathies que tous lui accordent. Dans ce concours, on aperçoit M. de Lanessan, du *Siècle*, à côté de M. de Chappedelaine, de l'*Univers*, la très catholique *Croix* y fraye avec l'anticléricale *Action*, et, chacun, gardant son opinion personnelle, brise des lances en faveur de la Turquie libérale, la Turquie de demain.

Bien sot qui oserait reprocher au Prince cet éclectisme. Musulman et Turc, il a eu le bon goût et l'esprit de ne point s'immiscer aux luttes politiques et religieuses du pays où il a trouvé l'hospitalité ; il accepte l'aide d'où qu'elle lui vient, sans avoir à sacrifier la moindre parcelle des croyances de ses ancêtres qui sont les siennes. C'est pourquoi les hommes de tous les partis lui ont tendu la main, parce que, chez nous, en France, on aime les esprits larges et les cœurs droits

Je n'ai envisagé le Prince Sabaheddine que dans sa vie publique, et encore, dans ce côté de la vie publique par où il est en rapport avec le mouvement libéral ottoman. Je laisse à d'autres le soin de faire connaître l'homme en lui-même.

(1) De ces deux documents, celui qui eut le plus de retentissement dans le monde entier fut la lettre à Sir Edeward Grey. La nature de son contenu l'explique : les peuples portant plus d'attention à ce qui les touche tous qu'à ce qui ne concerne que l'un d'entre eux.

Le *Bystander* (1) vous tracera le portrait en pied de cet « initiateur en chef du grand mouvement de décentralisation qui s'étend sur toutes les provinces de l'Empire », homme d'une « vaste érudition et d'un clair jugement, entouré d'un groupe de jeunes Turcs, affinés, fort intelligents, énergiques, entièrement dévoués à la grande cause ».

M. Joseph Denais qui, plus que pas un, est à même de le connaître, vous dira son énergie et son dévouement constant à son pays (2). M. Camille Audigier (3) nous le montrera toujours égal à lui-même,

(1) *Bystander*, Londres , 24 octobre 1906. Sultan Abdul-Hamid's successor, by Frances Keyzer.

(2) Dans une brochure intitulée la *Vraie Turquie* (extrait de la revue *Patria*, du 15 novembre 1905), M. Denais s'exprime ainsi : « Après une fréquentation presque quotidienne de près de six années avec le prince, je puis dire, dût sa grande modestie me le reprocher, — de sa glorieuse lignée, des 32 empereurs de sa famille, il n'a jamais conçu nul orgueil, et ne connait que les devoirs qui lui incombent — je dois dire bien haut que, quand un peuple a de pareils serviteurs aux premiers rangs de la dynastie qui a constitué la patrie, sa fierté ne doit pas être inférieure à ses espérances.

« Qu'ils le connaissaient peu, ceux des nombreux ambassadeurs chargés par le Sultan de le convertir à l'idée d'un retour en Turquie, lorsqu'ils lui rappelaient les facilités, les charmes de son existence personnelle sur les rivages du Bosphore, les fastes des palais de Tchamlidjà et de Kouroutchesmé, qu'il avait quittés, pour se dresser contre la tyrannie d'Abdul-Hamid, dénoncer ses crimes au monde entier et travailler à préparer pour son pays un régime meilleur : « N'eussé-je que les quatre murs d'une mansarde, leur répondait-il invariablement, dussé-je même me voir priver du nécessaire (le Sultan séquestra tous ses revenus), je ne rentrerai pas plus que mon père en Turquie, sous le régime actuel. J'en ai donné ma parole. Je le dois à tous ceux qui souffrent là-bas, princes et peuples... »

Au 13 juin 1906, l'agence l'*Information* publiait cette dépêche de Constantinople : « Le prince Loutfoullah est parti en mission pour Paris, sur l'ordre du Sultan ; il est chargé de tenter de ramener à Constantinople son frère Sabaheddine qui peut être considéré comme le véritable chef du parti libéral turc. On ne croit pas ici, dans les cercles diplomatiques, que celui-ci parvienne à ramener son frère. » Les prévisions des cercles diplomatiques étaient justes : le prince Sabaheddine n'est pas rentré.

(3) M. Camille Audigier avait fondé , en 1901, le *Moniteur ottoman, journal politique et social, paraissant trois fois par mois, organe officiel de la Société philanthropique ottomane.*

On y trouve de fort intéressants détails sur le mouvement « Jeune Turc » de cette époque. Malheureusement , la collection peu volumineuse en est rare.

dans la bonne comme dans la mauvaise fortune (1), repoussant avec noblesse la perspective d'une dignité que son abnégation et sa loyauté lui défendent d'envisager même dans un lointain hypothétique (2).

En chroniqueur fidèle, je devais épingler ces notes à mon ouvrage. C'est fait.

Me faut-il, maintenant, pour être classé chroniqueur complet, signaler le groupe des « Jeunes Turcs révolutionnaires? » J'avoue n'avoir trouvé sur eux d'autres documents que dans le *Soir*, sous la plume de M. J. Fehmi (3). Combien sont-ils? Pour le bonheur de la Turquie, nous les croyons peu nombreux. Les peuples forts qui ont en eux le ver révolutionnaire sentent la pourriture les envahir peu à peu ; que sera-ce d'un peuple déjà très affaibli?

Au surplus, ces jeunes Turcs révolutionnaires, à lire leur programme, me semblent avoir poussé plutôt sur les hauteurs de Belleville que sur les bords du Bosphore et fréquenté les clubs jacobins ou

La Bibliothèque nationale n'en possède que du numéro 11 (samedi, 24 août 1901) au numéro 17 inclus.

(1) *Gil Blas* (1er octobre 1906).

(2) Dans un article sur le successeur d'Abdul-Hamid (*Gil Blas*, 28 septembre 1906) , M. Audigier avait fait entrevoir que ce pourrait être un *outsider*. Qui ? demandait-il. Un « prince évadé du Palais ? Pourquoi pas ? Il y en a. Il suffit de chercher... Cincinnatus... Karageorwitch... Sabaheddine... L'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement. »

Ce qui lui attira du prince Sabaheddine cette réponse reproduite dans le *Gil-Blas* (17 octobre 1906): « Il ne m'est pas possible d'accepter, sans protester, le rôle que vous me prêtez dans ces mêmes articles.

« Je ne suis nullement prétendant au trône. Je travaille uniquement au relèvement de mon pays, en contribuant à y développer l'essor des idées favorables à la cause du progrès et de la civilisation. Dans les circonstances actuelles, cette cause me paraît inséparable de celle de l'héritier légitime de l'empire, le prince Mohamed Rechad... »

(3) M. Fehmi collabore au *Soir*. Il a en outre publié les ouvrages suivants : *Tablettes révolutionnaires d'un jeune Turc*. In-17, Paris. *Le crime et le Droit en Turquie*, articles parus dans le *Rappel* et le *XIXe Siècle* de septembre à novembre 1903. *Les Bagnes ottomans*, avec documents photographiques, dans la *Vie illustrée*, 23 mars 1900 et le *Monde illustré*, 22 mars 1900. *Mahmoud Pacha et les réfugiés politiques turcs*, dans la *Vie illustrée*, 12 janvier 1900.

les Loges maçonniques de Paris que les médressés de Constantinople (1).

A l'étranger (2), les groupes ont leur existence intérieure par-

(1) Voici à titre de commentaire le programme des Jeunes Turcs révolutionnaires publié par le *Soir* (30 juillet 1905). Dans le même journal a paru (12 octobre 1906), un *Appel* de ce groupe qui aurait été envoyé aux étudiants musulmans de Stamboul : « 1° Soulèvement de la nation au cri de liberté et justice pour les Ottomans ; 2° création à Constantinople d'un Comité de Salut public dont les membres seront élus par les chefs du mouvement ; 3° exclusion du Comité de Salut public de tous ceux qui ne sont pas Ottomans ; 4° mise hors la loi du Sultan et de l'héritier présomptif ; 5° mise hors la loi du Cheik-ul-Islam et des cannibales hamidiens ; 6° délivrance de Mourad V et de tous les condamnés politiques sans distinction de race ni de religion ; 7° dissolution de quelques confréries religieuses musulmanes et mise sous séquestre des effets et objets sacrés qui pourraient servir à la réaction ; 8° appel à tous les Ottomans majeurs, pour la création d'une assemblée dans le but d'élaborer une Constitution ; 9° création d'un tribunal révolutionnaire provisoire dont les membres seront pris par roulement dans l'assemblée ; 10° abolition des tortures et des privilèges ; 11° liberté et respect absolus des étrangers et de leurs propriétés , même pour ceux d'entre eux qui ont servi le gouvernement hamidien ; 12° expulsion des factieux et confiscation de leurs biens ; 13° création d'un nouveau corps de police pour le maintien de l'ordre ; 14° égalité de tous les Ottomans devant la loi protectrice ou répressive ; 15° libre accès à l'assemblée de tous les Ottomans âgés de 25 ans au moins, élus par le suffrage universel ; 16° garanties sérieuses des dettes ou obligations contractées antérieurement vis-à-vis des puissances ou des particuliers étrangers ; 17° amnistie générale sitôt la proclamation de la Constitution pour tous les réactionnaires qui ne furent pas mis hors la loi sous le gouvernement provisoire.

« Une fois la Constitution élaborée et un gouvernement définitif nommé, le pays sera régi par les lois successivement votées à l'Assemblée légitimement constituée.

« Vive la liberté ! »

(2) Au commencement de mars 1907, l'agence de la *Presse nouvelle* recevait de son correspondant particulier la dépêche suivante qui nous fait croire à l'existence récente d'un groupe autonome : « Le sultan Abdul-Hamid et son entourage de Yildiz sont fort affectés par la découverte d'une *Ligue patriotique ottomane* constituée à Constantinople même sous le titre de *Barikaî Rechadet.* Son but est de réagir contre l'oppression tyrannique qui pèse sur la Turquie et qui se manifeste journellement par les arrestations arbitraires des libéraux turcs autant que par la création continue d'impôts qui, sans nul profit pour elle, épuisent la nation. Une des premières manifestations de la ligue vient d'être l'envoi aux chancelleries d'une adresse, les sollicitant, comme représentants du monde civilisé d'exercer leur strict droit en exigeant d'Abdul-

ticulière, mais se rattachent plus ou moins étroitement aux Comités dont il a été ci-dessus question (1).

Hamid le respect des principes proclamés par l'acte de Gulhané et le Hatti-Chérif qui constituent la base de l'accession de la Turquie dans le concert européen. »

(1) Les journaux de ces groupes nous paraissent être en Egypte : le *Chouraï-Osmani* (Constitution ottomane), organe du comité du même nom, dont les membres comprennent des musulmans et des chrétiens ottomans ; le *Yéni-Fiquir* (Esprit nouveau). Ces deux feuilles propagent les idées de la « Ligue de décentralisation administrative et d'initiative privée ».

Nous ajouterons l'*Idjtihad* (Promoteur ou Initiateur), revue franco-turque, sous la direction d'Abdullah Djevdet ; le *Journal turc* ; le *Sandjak* (l'Etendard) Directeur, Saïb Bey ; le *Lak-Lak*, journal humoristique. Nommons, en Angleterre, le *Khilafet* (le Khalifat) publié par Emin-Hindiyé, en trois langues : turc, arabe, persan.

Force et faiblesse de la Turquie

La force sociale de la Turquie réside, avant tout, dans la Religion. Entendons-nous bien. Je ne veux considérer ici, — abstraction faite de l'Islamisme, religion particulière de la majorité de ses habitants — que le respect de la Divinité qui est base de la vie publique, officielle, ainsi que de la vie individuelle et privée. L'esprit religieux est, pour la Turquie, comme le cœur chez l'homme, le *primum movens* et l'*ultimum moriens* ; c'est lui qui l'a fondée, c'est lui qui a fait sa prospérité, c'est lui qui la soutient au milieu de sa désagrégation contemporaine. Vienne à s'éteindre ce souffle vivifiant, la Turquie mourra, comme meurt l'homme quand le cœur cesse de battre.



Mahomet II

Il n'a jusqu'ici été question que de réformes nécessaires et possibles en Turquie. Beaucoup, même parmi les Turcs, pensent que des réformes politiques, seules, suffiront à rendre à leur nation sa prospérité de jadis ; d'autres, et non des moindres, estiment que ce ne serait qu'un palliatif momentané capable tout au plus de lui donner, comme le sérum au malade, un renouveau factice d'ardeur et de vie. Ils estiment que des réformes sociales, sans être entière-

ment préférables aux réformes politiques, leur seraient d'un puissant secours ; ils voudraient donc que tout à la fois fût mis en œuvre pour arrêter la Turquie dans sa course vers la mort.

Il en est, aussi, qui n'envisagent, en tout ceci, que le côté intellectuel. Habitant nos pays, la France en particulier, ils ont été saisis par le côté brillant de l'instruction à outrance, comme le sauvage par les verroteries fragiles. Ils croient que la haute culture suffit à tout et qu'un peuple instruit est un peuple heureux. Ils le croient d'autant plus que, selon eux, l'instruction remplacera la religion, ce qui est un bien, car la religion retarde le progrès. Ainsi parle A. Rechid Safvet Bey :

« Quand les peuples, dit-il, ont atteint un certain degré de culture, ils se débarrassent naturellement de la religion ; jusque-là, il faut se servir d'elle en la réformant, en l'adaptant aux nécessités de l'époque ; car on ne peut la remplacer par rien autre qu'une haute culture. Préparez d'abord l'instruction intense du peuple et l'édifice religieux s'écroulera de lui-même (1). »

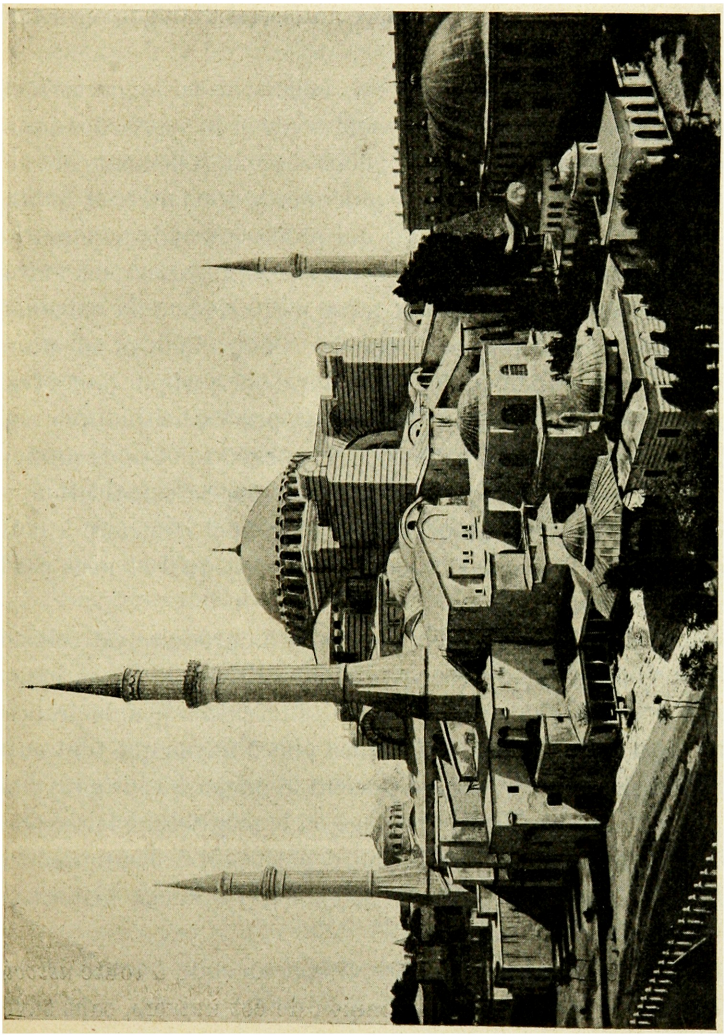
Ceux-là me paraissent dans une erreur profonde en ce qui concerne l'application de leur système aux peuples en général, au peuple turc en particulier.

L'instruction, j'en conviens, est plus qu'utile, elle est nécessaire, absolument nécessaire. Mais, en aucun cas, elle ne saurait se substituer à la religion et la remplacer, quelle que, d'ailleurs, soit cette religion. Un peuple officiellement et socialement irréligieux, ou si l'on préfère areligieux, est un peuple fini. Rome fut la maîtresse du monde tant que les Dieux Lares protégèrent le foyer; quand on les oublia, quand, par scepticisme ou par jeu, on rendit les honneurs divins aux empereurs ou à leurs chevaux, Messaline régna au foyer et Néron sur le trône, corruption et crimes tout ensemble. Rome peu après immédiatement tomba.

Son plus grand orateur, Cicéron, fort justement le disait : « On bâtirait plutôt une ville sans maisons, sans murailles, qu'une ville sans dieux. » Et, me semble-t-il, on ne saurait refuser à Cicéron un

(1). A. Rechid Safvet Bey. Préface à l'ouvrage de M. L. Rousseau : *L'Effort ottoman.*

certain degré de culture intellectuelle, voire même quelque peu de civilisation.



Sainte-Sophie

Ph. Sebah. Joaillier

Ne m'alléguez pas qu'il vivait à une époque trop ancienne et que sa doctrine, bonne alors, a perdu aujourd'hui, pour nous, modernes avancés, toute valeur. Je vous répondrais que les vrais hommes

d'Etat et les plus grands ont tous partagé cette opinion. De multiples témoignages j'en citerai deux.

Burke, un des plus célèbres politiques et philosophes d'Angleterre, s'exprime ainsi sur le caractère antisocial d'un gouvernement et d'un peuple sans religion :

« Nous savons, et, qui mieux est, nous sentons intérieurement que la religion est la base de la société civile et la source de tous les biens et de toutes les consolations ; nous sommes tellement convaincus de cette vérité en Angleterre que vous y rencontreriez quatre-vingt-dix-neuf personnes sur cent qui préféreraient la superstition à l'impiété. Nous ne serons jamais assez fous, lorsque nous aurons à retrancher quelque corruption ou à perfectionner la substance d'un système quelconque, pour appeler à notre aide sa substance ennemie : si nos opinions religieuses devaient quelque jour exiger de plus amples explications, ce ne serait pas l'athéisme que nous appellerions pour nous les donner... Nous savons, et nous mettons notre orgueil à le savoir, que l'homme est, par sa constitution, un être religieux ; que l'athéisme est non seulement contraire à notre raison, mais qu'il l'est même à notre instinct et qu'il ne peut pas le surmonter longtemps (1). »

Le second témoignage que je crois bon de produire est celui de M. Thiers. Qui oserait récuser cet homme d'État, à qui sa longue existence a permis de présider aux destinées du peuple français sous des régimes différents? Il fut ainsi plus à même que tout autre de savoir quelle est la base qui convient le mieux à tout gouvernement sérieux et solide. Dans une page où le scepticisme laisse place à ce bon sens pratique qui l'inspire parfois très heureusement, quand l'intérêt de son sujet le demande, l'éminent historien a écrit :

« Il faut une croyance religieuse, il faut un culte à toute *association* humaine. L'homme, jeté au milieu de cet univers, sans savoir d'où il vient, où il va, pourquoi il souffre, pourquoi même il existe, quelle récompense ou quelle peine recevront les longues agitations de sa vie ; assiégé des contradictions de ses semblables qui lui

(1) Burke, *Réflexions sur la Révolution de France.*

disent, les uns qu'il y a un Dieu, auteur profond et conséquent de toutes choses, les autres qu'il n'y en a pas ; ceux-ci, qu'il y a un bien, un mal, qui doivent servir de règle à sa conduite ; ceux-là, qu'il n'y a ni bien ni mal, que ce sont là les inventions intéressées des grands de la terre ; l'homme, au milieu de ces contradictions, éprouve le besoin impérieux, irrésistible, de se faire sur tous ces objets une croyance arrêtée. Vraie ou fausse, sublime ou ridicule, il s'en fait une. Partout, en tout temps, en tout pays, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, dans les pays civilisés comme dans les pays sauvages, on le trouve au pied des autels, les uns vénérables, les autres ignobles et sanguinaires. Quand une croyance établie ne règne pas, mille sectes acharnées à la dispute comme en Amérique, mille superstitions honteuses comme en Chine, agitent ou dégradent l'esprit humain. Ou bien, si, comme en France, en 93, une commotion passagère a emporté l'antique religion du pays, l'homme, à l'instant même où il avait fait vœu de ne plus rien croire, se dément après quelques jours, et le culte insensé de la déesse Raison, inauguré à côté de l'échafaud, vient prouver que ce vœu était aussi vain qu'il était impie.

« A en juger donc par sa conduite ordinaire et constante, l'homme a besoin d'une croyance religieuse. Dès lors, que peut-on souhaiter de mieux à une société civilisée qu'une *religion nationale*, fondée sur les vrais sentiments du cœur humain, conforme aux règles de la morale privée, consacrée par le temps et qui, sans intolérance et sans persécution, réunisse, sinon l'universalité, au moins la grande majorité des citoyens au pied d'un autel antique et respecté (1)? »

On ne saurait mieux dire qu'il est de toute nécessité politique pour un peuple d'avoir une religion s'il veut vivre et prospérer. Il faut entendre par là que cette religion ne doit pas être simplement une affaire de conscience pour les individus, mais une question vitale pour la nation elle-même en tant que nation. C'est bien dans ce sens que le comprennent, de nos jours encore, trois des peuples les plus vivants, les plus prospères au point de vue de l'influence, du commerce et de l'industrie, je veux dire l'Angleterre, l'Allemagne

(1) Thiers, *Histoire du Consulat,* livre XII.

et l'Amérique, Sans avoir une religion d'État, la première exceptée, et malgré la diversité des religions admises et reconnues, ces nations sont religieuses, officiellement, politiquement et socialement. Rien ne s'y fait d'important, au point de vue national, sans que la religion soit présente et que la Divinité ait été publiquement invoquée. Si l'on ne veut pas convenir que ce culte religieux officiel est une cause de supériorité pour ces peuples, il faut avouer, du moins, qu'il n'est pas, tant s'en faut, une cause d'infériorité et que, chez eux, la culture intellectuelle n'a nul besoin d'y remplacer la religion pour en faire des peuples forts.

Or, la Turquie ne survit plus aujourd'hui que par la Religion. C'est le ciment qui relie les éléments hétéroclites — socialement parlant — dont elle est composée ; c'est le seul étai où elle puisse s'appuyer. Enlevez l'étai, ébranlez-le seulement, elle tombera ; grattez le ciment, les pierres seront disjointes et, désormais sans stabilité, l'édifice croulera.

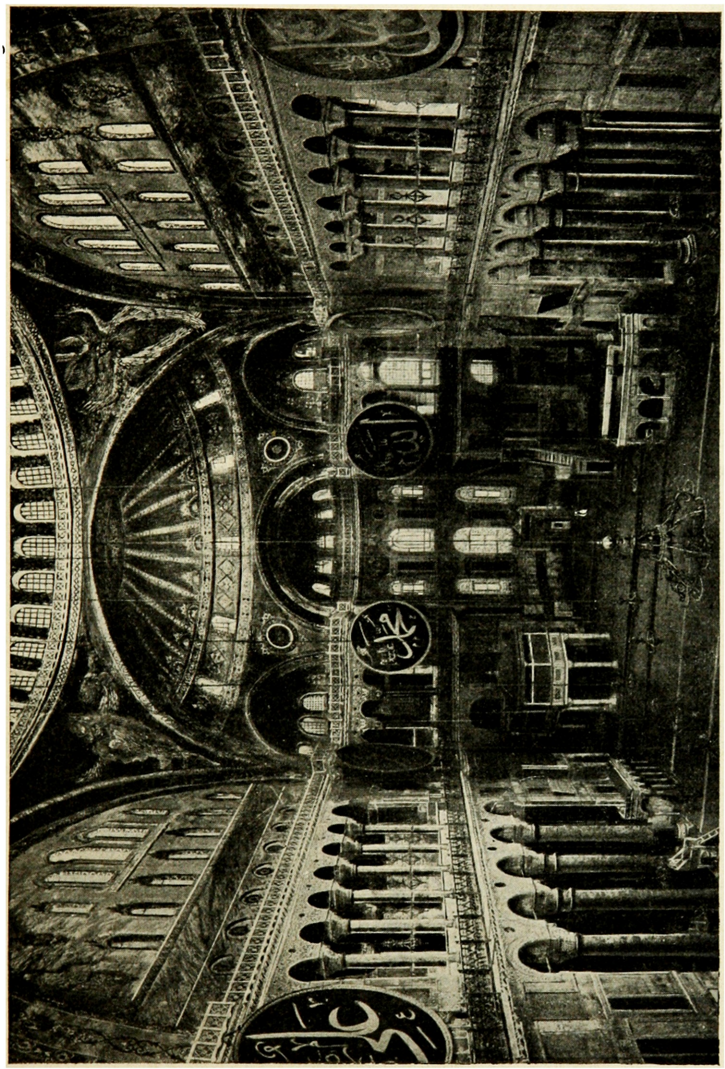
Il ne s'agit pas de refondre la Turquie ; il s'agit de la réformer.

Une nation, une société est un être organique, un corps vivant qui, à son origine, a pu être ou ne pas être, être de telle ou telle façon mais qui, une fois qu'il a pris naissance, qu'il s'est formé et développé par le concours et la succession de mille circonstances et de mille influences, constitue une existence comme celle de chacun de nous. Il a sa vie, sa vie qui n'est pas chose artificielle et de pure convention, mais l'œuvre de la nature, du temps et des événements. Il peut subir des corrections, des transformations, des réformes, mais à une condition ; c'est qu'on ne touchera pas à sa vie même, sur laquelle et par laquelle doit se faire l'opération. Si, dans la confiance qu'on peut lui rendre la vie, on commence par la lui ôter, on fait acte de folie. L'homme ne peut que modifier et que réformer, il ne peut refondre ; il ne peut travailler que sur la vie, il ne peut créer, ni par conséquent recréer.

« Entreprendre de refondre une si grande masse que la société, dit très sagement Montaigne, c'est l'affaire de ceux qui veulent *guérir la maladie par la mort* et qui sont plus désireux de détruire que de modifier. »

Veut-on un exemple? Prenons-le chez nous, en France.

Il ne faut pas s'imaginer que, depuis Clovis, aucun effort n'ait été fait pour l'amélioration de la société et que la première tenta-



Sainte-Sophie. — La grande nef

Ph. Sebah et Joaillier

tive en ce sens date de 1789. Précédemment, et dans le cours de sa longue et glorieuse existence, sous Charlemagne, saint Louis, Louis

le Gros, Charles V, Richelieu, la France avait grandi par de sages ou de vigoureuses réformes qui, toutes, s'appuyaient précisément, sur ce qui était vivant en elle pour le dégager et le développer.

Arrive la Révolution. Elle érige en axiome la mort préalable. Pour guérir, elle arrache le principe vital. Elle opère à la façon criminellement crédule des filles du roi Pélias dont parle la Fable, qui, à l'infernale instigation de Médée et sur la foi de son art magique, commencèrent par égorger leur vieux père et firent bouillir ses membres dans une chaudière comme seul moyen de le rajeunir. Elle a fait de l'athéisme la condition légale et pratique du gouvernement d'un grand peuple ; et de cette doctrine monstrueuse, contre nature, sont logiquement sorties toutes nos décadences morales, nationales et sociales.

« Il faudra cent cinquante ans à la France, disait un jour le général Dragomiroff, pour retrouver son aplomb. » Oui, parce que la France avait encore un sang généreux, vivace ; mais, on a vu, depuis un siècle passé, combien de crises elle a eues. Et le cours n'en est pas encore terminé.

Vouloir faire sur leur pays cette douteuse expérience serait, pour les Turcs imprudents, commettre le crime de lèse-patrie. Car la Turquie n'y résisterait certainement pas. Elle est trop malade, de sang trop appauvrie, pour supporter des secousses semblables.

Notons, d'ailleurs, que la Turquie n'est pas seulement un peuple religieux, c'est une véritable communauté religieuse. Tout s'y fait, non pas au son de la cloche, mais au cri des appels à la prière que le muezzin lance du haut des minarets. Rien, ni dans la vie des individus, ni dans la vie publique, n'a lieu sans que la religion y préside. Sans doute le prêtre n'y paraît point, puisque dans l'Islam le prêtre n'existe pas ; mais le président de la cérémonie, professeur dans sa classe, ou ministre dans son département, fait les prières prescrites et les sacrifices accoutumés (1).

(1) Nous empruntons au *Stamboul* (15 mars 1907) le récit des cérémonies qui ont lieu à l'inauguration de la nouvelle année financière :

« A l'occasion du jour de l'An financier, des cérémonies ont eu lieu hier dans toutes les douanes de l'Empire. Celle qui se fit à la porte du local de l'Admi-

Vouloir changer, sous prétexte de réformes, ces habitudes séculaires qui tiennent à l'essence même de la nation serait une folie, parce que ce serait vouloir l'irréalisable, un crime, parce que s'ensuivrait, nul n'en doute, la ruine de la Turquie.

Car, n'est-ce pas dans son esprit religieux qu'il faut chercher la raison cachée de cette force qui étonne les historiens et qui maintient la Turquie debout, malgré ses fautes ?

nistration générale des contributions indirectes était présidée par S. E. Hassan Fehmi Pacha, titulaire de ce département.

« La cérémonie a commencé à 10 h. 1/2 du matin. Des cavass de cette Administration, les employés du service de surveillance douanière et des agents de police formaient la haie aux deux côtés de la grande porte de la douane.

« Après la cérémonie religieuse, des moutons ont été immolés et des prières dites à l'intention de S. M. I. le Sultan. Après cette cérémonie, S. E. Hassan Fehmi Pacha a fait procéder aux opérations douanières de la nouvelle année. Les marchandises importées les premières ont joui de la franchise de douane.

« Ont assisté à cette cérémonie : S. E. Mehmed Ali Bey, mustéchar des contributions indirectes ; S. E. Suréya Bey, président du Conseil ; S. E. Serri Bey, secrétaire général ; Talsaat Bey, chef comptable ; les directeurs de toutes les douanes de notre ville, etc.

« S. E. Hassan Fehmi Pacha a visité ensuite les douanes des marchandises intérieures et étrangères, ainsi que les entrepôts douaniers. Son Excellence a particulièrement recommandé aux employés de déployer tous leurs efforts pour assurer l'expédition régulière des affaires publiques et contribuer ainsi à l'augmentation des recettes douanières.

« La cérémonie traditionnelle qui a eu lieu au Baloukhané (Poissonnerie), érigé, comme nous l'avions annoncé, au nazaret de la Dette publique de Stamboul, à partir de la nouvelle année financière, a revêtu un caractère encore plus imposant que de coutume. Le rez-de-chaussée de l'établissement avait été décoré à l'aide de drapeaux ottomans. L'inscription en turc : *Padichahymyz tchok yacha* avait été placée sur le mur faisant face à l'entrée principale du local.

« C'est M. Pissard, directeur général de la Dette publique, assisté de M. Scanavy, directeur, et de S. E. Ali Riza Bey, nazir de la Dette publique de Stamboul, qui a présidé cette cérémonie. Celle-ci a commencé par une prière récitée à l'intention de S. M. I. le Sultan. Ensuite, un panier plein de poisson a été mis en adjudication.

« M. Pissard, directeur général, les a achetés au prix de 630 piastres. Ces poissons ont été envoyés au Palais pour être servis sur la table impériale.

« Suivant l'usage immémorial, le directeur du Baloukhané, aujourd'hui directeur du nazaret de Stamboul, a jeté des pièces d'argent. Puis des moutons ont été immolés. Après la cérémonie, les assistants sont montés au grand salon, où M. Pissard s'est fait présenter les nouveaux chefs du nazaret de Stamboul.

M. Benoit-Brunswik étudiant ce phénomène, s'exprime ainsi :

« Si les sultans n'avaient d'autre mission que celle de correspondre avec les souverains et de monter la garde au Bosphore et aux Dardanelles, on chercherait en vain à s'expliquer comment la Turquie, malgré les éléments de ruine préparés durant ses prodigieuses victoires, après deux siècles de décadence progressive et malgré ses fautes récemment accumulées contre ses habitants et contre les habitants de la France et de l'Angleterre, comment, dis-je, la Turquie subsiste, comment elle n'a pas encore subi une de ces révolutions dont l'histoire politique des États de l'Europe offre de si nombreux exemples, on découvrira difficilement le mal qu'il y aurait de supplanter le régime turc par un autre régime, qui, non moins et même mieux que lui, réussirait à maintenir l'ordre matériel nécessaire à la tranquillité des États limitrophes, à contenir l'Euphrate dans son cours et à calmer les angoisses de la Méditerranée. Ce phénomène historique a été observé, il y a deux siècles, par l'historien anglais Ricault (1). A l'époque où Koutchi Bey adressait au sultan Mourad IV son Mémoire sur les *Causes de la Décadence de l'Empire*, alors que de tous les côtés on méditait, écrivait, conspirait dans toute la chrétienté contre la domination des Turcs, Ricault « attribue la fermeté inébranlable de ce grand Empire plutôt à une cause surnaturelle qu'à la sagesse de ceux qui le gouvernent (2). »

(1) Ricault, *Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman*, traduit de l'anglais, par Briot, in-4°, Paris, 1670. La citation qui suit est extraite du chapitre premier.

(2) Le passage de Ricault est trop intéressant pour que je ne le reproduise pas ici *in extenso* :

« Quand j'examine de près la constitution du gouvernement des Turcs et que je vois une puissance tout à fait absolue dans un empereur, sans raison, sans vertu et sans mérite, dont les commandements, quelque injustes qu'ils soient, sont des lois, les actions, quelqu'irrégulières, des exemples, et les jugements, surtout dans les affaires d'État, des résolutions auxquelles on ne se peut opposer : quand je considère encore qu'il se trouve parmi eux si peu de récompense pour la vertu et tant d'impunité pour les vices, dont il revient du profit au prince ; de quelle manière les hommes y sont élevés tout d'un coup par la flatterie, par le hasard et par la seule faveur du Sultan, aux plus grandes, aux plus importantes et aux plus honorables charges de l'Empire, sans avoir ni naissance, ni mérite,

« Ces causes, que Ricault entrevoit, ont suffisamment préservé l'Empire ottoman menacé du dehors et travaillant au dedans, comme s'il était impatient de périr, pour que deux siècles plus tard, après la destruction des Janissaires, pendant les conférences appelées à constituer le royaume de Grèce, l'année même du traité d'Unkiar-Iskèlessi, un autre écrivain anglais constate avec stupéfaction « que l'Empire ottoman n'est pas encore en décomposition (1) ».



Mourad IV

« Depuis lors, une nécessité d'équilibre européen a été proclamée au profit de la Turquie, qui est condamnée à vivre : depuis lors aussi, elle a, de ses propres mains, mutilé ce qui, au jugement de M. Urquhart, devait être son dernier appui, elle a en outre scandaleusement sacrifié la confiance et l'affection des peuples occidentaux, mais elle subsiste, toujours vivace. La seule considération des nécessités européennes

ni aucune expérience des affaires du monde ; quand je considère combien ils demeurent peu dans des postes si éminents, que le prince les fait mourir d'un seul clin d'œil, qu'ils s'empressent avec chaleur, plus que tous les autres peuples du monde, à s'enrichir promptement, quoi qu'ils sçachent que leurs richesses sont leurs chaînes et qu'elles doivent estre la cause de leur ruine et de leur perte, quand ils auroient pour luy toute la fidélité et toute l'honnesteté morale, qui sont des choses fort rares en un Turc ; quand je considère enfin une infinité de choses semblables dont je parleray plus amplement dans la suite de ce discours, je ne puis que je n'admire la longue durée de ce grand Empire et que je n'attribuë sa fermeté inébranlable au dedans et l'heureux succès de ses armes au dehors, plütost à une cause surnaturelle, qu'à la sagesse de ceux qui le gouvernent. »

(1) The lingering adhesion of the parts of Turkey to each other, is far more surprising and less easily accounted for, than the dismenberment of that empire. (D. Urquhart, *Turkey and its resources : its municipal Organization and Free Trade*, London, 1833.)

suffirait-elle pour expliquer ce phénomène séculaire qui avait déjà frappé les observateurs, alors que les intérêts étaient appréciés de toute autre façon?

« Non, si la Turquie subsiste, c'est qu'elle doit subsister pour la mission de progrès et de civilisation pour laquelle la Providence a voulu permettre son établissement en Europe et sa domination en Asie et en Afrique. La civilisation, pensai-je, ne peut pénétrer dans le monde musulman que remorquée par le véhicule musulman ; elle n'y pénétrera pas par la force brutale ; la résignation devant le fait accompli, qui est le fond du caractère de ces populations, peut bien amener leur obéissance et leur soumission, mais elles se concentreront sur elles-mêmes, se parqueront en caste, étrangères à leurs voisins et réfractaires même aux bienfaits. Je puis croire au succès du prosélytisme chrétien auprès des païens du centre africain, mais je ne crois pas que les missionnaires, soit catholiques, soit protestants, puissent implanter la civilisation et les idées modernes parmi les monothéistes du prophète ; l'autorité et, à son défaut, l'exemple du calife seul pourra avoir ce résultat nécessaire au progrès et indispensable à l'humanité. C'est là, dans cette mission civilisatrice auprès du monde musulman que réside, à mon avis, le secret des destinées extraordinaires de la Dynastie ottomane ; c'est là, et là seulement, que la question d'Orient trouvera sa solution (1).

Je n'ai pas à discuter cette opinion. Me plaçant, toutefois, au point de vue des Turcs, je ferai remarquer qu'elle ne peut que leur être agréable. La perspective d'une plus grande Turquie, la Turquie actuelle grossie de ces contrées d'Arabie, qui n'appartiennent toujours que virtuellement à l'Empire ottoman, mais gagnées alors réellement par eux, devenues à leur tour les pionniers de la civilisation moderne, cette perspective, dis-je, a bien de quoi échauffer le zèle et faire battre le cœur des turcs patriotes !

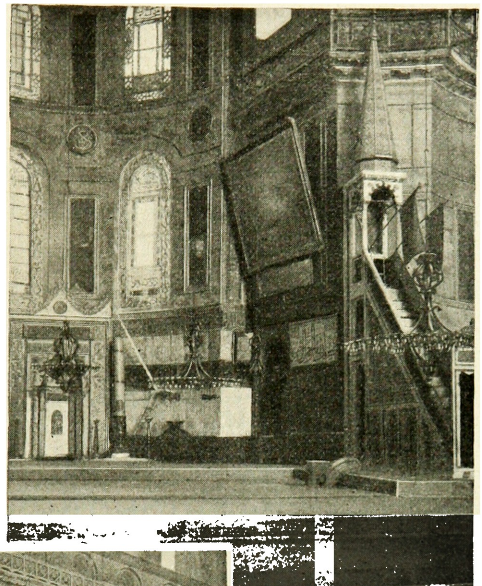
Pourquoi cela ne serait-il pas? Ils retrouveraient, dans le centre de cette Asie Mineure, fort désirable, ce me semble, puisque les Européens s'en disputent la jouissance, une compensation assurée

(1) Benoit-Brunswik, *La Réforme et les garanties*, p. 29.

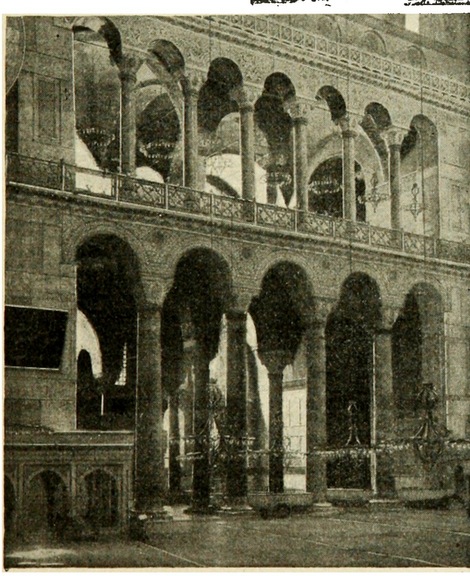
à ce qu'ils ont perdu de leurs anciennes possessions. Ils posséderaient alors vraiment ces pays et ne seraient plus obligés de les reconquérir chaque matin à grand renfort de vies humaines et d'argent.

Qu'ils redeviennent ce qu'ils étaient à l'origine ; qu'ils ravivent en eux les vertus de la race, en ayant soin d'élaguer simplement les superfétations qui se sont peu à peu déposées sur la souche primitive, comme on enlève des arbres les lichens et les mousses qui épuisent indûment la sève.

Il n'y a pas grand effort à faire pour décrire le caractère turc et montrer les qualités supérieures de ce peuple. Tous ceux qui l'ont fréquenté assidument en conviennent. Nous ne ferons que rapporter leurs paroles.



L'abside et la chaire



Ph. Sebah et Joaillier

Sainte-Sophie. — Colonnade latérale

« Les Turcs, dit Lamartine, se sont suicidés eux-mêmes par le long suicide de leur gouvernement. Mais, comme race d'hommes, ils sont encore, à mon avis, les premiers et les plus dignes parmi les peuplades de leur vaste empire ; leur caractère est le plus noble et le plus grand, leur courage est intact ; leurs vertus religieuses, civiles et domestiques sont faites pour inspirer à tout esprit impartial l'estime et l'admiration. Leur noblesse est écrite sur leurs fronts et dans leurs actions : s'ils avaient de meilleures lois et un gouvernement plus éclairé, ils seraient un des premiers peuples du monde. Tous leurs instincts sont généreux. C'est un peuple de patriarches, de contemplateurs, d'adorateurs, de philosophes ; et, quand Dieu a parlé pour eux, c'est un peuple de héros et de martyrs. A Dieu ne plaise que je provoque l'extermination d'une pareille race d'hommes qui, selon moi, fait honneur à l'humanité (1). »

On récusera Lamartine, sous prétexte que c'est un rêveur, un illuminé, un poète. Appelons à son secours un homme que l'imagination n'égare pas et dont la seule et sévère raison est le guide, un géographe, enfin, estimé de tous, Élisée Reclus :

« Le Turc, dit-il, que l'usage du pouvoir n'a pas corrompu, que l'oppression n'a pas avili, est certainement un des hommes qui plaisent le plus par l'ensemble des qualités. Jamais il ne trompe : honnête, probe, véridique, il est pour cela même tourné en dérision ou pris en pitié par ses voisins, le Grec, le Syrien, le Persan, le Haïkane. Très solidaire avec les siens, il partage volontiers, mais il ne demande point. Est-il un voyageur, même parmi les plus fiers ou les plus méfiants, qui n'ait été profondément touché de l'accueil cordial et désintéressé des villageois turcs (2) ? »

Tous s'accordent à reconnaître en lui la franchise et la loyauté (3).

(1) LAMARTINE, *Voyage en Orient*, in-12, Paris, 1843, t. II, p. 570.

(2) Elisée RECLUS, *Géographie universelle*, t. IX, p. 543.

(3) Écoutez cette petite anecdote au parfum tout oriental que raconte Grenville Murray dans son livre : *Les Turcs chez les Turcs*. Il est en visite chez un Cadi : « Je lui demande s'il a eu beaucoup à faire, ces temps-ci. Il dit que oui ; surtout avec les Grecs, ajouta-t-il, qui se font de plus en plus gênants. Mon hôte agite la tête quand il parle d'eux, d'un air qui ne plaide pas en leur faveur. « Je suis comme certain père qui possédait trois fils, fait-il, invoquant

La parole donnée est sacrée, même en affaires : « Les difficultés ne commencent avec le Turc, me disait un grand industriel, que lorsqu'on signe un papier. » Et il s'expliquait ainsi : « Comme il tient toujours sa parole, il ne comprend pas qu'on lui demande une signature ; si vous l'exigez, il s'ingéniera à chercher quelle est la petite bête que vous avec pu mettre dans le traité pour le rendre nul ; sa confiance sera perdue... »

Causant certain jour, à Constantinople, avec le supérieur général d'une communauté catholique, il me marquait la haute estime dans laquelle il tenait les Turcs : « Souvent, me dit-il, j'envoie dans la province des religieuses rejoindre ou fonder un poste. Le pays est peu sûr, les routes impraticables, et, parfois, je tremble pour elle ; mais, quand je puis les confier à quelque turc du lieu, je suis tranquille. A leurs points d'étape, je les fais descendre toujours chez un Turc recommandable, plutôt que chez tout autre habitant. Là, je suis certain que, dans le harem, elles seront gardées et respectées. Et jamais je n'eus à regretter cette confiance mise dans les Musulmans ! »



Soliman Ier

Vous oubliez leur fanatisme? dira quelqu'un. Non ! je ne l'oublie pas ; mais je le tais, parce qu'il n'existe pas. A quoi bon rompre des lances contre des moulins à vent?

Le monopole de la cruauté n'est à personne, surtout dans les guerres civiles où il y a conflit de races et de religions. Pourquoi les

« une anecdote pour appuyer son opinion. L'aîné me dit toujours la vérité : « c'est l'Osmanli ; le second ne me dit que des mensonges : c'est le Bulgare ; et, « lorsque j'ai devant moi l'un ou l'autre de ces deux-là, je sais comment je dois « les traiter. Mais le troisième dit tantôt vrai et tantôt faux ; il est fait de ruses « et de subterfuges et il me trompe perpétuellement. Celui-là est le Grec ; je « ne sais jamais comment agir à son égard. »

Turcs seraient-ils plus fanatiques que nos Jacobins en 1793 ou nos Communards de 1871 ? Qu'ont-ils de plus à se reprocher sous ce rapport, que leurs voisins les Russes? Les Arméniens massacrés par les Turcs sont-ils plus malheureux que les Arméniens tombés sous les coups des Russes ? A-t-on déjà oublié les tueries, les pendaisons qui dépeuplèrent l'infortunée Pologne? Les Anglais ne furent-ils point fanatiques à l'égard de l'Irlande, et la Prusse à l'égard des enfants de l'Alsace-Lorraine et aussi de la Pologne? Que dirons-nous, en France, de nos fanatiques contemporains, libres-penseurs et francs-maçons, qui ne tuent pas les corps, je le veux bien, mais qui assassinent les âmes et la liberté ?

Qu'est-ce que cela prouve? Une seule chose : qu'entre l'actuelle civilisation et l'état sauvage il n'y a que l'épaisseur d'un mince papier doré ; que les peuples, comme les individus, ont leurs accès de fièvre pendant lesquels ils méconnaissent les lois les plus fortes, les sentiments les plus tendres, du sang et de l'humanité (1).

Classons désormais le fanatisme musulman, en tant qu'il est le fait d'une race unique, dans la catégorie des légendes (2).

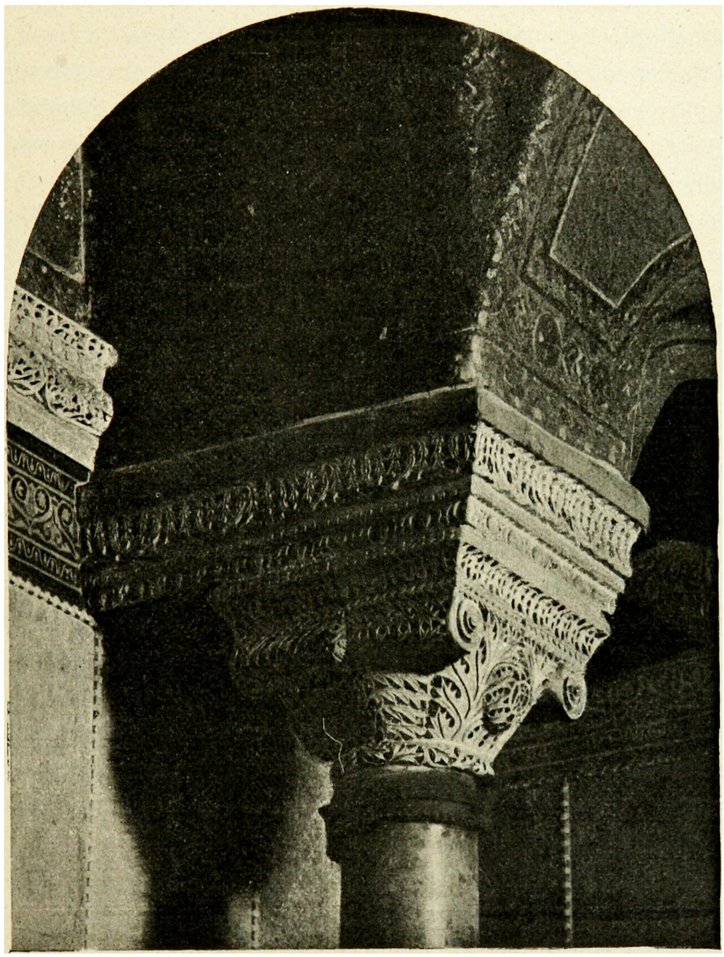
Nous ne parlons pas, entendons-nous bien, du gouvernement que la Turquie subit en ce moment, mais du peuple turc lui-même que, seul, on doit absoudre de l'accusation d'intolérance.

Dans le très intéressant ouvrage que Grenville Murray, ancien consul anglais, consacre à ses souvenirs, on trouve de très curieux

(1) Il est un fait avéré : c'est que, durant les massacres d'Arménie, où le peuple n'était pas complice des cruautés du gouvernement, nombre de chrétiens furent sauvés par des musulmans. Citons un trait entre mille : « Un musulman, chef de la tribu Machkawiyé, nommé Ahmed Aga, fit les plus louables efforts pour épargner aux chrétiens de Mardin les horreurs du massacre. Grâce à son courage, Mardin fut préservé. Le gouverneur de Diarbékir, le principal auteur des massacres, furieux, le fit venir et l'aurait condamné, pour le moins à l'exil, sans l'intervention énergique de M. Meyrier, consul de France, qui obtint pour lui du gouvernement français une médaille d'or, en récompense de son dévouement. » (Lettre du P. Daniel, supérieur des Capucins de Mardin, *Missions Catholiques*, 1897.)

(2) Voir sur ce sujet : J. DENAIS, *Les Turcs sont-ils fanatiques?* Paris, 1897 A. RIZA, *Tolérance musulmane*, Paris, 1897. On lira aussi avec profit : *Au milieu des Massacres*, par Mme Émilie CARTIER, femme du Consul de France, à Sivas, en 1895.

détails de mœurs. Il avait pris l'habitude, narre-t-il, d'aller passer de longues heures dans un petit café tenu par un certain Hadji



Ph. Sebah et Joaillier

Sainte-Sophie. — Détail d'un chapiteau

Hassan, rendez-vous habituel des Turcs d'une certaine classe : « C'est là, dit-il, que j'ai commencé à apprécier le gentleman turc et à l'aimer ; à admirer la douceur de son caractère et la dignité de ses

manières ; à goûter le charme de sa conversation, si simple et si originale ; à pénétrer sa croyance naïve dans le merveilleux et à l'associer à son amour inné pour tout ce qui est vrai, grand et noble ; à reconnaître combien il est humain, charitable, bon, ami bienveillant et courtois ; à mesurer la loyauté de son cœur et son désir constant de ne jamais faire que ce qui est bien, à respecter son attachement touchant au culte de ses pères ; à constater sa tolérance religieuse, cette absence de prétentions, cette extrême simplicité qui rehausse le mérite de ses autres qualités. Ce fut, enfin, durant ces chaudes soirées d'été que j'ai remarqué sa douceur avec les animaux, son affection pour son cheval, son amour chevaleresque des armes et ce ton, à la fois comique et émouvant, sur lequel il parle, en soupirant, des temps où les soldats de Bajazid et d'Orchan conquéraient les régions de l'Orient et de l'Occident, au grand galop de leurs coursiers.

« J'ai passé des heures sous le charme de sa grave et édifiante parole, frappé par son bon sens, ébloui de la richesse de son imagination, touché par ses regrets du passé ; et je crois être devenu plus sage en l'écoutant, plus indifférent aux frivolités du monde, moins égoïste, plus philosophe. J'ai appris à mieux apprécier les vanités de cette terre, à prendre presque en pitié ce qu'il est de mode d'appeler la bataille de la vie, à aimer davantage la nature et à ressentir pour la fausse gloire un mépris plus honnête et plus profond.

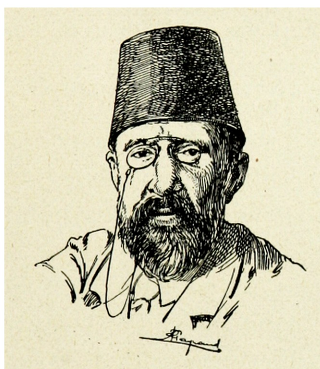
« Le Turc de nos jours diffère absolument de l'idée traditionnelle qu'on a de lui. Je le peins tel que je l'ai vu ; si mes couleurs ne ressortent pas bien, du moins puis-je dire qu'elles sont vraies ; si l'esquisse est imparfaite, du moins est-elle fidèle... »

Dans un autre endroit, le même auteur nous trace le portrait du Turc de condition moindre : il est tout aussi sympathique :

« Par sa moralité et sa conduite, l'Ottoman de la basse classe est, pourtant, aussi intéressant que l'artisan anglais ou français. Il ne boit pas ; il est propre, sobre, charitable ; il suit scrupuleusement les préceptes de sa religion ; il ne maltraite pas sa femme et il ne vole pas. Son grand défaut est la paresse ; mais n'est-ce pas là faute de son gouvernement plutôt que la sienne? Des régions entières de la Roumélie et de la Bulgarie, où il ne pousse que des roses sauvages,

produiraient des olives, des oranges, des raisins, du coton, si la propriété foncière était mieux garantie et si les *valis* encourageaient l'agriculture, au lieu d'en entraver le développement par leur rapacité... Ce que réclame le Turc, c'est d'être gouverné par des hommes qui répartissent les taxes également et qui appliquent la loi impartialement. Il ne demande pas à dominer le chrétien ; il ne veut ni le tourmenter ni l'exploiter ; il tient simplement à ne pas être victime, pendant qu'on lui reproche de le malmener. Si modérée que soit cette prétention, elle demeurera cependant à l'état théorique tant que la Turquie ne sera pas délivrée de cette influence russe qui a rendu la classe dirigeante aussi corrompue et aussi méprisable que la basse classe est restée honnête et estimable (1). »

Toutefois, avouons-le, il y a une ombre à ce tableau. Nous n'avons eu sous les yeux, jusqu'ici, que le Turc idéal, celui qui fait encore le fonds de la nation et qui en est la réserve vive, celui qui garde la campagne et que le pouvoir n'a pas encore corrompu, mais qui tend à disparaître. Il en est, hélas! un autre dont la race se propage comme un chancre qui ronge la nation. C'est le Turc fonctionnaire, une des plaies purulentes de la Turquie.



Hamdi Bey
Directeur du Musée de Constantinople

Une des plaies, disons-nous, car nombreuses elles sont et profondes.

Blowitz en compte sept : le *Havalé*, le *Harem*, le *Bakchiche*, les *Vakoufs*, l'*absence de routes*, la *dette flottante* et la *mauvaise foi de l'Europe* (2). Expliquer par le menu le caractère, la marche et la gravité de ces plaies demanderait un volume que je laisse à de plus

(1) GRENVILLE MURRAY. *Les Turcs chez les Turcs ?* Traduit de l'anglais, par Butler, Paris, 1878, pp. 144 et 270.

(2) BLOWITZ, *Une course à Constantinople*, XX. Les sept plaies de la Turquie.

savants. Il en est une dont il ne parle pas *ex professo* : c'est le fonctionnarisme. A mon avis, elle est la plus dangereuse ; sa guérison entraînerait la guérison de toutes les autres. Pour cette raison et parce qu'elle rentre dans le cadre de ce travail et le complète, je m'y arrêterai uniquement.

« L'Osmanli, dit M. Demetrius Georgiadès (1), est surtout fonctionnaire ; c'est là son rêve. Il sait fort bien qu'il sera mal payé et rarement payé ; il s'attend à perdre, chaque année, les deux tiers de ses appointements. Rien n'y fait : il n'a que le désir d'entrer dans l'administration, parce que cela flatte à la fois sa vanité et sa paresse et surtout parce que cela rapporte, d'une autre façon, beaucoup plus que ce que le Trésor public lui retient pour satisfaire aux exigences inassouvies de la liste civile. Nous ne pouvons, en France, nous imaginer quelle est la dose de paresse qui caractérise le fonctionnaire turc.

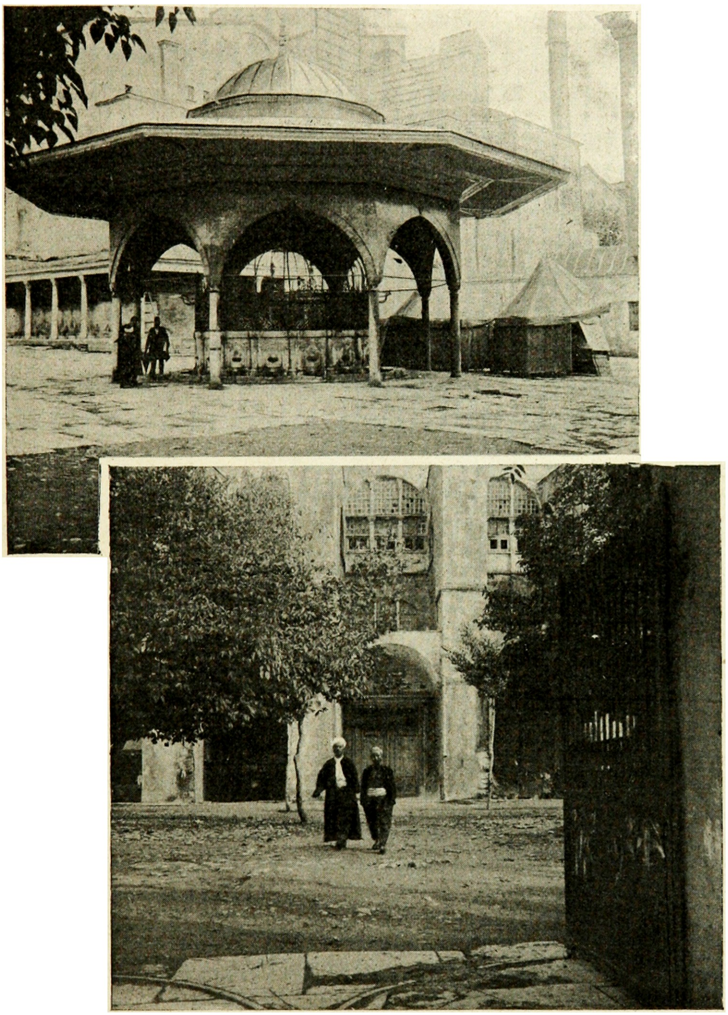
« Vivre de l'État est l'unique idéal du Turc. Autant celui-ci, dans sa vie privée, est simple, sobre, honnête, modeste et soumis, autant il devient hautain, insolent, arrogant, despote, rapace et vénal dès qu'il est investi de la moindre fonction publique. Une ambition effrénée du pouvoir et une grande avidité d'argent sont alors les seuls mobiles de ses actes. Et, comme il n'est jamais sûr de son lendemain, il a pour devise inviolable : « Après moi le déluge. » Dès lors, sa seule et unique préoccupation consiste à gaspiller les deniers de l'État à son profit et au profit de ses créatures, à distribuer les emplois administratifs, non entre les plus capables, mais entre ceux dont il veut acheter les consciences.

« En d'autres termes, en vue d'avantages matériels personnels, de profits aussi grossiers que révoltants, qui ne sont ni le prix de l'intelligence ni celui de l'initiative, mais celui de la soumission absolue à son autorité, le Turc, parvenu au timon des affaires, commande avec une morgue au-delà de toute expression. Dans cet ordre d'idées, il ne recule devant aucun moyen.

« Le fonctionnaire ottoman, qu'il soit turc, grec, arménien, juif

(1) DEMETRIUS GEORGIADÈS, *La Turquie actuelle*. Dans sa partie générale, cet ouvrage est supérieurement composé.

ou bien européen, intrus et pique-assiette, est, en thèse générale, un des spécimens les plus méprisables de l'humanité ; et les popu-



Cour intérieure de Sainte-Sophie

lations qui vivent sous sa main, plongées dans le plus abject des esclavages, sont exposées constamment aux plus terribles vexations. La conséquence inévitable de cette situation est l'abaisse-

ment intellectuel et moral de ceux qui gouvernent. Leurs vices s'expliquent par leur grand nombre. Comme il est difficile d'allouer de gros traitements à chacun des membres de ces administrations colossales qui se multiplient à l'infini, on leur distribue des appointements minimes que, d'ailleurs, explique la pénurie du Trésor. Celui-ci étant dans l'impuissance de payer, c'est par la rapine, la concussion, la prévarication et l'exploitation des administrés qu'ils suppléent à l'insuffisance de leurs revenus. »

En somme, l'Empire ottoman est mis en coupe réglée par les fonctionnaires, par ceux qui devraient, au contraire, en assurer la bonne gestion et la prospérité. Tous, sans exception, du plus petit au plus grand, ont à Yildiz des patrons à qui doivent être versées certaines redevances. Pour obtenir leur poste, les fonctionnaires ont dû se faire recommander par des protecteurs échelonnés sur les divers degrés du pouvoir. Ils ont payé ou ils paieront (1). Dans le premier cas, ils cherchent, naturellement, à rentrer dans leurs déboursés ; dans le second, ils doivent faire face à des échéances envers des créanciers qui, plus encore que le gendarme de Courteline, sont sans pitié. Et, chose remarquable, quoique bien humaine, hélas ! plus le protecteur est élevé plus il est dur et sans entrailles.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que ce sont les subalternes du pouvoir qui, seuls, spéculent sur les places. Le Palais de Yildiz est le grand bazar où tout se met à l'encan : justice, concessions, armée, femmes, postes et décorations sont à vendre et trouvent preneurs. Les enchères y sont parfois fort élevées et le singulier commissaire-priseur qui préside à tous ces marchés et en encaisse sinon le prix total, du moins la plus haute commission, n'est autre que S. M. I. le

(1) *Deutsche Zeitung*, Vienne, 23 janvier 1907 : « Les gouverneurs turcs de province restent rarement longtemps au même poste, à très peu d'exceptions près. Comme ces places ne sont pas données aux plus dignes, mais à quelque favori du parti de la cour, ou à un candidat qui peut les payer un bon prix, il se trouve parmi les valis beaucoup d'hommes d'une valeur plus que douteuse. Ceux qui ont accepté leur poste cherchent naturellement aussitôt que possible à retirer la somme engagée avec les intérêts composés, et pour cela ils extorquent l'argent où ils peuvent. Ce qui ouvre naturellemnet la porte toute grande à l'arbitraire, et les plaintes sur la mauvaise administration ne tarissent pas. »

Sultan Abdul-Hamid Khan II. Je sais bien qu'il n'a pas inventé ce système, mais il l'a singulièrement perfectionné.

Jamais parole de James Baker ne fut plus vraie : « Les sultans ont besoin de sommes folles pour l'entretien de leurs courtisans, de leurs espions et de leurs harems. » Chez Abdul-Hamid, ce n'est plus un besoin, c'est une fringale, ce n'est plus de la faim, c'est de la boulimie. Il faut que tous lui apportent, car il a beaucoup à dépenser pour le peuple innombrable de créatures dont il se sert.

A cette nécessité se joint, chez lui, un calcul machiavélique. Les fonctionnaires sont nécessairement ses créatures ; plus il en aura, mieux il sera gardé, mieux son service d'espionnage sera exercé et moins grossira le cercle des mécontents. Ces gens, d'un autre côté, pressurent leurs subordonnés, les torturent au besoin ; car, ayant acheté leurs fonctions, ils vendent leurs services. Leurs exactions sont connues au Palais ; de temps à autre, on les en avertit ; ils s'empressent, alors, de doubler ou de décupler leurs redevances, afin d'attendrir le *Maître* qu'ils ont lieu de croire mécontent. Puis, cette amende versée, mais qui n'est pas honorable, ils continuent jusqu'au jour où se rencontre un homme qui désire leur place et qui en donne un meilleur prix. Alors, ce sont des hécatombes de jugements pour abus de pouvoir, comme il n'en existe qu'en Turquie.

Avez-vous jamais vu ailleurs que là paraître dans les journaux des notes semblables à celles-ci?

« Khalid Bey, juge d'instruction au tribunal de première instance du chef-lieu du vilayet de Smyrne, vient d'être révoqué sous l'accusation de prévarication. Ce magistrat a été mis en jugement.

« L'uléma Fevzi Effendi, naïb de Yéni-Chéhir (Brousse) et président du tribunal de première instance de ce caza, Sofren Effendi et Ahmed Effendi, membres du même tribunal, Moustafa Effendi, faisant fonctions de substitut du procureur impérial, Ahmed Effendi, greffier, Ab Effendi, adjoint au juge d'instruction, et le Dr Réouf Effendi, médecin municipal, faisant fonctions de médecin-légiste, viennent d'être mis en jugement pour prévarication.

« L'uléma Chevki Effendi, naïb de Savour (Diarbékir) et président du tribunal de ce caza, Beniamine Effendi, membre, Khalil Effendi, faisant fonctions de substitut du procureur impérial et

Abdulkérim Effendi, greffier du même tribunal, sont révoqués pour abus dans l'exercice de leurs fonctions. Ils seront traduits par devant le tribunal compétent

« Assim Effendi, ex-juge d'instruction près le tribunal de Césarée, a été mis en jugement pour abus de pouvoir (1). »

Et encore :

« Remzi Effendi, ex-substitut du procureur impérial à Césarée, Osman Noury Effendi, ex-substitut à Sigherd, Tahir agha, directeur de la prison de ce sandjak ; l'uléma Moustafa Effendi, président du tribunal du caza de Khassa (Alep), et Réchid Effendi, président du tribunal de Khorassan, Aziz Izzet, faisant fonctions de substitut de procureur impérial à ce même tribunal, Khalil Effendi, membre du tribunal du caza de Hamidié, Noury Effendi, juge d'instruction, Aziz Effendi, Mehmed Tevfik Effendi, du même tribunal, le commissaire de police, Mehmed Tevfik Effendi, Evlia Bey, membre du tribunal du caza de Hamidié, Moustafa Effendi, adjoint au juge d'instruction au tribunal du caza de Médiyat, et Rifaat Effendi, président du tribunal d'Antioche, ont été traduits devant les tribunaux compétents sous l'accusation d'abus de pouvoirs (2). »

Ces citations ne sont pas le fait d'un choix prévu, préparé d'avance ; j'ai là, dans mes dossiers, des centaines de notes semblables qui démontrent une administration judiciaire pourrie, comme, précédemment, j'ai montré que pourrie était la police. De temps à autre, on fait des exécutions de ce genre. Mais, en Turquie plus que partout ailleurs, les voleurs de grande envergure échappent au châtiment; et ce sont eux, précisément, qui punissent les petits voleurs, pour faire croire à leur propre virginité.

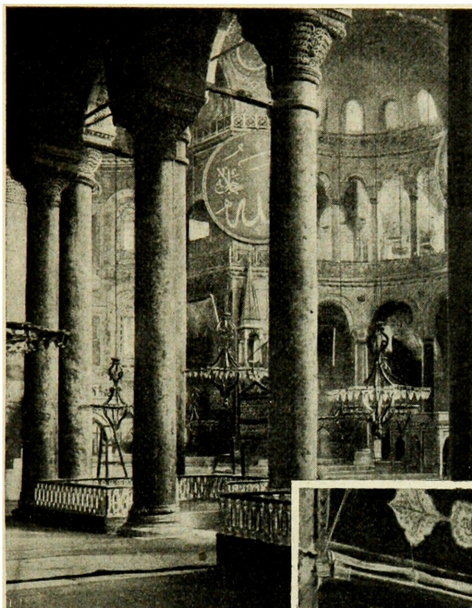
Il n'est pas jusqu'à ce châtiment qui ne soit une source de vénalité. Par ordre du Sultan, en effet, les autorités provinciales furent informées que les fonctionnaires mis en jugement pour abus de pouvoir ne devaient pas être emprisonnés, mais simplement astreints à verser une caution (3). On voit aussitôt à quoi tend une

(1) Le *Stamboul*, 16 mai 1907.

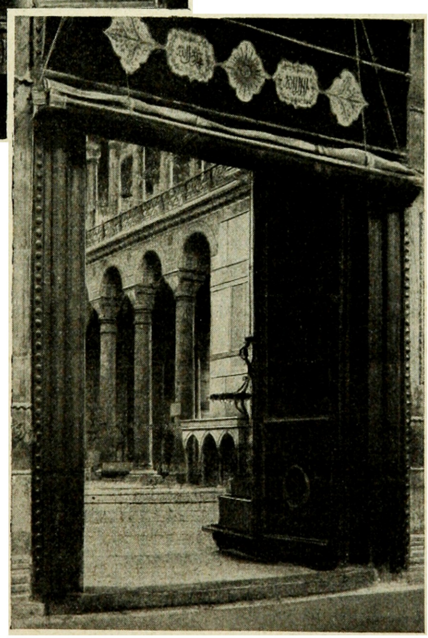
(2) Le *Stamboul*, 20 mai 1905.

(3) *Courrier de Sofia*, 1er février 190

telle décision. Cette caution versée n'est jamais rendue, les coupables préférant la perdre plutôt que de passer en jugement, et les juges ne demandant pas mieux que de la garder, sauf à en expédier une bonne part à Yildiz. Tout le monde est content, excepté les administrés qui, en définitive, sont toujours les victimes de ce fonctionnarisme impayé et corrompu. Et tout cela : vénalité des charges, prévarication des fonctionnaires, corruption monnayée des employés, exactions du pouvoir central, commission prélevée sur tout ce qui s'achète par le gouvernement ou sur tout ce qui émane de lui, tout cela se catalogue sous le titre générique de Bakchiche. C'est, on le voit, un composé malodorant de pots-de-vin, de commissions, de pourcentage, de vols et de chantage, plaie horrible



Sainte-Sophie
La nef
vue à travers les colonnades



Ph. Sebah et Joaillier
Sainte-Sophie. — Parvis intérieur

qui n'épargne rien de ce qui est fonctionnaire. Elle s'étend même jusque dans la population ordinaire, car le pauvre qui vous tend la main vous demande en français : « Un petit Bakchiche. »

Le Bakchiche a empoisonné toutes les sources vives de ce pays et il va de l'horrible au grotesque.

Faisons appel à quelques citations. La première est ancienne, mais trop curieuse pour être laissée dans l'oubli (1) :

« Un riche et charitable négociant ragusais, établi à Salonique, s'était attendri sur le sort d'un malheureux derviche et lui avait donné quelques monnaies. Le lendemain, les jours suivants, le retrouvant dans la même gêne, il lui avait fait la même générosité. Au bout de quelques mois, il se fatigua de cette sujétion avec d'autant plus de raison qu'il crut s'apercevoir que son obligé commençait à paraître prendre pour une obligation ce qui était purement volontaire de sa part.

« Un jour, il passe devant le derviche sans lui rien donner, Celui-ci demande ; le négociant refuse. Une heure après il est cité chez le cadi.

« — Cet homme, lui dit le juge, se plaint de ce que tu lui as refusé aujourd'hui le subside que tu lui paies depuis longtemps. Pour quel motif t'en es-tu affranchi ? — Par la seule raison, répond le bailleur, que ce don était volontaire, que c'était une pure charité et qu'il ne me convient plus de la continuer.

— « Et toi, dit-il au demandeur, qu'objectes-tu à cette déclaration ? — Que ce djaour (infidèle) m'a gratifié sans que je le lui demandasse ; qu'il a continué jusqu'à ce jour ; qu'il m'a accoutumé à compter sur lui, et que je n'ai plus songé à me procurer d'autres moyens de subvenir à mes besoins.

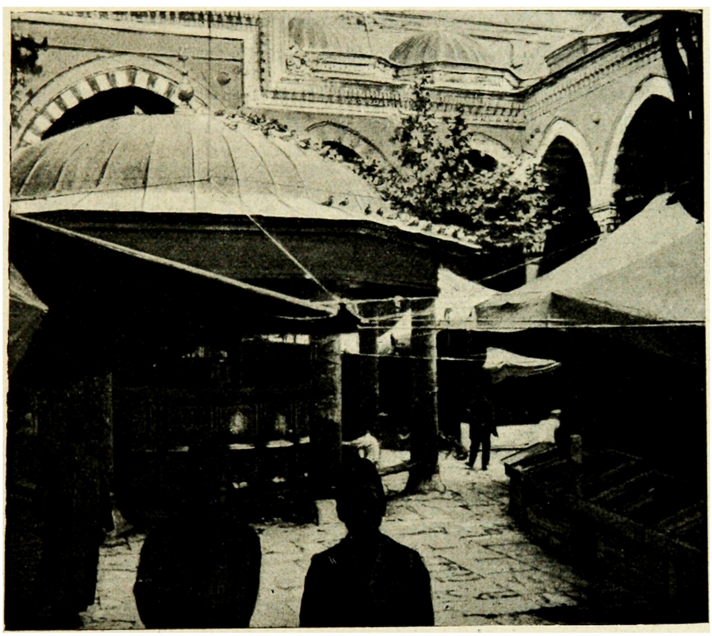
« Il n'avait pas fini de parler que le juge avait pris la parole pour condamner le négociant à continuer l'acquit de cette aumône. Le résident de Raguse, près de la Sublime Porte, ne put pas parvenir à faire casser cette sentence. Bien plus, ce négociant ayant quitté Salonique, son consul fut pris à partie et s'engagea au nom de son gouvernement, qui ne voulait pas s'attirer une mauvaise affaire

(1) D'Aubignosc, *La Turquie nouvelle*, t. I, p. 322.

pour si peu de chose, à servir le subside jusqu'à la mort du derviche. »

Voyons maintenant l'histoire d'un contrat pour l'habillement de la troupe :

« Ce contrat fut souscrit au profit du beau-père du cousin germain de la femme d'un drogman, dans le but de décider ce dernier personnage à user de son influence auprès de l'Ambassade d'Angle-



Mosquée Ahmed. — Cour intérieure et pigeons

terre, de façon à amener cette auguste Excellence à intervenir en faveur d'un parent de la troisième femme du grand-vizir, qu'on venait de surprendre, en Épire, tuant et volant.

« Le premier contractant vendit son marché à un Copte qui le passa à un jeune Valaque qu'une indiscrétion, d'ailleurs rétribuée, avait mis au courant de l'incident. Le Valaque le céda à un banquier grec qui l'offrit à son tour à un bijoutier arménien, jugeant qu'il valait mieux, pour le quart d'heure, faire des affaires de blé.

L'Arménien, hors d'état de mener tout seul une aussi grosse opération, s'associa à un individu d'Athènes qui venait de s'improviser sujet anglais et qui pouvait, comme tel, revendiquer le concours de l'ambassade britannique, si le gouvernement turc s'avisait d'être mécontent des fournitures. Des pièces de drap mouillé, recueillies dans un naufrage et vendues à un juif par un chancelier de consulat, servirent, en fin de compte, à la confection des uniformes.

« C'est ainsi que le soldat turc fut habillé, naguère : c'est ainsi qu'il l'a toujours été ; c'est ainsi que ses vêtements ont des coupes baroques qui font la joie des étrangers... (1). »

Ce qui précède est affaire de commissions successives ; ce qui suit est plus grave : c'est le vol dans toute son audace. Le récit est d'un missionnaire :

« Voici pour le voyageur de Syrie une surprise qui l'attend et lui prépare une déception. Il trouve, après le mauvais pas de Baïlan, une route et une route carrossable ; du moins, c'en est un tronçon inachevé. Est-ce le commencement d'un travail interrompu qui se reprendra bientôt après les mauvais temps de l'hiver? ou bien est-ce une entreprise abandonnée?...

« Voici ce qu'on nous a raconté à ce sujet. Ce serait incroyable en Europe, au moins en Occident ; mais en Turquie... Une route avait été projetée, décidée ; on voulait mettre Alep en communication facile avec Alexandrette, comme Damas l'est avec Beyrouth, mais qu'on ne l'oublie pas : l'argent est le nerf de la guerre... Or, l'argent nécessaire pour ces travaux publics, la province dont Alep est le chef-lieu l'avait demandé, non aux caisses du gouvernement, mais aux habitants du pays, qui allaient profiter de cette amélioration. Les travaux de la route commencent, tout va bien ; ce ne sera pas une voie romaine, mais elle en tiendra la place. L'affaire va de ce train quelques semaines, puis on se ralentit... on s'arrête... Qu'y a-t-il.? C'est bien simple... Quelques hauts fonctionnaires avaient trouvé que l'argent serait mieux placé dans leurs coffres que sur cette route, ils se l'étaient partagé..., laissant aux intéressés la liberté de s'imposer une seconde et peut-être une troisième fois, sans

(1) GRENVILLE MURRAY, *Les Turcs chez les Turcs*, p. 241.

être jamais garantis contre le caprice des administrateurs de l'avenir!... (1)

Une histoire semblable est racontée par Blowitz ; elle corrobore et confirme les précédentes :

« Débarquez au port de Moudania et prenez la route de Brousse. A droite et à gauche, vous verrez des quantités de rails saisis par la rouille ; puis, tantôt sous un hangar ouvert à tous les vents, tantôt en plein air et couverts de bâches déchirées, noircies, pourries, des locomotives, des tenders et des wagons.

« Vous vous arrêtez, vous regardez, vous cherchez la voie ferrée, au moins le tracé de voie, le *piquetage* en dernier lieu... rien ! rien ! rien !

« Vous vous croyez fou, ou sous le coup d'une hallucination. Mais votre compagnon de route vous explique ce que vous prenez pour la folie du rêve :

« C'est le Sultan, vous dit-il.

— Quel Sultan?

— Le Sultan Bakchiche. Quand on a décidé de construire en régie un chemin de fer de Moudania à Brousse, tous ceux qui pouvaient y avoir une part se sont hâtés de commander des rails, des wagons, des locomotives et des tenders, car, sur tout ce matériel, il y avait à recevoir du Bakchiche. Mais, dès qu'il s'est agi de piqueter, de tracer et de construire la ligne, comme ni les ingénieurs qui faisaient les plans, ni les piquetiers, ni les terrassiers, ni les riverains de la ligne projetée ne donnaient du Bakchiche, on s'est borné à

(1) *Missions catholiques*. Année 1881. — Une anecdote, citée par Mgr Mislin, rend la nôtre plus que vraisemblable : « Nous passons sous les murs de Belgrade, à six heures (27 juin 1848)... Je remarquai que plusieurs minarets avaient leur sommet abattu, j'en demandai la raison à Sami Effendi. Il ne me répondit pas d'abord ; mais un autre jour, en me parlant de l'administration de son pays, il me dit: « Chez nous, tout se fait par intrigue et par cabale ; par exemple quand je viendrai à Constantinople, si le Sultan me demande comment j'ai trouvé Belgrade, je lui dirai : *Sire, tout est dans le meilleur état possible.* Si je lui disais la vérité, le pacha de Belgrade, qui a ses amis à la Cour, l'apprendrait bientôt et, comme il a sans doute reçu l'argent nécessaire pour réparer ces minarets et qu'il l'a mis dans sa poche, lui et ses amis seraient fâchés contre moi et intrigueraient pour me nuire. (*Les Saints Lieux,* t. Ier, ch. II).

l'achat du matériel, on a mis le Bakchiche dans la poche, le matériel dans les champs et, aujourd'hui, où le Bakchiche qu'on a touché est dépensé et où le matériel pourrit en plein champ, on songe à se défaire de celui-ci, sans songer à achever la ligne, et on fera pour le revendre l'opération du Bakchiche en sens inverse, de telle façon que, acheté et revendu, il ne rentre dans les caisses du Trésor pas un sou des sommes insensées qui en sont sorties pour payer le matériel d'un chemin de fer qui n'a jamais existé.

« A l'encontre de cette ligne russe qui marchait et sur laquelle on a volé cent-treize kilomètres de voie, ici on aura volé le matériel de la ligne tout entière.

« Mais, si l'on veut mettre le comble à cette fantaisie, il faut lire à la page 45 du rapport adressé par S. Exc. Hassan Fehmi, ministre des Travaux publics, le 24 mai 1880, la phrase homérique suivante :

« *Ligne de Moudania à Kara-Keuï par Brousse.* Longueur, cent-
« soixante kilomètres ; coût total : 6.960.000 livres turques
« (environ 160 millions de francs). Cette ligne est à *peu près* terminée
« entre Moudania et Brousse. Elle est à voie étroite, etc. »

« Oui, certes ! elle est à voie étroite ! si étroite même qu'un chameau, qui peut passer par le trou d'une aiguille, ne passerait pas par cette voie-là, dont le ministre des Travaux publics actuels disait, il y a trois ans et demi, qu'elle était à *peu près* terminée. Elle était décidée sur le papier, le matériel devait être commandé par ordre de sultan Bakchiche, par ordre duquel il sera revendu, et voilà tout.

« Peut-être croiriez-vous que le port de Moudania est à six semaines de voyage de Constantinople? Non ; cela touche le Bosphore ; et le *Walter*, le yacht de M. Pender, qui y est allé pendant mon séjour, a mis moins de trois heures pour y jeter l'ancre !

« Il y a des milliers d'histoire de ce genre sur le sultan Bakchiche. Demandez pourquoi, dans le fond de la Corne d'or, et ailleurs, vous voyez de magnifiques cuirassés désemparés. On vous dira que les matelots et les officiers de marine ne fournissent pas de Bakchiche, le sultan de ce nom n'a ordonné que l'acquisition des corps, il ne les a pas armés. Demandez pourquoi dans la cour de Top-Hana ou Top-Hané il y a six gros canons Krupp, que le sultan Bakchiche a fait payer à des prix exorbitants et qui sont couchés par terre : on

vous dira que, les affûts ne devant rien lui rapporter, il a fait acheter les canons et les a fait jeter par terre. Demandez... Mais il faut s'arrêter, pourtant ! Vous rappelez-vous seulement cette jolie histoire que Méhémet Ali, de joyeuse mémoire, m'a racontée au Congrès de Berlin?



Izzet Pacha

« Il. commandait alors à Seraïeveno. Un paysan des environs arrive, apportant sur quatre chevaux quatre charges d'avoine pour la cavalerie de la garnison. Il délivre l'avoine, on lui remet un reçu. Il passe huit jours à aller de reçu en reçu et de Bakchiche en Bakchiche pour hâter le payement. A la fin des huit jours, il n'avait plus ni avoine, ni chevaux, ni sou. Il avait tout laissé entre les mains du sultan Bakchiche ; il avait insulté le dernier employé ; on l'avait mis en prison et c'est de là que Méhémet Ali le fit tirer pour le rapatrier aux frais du Trésor.

« Après cela, conclut Blowitz, on peut tirer l'échelle. »

Il en est encore ainsi. Les concessions accordées et les marchés passés par la Turquie sont toujours aux mains du sultan Bakchiche (1).

(1) L'*Echo de Paris*, du 12 septembre 1906 reçoit de son correspondant de Berlin la dépêche suivante : « La nouvelle que le général Berthier Pacha vient de commander en France, au nom du gouvernement turc, 70 canons et nombre de mitrailleuses et de munitions, cause une vive surprise en Allemagne, car depuis des mois les correspondants à Constantinople des divers grands journaux allemands ne cessaient de télégraphier que, malgré les *intrigues* de l'ambassadeur français, c'est en Allemagne que le Sultan ferait ses commandes de canons.

« Or, on apprend, ce soir, les intéressants détails suivants :

« La maison Krupp, qui savait que la Turquie voulait avoir de nouveaux canons envoya, il y a quelque temps, à Constantinople, son représentant le plus habile ; celui-ci, avec l'aide de l'ambassade allemande, entra en relations avec Tashin Pacha et Izzet Pacha, les deux fonctionnaires dont l'influence est la plus grande et leur promit à chacun 4.000 livres turques s'ils s'engageaient seulement à agir dans un sens favorable à la maison allemande, ce qu'ils

Eh bien ! ce tyran honteux et dégradant, il faut que la Turquie s'en délivre, si elle veut prendre rang parmi les nations vivantes de son temps. Le peut-elle? Oui. Et même la guérison sera facile. Mais il faut agir rapidement, par la destruction violente et radicale du fonctionnarisme ; sinon éclatera soudain une révolution sociale qui pourrait tuer la Turquie. N'oublions pas qu'elle gronde déjà, qu'y prennent part les musulmans et les non musulmans, tout le peuple enfin, et que la question des impôts qui en fut le prétexte n'en est pas la vraie cause.

Habitués à questionner la presse, écoutons la *Staatsburger Zeitung* : « Ceux qui connaissent la question prétendent que ce n'est pas l'impôt personnel qui poussera le peuple à la révolte, mais la conviction que l'exploitation et l'extorsion ne finissent pas. Le pauvre paysan et le pâtre perdent patience, chaque année. Un tel état d'esprit est dangereux pour un système gouvernemental et, si le Sultan sait comprendre les signes du nouveau temps, visibles dans toutes les parties de son empire, il cherchera à tout prix un remède : pour le peuple, ramener l'espoir à un avenir meilleur ; pour l'armée, remplir les devoirs de l'État vis-àvis des soldats. Mais, afin d'atteindre ce but, le Sultan a besoin de la collaboration de fonctionnaires éclairés et honnêtes, ce qui, hélas ! en Turquie, manque presque complètement. Le système dominant aujourd'hui dans l'administration, c'est-à-dire celui de la vénalité, de l'arbitraire, de l'extorsion et du manque d'intelligence, a été le meilleur aliment pour l'esprit d'insurrection qui, aujourd'hui, se fait remarquer partout (1). »

Abdul-Hamid ne saurait comprendre ; il a, du reste, tout intérêt à laisser les choses en état. A son successeur est réservé le rôle ingrat de réformer, en tranchant dans le vif.

acceptèrent sans tarder. Mais Berthier Pacha était à l'œuvre et le Sultan prêta l'oreille aux conseils de son général et non à ceux de ses fonctionnaires.

« Le représentant de la maison Krupp revint fort fâché et ne versa à Tashin et à Izzet Pacha que 2.000 livres. Ceux-ci, indignés, décidèrent d'intenter un procès en même temps à Constantinople et à Berlin ; ils espèrent obliger le représentant de la maison Krupp à leur verser la somme entière. »

(1) *Staasburger Zeitung*. Berlin, 12 janvier 1907.

Mais comment se débarrasser de cette myriade de fonctionnaires inutiles, qui ne font rien, que l'on ne paye pas et qui vivent de rapines, de corruption et de prévarication ?

C'est bien simple, en les renvoyant à la terre qu'ils ont quittée. Le Trésor, à sec, ne peut leur payer l'arriéré qui leur est dû. Pourquoi, en rémunération, ne leur partagerait-on pas ces espaces immenses de terrains fertiles, mais incultes par suite de l'abandon de cultivateurs, de l'absence de routes et de l'insécurité du travail, ou ces terres acquises indûment, de tous côtés, par le Sultan Abdul-Hamid, au détriment des populations? On leur fournirait, au besoin, tout ou partie du matériel agricole nécessaire à l'exploitation.

La Turquie se meurt ! Pourquoi? Parce que les quatre cinquièmes de ses habitants, les fonctionnaires, ne travaillent pas et mangent le produit du labeur du dernier cinquième. Or, très vraie est cette parole de Lacordaire : « La ruine morale d'un peuple commence par le repos honteux de ses grands. Tandis que la vie se conserve encore par le travail dans les rangs obscurs, elle s'enfuit déshonorée des hautes régions de la société. Des mœurs lâches y appellent des mœurs dissolues ; les plus généreux sangs s'avilissent dans les voluptés après s'être affaiblis dans la mollesse et, la dépravation gagnant de proche en proche, il ne reste quelque souffle à ce peuple vieilli que par la quantité de sueur qu'il est obligé de répandre pour ne pas mourir de faim (1). »

Or, n'est-ce pas la peinture exacte de la déplorable situation de la Turquie? Le peuple lui-même est las de s'exténuer pour les autres; il ne produit plus que juste ce qu'il lui faut pour ne pas mourir lui seul de faim, ne voulant pas contribuer plus longtemps à gorger et enrichir les décimateurs et les fonctionnaires, au détriment de sa propre vie.

Cette première réforme opérée — j'entends la suppression des fonctionnaires parasites — tout rentrerait peu à peu dans l'ordre. Les fonctionnaires restants ou nouveaux, habilement et honnêtement choisis, rendraient plus de services ; à condition qu'ils fussent

(1) LACORDAIRE, *Conférences de Paris*, 7e conf.

payés régulièrement, le Bakchiche disparaîtrait de l'Administration ; car le fonctionnaire turc est sobre, honnête par goût, et n'a été corrompu que par le besoin, par la faim et par le chantage opéré contre lui du haut de Yildiz. La Turquie pourrait ainsi retrouver une verdeur nouvelle : son sol est fécond, son sous-sol merveilleux, ses ports et ses golfes nombreux et sûrs ; son climat beau, sa race — dans les campagnes surtout — pure encore et saine, et ceux qui disent le contraire la calomnient.

Il est, du reste, de toute nécessité que les Turcs s'y mettent, et en hâte, s'ils veulent conserver la propriété de leur pays, car les Européens sont là qui les guettent. Nous nous permettons, en ami, de leur répéter cet avertissement déjà loyalement donné par un de nos compatriotes :

« Nos ingénieurs et nos savants feront certainement la conquête de l'Asie. Cela est aussi évident qu'un théorème de géométrie. Les chemins de fer ont une force de persuasion qui manque parfois aux diplomates. Il faut, comme disent les bonnes gens, que l'ouvrage se fasse. On ne peut pas vivre éternellement avec des *sentiers de dromadaires* et des *ports ensablés*. Les peuples asiatiques *feront bien de se hâter* s'ils veulent *recueillir eux-mêmes les bénéfices de l'opération* ; autrement *ils verront fondre sur eux*, non pas les hordes de Gengis-Khan, *mais des nuées de ces ouvriers d'Europe*, laborieux et patients, *qui entrent à petit bruit*, portant sur leur dos, pour toute fortune, une pelle, une pioche et une paire de bottes ; puis, *derrière ceux-là*, d'autres hommes qui n'ont pas les mains calleuses : des personnages onctueux, habiles à manier les chiffres, *les poches pleines d'arguments irrésistibles* et toujours prêts à obliger leur prochain pour de l'argent, jusqu'à l'heure où ils disent : *La maison m'appartient, c'est à vous d'en sortir*. Donc, ces peuples, s'ils veulent *rester libres*, devront résolument se mettre en marche et nous emprunter nos outils (1). »

(1) R Millet, *Souvenirs des Balkans*.

Les Écoles françaises en Turquie (1)

Quand j'arrivai à Constantinople, M. Marcel Charlot venait d'en partir. Je trouvai la colonie française en émoi, comme sous le coup d'un mécontentement éprouvé et d'un danger prévu. On n'avait pas — ou l'on avait trop bien — compris l'objet de sa mission, et l'on n'en pouvait augurer rien de bon. Il m'était donc impossible de ne pas prêter une oreille attentive aux doléances qui me furent faites et que je ne jugeài pas exagérées, quand, à mon retour, j'eus à lire au *Journal Officiel* (2) ce fameux rapport qui fut tant et si justement critiqué.

Qu'est-ce que M. Charlot ?

« M. Charlot, dit le *Journal des Débats*, est un inspecteur général de l'instruction publique, qui a fait sa carrière dans les bureaux. M. Bourgeois l'avait mis à la tête de son cabinet au ministère des affaires étrangères, mais il n'y est pas resté assez longtemps pour devenir diplomate : son rapport le prouve surabondamment. Personne n'a jamais bien su quels services M. Charlot a rendus au

(1) Il est bien entendu que, dans ce chapitre, je n'envisage pas une congrégation plutôt qu'une autre. Je n'ai, évidemment, parlé que de celles qui venaient plus particulièrement *ad rem.* Mais, de toutes les congrégations françaises enseignantes de Turquie, je dirai ce que M. Homolle, directeur de l'*Ecole française d'Athènes*, disait des congrégations françaises enseignantes de Grèce : « Pour le dévouement et les services, tous les ordres et partout rivalisent et sont égaux. Leurs progrès, s'ils excitent quelques jalousies, inspirent partout le respect. La dignité de leur vie, la discrétion scrupuleuse de leur foi exempte de prosélytisme, la haute moralité de leur enseignement, la fermeté douce de leur discipline, leur charité comme leurs aptitudes pédagogiques ont gagné la confiance des familles... » (Cit. ap. *Bull. des Ecoles d'Orient*, janv. fév. 1903.)

(2) *Journal Officiel*, 26 octobre 1906.

quai d'Orsay, et M. Bourgeois lui-même a fini par penser qu'il aurait plus de chances d'en rendre ailleurs. Aussi l'a-t-il envoyé inspecter les écoles d'Orient, estimant que c'était le remettre à sa place, puisque M. Charlot est inspecteur.

« Mais était-il bien préparé au genre d'inspection qui lui était confié ? En un sens, oui, sans doute, car il connaissait la pensée de M. Bourgeois, et il a fort bien compris que sa mission avait pour objet de la justifier. M. Bourgeois avait fait clairement entendre à la tribune du Sénat, pendant la discussion de son budget, que les congrégations enseignantes lui inspiraient autant de préventions en Orient qu'en Occident ; elles devaient être, elles étaient intolérantes là comme ici ; les musulmans avaient raison de le croire puisque M. Bourgeois le croyait lui-même ; et, au surplus, elles seraient suspectes de faire du prosélytisme religieux quand bien même elles n'en feraient pas. M. Bourgeois l'ayant dit, à peu près dans ces termes, il ne restait qu'à le prouver (1).

M. Charlot s'est acquitté de sa tâche avec une désinvolture qui frise le sans-gêne. On lui a reproché de ne pas avoir suffisamment employé les subsides qui lui furent votés ; nous trouvons, au contraire, que, pour le travail donné, il aurait pu être encore plus parcimonieux. Je mets en fait que, confortablement assis sur son rond-de-cuir *inspectoral*, il aurait fait certainement meilleure besogne, à condition qu'il l'eût voulu.

« Au cours de mon voyage, écrit-il, j'ai visité successivement, en Égypte : Alexandrie, le Caire, Fayoum, Port-Saïd ; dans l'Empire ottoman : Jaffa, Jérusalem, Caïffa et Saint-Jean-d'Acre, Beyrouth et le Liban, Damas, Smyrne, Constantinople, Andrinople. Dans ces diverses villes et dans leurs environs, mon inspection a porté sur cent seize écoles et n'a pris fin qu'avec les vacances. »

C'est peu, quand on connaît le pays. M. Charlot a sans doute eu peur des brigands ; le *Roi des Montagnes* hantait ses rêves ; il a craint de trop s'avancer dans les terres. Il semble n'avoir procédé qu'à une inspection aquatique.

En effet, dit le *Journal de Genève* — feuille protestante — « il n'a

(1) *Journal des Débats*, 3 novembre 1906

guère vu que la zone côtière ; à part Jérusalem et Andrinople, il n'a visité que des ports. Ce n'est pas assez pour se faire une opinion, c'est trop pour se donner l'air d'en avoir une (1). »

Que l'on veuille bien comparer, avec la maigre liste de M. Charlot, le tableau dressé par les soins de l'ambassade de France à Constantinople, et que M. Constans envoya au ministère des affaires étrangères sur dépêche de M. Bourgeois (2) en la faisant précéder des considérations que voici :



Cliché *Missions catholiques*

Le F. Michel et les petits cireurs de Beyrouth

« Le nombre total des élèves fréquentant les établissements qui reçoivent une allocation du Gouvernement français s'élève, pour l'ensemble de la Turquie, à 62.336.

« Il convient d'observer que, dans cette statistique, ne figurent pas plusieurs éléments qui sont entrés dans la composition du tableau dressé en 1904. Le département n'ignore pas, en effet, que toutes les institutions où le français est enseigné ne reçoivent pas

(1) *Journal de Genève*, 31 octobre 1906.

(2) La réponse de M. Constans est du 30 juin 1906. On la trouve en entier dans le *Rapport du Budget des Affaires étrangères* pour l'exercice 1907, par M. Paul Deschanel, in-4°, Paris, imprimerie de la Chambre des députés, p. 301.

d'allocation du Gouvernement de la République et que « subventionné » et « protégé » sont deux choses tout à fait distinctes. En conséquence, dans le total de 62.336, n'entrent pas bon nombre d'écoles catholiques latines, qui se passent de notre assistance pécuniaire ; presque toutes les écoles relevant de l' « Alliance israélite », qui pourvoit seule aux besoins de la plupart d'entre elles ; enfin, beaucoup d'écoles indigènes des vilayets de Van, de Mossoul et du Liban, qui restent entièrement à la charge des Ordres religieux dont elles dépendent. On s'est limité strictement, pour établir la statistique ci-jointe, aux écoles qui reçoivent une subvention particulière du Gouvernement français ; toutes celles qui n'en reçoivent pas ont été laissées de côté, alors même que les communautés qui les dirigent touchent une allocation pour un ou plusieurs autres établissements. »

M. Constans insère ici dans sa lettre le tableau suivant qui nous renseigne sur le nombre des élèves fréquentant les écoles subventionnées par la France.

Constantinople et faubourgs	6.668
Ismidt	137
Eski-Chéhir	223
Dardanelles	406
Angora	670
Césarée	581
Andrinople	608
Salonique	926
Cavalla	34
Monastir	180
Brousse	500
Smyrne et circonscription consulaire	3.678
Beyrouth — —	22.695
Jérusalem — —	5.086
Damas — —	3.545
Alep (ville)	1.866

Alexandrette, Orfa, Antioche, Aïn-Tab, Maracha, Zeitoun	2.079
Mersine, Adana, Tarsous	715
Mossoul et circonscription consulaire	3.529
Bagdad et Bassorah	1.741
Diarbékir et Mardin	949
Sivas	2.655
Trébizonde et Samsoun	457
Kharpour, Mazreh, Malatia	.152
Van	675
Tripoli de Barbarie et Benghazi	581
Nombre des élèves qui fréquentent les écoles non subventionnées, mais relevant de notre protection	28.000
Total général approximatif	90.000

Il n'y a, dans ce tableau, que ce qui concerne la Turquie. Combien M. Charlot est loin d'avoir visité même le cinquième des écoles !

Si, encore, il s'était donné la peine d'apporter à ces visites tout le soin qu'elles réclament. Erreur ! Il marchait, qu'on me permette l'expression, non pas à l'heure, mais à la course. Il avait, semblait-il, un record à battre,

Le *Bosphore du Soir* ne manque pas de le faire remarquer :

« Il inspecta, hâtivement, rapidement, répondant partout à de gracieuses invitations et ne pouvant consacrer à l'inspection d'une École que juste le temps nécessaire pour visiter l'établissement, voir les classes, se faire raconter quelques faits et historiettes qu'il a rapportés dans son rapport et accorder un jour de congé aux élèves. Au Caire, par exemple, M. Charlot est resté à peine une semaine, et on conviendra avec moi que sept jours, dont un de repos hebdomadaire, sont à peine suffisants pour étudier et résoudre la question de l'enseignement congréganiste et laïque dans la capitale de l'Égypte. L'inspection a été hâtive, les conclusions n'en pouvaient être qu'insuffisantes et peu... concluantes. »

Même hâte à Jérusalem. « Arrivé dans cette ville dans la soirée du 18 juin, il en repartait au matin du 20, disent les *Annales de la Mission de Notre-Dame de Sion*, non sans avoir prélevé sur ce séjour le temps de visiter la célèbre mosquée d'Omar. C'est en de telles conditions qu'il a parcouru huit établissements, dont nous serions en mesure de donner les noms. A-t-il vraiment pu s'y livrer à une enquête sérieuse ? Il est à croire que l'envoyé spécial du Ministre des Affaires étrangères a complété sa documentation auprès de personnes peu sûres, sans responsabilité, parlant dans l'ombre et sans crainte de riposte. Nous avons, faut-il l'ajouter, des raisons spéciales de croire qu'Israël, par certains de ses représentants, n'est pas étranger au coup qui nous atteint (1). »

Nous prenons sur le vif la méthode de M. Charlot : rapides inspections, dont il remplit les lacunes au moyen de racontars de personnes ignorantes ou hostiles. Ce qu'il fit à Jérusalem, il l'avait inauguré au Caire. Les Jésuites, comme les PP. de Sion le lui reprochent hautement.

« Là, dit le P. Gressien, recteur de l'Université de Beyrouth, M. Charlot est allé officiellement (tout le monde le sait au Caire), avec un Consul de France et un cawas de ce consul, chez un dentiste *allemand*, dont le fils était resté trois semaines dans un collège de Jésuites et en était sorti parce qu'on lui avait refusé la permission générale de rester hors du collège chaque dimanche. Il a interrogé ce dentiste *allemand* sur la pression religieuse exercée sur son fils par les Pères, lui recommandant le secret sur cette enquête qui devait rester confidentielle, et le dentiste allemand s'est hâté d'en faire part au public.

(1) *Annales de la Mission de Notre-Dame-de-Sion*, décembre 1906. Le gouvernement français, sur le rapport de M. Charlot, supprime l'allocation accordée à l'orphelinat Saint-Pierre, où les Pères de Sion élèvent de pauvres orphelins et leur apprennent un métier qui les mette en mesure de gagner plus tard leur vie. « Si M. Charlot s'était donné la peine de puiser ses renseignements à des sources sérieuses et autorisées, s'il avait demandé le but de l'établissement à ses directeurs eux-mêmes, s'il avait consulté le dossier de la maison, déposé aux archives du Consulat de France à Jérusalem, au lieu de se fier à des rapports intéressés et malveillants, il se serait épargné et aurait épargné à M. le Ministre des Affaires étrangères cette flagrante méprise. »

« M. Charlot a fait venir, ou plutôt on a fait venir à sa demande dans un consulat de France une dame *italienne* dont le fils avait été chassé d'un collège de Jésuites pour indiscipline. On a interrogé la dame *italienne* sur la pression religieuse exercée par les Pères sur son fils, et la dame *italienne* a répondu : « Oui, mon fils a été mis à la porte par les Pères, et ils ont bien fait, car c'est un mauvais sujet qui ne veut pas obéir et, s'il est une chose que je regrette, c'est qu'il n'ait pas assez de piété. » C'est la dame italienne qui a redit



Cliché *Missions catholiques*

Congrégation de N.-D. des Sept Douleurs, à Beyrouth
portefaix. bateliers, cochers, barbiers, etc., de tous les rites

cela à qui a voulu l'entendre. Dans la ville du Caire, tout le monde le sait.

« Il est donc vrai que M. Charlot a fait une enquête sur les collèges des Jésuites en Orient. Mais est-il bien digne de sa part d'avoir été chercher ainsi des témoignages contre une école française chez les Allemands et chez les Italiens, en associant à son enquête le consulat de France? (1) »

(1) *Etudes*, 5 décembre 1906. Réponse au rapport de M. Charlot, par le P. Gressien.

Cette rapidité d'enquête a donc conduit M. Charlot à se faire l'écho, par sa faute, de renseignements malveillants, ce qui est impardonnable.

Peut-être eût-il mieux valu qu'il fît toujours comme en certains cas : dès lors, qu'il n'avait pas vu une chose, il concluait qu'elle n'existait pas.

« Si M. Charlot, dit encore le P. Gressien, avait accepté l'offre que je lui ai faite de parcourir les bâtiments de l'Université des Jésuites de Beyrouth, il y aurait vu, entre autres choses intéressantes, une large installation de bains et de douches, où fonctionnent les appareils les plus perfectionnés des meilleures maisons de Paris et il se serait épargné la maladresse (doublée de méchanceté) de dire dans son rapport : « ... Le souci de l'hygiène et de la propreté ne va pas chez eux jusqu'à l'usage courant des ablutions et des bains... ; la méconnaissance de ces devoirs corporels tient malheureusement chez les congréganistes à des causes qu'on ne peut supprimer. Dans la religion catholique, c'est à l'âme que doivent aller tous les soins ; le corps est une guenille, et c'est un péché que d'y donner trop d'attention. Je sais un jeune homme qui, il y a quelques années, a été renvoyé d'un collège des Jésuites à cause de son insistance à demander des bains (1). »

A notre époque de documentation à outrance, un reporter qui se serait acquitté de son service comme M. Charlot a rempli le sien aurait assurément été cassé aux gages par le Directeur de son journal.

Chez M. Charlot, il y a plus que de l'inexactitude ; non seulement il est mal renseigné, mais il travestit encore les informations déjà incomplètes.

Il semble qu'il ait pris à cœur de procéder, dans son Rapport,

(1) Cette riposte est appuyée par un rédacteur de la *Réforme*, journal quotidien de Smyrne : « Je me permettrai de porter à la connaissance de M. Charlot en particulier et du Ministre de l'Instruction publique de France en général que, de mon temps — il y a bien de cela quarante-cinq ans — l'usage des ablutions et des bains était parfaitement admis dans l'établissement congréganiste où j'étais interne ; que dis-je? *il était de rigueur.* »

selon les mêmes méthodes, le même esprit, les mêmes tendances dont il fait, à faux, un si grand crime aux congréganistes.

Pour s'entraîner, il a dû lire les *Provinciales* et le livre de Paul Bert sur les Jésuites, car il a usé proportionnellement de plus de dissimulation, de restrictions mentales, voire de mensonges que Pascal n'en a jamais attribué à Escobar et à toute sa suite. Nous en avons vu des exemples, nous en verrons encore. Ces procédés devaient être « dans l'air » de son cabinet ou du cabinet Bourgeois.



Cliché *Missions catholiques*

Missionnaires et professeurs de Mamouret-ul Aziz

Nous connaissons l'homme, sa manière d'enquêter et d'écrire ; voyons maintenant ses conclusions :

« Certes, dit M. Charlot, par la diffusion de la langue et de la culture françaises, ainsi que par les œuvres de bienfaisance, les congrégations ont puissamment servi dans le passé l'influence morale de la France et peuvent encore aujourd'hui invoquer en leur faveur plus d'un glorieux témoignage. Mais il s'agit de savoir si, dans leur généralité, elles répondent encore à ce qui fut leur rôle historique,

leur mission nationale. Aujourd'hui qu'en Orient s'efface malheureusement de plus en plus cette tradition de plusieurs siècles où le prestige de la France ne connaissait pas de rivaux, aujourd'hui que la concurrence internationale menace de toutes parts notre ancienne position privilégiée, il s'agit de savoir si elles sont à la hauteur de la tâche à accomplir. »

Et plus loin :

« Il s'agit de donner — et il est urgent de donner — à notre influence en Orient les organes nouveaux dont elle a besoin, des organes appropriés au pays, adaptés à la vie moderne, permettant de lutter plus avantageusement contre les empiètements des nouveaux venus, admirablement armés, qui l'ont en partie expropriée, et qui menacent de la supplanter bientôt.

« L'école congréganiste ne peut plus aujourd'hui remplir complètement ce rôle. Tout en reconnaissant hautement les bénéfices moraux que notre pays a retirés jusqu'ici des travaux et des œuvres poursuivis par nos missions en Orient, il faut avoir le courage de dire qu'à une situation nouvelle doit correspondre un mode d'action nouveau. »

M. Charlot n'oublie qu'une chose, c'est de nous dire quelle est cette « tâche », quel est ce « mode d'action nouveau ». A moins qu'il n'ait pensé nous l'indiquer dans ce *tertio* de ses conclusions :

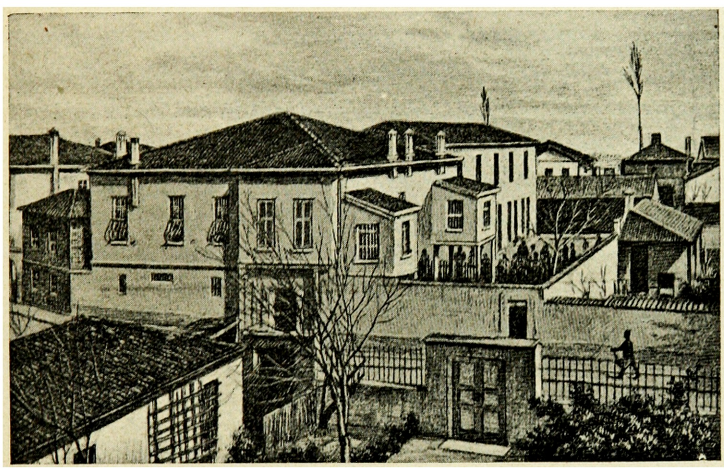
« Orienter les programmes dans un sens plus moderne, les faire plus souples et plus vivants, en y donnant plus d'importance à l'histoire et à la géographie de la région, à la géographie économique de la France dans ses rapports avec la production et la consommation locales ; développer l'enseignement pratique, industriel et surtout commercial.

« On a trop perdu de vue, en effet, les relations de la langue avec les intérêts économiques. L'enseignement de la langue française ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais surtout comme un moyen de développer nos échanges. Dans les clients de notre langue nous devons voir, avec les futurs clients de la pensée française, ceux de notre commerce et de notre industrie. »

Je me permettrai ici plusieurs remarques :

1° Ces reproches sur la pédagogie routinière, sur le peu d'esprit pratique, sur l'instruction insuffisamment commerciale et industrielle qu'ils donnent à leurs élèves, adressés ici aux congrégations, retombent lourdement aussi sur les collèges de l'État en France et à l'étranger. M. Charlot s'en convaincra lui-même s'il veut prendre la peine de lire les sept ou huit volumes in-4° qui composent l'*Enquête parlementaire sur l'Enseignement secondaire* en 1899 (Chambre des Députés) (1).

2° Ces reproches sont tellement mérités par la France entière



Cliché *Missions catholiques*

Ecole française de Samsoun dirigée par les Frères Maristes

dans ses rapports commerciaux avec le Levant, que des prêtres, des évêques, des patriarches de ces pays nous les font, à leur tour. J'emprunte ce fait, non point à un catholique, mais à un anticlérical notoire, à un ami de la Mission laïque si chère à M. Bourgeois, bref, à M. de Lanessan. Il parle de l'influence que nous avons au Liban depuis l'expédition de Syrie. « Qu'enre tire la France ? dit-il. Le

(1) Si la masse de ces volumes l'effraye, j'oserai conseiller à M. Charlot le résumé que j'en ai fait et qui est publié chez Beauchesne, à Paris, sous ce titre ; *La faillite de l'enseignement gouvernemental.*

patriarche qui a visité Paris en 1905 le laissait entendre dans les paroles que voici : « La situation morale que vous avez chez nous pourrait se traduire par de beaux bénéfices matériels. Si le commerce français voulait bien nous envoyer des représentants aussi compétents que ceux des maisons allemandes, la supériorité qui appartient à celles-ci aurait tôt fait de vous revenir. » Il me semble que cette parole n'a qu'un sens : « Envoyez-nous des commis-voyageurs français dans le Liban, nous vous ferons les commandes que nous sommes obligés de faire aux représentants allemands, puisque vous vous obstinez à ne point paraître. » Épiloguez tant que vous voudrez, vous n'extrairez pas autre chose de ces paroles de Mgr Hoyeck. Eh bien ! si, M. de Lanessan interprète ainsi : « En bon français, dit-il, cela signifie que les Maronites nous aiment bien, mais qu'ils aiment mieux encore les marchandises allemandes (1). »

La même demande, la même prière, dans les mêmes termes, est adressée par nos consuls à nos commerçants, à chaque page de leurs rapports, par la Chambre de Commerce française de Constantinople, dans chacun des numéros de sa revue mensuelle. Protestez-vous qu'ils aiment mieux les marchandises allemandes?

Chez un autre, je dirais qu'il y a là un manque d'intelligence, mais chez M. de Lanessan, il m'est impossible, à mon grand regret, d'y voir autre chose que du parti pris.

C'est du même esprit que procède M. Charlot.

3° Ces reproches sont immérités. Il y a longtemps que les Congrégations, les Frères des Écoles chrétiennes, en particulier, pour ne citer que ceux-là, ont compris les avantages et la nécessité des études commerciales. Leurs œuvres, en ce sens, sont trop estimées en France pour en parler ici. Moins connues parce que plus récentes à l'étranger, elles n'auraient pas dû échapper aux regards de M. Charlot. S'il n'avait joué constamment le rôle de l'aveugle volontaire, il aurait vu que, partout, ils avaient annexé à leurs collèges des cours commerciaux dirigés par des maîtres spéciaux (2).

(1) J. de Lanessan, *Les Missions et leur protectorat*, in-12, Paris, 1907.

(2) Les Frères des écoles chrétiennes, dit M. Gaston Bordat, ont compris depuis longtemps qu'il n'était pas possible à des instituteurs formés à la fran-

Pourquoi donc a-t-il passé sous silence l'Institut commercial français des Frères des Écoles chrétiennes à Cadikeuï, dont le Jury, pour les examens, est, chaque année, composé des membres les plus compétents de la colonie française à Constantinople (1), qui interrogent chacun sur une des matières des études (2) ?

M. E. Giraud, président de la Chambre de Commerce française de Constantinople nous en parle ainsi :

« L'an dernier, en 1905, nous avions déjà pris part à ces examens et nous avions exprimé ici notre vive satisfaction. Cette année-ci, de nouveaux progrès ont été accomplis ; *ces jeunes gens savent beaucoup de choses et les savent bien.* Il est certain qu'ils possèdent un ensemble de connaissances bien supérieur au bagage habituel des

çaise d'enseigner chez les Orientaux sans une expérience personnelle du pays et des langues qu'on y parle. Ils ont fondé à l'île de Rhodes une école normale où les novices français destinés à l'Orient viennent achever leurs études ; ils s'y trouvent avec les novices indigènes, leurs futurs auxiliaires et, pendant que ceux-ci acquièrent un fond de culture française, ceux-là apprennent à pratiquer l'Orient. De cette façon, les Frères possèdent un corps professoral spécialement préparé à sa tâche. Leurs directeurs sont presque tous des hommes d'élite. Les perfectionnements sont continus dans leurs écoles. Ils préparaient, l'année dernière, une réforme nouvelle : la refonte des livres de classe dans un sens spécialement oriental. Jusqu'à présent, ces livres étaient les mêmes que ceux qu'ils utilisent en France et certains de leurs exemples étaient peu compréhensibles aux jeunes Orientaux. Cette réforme est en bonne voie et je ne peux faire ici un plus grand éloge de l'enseignement des Frères qu'en affirmant qu'elle était à mes yeux la seule qui s'imposât vraiment. (*Réforme sociale*, 1er février 1907.)

(1) Voici la composition du Jury de 1906 : Président, M. A. Ledoulx, consul, premier Drogman de l'Ambassade de France, qui représentait le Ministre français du Commerce, de l'Industrie et du Travail ; assisté de MM. Alexis Rey, directeur des chemins de fer Smyrne-Cassaba et prolongements et jonctions Salonique-Constantinople ; Ernest Giraud, président de la Chambre de Commerce française ; J. Testa, délégué par la Banque impériale ottomane ; A. Clician, délégué par la Régie des tabacs ; Charles Hasenfratz, délégué par la Compagnie du chemin de fer d'Anatolie ; N. Vitalis, délégué par l'Association amicale des anciens élèves des Frères du Levant. M. François Psalty, rédacteur du *Levant-Herald*, représentait la presse locale.

(2) Les interrogations portent sur : le droit, l'économie politique, les douanes et marchandises, la géographie commerciale, les langues turque, allemande, italienne, grecque, anglaise, la sténographie et dactylographie, les mathématiques, comptabilité, commerce et documents.

employés de commerce de notre ville et peuvent ainsi rendre de réels services à ceux qui les emploieront.

« Dans un pays où l'avenir de la plupart des jeunes gens réside dans l'obtention d'un emploi où le commerce tient une si grande place, la création d'une école de commerce française digne de ce nom était indispensable. *Il faut être reconnaissant aux Frères de la Doctrine chrétienne de l'avoir si bien organisée.* Les succès remportés par leurs élèves diplômés (1), les emplois qu'ils ont immédiatement obtenus dès leur sortie de l'école, démontrent l'utilité de l'œuvre et son excellent fonctionnement (2). »

Le compte rendu qu'il fait des examens de 1907 se termine par ces mots :

« Il convient, une fois de plus, de féliciter les Frères des Écoles chrétiennes de leur intelligente initiative. En préparant des jeunes gens aptes à faire de bons commerçants et d'excellents employés, non seulement ils assurent l'avenir de leurs élèves, mais encore rendent un signalé service aux grandes administrations de ce pays et à son commerce. L'Institut commercial n'a que quatre années d'existence. Il a pourtant déjà donné d'excellents résultats, formé des sujets remarquables et compte dès à présent comme un établissement de grande utilité qui fait honneur à la France (3). »

(1) En cette année 1906, on avait devancé la date des examens parce que la plupart des élèves diplômés avaient été engagés par un grand établissement financier de Constantinople.

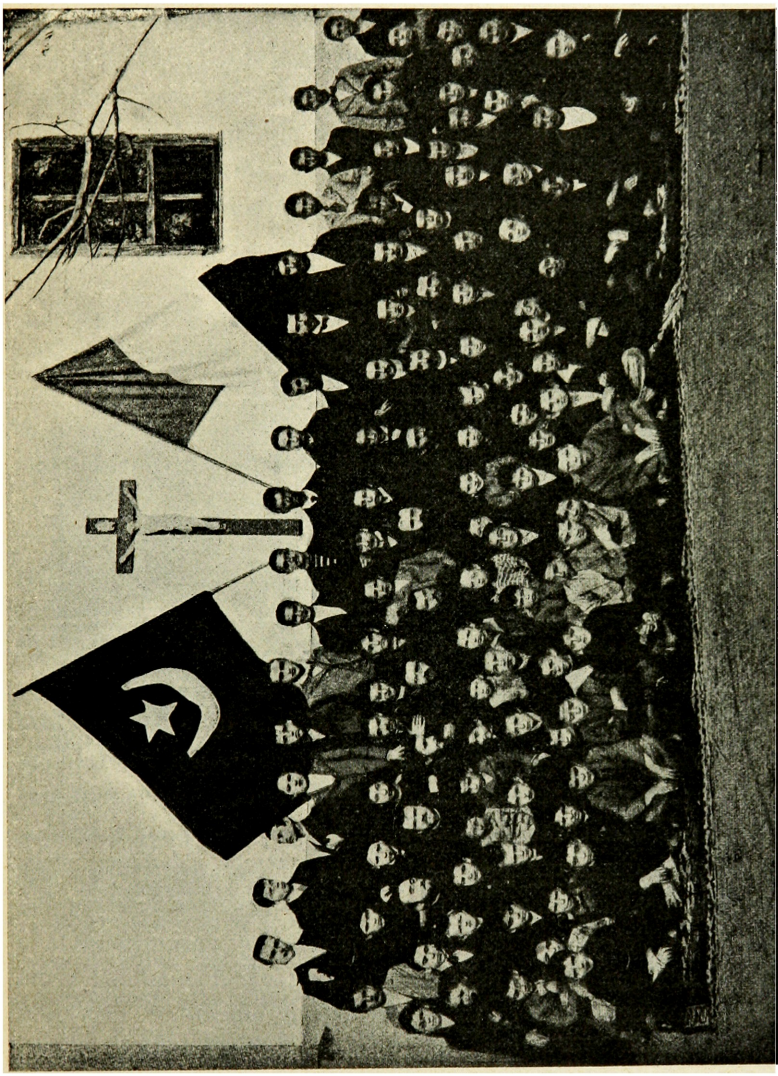
(2) *Revue Commerciale du Levant*, mai 1906.

(3) *Revue Commerciale du Levant*, juin 1907. Toutes les congrégations font de même. Nous lisons, en effet, dans le *Stamboul* (3 septembre 1907) cette note de son correspondant de Samsoun : « Sur les démarches de M. L. Coulomb, vice-consul de France et président du Comité de l'Alliance française en notre ville, le Conseil d'administration de l'École supérieure de Commerce de Marseille vient d'attribuer à ce Comité une bourse annuelle d'externat.

« Nous ne pouvons qu'applaudir à cette gracieuse décision qui permettra, chaque année, l'envoi d'un élève à cette école pour s'y perfectionner dans la science commerciale et profiter, en outre, de la continuelle *leçon de choses* qu'offre le séjour de Marseille, le grand port méditerranéen français.

« En vue de faire bénéficier ses élèves de l'attribution de cette bourse, le frère Émile, le sympathique directeur de l'école des Frères Maristes de notre ville, se propose de modifier, en faisant une part plus grande à l'enseignement commercial, le programme des études de cet établissement. »

Et pourtant, M. Giraud n'est pas un clérical, et il ne s'en cache pas. On s'en aperçoit sans peine, quand il critique « les agissements



Cliché *Missions catholiques*

Ecole française d'Eski-Chehir, dirigée par les Augustins de l'Assomption

politiques des Jésuites et des Assomptionistes. » Mais il sait rendre pleine justice au Frère des Écoles chrétiennes, « à ce fils de paysan français qui s'en vient, dans des pays solitaires, en pleine

montagne, apprendre le français à des fils de paysans turcs », et aussi « à la petite sœur de l'Assomption qui ne voit pas plus tôt une gare élevée à un point quelconque qu'elle y fonde une école ». J'ai noté précieusement ces paroles de notre entretien sur la question et remarqué son émotion quand il me parla des projets que l'on exigeait du Ministère des affaires étrangères. C'est que M. Giraud est un homme de bon sens et un patriote. Établi à Constantinople depuis la guerre de 1870, il connaît le pays et ses besoins, beaucoup mieux que nos inspecteurs de passage, condamnés aux travaux forcés des rapports préconçus.

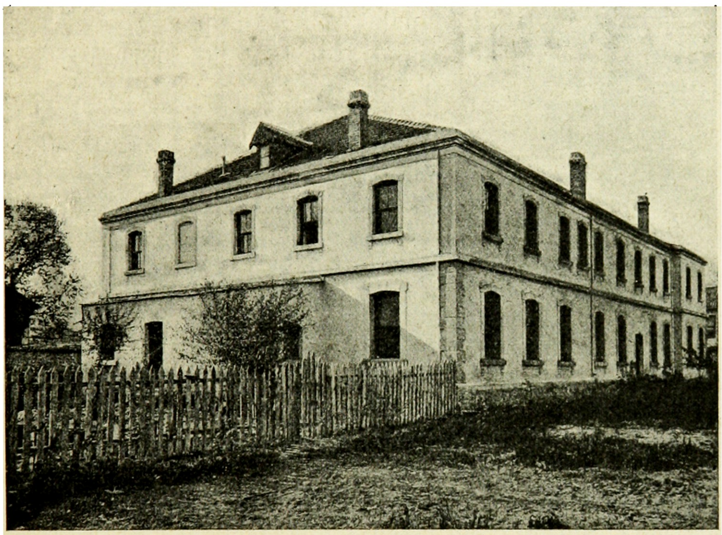
Une lacune choquante du travail de M. Charlot est l'absence totale de renseignements sur les écoles des campagnes et les écoles professionnelles de garçons ou de filles, sauf en ce qui concerne les écoles fondées par l'Alliance israélite universelle (1). Nous en dirons la raison plus loin. En tout cas, pour un homme qui veut une instruction plus conforme à la vie réelle, matérielle, il n'aurait pas dû passer sous silence l'instruction professionnelle. Pourquoi ne s'en est-il pas occupé? Serait-ce parce que, parmi les instituteurs de la Mission laïque, il ne s'en trouverait guère qui voulussent se résoudre au rôle de forgeron, de laboureur ou de cordonnier? Et pourtant !...

L'œuvre civilisatrice entreprise en Orient ne doit pas consister uniquement à trouver des débouchés pour nos produits nationaux ou des marchés qui nous fournissent à meilleur compte les matières premières ; ce serait une vulgaire exploitation d'un peuple arriéré, exploitation indigne d'une des premières nations du monde. Son rôle est plus grand et vise, si je ne m'abuse, à montrer à ces peuples le moyen de s'élever, à les aider dans cette ascension pénible, à développer en eux leurs qualités natives et à leur inculquer celles qui leur manquent, afin qu'ils n'aient besoin des autres que dans

(1) « A Beyrouth, où s'ajoute à leur groupe scolaire un patronage d'apprentis, à Caïffa, où l'école des garçons comprend trois cent cinquante élèves, dont quarante ou cinquante israélites et, où des ateliers de bois, de fonte, de moulage forment d'excellents ouvriers dont quelques-uns viennent se perfectionner dans les écoles nationales professionnelles de France. » (Rapport Charlot.)

cette aide que les peuples égaux en civilisation recherchent et s'accordent mutuellement.

Or, l'école en Turquie, comme partout, ne doit pas s'adresser aux seuls intellectuels, à la classe bourgeoise ; elle doit prendre en mains les intérêts des fils du peuple, de ceux-là qui ont besoin d'un métier pour vivre. Avant tout, dans ces populations nonchalantes et oisives, il faut répandre le goût du travail. Voilà pourquoi les congrégations ont pris soin d'installer, quand elles le pouvaient, à



Cliché *Missions catholiques*

Couvent des Oblates de l'Assomption à Eski Chéhir

côté de l'école où elles enseignent le français, des ateliers où leurs élèves apprennent à travailler suivant les méthodes rationnelles. Rares sont les établissements populaires congréganistes de garçons et de filles où cela n'existe pas. Et M. Charlot n'en a visité aucun !

A-t-il même vu les ateliers de l'Orphelinat Saint-Pierre à Jérusalem, où, en dehors des éléments des langues française et arabe, les enfants apprennent, suivant leurs aptitudes, la menuiserie, la sculpture sur bois, la confection d'habits, la taille de pierre, le jardinage et l'horlogerie? *De minimis non curat prætor*, me répondra-

t-il, — ce qui ne l'a pas empêché de faire supprimer l'allocation fort modeste attribuée jusqu'alors à cet établissement.

Veut-il, en ma compagnie, parcourir rapidement l'école professionnelle des Frères des Écoles chrétiennes à Alexandrie? Le Frère Godefroy, visiteur général pour l'Égypte, nous servira de cicérone.

« Lés cinq ateliers : couture, cordonnerie, reliure, menuiserie et forge, sont généralement pourvus de travail. Mais c'est la menuiserie qui a surtout les faveurs du public. Les produits livrés par cet atelier sont très appréciés pour la solidité et le fini relatif. Aussi les commandes affluent à tel point qu'il est impossible de les accepter toutes. Elles viennent des particuliers, des ingénieurs, des administrations ; d'Alexandrie, du Caire, de la province. Mais, comme par le passé, malgré que la demande dépasse de beaucoup l'offre, nous devons maintenir les prix assez réduits pour ne pas éloigner la clientèle. Il existe au Caire, comme à Alexandrie, des ateliers bien pourvus d'outillage mécanique, où la main-d'œuvre est notablement simplifiée et qui, par suite, peuvent exécuter les travaux dans de bonnes conditions de prix. Au surplus, le salaire de l'ouvrier indigène est peu élevé : autant de circonstances locales qui nous obligent de produire sans préoccupations autres que celles de fournir à nos élèves un métier utile pour leur avenir ; car telle est, avant tout, la raison d'être d'une école professionnelle.

« Comme activité, la forge occupe le second rang. Cet atelier, de date récente, puisqu'il ne compte que deux ans d'existence, ne possède encore qu'un outillage fort incomplet. Tout doucement, au fur et à mesure des ressources, nous lui procurons l'indispensable. Grâce à la menuiserie, le travail commence à arriver à la forge ; elle vient d'exécuter de grandes portes en fer pour l'administration des douanes et divers portails et grilles pour des particuliers. Les clients paraissent satisfaits des livraisons, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

« Les trois autres ateliers trouvent généralement les éléments d'un travail utile ; ils sont cependant moins recherchés par les apprentis que la menuiserie et la forge. Un bon menuisier, un forgeron intelligent ne craignant pas le chômage gagnent de bonnes journées ; il n'en est pas ainsi du cordonnier ou du tailleur qui ont à

soutenir la concurrence ruineuse des grands magasins de confections.

« Mais, au milieu de toutes les difficultés d'ordre matériel, il y a lieu de croire que le but moral est atteint. Dans les ateliers, tout en exerçant une vigilance active, les Frères mettent la main à l'outil ; ils ne dédaignent pas les besognes les plus vulgaires. Cette conduite, qui, au début, provoquait chez les jeunes apprentis le sourire un peu méprisant, est devenue un objet d'admiration, et



Cliché *Missions catholiques*

Ecole de garçons de Malatia

ces enfants qui, dans une condition de pauvreté voisine de l'indigence se croyaient obligés d'emprunter des mains encore plus mercenaires, se livrent, à l'école et ailleurs, à des travaux regardés jusque-là comme l'apanage de l'esclave ou du fellah. Ainsi le travail manuel est ennobli et les préjugés disparaissent sous l'influence du bon exemple (1). »

M. Charlot a-t-il jamais pensé à cela? Pourrait-il nous dire en quoi ses laïques seraient plus aptes que les congréganistes dans ce rôle d'éducateurs professionnels. Je ne dis pas qu'ils le seraient moins ; mais en quoi le seraient-ils plus?

(1) *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*, nos 273 et 274, juin 1906.

M. Charlot se demande si, en face de « la concurrence internationale », les congréganistes sont « à la hauteur de la tâche à accomplir » et capables « de lutter plus avantageusement contre les empiétements des nouveaux venus ». — Il répond par la négative et demande l'école laïque.

Or, de ces nouveaux venus, les plus à craindre, pour l'instant, ce sont les Italiens. Et ceux-là, précisément, qui, pendant l'accès crispinien avaient fait une expédition de laïcisme en Turquie, se sont vite calmés et, avec une hâte fébrile qui devient inquiétante, remplacent tous ces laïques par des congréganistes (1).

Le *Stamboul* écrivait, dans son numéro du 7 mars 1907 :

« Les journaux italiens énumèrent les établissements scolaires congréganistes qui sont actuellement subventionnés par le Quirinal.

« Quoique la liste soit d'une exactitude contestable, nous croyons à propos de la signaler.

« Voici celle que donne l'Italie :

« A *Constantinople :* Salésiens, Sœurs dominicaines, Géorgiens de l'Immaculée Conception (?), Saint-Joseph, Sœurs d'Ivrée ; *Prinkipo :* Franciscaines missionnaires ; *Buyukdéré :* PP. Conventuels, garçons ; *Yédi-Koulé :* Sœurs dominicaines ; *Alep :* Franciscains de Terre-Sainte ; *Beyrouth-Guegueli :* Établissement des sœurs Alloatti ; *Dédéagatch :* École des sœurs Franciscaines ; *Jaffa :* Institut des Franciscaines missionnaires ; *Jérusalem :* Institut des Franciscaines missionnaires ; *Smyrne :* Collège des sœurs d'Ivrée, École paroissiale de Sainte-Marie Della Grazia (2) ;

(1) « La tâche de M. Charlot était si lourde qu'il n'a pas eu le temps d'interroger les consuls d'Italie sur l'insuccès de la vaste entreprise crispinienne dans le Levant. » (*Journal de Genève*, 31 octobre 1906).

(2) Dans son numéro du 26 octobre 1906, le *Stamboul* disait, en parlant des écoles à Smyrne : « La colonie italienne, quoique fort distancée par la colonie sœur (française), a fait, il faut l'avouer, des pas de géants dans cet ordre d'idée et l'on peut dire qu'elle marchera bientôt de pair avec la colonie française, si celle-ci ne fait rien pour maintenir son avance.

« Dernièrement, l'*Associazione nazionale italiana* a inauguré, comme l'a dit le *Stamboul*, un magnifique local, vaste et d'une belle architecture Renaissance qui a coûté des sommes importantes. Ce couvent est confié aux soins dévoués et éclairés des sœurs d'*Ivrea*, qui ont acquis la plus flatteuse notoriété pour l'enseignement de la langue italienne parmi la jeunesse féminine. »

Beyrouth : Établissement des Carmes ; *Larnaca* (*Chypre*) *:* École des Franciscains ; *Nazareth :* Franciscaines missionnaires ; *Rhodes :* Franciscaines missionnaires ; *Rodosto :* PP. Conventuels ; *Trébizonde :* Mekhitaristes ; *Mésopotamie :* Sœurs Salésiennes.

« Il faut encore compter les écoles de l'Association nationale italienne, organisées catholiquement, à Tripoli, où se trouve un magnifique orphelinat, à Smyrne, à Homs et à Berca.

« Dans cette région, comme nous l'avons indiqué, toutes les écoles sont confiées à des congrégations des missions catholiques, sauf l'école élémentaire féminine de Péra, fondée par la *Dante Alighieri ;* sauf une école non confessionnelle, mais italienne, qui existe à Buggiah ; sauf encore une école coloniale qui se divise en trois succursales installées à Arghirocastro, à Jérusalem et à Jaffa ; sauf, enfin un institut israélite et un établissement particulier situé à Ouadi-Schiahvom dans le Liban.

« Le gouvernement donne au missionnaire italien un sérieux avantage pour l'encourager à répandre l'éducation. Il lui accorde l'exemption du service militaire, ainsi que le passage gratuit ou demi-gratuit sur les navires.

« Au total, l'Italie compte actuellement 43 écoles subventionnées dans l'Empire ottoman ; ces écoles sont dirigées par des religieux.

« Le total de leurs élèves est d'environ 6.000.

« On a imité l'exemple donné par la France, qui garde, d'ailleurs, une écrasante supériorité. Les écoles françaises des Frères à elles seules comptent plus de 35.000 élèves. Mais il faut un commencement à tout.

« Depuis que l'Association nationale italienne s'est entremise entre l'Italie et le Vatican et qu'elle a formé une façon de trait-d'union entre eux, les écoles italiennes ont prospéré, comme elles prospèrent en Amérique, en Égypte et même en Europe (en Angleterre et en France (la Lyre italienne), en Allemagne, en Grèce, etc...

Si, d'un autre côté, on veut nous donner comme modèles les établissements scolaires de Constantinople, il faut penser que, là aussi, il y a des déboires. La *Revue pédagogique* nous en prévient : « L'inconvénient d'une telle école, qui comporte des frais élevés et doit exiger de ses élèves une pension relativement onéreuse, est

qu'elle ne peut réussir dans toutes les villes, ni même dans tous les quartiers d'une même ville. Si elle est assurée d'une clientèle suffisante dans un quartier commerçant et aisé comme Péra, elle rencontre des conditions beaucoup moins satisfaisantes dans un faubourg comme Haïdar-Pacha. Aussi le rapport des trois établissements pour 1904-1905 signale-t-il les difficultés auxquelles se heurte le développement de l'école allemande de ce faubourg. *Il est curieux d'entendre constater que les écoles françaises de sœurs de ce quartier, bien qu'inférieures sous le rapport de l'instruction, sinon de l'éducation, répondent cependant mieux aux vœux des parents et aux besoins des élèves* (1). Des écoles du genre de celles que les Allemands ont fondées à Constantinople ne sont donc pas appropriées à tous les milieux et il faudrait en en créant de semblables, tenir compte de toutes les conditions locales » (2).

Il faut être aveuglé par la mauvaise foi, pour ne pas reconnaître là un danger imminent ; or, ce n'est pas quand l'ennemi donne l'assaut à la cité qu'il faut relever comme incapables les premiers combattants, vieux routiers, pour les remplacer par de jeunes conscrits ignorant le métier et surtout, les difficultés de la place (3).

(1) « A ce propos, nous rappellerons que les Oblates de l'Assomption ont ouvert en 1905 à Haïdar-Pacha une école française pour filles qui, depuis lors, n'a cessé de prospérer ; actuellement, elle est fréquentée par trois cent cinquante élèves.

« Cette année, on a également institué un internat dirigé par les Frères des écoles chrétiennes et qui comprend déjà soixante-dix élèves.

« Les œuvres de charité ont aussi pris un grand développement à Haïdar-Pacha. Deux mille personnes environ sont reçues chaque année au dispensaire tenu par les sœurs.

« Un médecin y donne chaque jeudi des consultations gratuites. » (*Stamboul*, 9 avril 1907.)

(2) *Revue Pédagogique*, 15 avril 1906

(3) Dans son ouvrage : *Sur les routes d'Asie*, M. Gaston Deschamps dit très justement : « Je n'ai jamais visité sans émotion ces maisons religieuses, qui sont pour notre pays autant de foyers d'influence extérieure. Quelque opinion que l'on professe en matière de dogme, on ne peut s'empêcher d'admirer ces modestes ouvriers qui travaillent, silencieusement et sans demander de salaire, à la diffusion de notre langue et de notre civilisation, au maintien de notre bonne renommée. Il serait décourageant de penser que l'esprit laïque et l'indépendance intellectuelle sont de mauvaises conditions pour entreprendre de grandes

« Mais, répliquera M. Charlot, il n'est pas question de faire, au profit de l'étranger, concurrence à l'école congréganiste. Là où elle est seule à enseigner le français et à faire connaître la France en face d'écoles étrangères rivales, elle est pour nous l'école française. »

Quel homme êtes-vous? riposterai-je à mon tour. A quoi sert votre rapport? A quoi tendent vos insinuations perfides? Si les écoles congréganistes en Orient sont des foyers de « restriction mentale », de « dissimulation », de « mensonge », de « prosélytisme intolérant », il faut, coûte que coûte les détruire sans hésitation, y mettre le feu comme aux maisons pestiférées, pour qu'elles ne continuent pas à déshonorer la France et à contaminer le pays.



Cliché *Missions catholiques*
Sœur de Pourtalès-Gorgier, fondatrice de la maison des Filles de la Charité de Coucouch

Si vous hésitez à prendre cette conclusion, logique et radicale, c'est que, au dernier moment, vous

œuvres. Pourtant, il faut bien constater les faits. Peu de laïques consentent à s'expatrier pour établir loin de leur patrie de pareils centres de propagande. Au contraire, les moines et les religieuses sont partout. Il y a des lazaristes à Smyrne, des jésuites à Césarée de Cappadoce, à Marsivan, à Bagdad. Les sœurs de Saint-Joseph ont un hôpital à Smyrne, des écoles à Athènes, à Tinos, à Naxos, aux Dardanelles, à Aïdin, dans bien d'autres villes qu'il serait trop long d'énumérer. Ces missions permanentes travaillent assurément pour la religion catholique, qui est leur raison d'être. Mais elles travaillent aussi pour la France. Cela doit nous suffire. Le moment serait mal choisi pour porter hors de nos fron tières notre fureur de laïcisation. »

avez eu honte du rôle que l'on vous fait jouer, et le public honnête et sensé en déduira que, de tout ce quevous avez dit sur les congrégations en Orient, il ne reste que les éloges.

Ce premier reproche de M. Charlot aux congrégations était par lui désigné sous le titre générique de « méthode et esprit » ; le second l'est par le mot de « tendances ». Sous cette étiquette il classe le prosélytisme et l'intolérance.

Comme précédemment, il ne va pas droit au but en adversaire loyal ; il s'avance d'une marche sinueuse, sournoise, dissimulée. Il flatte sa victime avant de l'assommer. Ne nous lassons pas de le lire :

« 2° *Tendances.* — Nous touchons ici au point le plus délicat du problème de l'enseignement congréganiste en Orient. Certaines congrégations poursuivent le but avoué de ramener à Rome toutes les chrétientés d'Orient, morcelées en sectes nombreuses. Il importait au délégué du ministre des affaires étrangères de savoir si l'école était mise au service de cette action prosélytique, et si c'était une pareille entreprise que subventionnait la République. J'ai consulté les livres entre les mains des élèves, les plans d'études, les prospectus de propagande des institutions, j'ai interrogé des fonctionnaires musulmans dont les sympathies pour la France sont connues, des pères de famille qu'on m'avait signalés comme ayant dû enlever leurs enfants aux congrégations ; je me suis livré à une enquête aussi précise que possible. Je dois dire que j'ai vu ce prosélytisme beaucoup plus dans l'organisation générale de l'enseignement congréganiste, dans la discipline des exercices, que dans les faits particuliers d'intolérance, de propagande individuelle.

« Il semblerait cependant que dans certaines congrégations, celle des jésuites surtout — je ne parle pas des Assomptionnistes qui ont transporté en Orient leur politique et leurs habitudes batailleuses — le zèle à convertir est plus fort que toute prudence... »

M. Charlot raconte trois menus faits, peu concluants, et continue :

« Certes, dans des incidents de ce genre, on saisit au vif les excès confessionnels. Je ne me crois pas cependant en droit de

généraliser et de conclure à une action concertée et permanente qui constituerait une sorte d'organisation de l'abus de confiance. Mais, présenter l'histoire sous un jour exclusivement favorable à la



Cliché *Missions catholiques*

Coucouch (Macédoine). — Les Filles de la Charité et leurs orphelines

thèse catholique, montrer la révocation de l'édit de Nantes comme une œuvre méritoire...

« Voilà des faits qui, avec tant d'autres du même genre, constituent un ensemble où se révèle clairement un système prosélytique.

« Et l'on s'explique qu'à côté de la popularité réelle dont jouissent les congréganistes auprès d'une partie de la clientèle catholique, dans certains autres milieux au contraire, et en particulier auprès des musulmans, chez lesquels j'ai trouvé ce sentiment unanimement répandu et très accentué, la défiance à leur égard grandisse chaque jour, en sorte que l'école confessionnelle, ainsi que vous le constatiez, Monsieur le Ministre, à la tribune du Sénat, est suspectée de prosélytisme, même quand elle s'abstient d'en faire.

« Dans ces conditions (c'est toujours M. Charlot qui parle), ne paraît-il pas évident que notre rôle est d'encourager, dans la mesure où elles propagent notre langue et notre influence, toutes les écoles des rites divers d'Orient, qu'elles soient melkites, maronites ou autres? D'autre part, ne serait-ce pas une lourde faute que de renoncer à ramener à nous la clientèle musulmane, de beaucoup la plus importante, et qui, déjà représentée dans les écoles congréganistes en dépit de leur caractère, viendrait bien plus facilement à une école observant la neutralité confessionnelle?...

Tout ce verbiage peut se résumer en trois lignes : Les écoles congréganistes font du prosélytisme sans en faire, elles sont intolérantes sans l'être, éloignent les musulmans qui, toutefois, vont chez elles quoiqu'ils soient unanimement défiants. Donc, il faut les supprimer tout en les laissant vivre, mais cependant les remplacer par des laïques qui seront religieux sans cesser d'être neutres..

La quatrième conclusion de M. Charlot est ainsi conçue :

« 4° S'inspirer toujours des deux principes suivants :

« Pratiquer une tolérance bienveillante à l'égard de tous les cultes et de toutes les fois, faciliter l'accomplissement des obligations religieuses et ne pas hésiter, sur la demande des familles, à ouvrir les portes de l'école aux représentants des diverses confessions de manière à leur permettre d'y donner l'instruction religieuse à leurs coreligionnaires.

« Et, d'autre part, ne jamais oublier les devoirs que crée l'hospi-

talité reçue. En Égypte, en Turquie, la France n'est point chez elle. Le bon accueil qu'elle y reçoit, l'autorisation donnée à ses nationaux d'y fonder des établissements, impose en retour l'obligation de respecter les mœurs, les coutumes et les institutions établies. »

Contrairement à M. Charlot, nous ne généraliserons pas les faits isolés : d'accord avec la logique, l'usage et le bon sens, nous laisserons de côté les exceptions, et nous dirons : Les écoles congréganistes en Orient ne doivent être taxées ni de prosélytisme malsain, ni d'intolérance, et elles sont l'objet des sympathies de la majeure partie des musulmans.

M. Charlot n'est pas le premier qui fut chargé d'une inspection pédagogique en Orient. Avant lui, une femme, M[me] C. Coignet eut cette mission, et naturellement en fit un compte rendu au ministre de l'instruction publique (1). La page que nous allons en publier montre qu'elle n'était pas *cléricale* (puisqu'il faut employer ce mot) mais très libérale.

« Qu'on suive, dit-elle, pas à pas, en Afrique, l'œuvre de M[gr] Lavigerie (2). Certes, la conversion au christianisme était bien, au

(1) Il est publié tout entier dans la *Revue Bleue*, du 31 octobre 1891.

(2) Les *Missions Catholiques* (année 1905, p. 116) confirment cette assertion : « C'est, disent-elles, par une tactique toute de charité que les Pères Blancs réussirent à faire agréer leur présence et s'imposèrent à l'admiration des indigènes. Avec sa clairvoyance géniale, M[gr] Lavigerie avait tracé lui-même la méthode à suivre : « Gagner les cœurs à force de bienfaits ; apprivoiser les plus fanatiques et les plus hostiles à force de bonté. N'engager personne, ni de près, ni de loin, à se faire chrétien. Si l'on baptisait tel ou tel individu en particulier, il se trouverait dans un milieu tel que sa persévérance serait impossible. Pour les débuts, le ministère apostolique doit n'être pas autre chose qu'un ministère de charité.

« Dociles à ces règles de prudence, les premiers missionnaires de Kabylie se contentèrent du rôle d'infirmiers. Leurs résidences n'étaient qu'un hospice, ou plutôt un cabinet de consultation ouvert à tout venant.

« Aujourd'hui encore, chaque station a son dispensaire pourvu des médicaments les plus usuels. A tous les malades qui se présentent le missionnaire prodigue ses soins. Les notions de médecine qu'on lui a inculquées pendant son noviciat lui permettent de traiter avec une certaine compétence la plupart des cas ordinaires. La gratuité des remèdes lui attire des clients de 20 kilomètres à la ronde. Des infirmes lui arrivent de fort loin, portés en croupe sur des chevaux et des mulets. »

début, tout le rêve du prélat. Il y avait mis son âme et sa vie. Cependant, pas à pas, l'expérience implacable le force à y renoncer. Nous ne savons si la conception chevaleresque des frères armés du Sahara parviendra, à notre époque positive, à grouper assez d'adhérents pour former un corps et exercer une action. Elle n'en contient pas moins une pensée et une leçon des plus hautes. Ce n'est pas la conversion — l'impossible conversion au christianisme que le grand évêque lui donne pour objet, mais l'affranchissement de l'esclavage : rendre l'homme à lui-même, lui rendre, avec la liberté, la responsabilité, la possession de soi ; puis, sur cette base, édifier des vertus communes à tout développement de l'individu, à tout état social. C'est le fondement de la morale humaine.

« Or, cette sagesse supérieure à tous les prosélytismes aveugles nous l'avons trouvée chez les plus humbles congrégations de l'Orient acquise par la même expérience.

« — Faites-vous des conversions, demandais-je à Tunis à la supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, qui avait passé en Orient quarante ans de sa vie?

« — Jamais, me répondit-elle. A l'essayer seulement, nous nous perdrions sans rien sauver. L'aveuglement religieux est chez ces peuples invincible (1).

« — Comment, dès lors, satisfaites-vous à vos engagements de missionnaires?

« — En travaillant à réveiller la conscience, à édifier dans les âmes les grands principes communs de la morale et du bien, et en nous efforçant de donner, en nos personnes, l'exemple des vertus chrétiennes (2). Bien des préjugés tombent à notre approche, et

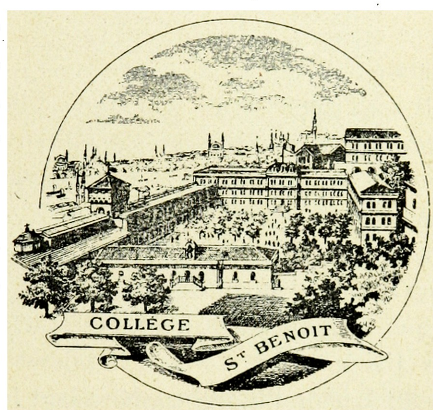
(1) C'est la même parole que nous rapporte Ch. Mismer, dans ses *Souvenirs du monde musulman* (p. 138) : « Je me souviens qu'en visitant, à Galata, un dispensaire tenu par sœur Madeleine, sainte femme, honneur de son sexe et de l'humanité, je lui demandai si, en échange de ses soins, elle obtenait des conversions. « Jamais, répondit-elle, parmi les musulmans ; nous n'essayons « même pas. »

(2) Nous trouvons encore dans les *Missions catholiques* (année 1870, p. 400) un fait qui corrobore cette assertion : « Depuis environ deux ans, les religieuses de Notre-Dame-de-Sion ont ouvert à Jérusalem un externat pour les jeunes filles mahométanes ou israélites. Les sœurs d'origine arabe chargées de cette

n'est-ce pas déjà quelque chose de réconcilier à la religion du Christ des gens qui la honnissaient, et de faire aimer notre patrie? Ces peuples sont bons au fond du cœur. Nos élèves nous montrent confiance, gratitude, fidélité. Ils vénèrent notre religion, tout en gardant la leur, et tiennent la France pour le plus grand des pays.

« Elle relevait la tête sur ces mots avec un sourire.

« Cette réponse, je l'ai entendue partout en Orient. La Congrégation dans ces pays lointains, restant étrangère à nos luttes intérieures, le patriotisme s'y développe. Tous nos religieux et religieuses d'Orient sont ardemment attachés à la France, et non seulement à celle d'hier, mais à celle d'aujourd'hui. »



A ce rapport de l'inspectrice universitaire donnons pour suite une lettre d'un simple frère, maître d'école à Samsoun. On y verra dans toute sa naïveté cette bonne largeur d'esprit tolérante qui est celle, au fond, de tous nos éducateurs congréganistes en Orient, religieuses et religieux :

« ...L'initiative de la fondation de l'École catholique de Samsoun, est due tout entière à nos respectables supérieurs de Saint-Genis-Laval. Nous n'avons reçu ni allocation gouvernementale, ni secours de personne.

« Au début, en 1895, nous étions trois frères pour dix-sept élèves ; actuellement nous sommes neuf, et nous avons reçu plus de cent inscriptions. Un de nos frères, venant du Cap et d'Aden, où il a

division ont reçu pour instructions de ne pas chercher directement à faire du prosélytisme. Mais leur bonté maternelle a fait bientôt germer d'inexprimables sentiments d'attachement dans ces jeunes cœurs. Ces enfants ont d'ailleurs le goût du travail et leur étonnante intelligence hâte leurs progrès. Il est facile d'entrevoir la portée d'un si heureux mouvement qui modifiera les mœurs de l'Orient. »

séjourné trois ans au sud de l'Afrique et sept années dans l'Yémen, professe ici l'anglais, pour enrayer l'engoûment des Samsounais pour le grand collège protestant de Marsivan.

« On trouve dans notre école des élèves de toutes les opinions religieuses : 22 catholiques, 65 orthodoxes ou grégoriens, 2 juifs, 2 protestants et 4 musulmans. Tous les élèves chrétiens répondent aux prières faites en classe et, pendant qu'ils les récitent à haute voix, les enfants infidèles ont une tenue très édifiante.

« Je vous avouerai que j'aime les Turcs, malgré tous leurs vices, parce que, sans ostentation, ils ont le courage de fuir le respect humain ; ils prient en pleine rue, à genoux et le front en terre. S'ils sont infidèles, ils sont, certes, bien loin d'être païens, car ils détestent ceux qui ne croient pas en Dieu.

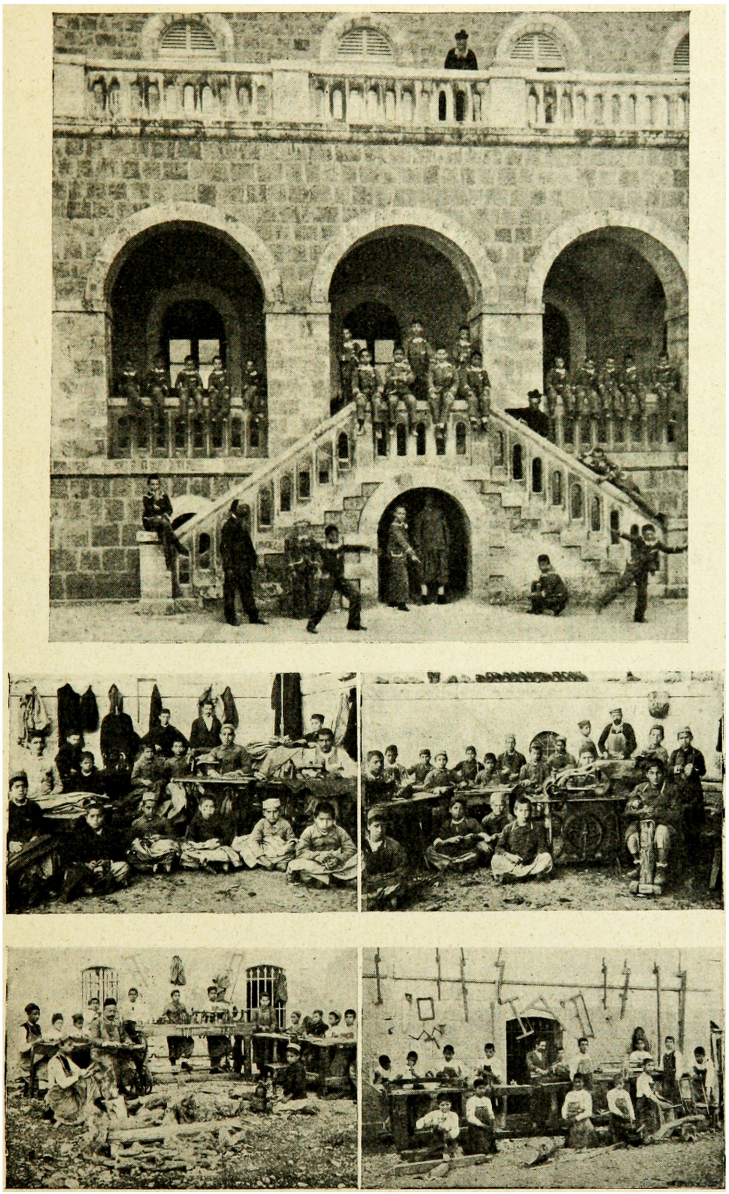
« Mes Frères ont eu la bien légitime curiosité d'entrer dans la grande mosquée de Samsoun, et ils ont été fort impressionnés du sérieux que les musulmans mettent à prier ; un grand nombre se trouvaient là, sous la direction d'un iman, qui récitait les prières et que tous les assistants répétaient après lui.

« J'ai trouvé le Coran à la bibliothèque de Samsoun, j'ignorais que les lois de l'Église en défendent la lecture aux catholiques ; je vous assure que j'y ai relevé d'excellentes maximes, dont je tire moi-même bon profit ; ainsi les suivantes :

« La chose qui plaît le plus à l'homme est justement celle qui lui est interdite. »
« Méfiez-vous de la méchanceté de l'homme à qui vous avez fait du bien. »
« La patience est encore plus puissante que le feu. »
« Le pardon est le caractère des grands âmes. »
« Le bon Dieu est avec ceux qui souffrent en patience. »
« Il y en a beaucoup qui sèment pour eux et que d'autres moissonnent. »
« L'amitié est un cœur ouvert, où on lit de près et de loin. »

« Le plus consolant pour nous, c'est que, prêchant beaucoup plus par une vie exemplaire que par de longs discours, nous sommes persuadés que nos courts catéchismes font grand bien ; nous n'avons jamais été écoutés, nulle part, avec autant d'attention.

« Mais, toutefois, nous évitons de faire du prosélytisme à son



L'Orphelinat Saint-Pierre, à Jérusalem

de grosse caisse et de parler des points de dissidence entre l'Eglise schismatique et la nôtre.

« Nous tâchons de leur donner l'exemple des vertus chrétiennes, de la douceur dans les rapports, de la résignation dans l'épreuve (1). »

Sans aucun doute il était parent du frère Raphaël, cet autre frère dont on nous racontait l'histoire à l'*Union française de Constantinople.* Il n'avait que des musulmans dans sa classe et, quand retentissait pour eux l'appel à la prière, il présidait cet exercice avec autant de recueillement que s'il avait eu devant lui des enfants de sa religion (2).

M. Charlot aurait pu apprendre tout cela, comme moi, et bien d'autres choses encore. Le P. Gressien le lui dit en propres termes :

« Je lui aurais fait lire à la bibliothèque l'Encyclique *Orientalium dignitas* de Léon XIII, qui ordonne aux collèges latins de fournir à leurs élèves orientaux la faculté de garder les pratiques de leurs rites, et les lettres de la Propagande qui interdisent aux écoles catholiques d'obliger ceux de leurs élèves qui ne le sont pas à prendre part aux offices religieux.

« Pour s'assurer que ces prescriptions ne sont pas chez nous lettre morte, il aurait pu, le dimanche suivant, venir dans notre église qui est ouverte au public. Il aurait assisté à une messe grecque, où nos élèves de ce rite communient sous les deux espèces.

« S'il avait eu la patience d'assister encore à la messe latine

(1) *Missions Catholiques* (année 1902, p. 397). Lettre du Frère Raphaël, des Petits Frères de Marie.

(2) C'est ici le moment de rappeler la parole de l'apôtre saint Paul (1er *Ep. aux Corinthiens*) :

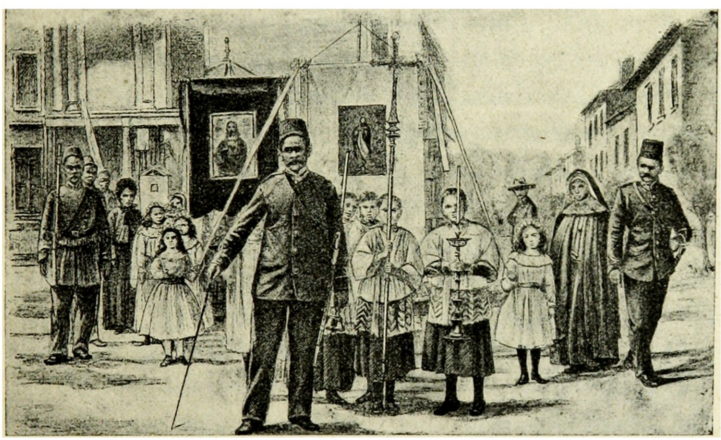
« Étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu serviteur de tous pour gagner plus de personnes.

« Et j'ai vécu avec les Juifs, comme Juif, pour gagner les Juifs ; avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi (quoique je n'y fusse pas assujetti), pour gagner ceux qui sont sous la loi ; *avec ceux qui n'avaient point de loi, comme si je n'en eusse point eu moi-même* (quoique j'en eusse à l'égard de Dieu, ayant celle de Jésus-Christ), pour gagner ceux qui étaient sans loi. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous. »

qui suit de près la messe grecque, il y aurait remarqué, dans les rangs des élèves, pas mal de places vides ; la curiosité l'y poussant il en aurait sans doute demandé la cause, et le premier venu lui aurait dit : Il y a des non catholiques qui ont préféré rester en étude (1). »

Pour montrer que les non catholiques couraient en foule dans les écoles laïques, M. Charlot cite la nomenclature des élèves à l'école Faure, de Constantinople : « Les divers éléments y sont répartis, au point de vue de la nationalité religieuse, de la manière suivante : Catholiques français, 6 ; Catholiques divers, 5 ; Arméniens grégoriens, 13 ; Grecs orthodoxes, 89 ; Israélites, 22 ; Musulmans, 18 ; Protestants, 3. »

M. Charlot a une prédilection marquée pour ces tableaux.



Cliché *Missions catholiques*

Procession de la Fête-Dieu, à Samsoun

(1) Les Frères des écoles chrétiennes ne manquent pas d'observer ces prescriptions : « Dans nos écoles de Beyrouth, nous nous sommes conformés dès la première heure, malgré de sérieux sacrifices, à la lettre apostolique de Léon XIII de sainte et grande mémoire, sur la constitution des Églises d'Orient. Tous les dimanches et jours de fête, des messes de différents rites orientaux sont célébrées dans notre chapelle, pour faciliter la communion aux élèves, chacun selon les prescriptions de sa liturgie. « (Lettre du Frère Ildefonse, visiteur des Frères de la Palestine, Syrie et Liban, *Bulletin des Ecoles d'Orient*, octobre 1905.)

Quoiqu'il n'en cite qu'un, on sent qu'il s'y appuie comme sur un étai solide. Aussi, plus tard voudra-t-il en apporter un second pour corroborer sa thèse. Il le confiera au ministre des affaires étrangères qui en donna connaissance à la Chambre (1). Je ne lui marchanderai pas non plus la citation :

« Au Caire et à Beyrouth, écrit M. Charlot à M. Pichon, la rentrée dans les établissements d'enseignement laïque a été excellente et le nombre des élèves est beaucoup plus considérable que l'an dernier. Le collège Esnault, du Caire, a passé de 93 élèves en novembre 1905 à 184 en novembre 1906, et chaque jour de nouvelles inscriptions sont reçues. L'insuffisance du local empêche seule d'accueillir les élèves qui se présentent.

« A l'établissement Ogier, de Beyrouth, la population scolaire, qui était, à mon passage en juin dernier, de moins de 40 élèves, se décompose actuellement comme suit : collège, 106 ; cours commerciaux, 17, cours du soir, 19 ; total : 142, comprenant des Égyptiens, des Persans, des sujets ottomans, des Hellènes, à côté de Français, de Russes et d'Autrichiens. Au point de vue religieux, on compte dans cette école 48 grecs orthodoxes, 39 musulmans, 36 catholiques ou israélites, 7 druses. Une telle répartition indique clairement la faveur avec laquelle seront accueillies en Orient auprès de toutes les sectes nos écoles laïques. »

Et M. Pichon de conclure : « Il est donc possible d'intéresser ces sectes à nos écoles laïques. »

Tout cela est bel et bien. Mais, M. Charlot a oublié — que d'oublis, grand Dieu ! — de nous prouver que ces sectes, puisque sectes il y a, fuyaient partout nos écoles congréganistes. Or, il n'en est rien. Nous l'avons vu déjà précédemment, nous l'allons voir encore.

Qu'il me permette de lui opposer d'abord ce tableau extrait des *Missions catholiques* (2); il concerne les écoles des Jésuites d'Arménie.

(1) *Journal Officiel*, 13 décembre 1906.

(2) *Missions Catholiques*, 1897.

	Garçons		Professeurs laïques	Filles	
	Nombre des élèves	élèves tholiques	aux frais de la mission	Nombre des élèves	Élèves catholiques
Adana.. ..	216	25	4	250	26
Césarée 1° .	339	38	7	393	30
— 2° .	83	50	2	111	45
Sivas	623	26	11	407	9
Tokat	197	46	5	337	54
Amasia ...	288	6	6	250	14
Marsivan ..	273	52	7	350	46
Total ...	2.019	243	42	2.098	224

De cette statistique il ressort que, sur 2.019 garçons, il n'y a que 243 catholiques, et, sur 2.098 filles, que 224 catholiques, soit un peu plus d'un dixième. On remarquera aussi que ces Jésuites intolérants emploient des professeurs laïques (1).

M. Charlot me paraît ne pas connaître l'effectif de cette université de Beyrouth, qu'il a, comme l'on dit, sur le cœur.

Qu'il relise le rapport de M. Deschanel (Affaires étrangères, Budget 1907.)

Il y trouvera ceci :

« Pour la Faculté de médecine, le nombre total des étudiants est de 233 dans la présente année scolaire 1905-1906; il était de 212 en 1904-1905, de 172 en 1903-1904 et de 195 en 1902-1903. Les étudiants non ottomans ne peuvent se faire inscrire à la Faculté que s'ils sont nés en Orient. Les étudiants appartiennent à toutes les religions; voici, cette année, comment ils se répartissent sous ce rapport ;

(1) A Tripoli de Syrie, dit le Frère Simplice, « nos classes sont pleines d'élèves appartenant à toutes les dénominations religieuses : catholiques, schismatiques, musulmans, juifs ». (*Missions Catholiques*, année 1898.)

A Chio, M. Gaston Deschamps (*Sur les routes d'Asie*) visitait l'école des religieuses : « Je regardai, dit-il, un cahier sur un des pupitres et j'y lus ce nom : *Ahmed.* Beaucoup de petits Turcs et de petites Turques apprenaient l'*A B C* aux écoles enfantines des sœurs de Saint-Joseph. »

Latins	14	Grecs	28
Maronites	62	Arméniens	23
Melchites	30	Coptes	1
Arméniens	11	Musulmans	34
Coptes	1	Israélites	18
Chaldéens	7	Druses	1
Syriens	2	Soit	106 non catholiques
Soit	127 catholiques.		

Il y a donc presque autant de non catholiques que de catholiques.

Il est même des écoles où il n'y a pas un seul enfant catholique. Dans le *Bulletin de l'Alliance Française* (1903), M. Albert Malet raconte une visite à l'école des religieuses de Monastir, dont la supérieure est la sœur Viollet, des Filles de la Charité : « ... J'ai aperçu, dit-il, sur la table, des livres de chez nous. Les fillettes avaient la mine éveillée. Elles formaient un petit musée ethnographique où presque toutes les races de la péninsule étaient représentées : il y avait là des Valaques, des Grecques, des Albanaises, des Israélites. « — En est-il de catholiques? » ai-je demandé. « — Pas une seule, répond la supérieure, mais ce sont des enfants du Bon Dieu ! »

Quelque part dans son rapport, M. Charlot est heureux de pouvoir dire : « A Brousse, c'était naguère un haut fonctionnaire ottoman qui rendait hommage à la vertu de l'école neutre en confiant son fils à M. Velletaz. »

Qu'à cela ne tienne. A son haut fonctionnaire ottoman j'opposerai un gouverneur de province. Nous lisons dans les *Missions Catholiques* : « Le gouverneur de Malatia s'étant démis de ses fonctions pour cause de santé, de retour à Constantinople, a cru de son devoir d'exprimer à Mgr Azarian toute sa satisfaction au sujet de l'éducation que les sœurs arméniennes de l'Immaculée-Conception donnent aux jeunes filles : il les appelle des *anges* et fait ressortir tout le prix de cette institution. Il ajoute que ces religieuses édifient les habitants de Malatia sans distinction de race ni de religion, qu'il leur a confié sa propre fille et n'a qu'à se louer de sa détermination. Sa femme fréquentait souvent l'établissement des

sœurs et achetait des objets confectionnés par les jeunes filles pauvres, afin d'encourager l'Institution.

« L'ex-gouverneur pria en même temps le patriarche de construire à Malatia une habitation convenable pour les Sœurs ; le logement actuel étant étroit et malsain, les Sœurs souffrent des indis-



Cliché *Missions catholiques*

Le F. Janin pansant un lépreux

positions et voient leur santé s'affaiblir à vue d'œil. Cette démarche de l'ex-gouverneur n'est-elle pas un sujet digne de méditation? Un musulman, un fonctionnaire se faisant l'avocat des Sœurs arméniennes et priant le patriarche de les envoyer sur d'autres points de

l'Arménie. « C'est le plus grand bienfait que vous puissiez accorder, dit-il au patriarche, aux populations de notre Empire (1). »

Pour se défendre, M. Charlot allèguera que cette sympathie, cette reconnaissance de la part des musulmans, les congrégations l'obtiennent, autant, sinon plus, par les soins charitables que par l'instruction. Je lui concède et j'ajoute que son école laïque ne pourra jamais lutter sur ce terrain.

Les peuples, surtout les peuples d'Orient, se gagnent, comme les individus, plus par le cœur que par la tête. Les aimer et le leur montrer en actes fera plus pour les attirer et les attacher à soi que tous les raisonnements du monde.

Je ne m'attarderai pas à faire le dénombrement de la multitude des gens de toutes nationalités et religions qui défilent dans les dispensaires des congrégations en Orient : c'est trop connu (2).

Je reviens à la question principale des écoles, en invoquant le témoignage d'un auteur indépendant. M. Gaston Bordat a parcouru longuement l'Orient, et, d'une conférence faite récemment, j'extrais quelques lignes :

Il pose l'objection : « Les musulmans, si fanatiques en matière de religion, répugnent à envoyer leurs fils chez des moines. »

Il répond :

« Voilà ce qu'on nous dit couramment. C'est de la critique un peu superficielle. Ceux qui ont étudié à fond l'Islam peuvent témoigner qu'il est beaucoup moins fanatique et violent qu'on ne le suppose communément chez nous. Ceux-là vous diront que les musulmans respectent la religion catholique à l'égal de toute religion

(1) *Missions Catholiques*, année 1885, p. 398.

(2) La sœur Marie Christine, supérieure des sœurs bulgares, dites Eucharistines, écrit de Guerghely (Macédoine) : « Notre petite communauté augmente toujours. Malgré les troubles qui agitent le pays, tout est tranquille autour de nous. Nous avons les sympathies de tous. Les Turcs eux-mêmes se montrent très bienveillants et nous protègent en cas de troubles, en gardant notre maison. Quant à nos catholiques bulgares, ils ont toujours la confiance des musulmans ; nulle part aucun d'eux ne s'est trouvé mêlé aux agitateurs. » (*Bulletin des Ecoles d'Orient*, août 1905.)

révélée et qu'ils ne manquent pas de considération pour ses prêtres. Ce qu'ils détestent par-dessus tout, c'est l'esprit athée. Je me souviens toujours de ces paroles d'un pacha turc, gouverneur de province en Asie-Mineure, avec lequel je discutais l'année dernière le problème que je suis en train d'exposer : « Jamais je ne confierai « l'éducation de mes enfants *à des hommes qui ne prient pas.* » Il exprimait par ces paroles un sentiment de défiance très répandu parmi ses coreligionnaires. Les musulmans ont l'esprit profondément religieux, ils estiment infiniment mieux un israélite ou un chrétien qu'un homme qui n'a pas de religion du tout. Je parle de la masse, bien entendu.

« Eh bien ! Messieurs, pour les populations de l'Orient, *laïque est synonyme d'athée,* école laïque signifierait pour eux école sans Dieu, école européenne dans le sens révolutionnaire qu'ils attachent à cette épithète : ils s'en méfieraient bien davantage que des écoles franchement confessionnelles.

« Créer des écoles laïques en Orient en visant la clientèle musulmane est, par conséquent, une erreur. Ces écoles ne doivent pas non plus compter sur les schismatiques : ils possèdent des établissements scolaires de leur confession, où on leur enseigne le français qui leur est nécessaire et qu'ils ne déserteront pas, j'imagine, pour fréquenter les nôtres (1). »

M. Gaston Bordat résume toute sa conférence en cette phrase : « La propagande des laïques doit venir en complément et non pas en substitution des entreprises de leurs prédécesseurs les congréganistes. »

Ces sages paroles n'ont aucune chance d'être entendues et nos législateurs, qui se croient moins fanatiques que d'autres, ont donné leur adhésion au Rapport Charlot par ce vote : « La Chambre compte sur la vigilance du gouvernement pour favoriser la substitution progressive et prompte de l'enseignement laïque à l'enseignement confessionnel dans les écoles d'Orient (2). »

Notez que le gouvernement n'a qu'un moyen d'opérer cette substi-

(1) La *Réforme Sociale*, 1er février 1907.

(2) *Journal Officiel*, 13 décembre 1906.

tution : c'est de supprimer les allocations accordées aux écoles congréganistes.

Or, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, l'a dit positivement dans la même séance : « On n'a pas à laïciser les écoles d'Orient, parce qu'on ne laïcise pas des écoles privées existant à l'étranger. Est-il même possible de décider que nous allons les supprimer? Nous ne saurions le faire. Tout ce qui est en notre pouvoir, c'est de supprimer les subventions que nous leur accordons. »

Eh parbleu ! Monsieur le Ministre, c'est ce que nos anticléricaux demandent et ils vous l'ont dit aussitôt. Et vous avez accepté l'ordre du jour. Que signifient, dans de telles conditions, ces paroles prononcées par vous : « Le concours moral et matériel de l'État doit être assuré à toutes les écoles quelles qu'elles soient, qui sont disposées à seconder l'action et l'influence française dans le pays d'Orient.

Qui trompe-t-on, ici?

Au fond, que désirent ces gens qui combattent les écoles religieuses?

M. Charlot a une phrase bien significative : « Il s'agit de se demander, dit-il, si la France du XXe siècle, politiquement, socialement, scientifiquement transformée, trouve bien dans les congréganistes les meilleurs agents de son influence au dehors? » De son côté, M. Pichon, toujours dans la même séance, se félicite de ce que, « à Salonique, grâce à la mission laïque, viennent de se fonder des établissements répondant infiniment mieux à l'état d'esprit du gouvernement de la République que les écoles congréganistes ».

Qu'est-ce à dire?

Cet état d'esprit du gouvernement actuel de la République provient du rationalisme du XVIIIe siècle. Les *Illuminés* et les *Encyclopédistes* qui ont fait la Révolution française avaient un but que poursuivent les *Francs-Maçons* de nos jours : établir la République universelle par l'athéisme universel. Depuis plus d'un siècle, pour arriver à cette fin, ils ont amoncelé ruines sur ruines en notre pays de France, l'exposant, à chaque tournant, à verser dans l'abîme. Ils croient, aujourd'hui, avoir instauré solidement chez nous la Répu-

blique athée et matérialiste ; ils veulent travailler ailleurs. Ne pouvant expérimenter en Allemagne, d'où l'on aurait tôt fait de les expulser, ni en Italie, parce que le gouvernement royal est encore trop vigoureux, ni en Angleterre, ni en Autriche, ils ont choisi l'Orient.

Là, ils pensent que, sous un régime pourri qui s'affaise, ils pourront, usant adroitement des Capitulations, poser quelques jalons. Leur manière de procéder est habile ; c'est, du reste, celle qu'ils ont employée au XVIIIe siècle. Ils veulent s'attaquer d'abord aux intellectuels d'un côté et, de l'autre, à la classe la plus aisée. La basse classe, les ouvriers, les paysans, les femmes ne leur sont, pour le moment, d'aucune utilité. Aussi comprenons-nous que M. Charlot n'ait visité que les grandes villes de la côte et ne se soit nullement préoccupé des petites écoles de l'intérieur. Ils s'implanteront dans les grands centres : A Salonique, au Caire, à Alexandrie, à Constantinople, à Beyrouth, à Jaffa, à Jérusalem, à Damas, Smyrne, à Andrinople ; ils feront pénétrer peu à peu parmi les intellectuels ces idées prétendues neutres et qui ne sont autres que le matérialisme scientifique, l'athéisme politique qui mène tout droit à la Révolution sociale et à l'anarchie. Les intellectuels, pervertis dans leur esprit et dans leur cœur, pervertiront le peuple, ainsi qu'il en advint, hélas ! chez nous au XVIIIe siècle.

La France, soumise à ces expériences terribles, n'a pas encore succombé parce qu'elle est forte ; par moments, elle a des soubresauts, elle veut vomir le virus qu'on lui a injecté. Mais la Turquie, combien de temps pourra-t-elle résister?

Une chance de salut lui reste encore, qui nous manquait, à nous, au XVIIIe siècle. L'esprit religieux de la majeure partie de la population est encore intact, dans les provinces surtout.

Mais qui vous dit, anticléricaux de France, qui vous dit que le gouvernement ottoman vous laissera toujours la liberté de faire chez lui ce que tous les autres gouvernements vous refusent de faire chez eux? Qui vous dit que, s'apercevant enfin que vous empoisonnez par vos procédés laïques l'intelligence de ses peuples, il ne vous repoussera pas aussitôt à la mer, créant un régime de police sanitaire non moins utile pour les esprits que pour les corps?

Déjà — qu'on me tolère cette expression — il est sur l'œil et il a montré qu'il veillait (1).

N'oubliez pas, enfin, que l'un des fondateurs de la République « a dit : L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation ! »

(1) Dans une enquête qu'il fit en Turquie pour le compte de l'*Eclair*, M. Jean Rodes rapporte ceci (18 août 1906) : « Il y a eu aussi des imprudences, des manifestations inconsidérées qui nous ont porté tort. Récemment, un de nos compatriotes est venu en mission du ministère de l'Instruction publique. En passant à Salonique, il a fait une conférence dont le *Temps* a parlé et qui a porté ombrage à la Sublime-Porte. Conséquence : un firman vient d'interdire aux Turcs de mettre leurs enfants dans les écoles étrangères.

M. Charles Danielou confirme et complète, dans l'*Echo de Paris* (4 janvier 1907) : « Un de nos amis a reçu de l'une des personnalités de Smyrne les plus autorisées à donner l'impression des Français d'Orient dans cette circonstance une lettre où il est dit : « ...Un nommé Khan ou Khun, à Salonique, s'est « avisé de vanter les bienfaits de l'école française neutre ; riposte du Sultan, « qui a donné l'ordre immédiat de retirer les Turcs (des écoles françaises).

« Cette riposte a même été mal interprétée par certains, qui ont pensé que la défense s'appliquait aussi aux écoles congréganistes françaises, et c'est ainsi que, sur quarante élèves turcs, le collège Saint-Benoît en a perdu vingt. Voilà comment, avec une prétendue neutralité, au lieu d'attirer les Turcs à soi, on les éloigne même des institutions religieuses françaises ».

La France et l'Allemagne

Il m'est impossible de commencer ce chapitre sans envoyer un sincère et sympathique salut à la colonie française de Constantinople, représentée par ses députés, MM. Octave Giraud et Havard-Duclos. Auprès d'eux, nous avons trouvé l'aide la plus empressée en même temps que l'accueil le plus cordial. Ni l'un ni l'autre ne fut avare de ses soins, de son temps, de sa peine pour nous fournir tous renseignements demandés, pour aller même au devant de nos désirs et pour nous faire guider, dans nos courses, par quelqu'un de leurs amis ou de leurs employés, quand eux-mêmes ne pouvaient nous accompagner.

Toutefois, ils ne me sauront pas mauvais gré, si la plus grande somme de nos remerciements est par nous adressée au dévoué Président de la Chambre de Commerce, M. Ernest Giraud. C'est avec la plus grande bienveillance, l'abnégation la plus complète que, dans cette belle maison de l'Union française, due aux patriotiques démarches de M. le commandant Berger, il nous accordait chaque jour des audiences de deux et trois heures. J'ai dit « abnégation »; le mot n'est pas exagéré, si l'on veut bien savoir que M. Giraud a des occupations personnelles qui lui prennent toute sa journée et que chaque Français venant à Constantinople peut obtenir comme nous ces entretiens si intéressants, si utiles.

Président de la Chambre de Commerce française, il consacre toute son ardeur de vieux commerçant au développement des intérêts français ; il se dépense sans mesure à cette cause et se plaint encore que l'on ne fasse pas plus souvent appel à ses services. Que dis-je ? Il n'attend même pas qu'on les lui demande, il les envoie d'office. Qu'est-ce donc que la *Revue commerciale du Levant*, ce

bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française, si bourré d'études, de renseignements, de conseils, sinon une offre permanente et désintéressée de bons offices (1) ?

Non seulement son habileté professionnelle, mais encore la profonde connaisance d'un pays qu'il habite depuis trente-cinq ans, ont attiré à M. Giraud la sympathie de tous, français et étrangers. Aussi tous lui ont-ils donné leur adhésion et l'ont-ils mis à leur tête, quand il créa cette *Union permanente de délégués du commerce étranger*, dont le but, dit l'article premier des statuts, « est de défendre les intérêts du commerce étranger à Constantinople et même dans les autres provinces de la Turquie ; à cet effet, d'étudier toutes les questions y relatives et, à l'appui de ses délibérations, de soumettre aux Missions étrangères les vœux exprimés ».

Nos compatriotes agiraient au mieux de leurs intérêts si, avant de commencer quelque affaire avec la Turquie, ils s'adressaient au complaisant, serviable et habile président de la Chambre de Commerce française de Constantinople qu'est M. Ernest Giraud.

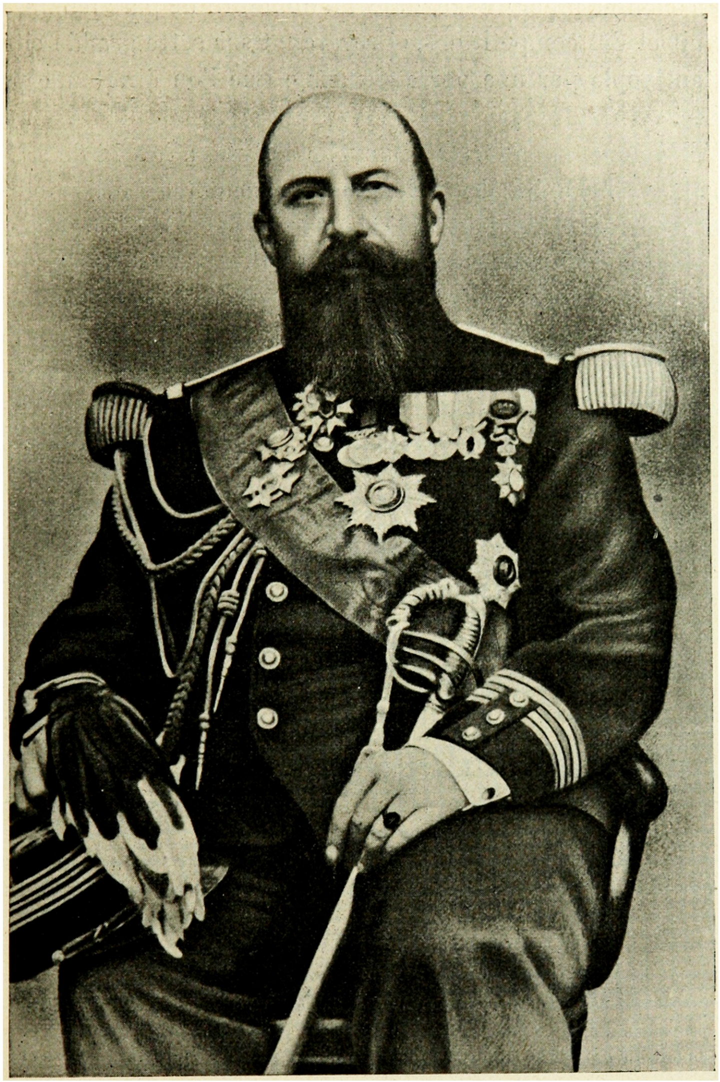
***

Cela se dit et cela est : la France et l'Allemagne sont en compétition permanente, aiguë de fait, sur le terrain commercial en Turquie.

Cette situation me paraît même caractérisée par la position de leurs ambassades respectives.

La France, depuis longtemps établie en ces quartiers, y a fait d'excellentes affaires ; elle y est honorablement connue. Elle le sait ; elle le sait trop même. Elle a vieilli et conservé la routine du passé

(1) Pour nous, nous ne faisons aucune difficulté d'avouer que ce long chapitre est le résultat de nos conversations avec M. E. Giraud et de nos recherches dans la *Revue commerciale du Levant*, où nous avons puisé à pleines mains, au moins pour les quatre cinquièmes de notre travail. Pour le reste, je me suis appuyé sur les rapports de nos consuls dans le Levant et j'ai consulté, non sans profit, les ouvrages récents que voici : CARLES, *La Turquie économique* ; DURAND, *France et Turquie au point de vue commercial et industriel.* (Ces deux ouvrages, chez l'éditeur Marcel Rivière, à Paris) ; et DUCKERTS, *La Turquie d'Asie*, extrait du Recueil consulaire belge, tome CXXVII (1904) et tome CXXXIII (1906), Bruxelles.



Le commandant Berger

Elle répète volontiers l'antique mais faux adage : « A bon vin pas d'enseigne ! » Elle se figure que les clients viendront toujours à elle comme au jour où, seule sur la place, elle n'avait pas à craindre la concurrence. Aussi, se tient-elle discrètement, en cette ambassade

enfouie comme un ermitage, dans un diminutif de parc feuillu, loin du bruit et des compétitions, et regardant sur cette grande cité de Constantinople par une porte si menue que l'on dirait une porte dérobée.

L'Allemagne, au contraire, nouvelle arrivée, a besoin de se faire connaître. Elle a les dents longues, beaucoup de désirs et non moins de frais. Il lui faut donc appeler à son aide les ressources variées d'une réclame bruyante (1). De l'aveu de tous, son vin est moins bon que celui de la France, mais elle n'a rien négligé pour l'enseigne. Elle est venue, non point avec la démarche posée de la commerçante connue, déjà vivant à demi de ses rentes, et sûre du succès, celui d'hier répondant de celui d'aujourd'hui, elle est venue, avec des allures tapageuses, le verbe haut, nous empruntant, pour la circonstance, notre Mangin, notre national marchand de crayons, sa grosse caisse et son plumet. Sa maison — son ambassade, je veux dire — ne se cache pas sous les feuilles. Altièrement posée au faîte d'une colline, elle semble dominer le pays de sa masse carrée, mais informe ; et les aigles, aux ailes déployées, qui en décorent le sommet sont prêts à s'envoler pour déchirer de leurs serres cette proie

(1) Il s'agissait, il y a un an, de refaire le pont de Kara-Keuï, où défilent chaque jour des milliers d'êtres, bêtes et gens, tous soumis à un droit de péage qui rapporte quotidiennement entre 20 et 25.000 piastres. Le Creusot avait obtenu cette entreprise. Les Allemands, mécontents, agirent de telle sorte auprès du Sultan et de ses secrétaires qu'il retira cette concession à la maison française et la leur donna. Mais, en bonne justice, il fallait accorder une compensation au Creusot ; ce que l'on fit par une commande de torpilleurs égale, comme prix, ou même supérieure à l'entreprise du pont.

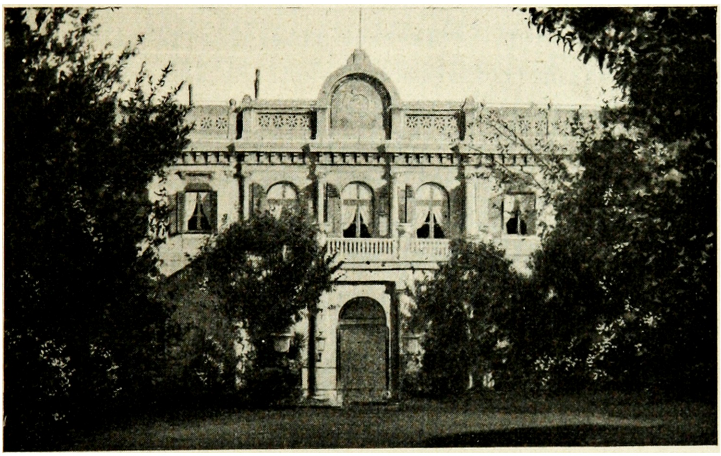
Eh bien ! me direz-vous, à quoi tend votre histoire ?

A montrer l'adresse des Allemands. Je laisse de côté le procédé. Les torpilleurs, une fois livrés, seront envoyés dans un coin quelconque de la Corne-d'Or, où ils se rouilleront sans que personne sache jamais d'où ils viennent, tandis que le pont sera toujours là, visible, obligatoire. Les Turcs d'Europe, les Turcs d'Asie, les Kurdes comme les Arméniens, les Arabes du Yémen comme ceux de la Tripolitaine, y passant, à l'aller ou au retour de leur pèlerinage à La Mecque, s'enquerront d'où vient ce pont en fer, remplaçant du vieux pont en poutres. « Ce sont les Allemands qui l'ont fait ! » leur sera-t-il répondu. Et ils porteront dans leurs montagnes ou dans leurs tribus le renom de l'Allemagne.

Ce genre de réclame porte, ainsi que peuvent s'en souvenir ceux qui ont lu, dans leur enfance, l'histoire du *Chat Botté* et du marquis de Carabas.

gisant devant eux. On avouera, par ailleurs, que l'empereur Guillaume II, par ses manifestations au moment des massacres d'Arménie, et en Palestine, fut un commis-voyageur merveilleux, sachant habilement mêler à sa prière aux Lieux-Saints les modulations criardes du fifre allemand.

C'est de cette manière qu'il réussit à capter, sinon la confiance, du moins les bonnes grâces d'Abdul-Hamid, qui, pour récompenser son impérial ami, s'empresse de lui accorder faveurs et concessions (1).



Ambassade de France

Bismarck voyait-il par avance son jeune Empereur, quand il disait, au Congrès de Berlin, que l'Allemagne se contenterait « d'être l'honnête courtier » ?

Comme les Turcs n'aiment pas les Allemands, nous l'avons vu et

(1) Nombreux sont ces avantages. Mais, par contre, Guillaume II, qui aime bien recevoir, répugne à donner. On est surpris de la médiocrité, de la petitesse de la fontaine dite de l'empereur d'Allemagne à Constantinople et qui se trouve sur la grande place d'At-Meïdan. C'est un cadeau utile, soit, mais l'utilité n'empêche pas la grandeur. On dirait plutôt une fontaine payée par un petit bourgeois de province à son village natal que le don d'un puissant monarque.

D'un autre côté, quand vous irez sur le Bosphore, n'oubliez pas de vous faire montrer le splendide palais que s'est bâti, au contrefort de la montagne, le représentant de la maison Krupp à Constantinople.

redit plus haut, après bien d'autres, d'où vient cet engouement commercial?

Il est dû à l'empereur Guillaume en très grande partie et à ses relations personnelles avec Abdul-Hamid.

Le grave *Temps* lui-même, dans sa chronique financière du 15 octobre 1906, en convient :

« On ne cesse de parler, depuis quelque temps, de la prépondérance allemande en Orient et du terrain perdu par la France depuis 1870. On constate en le déplorant le recul de l'influence française, si bien assise autrefois dans ce pays et qui s'est laissée peu à peu dominer par une autre. Le moment paraît donc propice pour établir par des faits la comparaison des intérêts que possèdent dans l'empire turc la France et l'Allemagne.

« Il ne s'agit nullement ici de déprécier le mérite des Allemands, ni de méconnaître leur esprit pratique et d'initiative, tenace et persévérant, mais il est permis de se demander s'ils seraient arrivés au point où ils sont aujourd'hui s'ils n'avaient rencontré chez leur empereur un appui personnel, s'exerçant d'une façon constante et ne leur faisant jamais défaut. Les deux visites de l'empereur et celles des princes allemands, tant à Constantinople qu'en Syrie et en Palestine, l'échange de correspondance entre Guillaume II et le Sultan, la réserve apportée par l'Allemagne dans toutes les questions politiques pouvant être désagréables à la Turquie n'ont certainement pas peu contribué à consolider les relations entre les deux pays et à favoriser les projets d'ordre économique poursuivis par les financiers et les industriels allemands. »

Le chroniqueur du *Temps* regrette que le régime de gouvernement en France ne permette pas d'apporter l'appoint considérable que Guillaume II donne à son pays.

Il ne nous reste, comme consolation, qu'à souhaiter ou attendre la mort d'Abdul-Hamid. C'est purement négatif. Il faudrait que nos commerçants français fussent plus entreprenants, plus actifs et que nos ambassadeurs en Turquie suivissent l'exemple des ambassadeurs allemands...

Je sais que l'on me répondra en me parlant de dignité diploma-

tique de... que sais-je encore? Mais la France ripostera par ce vers :

« Je vis de bonne soupe et non de beau langage »

Et nos ambassadeurs sont là pour gérer les affaires, toutes les affaires de la France.

La lutte sourde engagée entre la France et l'Allemagne en Orient n'a pas pour seul enjeu la prépondérance commerciale et industrielle, à laquelle les autres nations européennes, sont en droit de prétendre aussi vivement que nous ; elle cache des desseins politiques, faciles à déterminer pour qui se donne la peine d'étudier la carte des chemins de fer de la Turquie d'Europe et d'Asie.

De la capitale ottomane remontons vers les Etats balkaniques ; nous avons : les lignes Constantinople-Dimetoka-Andrinople-Philippopoli-Bellova, où passe l'Orient-Express, dès qu'il a franchi la frontière bulgare ; 2° la ligne Bourgas-Oudzandjova ; 3° l'embranchement Nova-Zagora-Tchirpan (ces deux dernières lignes sont exclusivement en Roumélie) ; 4° l'embranchement Dimetoka-Dedeagh ; 5° la ligne de Salonique à l'embranchement de Dimetoka-Dedeagh, que l'on désigne plus communément sous le nom de Salonique-Constantinople (jonction) ; 6° la ligne Salonique-Monastir ; 7° la ligne Salonique-Mitrovitza ; 8° l'embranchement Uskub-Zifetché.

Si, de la capitale ottomane, nous nous dirigeons vers le golfe Persique, nous trouverons, après avoir traversé le Bosphore, les lignes : 1° Haïdar-Pacha-Ismidt-Eskichéïr-Angora ; 2° la même ligne, jusqu'à Eskichéïr, prolongée par Koutahia, Afioukarahissar, Koniah, Erégli. C'est l'amorce du fameux chemin de fer de Bagdad ; 3° la ligne Afioukarahissar à Smyrne par Cassaba, à laquelle il faut adjoindre l'embranchement Magnesia-Soma. On l'appelle communément la Smyrne-Cassaba (ancien et nouveau réseau) ; 4° la ligne Smyrne-Aïdin-Diner, augmentée de divers petits embranchements vers Toreh, Eudemich, Tchivril, Denezli et dénommée par les Anglais l'Aïdin-Railway ; 5° la ligne Beyrouth-Damas, avec ses deux prolongements, l'un vers le nord et l'autre

vers le sud, le Damas-Alep et le Damas-Hauran ; 6° la ligne de Damas vers La Mecque, ou chemin de fer Hamidié du Hedjaz; 7° la ligne Jaffa-Jérusalem.

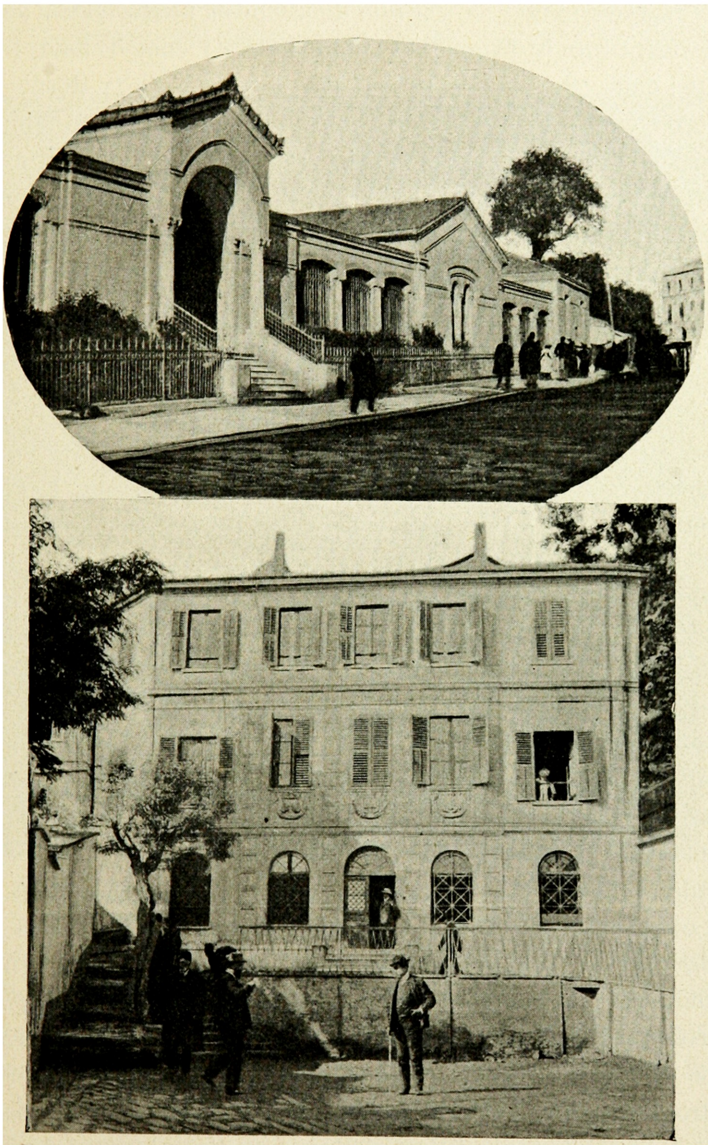
Il convient de mentionner deux petits tronçons indépendants : le Moudania-Brousse et le Mersina-Adana, sans oublier une ligne en construction que le gouvernement turc prétend achever, sans l'aide de capitaux étrangers, l'embranchement Caïffa-Derah qui relie virtuellement le port de Caïffa à la ligne également ottomane de Damas à La Mecque.

Cette nomenclature peut, avec raison, sembler aride, mais elle est instructive. Elle montre comment le gouvernement turc s'efforce d'unifier, en partant de Constantinople, les deux parties d'un empire qui s'espace obliquement sur trente degrés de latitude. Constantinople se trouverait, après la construction des lignes de Bagdad et du Hedjaz, à deux ou trois journées de La Mecque et des frontières de l'Inde. Un pont sur le Bosphore, ou même un tunnel sous-marin relierait l'Europe à l'Asie, c'est-à-dire les deux rives ottomanes du détroit, et l'on pourrait aller sans descendre de wagon et sans quitter le territoire soumis au Sultan de l'extrémité septentrionale du sandjak d'Uskub à l'extrémité méridionale du vilayet de Bassorah. Quelles facilités pour le transport des troupes, non moins que pour le commerce européen, qui prendrait alors, par le territoire turc, la route la plus directe d'Europe aux Indes !

Les Allemands n'ont pas tardé à comprendre l'importance, pour eux, de ce réseau turc de chemins de fer. Mais, avec une très grande habileté, avec une prudence où se révèle cette admirable méthode dont ils ne se départissent jamais, ils se sont dissimulés derrière leurs alliés d'Europe, afin de masquer l'effrayante étendue de leurs ambitions.

L'idée maîtresse de leur plan fut celle-ci : constituer, en quelque sorte au moyen d'une seule ligne de chemin de fer, l'épine dorsale d'un gigantesque empire germanique, qui irait de Hambourg au golfe Persique, par Vienne, Belgrade, Sofia, Philippopoli, Constantinople, Koniah, Mossoul, Bagdad. De chaque côté de cet axe, se souderaient des embranchements vers la Mer Noire, la Méditerranée, la Caspienne, l'Océan Indien. Tout fantastique qu'il soit, il s'en faudra de

bien peu que ce plan ne se réalise en entier. Pour l'accomplir, l'Allemagne a transporté en Orient ce levier puissant qui fait sa force depuis vingt-cinq ans dans l'Europe centrale : la Triple-



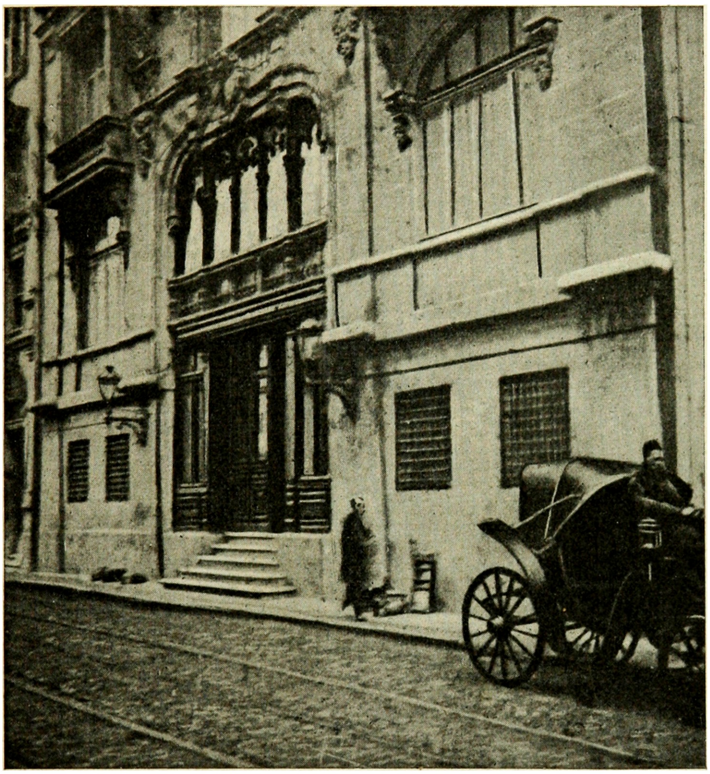
L'Hôpital français. — Le Consulat de France

Alliance. Dénuée de gros capitaux, il ne pouvait être question pour elle de subvenir seule aux frais des lignes ferrées turques ; aussi a-t-elle résolument appuyé l'Autriche dans les demandes de concession de voies ferrées en Turquie d'Europe et fit-elle valoir au gouvernement turc la disponibilité immédiate à Vienne de fonds importants ; enfin elle cimenta le tout par la cession de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche. On s'imagina à Vienne que l'empire des Habsbourg allait retrouver dans les Balkans l'équivalent de ce qu'il avait perdu à Sadowa ; on écouta de part et d'autre avec d'autant plus de faveur les inspirations allemandes que le Sultan Abdul-Hamid paraissait plus désireux d'accéder aux désirs de la plus puissante nation militaire du continent.

C'est donc de Vienne que l'Allemagne a procédé à l'accaparement des lignes ferrées turques.

La Compagnie des chemins de fer orientaux, qui possède six lignes sur les huit en exploitation dans la Turquie d'Europe, est alimentée officiellement par des capitaux autrichiens. La Chancellerie de Berlin a réussi à y engager les banques allemandes, non pour avoir la majorité dans les Conseils d'administration (elle s'en garde bien !), mais pour y exercer une influence tout au moins morale. Le coup fut si adroitement exécuté que l'Autriche se trouve maîtresse — financièrement parlant — de 1.345 kilomètres de chemins de fer turcs en Europe. Ce sont les lignes de Constantinople à la frontière bulgare, l'embranchement rouméliote de Bourgas ; l'embranchement d'Andrinople à Dédéagh ; celui de Salonique à Mitrovitza et d'Uskub à la frontière serbe. Dès que le court embranchement Serajevo, de Bosnie à Mitrovitza, sera construit, il sera possible d'aller de Munich à Constantinople par une route tout autre que celle suivie actuellement par l'Orient-Express. Innsbruck, Laibach, Agram, Serajévo, Mitrovitza, Salonique, Serès, Drama, Dimeboka, Constantinople seraient les étapes d'une ligne plus courte, qui aurait l'avantage de ne point emprunter les territoires serbe et bulgare. Malheureusement pour l'audacieuse conception austro-allemande, il y a un fâcheux hiatus dans cet accaparement. Dans toute la Turquie d'Europe, une seule ligne n'est pas entre les mains des agents de Vienne et de Berlin : c'est la ligne ferrée qui

relie Salonique à l'embranchement autrichien de Dedeagh. Or cette ligne, d'une grande importance au point de vue turc, puisqu'elle aboutit presque à la frontière de Grèce et qu'elle a transporté l'armée turque d'Edhem Pacha en 1897, lors de la guerre gréco-turque, se trouve aux mains de capitalistes français. De telle sorte



L'« Union Française »

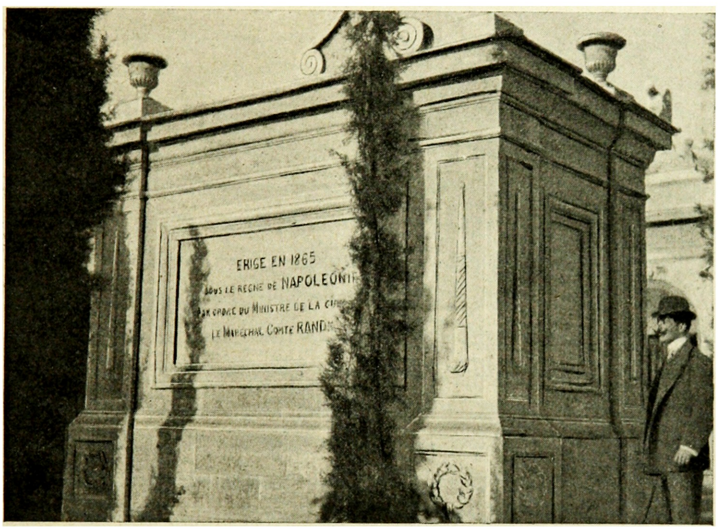
que, malgré l'adjonction allemande de la ligne Salonique-Monastir, il existe une double solution de continuité dans le trust austro-allemand des lignes européennes de Turquie et dans leur liaison avec le réseau autrichien : 1° par le réseau serbe et bulgare ; 2° par la ligne, à capitaux français, de Salonique vers Constantinople.

Si l'on ajoute que la ligne française est surtout une ligne stratégique et, comme telle, exigera longtemps une forte garantie kilo-

métrique du Trésor turc, on peut espérer qu aucune concession importante de voie ferrée, à base de garantie kilométrique, ne sera donnée par le Sultan en Turquie d'Europe. Quant à une concession qui serait consentie à des capitalistes, sans garantie de l'État turc, on n'a guère à en redouter la perspective. Certes, Abdul-Hamid l'accorderait volontiers, mais on n'imagine pas quels financiers seraient assez imprévoyants pour risquer leur argent dans une région déjà trop bien pourvue de voies ferrées, relativement à son trafic possible.

Si l'Allemagne s'est habilement servie de son alliée autrichienne, pour la réalisation de ses desseins ultérieurs en Turquie d'Europe, elle fut moins favorisée pour exécuter le complément du vaste projet Hambourg-Bagdad, en Turquie d'Asie. Sans doute, une Compagnie allemande a obtenu du complaisant Sultan le retrait de la concession du pont de Kara-Keuï, sur le Bosphore, donnée antérieurement à une Société française ; sans doute, la Compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie avait construit, entre 1890 et 1900, un millier de kilomètres de rails dans le sandjak d'Ismidt, dans les vilayets de Brousse, d'Angora et de Koniah, c'est-à-dire dans les provinces voisines du Bosphore. Mais, en Asie-Mineure, l'Allemagne trouvait des concurrents établis avant elle et surtout rendus défiants par ses intrigues dans la péninsule balkanique. C'était l'Angleterre, fortement installée dans le vilayet de Smyrne et dont les capitalistes possèdent la majorité des actions de la grande ligne Smyrne-Aïdin-Diner ; c'était, en particulier, la France, qui avait la première établi des voies ferrées en Turquie asiatique, qui possédait le monopole des lignes de Syrie et avait racheté à une Compagnie anglaise le Smyrne-Cassaba avec embranchements. Il tombait sous le sens que, si l'Allemagne réussissait, dans le délai de huit ans qu'elle s'était imparti (1902-1910), à conduire le rail du Bosphore au golfe Persique, en suivant les jalons Koniah, Adana, Orfa, Mossoul, Bagdad, Bassorah, tout en se réservant, par conséquent, la possibilité de prolonger d'Angora vers la Perse, par Sivas, Kharpout, Diarkebir, Bitlis et Van, une voie parallèle à la ligne de Bagdad, c'était la main-mise allemande sur les trois quarts de l'Asie-Mineure. Que devenaient, dans cette hypothèse, les tronçons de ligne français

et anglais aboutissant à Smyrne? Leur pénétration dans l'intérieur était arrêtée car la Compagnie allemande avait pris la précaution de faire interdire tout raccordement effectif avec sa ligne partout où les voies concurrentes aboutiraient à des stations communes. Le Sultan, auprès duquel les ambassadeurs de France et d'Angleterre protestèrent, avait sa leçon faite : « Je ne puis satisfaire à votre réclamation, répondit-il, car la ligne de Bagdad ne doit avoir pour terminus ni Smyrne ni Beyrouth, mais Constantinople, et, si



Monument des soldats français (Constantinople)

j'acceptais un raccord de la ligne de Bagdad avec les embranchements de Smyrne ou de Beyrouth, tout le trafic irait, vu la distance, vers ces deux ports et non vers la capitale. »

Sur ces entrefaites, la Compagnie allemande acheta en sous-main une partie des actions de la ligne privée Mersina-Adana, afin de s'opposer éventuellement à toute déviation du trafic vers le golfe d'Alexandrette, par la vallée du Cydnus. Restait le coût élevé de ces 2.000 kilomètres de chemin de fer, qui, évalués à 80.000 francs chacun, allaient nécessiter 160 millions de francs. Or, l'Allemague, ou plutôt, pour parler plus exactement, la Compagnie allemande, constituée à Francfort-du-Mein, au capital actions de 15 millions,

ne prévoyait pas pouvoir les trouver facilement. Le Sultan promettait, il est vrai, une garantie kilométrique, mais cette garantie paraissait subordonnée, en réalité, aux disponibilités du Trésor turc, ce qui n'était guère encourageant. Malgré tout son désir de réaliser une œuvre purement germanique, la Compagnie se vit obligée de faire appel aux financiers anglais et français. Après bien des pourparlers, les 200 kilomètres représentant le premier tronçon de la ligne de Bagdad ont été construits grâce à un apport de capitaux français. La ligne atteint aujourd'hui Eregli, ou plus exactement Boulgourlou, petit village sans importance situé de l'autre côté d'Eregli.

Et de nouveau, l'affaire est arrêtée. Les sept ou huit administrateurs, nos compatriotes, qui font partie des vingt-sept membres du Conseil d'administration de la Société, paraissent plus puissants que leurs vingt collègues, car, forts des capitaux apportés ou promis, ils émettent l'opinion que des études ultérieures sont nécessaires avant de s'engager plus avant. De fait, leur prudence est justifiée, car le tracé adopté va se buter aux chaînes du Taurus, région qui, fort ardue, nécessiterait rampes et tunnels d'un coût très élevé.

La situation est assez embarrassante. D'un côté, l'Allemagne, par amour-propre, doit exécuter à tout prix cette œuvre formidable à laquelle l'Angleterre est secrètement hostile. D'autre part, l'intérêt de la France, si on l'examine attentivement, est fort partagé. L'affaire de Bagdad ne peut pas être considérée de longtemps comme une entreprise extraordinairement rémunératrice, de longtemps elle ne peut vivre que de la garantie kilométrique fournie par le Trésor turc. Et si cette garantie n'est payée que pour les premières portions de la ligne seulement?...

En second lieu, la ligne de Bagdad, en drainant vers Constantinople les produits de la Mésopotamie et de l'Anatolie, enlève un élément de transport aux lignes qui aboutissent à Smyrne et à Beyrouth, ainsi qu'un fret considérable aux Compagnies subventionnées qui desservent ces grandes escales. Il faudrait, tout au moins, que le gouvernement turc permît le raccordement de la ligne de Bagdad avec les embranchements français et anglais de Beyrouth et de Smyrne. Un simple coup d'œil sur la carte explique

pourquoi il ne le fera pas. En quelque point de la grande ligne que soit autorisé le raccord (1), il y aura toujours une moindre distance de ce point à Smyrne ou à Beyrouth qu'à Constantinople et les marchandises prendront de préférence la plus courte voie. Ce qui n'est pas sans inquiéter la Compagnie d'Anatolie, dont les actionnaires escomptent depuis longtemps l'accroissement des transports prévu par l'adjonction de la grande artère de Bagdad.

En troisième lieu, une difficulté dont on ne parle pas encore, mais qui est presque imminente, va compliquer encore le problème. Supposons que la ligne partant de Boulgourlou, où elle est arrêtée, ait traversé les chaînes du Taurus et la région montagneuse d'Adana, elle arrivera dans le vilayet d'Alep où elle croisera une ligne française, partant de Beyrouth, passant par Damas, Homs, Hama et Alep, et concédée jusqu'à Birerdjik. Cette ligne française est le premier tronçon (le tronçon syrien) du futur transanatolien devant aboutir à Trébizonde, sur la Mer Noire. Les Allemands permettront-ils à la ligne française de se ramifier à leur voie de Mésopotamie, au risque de voir, comme nous l'avons dit, le commerce de Bagdad s'écouler par Beyrouth? Et ,si les Français, comme c'est probable, traversent les premiers le vilayet d'Alep et poussent la voie jusqu'à Birerdjik (ils sont déjà à Alep) avant que les Allemands aient percé les chaînes du Taurus, consentiront-ils à attendre l'hypothétique exécution de la ligne allemande et à s'arrêter à Birerdjik, localité qui n'a d'intérêt que parce qu'elle se trouve sur l'Euphrate, mais qui n'est à aucun titre le terminus d'une grande ligne? La question est très grave, elle engage l'avenir commercial de Beyrouth, actuellement troisième port de la Turquie, met en cause l'exécution du chemin de fer de Bagdad et l'unification rêvée par les Allemands dans un but pangermanique de l'Empire ottoman.

Pour l'instant, l'Empire est partagé, en ce qui concerne les voies ferrées, en quatre zones : la Turquie européenne, l'Anatolie, le vilayet de Smyrne, la Syrie.

(1) L'embranchement Smyrne-Cassaba, qui semble rejoindre la ligne Koniah-Bagdad à Afioukarahissar, n'est pas réellement relié à cette artère, car on a soigneusement évité de raccorder les rails. Il y a deux gares bien distinctes.

TURQUIE EUROPÉENNE

		Kilomètres
Lignes dont les capitaux sont en majorité autrichiens	Constantinople–Andrinople.	319
	Dedéagh-Andrinople. . .	149
	Andrinople-Bellova . . .	243
	Tirnova-Amboli	107
	Uskub-Zebefozvé	85
	Salonique-Mitrovitza. . .	363
	Bellova-Vacarel	46
	Total	1.312

ANATOLIE

		kilomètres
Ligne dont les capitaux sont en très grande majorité français	Salonique-Constantinople . Jonction.	510
Ligne dont les capitaux sont en majorité allemands	Salonique–Monastir . . .	220
Lignes dont les capitaux sont en majorité allemands	Haïdar-Pacha-Ismidt. . .	92
	Ismidt-Angora	485
	Eskicheïr-Koniah	444
	Koniah-Boulgourlou . . .	200
	Total	1.221
Ligne dont les capitaux appartiennent à diverses nationalités, en majorité aux français	Moudania-Brousse . . .	42

SMYRNE

		Kilomètres
Lignes dont les capitaux sont en majorité anglais	Smyrne-Aïdin-Diner . . .	376
	Torbali-Tireh	47
	Tchatal-Karagatel-Eude-mich	25
	Paradiso-Boudja	3
	Dudludjé-Djivrel. . . .	30
	Baldjik-Seuke	22
	Gandzali-Denizli	9
	Total.	512
Lignes dont les capitaux sont en très grande majorité français . . .	Smyrne-Cassaba-Alachéis .	169
	Bournabat (jonction) . .	4
	Magnesia-Somma	91
	Alachéïr-Afiou-Karahissar .	252
	Total.	516

SYRIE

Lignes dont les capitaux sont en très grande majorité français . . .	Beyrouth-Damas	155
	Beyrouth-Port	2
	Damas-Hauran.	103
	Damas-Alep.	288
	Jaffa-Jérusalem	86
	Total.	634
Lignes dont les capitaux sont exclusivement ottomans	Damas-Hedjaz	573
	Embranchement Caïffa . .	161
	Total.	734
Lignes dont les capitaux sont en majorité allemands, et français pour une forte minorité.	Mersine-Adana.	67

Ces chiffres sont des plus instructifs. Ils montrent l'Autriche, c'est-à-dire l'Allemagne dissimulée derrière elle, possédant financièrement 1.502 kilomètres de chemins de fer turcs en Europe (contre 510 aux mains des capitalistes français), soit les trois quarts. Dans le bassin de Smyrne, la France et l'Angleterre sont seules et se partagent moitié par moitié l'ensemble des 1.028 kilomètres du réseau ferré. Mais, en Anatolie, l'Allemagne est unique maîtresse du réseau, soit 1,221 kilomètres. Il est vrai qu'une assez forte minorité des capitaux de la Compagnie d'Anatolie et de la ligne de Bagdad sont entre des mains françaises. Enfin, en Syrie, à part la petite ligne Mersina-Adana, dont beaucoup d'actions ont été rachetées par des capitalistes berlinois (et, en laissant de côté les chemins de fer turcs du Hedjaz et de Caïffa (1), construits exclusivement pour les pèlerins de La Mecque, avec le produit des quêtes et l'appui du

(1) Au sujet de cette ligne du Hedjaz, le *Stamboul* annonçait (30 août 1907) que « la pose des rails s'opère en ce moment à 1.000 kilomètres de Damas ». L'exploitation se fait jusqu'à Tebrouk, à 690 kilomètres de cette ville. Une mission ottomane s'est rendue, il y a quelques mois, par train spécial, jusqu'à Melan-Saly, au kilomètre 960.

Un hôpital pour les ouvriers militaires de la voie ferrée a été élevé dans cette station et fut inauguré le 1er septembre, jour anniversaire de l'accession au trône d'Abdul-Hamid.

Trésor turc, non destiné, du reste, au trafic commercial), l'ensemble du réseau est exclusivement français.

Si l'on classait les longueurs de voies suivant la nationalité des capitalistes qui ont fourni en majorité l'argent employé à les construire et à les administrer, on trouverait :

1° Réseau français . . .	1.720	kilomètres.
2° Réseau allemand . .	1.494	
4° Réseau autrichien . .	1.312	(y compris la ligne de Bourgas en Roumélie).
4° Réseau turc	734	
5° Réseau anglais . . .	512	
Total. . . .	5.772	

On voit que l'Association austro-allemande possède à elle seule la moitié des lignes ferrées ottomanes.

Mais, dira-t-on, le troisième allié, l'allié italien, ne se laisse pas apercevoir dans cette *combinazione*. Peut-être cela ne tardera-t-il pas. En effet, le journal officieux du cabinet Giolitti, le *Corriere d'Italia*, lançait dernièrement une curieuse proposition qui avait tout à fait l'air d'un ballon d'essai allemand. Il s'agissait de la prolongation de la ligne de Bagdad, arrêtée momentanément à Boulgourlou. L'organe italien exprimait l'avis que l'Italie pourrait se substituer à l'Allemagne pour la construction de la ligne à travers le Taurus, c'est-à-dire dans la partie la plus difficile. Lorsque ce passage ardu serait franchi, rien n'empêcherait l'Allemagne de reprendre la direction de l'entreprise. On serait alors parvenu dans la plaine mésopotamienne et les travaux marcheraient rapidement et sans grosses dépenses, avec ou sans la coopération de la France. Le *Corriere d'Italia* corsait sa proposition en faisant appel à l'Angleterre, à la Russie et à la France pour apporter leur collaboration pécuniaire à l'Italie. L'Allemagne n'était pas nommée, afin de ne pas contrarier l'afflux possible de l'argent français, heureux de se placer sous les auspices de la « nation sœur » d'au-delà des Alpes.

Quel sort aura la proposition italienne? Nous l'ignorons. Mais la manœuvre tentée par l'Italie pour venir au secours de l'alliée de Berlin, embarrassée, n'est-elle pas symptomatique?

Si la France tient encore une si grande place dans la construction des voies ferrées turques, elle le doit à sa puissance financière, restée la première du monde.

Malheureusement, il n'en est pas de même dans les transports sur mer, où la participation du pavillon français est loin d'être aussi brillante.

Sur ce point, l'Angleterre reprend sa supériorité traditionnelle de nation maritime, tandis que la marine marchande française n'appa-



Phot. Sebah et Joaillier

L'ambassade d'Allemagne

raît guère qu'au cinquième rang dans le mouvement total de l'empire, et au septième dans le seul port de Constantinople. Le pavillon allemand arrive après le nôtre (au huitième rang dans le trafic maritime total de l'empire, et au même rang dans celui de la capitale). C'est l'Autriche-Hongrie et la Grèce qui effectuent les transports par mer les plus considérables en Turquie, après l'Angleterre. Le pavillon ottoman ne participe à ce mouvement que pour la dixième partie de l'ensemble et le pavillon italien, qui serre le

nôtre de très près dans le tonnage de tous les ports de l'empire, l'emporte largement sur lui dans la rade de Constantinople.

Cette particularité intéressante nous amène à présenter, en regard l'un de l'autre, le tonnage maritime des navires de chaque nationalité fréquentant soit la rade de Constantinople, soit les autres ports de la Turquie en 1905-1906 :

CONSTANTINOPLE :	Tonnes	AUTRES PORTS TURCS :	Tonnes
Pavillon anglais . .	6.696.000	Pavillon anglais . .	7 067.000
Pavillon hellène . .	2.643.000	Pavillon austro-hongrois.	6.020.000
Pavillon austro-hongrois.	.369.000	Pavillon hellène . .	4 700 000
Pavillon italien . .	1.050.000	Pavillon ottoman .	4.200.000
Pavillon ottoman .	777.000	Pavillon français. .	3.084.000
Pavillon russe . .	775.000	Pavillon italien . .	2.576.000
Pavillon français. .	603.000	Pavillon russe. . .	2.300.000
Pavillon allemand .	476.000	Pavillon allemand .	.202.000

N'est-il pas remarquable que le tonnage des navires anglais, dans la seule rade de Constantinople, soit sensiblement égal au tonnage anglais dans l'ensemble des autres ports turcs, tandis que la proportion tombe à 22 % de l'ensemble pour le pavillon austro-hongrois, à 48 % pour le pavillon grec, à 19 % pour le pavillon français, à 40 % pour le pavillon russe, à 35 % pour le pavillon allemand, à 20 % pour le pavillon turc?

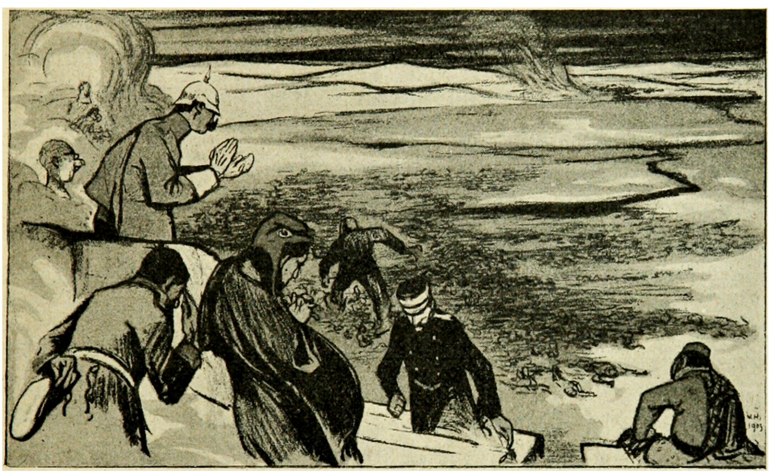
Si l'on comparait ensuite, dans un coup d'œil d'ensemble, les intérêts français et les intérêts allemands engagés en Turquie, on arriverait à une statistique tout à fait suggestive :

ALLEMANDS	Millions
Fonds placés dans la Dette turque....................	500
Fonds placés dans les chemins de fer...............	245
Fonds placés dans les banques, entreprises industrielles et autres....................	280
Total......	1.025

FRANÇAIS	Millions
Fonds placés dans la dette turque......................	1.764
Fonds placés dans les chemins de fer....................	366
Fonds placés dans les banques	176
Fonds placés dans les entreprises industrielles........	162
Fonds placés dans les propriétés foncières..............	62
Total......	2.530

En Turquie, comme ailleurs, les Français ont cédé à leur engouement pour les fonds d'États. Alors que les Allemands n'ont que la moitié de leurs fonds turcs engagés dans la Dette, les Français ont consacré les deux tiers de leur participation financière à la Dette et le tiers seulement à l'industrie et au commerce.

Si nous laissons de côté les chemins de fer, où la puissance financière de la France, soutenue en toute occasion par l'État, a pu lutter sans trop de désavantage contre la puissance financière alle-



Dessin de **Hradecky** — Cl. *Assiette au Beurre*

Dans l'arène. — Guillaume II applaudit le massacreur Abdul-Hamid

mande, moins répandue à l'étranger et de fondation plus récente que la nôtre ; si l'on n'étudie que l'ensemble des capitaux placés dans les entreprises de commerce, d'industrie ou de prêts, on constate un extraordinaire développement de l'activité allemande. Déjà, nos voisins ont engagé pour 280 millions d'affaires, alors que nous, qui travaillons en Turquie depuis des siècles, nous ne sommes parvenus qu'à un chiffre de 400 millions.

Il est remarquable aussi que, sur 62 millions de francs de propriétés foncières possédées par nos compatriotes dans toute l'étendue de l'empire ottoman, 54, soit les sept huitièmes, se trouvent en Turquie d'Asie. Ainsi se trouve vérifié, une fois de plus, ce que nous

disions de l'impossibilité de juger les efforts de la France et de l'Allemagne par le seul exemple de Constantinople.

La capitale ottomane, où notre colonie n'est guère que de deux mille personnes, où les navires de notre marine marchande arrivent tout juste au septième rang, ne donne assurément pas l'impression que laissent, au point de vue français, Beyrouth, Smyrne, ou même Brousse. Beyrouth, par exemple, est une véritable ville française. Le commerce de Smyrne, que nous évaluons à 200 millions de transactions annuelles, est partiellement entre les mains de quarante maisons françaises, représentant 22 millions et demi de capital. Enfin, s'il est certain que notre langue est en grand honneur à Constantinople, combien davantage s'affirme sa supériorité dans le reste de l'Empire, où, sur 3.000 religieux et religieuses, près de 2.500 sont français, où, sur 7.000 écoles, 5.000 enseignent notre langue, où, sur 120.000 enfants instruits, 90.000 reçoivent l'enseignement français, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Reste le commerce proprement dit, c'est-à-dire l'ensemble des transactions annuelles effectuées entre la Turquie et chacune des nations étrangères. Sur ce chapitre, notre situation devient chaque année plus médiocre. Nous conservons encore le second rang, loin derrière l'Angleterre, mais nous sommes serrés de très près par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie.

Les chiffres suivants, empruntés aux statistiques de 1905, montrent les positions respectives des cinq principales puissances dans leurs relations commerciales avec la Turquie :

Commerce anglo-turc...............	315 millions
Commerce franco-turc..............	168 millions
Commerce germano-turc............	145 millions
Commerce austro-turc..............	135 millions
Commerce italo-turc...............	110 millions

Ces chiffres eux-mêmes ne sauraient longtemps faire illusion. Car ce second rang, si péniblement conservé, nous le perdons totalement dès que l'on décompose le mouvement commercial en exportations et importations.

Étant donné que les ventes sont plus intéressantes, plus agréables à constater que les achats, nos ventes à la Turquie doivent nous préoccuper avant tout. Or, le chiffre en reste stationnaire, tandis que nos rivaux progressent à cet égard d'une façon stupéfiante.

Dans la période 1896-1900, nos exportations en Turquie sont demeurées immobiles à une moyenne de 47 millions, tandis que celles de la Grande-Bretagne atteignaient 142 millions, celles de l'Autriche-Hongrie 61, celles de l'Allemagne 41, celle de l'Italie 33.



Le soutien du Sultan

Huit années se passent. Les exportations françaises gagnent péniblement quelques millions et gravitent autour de 50 millions de francs. Mais, dans le même laps de temps, les exportations anglaises s'augmentent de 34 millions pour atteindre le chiffre remarquable de 176 millions. Les autrichiennes s'avancent de 61 millions à 94 ; les allemandes font un bond encore plus prodigieux, elles s'élèvent de 41 millions à 93 millions. Quant aux italiennes, elles croissent tout simplement du double, de 33 millions à 66 millions.

Il résulte de ces chiffres une constatation éloquente, douloureuse pour notre amour-propre et nos intérêts : parmi les quatre ou cinq grandes puissances européennes, la France est celle qui envoie le moins de produits nationaux en Turquie.

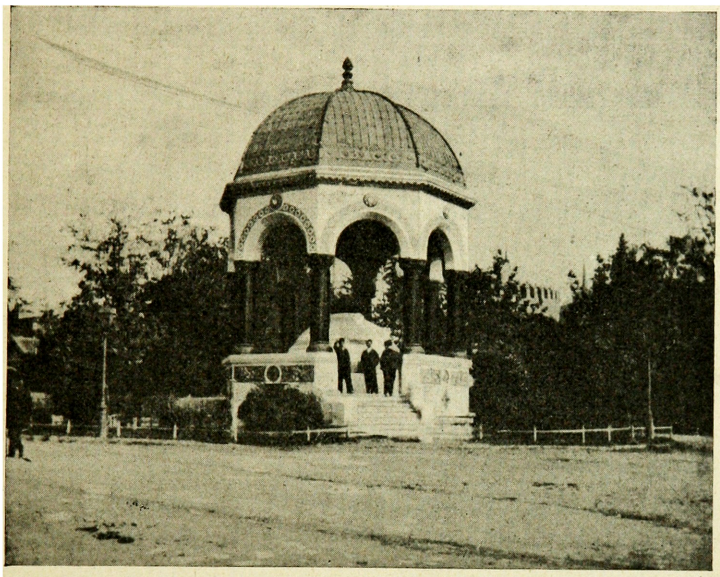
Il est curieux de remarquer que certains pays, comme l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre, éprouvent un même phénomène de stagnation, mais en ce qui concerne l'achat des produits turcs. L'importation ottomane dans les pays d'Europe n'a progressé qu'en Allemagne, en Italie et un peu en France. La conséquence lamentable de cet état de choses a été un lent, mais réel appauvrissement du peuple turc, lequel n'augmente pas ses ventes dans la proportion de ses achats.

S'il est, au reste, une chose dont l'Allemagne n'a cure, c'est bien la prospérité de la nation ottomane. L'Allemagne n'a jamais visé qu'un but, dans l'accaparement progressif des richesses turques, c'est la main-mise économique d'abord, politique ensuite sur un pays immense qui compléterait si bien la Deutschland de l'avenir rêvée par les Pangermanistes. A l'inverse de certaines nations coloniales, qui se hâtent d'occuper militairement des territoires, pour y dominer ensuite commercialement et industriellement, l'Allemagne a procédé selon un système qu'on pourrait appeler le système de la « pénétration pacifique » — si toutefois ce mot « pacifique » convenait à cette Prusso-Germanie, dont la guerre a toujours été l'industrie nationale.

Ce n'est pas d'hier, en effet, que les aspirations allemandes se sont portées vers la Turquie. Le célèbre économiste List avait, le premier, reconnu l'importance des pays du Levant pour l'Allemagne. Roscher, un autre économiste éminent, conseillait, dès l'année 1856, l'émigration en Orient de préférence à l'émigration en Amérique, « vers les pays voisins de l'Est, disait-il, c'est-à-dire vers les plaines fertiles, mais clairsemées de la Hongrie, vers la Moldavie, la Roumanie, la Bulgarie et l'Asie-Mineure... » « Le génie si pratique de List, ajoutait encore Roscher, a toujours recommandé cette idée. C'est là où, par la voie des conquêtes pacifiques, l'on pourrait faire naître une nouvelle Allemagne qui l'emporterait en grandeur, population et richesses sur l'ancienne Allemagne et qui formerait le boulevard le plus sûr contre la Russie et le Panslavisme. » Voilà ce que l'on pensait en Allemagne, dès l'année 1856, de ces pays de l'Orient méditerranéen.

Toutefois, ce travail de pénétration économique n'a guère pu commencer qu'en 1880, neuf ans après la constitution de l'Empire allemand, deux ans après le traité de San-Stefano, par lequel Bismarck avait limité les progrès de la Russie en Orient, afin sans doute d'y laisser un champ plus libre au développement des appétits germaniques. En même temps, du reste, que Bismarck arrêtait l'ours moscovite sur le chemin de Constantinople, il prenait soin de pourvoir son allié austro-hongrois de quelques dépouilles ottomanes, telles que la Bosnie et l'Herzégovine, et il coupait court aux

protestations de la France en lui permettant l'occupation de la Tunisie. Bismarck lui-même, l'ennemi des expéditions coloniales, préparait la colonisation allemande du Proche-Orient. Le terrain ainsi déblayé, la pénétration économique allemande progressa d'un pas irrésistible. On ne saurait mieux la figurer qu'en reprodui-



Fontaine de Guillaume II

sant les tableaux suivants, empruntés à un journal allemand de Turquie, le *Handelsblatt.* Il n'est pas de chiffres plus éloquents que ceux-là :

Importations allemandes en Turquie (en marcs)

Année	Marcs	Année	Marcs
Année 1880	6.423.000	Année 1896	28.021.000
— 1884	7.929.000	— 1900	28.021.000
— 1888	11.713.000	— 1904	75.120.000
— 1892	39.726.000		

En moins d'un quart de siècle, l'importation de l'Allemagne en Turquie s'était accrue de 1.100 % !

Exportations turques en Allemagne (en marcs)

Année 1880...........	1.936.000	Année 1896...........	25.870.000
— 1884...........	2.708.000	— 1900...........	30.449.000
— 1888...........	2.361.000	— 1904...........	43.421.000
— 1892...........	27.952.000		

En moins d'un quart de siècle, les exportations turques en Allemagne se sont accrues de 2.200 % !

M. Ernest Giraud, commentant ces résultats stupéfiants et rendant justice à « la persévérance, à l'esprit de suite, à la méthode germaniques » qui les ont valus, croit devoir apporter, toutefois, certains correctifs aux éloges qu'ils mériteraient. D'abord, il y a lieu, dit-il, de tenir compte, dans le chiffre des ventes, des énormes quantités d'armes de guerre fournies à la Turquie par la Société Krupp, en compensation des emprunts ottomans souscrits sur les marchés financiers de Berlin et de Francfort. Si la Turquie eût été libre d'acquérir son armement, là où son intérêt le lui eût commandé, elle aurait passé des marchés moins onéreux avec d'autres manufactures étrangères.

Ensuite, les Allemands, pour réaliser un plus grand chiffre de transactions, ont exagéré le crédit : « Un Anglais nous disait ces jours-ci, ajoute M. Giraud, que, si l'on faisait la statistique, non des marchandises vendues, mais de celles qui sont payées, les chiffres seraient bien différents. » Le Président de la Chambre de Commerce française de Constantinople n'en reconnaît pas moins que la façon d'opérer des Allemands peut, sous certains rapports, « être donnée comme exemple ». (*Rev. du Lev.*, 30 août 1902, p. 522.)

Nous arrêtons là ces considérations générales que l'on pourrait développer outre mesure, ainsi que l'ont fait les Georges Blondel, les Chéradame et autres. Ce que nous en avons dit suffit pour peindre, en raccourci, notre situation vis-à-vis de l'Allemagne en Turquie aux derniers jours d'Abdul-Hamid.

La Turquie industrielle et commerciale

Les théoriciens sont considérés comme gens à marotte ; on les fuit à l'égal des monomanes ou des inventeurs. Notre siècle pratique veut des faits.

Donc, ne nous contentons pas de répéter qu'il faut développer nos relations commerciales avec la Turquie ; montrons que la chose est possible, facile et par quels moyens.

Que peut-on vendre? Que peut-on acheter en Turquie? C'est en cette brève formule que se pose le problème. Le présent chapitre est destiné à le résoudre.

Chaque pays se créera une spécialité de ventes et d'achats ; ainsi des commerçants individuellement.

L'Angleterre s'y fournira de céréales et vendra surtout des cotonnades, des fils de coton et des tissus de laine ; la France importera des soies et bourres de soie, des vins, des pelleteries, des laines brutes, des fruits, légumes et œufs et expédiera dans le Levant des sucres, des tissus, des farines, des peaux ouvrées ; l'Allemagne recevra des minerais, des produits agricoles, des bois, des comestibles, des épices, pour envoyer, en échange, des produits chimiques ou pharmaceutiques, de la quincaillerie, de la ferronnerie, etc.

Par ailleurs, la Turquie elle-même n'est pas une, au point de vue économique. Telle région produira en excès ce dont telle autre sera totalement dépourvue, demandera tel objet d'usage que la voisine rejettera comme inutile.

Question complexe, comme on le voit.

D'où cette conclusion évidente que, pour avoir une idée adéquate de la situation industrielle et commerciale de la Turquie, pour appré-

cier exactement l'effort de chaque peuple dans la conquête du marché turc, il faut étudier l'empire ottoman province par province.

Chaque vilayet, sandjak ou caza est un microcosme où s'agitent industriels, commis-voyageurs de tous pays, et telle nationalité qui triomphe en une région est battue dans une autre.

Constantinople

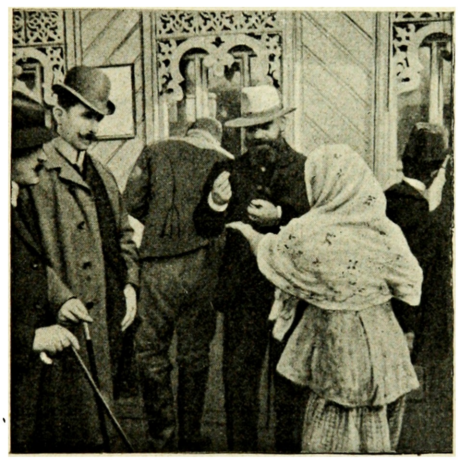
Constantinople, ville de 1.200,000 habitants, dont la moitié musulmans, doit uniquement à sa situation aux portes de l'Europe et au point de croisement des races et des langues les plus diverses l'importance de son commerce. Ni l'industrie n'est florissante dans l'intérieur de cette grande cité, ni l'agriculture ne s'est développée dans sa banlieue et ses environs, où végètent çà et là des légumes rabougris et des fruits acides.

Cette énorme population est obligée de chercher à l'étranger ou dans le reste de l'empire les objets de première nécessité, tels que le lait et les œufs. C'est à peine si quelques vaches, perpétuelles prisonnières dans leurs étables, fournissent à la population la plus pauvre un lait de qualité inférieure et si de rares poulets étiques, élevés sans soin dans des basses-cours de la plaine de San-Stéphano, peuvent être mis sur les tables avec cette mention : « Race constantinopolitaine ».

La grande industrie n'existe pas ; les minarets remplacent les cheminées d'usines. Peut-on, en effet, qualifier d'usines ces étroits ateliers où le vieux fer est transformé en clous ; ces échoppes où des ouvriers habiles tournent des porte-cigarettes d'ambre ou de bois ; ces hangars où se confectionnent des rames en bois de hêtre, des malles avec de vieilles caisses d'emballage, des couffes, de la poterie et autre menus objets. L'usine indigène la plus importante fait la cuisson des briques creuses et pleines, des carreaux en ciment, des tuiles. Une autre, plus modeste, fabrique de la chaux hydraulique qu'elle loge autant que possible dans des sacs ayant contenu de la chaux de France, pour faire croire à la provenance étrangère (*R. d. L.*, févr. 1903, p. 420). De petits ateliers de tesbis (chapelets) existent encore à Stamboul. Mais les rares ouvriers

qui travaillent encore ne peuvent lutter avec la concurrence européenne. Citons encore la manufacture de fez et de tissus, la tannerie exploitée par le gouvernement impérial, les fabriques de cierges dont les uns sont énormes et les autres minuscules, les bougies de suif, enfin quelques travaux de construction navale, tels que barques, mahonnes et caïks. Les femmes — quelques-unes s'entend — sont dentellières au crochet. Des Israélites leur fournissent le fil, leur indiquent les dessins demandés et achètent les dentelles une fois terminées pour les revendre à des commissionnaires qui les expédient en France.

Les propriétaires sont, pour la plupart, Anglais, Suisses ou Français. Les Allemands sont d'arrivée trop récente pour avoir eu le temps de créer des entreprises de quelque importance.



Un petit Bakchiche s. v. p.

Constantinople est, à proprement parler, un grand marché — on dirait, en Turquie, un grand « bazar » — et surtout un port de transit. C'est de Constantinople que partent pour l'Occident une très grande partie des *soies grèges*, cocons, *vins* de coupage et de consommation, légumes secs, chanvres alpistes, noisettes, bois, *douelles*, *œufs*, houille et minerais, graines, farines, *céréales*, vallonées, peaux de toutes natures, fournis par les Turquies d'Europe et d'Asie, et même par les îles de l'Archipel. C'est à Constantinople qu'aboutit une notable fraction des tissus manufacturés, des farines, des alcools et spiritueux, des animaux vivants, chevaux, bœufs, moutons, des cuirs et chaussures, de la ganterie et mégisserie, du crin végétal, des fruits frais et secs, des poissons de mer et d'eau douce, du sucre, des huiles, bougies et savons, du pétrole, des pro-

duits pharmaceutiques, des articles en bois et en métaux, des machines et appareils, de la quincaillerie, des matériaux de construction, verres, caoutchoucs, papier, articles de mode, objets d'art, etc., que l'Europe fournit à la Turquie.

On conçoit qu'avec une telle concurrence les industries locales de Constantinople aient grand'peine à se maintenir. Vu la distance relativement minime qui sépare la capitale ottomane des pays qui peuvent manufacturer les matières premières de Turquie, ou fournir à bas prix les objets fabriqués dont ce pays a besoin, les étrangers et les indigènes estiment préférable de s'adresser immédiatement au dehors.

Des exemples illustreront notre thèse. Prenons la verrerie de Beicos. « C'est, dit M. Ernest Giraud, une des très rares entreprises privées qui ont pu vivre dans notre banlieue, où tant d'autres ont sombré. Elle a résisté parce qu'elle évite un emballage très coûteux — ou une casse importante pour ceux qui économisent l'emballage — des frais de transport et qu'elle bénéficie du faible droit de douane de 8 % *ad valorem* supporté par les articles de verre importés de l'étranger. » Autrefois, l'Angleterre tenait un rang important dans le commerce de la verrerie à Constantinople. Elle fut d'abord supplantée par la France; celle-ci fut poussée dehors par la Belgique, laquelle se voit délogée à son tour par la Hongrie et l'Allemagne.

Il n'y a pas longtemps que Constantinople traite, en une usine locale, les vieux os et chiffons dont elle faisait auparavant une exportation brute. C'est la grande firme anglaise Whittall (dont le directeur est président de la Chambre de Commerce anglaise de Constantinople) qui a installé, en 1905, une machine pour broyer les os dans son grand dépôt de Yédikoulé, affecté au lavage des *mohairs*. Ces os sont cassés et broyés en petits morceaux, mis en sacs et exportés à l'état de poudre.

C'est peut-être le seul exemple de lutte intelligente contre l'importation allemande, en ce qui concerne un article inutilisé à Constantinople. Sans les Européens qui habitent Constantinople depuis de longes années, de père en fils, en particulier les Français et les Anglais, le travailleur indigène ne trouverait même pas d'ouvrage

convenablement rémunéré dans la capitale ottomane. Voyez les machines à coudre : c'est un article dont il existe peut-être dix mille exemplaires à Constantinople. Les y fabrique-t-on? Jamais. Qui les vend? Les Américains (Singer) et les Allemands (marques Gretzner Clémens, Mueller, Kochler, Pfaff, Seidel et Naumann, Knoch, Wertheimer, etc.). Quelques maisons françaises de la capitale turque, notamment les grands établissements Orosdi-Back, en tiennent dépôt, mais ne se risquent pas à en fabriquer sur place. Les ouvriers seraient trop long à recruter.



Cliché *Missions catholiques*

Un cawas du Consulat français de Damas

Les habitants de Constantinople se prêtent d'ailleurs lentement aux innovations. M. E. Giraud cite de cette apathie un souvenir personnel. Il avait voulu, il y a vingt-cinq ans, introduire sur la place la végétaline, matière grasse qu'on extrait du cocotier. « Ses offres, dit-il, furent repoussées avec horreur. » Aujourd'hui, la consommation du beurre de coco fait de réels progrès. Judicieusement employée, c'est-à-dire sans excès et en ayant soin qu'elle ne brûle pas, la végétaline trouve entrée jusque dans les meilleures cuisines.

Le Turc est, en somme, quelque peu fantasque dans ses habitudes et ses goûts ; il est femme, en ce sens.

Il a, par exemple, une coiffure nationale, le fez (obligatoire même pour les employés des administrations), mais il exhibera quelquefois le turban vert ou blanc, ou encore un long cylindre rigide en feutre mou, ou même le chapeau « melon », vulgaire de l'Europe, ou la toque nationale des Croates et des Monténégrins. Aussi, les commerçants d'Europe ont-ils soin d'envoyer des commis-voyageurs fréquents pour s'assurer de quel côté tourne la mode.

Les Italiens — d'Italie surtout — se spécialisent dans l'art de coiffer les Turcs.

« A Péra, la clientèle riche achète ses chapeaux dans trois magasins, dont deux vendent exclusivement le chapeau et l'autre en fait son principal article. Parmi les deux premiers, notons la chapellerie Lagrange, qui est française. Deux autres importants établissements de Péra, l'un français — le Bon Marché — et l'autre anglais, vendent aussi des chapeaux. » Si l'on remarque qu'autrefois la France était le grand importateur de chapeaux en Turquie et qu'elle est complètement évincée par les étrangers, on ne peut que savoir gré à notre colonie de Constantinople d'avoir conservé à l'article national une certaine popularité.

Dès qu'un article est délaissé par le client turc, dès qu'une marque a cessé de plaire par son origine, son prix ou sa qualité, elle retrouve difficilement la faveur. On sait que les Musulmans ont l'habitude de porter la galoche en caoutchouc, double chaussure qu'ils laissent à la porte des appartements et des mosquées, afin de n'en pas souiller les parquets et les tapis. Il y a une dizaine d'années, la consommation des galoches ne dépassait pas 450.000 paires et les trois quarts venaient d'Angleterre. Or il arriva que les usines anglaises expédièrent, pendant trois années, consécutives des galoches de qualité inférieure. Les concurrents se hâtèrent de profiter de la faute et, aujourd'hui, sur 600.000 paires importées chaque année à Constantinople, l'Angleterre n'en introduit plus que 80.000. .La faute commise n'a jamais pu être totalement réparée.

L'Angleterre, qui possède à Manchester le plus grand centre cotonnier du monde, a monopolisé longtemps aussi la vente des filés et fils de coton à Constantinople. En 1897, cette situation se modifia : l'Italie traversait alors une crise de surproduction ; elle chercha, avec la ténacité et le succès dont elle a donné l'exemple pour d'autres articles, à écouler ses filés à Constantinople. Elle y réussit et enleva à l'Angleterre la vente des plus gros numéros jusqu'au 14, en lui disputant les affaires pour les numéros plus fins. La Belgique, l'Autriche, les Indes ont pris également une certaine place sur le marché. Ce qui a aidé au succès de l'Italie, c'est le long crédit qu'elle consent à accorder. « La France ne vend pas un seul

paquet de filé de coton », tandis que l'Italie en vend près de 5.000 tonnes par an et l'Angleterre plus de 6.000. « Constantinople achète la moitié des filés destinés à la Turquie. Il s'agit d'achats et non d'expéditions. Les filés sont commandés par les maisons de la place et payés par elles, mais ils sont expédiés directement aux ports les plus rapprochés des centres de consommation. Les autres marchés d'où partent les commandes de filés sont Smyrne, Beyrouth, Salonique et Bagdad. »

Les marchands indigènes savent apprécier la marchandise. Ainsi, les marchands de bonneterie, pour la plupart originaires de



Montreurs d'ours

Salonique, font chaque année, au nombre de deux ou trois et à tour de rôle, un voyage à Chemnitz (Saxe), qui est le centre de production de la bonneterie allemande. Ils vont, paraît-il, examiner les articles du jour chez les grands fabricants avec qui ils sont en relation, puis fouillent les environs, afin de découvrir les tout petits producteurs qui travaillent pour les grandes usines. Ils finissent par les trouver et leur achètent au comptant, avec une sensible réduction sur les prix, une partie de la bonneterie dont ils ont besoin. Les usines de toute

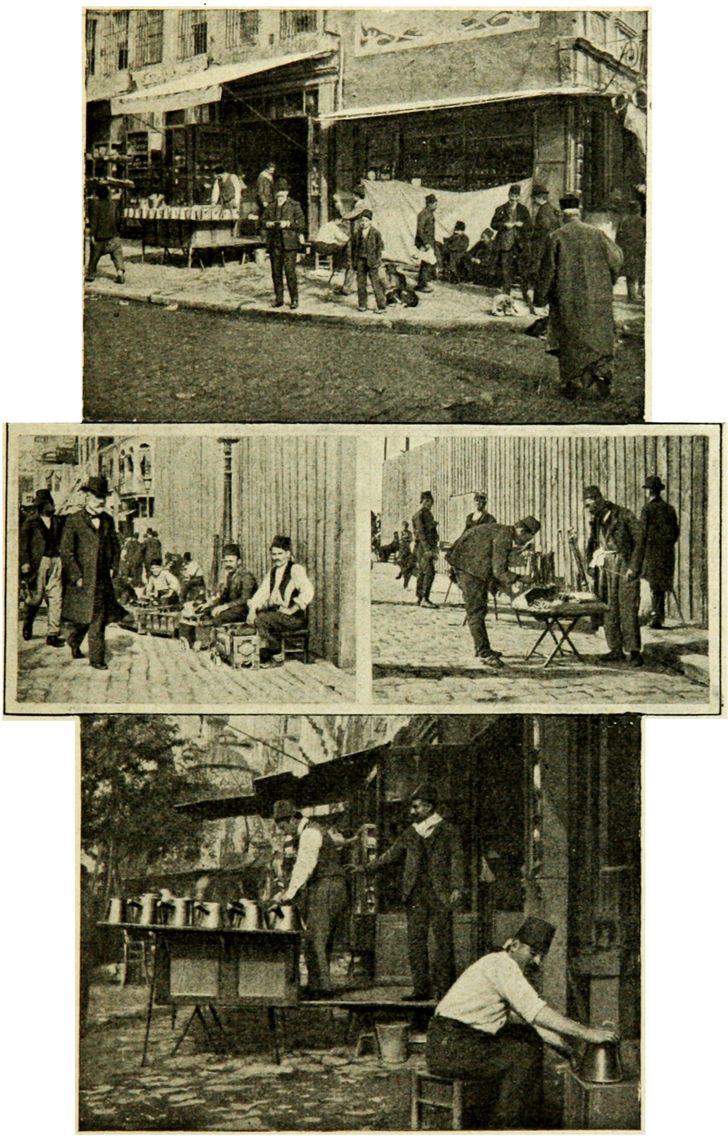
l'Europe leur fournissent le reste par l'entremise des représentants de Constantinople. C'est grâce à ces voyages, qu'ils ont favorisés de tout leur pouvoir, que les Allemands ont enlevé à l'importation française la moitié de la valeur de la bonneterie expédiée à Constantinople. Or, cette valeur est de 5 millions.

A Constantinople, il ne faut pas l'oublier, le luxe extérieur, le désir de paraître constitue un besoin impérieux pour la population. Autant on s'occupe peu de la nourriture et du bien-être intérieur, autant on attache un soin excessif aux vêtements et à la coiffure. Etre bien habillé est l'ambition suprême des deux sexes : tout le reste passe au second plan et, pour se parer de beaux vêtements, les habitants de Constantinople feraient tous les sacrifices. Aussi les modistes françaises sont-elles assez nombreuses à Péra ; elles guident la riche clientèle dans le choix et l'appréciation des modes nouvelles. Sans elles, nos produits, trop souvent copiés et déformés, dès leur création, par des concurrents sans scrupules, apparaîtraient à peine dans la capitale, tels qu'ils sont en réalité.

Le grand tort des industriels de France est, d'ailleurs, de ne pas prendre à leur charge les frais de transport et d'emballage et de ne pas ouvrir un crédit suffisant aux acheteurs. Or, les maisons étrangères, vendant l'article modes franco de port et d'emballage à Constantinople, offrent six mois de terme pour le payement ou bien 5 % d'escompte, après trente jours, quelquefois quarante, à partir du jour de la réception.

Les Levantins, si élégants, doivent nécessairement être bien chaussés : ils rougiraient de porter des bottines vulgaires dont se contentent, en France, bien des gens à leur aise. Le petit employé à 80 francs se rend à son bureau une paire de gants à la main et il croirait déchoir s'il ne sortait pas le dimanche avec des bottines vernies, généralement trop étroites. Pour faire toutes ces chaussures élégantes, il faut de bons produits : c'est ce qui explique à la fois la qualité supérieure des matières premières employées et la grande faveur qu'obtient l'importation française de cuirs et de peaux ouvrées à Constantinople. Notre pays pourrait cependant vendre davantage et il augmentera manifestement ses débouchés lorsqu'il aura adopté le tannage au chrome. La clientèle d'acheteurs en gros,

dans la capitale ottomane, se limitant pour ces articles à six ou sept personnes, « il y a là une affaire de tout repos ».



Repasseurs de fez, cireurs de souliers et marchands

Le bon marché primant tout, il est inutile de parler d'automobiles, mais on peut dire quelques mots de la carrosserie.

C'est une spécialité de Constantinople et une spécialité française. Un industriel belge, M. Martin, très estimé dans la colonie française, qui le considère comme un compatriote, y fabriqua le premier une jolie voiture de luxe. Il était dépositaire de la grande maison Binder, de Paris, et, pour ceux de ses clients qui ne voulaient pas payer le prix relativement élevé auquel revient une voiture parisienne, il fabriquait sur place des spécimens très réussis. Aujourd'hui, les meilleures voitures sont encore fabriquées par des Français, MM. Dumas frères.

La bicyclette, devant être à bas prix, vient d'Allemagne. D'Allemagne aussi, les tapis, les lanternes et tous les accessoires. A Constantinople, on amalgame volontiers en un tout plus ou moins harmonieux « l'objet de luxe et la camelote ».

Bien que l'Allemagne ait monopolisé les articles de ferronnerie et un grand nombre d'objets en métaux, il en reste encore sur lesquels nos usines de France ont démontré qu'il était impossible de les concurrencer. Par exemple, les tuyaux en fonte pour la canalisation d'eau. Depuis que la Compagnie française des Eaux de Constantinople a employé avec succès, en 1882, des milliers de tuyaux en fonte de fabrication nationale pour l'adduction de l'eau du lac de Derkos, à quarante kilomètres de Constantinople, des Sociétés plus récentes se sont adressées à nos usines de France pour d'autres travaux de même nature entrepris à Gallipoli, à Koniah, à Brousse. Ce sont les hauts-fourneaux de Pont-à-Mousson et les usines d'Aubrives qui accaparent ces fournitures considérables pour Constantinople et les villes voisines, tandis que les usines belges se réservent les petites commandes. Les Allemands, qui sont de grands producteurs de tuyaux en fonte, n'arrivent pas encore à imposer les leurs au gouvernement turc. C'est le cas de dire : « Comme on connaît les saints on les honore. » Le gouvernement turc craint la colère du Kaiser, mais il redoute plus encore les accidents que peut produire la médiocre marchandise d'Outre-Rhin.

Il est regrettable que la population n'éprouve pas, à l'égard des produits germaniques à bon marché, la même défiance. Ce qui

paralyse les affaires, au point de vue français, c'est notre perpétuel souci de présenter de la bonne qualité, tandis que nos voisins cherchent à présenter du bas prix : « Nous plaidions un jour, écrit M. Giraud, la cause du sucre français devant un de nos



Une vue de Scutari

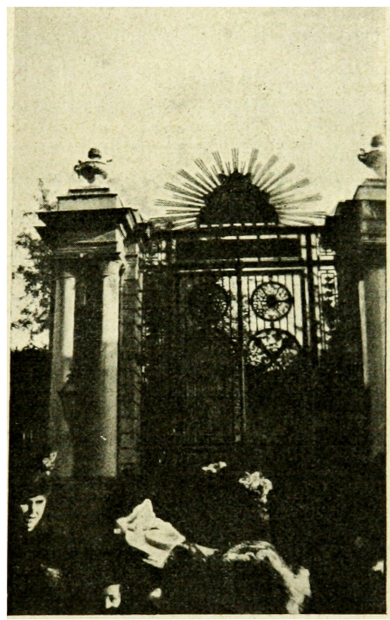
plus importants négociants de Péra. Il nous laissa dire, puis, en souriant : « Vous dépensez « votre éloquence « en pure perte », nous dit-il, « car « vous prêchez à un converti. Le sucre français est bien supérieur « à celui de Trieste, je le sais mieux que vous, puisque je suis du « métier. J'estime donc le sucre de Marseille, mais j'achète celui « d'Autriche, parce que mes clients exigent le bon marché. Et, si un

« autre pays produisait du sucre encore inférieur à celui de Trieste,
« mais d'un prix plus réduit, nous nous empresserions d'acquérir
« exclusivement ce produit secondaire. — Mais le sucre autrichien
« sucre moins ! — Qu'est-ce que cela peut me faire? Le consomma-
« teur n'entre pas dans ces considérations. D'ailleurs, mes enfants
« sont habitués à mettre trois grains de sucre dans leur tasse de
« thé ; si je leur donne du sucre français, ils n'en mettront pas deux.
« Je supporterai donc une dépense supplémentaire... » Cette citation n'est-elle pas curieuse et n'explique-t-elle point, par sucroît, le succès qu'obtiennent aussi les champagnisés allemands, italiens ou suisses, à l'encontre de nos meilleures marques de champagne français? Faut-il parler de ces vins pétillants italiens, comme le *spumante* d'Asti, sortes de muscats qui contiennent beaucoup de sucre, fermentent et deviennent ainsi mousseux? Il est juste de dire que les personnalités de la haute société levantine connaissent le Moët et Chandon, le Mercier, le Roederer, le Montebello ; mais pourquoi les meilleurs représentants des colonies allemande, autrichienne et italienne s'obstinent-ils à consommer, sous le nom de champagne, les vins de la Moselle, le Sekt Johanisberg, le Sparkling ou le Neufchâtel? Serait-ce par propagande patriotique? Peut-être.

Un élément d'infériorité pour notre commerce c'est le désaccord qui règne fréquemment entre les maisons marseillaises d'importation. L'expédition des diverses variétés françaises de pommes de terre, par exemple, est monopolisée par cinq maisons de Marseille. Quatre s'étaient, paraît-il, mises d'accord pour tenir les mêmes prix ; or, les acheteurs locaux prétendent que cet accord n'est pas respecté, trois d'entre elles accordant un mois de terme et faisant 2 % d'escompte, la quatrième exigeant le comptant. Quant à la cinquième, elle a voulu conserver sa liberté et... s'en félicite. Autre motif de plaintes touchant l'importation des farines : il paraît que les arrivages de Marseille ne sont pas réguliers. Suivant que la récolte en France a été plus ou moins bonne, que les minotiers de Marseille reçoivent plus ou moins de commandes de l'étranger, que la récolte du blé en Turquie a été satisfaisante, médiocre ou inférieure et enfin que la qualité de ce blé convient ou non à l'exportation, les farines françaises trouvent plus ou moins d'écoulement.

Bon an mal an, nous ne vendons que 50.000 sacs de farine sur le marché ottoman de Constantinople, alors que cette capitale seule importe 1.300.000 sacs, c'est-à-dire près de 100.000 tonnes de farine. Ce regret de ne pas faire davantage est d'autant plus vif que nous sommes arrivés — avant la loi modifiant les acquits-à-caution — à vendre 300.000 sacs de farines à Constantinople seulement.

Tout le monde boit du café, dans la capitale. Si l'Allemagne ne peut pas expédier le café, parce qu'elle n'en produit pas, elle expédie les deux tiers des tasses à café (et même, d'une façon générale, tous les objets en faïence et porcelaine usités pour la table). En un pays où l'on consomme à tout moment le moka dans les maisons, les bureaux, les administrations, la tasse à café est un article très important. Les porcelaines de Limoges, dont la qualité est fine et les décors si beaux, ont diminué des deux tiers depuis dix ans. « On achètera une douzaine de belles tasses à café françaises, que l'on étale — sur un magnifique plateau en métal blanc — pour les invités de marque et que l'on replace avec des soins attentifs dans le buffet, mais les tasses employées tous les jours, que les enfants cassent, que les bonnes ébrèchent, qui perdent leurs soucoupes, ce serait dommage de les payer cher. Cependant, ce sont celles-là qui se consomment en grande quantité. Les belles tasses françaises sont renouvelées tous les dix ans, les tasses inférieures allemandes plusieurs fois par an. »



Porte du lycée de Galata-Seraï
Détruit en 1907 par un incendie

La colonie française de Constantinople comptant 2.000 personnes environ (après en avoir compté 7.000 au temps de la guerre de

Crimée), les produits français ne peuvent nécessairement pas manquer à Constantinople.

Mais une question se pose : les magasins français de cette capitale, en ne s'en tenant pas exclusivement aux articles provenant de notre pays, ne sont-ils point quelque peu responsables du marasme dont nous nous plaignons? Il ne leur est pas toujours possible, paraît-il, de vendre l'objet français. Avant tout, il faut livrer aux acheteurs les produits dont ils ont besoin et on ne peut s'abstenir, par un patriotisme intransigeant, de vendre du caviar de Russie, du pétrole de Batoum ou d'Amérique, du vin de Marsala, sous le prétexte que ces marchandises ne viennent pas de France. En outre, pour certains objets, notre industrie n'arrive pas à lutter avec la concurrence étrangère et force est à nos compatriotes d'écouler des produits étrangers. Mais la réciproque est vraie. Des raisons identiques obligent les marchands étrangers de cette capitale à débiter, à la demande de leur clientèle, un très grand nombre de produits français qui ne se fabriquent pas dans d'aussi bonnes conditions de qualité — et quelquefois de prix — dans leurs pays respectifs. On cite même le cas d'un négociant anglais qui ne réussit à vendre des produits londoniens qu'en les marquant d'une étiquette parisienne.

La seule chose qu'on pourrait souhaiter pratiquement, ce serait que les consommateurs français à Constantinople donnassent toujours, à prix égal, la préférence à leurs compatriotes. L'exemple ne doit-il pas venir de haut...

Sandjak d'Ismidt

Le sandjak d'Ismidt, limité au nord par la Mer Noire, à l'est par le vilayet de Castamouni, au sud par le vilayet de Brousse et à l'ouest par le territoire asiatique du vilayet de Constantinople, contient 223.000 habitants sur 12.000 kilomètres carrés.

Ismidt, l'ancienne Nicomédie, est un port de 25.000 âmes, à 91 kilomètres de Constantinople, dont le trafic s'est grandement augmenté depuis l'ouverture de la ligne d'Anatolie par les Allemands. En agriculture, les céréales et le tabac ; en industrie, l'exploitation des forêts et la sériciculture, les moulins à vapeur et à eau ; à

l'importation, le sucre, le café, le pétrole, les objets manufacturés, le sel, les faïences et verreries ; à l'exportation, le blé, le maïs, les cocons.



Manufacture impériale de Tapis

Ce sont principalement des mahonnes de Constantinople, des vapeurs de la Compagnie ottomane Mahsoussé qui font le service des transports.

La consommation du raki y est considérable ; la température du pays est telle qu'on le prend, non seulement comme apéritif, mais en guise de boisson ordinaire.

La sériciculture y fait de grands progrès; chaque année se marque par un accroissement de graines de vers à soie mises à l'incubation. En 1905, cette quantité fut de 10 % plus forte que l'année précédente ; malheureusement, la végétation des mûriers fut retardée par la température froide et pluvieuse du mois de mars. Il semble que les pluies doivent gêner fréquemment les éducations de vers à soie, car le même inconvénient s'est reproduit l'an dernier. Cependant, ces pluies ont, par ailleurs, leur bon côté : elles sont favorables aux récoltes de céréales et, dans les années d'abondance de blé, comme en 1906, des voiliers et des vapeurs font des chargements considérables pour les îles de l'Archipel.

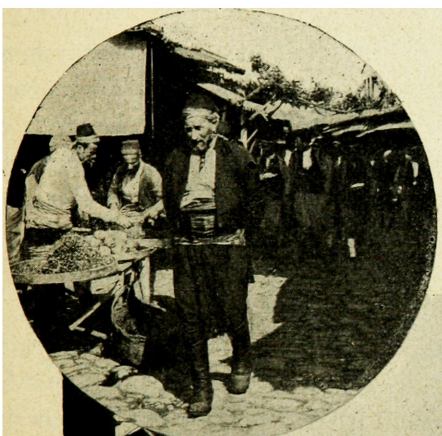
Pour apprécier les progrès commerciaux des concurrents européens sur le marché d'Ismidt, voici la statistique comparée du mouvement de la navigation anglaise, allemande, austro-hongroise, italienne, ottomane et française dans le port d'Ismidt pour les années 1318, 1319, 1322 de l'hégire : (1900-1901 ; 1901-1902 ; 1905-1906).

PAVILLONS		ANNÉE 1318		ANNÉE 1319		ANNÉE 1322
		tonnes		tonnes		tonnes
Allemand	Vap.	17 = 22.711	Vap.	14 = 15.622	Vap.	12 = 16.440
	Voil.	0 = 0	Voil.	0 = 0	Voil.	0 = 0
Anglais	Vap.	58 = 88.204	Vap.	56 = 88.753	Vap.	50 = 81.541
	Voil.	0 = 0	Voil.	0 = 0	Voil.	3 = 18
Austro-Hongrois	Vap.	9 = 14.565	Vap.	3 = 3.936	Vap.	11 = 13.662
	Voil.	0 = 0	Voil.	1 = 4	Voil.	0 = 0
Italien	Vap.	3 = 4.635	Vap.	1 = 957	Vap.	1 = 1.861
	Voil.	0 = 0	Voil.	0 = 0	Voil.	0 = 0
Ottoman	Vap.	156 = 18.943	Vap.	166 = 19.397	Vap.	135 = 17.548
	Voil.	1.525 = 17.066	Voil.	1.343 = 14.298	Voil.	1.575 = 18.021
Français	Vap.	6 = 8.623	Vap.	8 = 11.559	Vap.	11 = 17.610
	Voil.	0 = 0	Voil.	2 = 376	Voil.	0 = 0

Le pavillon français est donc en augmentation. Il atteint et dépasse même le pavillon allemand dans le dernier exercice. C'est là un cas trop rare pour que nous omettions de le souligner.

Vilayet de Brousse

Brousse, chef-lieu du vilayet de ce nom, est une des six grandes villes de la Turquie dont la population dépasse cent mille âmes. « Nous, Français, écrit M. E. Giraud, nous avons à Brousse une situation prépondérante dans le pays par le fait de nos capitaux fort importants et parce que des compatriotes très respectables, établis depuis très longtemps dans la région, y ont créé l'industrie de la soie qu'ils dirigent encore en partie. Les plus grandes usines du pays sont, en effet, entre des mains françaises; les grands maga-





Types de Marchands

sins lyonnais ont des agences à Brousse et nous achetons la presque totalité des produits soyeux. Notre langue est relativement répandue, nos articles très estimés. Les vapeurs de trois Compagnies françaises desservent régulièrement le port de Brousse, Moudania. Des gens dévoués sont toujours prêts à guider nos industriels et à les renseigner de toutes les façons. Et dans ces conditions essentielles, nous ne vendons presque rien dans ce vilayet ! Il faut vraiment le faire exprès pour arriver à un pareil résultat, et cette faiblesse de nos importations à Brousse constitue, à notre avis, une démonstration éclatante de ce que nous répétons sans cesse, c'est-à-dire que la France vendrait beaucoup plus dans le Levant, si elle le voulait. »

Cette note désolée, servait de corollaire au plus récent rapport de M. Bay, consul de France à Brousse. M. Bay constatait que la France, qui reçoit une notable partie des marchandises et produits du vilayet, n'envoyait presque rien à Brousse, à peine quelques fournitures de ciment, des conserves alimentaires, des articles de mode, un peu de. parfumerie, de droguerie, quelques spécialités pharmaceutiques, bref, une série de petits articles qui ne chiffrent pas.

Les articles de mode et autres articles, dits de Paris, ont été fournis, en 1906, 40 % par l'Allemagne, 30 % par l'Autriche et 15 % par la France ! Bien entendu, ces articles portent l'indication « mode de Paris », par ironie sans doute. Les clous et pointes de Paris, qui constituent des ventes importantes, viennent, pour 50 % de Belgique, 30 % d'Allemagne et 20 % d'Amérique. Les cordes et ficelles, le papier, la toile d'emballage, le carton avec lequel on fait les expéditions de soie grège et de déchets de soie à Lyon viennent d'Italie et d'Allemagne. Le savon ne vient pas de Marseille, mais des îles de Mételin et de Crète. Bien que la voie ferrée de 41 kilomètres, qui fait communiquer Moudania à Brousse, ait été construite avec des capitaux français, toute la région voisine de cette voie ferrée, dont le développement cultural a été très rapide, est inondée de machines agricoles allemandes.

Évidemment, selon l'expression de M. Giraud, les « exportateurs français doivent le faire exprès ».

N'est-il pas inconcevable que les quarante-huit filatures de soie de Brousse et des environs (2.450 bassines), dont la plus grande partie sont dirigées par les Français ou marchent avec des capitaux de France, ne fassent même pas venir leurs aiguilles ou épingles du pays où elles expédient 90 % environ de leurs marchandises soyeuses ? Les 3.500 fileuses et ouvriers de ces usines ne sont, en aucune façon, des clients pour la France, alors que leurs salaires sont pris sur les dix *millions* de francs de capitaux français que mettait déjà en mouvement le commerce des soies, en 1903, dans le vilayet de Brousse.





Chevaux et ânes porteurs

Sur 500 machines à coudre, importées, bon an mal an, pour les ménagères du pays, pas une ne venait de France en 1904. Les marques Jones, Singer (de Londres), Regia, Neumann, Sultanié (d'Allemagne), avaient la préférence sur nos marques françaises. Pourquoi ? Question de réclame, de bon marché ou de commis-voyageurs sans doute. En tout cas, le fait est là. « Peut-être aussi le

caractère peu soucieux des gens du pays qui vivent au jour le jour, sans se préoccuper de la solidité d'un article. » Ainsi la France qui, il y a près de vingt ans, importait à Brousse les premiers articles de verrerie, d'excellente qualité, tels que verres à boire à pied, verres de lampes, etc. n'envoyait presque plus rien ces années dernières. Pas plus que le contenant, nous ne fournissons le contenu de ces verres : ni vins, ni apéritifs. Ces boissons sont, paraît-il, trop douces pour la consommation. Le raki obtient la faveur. Les cabaretiers, ordinairement des Grecs, qui débitent ces rakis ont soin de placer devant leurs clients force « mézés » choisis parmi les plus salés et les plus propres à faire redoubler les consommations. Inutile de parler de vins de champagne authentiques : il en vient, tout au plus. 600 bouteilles par an. Comme la vente en est restreinte, la France a, naturellement, ce monopole peu productif.

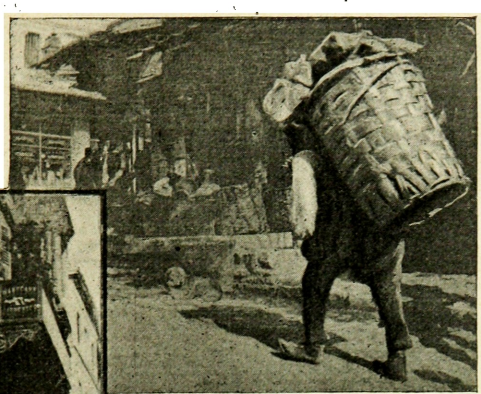
Devons-nous en conclure que les Français sont inactifs à Brousse et dans le vilayet ? Pas absolument.

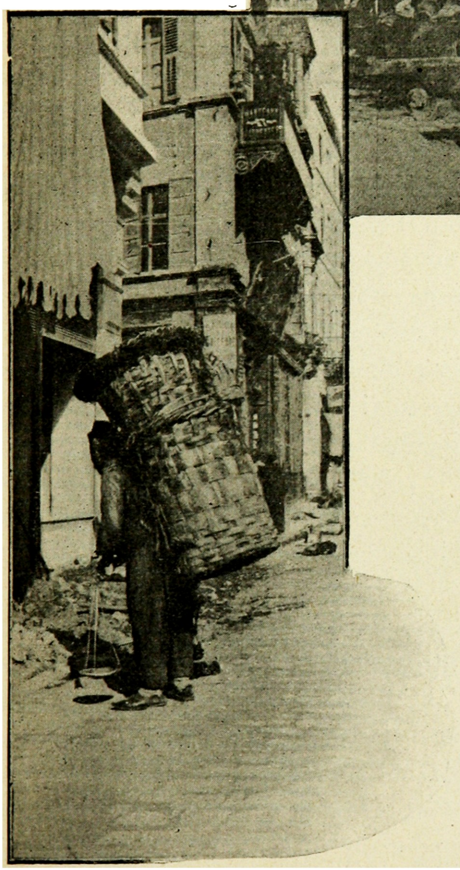
Plusieurs français habitant Brousse, se sont spécialisés dans l'industrie des bois de noyer et de chêne. L'un d'eux, M. E. Musté, se plaint qu'on ne puisse guère utiliser les chênes, parce que les villageois ont coutume de les abîmer en coupant continuellement les branches de ces magnifiques spécimens du règne végétal.

D'autres compatriotes ont essayé de prendre part aux adjudications urbaines. En 1903, il n'existait encore, dans cette grande ville de 120.000 âmes, ni tramways, ni gaz d'éclairage, ni Compagnie d'eau, ni même une poste bien organisée. Voici heureusement que pour la première entreprise devant être créée à Brousse (la canalisation des eaux potables), une maison française, la maison Lacroix, de Constantinople, représentant la « Société anonyme métallurgique d'Aubrives et Villerupt (Ardennes) » a reçu la concession des travaux. Les travaux d'art, barrages, filtres ont commencé, en février 1907, sous la direction d'un français, M. Albert Pottier, lequel s'est déjà distingué par d'autres ouvrages importants exécutés à Haïdar-Pacha, à Panderma et à Héraclée.

En 1903 il n'existait aucun service de navigation entre Moudania (le port exportateur de Brousse) et la France. Dès 1902, une Compagnie allemande, la Deutsche Levant Linie, établissait un service

irrégulier entre Moudania et Hambourg et, comme elle avait l'intention, à cette époque, d'inaugurer bientôt des voyages directs entre Le Havre et l'Orient, et de toucher à Marseille, elle s'apprêtait à concurrencer, par là même, les Compagnies marseillaises qui transportaient en France les balles de soie de Brousse, expédiées alors de Constantinople même. Cette perspective émut enfin nos Compagnies de navigation. L'année suivante, en novembre 1904, la Compagnie Fraissinet organisait un service bi-mensuel, pour l'aller, entre Moudania et Marseille, et M. Stylianidès, membre du Comité français de Brousse y était nommé son agent avec l'autorisation de délivrer à l'avenir des connaissements directs pour Marseille. C'était un bénéfice de 25 % offert aux négociants et usiniers, puisque cette combinaison leur permettait d'éviter les frais du transbordement à Constantinople.



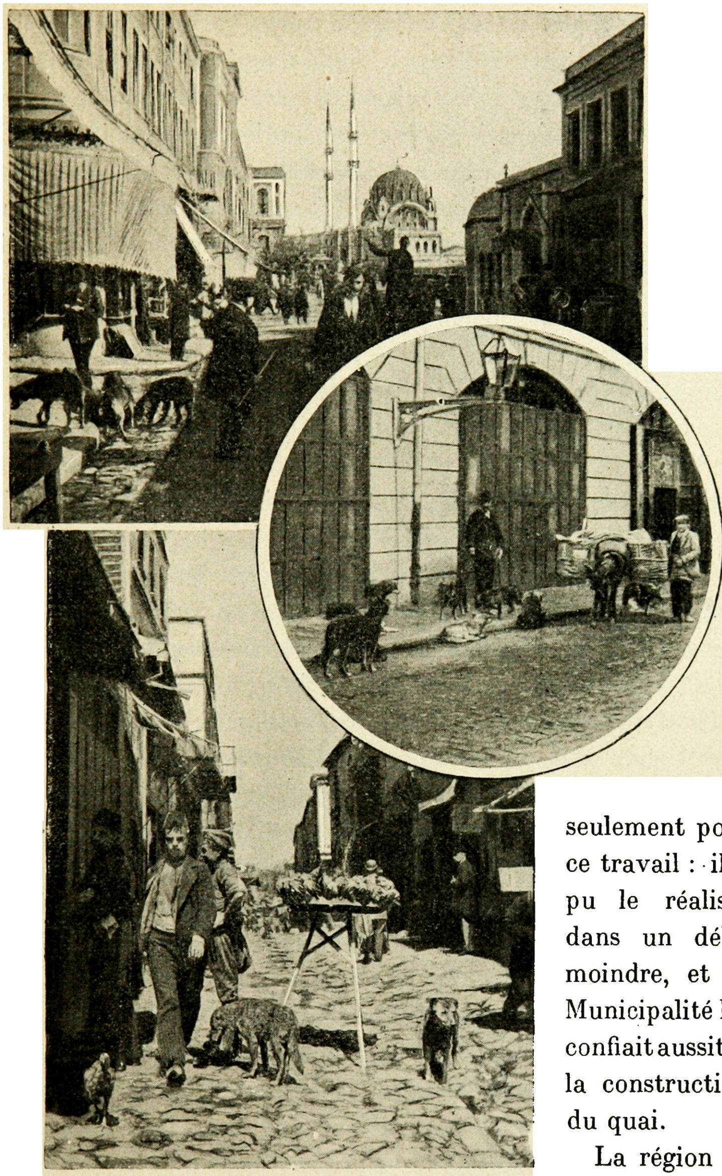


Marchands

Il est juste de dire que l'initiative de cette organisation revient à M. Georges Schrimpf, agent général de la Compagnie Fraissinet à Constantinople. Pour le premier voyage, la Compagnie avait nolisé *l'Estérel* qui embarqua à Moudania plus de 200 balles de soie et de déchets, plus cinq voyageurs, le tout représentant à peu près 3.500 francs de fret. C'était un succès. Aussi bien, la Compagnie Paquet et celle des Messageries Maritimes ne tardaient pas à imiter leur rivale de Marseille et, d'un commun accord, elles organisaient à leur tour, à titre d'essai, un service irrégulier de bateaux entre Moudania et Marseille. Au témoignage de M. Édouard Lacaze, secrétaire du Comité français de Brousse, l'année 1906 (1322 de l'hégire) a vu s'augmenter considérablement les exportations pour la France, non seulement de soieries, mais aussi d'œufs, de volailles et de céréales. Il serait bien à souhaiter que les importations françaises, dont le chiffre est si lamentable, se ressentissent quelque peu à leur tour de l'inauguration de ce triple service de navigation.

En ce qui concerne la production de l'industrie soyeuse, si intéressante pour les Français de Lyon et de Brousse, la conséquence de ces améliorations est visible. De 1903 à 1905, la quantité de graines mises à l'incubation passait de 105.000 onces à 250.000 et montait, en 1906, à 360.132 onces. La production de soie grège augmentait de 14 tonnes et l'exportation pour la France s'accroissait de 70 tonnes, soit d'un sixième environ sur la moyenne des années 1899-1902.

Outre Moudania, il existe dans le vilayet de Brousse un port dont l'importance tend à s'accroître ; c'est Panderma, également situé sur la mer de Marmara, à l'abri de la péninsule de Kapou. Disons tout d'abord que les travaux de réfection de ce port sont effectués à l'heure actuelle par un de nos plus éminents compatriotes de Constantinople, M. Augier, dont le nom est inséparable de celui de M. Pottier, cité plus haut, pour les constructions semblables de Haïdar-Pacha et de Zongouldak, port de la Société française des mines d'Héraclée. Les travaux de Panderma consistaient en une jetée de 200 mètres de longueur qui protège le port contre les vents du Nord, les seuls à craindre dans cette rade où le mouillage, par fond de sable, est excellent. M. Augier avait un délai de 18 mois



Types de la rue. — Les chiens.

seulement pour ce travail : il a pu le réaliser dans un délai moindre, et la Municipalité lui confiait aussitôt la construction du quai.

La région de Panderma est, par excellence, le pays agricole et industriel, et elle peut être considérée comme l'une des parties les plus riches de la Turquie d'Asie, avec ses mul-

tiples productions de blé, d'orge, avoine, maïs, graines de lin, de sésame, de chanvre, vesces, pois chiches, graines de moutarde, haricots, lentilles, olives, noix, raisins, amandes ; ses huiles d'olive et de sésame ; ses minerais de baracite, antimoine, granit ; avec son opium, ses laines, son coton brut, ses nattes, laines filées, paillassons et tapis. On s'étonnait donc à juste titre, il y a quelques années, de ne pas trouver un établissement de banque pour accroître la facilité des transactions commerciales. Cette lacune est déjà maintenant comblée à Panderma même et le sera prochainement dans l'intérieur du pays, à Balikesri.

La succursale de la Banque ottomane, établie à Panderma, est due encore à l'initiative d'un de nos compatriotes, M. Lieutaud, directeur de l'agence de cette banque à Brousse. Enfin, pour en terminer avec les plus remarquables initiatives nationales dans cette importante région, rappelons qu'un groupe de capitalistes français de Constantinople a chargé le chef de l'exploitation du chemin de fer de Smyrne-Cassaba d'étudier le prolongement de cette grande ligne, à partir de Soma, où elle s'arrête actuellement, jusqu'à Panderma. Le groupe français a même demandé, sur le rapport favorable de cet agent, la concession de la ligne au gouvernement turc. Mais le Sultan, hypnotisé par les projets allemands vers Bagdad, a différé sa réponse et le correspondant de la *Revue du Levant* pouvait écrire récemment ces lignes désolées : « Le chemin de fer Smyrne-Panderma par Balikesri, Mihalidy ou Soma-Cassaba n'a pas eu de suite. Nous espérons toujours que la réalisation de ce projet, attendue d'un moment à l'autre, fera disparaître toutes les difficultés actuelles de transport. »

Pour juger de l'impatience avec laquelle les négociants du pays attendent l'amélioration des moyens de transport par terre et par mer, il suffit de dire que la région de Panderma et, d'une façon générale, le vilayet de Brousse, alimentent en quelque sorte le commerce de Constantinople. Le chiffre suivant est suggestif : « Il s'expédie annuellement de Panderma, par la voie de Constantinople, de 22 à 27 millions d'œufs, à destination de la France, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne. » Et l'auteur de ce curieux renseignement statistique ajoutait qu'avec le mode actuel de trans-

bordement à Constantinople, les commerçants de Panderma supportaient, outre les frais de transit, ceux de débarquement, de rembarquement, de triage, d'emballage.

Marseille se trouvant être le principal acheteur de ce produit, par la route de mer, combien il était surprenant de constater qu'aucun service régulier et direct n'unissait, l'année dernière encore, le grand port méditerranéen avec la petite escale ottomane de la mer de Marmara ! Il a fallu l'exemple de la Compagnie italienne Florio-Rubattino, et peut-être aussi la perspective d'un plus facile stationnement des navires dans le port amélioré de Panderma, pour engager les Messageries maritimes et la Compagnie Fraissinet à y organiser un passage régulier bi-mensuel de bateaux français. On se demande, en vérité, pourquoi nos Compagnies laisseraient le transit Panderma-Constantinople aux bons soins de ces antiques Compagnies turques, la Mahsoussé, la Destouni, la Marmara, dont les navires démodés rappellent l'arche de Noé comme vitesse et comme contenu ! Les Français ont tout intérêt à faire progresser le trafic de cette ville où ils jouissent, comme chefs d'entreprise, d'une véritable popularité : il est, en effet, question que la municipalité de Panderma, imitant l'exemple de la municipalité de Brousse, confie à l'industrie française la canalisation et l'adduction des eaux de la ville. Pour tous ces motifs, on ne peut que se féliciter de l'activité et de l'énergie de nos compatriotes de la capitale turque et de Brousse ; ces résultats ne sont dus qu'à eux, car il est besoin de dire qu'il vient bien peu de Français de France à Panderma.



Monnaies d'or

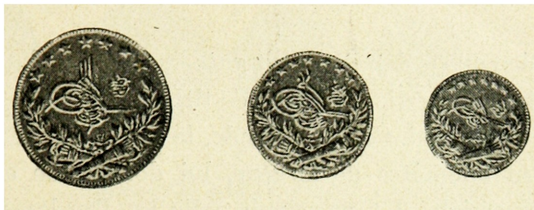
5 livres turques (115 fr.) — 2 livres 1/2 turques

En poussant notre excursion vers le sud-ouest du vilayet, nous trouvons un autre petit port, situé près du golfe d'Adrumytte, en face de l'île de Mitylène : Aïvaly. Là encore, le génie civilisateur de

notre race s'est exercé en faveur des populations arriérées. La culture de l'olivier, la fabrication de l'huile s'y sont perfectionnées sous la direction même des Français. « Il a fallu, écrit M. Sapunzoglou, agent consulaire de France à Aïvaly, il a fallu l'initiative française dans ces régions oléicoles pour faire table rase de la routine et de ses adeptes par trop nombreux. On a été un peu lent à admettre la propreté comme base essentielle d'une bonne production ; les huiles à eau froide, le filtrage, le transvasement bien entendu, que sais-je encore ? étaient autant de nouveautés pour nos fabricants d'huile, il y a quelque quinze ans. La culture des oliviers a eu aussi sa part d'innovation. La taille des arbres n'est plus l'affaire de bras robustes armés d'une cognée inconsciente et l'émondement ne tend pas seulement à alimenter indistinctement de branches sèches ou de jeunes pousses pleines de sève les fourneaux à charbon et les fours de la ville. Là aussi des pas, que j'appellerai gigantesques, ont été faits dans la voie de perfectionnement et du progrès ». Un autre français, M. Dybowski, qui occupe un poste important dans les services du département de l'Agriculture en Turquie, constatait, en 1905, que l'usage des machines agricoles se répandait dans les plaines de Koutahia, d'Eskichehir, à l'est d'Aïvaly. Il estimait qu'avec quelques bons agents agricoles donnant des conseils au paysan de ces régions, des progrès très réels seraient possibles en agriculture. « Je le vois par moi-même, ajoutait-il : à force de persuader les paysans, j'ai obtenu d'eux qu'ils se servent de charrues perfectionnées, de semences triées et sulfatées. Ils sont aussi très contents lorsque je leur procure des graines de variétés nouvelles, venues de France, ou d'espèces nouvelles, betteraves fourragères, luzernes, etc. J'ai fait venir de France une batteuse à bras, et elle a beaucoup de succès. Il faudrait peu d'efforts pour arriver à supprimer l'horrible *harman* et le remplacer par des batteuses à bras ou des hache-paille. » Un détail montrera la fertilité naturelle de ces terrains : M. Dybowski a vu des moissons, aux environs de Koutahia, où le blé est tellement fort qu'on y fait passer les moutons pour l'empêcher de verser plus tard...

Partout l'on plante des mûriers. Aux environs d'Eskichehir la pomme de terre est maintenant très cultivée, depuis que des étran-

gers — allemands, en majorité — sont venus diriger les principales gares de la ligne ferrée d'Anatolie et ont répandu l'emploi du précieux tubercule de Parmentier. L'arrivée de ces Allemands en Turquie aurait dû y populariser, avec la pomme de terre, l'élevage du porc, la charcuterie, les jambons et saucissons. Mais, moins heureux que les Français qui sont arrivés à dissiper certaines préventions musulmanes à l'égard des nouveautés d'Occident, les Allemands n'ont pas réussi à répandre dans le monde turc le saucisson de Francfort. Il y a huit ou neuf ans, on avait pu voir des porcheries se créer à Ada-Bazar et dans plusieurs localités du vilayet de Brousse; quelques Arméniens élevaient des porcs avec succès et vendaient la viande fraîche à raison de 4 piastres l'ocque en moyenne. On engraissait ces animaux avec du maïs et, de ce fait, la qualité était bonne. Mais, tout d'un coup, les autorités trouvèrent que ces porcheries étaient un scandale pour la ville et fusillèrent tous les cochons. Les jeunes gorets eurent même, si possible, un sort plus lamentable : des agents firent creuser une fosse, on y jeta tous ces jeunes animaux vivants, puis on les enterra. Ces malheureux vécurent ainsi deux jours entiers; on pouvait entendre leurs gémissements assourdis par la terre accumulée sur eux. Depuis on ne vend plus dans la région que du sanglier... Et les Allemands, s'ils veulent vivre à la mode turque, doivent se contenter du sondjouk, bien conditionné d'ail, ou du pastourma à la viande de buffle.



Monnaies d'or

1 livre turque (23 fr.) 1/2 livre turque 1/4 livre turque



Monnaie d'argent (Medjidié)

Parmi les améliorations agricoles dues à notre compatriote, M. Dybowski, dans le vilayet de Brousse, il faut signaler encore

l'importation d'une variété de maïs très propre au sol turc, donnant des produits même les années de sécheresse, car le plant profite de l'humidité du sol emmagasinée au printemps.

Sandjak de Bigha

Bien que le Sandjak n'ait guère qu'une population de 130.000 habitants, sa situation au bord de l'Hellespont, sur la route des navires qui montent à Constantinople, le long d'un détroit qui n'a parfois qu'un kilomètre de largeur, lui donne une certaine importance commerciale. La principale ville, les Dardanelles, en turc Kale-sultanié, se trouve être, de par sa position géographique, l'un des principaux points d'escale de la Méditerranée. Plus de 9.000 navires, dont 6.000 vapeurs, représentant un tonnage total de 9 millions de tonnes en 1903, et 8.3000.000 en 1905, ont leur passage enregistré dans ce petit port de 12.000 habitants. Le tonnage français ne compte que pour 5 % du tonnage local.

Il y a peu à dire sur le commerce du Sandjak de Bigha. La Chambre de Commerce française possède un Comité aux Dardanelles, mais le commerce français ne paraît prendre qu'une part bien minime au mouvement général des transactions. Il faut dire, du reste, que cette région si célèbre dans l'histoire ancienne (puisque là fut Troie, l'Ilium légendaire) est dépourvue, à l'heure actuelle, de tout intérêt positif. Le commerce est limité à quelques milliers de tonnes d'orges, de fèves, de vallonées, à 50.000 ou 60.000 mètres cubes de bois. L'embarquement des marchandises s'y fait difficilement. A l'importation, le sucre seul offre quelques débouchés, 1.000 tonnes environ, et il est infiniment regrettable de voir les populaires pains de sucre français battus par les sucres « centrifuge » et « concassé » de Trieste. Pour que les sucres français reprennent leur place, il faut que les raffineurs de notre pays offrent la même qualité, moins parfaite, la donnent au même prix ou à meilleur marché et viennent faire leurs affaires eux-mêmes. Les Allemands s'étant peut-être rendu compte que les perspectives de négoce étaient faibles pour l'instant aux Dardanelles ont tourné leur remarquable esprit d'entreprise d'un autre côté. Voyant que

la navigation n'était pas sans danger dans l'Hellespont, ils ont créé une puissante société de remorquage, dont l'un des navires, le *Salvator*, stationne aux Dardanelles même.



Monnaies d'argent

5 piastres 2 piastres 1 piastre 20 paras

VILAYET DE SMYRNE OU D'AÏDIN

Le vilayet de Smyrne porte, administrativement, le nom de vilayet d'Aïdin. « Par la fertilité de son sol et ses richesses minières et l'industrie des tapis, disait en 1903, M. Gustave Langlois, correspondant de la *Revue du Levant*, le vilayet d'Aïdin, dont la superficie est de 58.000 kilomètres carrés, est reconnu comme l'un des plus



Pièce ancienne
5 piastres

Pièce ancienne
2 1/2 piastres

importants de l'Empire Ottoman. » On sait que Smyrne est desservi par deux grandes lignes de chemin de fer, Smyrne-Cassaba et Smyrne-Aïdin, qui s'enfoncent dans l'intérieur de l'Asie-Mineure et font de cette grande ville de 250.000 âmes la seconde de l'empire Ottoman pour la population, en même temps qu'un port d'une

grande intensité commerciale, en relations avec toutes les parties du globe. Les transactions y sont évaluées à 80 millions de francs à l'entrée et 120 millions à la sortie. Douze Compagnies de navigation, dont quatre françaises, y font escale.

En moyenne, les produits exportés par Smyrne, du vilayet d'Aïdin, sont : les raisins pour 25 millions de francs, les vallonées pour 12 millions, les figues pour 10 millions, l'orge pour 13 millions, l'opium pour 10 millions, les tapis pour 10 millions, le tabac pour 3 millions, les fèves pour 4 millions, le vin pour 3 millions.

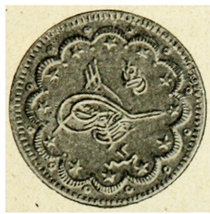
Le marché de Smyrne est le marché d'Orient le plus fréquenté par les Français, après Constantinople. En général, la France achète de tous les produits de Smyrne, en quantité moyenne, mais elle n'est principale importatrice que pour les pelleteries, les sésames et les pavots. Que l'on prenne, par exemple, la vallonée : on voit la France n'arriver qu'au sixième rang, après l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Russie ; quant au coton il s'exporte principalement en Espagne, en Autriche, en Italie, en. Grèce, et assez peu en France. Que l'on considère le tabac, ce fameux tabac d'Ephèse renommé dans le monde entier, dont la récolte a passé de 800.000 kilos en 1893 à 2.845.000 en 1902, on remarquera que les divers pays consommateurs sont l'Amérique et l'Allemagne chacune pour un septième, et la France pour un centième ! On a vu d'ailleurs affluer à Smyrne, en 1903, de nombreux acheteurs étrangers pour le tabac, spécialement des agents de l'American Tobacco Company qui ont imprimé une forte hausse à ce produit.

Comme toujours, c'est parmi les villes françaises, Marseille qui donne la principale impulsion au commerce franco-smyrnien, par ses importations de graisses de sésame et de pavot, d'où l'on extrait l'huile végétale. Il est à noter que les régions du Levant les plus favorables à la culture de l'olivier, comme l'île de Crète, l'île Metelin et le vilayet d'Aïdin n'ont que fort peu d'usines à vapeur pour la fabrication de l'huile et que tous les moulins à huile de ces pays sont actionnés par des moyens primitifs. Aussi l'huile d'olive n'est pas de qualité supérieure, d'autant plus que les percepteurs de dîme n'autorisent l'ouverture des fabriques et moulins que lorsqu'une bonne partie des olives a été ramassée et les droits de dîmes prélevés

en nature ; ces olives sont gardées en dépôt quelquefois un mois entier avant d'être triturées et perdent de leur qualité.

L'Angleterre et l'Allemagne, moins difficiles que nous sur la qualité, constituent les deux principaux débouchés de ces huiles.

La réglisse, qui croît abondamment dans certaines parties du vilayet est exportée sous forme de racines aux États-Unis, en Angleterre, en France. Appréciées pour leur saveur douce et leurs qualités médicinales, ces racines sont livrées au commerce, partie à l'état naturel après avoir été séchées, triées avec soin et assorties en paquets réguliers, et partie sous forme de pâte résultant du jus qui en est extrait, après décoction, par des procédés industriels.



Monnaie d'argent
10 piastres

Marseille reprend sa supériorité sur les autres marchés d'Europe et d'Amérique, comme importateur des grignons d'olives : sur 800.000 quintaux de production totale, le grand port français en a pris 300.000.

Le vilayet d'Aïdin est aussi — beaucoup l'ignorent — un grand producteur d'opium. Ce produit a l'aspect d'une gomme résineuse et il est extrait des capsules des têtes de pavots cultivés dans des terrains riches en engrais.



Monnaies de billon
10 paras — idem — 5 paras

On fait deux ensemencements, le premier en automne, l'autre au printemps ; l'arbuste donne cinq à trente capsules globuleuses et de forme ovoïde, qui s'épanouissent en fleurs, grandes, solitaires au sommet des ramifications et composées de quatre ou cinq pétales.

La capsule, quand elle est mûre, prend une teinte jaune pâle. On procède alors aux incisions qui sont toujours effectuées au coucher du soleil. Le suc en découle sous forme de larmes ; puis, recueilli le lendemain, à l'aurore, dans des coquilles, il est ensuite desséché et pétri en pains de petite et moyenne grosseur qu'on a soin d'envelopper dans des feuilles de la même plante. Pour éviter la fermentation, il faut laisser les pains se sécher et on les range ensuite en colis de 75 kilogrammes entourés de feuilles de riemex qui ont la propriété de conserver l'opium en bon état et d'empêcher les pains de se coller les uns aux autres. Cette opération terminée, ces pains sont dirigés sur les principaux marchés pour y être vendus aux exportateurs.

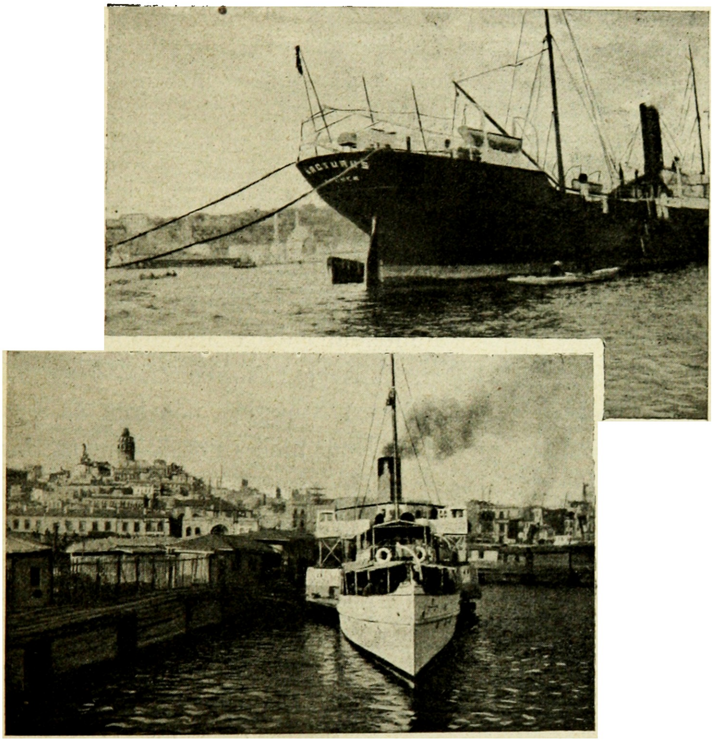
Nous avons dit que la France avait presque le monopole de l'achat des pelleteries, peaux de lièvres, d'agneaux, de chevrettes, de chevreaux, de chèvres, en tout un million de pièces environ ; mais notre pays s'intéresse surtout aux « tapis de Smyrne », après avoir été jadis le seul débouché de cette industrie spéciale à la Turquie. En effet, universelle est la renommée de ces tapis, dits d'ailleurs à tort de Smyrne, car ils sont fabriqués principalement dans les localités d'Ouchak, de Ghiordès, de Demirdji, de Koula, de Koutahia, de Simav, d'Isparta, de Koniak et d'Afionkara-Issar. Chacune de ces localités envoie sur le marché des types différents, se distinguant par l'originalité des couleurs et l'épaisseur du tissu. Rien qu'à Ouchak, on en fabrique annuellement 300.000 mètres carrés par an, et ce travail est uniquement effectué par des ouvrières qui déploient dans cette fabrication une très grande agilité des doigts.

Il est regrettable, en revanche, que la France, autrefois principale cliente pour les vins de raisins secs employés comme coupages, ait abandonné ce produit d'échange fort apprécié par l'Italie aujourd'hui. La faute en est, d'ailleurs, au protectionnisme français qui impose des droits d'entrée très élevés aux vins de Smyrne.

Pour expliquer encore l'activité énorme qui règne dans ce grand port de l'Asie-Mineure, il convient d'ajouter qu'une notable partie de son stock d'exportation consiste en minerais.

Le vilayet d'Aïdin est singulièrement riche en ressources minières :

quartz aurifère, cuivre, plomb argentifère, antimoine, cinabre ou mercure, fer, peut-être houille, chrome, émeri, manganèse, arsenic, prospectés surtout par des minéralogistes français. Cependant, la mise à jour des mines essentielles (cuivre, plomb argentifère, cinabre) nécessitant de grands travaux et naturellement des frais considérables, les capitalistes indigènes, qui se sont les premiers



Dans le port

intéressés à ces richesses de leur sol, ont préféré collaborer à des entreprises minières, moins aléatoires, mais aussi moins brillantes, telles que l'extraction du chrome, de l'émeri et du manganèse. D'où l'importance acquise par les mines de chrome de Macri, sur le littoral sud du vilayet, et par les exploitations d'émeri de Tyra, d'Azizieh, d'Echelle-Neuve, situées à proximité du chemin de fer d'Aïdin, et

celles de Carassou, d'une qualité supérieure, très appréciée en Amérique, mais malheureusement en voie d'extinction, par suite de l'épuisement des couches.

On évalue à 15.000 tonnes l'exportation moyenne du chrome par Smyrne et à 10.000 tonnes celle de l'émeri (1), pour une extraction moyenne annuelle de 18.000. Autant qu'on peut le savoir, l'émeri paraît très répandu dans le vilayet : il semble se concentrer, jusqu'à ce jour du moins, dans une zone limitée par le Tmolus et le Messogis, deux chaînes qui partent du littoral en face de l'île de Samos et se dirigent presque parallèlement du sud-est au nord-ouest, en se confondant à 50 kilomètres d'Eudemich, pour ne former ensuite qu'une seule et même chaîne se prolongeant jusqu'à la Mer Noire. Il est à remarquer que ces entreprises minières, les plus anciennement exploitées du vilayet, sont la propriété de capitalites indigènes. Les bénéfices qu'ils ont obtenus ont, sans doute, excité l'émulation des Européens, car depuis trois ans, trois gisements importants sont venus s'ajouter aux deux précédents : une mine d'antimoine à Djinli-Kaya, dans ce même district d'Eudemich, une mine de plomb argentifère à Nymphio, non loin de Smyrne, enfin une mine de cinabre à Eudemich tout également dans le vilayet d'Aïdin.

L'exploitation du zinc est passée entre les mains allemandes, en 1905. « Je crois savoir, écrit M. Duckerts, que cela tient surtout à ce que nos principales usines confient leurs intérêts pour la Turquie d'Asie à des intermédiaires mal situés pour les représenter »

Ainsi donc tout contribue à promettre au port de Smyrne un immense développement : richesses végétales et minérales, activité des habitants, facilités de navigation le long des côtes aux eaux profondes, admirablement découpées par la nature.

Smyrne vient d'être doté d'un second port. Dans le courant de l'année 1905, plusieurs lignes nouvelles y ont envoyé leurs steamers, entre autres la Compagnie de navigation bulgare, le Service de navigation roumain, la Compagnie allemande « Atlas », la Compagnie danoise « Forenede », la nouvelle entreprise « Mittelmeer

(1) 13.200 tonnes en 1905.

Linie » (allemande), fondée en commun par le « Norddeutscher Lloyd » et la « Levante Linie », avec un départ chaque semaine entre Marseille et Gênes.



Sur le pont

Le mouvement maritime du port de Smyrne, pendant l'année 1905, a été sensiblement supérieur à celui des précédentes années, du moins en ce qui concerne le tonnage, qui s'est élevé à 2.334.385 tonnes. Le pavillon français a occupé le premier rang avec 390.000 tonnes, alors que, l'année précédente, il n'était qu'au cinquième rang. Bien que ce résultat excellent puisse être expliqué en partie par une plus grande régularité des voyages des paquebots (Messageries maritimes et Compagnie



Sur les quais

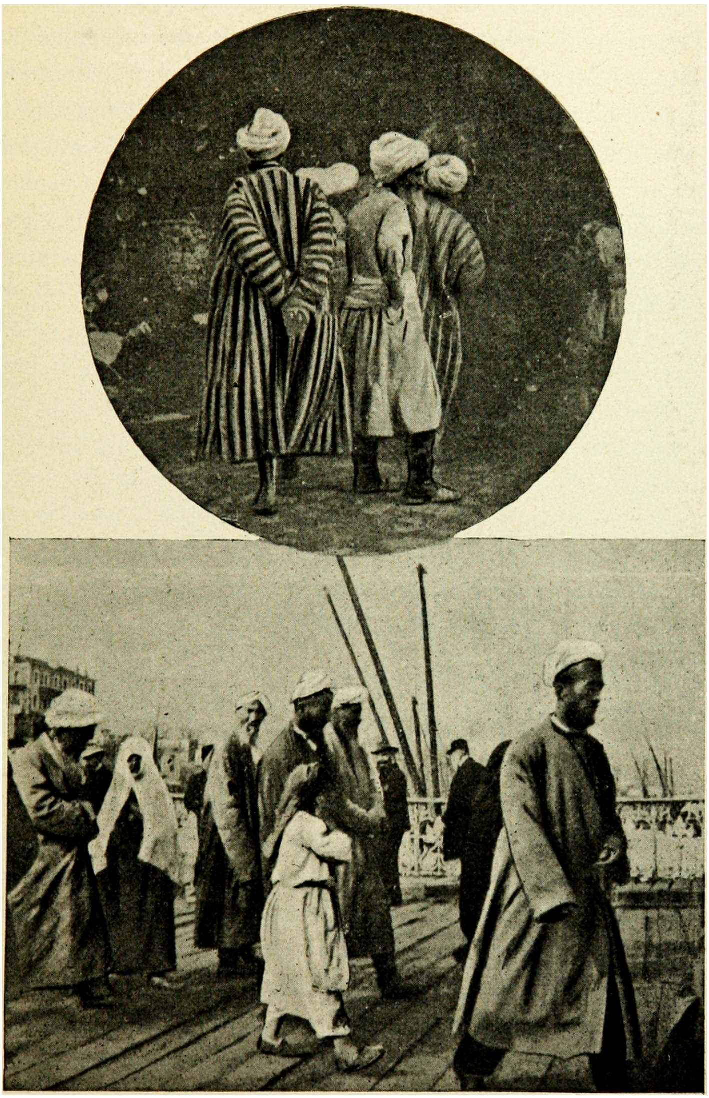
Fraissinet) et par la cessation des grèves de Marseille, on doit admettre aussi que le mouvement commercial dans les échelles du Levant est soumis à de très sensibles fluctuations. A la suite du tonnage français viennent le russe (370.075), l'anglais (299.409), l'autrichien (261.996), l'hellène (258.260), l'égyptien (162.348), l'allemand (128.914), l'ottoman (118.848).

M. V. Carlier, consul suppléant de France à Smyrne, prévoyait, pour l'année 1906, l'apparition d'une ligne danoise régulière et de deux nouvelles lignes allemandes.

La grande faute des négociants de France qui cherchent à commercer avec l'Orient est de ne pas connaître ce pays, de n'y être jamais venus et de n'y envoyer que trop peu de commis-voyageurs. En Orient, c'est par conversation bien plus que par correspondance que se traitent les affaires. En Orient rien, ou presque rien, ne marche encore à la vapeur, encore moins à l'électricité, dans les négociations commerciales. En Orient, les choses se font lentement et l'on perd un temps considérable en conversations souvent inutiles d'un bout à l'autre, et les visites dans les magasins demandent une dose de patience contre laquelle il faut se prémunir. Enfin, les Consuls de France à Smyrne ne cessent de recommander à nos nationaux de profiter des avantages que leur valent : 1° la vieille réputation de nos produits ; 2° la diffusion de notre langue qui est presque la langue exclusive des smyrniotes.

Le commerce allemand possède deux éléments de succès, il a pour lui ces admirables soldats qu'on nomme les commis-voyageurs germaniques et ces hérauts du progrès ont pour eux la patience et la longanimité qui brisent tout obstacle. Certes, Smyrne est assez fréquemment visité par des industriels français. Mais nos compatriotes viennent trop comme des touristes. « Un industriel ou un négociant ne doit pas croire qu'à peine arrivé dans un magasin il récoltera dans son pocketbook les indications précieuses qui lui assureront d'emblée des débouchés importants et lucratifs : on commencera par lui offrir (c'est inévitable) du café ou du thé, une cigarette, s'il fume ; on lui demandera ensuite s'il a effectué un bon voyage, si le pays lui plaît, etc., etc. ; il devra partout répondre aux mêmes questions, prendre le même café, perdre le même temps ;

la question des affaires ne sera abordée que plus tard, et c'est au bout d'une grande heure, qui atteindra parfois quatre-vingts minutes, qu'il pourra commencer à savoir ce qu'il peut espérer faire



Pèlerins de la Mecque. — Fillette et femme demandant l'aumône

avec le négociant qu'il visite, après avoir vu les produits similiaires fournis par l'étranger, leurs prix, les conditions de vente, le mode d'empaquetage, l'emballage et le reste. »

M. Edouard Briata, un très zélé négociant de la place de Smyrne, qui donne ces renseignements, se plaint que les programmes français d'excursion à Smyrne soient rédigés avec une méconnaissance complète de l'état des rues. Ainsi, certaine brochure, donnant le programme d'une croisière à Smyrne, parlait « des riches magasins de la rue Parallèle ». Or, cette rue ne contient pas de magasins ; tous ou presque tous se trouvent dans la rue Franque ; et encore les grosses affaires se traitent-elles au bazar et dans la prolongation de la rue Saint-Georges. Là, se rencontrent les puissantes maisons qui ont un roulement d'affaires de plusieurs millions. C'est de ce côté qu'il faut porter ses pas et absorber le traditionnel café. Les établissements financiers ne sont pas non plus groupés dans le même quartier ; la banque de Mételin est sur les quais ; le Crédit lyonnais est au bout de la rue Franque ; la Banque ottomane dans le passage Spartali, la banque Keyser un peu plus haut.

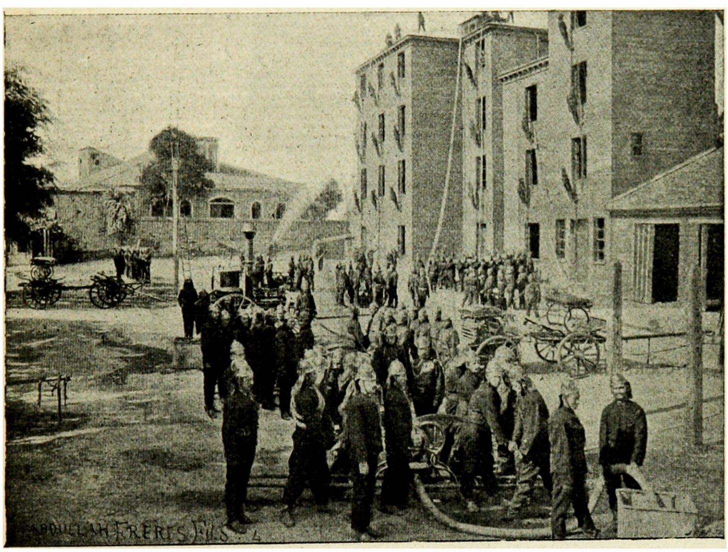
Conclusion pratique : Les fabricants désirant entamer des relations avec Smyrne devraient se munir chacun d'une petite collection portative et composée des principaux articles de leur production qu'ils soumettraient aux acheteurs. « Il faut faire voir soi-même ce que l'on confectionne. »

Vilayet de Koniah

« Il y a huit ans que je me trouve à Koniah, dit un correspondant de la Chambre de Commerce française de Constantinople, et je remarque que les Français ne font rien pour augmenter leurs ventes dans ce pays. » Et l'auteur de la lettre ajoute que, pour développer les transactions françaises il faudrait « envoyer des commis-voyageurs, vendre à bon marché — car les marchandises françaises, quoique d'une qualité supérieure, sont d'un prix élevé, — faire crédit comme les autres fabricants étrangers et surtout imiter les Allemands dans l'étude des habitudes du pays et des mœurs des habitants. Or, le vilayet de Koniah, grand comme la cinquième

partie de la France, compte un million d'habitants. Et, avec la nouvelle voie ferrée Koniah-Caraman-Eregli-Bourgourlou vers Bagdad, le nombre des étrangers augmente. Ce devrait être une raison pour le commerce français d'envoyer quelques-uns de ses produits de qualité supérieure, indispensables à la vie européenne, tels que, par exemple, les vins et spiritueux dont la France est la meilleure productrice.

Malheureusement, il y a quatre ans, aucune maison française n'avait encore voulu se donner la peine d'étudier la place ; pas un



Les pompiers de Constantinople

seul envoi d'échantillons d'articles français, pas une seule demande de renseignements ne provenait de France. On rencontrait d'abominables contrefaçons de nos meilleurs cognacs, cotées de 5 à 10 piastres la bouteille !

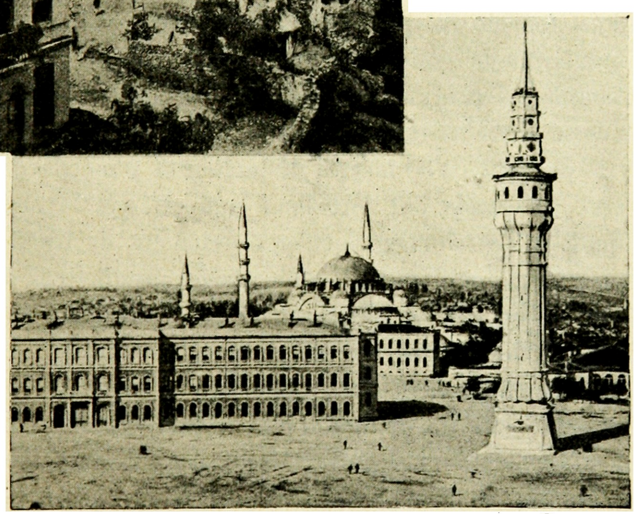
Le vilayet de Koniah est une région essentiellement agricole, produisant des céréales de bonne qualité. L'année 1902 a vu une récolte de 600.000 tonnes de blé, 250.000 tonnes d'orge, 3.500 tonnes de graines de lin, des quantités considérables d'amandes et d'abricots. Ces produits du sol n'empruntent pas la voie ferrée

allemande, du moins pas encore : ils sont amenés à dos de chameau aux ports relativement rapprochés d'Adalia et de Mersina. Au retour, également, les chameaux transportent à bon compte les marchandises étrangères et, tant qu'il n'y aura pas de voie ferrée entre Koniah et Mersina, la concurrence de la locomotive et de l'animal du désert se terminera par la victoire de ce dernier.

Le vilayet de Koniah est un paradis pour les percepteurs d'impôt foncier. On a vu des années où, la récolte n'ayant pas été satisfaisante, les dîmiers ont recueilli une valeur d'impôts en nature de plus de 23 millions de piastres. Les taxes sur les moutons et chèvres doivent rapporter également au trésor impérial, si l'on en juge par le commerce des laines et toisons, des peaux de moutons et de chèvres, des tapis et peaux de fourrures qui va progressant. Sur les 200.000 ocques de toisons produites annuellement par le vilayet, 80.000 sont exportées à l'étranger, sur lesquelles 30.000 vont à Marseille. Les laines, dont le grand port méditerranéen devient un acheteur de plus en plus sérieux, provenaient pour une certaine part de Koniah en 1903, mais cette exportation avait presque disparu en 1906 (R. d. L. 1906, p. 873.). Enfin Marseille, qui n'expédie que bien peu de chose dans ce vilayet en reçoit mille produits divers : gomme adragante, graines jaunes, pois chiches, tapis, peaux de moutons et de chèvres, etc. Hambourg, au contraire, vend beaucoup plus qu'il n'achète. Ainsi, par exemple, le sucre marseillais n'est plus qu'une légende, il est maintenant hambourgeois ou triestin. Même sur ce terrain de l'importation des produits turcs, les Français pourraient entreprendre des exploitations fort lucratives. Le vilayet de Koniah possède environ 380.000 hectares de forêts, dont une notable partie en chênes, complètement inutilisés. Sans parler de la cueillette des vallonnées qui pourrissent sur place et trouveraient leur utilisation dans les tanneries locales, des coupes rationnellement effectuées dans les chênaies pourraient donner lieu à des ventes rémunératrices. Nos compatriotes, qui entreprendraient cette exploitation, n'éprouveraient aucune concurrence. Le sud du vilayet de Koniah possède des bois d'oliviers sauvages qui ne rapportent rien ; personne ne se soucie de greffer ces arbres ni de ramasser les olives qu'ils produisent. La ville d'Adalia, entourée de

ces forêts d'oliviers, ne fabrique pas un gramme d'huile, elle fait venir cet article des îles de l'archipel. Les capitalistes français ne pourraient-ils s'intéresser à l'une ou l'autre de ces entreprises avant qu'elles ne leur soient enlevées par les diligents hommes d'affaires d'au-delà du Rhin? Signalons encore une entreprise qui pour l'instant n'est pas allemande : un projet de tramway devant relier la ville de Koniah à la gare du chemin de fer de Karaman. L'adjudication de cette petite ligne de 5 kilomètres est très prochaine.





Tours de Galata et du Seraskierat

Les Belges sont plus actifs que nous, dans le vilayet. Car le travail le plus important qu'on y ait fait ces dernières années, la canalisa-

tion des eaux du Tehaïr-Bagh pour l'alimentation de la ville de Koniah, a été réalisée grâce au matériel fourni par la Société générale de Liège. Toutefois, les Allemands paraissent devoir remporter la palme, sous le rapport industriel aussi bien que commercial. Le complément nécessaire du chemin de fer était, en effet, l'irrigation de la plaine de Koniah par la canalisation des eaux du lac Beg-Chéhir. Après bien des études et peut-être quelques hésitations sur la dépense, le capital de 10 millions de marcs vient d'être souscrit (24 mai 1907, agence Fournier). C'est la Landerbank de Berlin qui lance les actions sur le marché.

La population indigène attendait avec impatience l'exécution de cette œuvre si utile qui fera de la plaine de Koniah une magnifique terre à blé, une sorte de Limagne asiatique. Elle pourrait produire, d'après les estimations les plus sûres, jusqu'à 90 millions de *kilés* de céréales si elle était entièrement arrosée et cultivée. Les deux dixièmes du sol contiennent une certaine quantité de nitre et exigent beaucoup d'eau pour la pousse des céréales ; mais, lorsque cette eau est fournie en quantité suffisante par les pluies, la terre donne le maximum de rendement. Aussi bien, pendant plusieurs années — notamment depuis l'année 1904 — une équipe d'ingénieurs allemands n'a cessé d'étudier le fameux canal en espérance, qui aurait, d'après les derniers devis, 30 mètres de largeur et 7 mètres de profondeur.

Les Allemands ont fort bien compris que le meilleur moyen d'apporter des changements et un élément de trafic à leur futur Transpéninsulaire était d'augmenter les productions des pays qu'il traverse. Bientôt, on parlera des blés de Koniah comme on parle des blés d'Odessa, des Terres-Noires ou d'Australie.

L'industrie minière n'est pas délaissée. On cite, à 30 kilomètres de Koniah, la mine de mercure de Sezma, exploitée, il y a quelques années par MM. Whittal et Cie et concédée maintenant à un Syndicat anglais de Smyrne. Le représentant de la firme anglaise Whittal postule actuellement pour la concession d'une mine de chrome à Areg-Toreu, seconde station du chemin de fer de Koniah à Eregli. Les Français ne paraissent pas s'être intéressés à cette branche de l'industrie, dans le vilayet de Koniah. Peut-être pourraient-ils, toutefois, coopérer indirectement au développement

minier de Koniah, en commanditant les prospecteurs indigènes qui explorent actuellement les mines de cuivre, de galène, de zinc, de manganèse, de boracite d'Ilgin, les mines de cuivre et de mercure de Baghre-Gourt, la mine de plomb argentifère d'Aladagh, la mine de mercure de Boz-Dagh, la mine de chrome de Questel, près de Sezma, etc. Nos compatriotes trouveraient dans cette association avec les indigènes une fructueuse mise en œuvre de leurs capitaux.

Vilayet d'Angora

Un pays qui produit à la fois les fruits de la Normandie et de la Bourgogne, la pomme et le raisin, c'est le vilayet d'Angora. Bien qu'il n'ait pas de frontières maritimes, ses débouchés les plus faciles sont sur la côte, par les ports de Mersina et de Tarse. Sa superficie de 80.000 kilomètres carrés et sa population de 900.000 habitants en font l'un des plus vastes et des plus peuplés de la Turquie d'Asie.

Dans cette terre à céréales qu'est la Turquie d'Asie, le vilayet d'Angora se spécialise pour la culture du seigle. Les fèves et haricots y sont assez répandus, puisqu'on en évalue la production moyenne annuelle à environ 10.000 tonnes. Les fruits — notamment la poire d'Angora — sont renommés. Dans le règne animal, la chèvre d'Angora est une spécialité bien connue : elle a, comme on le sait, une valeur supérieure par suite des qualités de sa toison. C'est elle qui fournit la fibre longue, fine et luisante, si appréciée des fabricants de tissus pour dames. Le règne minéral est aussi brillamment représenté : l'alun, l'argent, la houille, le chrome, le cuivre pourraient être exploités. Enfin, sous le rapport industriel, Angora se distingue par ses mégisseries et ses fabrications de tapis, centralisés surtout à Césarée et à Kirchéir, qui affectionnent le yanli et le yatik (1), et les tapis de soie. Il est regrettable que l'industrie des

(1) Yanli, tapis de 4 à 5^{m} de long sur $1^{m}20$ de large, sert à couvrir les grands divans des habitations turques ; Yatik, dimensions de $0^{m}90$ sur 0,40 dont on fait des coussins.

tapis d'Orient soit progressivement envahie dans ce vilayet par les procédés modernes de fabrication rapide et à bon marché.

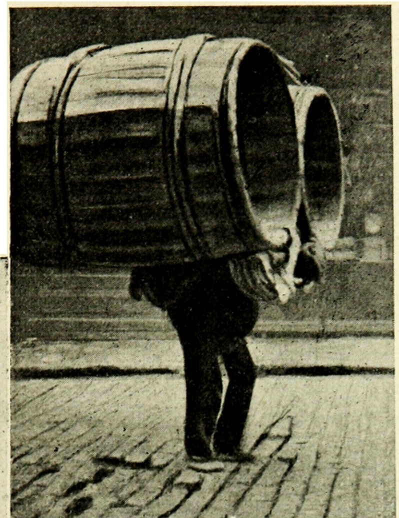
Comme en beaucoup d'autres régions turques, le commerce est subordonné à la récolte des céréales, et celle-ci dépend de la fréquence des pluies. Les importations d'Europe passent de plus en plus par les mains allemandes, par suite de notre indifférence à venir proposer nos marques de fabriques. « Je serais heureux, écrit dans la *Revue du Levant* un représentant de commerce, M. Vincent Toumayan, je serais heureux de me mettre à la disposition des fabriques françaises qui désireraient nouer des relations directes pour l'écoulement de leurs articles à Angora. Les fabricants français pourraient arriver à traiter des affaires très importantes, même en exigeant le paiement au comptant comme connaissement, si les prix et la qualité des marchandises donnent satisfaction à la clientèle. »

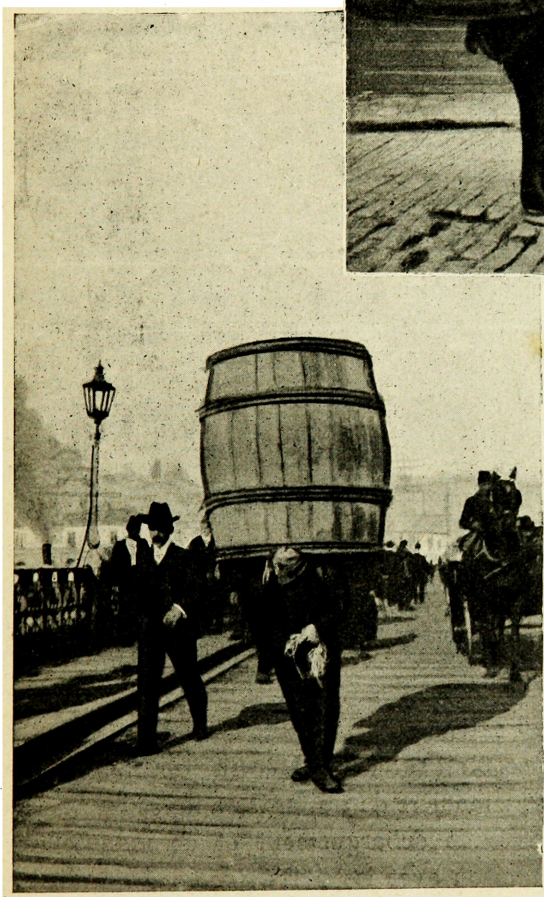
L'année 1906 a été marquée par la construction d'un grand moulin à vapeur près la gare d'Angora. Détail intéressant : les fonds ont été fournis par des capitalistes musulmans. Cet établissement va donner une notable activité à l'exportation des farines. La seule opération française (remontant à cinq ou six ans) est l'entreprise d'alimentation d'eau de source, amenée d'assez loin par des tuyaux de fabrication française et belge. A Angora, comme en beaucoup d'autres régions, les capitaux viennent de France, mais les commis-voyageurs sont allemands. Il existe, il est vrai, un Consulat français et une petite colonie de nos nationaux dans la capitale de ce vilayet. Chaque année, au 14 juillet, une réception et un dîner ont lieu au Consulat de France. L'élément allemand est fortement représenté par les ingénieurs et quelques employés du chemin de fer d'Anatolie, ligne d'Haïdar-Pacha à Angora, par Eskichéhir. Cette Société a réussi à se faire octroyer la concession d'un tronçon Angora-Césarée, mais les travaux n'ont pas encore été mis à exécution.

Vilayet d'Adana

« En tenant compte des proportions d'étendue, le vilayet d'Adana est le plus riche de l'empire ottoman. Les richesses du

sous-sol ne le cèdent en rien à la fertilité de la surface... Un ingénieur autrichien déclarait que le rendement de l'exploitation de ces mines suffirait à payer les dettes de l'empire ottoman. »





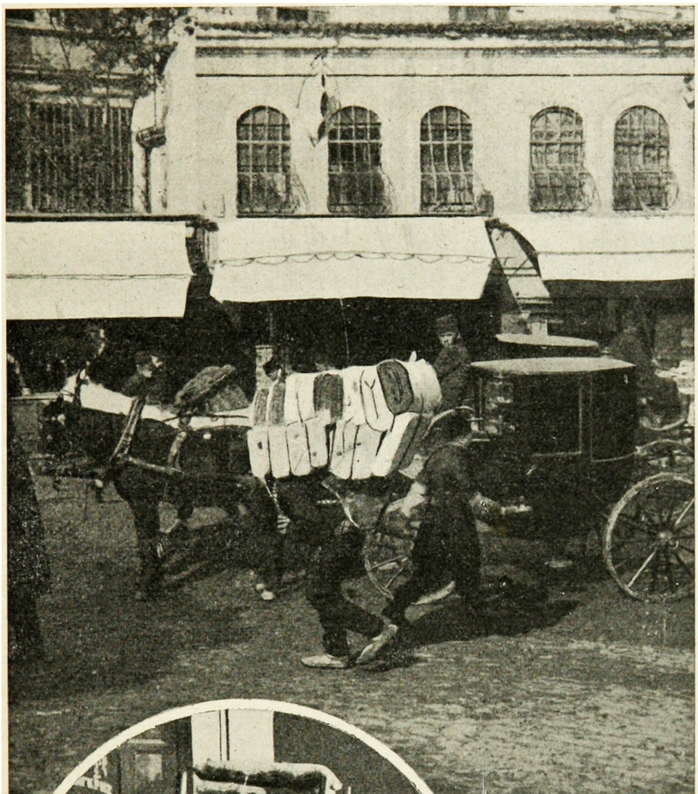
Hamals portant des tonneaux

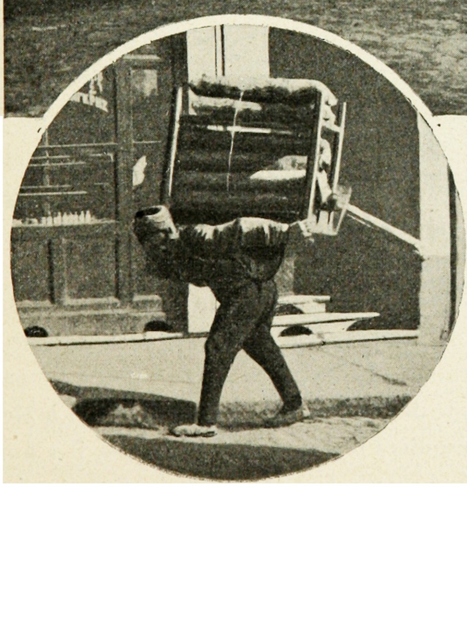
Et le correspondant de la *Revue du Levant* ajoutait que l'habitant du vilayet d'Adana ressemblait à un homme qui meurt de faim sur un sac d'or. En constatant, en 1903, l'état agricole et économique de cette province, on ne pouvait, en effet, se reporter sans mélancolie à deux mille ans en arrière, alors que la Cilicie, dans toute sa splendeur, servait de grenier à l'empire romain, alors que Tarse —

le Tarsous d'aujourd'hui — sa métropole d'alors, comptait 800.000 habitants. Cependant, les trois grands fleuves de ce temps, le Cydnus, le Sarrus et le Pyramus, trois artères vivifiantes, serpentent toujours dans ses plaines. Quelques centimètres à peine séparent le niveau de l'eau du pied des moissons avides de cette onde inutilisée. Quelques travaux d'irrigation suffiraient à amener dans ces champs brûlés par le soleil de l'Orient, « non seulement l'humidité bienfaisante, mais encore le limon, engrais précieux, pareil à celui du Nil, qui renouvellerait constamment la surface d'ensemencement. » Et l'auteur de la notice ajoutait que ce serait ainsi le moyen d'avoir double récolte : « Après la moisson des céréales, les eaux d'irrigation couvriraient les champs d'une couche d'engrais où les sésames et les cotons prospéreraient sans attendre les pluies d'un ciel avare. »

En cette même année 1903, il était reconnu que la région d'Adana offrait peu d'intérêt pour le commerce français au point de vue de l'importation de produits français. Cette population pauvre et de goûts modestes n'avait guère besoin de nos produits luxueux et coûteux. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie étaient les seuls fournisseurs de ce vilayet, sauf en ce qui concerne l'industrie du vêtement, dont l'Angleterre détenait le monopole. Il est à remarquer que la région était alors tout à fait tributaire des ports de Beyrouth et de Smyrne. Pour l'exportation des produits du pays, on constatait une décadence continue du commerce français. « En 1899, Adana avait importé en France pour 3 millions de francs de marchandises ; en 1900, ce chiffre tombe à 2 millions ; en 1901, à 1.500.000, et ainsi de suite, toujours en dégringolant. Cette année (1902), l'exportation en France est si insignifiante que j'éviterai même de l'indiquer. » Cette citation, qui est extraite d'un rapport de M. Chatir, drogman du Consulat de France, était suivie de sévères reproches adressés au commerce marseillais : manière de traiter les affaires très ancienne et démodée, difficultés de débarquement et de manutention à Marseille par comparaison avec les ports rivaux, frais d'entreposage élevés, manque ou irrégularité de communications avec les ports du vilayet, habileté des Compagnies de navigation étrangères à varier leurs itinéraires suivant l'époque, les saisons, les besoins du pays qu'elles desservent, etc.

Sur ce marché d'Adana (où les acheteurs de Marseille régnaient en maîtres il y a dix ans), qui pouvait livrer à l'exportation une





Hamals

moyenne de 30.000 tonnes de blé, de 10 à 15.000 tonnes de sésame, de 50 à 60.000 balles de coton — le tout d'une valeur de 20 à 25 millions de francs — les acheteurs étran-

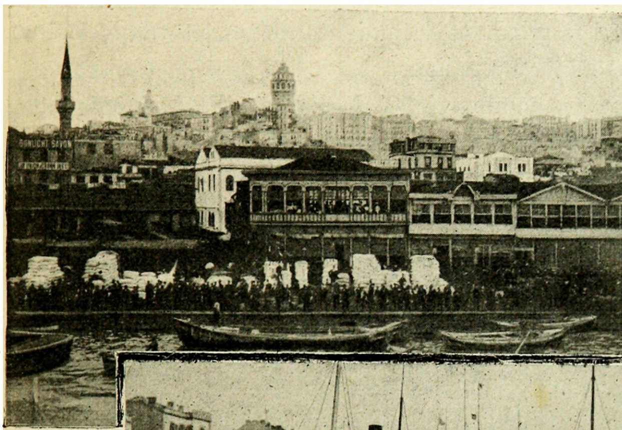
gers prenaient de plus en plus la prépondérance. Trieste enlevait à Marseille l'entreposage des cotons de la Caramanie. Les blés et les orges se dispersaient un peu partout, jusqu'à Anvers et Hambourg; les sésames étaient attirés à Odessa, à Trieste, à Gênes. Les avoines, dont la culture date de vingt ans à peine, mais qui viennent très bien dans ces terres, partaient pour Livourne et Trieste. Seules, les laines allaient encore à Marseille, mais ni huiles ni grignons, dont il n'existait d'ailleurs plus aucune exploitation. On trouvait bien sur les coteaux du Taurus de vastes forêts d'oliviers, mais ces arbres étaient devenus sauvages par le défaut de culture. Les chèvres en broutaient les pousses, tandis que les nomades en faisaient du bois de chauffage.

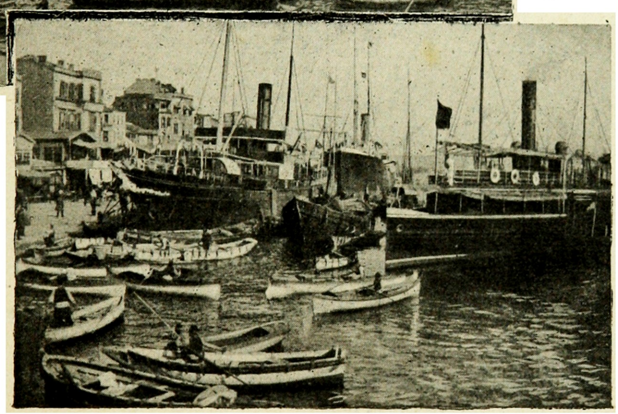
Telle était notre situation, en 1903, dans ce vilayet d'Adana. L'avons-nous améliorée depuis?

L'année 1904 fut abondante pour le sésame et le coton, moyenne pour les céréales, mais, par suite de la hausse des prix, les bénéfices des agriculteurs furent importants. « Des chargements entiers de vapeurs pour Londres, Liverpool, Rotterdam, Hambourg se suivent de près. » Marseille n'était pas nommé parmi les ports importateurs.

Les Français finirent par sortir de l'inaction et les avertissements ou objurgations des consuls ne furent pas complètement inefficaces. En effet, une Société se formait en 1904, sous la direction de M. le baron de Vendeuvre, avec la collaboration de M. Viterbo, le directeur du chemin de fer français Mersina-Adana, et avec l'appoint de capitalistes français de Constantinople et de Paris, pour l'irrigation de la plaine d'Adana. Cette Société française est établie au capital de 7 millions et n'attendait plus que le firman de concession, que la mauvaise administration turque devait lui faire attendre longtemps. Enfin, deux mines de chrome ont été mises en exploitation également par des Français : la mine de Moussali, à 20 kilomètres au nord de Mersina, fut concédée à M. Chatir, drogman du Consulat de France, et l'autre, située un peu à l'ouest, fut accordée pour une période de dix ans à un français établi à Mersina, M. Artus. D'après les premiers travaux de recherches, il y aurait là d'immenses dépôts de chrome Les Anglais de Smyrne jetaient pendant ce temps leur dévolu sur le cuivre dont ils obtenaient

parallèlement un permis d'exploitation, mais les sondages n'ont pas commencé. En revanche, le chrome apparaît pour la première fois dans les statistiques douanières de Mersina : 600 tonnes de minerai sont expédiées à Marseille en 1904. Même avec les moyens rudimentaires dont on dispose, ces mines pourront, croit-on, donner de 1.500 à 2.000 tonnes par an. Les Français s'étaient adonnés aussi à la fabrication de la glace : une Société française, « les glacières de Cilicie », fondée, il y a dix ans, à Tarsous, sur le Cydnus, avait distribué jusqu'à 25 % de dividende.





Le port de Constantinople

Or, en 1904, apparaît la concurrence d'une autre entreprise similaire créée à Adana : immédiatement, la Société française double son capital pour augmenter à la fois matériel et production. D'après un renseignement fourni par M. A. Guillois, consul de France à Mersina, les « glacières de Cilicie » pourront produire 10 tonnes par jour et la glacière d'Adana cinq seulement. Sur ces entrefaites, les étrangers — allemands, américains, anglais — marchaient sur nos traces : ils installaient

de nouvelles minoteries à vapeur dans les plaines de Mersina, Tarsous et Adana ; ils introduisaient des machines aptes à fabriquer des cotonnades et des cabots dans les deux filatures de coton de Tarsous et d'Adana ; ils créaient une tuilerie. Les Américains introduisaient des batteuses et moissonneuses pour céréales. Les Allemands achetaient une partie des actions du chemin de fer Mersina-Adana, dans l'intention de pouvoir le raccorder, s'ils le voulaient, plus tard, à leur ligne de Bagdad, et formaient une société dans le but de construire des quais à Mersina.

Les statistiques commerciales de l'année 1904 signalaient une légère amélioration dans la participation de la France au commerce général du vilayet. Mais un simple coup d'œil sur ces statistiques indiquera combien cette part est faible encore et quel rang humiliant nous occupions en 1904 :

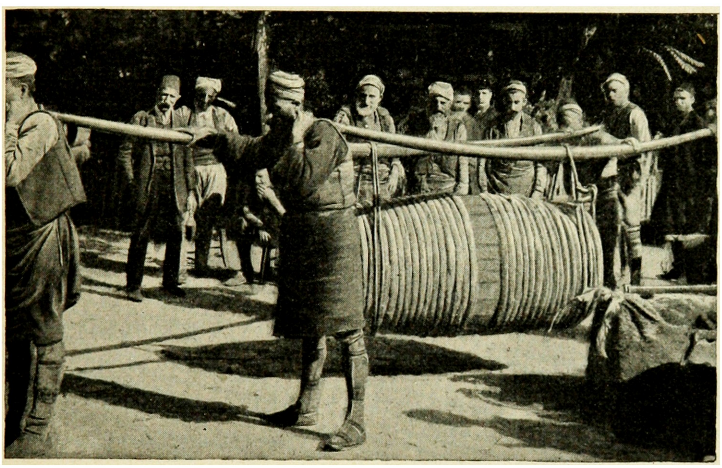
	Importation en Turquie	Exportation de la Turquie	Total
Angleterre..........	2.021.849 fr.	2.701.891 fr.	4.723.740 fr.
Italie................	916.565 fr.	2.920.539 fr.	3.837.104 fr.
Autriche...........	1.785.909 fr.	1.750.238 fr.	3.536.147 fr.
France............ .	535.136 fr.	1.992.908 fr.	2.528.044 fr.
Allemagne..........	514.136 fr.	539.656 fr.	1.053.792 fr.

A noter qu'il y a dix ans, alors que les marchandises allemandes étaient à peu près inconnues dans le vilayet, la France et l'Angleterre fournissaient ou recevaient l'intégralité des produits commerciaux. Les Allemands partaient de zéro et nous nous rétrogradions.

L'ambition de nos voisins ne se bornait pas à ces résultats déjà encourageants, ils avaient des visées plus hautes. « Après avoir supplanté les Français, disait encore M. Chatir, ce qui ne leur a pas été bien difficile, ils sont en train de se substituer aux Autrichiens eux-mêmes... » « Avant d'entreprendre notre conquête commerciale, ils ont commencé par nous connaître, étudier notre âme et nos penchants. Quand ils ont connu nos goûts et nos habitudes, ils ont décidé de conformer leurs produits aux uns et de compléter ce qu'il manquait aux autres : en introduisant chez nous tous les ustensiles, accessoires et instruments des commodités modernes que la

simplicité de nos mœurs ne connaissait point, ils ont augmenté nos besoins et partant nos achats ; ils nous ont imposé une foule d'objets qu'ils nous disent être nécessaires dans la vie journalière, mais dont nous n'avions point senti le besoin jusqu'ici ; ils ont l'air de s'intéresser à notre bien-être, à notre confortable et augmentent quotidiennement nos dépenses. »

Les récoltes de céréales ayant été relativement mauvaises dans les années 1905 et 1906, les Allemands ne se sont pas hypnotisés devant les entreprises culturales, mais se sont adonnés aux fabrications et exploitations de coton. C'est ainsi que s'est formée, sous le



Hamals portant une barrique

patronage de la *Deutsche Bank* et de la *Deutsche Levant Linie*, une Société germanique intitulée « Deutsche Levantische Baumvolle Gesellschaft », Société cotonnière allemande du Levant. Comme le chemin de fer de Bagdad traversera la partie orientale du vilayet d'Adana et comme, d'autre part, la plaine d'Adana peut produire du coton, la Société s'efforcera d'augmenter la production cotonnière du vilayet en même temps qu'elle donnera un aliment au trafic du chemin de fer. En attendant de pouvoir utiliser légalement les terrains qui lui ont été concédés jusqu'à une distance de dix kilomètres de chaque côté de la voie ferrée, la Société établissait à Adana

même un comptoir pour l'achat du coton et pour l'encouragement de cette culture. Elle cède ensuite à des conditions très avantageuses, aux cultivateurs indigènes, la graine améliorée qu'elle importe d'Amérique. Enfin les cotons achetés sont expédiés, à Hambourg, à une grande filature allemande intéressée dans cette Société cotonnière.

Le développement industriel et agricole pris par la province d'Adana a engagé une Compagnie de navigation hollandaise à établir un service de vapeurs tri-hebdomadaire entre Rotterdam et la Syrie par Mersina (1).

L'année 1906 n'a pas vu un accroissement du commerce d'importation français proportionnel à l'accroissement général, qui a été de 25 à 30 % sur les chiffres de 1902. Les Français prennent intérêt aux affaires de banque et l'on cite l'agence de la Banque ottomane à Mersina comme ayant réalisé de gros bénéfices par ses prêts d'argent aux cultivateurs et négociants indigènes du vilayet.

D'une façon générale, la lutte financière et commerciale se circonscrit de plus en plus entre Français et Allemands. Les Allemands nous battent par l'initiative et l'activité des transactions, et nous les tenons encore en échec par la force et la puissance de nos capitaux et par l'admirable colonie de compatriotes habitant depuis longtemps le pays, qui défendent les positions acquises avec une inlassable énergie. Quant au commerce anglais ou américain, les chiffres supérieurs qu'il présente encore ne sauraient faire illusion : il est condamné à céder devant l'invasion du bon marché germanique ou italien. Ce n'est qu'une affaire de temps.

Vilayet de Castamouni

Le vilayet de Castamouni, avec ses 60.000 kilomètres carrés et ses 1.100.000 habitants, n'est remarquable que par ses immenses mines de charbon, et il est intéressant surtout pour les Français, qui y

(1) Voici la part des principaux pavillons dans la rade de Mersina en 1905 : 1) pavillon autrichien, 136.754 tonnes ; 2) anglais, 128.000 tonnes ; 3) russe 60.077 tonnes ; 4) français, 53.699 tonnes ; 5) italien, 51.158 tonnes ; 6) allemand, 31.181 tonnes.

possèdent la grande exploitation de charbon de la Société d'Héraclée (1).

Les vallées de Zongouldak, Uzulmez, Kikimli, Tchatal-Aghzy produisaient, il y a quelques années déjà, 350.000 tonnes d'excellente houille. En tenant compte de l'extension, toujours plus grande, que la Société donne à l'exploitation de ses mines, la production est en voie d'atteindre 500.000 tonnes. Magnifique résultat pour une entreprise dont le capital n'est que de 28 millions de francs (10 en

(1) Si nous en croyons l'*Indépendance Belge* du 27 novembre 1906, le récent voyage de M. Étienne à Constantinople avait pour principal objet l'étude des mines d'Héraclée.

« Le projet de M. Étienne, ami et agent en cela de M. Maurice Rouvier et des capitalistes disposés à suivre ce dernier, est vaste, disait le journal belge. C'est tout le bassin houiller d'Héraclée dont ce groupe voudrait se charger et dans lequel il jetterait des millions pour s'assurer les produits d'une exploitation scientifique *en grand*. Déjà, le comte Vitali, directeur de la Régie générale des chemins de fer, accompagné de son secrétaire, M. Maurice Auboyneau, s'est rendu sur les lieux pour faire une étude préliminaire (une exploration plutôt), en vue des voies de communication à établir, afin de permettre une pareille exploitation. Les conditions d'écoulement seraient magnifiques si l'on reliait *par terre* la région d'Héraclée avec Constantinople et le bassin oriental de la mer Méditerranée. Mais cela comporte d'énormes dépenses, sans compter qu'il faudrait demander des concessions d'une autre nature que l'exploitation en elle-même, ce qui pourrait compliquer l'affaire et provoquer de nouvelles difficultés avec le gouvernement ottoman.

« Quoi qu'il en soit, l'on suit ici avec la plus grande sympathie l'activité dans cette voie de M. Étienne, naturellement appuyé par M. Constans. Il y a à Héraclée et autour d'Héraclée des centaines de millions de tonnes du précieux combustible dont ne peut se passer l'industrie moderne. Leur mise à jour et leur distribution commerciale, selon les besoins naissants, pourraient transformer l'Anatolie, être pour la capitale une source de grandes richesses, procurer, enfin de grands avantages à l'État.

« Il reste à voir si l'on s'entendra pour cela et si ce nouvel effort ne restera pas aussi infructueux que les précédents. Ce qui, cependant, est de nature à déblayer le terrain des négociations, c'est que la région d'Héraclée, sise dans le vilayet de Castamouni (dans le voisinage de la mer Noire), est ou, du moins, paraît être en dehors de la sphère d'influence allemande telle que l'établissent la concession et l'exploitation par la Société d'Anatolie du chemin de fer Haïdar-Pacha-Ismid-Angora.

« Peut-être les Allemands demanderont-ils une compensation en cas d'aboutissement heureux des négociations actuellement entamées par M. Étienne. Mais ceci ne regarde pas les Français. »

actions et 18 en obligations) et qui ne compte que onze années d'existence ! Le charbon extrait est comparable au Newcastle et l'exploitation des plus économique, puisqu'elle se fait par des galeries horizontales dans le flanc des monts et se trouve au bord de la mer.

Les installations perfectionnées de la Société d'Héraclée, sous l'habile direction de M. Havard-Duclos, permettent de livrer à l'industrie les différentes sortes en usage : « criblé », « lavé », « coke » métallurgique et « briquettes ». Il est regrettable que la main-d'œuvre ouvrière ne soit pas plus abondante (par la faute, d'ailleurs, des déplorables règlements turcs), car la modicité des salaires constitue un sérieux avantage.

Cette grande exploitation minière a donné la vie au port de Zongouldak. Ce n'est pas encore une ville, mais, hier, c'était à peine un village, qui ne doit son développement qu'aux mines d'Héraclée. Muni d'un môle en pierre et d'installations pour le chargement du charbon, le port peut embarquer 600 tonnes par jour. Bien que le transport de ce charbon s'effectue principalement sous pavillon étranger, on constate déjà l'apparition plus fréquente du pavillon français sur ce point de la côte, où on ne le voyait jamais autrefois. Tant vapeurs que voiliers employés à ce cabotage de la houille on comptait :

En 1902			En 1904		
159	bateaux	ottomans	1152	bateaux	ottomans
102	»	hellènes	232	»	français
92	»	français	190	»	hellènes
53	»	italiens	101	»	italiens
45	»	autro-hongrois	92	»	austro-hongrois
21	»	anglais	66	»	anglais
4	»	allemands	49	»	allemands
3	»	russes	24	»	russes
1	»	danois	17	»	belges

Les importations françaises dans le vilayet de Castamouni se limitent malheureusement au bassin houiller d'Héraclée. Encore sont-elles assujetties à l'importance des travaux neufs que l'on peut entreprendre dans le courant d'une année et proportionnées à l'usure du gros matériel. Dans les autres ports, Inéboli, Sinope, l'activité française est dépassée par l'initiative étrangère, surtout

allemande. C'est ainsi qu'une maison allemande de Constantinople, Kaul et Cie, a envoyé en 1905 deux de ses agents monopoliser presque le commerce des œufs qui, adressés à Constantinople, se trouvent réexpédiés par chemin de fer sur l'Autriche, la Suisse et l'Allemagne. Les envois d'œufs sur Marseille sont contrariés par l'irrégularité du service des vapeurs français. (En 1905, il n'est venu que 20 vapeurs français dans le port d'Inéboli, contre 102 autrichiens et 48 russes.) Faut-il citer encore les chanvres d'Inéboli — qui, en réalité, proviennent du vilayet de Castamouni — dont les neuf ou dix mille balles annuelles sont exportées vers Anvers, Strasbourg et Hambourg ?



Ph. Sebah et Joailier

Vieux marchand de dattes

La seule excuse que puissent fournir nos compatriotes est la pauvreté du vilayet de Castamouni en produits animaux et végétaux.

Vilayet de Sivas

Si la province de Castamouni est pauvre à ce point de vue, le vilayet de Sivas est misérable — chose d'autant plus regrettable que plus d'un million d'habitants y vivent sur un territoire égal à la superficie de la Belgique.

L'importation et l'exportation se font par les ports de Samsoun et de Kérassunde, dont nous aurons à nous occuper quand nous

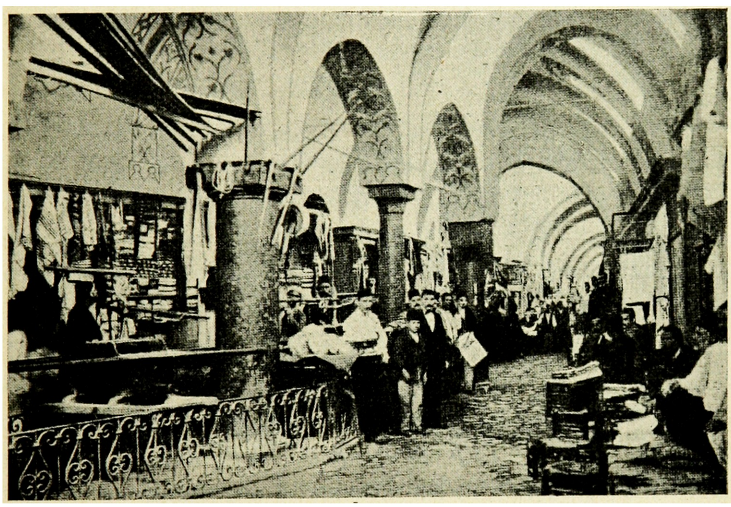
parcourrons le vilayet de Trébizonde. Elles sont peu importantes : les produits agricoles sont : l'anis, le beurre, les céréales, la cire jaune, la gomme adragante, les laines et peaux, l'opium ; les produits industriels sont représentés par les châles et tissus de laine de Gurum, les bas de laine de Sivas, les canifs, les voiles des femmes ou yachmak, le raki ou eau-de-vie de Tokat, les tissus de coton d'Amassia, de Marsivan, de Zilleh et de Kara-Hissar, les tapis, les pipes longues en bois pour cigarettes, spécialité de Sivas. « Il est à considérer, dit la *Revue du Levant* (28 fév. 1903, p. 299), qu'en dehors de l'anis et du tabac, qui sont consommés sur différentes places de cette province, tout le reste des produits agricoles est expédié à destination de Constantinople par la voie de Samsoun. Il est donc presque impossible de préciser la part qui revient aux acquéreurs français, étant donné que la totalité des marchandises s'écoule sur les marchés de la capitale. Cependant, il y a quatre articles qui sont expédiés en faible quantité directement à Marseille, toujours par la voie de Samsoun : ce sont les gommes adragantes, la laine, les peaux de chèvre et la cire jaune. » Comme nos compatriotes tendent à se spécialiser dans la création des grosses industries, ils trouveraient encore à employer fructueusement leurs capitaux dans le vilayet de Sivas : 1° en y créant des voies de communication, des chemins de fer et des routes ; 2° en y installant des fabriques de tapis, à l'imitation d'une maison italienne de Smyrne, qui s'est efforcée récemment de monter une fabrique dans le but de pourvoir aux besoins de ses divers dépôts ; 3° en s'intéressant à la sériciculture, comme ils le font dans le vilayet de Brousse. Le drogman du vice-consulat de France à Sivas, M. Ansourian, remarquait justement, au cours d'un voyage effectué dans le vilayet en 1905, que « la sériciculture se répandait considérablement dans la province de Sivas, car on y plantait chaque année des milliers de mûriers ».

Vilayet de Mamouret-ul-Aziz

« Depuis quelques années, écrivait le 2 mars 1903, avec une précision tout américaine, M. Th. Norton, consul des États-Unis d'Amérique, nous observons les changements suivants dans les

importations des pays étrangers : Grande-Bretagne, diminution assez forte ; France, diminution; Russie, diminution très prononcée; Égypte, augmentation ; Allemagne, Autriche-Hongrie et Italie, augmentation très forte ; Pays-Bas, Grèce, Belgique, Suisse, États-Unis, augmentation croissante. »

Ici, la mode est aux produits de provenance américaine et allemande. Les instruments aratoires, les machines à coudre sont de fabrication yankee. Une moissonneuse américaine ayant été introduite en 1902, et ayant rendu d'excellents services aux agriculteurs



Le Grand Bazar

en plusieurs endroits de la plaine de Kharpout, un grand nombre d'autres instruments agricoles modernes ont été amenés. Ces instruments, achetés souvent de concert par les indigènes d'un district, sont indispensables à l'agriculture à cause de la faible densité de la population agricole. Il n'y a en effet que 575.000 habitants dans le vilayet, à peine 15 par kilomètre carré.

Avant l'année 1900, plusieurs machines à coudre de marques allemande et américaine avaient été importées mais le manque d'un agent, capable de les réparer à l'occasion, avait bien vite entravé le développement de ce commerce.

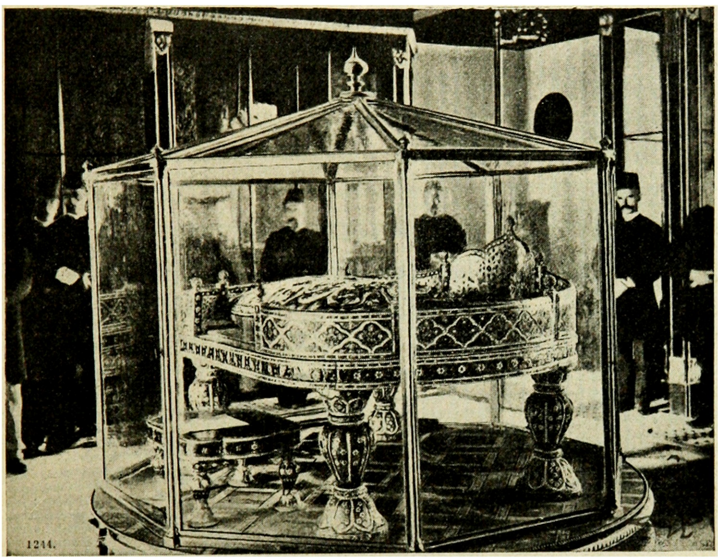
C'est alors que la Compagnie Singer établit un dépôt central de ses produits à Mamouret-ul-Aziz, en même temps qu'elle créait 18 sous-agences dans les vilayets de Mamouret-ul-Aziz, Diarbékir, Mossoul, Bagdad, Bassorah et dans la partie occidentale de la Perse. A la fin de 1903, la Compagnie avait déjà livré 1.230 machines en Asie-Mineure. Les paiements sont mensuels, mais, chose remarquable, « aucun acheteur n'a encore manqué à ses engagements ». La Compagnie doit ce succès à « une élite de représentants actifs, intelligents, qui connaissent les langues du pays et ne s'occupent que du placement des machines à coudre ». Les Allemands ont compris, de leur côté, que pour développer leur importation en ce pays éloigné de la mer, il fallait nécessairement aller trouver les consommateurs chez eux. Dès l'année 1895, un mécanicien allemand, M. Gotlob Klein, venait établir à Amassia un moulin mécanique mû par la force hydraulique comme les moulins allemands. Son exemple fut suivi par la population, et la conséquence fut une plus grande consommation de farine et de pain ; d'où, un débouché pour l'importation allemande des meules, sacs, boisseaux, poids et mesures de toutes sortes.

Puis ce furent les voyageurs de commerce qui affluèrent. Une correspondance du 6 août 1906 à la *Revue du Levant* signalait le passage à Kharpout de plusieurs délégués commerciaux allemands. L'un d'eux, M. Kurt Jung, accompagné d'un drogman et venant de Diarbékir, visitait tous les principaux négociants de Kharpout, recueillait les renseignements sur le commerce local et repartait, après trois jours, pour se rendre à Malatia et à Sivas.

Un autre, M. W. Richard, représentant de la *Farbwerke vorm. Meister Lucius und Brüning* de Hœcht-sur-Mein arrivait de Samsoun et s'occupait de trouver un débouché pour différents produits tels que « couleurs, huiles et sel d'aniline, alizarine, couleurs de resorcine et de naphtaline, produits chimiques et pharmaceutiques ». Après avoir passé quelque temps à Kharpout, il repartait pour Arabkir et Eguine. Lui aussi était accompagné, dans sa tournée commerciale, par un drogman du consulat allemand.

Les Français sont nettement distancés, dans ce vilayet, par Allemands et Yankees. D'abord, ce n'est qu'en 1904 qu'a été réta-

bli le vice-consulat français de Mamouzet-ul-Aziz. Il avait cessé de fonctionner depuis un quart de siècle. Son nouveau titulaire a été M. Perroud, vice-consul de France à Sofia. Ses premiers efforts ont tendu à faire rétablir les relations directes entre la France et les producteurs de la région, au lieu de laisser passer les produits français par l'entremise onéreuse des commerçants du littoral ottoman.



Le Trésor impérial

Il existe, du reste, une petite colonie française à Mamouret-ul-Aziz : c'est l'existence de cette petite agglomération de Français ou protégés français qui a sans doute motivé l'érection du vice-consulat.

Comme la sericiculture se développe chaque année dans la province (1) et que les paquets de vers à soie sont surtout exportés en Russie et en Perse, nos compatriotes pourraient trouver dans le vilayet matière à l'extension du trafic des soies. Déjà des cocons vont à Marseille, ainsi que des peaux, des laines, des outres de

(1) La maison importante Zarifian frères cède les graines de vers à soie aux éleveurs à condition que ceux-ci donnent aux fournisseurs un dixième des cocons produits

chevreau. Pour le moment un quart de la récolte soyeuse sert à alimenter deux filatures indigènes et le reste quitte le pays. Il serait possible d'augmenter l'exportation vers la France, ou d'établir quelques filatures à l'européenne.

L'une des cultures intensives du vilayet est la culture des fèves. « Pour cent hectares consacrés au blé, disait M. Norton, consul des États-Unis, il y a, en moyenne, soixante hectares plantés de fèves. Celles-ci entrent pour une grande part dans la nourriture des indigènes ».

Enfin un produit auquel les Français de Constantinople se sont intéressés, — le chêne des forêts — se rencontre en grande quantité dans le sandjak du Dersim, région septentrionale du vilayet, mais il est encore inexploité. Même l'industrie de la pêche, en cette province toute terrestre, pourrait être recommandée à des compatriotes entreprenants : on rencontre, en effet, dans les monts Taurus, tout près de la chaussée allant de Mamouret-ul-Aziz à Diarbékir, le lac de Gueuldjiec qui constitue une des sources du Tigre ». Ce lac, très profond, de 20 kilomètres de longueur, est des plus poissonneux. Un chalutier à vapeur se promenant sur ces eaux y rééditerait peut-être la pêche miraculeuse du lac de Génésareth ! Avis aux armateurs.

Qui supposerait, d'ailleurs, en France, que même les vins de Champagne ont chance de trouver un écoulement en cette province de l'Asie-Mineure ? Rien de plus réel, cependant. « J'ai observé dans plusieurs villes, écrit encore le consul Norton, que les Musulmans, tout en s'abstenant de vin ordinaire, n'hésitent pas à boire du Champagne en disant que le Coran n'interdit pas les vins mousseux. »

Vilayet de Trébizonde

Le vilayet de Trébizonde, sur la Mer Noire, compte les ports de Samsoun, Uniah, Trébizonde, Ordou, Kérassunde, Platana et Rizeh avec un tonnage total, en 1905-1906, de 2.604.000 tonnes, sur lequel la part de la France a été de 631.000 tonnes. C'est dire la place prépondérante qu'occupe notre pavillon sur cette côte turque

de la Mer Noire, puisqu'il représente à peu près les 25 % du chiffre total. La France a de grands intérêts financiers sur ces rivages. Car ce sont nos capitaux qui ont permis l'exploitation des gisements de pétrole du Caucase, voisins du vilayet de Trébizonde.

Aussi est-ce uniquement à cette cause qu'il faut attribuer le développement qu'a pris le mouvement maritime français en Mer Noire.

A côté de ce tonnage général des navires, dont les chiffres peuvent être trompeurs (puisque le total du contenu des bateaux importe plus que le poids ou la capacité du contenant) il faut tout d'abord examiner le tonnage réel des marchandises importées ou exportées. Voici des chiffres pour Samsoun :

Exportations de Samsoun en tonnes

Années	France	Angleterre	Allemagne	Autriche Hongrie	Italie	Russie	Turquie
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1903	4 108	4.814	1.981	2 692	228	304	22.611
1904	4.593	3 709	1.436	2 769	1.108	200	12.309
1905	8 327	4.587	2.907	2 499	232	112	23 774
1906	8.504	6 281	4.024	1.665	176	187	25.114

Importations étrangères à Samsoun en tonnes

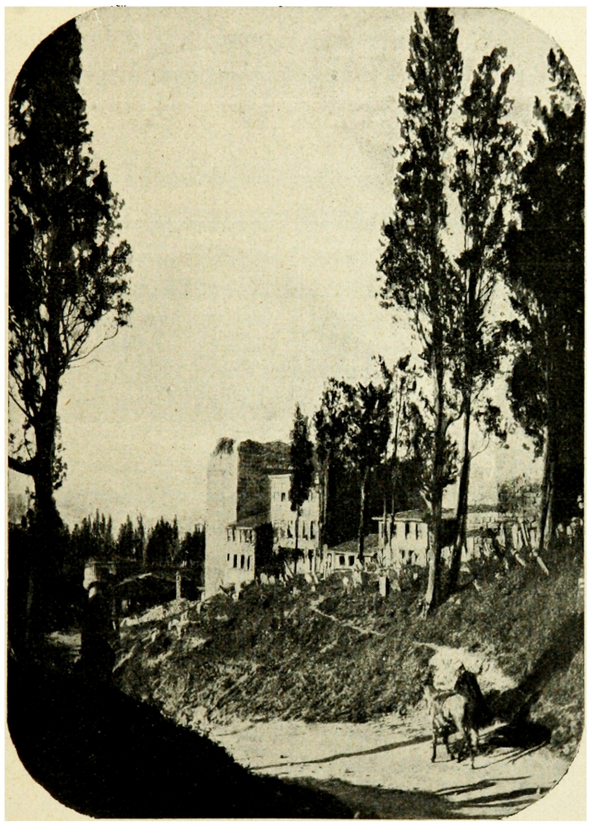
Années	France	Angleterre	Allemagne	Autriche-Hongrie	Italie	Russie	Belgique
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1903	1.149	1.379	1 225	5 239	989	2.853	1.431
1904	1.797	1 490	1 047	5 673	853	1.083	1.609
1905	1.780	1 114	1.150	5.232	1.391	1.251	1.767
1906	2.398	1.639	1.178	5 795	1.877	3.189	2 034

M. Coulomb, consul de France à Samsoun, commentant ces chiffres dans son dernier rapport, constate d'abord que nous sommes à Samsoun le premier et le plus important client de la Turquie, mais que, comme toujours, nous ne sommes pas son principal vendeur. Il fait remarquer aussi le bond prodigieux des exportations

à destination de l'Allemagne. Enfin, une remarque non moins curieuse, c'est que chaque pays demande au vilayet des produits particuliers : la France importe des œufs (plus de 3.000 tonnes), des graines oléagineuses et des légumes secs ; l'Angleterre de l'avoine, du maïs et de l'orge ; l'Allemagne du tabac, des bois veinés, etc. Chaque pays d'Europe y apporte aussi ses marchandises spéciales : la France des matériaux de construction ; l'Autriche son sucre ; l'Italie ses cotonnades ; l'Angleterre ses divers produits de manufactures; la Russie son pétrole ; l'Allemagne ses fers. « La supériorité de nos produits est incontestée, dit M. Coulomb, et le fait est proverbial que pour vanter un article et le faire payer plus cher, les marchands ne manquent jamais de dire : « C'est de la marchandise française ». Mais nous vendons trop cher. « Malgré les facilités de transport, l'abaissement des frets au minimum possible, la connaissance de notre langue que la plupart des négociants possèdent », nous luttons difficilement contre les qualités inférieures et les bas prix de l'Allemagne et de l'Autriche. « Dans ce pays de faux luxe et de clinquant, ajoute-t-il encore, il faut du bon marché ayant de l'apparence. » Et cet avertissement est répété pour la millième fois : « L'Allemagne deviendra pour nous un concurrent redoutable à cause du bas prix de ses objets de qualité inférieure, du crédit que font ses fabricants et du soin qu'ils ont de s'enquérir du goût des indigènes et de s'y tenir. »

Que pourraient faire les Français à Samsoun pour augmenter tout au moins leurs expéditions de produits turcs ? Le commerce des œufs est actuellement spécialisé par Marseille pour le compte de la Suisse; mais la voie ferrée risque d'attirer à elle ce trafic, un peu long par la voie de mer, malgré les efforts des Messageries maritimes et de la Compagnie Paquet pour perfectionner leurs services. La France accaparait autrefois l'importation des cocons dont l'expédition est actuellement partagée entre la France et l'Italie. Ne pourrait-on reprendre ce monopole, d'autant plus que la qualité est de tout premier choix ? Le maïs était aussi très demandé : on le dirige maintenant vers l'Angleterre ; le son a délaissé Marseille pour Trieste ; le tabac si renommé de Samsoun prend le chemin de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Egypte, où il sert à former les fameuses

cigarettes *Job*. Depuis quelques années, les graines de pavot étaient principalement consommées par les marchés allemands. Cette année, le nord de la France et l'Amérique en ont importé la majeure partie. « L'Amérique, dit M. Duckerts, demande unique-



Les vieilles murailles

ment la qualité bleue, plus rare que la blanche et la bigarrée et dont l'huile est plus douce. Elle s'en sert pour l'usage de la confiserie. »

A l'importation, il est pénible de voir la Belgique et la Hongrie fournir les « pointes de Paris », dont la quantité apportée de l'étranger n'est pas moins de 700 tonnes, et les « toiles de Vichy » devenues le monopole de l'Angleterre et de la Suisse. Quant au sucre

qui venait jadis de Marseille, il est supplanté par le sucre de Trieste, mais la qualité du sucre autrichien s'est améliorée et semble mériter la faveur dont il est l'objet. En résumé, nos produits français souffrent sur le marché de Samsoun d'une concurrence acharnée contre laquelle il est difficile de lutter.

Par comparaison avec les autres peuples, gagnons-nous du terrain, en perdons-nous ? Voici la réponse, pour deux dates éloignées l'une de l'autre, 1888 et 1906, en ce qui concerne le tonnage marchandises et le tonnage navires :

Tonnage marchandises (importations seules)

Années	France	Angleterre	Allemagne	Autriche	Italie	Russie	Belgique
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1888	1 053	3.231	117	1 484	94	2,768	609
1906	2.398	1.639	1.178	5.795	1.877	3.189	2.304

Tonnage navires

Années	France	Angleterre	Allemagne	Autriche	Italie	Russie	Grèce	Ottoman
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1894	83.850	2.843	8.724	88.140	27.730	52.765	32.260	172 850
1905	179.569	3.132	53.010	124.657	19.830	57.710	90.878	191.728

La progression de l'Allemagne est formidable. Elle a décuplé ses importations et nous avons doublé seulement nos chiffres de l'autre siècle. M. de Cortanze, notre ancien consul à Samsoun, expliquait dans un très remarquable rapport les améliorations désirables : suppression de certaines mesures prohibitives qui n'autorisent pas le travail de nuit sur rade et empêchent les négociants d'aller à bord des navires qu'ils chargent ; réglementation des frais de batelage des mahonniers ; simplification des formalités de douane ; enfin entente entre les Compagnies de navigation française pour faire cesser une concurrence absurde entre elles.

Sans vouloir fatiguer le lecteur par des comparaisons de chiffres,

toujours arides quoique instructives, nous ne saurions laisser notre statistique incomplète en la limitant au seul port de Samsoun.

Trébizonde et Kérassunde méritent une mention, pour la variété des productions agricoles et industrielles dont ces deux ports sont le débouché naturel : noisettes, noix, pommes, cire jaune, graines de lin, haricots, œufs, moutons, laines, peaux, planches de sapin, huiles de poisson. Aussi la concurrence entre Sociétés de navigation est-elle très vive dans ces deux ports.

Mouvement maritime de Kerassunde en 1903

Pavillons	Navires	Tonnage	Pavillons	Navires	Tonnage
Ottoman........	144	138.808	Russes.	55	46 247
Autrichien.....	102	121.754	Allemand	10	14.270
Hellène..	60	58.289	Italien	13	13.779
Français.......	33	53.289			

Mouvement maritime de Trébizonde en 1904 (*Vapeurs et Voiliers*)

Pavillons	Navires	Tonnes	Pavillons	Navires	Tonnes
Ottoman.....	7 378	164.887	Hellène........	54	46.685
Français..... .	109	188.398	Italien........	12	19.547
Autrichien.....	106	127.578	Allemand......	37	56.182
Russe	82	68.637			

Dans ces deux ports, la lutte est entre le pavillon français et le pavillon autrichien, et ce n'est point une constatation négligeable ou même secondaire, puisque Trébizonde est le 5e port de la Turquie et marque un chiffre d'affaires de 50 millions de francs par an. On note avec surprise la disparition complète du pavillon britannique, qui ne prend ainsi aucune part au transport de ces marchandises. On le retrouve, il est vrai, dans quelques-uns des ports de moindre importance de cette côte :

Mouvement maritime de Fatza, d'Ouniah, d'Inéboli et de Sinope en 1903

Nombre de vapeurs ayant fait escale

Ports	Ottoman	Français	Autrichiens	Italiens	Russes	Anglais	Allemands	Hellènes
Fatza..	72	43	9	3	0	3	4	2
Ouniah.	76	42	7	1	1	2	5	3
Ineboli.	162	8	103	11	52	0	2	0
Sinope.	118	0	0	0	55	2	0	0

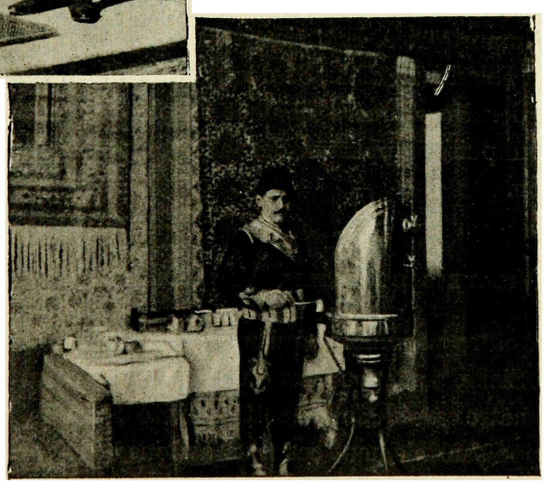
M. de Cortanze, vice-consul de France, accorde à la rade de Sinope des éloges tels qu'on ne comprendrait guère la négligence des Compagnies françaises à cet égard : « La rade de Sinope, écrit-il, jouit d'une très bonne réputation justement méritée, et les navires y sont en sûreté parfaite ; même en hiver et par les plus grosses tempêtes, on peut toujours communiquer entre la terre et le bord. » Si les côtes sont abordables, l'intérieur du vilayet l'est fort peu. « De mauvaises routes peu ou bien mal entretenues permettent à grand'peine le transport des marchandises et des voyageurs au moyen de chariots, de bêtes de somme, de chameaux notamment dont il existe un très grand nombre dans cette région. Pourtant, pour qui connaît les ressources immenses de ce pays, on reste sous l'impression d'un profond regret en pensant à l'essor merveilleux qui se produirait le jour où des moyens de transport pratiques permettraient de mettre ces richesses en valeur (1). » Quels bienfaits ne résulteraient pas d'une voie ferrée partant de Samsoun ou de Sinope, passant par Amassia, Zileh, Tokat, Sivas, Malatia, pour aboutir plus tard à Adana et à Mersina, sur la Méditerranée ! Quel merveilleux dérivatif au chemin de fer de Bagdad ! Voilà, selon nous, le meilleur emploi que les Français peuvent faire de leurs capitaux dans le vilayet de Trébizonde. La ligne Samsoun-Mersina s'impose.

(1) Rapport de M. Coulomb, gérant de l'Agence consulaire de France à Samsoun. (*Revue du Levant*, 30 avril 1907, p. 621).

Vilayet d'Erzéroum



Est-ce parce que le vilayet d'Erzéroum, situé loin dans les terres, sur la frontière persane, et couvert de neige pendant cinq mois l'hiver est d'un accès plus difficile que les autres régions turques ? Toujours est-il que l'antique prépondérance du commerce français en Orient paraît s'y être mieux conservée. Malheureusement, avec ses 650.000 habitants — moitié moins que le vilayet de Trébizonde — la province d'Erzéroum n'offre pas de perspectives sérieuses d'un actif mouvement d'échanges. Terre d'élevage, propice aux troupeaux de moutons, de chèvres, de bœufs et de vaches, remarquable par l'élevage de la volaille et la production des œufs, cette région manque de débouchés rapides pour tirer parti de



Hôtel Péra-Palace -- Le Cavass et le Kafedji

ses richesses relatives. La consommation de la farine, criterium du bien-être de la population, est évaluée à 25.000 tonnes seulement, et l'on ne compte que trois moulins plus ou moins perfectionnés dans tout le pays, à Erzéroum, à Erzindjian et à Baybourt. Par contre, le sucre donne lieu à un assez vif échange et, cette fois, c'est le sucre français qui garde la supériorité. Sur 3 millions de francs de sucre placés dans la province, plus de 2 millions représentent la valeur du sucre français. Les sucres autrichien et belge ne pourront faire une concurrence sérieuse aux produits de Marseille que s'ils sont laissés à des prix très sensiblement inférieurs aux prix actuels. La chose n'est pas à craindre, tant que le transport de Trébizonde à Erzéroum restera coûteux.

M. Elfasian, drogman du vice-consulat de France à Erzéroum, estime que le mouvement commercial de l'année 1906 a été supérieur à celui de l'année précédente, et que la plus-value constatée dans l'exportation du bétail s'est traduite par un accroissement correspondant dans l'importation des articles manufacturés.

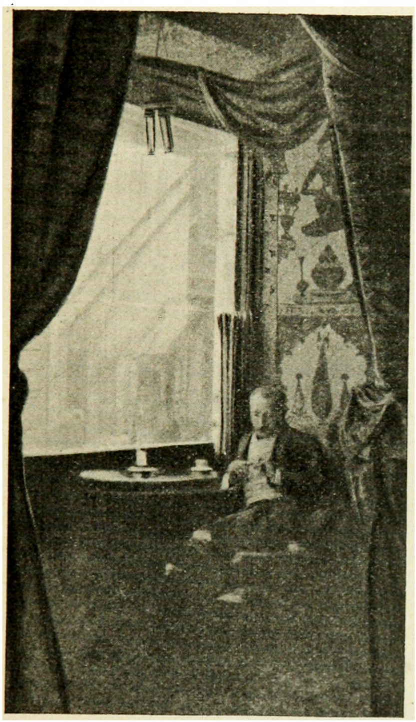
En 1903, d'après une note de M. Grenard, vice-consul de France à Erzéroum, le mouvement commercial du vilayet était évalué à 20.930.000 francs (11 millions à l'importation, 10 à l'exportation). La France n'était qu'au quatrième rang après l'Angleterre, l'Autriche et la Russie et avant l'Allemagne et l'Italie comme nation importatrice. Elle venait au second rang pour l'exportation, après la Russie (*R. d. L.*, 31 décembre 1904, p. 740). Il semble donc que les dernières années lui aient été plus favorables, sans toutefois que l'on puisse apporter des chiffres précis à l'appui de cette assertion.

Vilayets de Bitlis, Van, Diarbékir et Mossoul

Ces quatre provinces, qui représentent la superficie de l'Italie sans la Sicile, sont peuplées d'un million et demi d'habitants, sept au kilomètre carré ! Malgré cette densité dérisoire, le pays progresse, développe sensiblement ses transactions et ,n'était la distance qui décourage les initiatives étrangères, verrait des industries se créer. Si la ligne de Bagdad passe, comme on le suppose, par Mossoul, cette

grande ville de 100.000 âmes sortira de la torpeur où la plongent une grande partie de l'année les pluies et les neiges, obstacles à toute communication.

Comme celui d'Erzéroum, les vilayets de Bitlis et de Van sont avant tout des pays d'élevage, des terres à céréales. Ils sont riches en mines de fer, de boracite et de cuivre, naturellement inexploitées. Une seule était, ces temps derniers, en réelle activité, à Arghana-Maden, au cœur du Kurdistan, dans le vilayet de Diarbékir. Mine de cuivre aux gisements fort étendus, elle est connue depuis huit siècles. C'est l'une des plus riches qui soient au monde, puisqu'elle donne 16 % de métal au minerai ; malheureusement, sa situation topographique, à 535 kilomètres de Samsoun, sur la Mer Noire, et à 545 kilomètres d'Alexandrette, sur la Méditerranée, est fort désavantageuse. Le gouvernement turc, qui l'exploite à perte, la céderait volontiers, pour l'instant, à des capitalistes et ceux-ci feraient sans doute un brillant marché s'ils se hâtaient de le conclure avant que la création de routes et de voies ferrées fasse hausser les prétentions de l'État turc.



Hôtel Péra-Palace. — Dans le salon

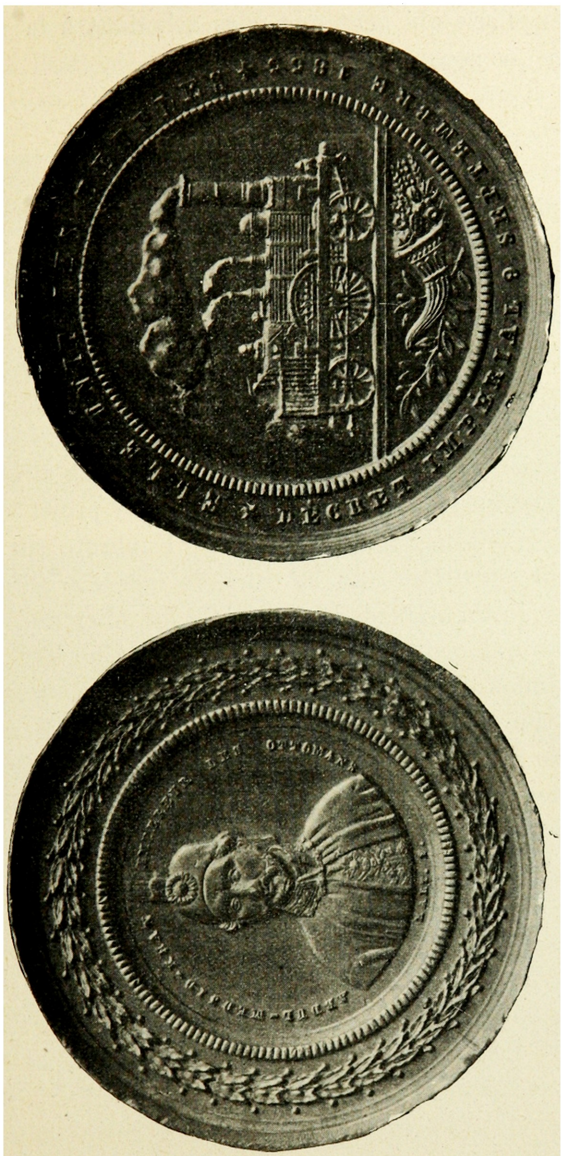
La Mésopotamie possède également un sous-sol très riche. D'après un rapport de M. Krajewski, vice-consul de France à Mossoul, « les districts montagneux contiennent des mines d'or, de cuivre, de plomb, de fer et des carrières de marbre de couleur ; la province de Kirkouk renferme des carrières de marbre blanc ; dans les environs

immédiats de Mossoul, on trouve du grès, du gypse, et enfin, à Babagourgour et à Touz-Khomato, d'abondantes sources de pétrole ». Pour l'instant, ces richesses sont inabordables : les routes sont rares. Un Decauville entre Bitlis et Tatvan (ou bien un service de diligences et deux petits remorqueurs ou chaloupes à vapeur sur le lac Van) feraient l'objet d'une entreprise fructueuse qu'on pourrait développer plus tard pour l'exploitation des voies carrossables entre Diarbékir et Bitlis, entre Van et la frontière persane, ou entre Erzéroum et le port d'Ahlat, sur le lac. « Une société qui entreprendrait cette affaire, ainsi que la concession des mines qui se trouvent sur les parcours, aurait beaucoup de succès, écrit M. A. Sassi, consul de Belgique à Trébizonde. »

Si l'on circule assez facilement en été dans la plaine occidentale de Mésopotamie, en hiver, les chemins, transformés en bourbiers, sont presque impraticables. Et, l'hiver, c'est les deux tiers de l'année.

Mais ces perspectives, fâcheuses pour le touriste et l'industriel, sont agréables à l'agriculteur : la quantité de neige et de pluie tombée dans l'année lui prédisent ce que sera la récolte. Et il faut admettre que la population n'a pas trop à se plaindre de l'inclémence des saisons, puisqu'elle augmente son bien-être et se livre à des dépenses plus élevées qu'autrefois. « Les habitants ne s'habillent plus exclusivement, comme jadis, de vêtements faits avec des tissus du pays, mais avec des étoffes étrangères. Seuls, les nécessiteux et les paysans font encore usage de tissus indigènes. » L'auteur de cette remarque, M. Aziz, drogman du vice-consulat de France à Mossoul, nous faisait à l'appui cette description pittoresque : « Les métiers locaux de tisserands, de teinturiers, d'i mpri meurs sur toile restant inutilisés et délaissés, les marchandises de fabrication européenne arrivent à dos de chameau ou de bêtes de somme de toutes espèces, au fond de la Mésopotamie, par les voies de Constantinople, d'Alep ou de Bagdad ; et cette importation se fait par petites commandes, en paiements échelonnés, par l'entreprise de commissionnaires établis dans ces places. Bref, le commerce arrive à s'effectuer malgré les moyens les plus rudimentaires. »

On ne s'étonnera guère que, sur 6 millions environ de produits



Médaille commémorative de l'inauguration du chemin de fer sous Abdul-Medjid (Bukharest 1855)

européens, la France n'envoie en Mésopotamie que pour 200.000 fr., alors que, sur 1.500.000 francs de produits de la Mésopotamie expédiés en Europe, elle en reçoive le tiers. C'est toujours la même

situation singulière qui veut que nous achetions à la Turquie le double de ce que nous lui vendons...

VILAYET DE BAGDAD

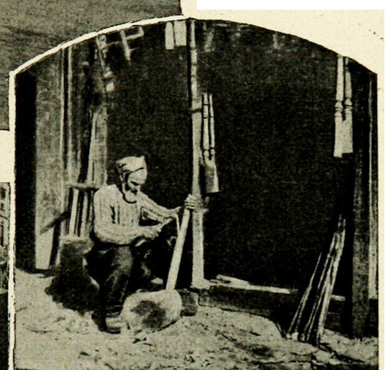
Bagdad n'est pas le terminus du chemin de fer de Bagdad, mais il en est la station principale. En prévision de cette arrivée de la locomotive dans la quatrième ville de l'empire et afin de commencer à donner corps à ce fameux rêve « Berlin-Bagdad », par lequel tout bon Allemand voit déjà se former la dorsale du futur empire germanique, les Allemands sont partis énergiquement de l'avant. Pendant qu'un français, M. Jacquerez, proposait modestement de régulariser et de canaliser le cours du Tigre et qu'un autre français, M. Cugnin, ingénieur, reprenant le projet de Sir W. Willcoks, étudiait la régularisation de l'Euphrate sur 300 kilomètres, pour permettre aux bateaux de mer du golfe Persique de remonter jusqu'à Bagdad et au-delà, les Allemands s'implantaient immédiatement à Bagdad même. En 1900, ils fondaient la plus importante mégisserie turque, propriété de MM. Berk Puttmann et Cie, pour la préparation des peaux de chèvre et de mouton, et, en 1902, quand M. Jacquerez sollicitait du gouvernement turc l'octroi des travaux de canalisation du Tigre, une maison de commission allemande de Brême s'installait à Bagdad et, presque seule, sans concurrence sérieuse, monopolisait en quelque sorte le commerce entre Bagdad et l'Europe (1). « Il n'y a pas une seule maison française ici, écrivait M. G. Kasperkhan. Des affaires aussi importantes que fructueuses peuvent se faire à Bagdad, surtout pour les marchandises importées de l'Europe. Les transactions annuelles peuvent atteindre jusqu'à 200.000 livres turques : elles laissent un bénéfice variant de 10 à 20 %. »

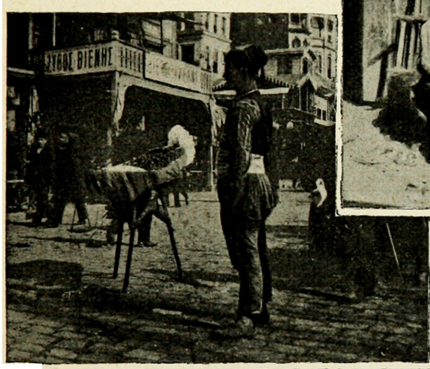
Nonobstant cette absence, si regrettable, de maisons françaises à Bagdad, Marseille a conservé un certain mouvement d'affaires avec la métropole de la Mésopotamie. En 1905, 5.000 balles de

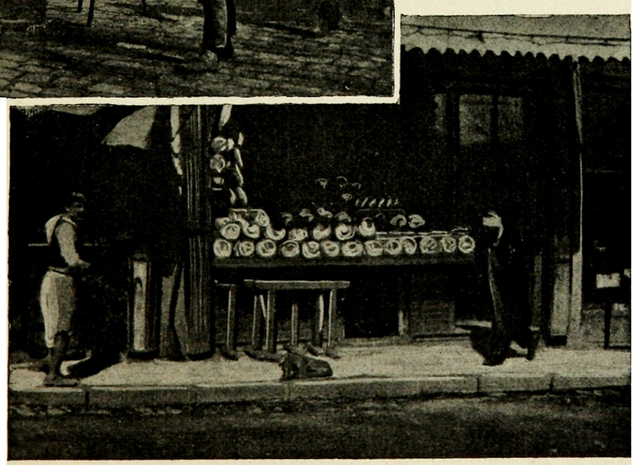
(1) Une banque et un hôpital allemands sont en voie de création à Bagdad (mai 1907). Le capital est fourni par la *Deutsche-Orient-Bank.*

laine et plus de 3.000 balles de peaux diverses sont parties de Bagdad à destination de Marseille. Hambourg et Brême réunis n'en ont reçu que 3.600, tant est favorable la situation de notre grand port méditerranéen comme débouché naturel des produits, même les plus lointains, de l'empire turc.









Artisans et marchands

La plaine de Bagdad est parcourue depuis quelques années par des agents d'une Compagnie américaine. Ces étrangers se sont spécialisés dans l'exportation des racines de réglisse et y réalisent de larges profits, puisque, selon M. Kasperkhan, les environs de Bagdad produisent annuellement 9.000 tonnes de ces racines. Combien de Français, ayant la meilleure volonté de réussir, eussent eu la pensée d'aller, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, exploiter cette spécialité locale? Allemands et Américains montrent un exemple admirable et M. Kasperkhan indique encore discrètement aux Français, plus timides, ce qu'ils pourraient entreprendre à Bagdad : « Quelques rentiers de notre ville ont essayé, dit-il, de mettre à l'incubation quelques onces de vers à soie qui ont donné un rendement très satisfaisant. Le climat et la température de Bagdad favorisent admirablement les éducations soyeuses : on n'a pas besoin de chauffer les chambrées des vers, comme cela se fait ailleurs, grâce à un climat très propice. »

Il n'est pas étonnant que les Français aient fort peu songé à utiliser les richesses des vallées du Tigre et de l'Euphrate. Les villes de Bagdad, Bassorah, Koweit, El-Déir sont visitées par des placiers allemands, lesquels empruntent les vapeurs anglais du golfe Persique et remontent les fleuves sur des bâtiments d'une Société de navigation, également anglaise, qui ont leur point de départ dans l'un des ports du golfe (1). Mais, de voyageur français, aucun n'entreprend jamais pareille exploration.

A dire vrai, les Anglais nous imitent dans cette fâcheuse abstention. Mais eux, du moins, montrent leur pavillon et apportent les produits anglo-hindous dans les ports persiques et turcs du golfe, d'où ils sont transportés à dos de chameau dans les vallées des deux fleuves. Sur 169 vapeurs et 842 voiliers, jaugeant 234.187 tonnes, ayant fait escale dans les ports turcs du « Bahr-Fahs » en 1905-1906, la presque totalité (163 vapeurs et 120 voiliers, jaugeant

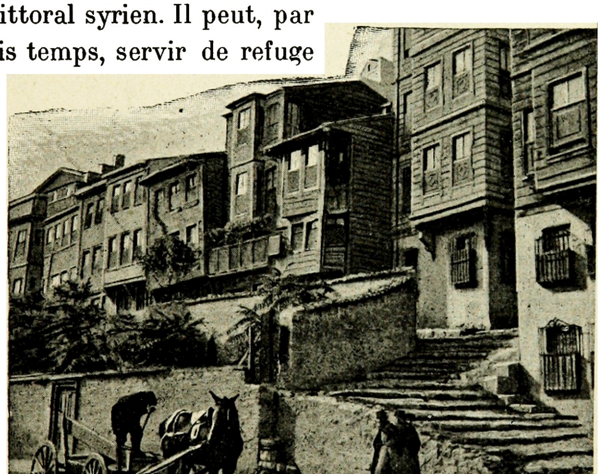
(1) Les Anglais se sentent si bien menacés par la concurrence possible du futur chemin de fer allemand qu'ils ont sensiblement réduit en 1905 le taux du fret sur le fleuve. Il n'est plus que de 45 francs par tonne, après avoir été de 80 et même de 100 en 1904.

197.724 tonnes) est anglaise. Le pavillon français est représenté par un vapeur et 18 voiliers ! C'est insignifiant.

Et, là où la marine française devrait envoyer ses bateaux concurrencer ceux de l'Angleterre, c'est la marine allemande qui envoie les siens. Une ligne de vapeurs directs s'est créée en 1906 entre Hambourg et le golfe Persique. Et les statistiques, muettes encore sur le trafic maritime allemand le long des côtes du vilayet de Bassorah, nous révéleront, l'an prochain, son apparition et ses progrès.

Vilayet d'Alep

Avec son port fameux d'Alexandrette — l'Iskanderoun des Turcs — la province d'Alep possède un port naturel qui ne tombe pas sous le coup des reproches qu'on peut adresser à presque toutes les échelles du littoral syrien. Il peut, par les plus mauvais temps, servir de refuge aux navires de tous les tonnages et la meilleure preuve qu'on en donne c'est que la flotte cuirassée anglaise de la Méditerranée y vient faire ses tirs annuels.



Maisons turques à Fin-dikli

Alexandrette est le port de la ville d'Alep, grande cité de 60.000 âmes où, en deux jours de voiture et par une bonne route, sur laquelle circulent de grands landaus indigènes attelés de quatre chevaux, l'on peut se rendre sans trop de fatigue, même flanqué de quelques bagages. L'autre port de la province est Sueidieh, l'antique

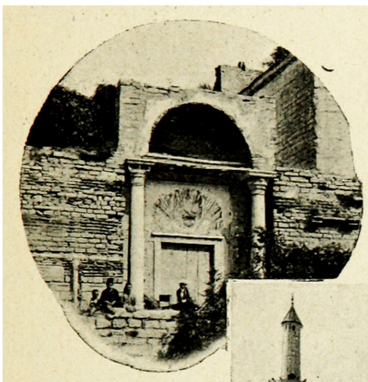
Séleucie ; on en parla récemment quand il fut question de diriger sur la côte syrienne un embranchement plus court du chemin de fer de Bagdad. Le projet paraissant abandonné, Sueidieh ne se relèvera pas, prochainement du moins, de son sommeil plusieurs fois millénaire.

La France doit se créer des relations dans la province d'Alep. Ce sont des capitaux français qui fondèrent et qui alimentent la ligne Beyrouth-Damas-Homs-Hama, actuellement prolongée vers Alep. Notre intérêt national, se confondant avec celui des indigènes et, conforme d'ailleurs à la géographie locale, exige aussi la construction d'une ligne Alep - Alexandrette, longue de 35 lieues seulement. La Compagnie Beyrouth-Damas-Homs-Hama, ayant un droit de préférence sur tous les embranchements vers la côte, est naturellement désignée pour faire les frais de la voie Alep-Alexandrette. Une autre entreprise qui pourrait être française est celle d'un tramway dans le nouvel Alep, ville aux larges artères dont le peuplement est très rapide.

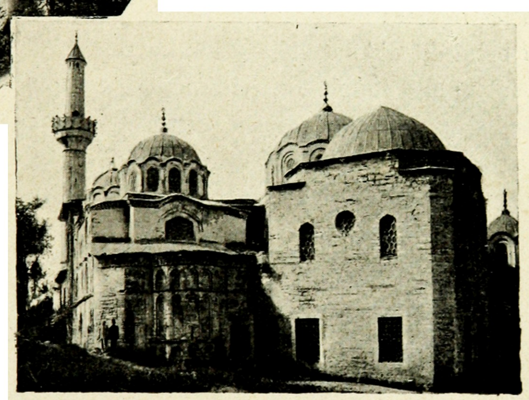
Sous le rapport minier, la province offre aux prospecteurs français de belles perspectives : exploitations possibles d'amiante, d'antimoine, de boracite ; traces de lignite ; mines reconnues de chrome, de cuivre, de plomb, de sel. Les gisements d'antimoine du vilayet se trouvent près d'Antioche. « Le fer est extrait d'une façon très primitive de petites minières qui donnent un peu de métal de fort bonne qualité, employé par les indigènes pour la fabrication des fers à cheval et des instruments aratoires. » Les marbres d'Alep sont rose, jaune, blanc et noir. « L'absence de voies de communication, ajoute à ce propos M. Duckerts, fait que chaque carrière doit se borner à produire pour un rayon très limité. » Enfin il y a le sel qui provient des lacs et des marais salants, et non de sources salées, comme dans le Kurdistan et en Mésopotamie.

L'industrie du vilayet est peu active : elle se borne au travail des peaux. « Le pays, dit encore M. Duckerts (p. 110), produit les matières tannantes et tinctoriales : vallonées, écorces, sumac, lentisques sauvages, garance, graines jaunes, etc. Parmi les matières tannantes, il en est une d'un caractère bien spécial : c'est la fiente de chien. Les mégissiers du pays ne comprendraient pas qu'on pût

faire une besogne parfaite sans employer ce bizarre adjuvant. » Le district d'Antioche se livre à la fabrication du réglisse, qu'on tire des racines et que l'on transforme en pâtes. « L'opération se pratique en extrayant par macération le suc mucilagineux, qu'on fait ensuite épaissir jusqu'à complète dessiccation. » Ce sont des maisons anglaises qui tendent à accaparer cette industrie. Le savon turc est produit principalement dans le vilayet d'Alep. « Il se présente en bloc de dimensions diverses comme le savon de Marseille. De qualité assez grossière, il est très peu soluble dans l'eau froide : c'est une particularité fort appréciée par les lavandières du pays, lesquelles ont l'habitude de laisser le savon dans l'eau pendant leur travail. »



Porte dorée aux Sept Tours



Ph. Sebah et Joailliez

Mosquée Fétiyé

La Syrie, dont le vilayet d'Alep forme la partie septentrionale, produit beaucoup de fruits, abricots et bananes, olives et oranges. Le mûrier est aussi très répandu, mais surtout dans les provinces du sud. Le tabac est commun, notamment dans la plaine de Lattaquié, au sud du vilayet d'Alep.

D'où l'on voit que cette province n'est pas la plus riche de la Syrie. Les Européens y sont, d'ailleurs, plus rares qu'en certaines autres régions de la Turquie, cependant moins accessibles. Les Français ont ainsi le champ libre pour tirer parti de ce district. Ils

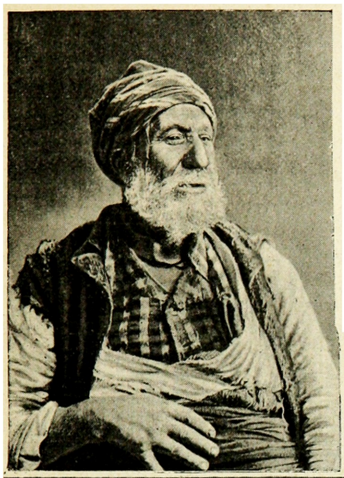
pourraient d'abord y vulgariser la culture du chanvre. « Je n'ai jamais vu, dans la région d'Alexandrette, écrivait M. Garelli, correspondant de la *Revue du Levant*, un champ de chanvre et je ne comprends pas pourquoi on ne cultive pas cette plante textile qui viendrait admirablement dans la plaine, si j'en juge par quelques plants gigantesques que j'ai remarqués dans les jardins et que l'on considère comme plants d'ornement. » Le correspondant émet la supposition que la cause en est à la sécheresse qui règne pendant l'été. Si cette hypothèse est juste, il serait possible de remédier à cet état de choses par nne irrigation mieux entendue de ces régions, traversées par de grandes rivières comme l'Afrin, par exemple.

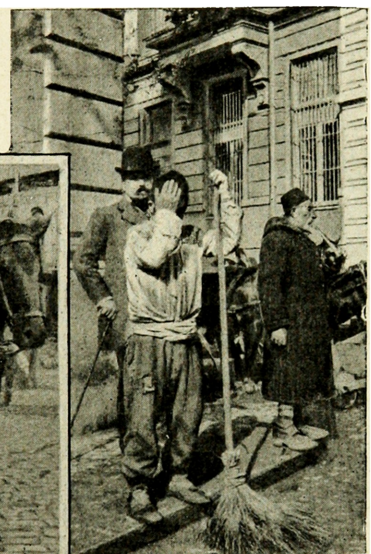
Le beurre et les œufs d'Alep seraient susceptibles d'une exportation, comparable à celle qui se fait par le port de Samsoun. De tous les beurres indigènes, le beurre d'Alep, identifié trop souvent avec celui dit d'Anatolie, est le plus pur. Quant aux œufs, produits par les poules indigènes, ils donneraient lieu à une vente considérable, si quelque négociant d'Europe en opérait le trust.

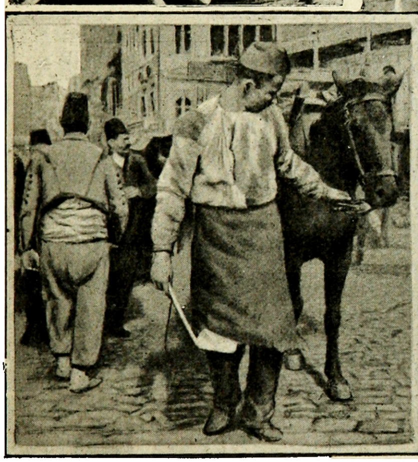
Dans les environs de Marache, la culture des graines jaunes employées, comme on le sait, pour la teinture des étoffes, semble retrouver la faveur des habitants, depuis que des achats pour le compte de l'Europe ont fait remonter les cours. L'engouement pour les teintures chimiques avait avili les prix de ces graines, et l'expérience a montré que celles-ci avaient, en certains cas, une supériorité sur les produits minéraux. Cette culture des graines rendrait la prospérité au sandjak de Marache. Les montagnes boisées de la région d'Alexandrette, notamment le versant oriental du Ghiaour-Dagh, prolongement du mont Amanus, fourniraient le chêne, grand producteur de la vallonée, riche en tannin. Le sapin pousse en forêts véritables sur les montagnes qui environnent Marache et les Kurdes l'exploitent sans discernement.

L'industrie des vers à soie attire de plus en plus l'attention et les plantations de mûriers augmentent de superficie. On estime à 24.000 onces la quantité de graines mises à l'incubation dans le centre séricicole d'Antioche, à 500 dans le district d'Alexandrette, 3.000 dans celui d'Arsous et 7.000 dans celui de Payas.

Le coton « Idlep » est une marque d'Alep. L'article se vendra couramment en France, à moins toutefois que Marseille ne continue à offrir des conditions peu acceptables. A l'importation dans le vilayet, ce sont les filés des fabriques d'Adana et d'Angleterre qui obtiennent la faveur. Alep, Aïntab, Marache, Antioche consomment une moyenne annuelle de 2.000 tonnes de cotons filés blancs. Les usines françaises de-







1 Vieux veilleur de nuit — Balayeur
2. Ramasseurs d'excréments de chiens — Trompette de tramway

vraient imiter l'exemple de leurs rivales italiennes, qui ont réussi à chasser du marché d'Alep certaines marques britanniques, autrefois fort cotées.

La France reprend quelque supériorité dans les fournitures pour modes. « En général, dit une correspondance d'Alexandrette, les

dames s'adressent aux grands magasins de Paris, d'où elles font venir leurs articles de toilette ; elles ont rarement recours à la camelote qui se débite ici... Les catalogues illustrés jouent un grand rôle dans cette préférence accordée aux articles français. Il n'est pas une maison qui se respecte qui ne reçoive deux, trois et quatre catalogues à chaque saison... Quelques dames, plus aisées que les autres, s'adressent à Beyrouth et à Smyrne et, au lieu de se contenter d'un chapeau de 25 à 30 francs, ce qui est commun, elles paient 80 et 100 francs sans être pour cela plus élégantes, car on ne saurait mieux se coiffer qu'à la mode de Paris. »

Cette petite excursion dans le chapitre des chapeaux démontre que, dans le vilayet d'Alep comme dans les autres, la clientèle riche et la clientèle féminine sont acquises à la France.

Vilayet de Beyrouth

Beyrouth est, comme Smyrne, une ville dont il est difficile de parler complètement en quelques pages. L'œuvre accomplie par la France y est trop considérable pour que l'on ne risque pas d'omettre quelques faits intéressants. Aussi bien à Beyrouth même que dans les autres ports ou villes de la province, à Tripoli de Syrie, à Lattaquié, à Caïffa, à Naplouse, l'empreinte historique de notre nation sur les peuples qu'elle a civilisés est marquée de façon indélébile pour plusieurs siècles, quelles que soient les vicissitudes de l'avenir en Syrie.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter l'œuvre intellectuelle réalisée par la France, dans le vilayet de Beyrouth. A peine avons-nous pu tracer quelques lignes sur l'Université catholique et les écoles de toutes sortes créées par des religieux français en ce coin de l'empire ottoman. Obligé de nous borner au côté commercial, industriel et financier, nous nous contenterons de dire qu'autant nous triomphons, sans conteste, sous le rapport de l'enseignement, autant nous combattons péniblement sur le terrain pratique des affaires.

Historiquement. toutefois, nous avons donné la vie à cette région. C'est l'arrivée de négociants lyonnais en Syrie, vers l'année

1845, qui y a fait naître l'élevage des vers à soie et la filature à l'européenne. De 1.200.000 ocques de cocons en 1870, la production s'est élevée d'un mouvement régulier et progressif à 5.000.000 d'ocques, en y comprenant la production libanaise. Depuis 1884, toutes les semences de vers à soie viennent du Midi de la France. La filature a fait des progrès parallèles : le nombre des bassines est passé de 1.900 (en 1870) à 11.000 (en 1904). Les Français possèdent huit filatures avec 750 bassines ; le reste est entre les mains des



Top-Hané. — Fontaine et Mosquée

indigènes. « Mais c'est l'argent français, dit M. Henry Ladreyt, fourni parfois sans beaucoup de prudence par des maisons de Lyon, qui alimente presque totalement l'industrie soyeuse en Syrie. »

Après l'industrie, les travaux publics. Une Société française, la « Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth », a dépensé 11 millions dans les travaux du port et elle a raccordé les quais par des rails à la voie ferrée de Damas-Beyrouth, qui est également une œuvre française. Si la distribution de l'eau est faite par

les soins d'une Société britannique, c'est une Société française qui régit le service du gaz d'éclairage depuis 1888. Enfin, des plans sont actuellement dressés pour l'établissement d'une ligne de tramways, malgré les rues étroites et les fortes rampes de cette ville escarpée. L'œuvre des Français à Beyrouth s'acrcoît d'ailleurs chaque année, car il y existe une importante colonie de nos nationaux, laquelle élit un député et possède une « Union française » comme la colonie de Constantinople.

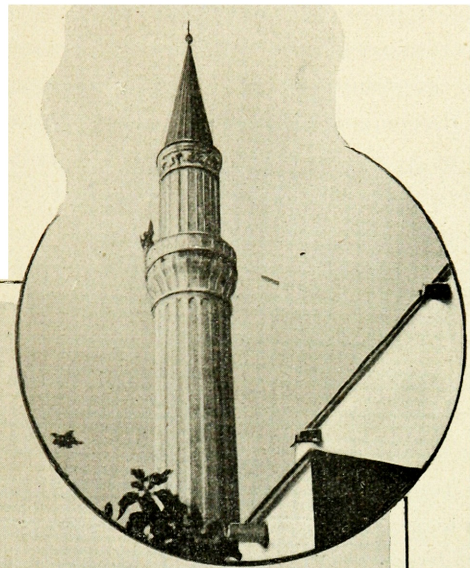
Il serait intéressant de comparer, dans le mouvement maritime du port de Beyrouth, le tonnage des navires français avec le tonnage des navires de chaque nationalité. Ce serait le moyen d'évaluer la situation respective des divers pavillons (1). Pour ne pas rendre notre travail d'une lecture difficile, nous nous contenterons de comparer le tonnage français à l'ensemble général :

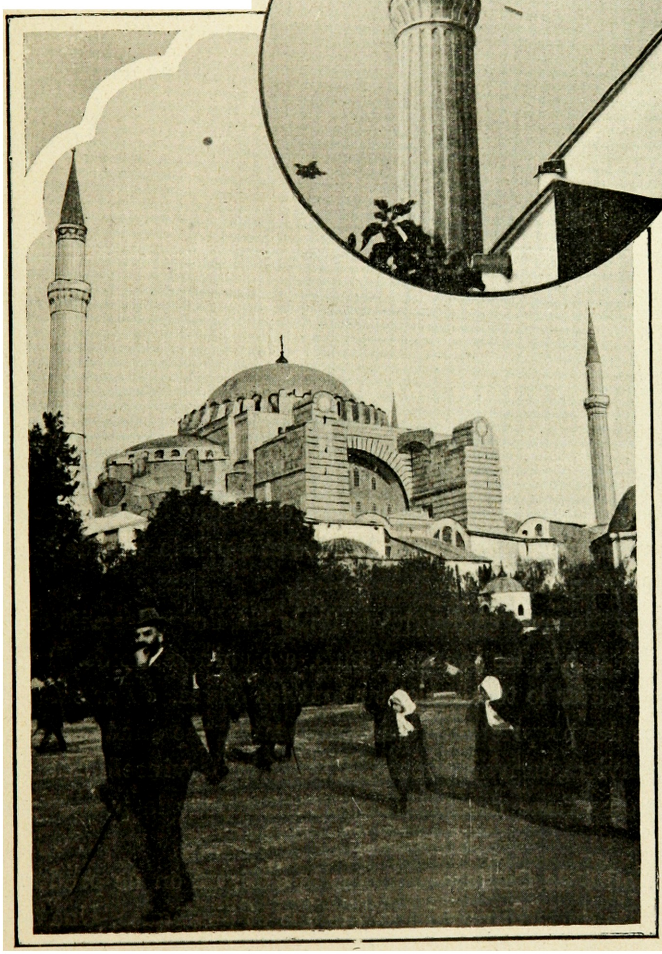
Époques	Tonnage général	Tonnage français	%
Année 1903-1904..........	1.127.921 t.	233.782 t.	20 ½
Année 1904-1905..........	1.262.629 t.	194.421 t.	15 ½
Année 1905-1906..........	1.249.647 t.	298.770 t.	24 %

M. Fouques-Duparc, secrétaire d'ambassade, chargé du Consulat général de France à Beyrouth, reconnaît que nous avons fait, en 1905, quelques efforts pour nous relever de l'infériorité dans laquelle était tombé notre commerce il y a quelques années, en Syrie, mais il déclare aussi que ces efforts ne sont pas encore proportionnés à ceux de nos rivaux : « L'Allemagne, dit-il, travaille sans cesse à développer son commerce... l'Angleterre tient la tête pour les importations en Syrie par ses cotonnades dont le bon marché a été sans rival jusqu'à ce jour... les Autrichiens copient le système commercial des Allemands... l'Italie déploie

(1) Nous savons qu'en 1905 le pavillon français tenait encore le premier rang, suivi des pavillons anglais, autrichien, égyptien, russe, italien, ottoman, allemand, grec et belge. Mais nous sommes presque stationnaires, alors que les Italiens, les Russes et les Anglais sont en grand progrès.

actuellement dans l'Orient syrien une grande activité commerciale qui inquiète surtout les Anglais. » Le Consul français conseille une fois de plus à nos commerçants importateurs





Sainte-Sophie. — Vue d'ensemble et minaret

« d'abaisser, autant qu'ils pourront, leurs prix de vente », de « se plier au goût des acheteurs », de se rendre compte des désirs de la clientèle, en « envoyant sur place des commis-voyageurs ».

Le commerce entre la France et Beyrouth est soumis à des variations assez sensibles, résultant des récoltes de la soie, qui forme le plus précieux aliment des transactions locales. Ce qu'il convient surtout de retenir, c'est que « la Syrie reste fidèle aux graines françaises qui donnent, dans cette région, d'excellents résultats. La race à gros cocons jaunes du Var plaît à ce pays et les graineurs français y expédient des semences de tout premier choix. Ils doivent, du reste, faire tous leurs efforts pour conserver ce débouché important ; les autres marchés de la Turquie sont presque perdus pour les semences françaises et il n'y a pas intérêt à les reconquérir, les prix qu'on en pourrait obtenir ne laissant aucune marge pour les bonnes graines cellulaires »

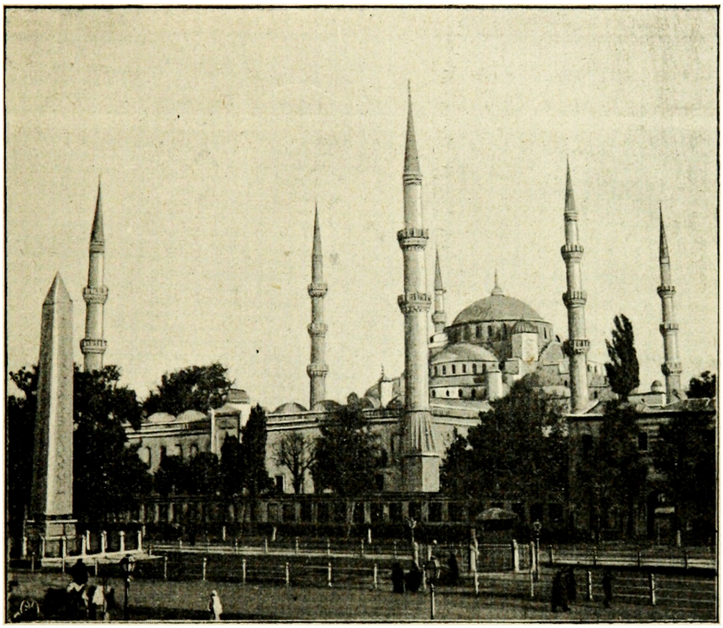
Le tonnage des navires français entré dans les ports de Syrie ne signifie pas, toujours, que ces bateaux transportent exclusivement des marchandises venant de France ou y allant. On le voit en ce qui concerne Lattaquié, Caïffa, Tripoli de Syrie. Alors qu'à Lattaquié les statistiques des douanes signalent la venue fréquente du pavillon français, un correspondant de la *Revue du Levant*, M. Guys, pouvait écrire ces lignes : « Veuillez m'excuser si j'ai rarement l'occasion de vous entretenir des transactions commerciales de notre place (Lattaquié), mais mon silence provient de ce que le commerce local s'est détourné petit à petit de la France et a pris la voie de Malte et surtout de l'Angleterre. »

Les productions de ce district sont : le blé, l'orge, les pois chiches, le tabac, les figues, les jaunes d'œufs, albumine et œufs. Il faudra bientôt y ajouter le tombac et surtout les olives. « Par suite de la persistance des propriétaires à augmenter chaque année leurs plantations d'oliviers, écrivait encore M. Guys, la province de Lattaquié finira par être l'une des plus importantes pour la production de l'huile. »

La spécialité de Caïffa est, moins le café, qu'on ne produit pas, que les fruits de jardin : raisins, melons et pastèques. Une Société anglaise se propose, dit-on, de faire l'expédition de ces primeurs,

par colis postaux, sur le modèle des colis de primeurs algériennes. M. Duckerts, qui avait passé à Caïffa en 1903, estime, dans son très remarquable rapport, que « le commerce de Caïffa est en progrès et que le chemin de fer projeté qui doit relier ce port aux fertiles plaines du Hauran lui donnera un essor considérable (1). »

Ces conclusions, peut-être d'ailleurs un peu optimistes pour Caïffa,



La Mosquée Ahmed ou des Six Minarets

ne s'appliquent pas au port voisin : Tripoli de Syrie, dont le commerce subit un arrêt, au moins momentané.

Dans son rapport pour l'année 1903, M. Santé, vice-consul de France, évaluait à 34 % la perte que Tripoli avait subie par le fait d'une épidémie cholérique et surtout par la concurrence du chemin de fer Damas-Alep, qui dirige sur Beyrouth beaucoup de produits appartenant à l'hinterland de Tripoli. Les céréales, les tissus de laine et de soie fabriqués à Homs et à Hamah, puis, à la partie

(1) Un bureau de poste français a été établi à Caïffa en mars 1906.

importation, les sucres, cotonnades, filés de coton, quincaillerie, ont abandonné la voie de Tripoli pour celle de Beyrouth. Seuls, les oranges, citrons, soie et cocons et autres produits locaux lui restent acquis par la force des choses. Mais cette crise n'en a pas moins provoqué une baisse des propriétés et des immeubles.

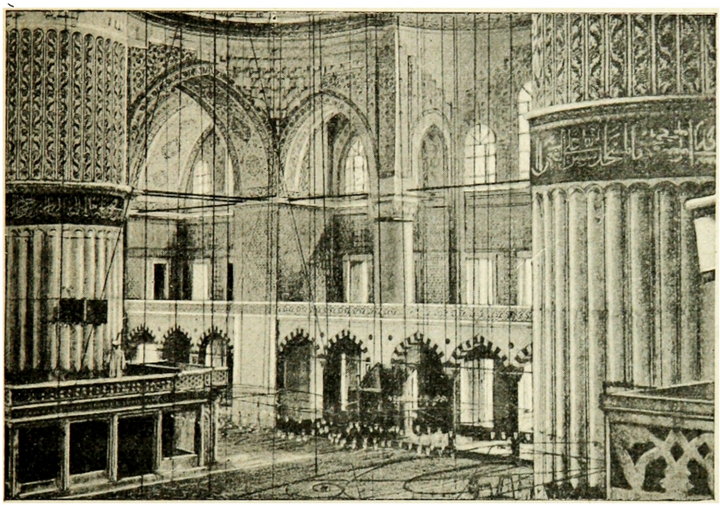
Tant en importations qu'en exportations, les nations se classent ainsi (valeur en francs) :

Années	Angleterre	France	Autriche	Allemagne	Russie	Amérique du Sud
1903	6.200.000	3.600.000	1.900.000	2.200.000	1.200.000	?
1905	3.611.000	2.459.000	2.420.000	2.140.000	1.248.000	1.017.000
	En moins : 2.589.000	En moins : 1.141.000	En plus : 520.000	En moins : 60.000	En plus : 48.000	En plus : ?

Les autres pays ont fait moins d'un million d'affaires en 1905, excepté toutefois l'Égypte, qui semble s'implanter solidement sur ce marché depuis un ou deux ans.

En somme, le mouvement commercial du district de Tripoli reste stationnaire autour de 20 millions de francs, chiffre infime comparé à ce qu'il devrait être : « La province de Tripoli de Syrie, écrivait M. Armez, vice-consul de France, est d'une richesse incomparable au point de vue agricole. On peut dire que tout y pourrait pousser, depuis les plantes tropicales sur le bord de la mer jusqu'aux essences forestières des zones tempérées qui trouvent un sol propice sur la montagne. Bien que l'exploitation agricole soit faite de la façon la plus rudimentaire, sans machines, avec des charrues de bois qui grattent à peine la surface du sol, les récoltes sont cependant très abondantes. » Faisant allusion à l'état stationnaire du commerce français en particulier : « Je n'hésite pas à dire que, si nous ne faisons pas plus de ventes ici, c'est que nous ne voulons pas nous en donner la peine. Nous avons tout pour réussir. Les lignes directes unissant Marseille à la Syrie nous assurent un fret modéré et des transports réguliers. Nous jouissons dans le pays de la plus grande sympathie. Notre langue est presque la langue nationale. De fait,

tous les commerçants un peu sérieux, toutes les personnes de la classe aisée et même de la classe moyenne parlent français. C'est en français que les maisons allemandes et autrichiennes rédigent leur correspondance. A prix égal et même à prix un peu plus élevé, la marchandise française sera préférée à cause de sa réputation de bon goût, de fini et d'élégance et aussi par sympathie. Mais encore faut-il qu'elle soit offerte ! »



Intérieur de la Mosquée Ahmed

Le Liban

L'enclave du Liban est une administration autonome, avec un gouvernement chrétien, sous le contrôle des six consuls d'Angleterre, d'Allemagne, de France, de Russie, d'Autriche-Hongrie et d'Italie. Son étendue dépasse à peine la superficie d'un département français et il est aussi peuplé, puisque 400.000 habitants vivent dans ses montagnes.

Le chef-lieu du Liban est Deïr-el-Kamar et le port principal Djouni.

Bien que le Liban soit, en quelque sorte, internationalisé, c'est la France qui domine dans ce petit pays, non seulement intellectuelle-

ment, par les écoles catholiques, mais industriellement, par la création des filatures de soie lyonnaises, et aussi commercialement, à cause du voisinage de Beyrouth, où la prédominance du pavillon français est réelle.

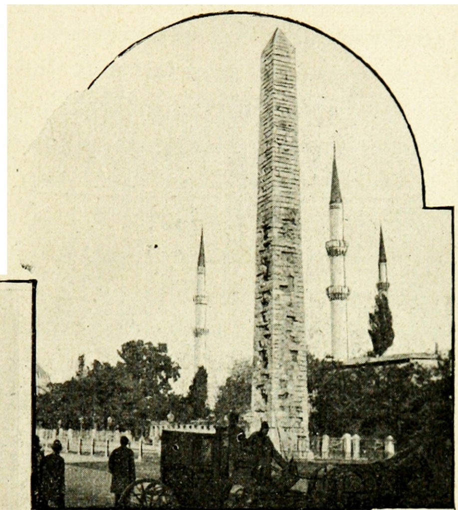
Le consul général de Belgique à Smyrne, qui a voyagé dans ce pays à plusieurs reprises, déclare que c'est l'industrie de la soie qui fait vivre les Maronites. « La Syrie et le Liban ont respectivement 150 filatures avec 9.000 bassines et 92 filatures avec 5.200 bassines. Presque tous ces établissements font usage de la vapeur. » Ces chiffres sont un peu différents, comme on le voit, de ceux que donne plus haut M. Lardreyt, qui ne comptait que 11.000 bassines dans toute la Syrie (y compris, sans doute, le Liban) en 1904. On peut dire, en tout cas, que l'industrie soyeuse libanaise occupe un tiers des ouvriers de l'industrie soyeuse de la Syrie tout entière.

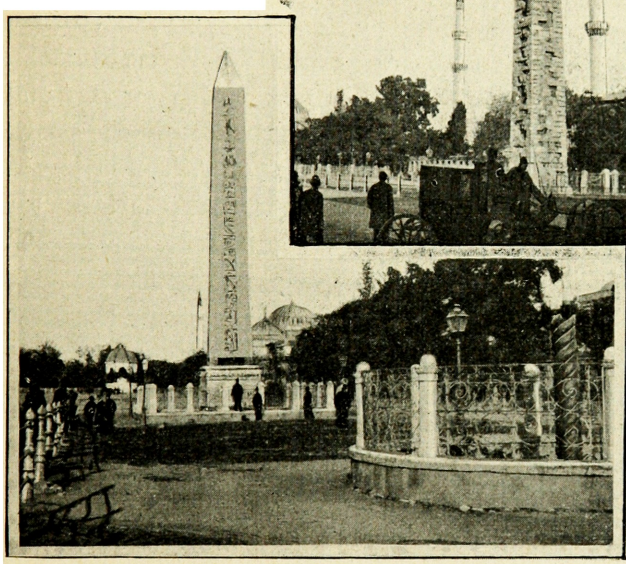
L'intérêt que la France a toujours porté aux Maronites et l'espèce de protectorat que nous exerçons sur ce coin de la Syrie depuis l'expédition contre les Druses, en 1860, devraient nous inciter à nous préoccuper davantage du sort de nos protégés. Or, il est un fait certain : tandis que, d'un côté, nous expulsons les religieux qui sont allés instruire les Libanais dans la connaissance de notre langue, d'un autre côté, personne, en France, n'élève la voix pour améliorer la condition matérielle de ces fidèles amis de notre pays. Beaucoup de Maronites quittent leurs montagnes pour descendre à Beyrouth ; d'autres émigrent vers l'Algérie ou l'Amérique.

Sans doute, de temps en temps, quelques vaisseaux de guerre de notre marine viennent montrer leur pavillon dans la rade de Beyrouth et manifester ainsi la sollicitude momentanée, intermittente, de la France envers eux. Mais Beyrouth n'est pas le port du Liban. C'est à Djouni qu'ils devraient aller pour satisfaire l'esprit national des Maronites. Djouni, petite ville de 5.000 habitants, possède une belle plage qui pourrait devenir la véritable escale du Liban. « Il a été question, dit M. Duckerts, d'y créer des installations en conséquence, mais ce serait la ruine du port de Beyrouth, qui n'est distant que de vingt kilomètres, et les autorités ottomanes se sont mises en travers du projet. »

Peut-être notre ambassadeur à Constantinople pourrait-il

reprendre en mains cette vieille affaire du port de Djouni et obtenir de l'administration de Beyrouth, aussi bien que du Sultan, quelques concessions en faveur du petit port libanais. Nous savons bien que les actionnaires et obligataires de la Compagnie du port de Beyrouth doivent toucher leurs dividendes et coupons et, d'autre part, qu'une grande partie du mouvement maritime se détournerait vers l'escale facile de Djouni, si l'on y faisait quelques travaux d'approfondissement. Mais la faible distance qui sépare Djouni de Beyrouth, étant couverte par une voie ferrée, ferait des deux localités un seul et même port. Si la Compagnie de Beyrouth effectuait elle-même les travaux de Djouni, elle deviendrait possesseur de la double escale Beyrouth-Djouni, qui n'en ferait en réalité qu'une seule et compenserait, par les facilités de son abord et l'augmentation du mouvement maritime général, les dépenses supplémentaires qu'elle aurait nécessitées.





Sur l'At-Meïdan. — Pyramide murée. — Obélisque de Théodose
Colonne serpentine

Vilayet de Damas

Comme population, Damas est la troisième ville de l'empire ottoman; et le vilayet dont elle est la capitale est aussi le plus étendu avec ses 100.000 kilomètres carrés.

Les Français, qui ont tant fait pour Beyrouth, ont quelque peu oublié Damas. Le seul bienfait moderne dont elle bénéficie est celui du chemin de fer qui la met en communication, d'un côté, avec la mer et la reliera, maintenant, avec Alep. Une autre ligne, dite du Hedjaz, s'embranche à Damas sur la ligne de Beyrouth et se dirige vers l'Arabie; mais elle est construite avec les fonds du Trésor turc. Le Beyrouth-Damas réalise plus de 14.000 francs de recettes au kilomètre et ne jouit d'aucune garantie ; le Rayak-Hamah et prolongements, c'est-à-dire la ligne qui relie Alep au Beyrouth-Damas ne donne que 5.000 francs au kilomètre, mais elle possède la ressource d'une garantie kilométrique de 15.000. Avec ses 437 kilomètres de voie étroite et voie normale, la Société française (ottomane de nom) qui possède ce chemin de fer a dépensé pour le pays près de 50 millions. C'est en 1904 que la ligne a donné le maximum de revenu ; les chiffres de 1905 ont été légèrement inférieurs. « Comparativement à 1904, écrivait M. Alexis Rey, son administrateur délégué, il y a forte diminution sur les transports du matériel pour le chemin de fer du Hedjaz ; en outre, du 21 au 29 décembre dernier (1905), des tempêtes de neige ont arrêté totalement les services. Ces deux circonstances réunies représentent une diminution de 17 % sur les recettes brutes de 1904. Mais une bonne récolte a augmenté le trafic commercial, des économies ont été faites dans les frais généraux et le produit net de 1905 (1.606.412 francs) ne diffère presque pas de celui de 1904. »

D'après M. Bertrand, consul de France à Damas, le mouvement général des échanges du vilayet s'est élevé en 1904 à 55 millions, contre 70 millions en 1903. A l'importation, apparaissent principalement les filés de coton, les soies grèges, les cotonnades, le tabac, le sucre, le riz ; à l'exportation sont les céréales, qui comptent, elles seules, en moyenne pour 20 à 25 millions par an, les laines, le beurre,

les fruits secs et frais. La France et l'Algérie reçoivent un certain nombre de produits dits de Damas, consistant en bibelots, cuivres ouvrés, soieries arabes, meubles sculptés ou incrustés de nacre. Or, s'imagine-t-on que ces marchandises locales, généralement d'un prix élevé, ont fait naître des contrefaçons européennes — allemandes, pour ne pas le dire — qu'on vend aux touristes comme



Sur le Bosphore

fabriqués sur place?« L'industrie du cuivre est très répandue dans les différentes régions de la contrée, écrit M. Duckerts. On connaît les braseros, les lampes, les bassins, les coupes, les candélabres et surtout les grands plateaux tout parsemés de versets du Coran, qui servent de tables pour les repas du pays. C'est à Damas que se font les plus beaux spécimens de cette spécialité essentiellement orientale. Malheureusement, les imitations étrangères leur causent un grand préjudice. » Et il signalait ce fait singulier que, jusque dans les bazars de Diar-

békir et de Mossoul, c'est-à-dire à 600 kilomètres dans l'intérieur, il avait vu des cafetières et des aiguières de forme turque en métal quelconque n'ayant du cuivre que l'apparence extérieure. « C'est de l'importation allemande, disait-il. On vend cela au quart de ce que coûte l'objet solide indigène et les populations se laissent séduire par cet excessif bon marché. » Telle est la façon originale par laquelle l'industrie allemande sert l'intérêt turc en Syrie, en faisant concurrence aux orfèvres arméniens. Il en sera probablement bientôt de même pour les selles et harnachements de chevaux et pour ces tissus de Damas, faits de soie combinée avec du coton ou de la laine, employés pour l'habillement et l'ameublement. Ces produits d'une belle industrie locale sont trop célèbres, à juste titre, dans le monde entier, pour que la camelote allemande ne s'efforce pas d'utiliser leur renommée à son bénéfice. Les Allemands ont très habilement profité du goût manifesté par les femmes indigènes de Damas pour les travaux d'aiguille : ils y ont importé la moitié des 10 à 12.000 machines à coudre répandues dans la ville. Les premières présentées à Damas, il y a environ une trentaine d'années, avaient difficilement trouvé preneurs; mais, bientôt, les tailleurs, les couturières, les cordonniers se rendirent compte des services qu'elles pouvaient rendre. Aujourd'hui, les ménagères des moindres villages de la banlieue de Damas apprécient leur utilité, à ce point qu'il se vend annuellement, dans cette ville et aux environs, « 300 à 400 machines et pour 5 à 6.000 francs d'accessoires » (*Lettre de Damas*, fév. 1904). Les seuls concurrents des Allemands pour cet article sont les Anglo-Américains.

SANDJAK DE JÉRUSALEM

Le voyage de l'empereur Guillaume II en Palestine, en 1898, fut, non pas le commencement, mais, en quelque sorte, la consécration de l'effort germanique dans cette Palestine où, des siècles durant, l'on neconnaissait que la France. Depuis quarante ans à peu près — exactement depuis certain voyage que fit, en 1869, le prince royal de Prusse Frédéric, père de Guillaume II — l'activité de nos vainqueurs de 1870 s'exerce à nous supplanter, à nous vaincre sur le

terrain où nous pouvions nous croire le plus invincibles, sur le terrain de l'influence historique, morale et matérielle aux Lieux Saints.

On prête à Guillaume II, débarquant à Caïffa, cette parole qu'il n'a peut-être pas prononcée : « La France est grande ici. » Il aurait pu ajouter ; et peut-être a-t-il pensé : « ...Mais l'Allemagne s'y



Marchands à Eyoub

agrandit chaque jour. » L'année 1871 voyait déjà la création d'un orphelinat syrien avec succursale agricole, par l'allemand Schneller ; l'érection, la même année, par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerein, d'un hôpital affecté aux enfants de la contrée ; puis c'était le développement considérable, à partir de l'année 1875, de colonies allemandes de Templiers établies à Jaffa et à Caïffa ; la création de la Deutsche Palestina Bank, en 1896 ; l'organisation en Allemagne d'une Association de Terre-Sainte, qui recueillait déjà, en 1891, plus de 200.000 francs pour les œuvres allemandes ; l'établissement de colons catholiques allemands à Jérusalem et à Emmaüs, par la Palestina Verein, association qui a son siège à

Cologne ; l'ouverture d'un hospice confié à la direction des Lazaristes allemands, d'écoles de filles sous la direction des religieuses de Saint-Charles ; la création d'une sorte de sanatorium à Aïn-el-Tabira, sur les bords du lac de Tibériade ; enfin, tout récemment. l'ouverture simultanée de dix écoles primaires germano-arabes en Galilée. Voilà quelques-unes des entreprises allemandes dont le sandjak de Jérusalem a été exclusivement le théâtre.

Les colonies allemandes, installées à demeure à Jaffa, à Caïffa, aux environs de Jérusalem, ont pris de l'importance. Plusieurs se sont transportées, en dehors du centre commun, à Ramleh, à Assod, à Gaza. Les membres de ces Associations se livrent à toutes sortes de commerce : ils sont marchands, commissionnaires, selliers, cochers, hôteliers, brasseurs, menuisiers, maçons, tailleurs, médecins, pharmaciens, etc. Ceux qui habitent les environs de Jaffa sont agriculteurs, surtout vignerons. « Ils produisent, dit M. Duckerts, 5.000 à 6.000 hectolitres de vin blanc et de vin rouge estimés à juste titre. » Ils ont introduit aussi dans le pays la culture en grand des orangers.

« Le nombre toujours croissant des colons et l'augmentation de leurs générations nécessitèrent, dit M. d'Alonzo, une organisation disciplinaire et instructive, de sorte que, dans chaque colonie, on a ouvert une école mixte pour les garçons et les filles, dont le programme d'études est conforme à celui des écoles primaires de Wurtemberg. » A la vérité, ces colons ont dû, pour s'agglomérer ainsi, renoncer à la nationalité allemande ; mais, en fait, ils l'ont conservée au regard du gouvernement de Berlin, qui envoie chaque année le bâtiment de guerre en station à Constantinople les inspecter à Jaffa et à Caïffa. « Le médecin du bord procède à la visite médicale des jeunes gens appelés à faire leur service militaire et leur délivre un certificat qui sera envoyé aux autorités compétentes en Allemagne et qui suffit, le cas échéant, à les dispenser de se rendre dans leur patrie. » On saisit ici sur le vif la tactique allemande en Orient : l'Allemagne cherche avant tout à truquer sur le nombre, aussi bien sur les marchandises que sur les hommes. Peu lui importe que ces Wurtembergeois se déclarent officiellement des Turcs ; peu lui importe, de même, que les bibelots vendus aux pèlerins et aux tou-

ristes soient catalogués arabes quand même ils sortiraient des bazars de Hambourg. Il y a une statistique allemande qui ne se préoccupe que de faire apparaître la quantité, et fort peu la qualité et la vérité : elle calcule et classifie suivant les nécessités de la *Weltpolitik.*

Malgré tout cet effort, il apparaît bien que l'Allemand n'est pas fait pour l'agriculture dans les pays méridionaux ou tropicaux. A



En regardant Karageuz *

* Karageuz est le polichinelle turc. Son langage et ses attitude sont d'une grivoiserie choquante. Il s'exhibe surtout à l'époque du Ramazan. Les types que nous reproduisons ci-après sont empruntés à l'ouvrage de Maindron : *Marionnettes et Guignols.*

ce point de vue, les colonies israélites de Palestine fournissent une comparaison frappante : établies après les colonies de Templiers, elles ont étendu la superficie de leurs terrains de culture trois ou quatre fois plus vite que leurs rivales et, surtout, elles sont restées purement agricoles, prenant la peine de reconstituer, par exemple, leurs vignobles en plants de cru renommé, afin d'améliorer la qualité de leurs vins. C'est ainsi qu'en 1906 les célèbres plantations juives de Richon-le-Sion se sont accrues de 150 hectares de nouveaux

vignobles. Par contre, on a pu voir des négociants et commissionnaires allemands appartenant à la colonie germanique de Jérusalem soumissionner, au commencement de 1907, pour la construction d'une horloge et d'un nouveau palais destiné au gouverneur de Jérusalem et aux différents services du « Seraï ». C'est un fait curieux qu'en pays juif ce soient les Allemands qui s'intéressent aux affaires industrialo-financières, telles que peut être une commande de matériaux de construction, de poutrelles en fer, de ciment, de chaux hydraulique, tandis que les Israélites font de l'agriculture.

Autre détail : presque tout le miel produit dans les orangeries de Jaffa, par les nombreux essaims d'abeilles qu'on y élève, est expédié en Allemagne. Or, sait-on quels sont les principaux apiculteurs de Jaffa? Ce sont deux français, MM. Émile et Henri Baldensperger. Sur les 20.000 kilogrammes exportés annuellement, le tiers provient des ruchers perfectionnés imaginés par ces deux éleveurs.

Pendant que le germain fait de la propagande pour ses articles de commerce, apporte son esprit méthodique et précis à bien connaître les désirs de ses clients, jusqu'à entrer dans les petits détails de ficelage et d'emballage, le gaulois, plus intéressé aux productions du sol, contemplateur et scrutateur de la nature, appliquera toute son ingéniosité à tirer parti, pour le bien-être commun, des moindres qualités de la terre sur laquelle il vit.

Les colons français, là où on les rencontre, sont plutôt agriculteurs ; les colons allemands ne le seront que par exception. C'est une différence curieuse dans les aptitudes des deux peuples.

Du reste, les colons allemands de Jaffa abandonnent de plus en plus la culture du blé et l'importation de la farine augmente. Cela est très regrettable, car ce pays pourrait produire le quintuple de ses récoltes actuelles avec les bras dont il dispose et des instruments agricoles modernes. La culture de la pomme de terre est, d'autre part, entravée par les dîmes exorbitantes des collecteurs d'impôts. Il n'apparaît pas, d'une façon générale, que la colonisation allemande ait apporté la richesse parmi les paysans de ces régions. A la première mauvaise récolte, ils sont dans la misère. L'esprit

d'association germanique a bien su établir des coopératives pour la vente du vin et des oranges de la petite colonie, mais il n'a pas songé à susciter des coopératives entre indigènes, sur le modèle de celles que nous avons créées en Algérie.

Les marchandises couvertes par les divers pavillons dans la rade de Jaffa ayant été évaluées en poids et non en valeur, dans les derniers rapports consulaires, le tableau suivant ne donnera qu'un aperçu incomplet du commerce de la région. Il intéressera néanmoins les économistes et les armateurs, en ce sens qu'indiquant la quantité du fret pour ce port assez important de la Syrie, il permettra d'en estimer l'augmentation probable le jour où une voie ferrée relierait la Palestine à la Syrie et à l'Égypte.

Tonnage des marchandises débarquées et embarquées à Jaffa

Années	Français	Anglais	Allemand	Autrichien	Italien	Russe	Ottoman
1904	60 vap.	117 vap.	21 vap.	81 vap.	25 vap.	98 vap.	243 voil.
	3.700 t.	8.800 t.	1.869 t.	6.316 t.	2.400 t.	8.370 t.	4.469 t.
1905	70 vap.	149 vap.	25 vap	81 vap.	40 vap.	102 vap.	440 voil.
	3.800 t.	11.400 t.	2.226 t.	6.031 t.	3.121 t.	7.819 t.	6.588 t.

Le pavillon français occupe donc le cinquième rang pour le tonnage des marchandises débarquées et embarquées dans le port de Jaffa.

Notons, en terminant, que la ligne ferrée de Jaffa à Jérusalem appartient à une Société française qui, après avoir éprouvé de très grandes difficultés d'exploitation, fait aujourd'hui honneur à ses affaires. On n'en saurait dire autant du gouvernement turc. Ce dernier voulut, à diverses reprises, exécuter la ligne de Caïffa à Damas, entamée par un Syndicat anglais ; il s'adressa d'abord à des ingénieurs belges, puis aux allemands ; après avoir acheté au rabais de mauvaises locomotives américaines, il finit par achever en 1906 la construction de la voie, mais les trains ne circulent pas régulièrement. L'argent est si peu abondant dans la caisse impériale que l'exploitation ne peut pas être effectuée sur le tronçon construit.

Mieux eût valu laisser l'établissement de cette ligne aux bons soins de la Société Beyrouth-Damas, sans redouter, comme on l'a fait, une monopolisation entre les mains françaises, des lignes syriennes.

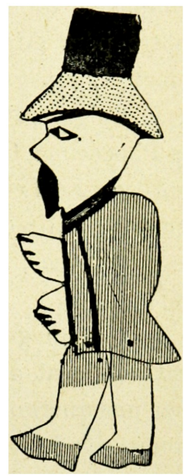
Vilayet de l'Archipel

L'archipel turc est composé de plusieurs îles importantes, telles que Mytilène, Chio, Rhodes, Lemnos, Nicaria, Kalimnos, Kos, Symi, et de quelques satellites minuscules comme Psara, Patmos, Astypalée, Karpathos et Kasos.

Est-ce parce que Mytilène fut, en 1901, le théâtre d'un débarquement des Français (pour punir le Sultan de sa négligence à donner satisfaction aux réclamations de notre ambassade) que les navires portant le pavillon national ne fréquentent plus son port ? La persistance des Messageries maritimes à éviter l'escale de Mytilène est-elle due à quelque négligence de notre part, ou bien aux mauvaises volontés du gouvernement turc ? En vain, la Chambre de Commerce française de Constantinople réclame-t-elle, depuis 1902 et même avant, un arrêt, « fût-il d'une heure ou d'une heure et demie », dans cette île qui est sur la route des vapeurs allant de Smyrne à Constantinople, aucune réponse n'est faite à cette réclamation. Or, le tonnage des bateaux étrangers qui touchent à Mytilène est de plus de 700.000 tonnes par an ! Malgré cela, sur un trafic commercial de 20 millions de francs environ, la France fait 1 million 500.000 francs d'affaires avec cette île que ne visite aucun de ses navires ! Comment ce miracle s'opère-t-il, car il est réellement prodigieux de voir que les marchandises françaises réussissent encore à pénétrer dans cette île, après mille transbordements et des mois d'attente dans les ports disséminés sur les routes des caboteurs ? Ne faut-il pas vraiment que nos marchandises soient de qualité supérieure pour que l'indigène consente à les attendre pendant tout un trimestre ?

Aussi bien, dès l'année 1903, déplorait-on en Orient cette extraordinaire situation : « Ces quinze cent mille francs de trafic que nous abandonnons au transport des navires étrangers nous revien-

draient, en même temps que nos relations commerciales augmenteraient. A l'heure actuelle, la place s'adresse, pour quantités d'articles à l'Autriche, à l'Italie, à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Angleterre..., alors qu'elle préférerait l'article français. « La France, disait le même correspondant, n'est pas représentée dans la navigation de notre port. Il s'ensuit que le peu d'affaires qu'elle y fait est grevé de droits payés à des Compagnies maritimes étrangères et qu'une partie du trafic qu'elle pourrait s'y assurer passe aux mains de ses concurrents ».



Théâtre de Karagueuz
Le Franc

L'avertissement reparaît en 1904 : « Il n'y a pas d'importation française. Nous ne saurions trop recommander aux voyageurs de visiter cette place. Il faut espérer que, dans un avenir prochain, une de nos grandes compagnies de navigation se décidera à relâcher dans notre port, permettant ainsi au commerce français de reconquérir la place qu'il a perdue. »

La réclamation devient plus instante encore en 1905 : « Les commerçants, dit M. G. Mahaud, se plaignent, à juste titre, de la façon dont les marchandises arrivant de France par la Compagnie des Messageries maritimes et transitant à Smyrne, leur parviennent. Ce n'est souvent, en effet, que dix ou quinze jours après la remise en douane à Mytilène que l'intéressé en apprend *fortuitement* l'arrivée, l'agent de la Compagnie Hamidié, dont se servent les Messageries, oubliant généralement de s'en informer. Enfin, on se considère presque heureux quand, pour une raison ou pour une autre, les colis ne s'arrêtent pas un temps indéterminé à Smyrne. A certains industriels ou voyageurs de commerce français qui prétendent qu'il n'y a rien à faire dans ce pays, qu'ils ne se donnent pas la peine de faire visiter ou de visiter, je répondrai par le fait suivant : en janvier dernier, un voyageur de commerce allemand représentant une fabrique de draps n'a pas fait moins de 50.000 francs d'affaires à Mytilène même. Bien plus, ayant un client à Molyvos, petite ville à une soixantaine de kilomètres dans le nord de l'île, qui désirait voir des échantillons

avant de commander, il n'hésita pas à partir à cheval, malgré le froid et la neige. Il revint avec une commande de 5.000 fr., juste récompense de sa peine... »

Enfin, en 1906, le pavillon français, cédant sans doute à cette argumentation répétée, va apparaître à Mytilène ; hélas ! il est représenté par un petit vapeur — un yacht probablement — de 15 tonnes ! Aussi, le correspondant de la *Revue du Levant* reprend, inlassable, sa complainte et écrit cette simple énumération, plus éloquente qu'un discours : « Compagnies maritimes desservant notre port (Mytilène) : Khédivial Line, Mahsoussé, Lloyd Autrichien, Compagnie Cordji, Hadji Daoud, Compagnie Russe, Compagnie Bulgare, Panhellénique, Pantaléon, Service maritime roumain, la Phocéenne, Compagnie Destouni Yanoulato, la Société de navigation « Le Levant », Compagnie Hamidié... De toutes ces Compagnies maritimes, seules, les Compagnies françaises brillent par leur absence ; pourtant ce n'est pas le trafic qui leur manquerait !... »

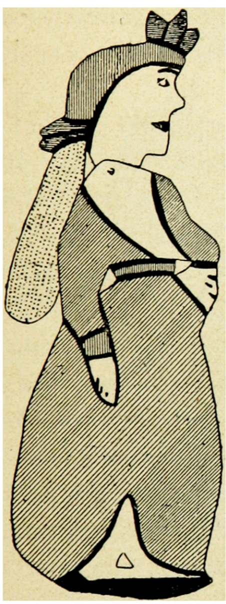
Les Compagnies d'assurances françaises, imitant celles de Navigations, sont aussi fort rares dans cette île de 150 mille habitants. Sur une quarantaine de Sociétés s'occupant soit d'assurances maritimes sur la vie, soit d'assurances contre l'incendie, deux, peut-être trois, portent des noms français. Jusqu'à maintenant, trois banques principales s'étaient partagé le mouvement des fonds de la place évalué à 6 millions de livres turques de transactions commerciales. La Banque ottomane (franco-anglaise) en prenait les deux tiers, la banque de Metelin, un quart, et une banque indigène Hadji Christofa, le reste. Mais voici arriver l'Orient-Bank allemande. Elle a établi depuis le mois dernier une succursale qui marche admirablement bien, grâce surtout à son intelligente direction.

La capitale de l'île, Metelin, ville de 20.000 âmes, ayant eu besoin de tuyaux de canalisation pour l'eau potable et de tuyaux en fonte pour une usine à gaz, ce sont, bien entendu, des maisons étrangères (belges) qui ont enlevé la commande.

Mytilène partage avec le Liban le privilège d'avoir les plus belles routes de la Turquie et, comme elle compte,

d'autre part, dans sa population une vingtaine de personnages millionnaires, « possédant, à eux seuls, 2 à 2 1/2 millions de livres turques en fonds, immeubles et propriétés », cette île constituerait un débouché remarquable pour ces belles automobiles à 15.000 francs pièce, orgueil de l'industrie française. Mais personne, en France, ne connaît Mytilène. Seuls les littérateurs, les artistes, les poètes parlent de Lesbos et ignorent, bien entendu, que Mytilène et Lesbos ne font qu'une seule et même île.

Comment, cette île, grande productrice d'olives, grande exportatrice d'huile et de savon — pour une somme de 15 millions de francs en 1906 sur un mouvement commercial de 40 millions — n'intéresse-t-elle pas davantage Marseille, la métropole mondiale de l'huile et du savon ? C'est d'autant plus singulier que, le commerce en Orient se faisant en général à crédit, les négociants marseillais sont assurés de l'appui de la Banque ottomane dont les fonds sont anglo-français et qui assure à ses clients, en tant que banque d'État, des moyens d'action très puissants. A l'importation, ne serait-il pas possible de prendre une part plus importante à l'expédition des blés, du sucre, des cuirs et peaux, de la quincaillerie, du riz, du pétrole, des objets manufacturés, des bois ou de tout autre article dont l'entrée à Mytilène se chiffre pour plus d'un million de francs ?



Théâtre de Karagueuz
La Hanoum

Enfin, il n'est pas jusqu'aux rentiers et capitalistes aimant les valeurs de tout repos qui ne puissent méditer ce renseignement du distingué correspondant de la *Revue du Levant* : « Alors que d'autres villes de la Turquie possèdent des chemins de fer, l'éclairage électrique, des tramways électriques, ici nous n'avons pas même un omnibus. Pourtant un chemin de fer de ceinture d'une soixantaine de kilomètres à écartement étroit aurait été d'une très grande utilité pour le pays et donnerait de

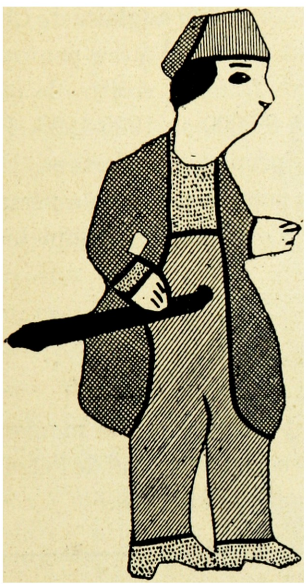
beaux bénéfices. Ce chemin de fer, partant de Metelin et côtoyant Ayasse-Callonie (40 kilomètres), chargerait tous les produits de ce golfe ; un embranchement de Metelin-Moria-Larista-Dip-Year (20 kilomètres) transporterait à la capitale tous les produits des villages des alentours qui sont tous des localités importantes ». Quels avantages n'apporterait pas cette voie ferrée aux 124 fabriques et usines de l'île, à ses 95 villages ou bourgs !

Enfin il est une preuve que Mytilène est la plus riche île du vilayet de l'archipel. C'est du sandjak de Mytilène que les douanes turques extraient, proportionnellement à la population, leurs plus grosses sources de revenu. En cinq ans, l'administration en a tiré 35 millions de piastres. Et l'on peut toujours se fier au gouvernement turc pour savoir où sont l'argent et les contribuables capables de le fournir.

On ne peut véritablement voir sans regret la place si peu importante que tient le pavillon français dans l'Archipel. On ne le voit ni à Ténédos, ni à Chio, où le tonnage étranger a compté pour 773.000 tonnes en 1905-1906, ni à Cos, ni à Symi, ni à Kalymnos. C'est seulement à Rhodes que nous le rencontrons, comptant pour 66.000 tonnes sur un total de 427.000 (16 %).

Chose singulière, l'île de Rhodes où fréquente le pavillon français est peu favorable à la navigation commerciale. L'ancien port dit « des Chevaliers » est envasé et n'a plus guère que dix pieds d'eau, de sorte que seuls les petits vapeurs de 300 à 400 tonnes peuvent y pénétrer. D'autre part, la rade où ancrent les grands navires est peu sûre par certains vents d'hiver et les dépôts de la douane y sont si mal agencés que les marchandises séjournent sur le quai, à la merci des intempéries. En 1902, notre commerce à Rhodes était évalué à 320.000 francs sur un total de 9 millions ; en 1905 il ne s'élève plus qu'à 242.000 fr. Et encore, un ancien vice-consul de France, M. Fradin de Belabre, déclarait-il que ce résultat, si mince, si peu encourageant, n'avait été obtenu que grâce à l'inauguration d'un service de navigation par les Messageries maritimes. M. de Belabre aurait voulu que cette Compagnie établît un service bi-mensuel, parce que, disait-il, « les communications avec Trieste étant beaucoup plus fréquentes, la place de

Rhodes se fournit surtout en Autriche », et il ajoutait que l'île n'était pas assez visitée par nos voyageurs. Depuis 3 ans et demi que nous occupons le poste de Rhodes, précisait-il, nous n'y avons vu qu'un seul voyageur français, et encore il représentait une maison s'occupant d'un article de peu d'utilité... Qu'on ne craigne donc pas d'envoyer des représentants avec des échantillons, on se fera une clientèle qui, nous l'entendons dire tous les jours, ne demande qu'à venir à nous, « maintenant que notre langue, nos usages et nos idées ont pris pied dans l'île ». C'étaient — disons-le en passant —



Théatre de Karagueuz
Le Bey



Karagueuz

les Frères des Écoles chrétiennes qui avaient transformé l'île à ce point de vue. Dans le numéro de la *Revue du Levant* où était reproduit ce rapport consulaire de M. de Belabre, M. Giraud racontait que ces patriotiques éducateurs ne s'étaient pas bornés à leur rôle d'intellectuels, d'instituteurs des enfants d'Orient, mais qu'ils avaient travaillé à la prospérité matérielle du pays en plantant plusieurs milliers de mûriers dans une grande propriété qu'ils venaient d'acquérir à Rhodes. « Lorsque ces arbres auront grandi, disait

l'éminent directeur de la *Revue*, c'est-à-dire dans quatre ans, on pourra produire beaucoup plus de cocons dans l'île. » Déjà, en 1902, sur l'initiative de la colonie française, « la plus importante de toutes les colonies étrangères (1), des boîtes de graines de vers à soie avaient été introduites à Rhodes et, l'année suivante, plus de 1.500 kilos de cocons étaient exportés en France et 3.000 à Beyrouth.

Rhodes n'est pas comparable, en richesse et en population à Mytilène : elle n'a que trente mille habitants, mais sa situation géographique entre la grande île de Crète et l'île anglaise de Chypre justifie l'intérêt que les Français lui ont porté et l'on ne peut que se réjouir de voir le tonnage des navires français croître de 36.000 tonnes en 1902, à 45.000 en 1904, et à 66.000 en 1905-1906. Étant donné que sa croissance a surpassé, proportionnellement, l'essor du mouvement maritime étranger, on peut se risquer à espérer que les objurgations de M. de Belabre n'ont pas été complètement inutiles (2).

Administration de Samos

On peut faire la même remarque pour Samos. Le mouvement maritime français y a progressé, si on le compare à celui de l'étranger. Nos chiffres ne portent toutefois que sur trois années.

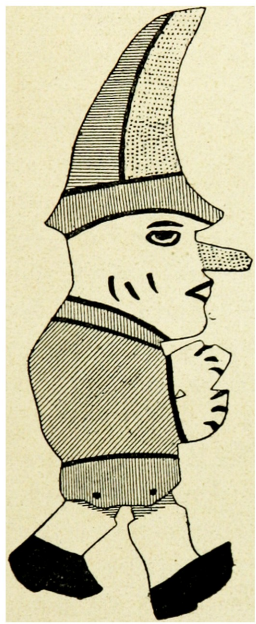
ANNÉES	TONNAGE DU	
	Pavillon français	Pavillon étranger et ottoman compris
1903-1904	54.476 tonnes	352.824 tonnes
1904-1905	53.930 tonnes	346.100 tonnes
1905-1906	70.050 tonnes	312.215 tonnes

(1) Rapport de M. de Belabre, p. 1168.

(2) Le dernier rapport consulaire, signé de M. Birlé, vice-consul de France à Rhodes, ne tendrait pas à confirmer les espérances : le mouvement de la navigation française se serait ralenti à la fin de 1906.

Malgré la crise économique qui a sévi sur la principauté samienne, en ces dernières années, et qui s'est traduite par une diminution générale de la navigation dans les quatre ports de Vathy, Tigani, Carlovassi, Marathocampo ; malgré les inondations de 1902, les tremblements de terre de 1904, les relations de Samos avec la France se sont accrues. Des travaux ont d'ailleurs été exécutés et viennent d'être terminés dans ces quatre ports et favorisent la navigation.

Il est vrai que ces relations commerciales se traduisent surtout en marchandises exportées de Samos en France, notamment en vin et caroubes. La France n'importe presque rien dans l'île. L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne y envoient la plupart des produits nécessaires au pays, alcool, bois de construction, draperies et tissus, riz, café, sucre, épices, allumettes, verreries, faïences, peintures, etc.



Théâtre de Karagueuz
Barbier public

Si nos industriels, commerçants et capitalistes s'intéressent jamais au développement de cette île, c'est de l'agriculture qu'ils pourront tirer les plus grandes espérances. L'olivier, la vigne, l'oranger, le citronnier, les arbres fruitiers, poiriers, pommiers, figuiers, sorbiers, carousiers, arbousiers ; et dans les forêts, le sapin, le chêne, le pin, le mélèze, le platane, le noyer, y poussent à l'état sauvage, sans culture. Mais l'Administration de Samos crée des stations agricoles et des inspectorats de l'agriculture ; elle adapte aux besoins du pays un élevage restreint et choisi ; elle fait des plantations de mûriers pour le relèvement de l'industrie séricicole ; elle a introduit la culture de la pomme de terre, amélioré la culture du tabac, drainé et amendé les terres, établi une pépinière d'arbres fruitiers dans le champ d'expériences de Tournos-Carlovassi. Puis une école d'arts et métiers a été créée à Vathy-Malagari et des essais, d'ailleurs couronnés de succès, ont été tentés pour introduire

à Samos la fabrication des tapis de laine, sur le modèle de ceux d'Ouchak. Enfin l'administration samienne (indépendante, il faut le dire, du gouvernement turc qui ne s'immisce en aucune façon dans les lois votées par le petit parlement de l'île) a prescrit le reboisement des montagnes. Un nouveau réseau de routes, comprenant les voies Carlovassi-Marathocampo-Platanos-Pyrgo et Vathy-Mitylenuis-Chora-Tigani a été ouvert à la circulation. Ces mille détails d'une administration soigneuse et progressive arriveront peut-être à relever l'île des désastres que lui ont successivement causés les inondations, le tremblement de terre et... les agences d'émigration.

L'exode des habitants, voilà le plus grave danger menaçant l'avenir de Samos. En 1904, plus de 400 émigrants partaient pour l'Amérique, l'Australie, le Cap et l'Égypte. Comme aucun apport étranger n'est venu compenser ces vides, des villages entiers ont vu leur population mâle, adulte et valide, diminuer d'un tiers.

Comment les Français pourraient-ils, avec l'aide des pouvoirs publics de l'Administration samienne, empêcher les ruines, presque fatales, conséquences des désordres de la Nature et du découragement des hommes ?

Un professeur français, M. Berriat, qui a rédigé dans la *Revue du Levant* de très remarquables études sur Samos, préconise diverses ressources de l'île comme exploitables : usines de produits chimiques ; sulfure de carbone et engrais chimiques ; dépôts et raffineries de pétrole dont on pourrait facilement exporter de Batoum d'énormes quantités. Les Samiens semblent d'ailleurs d'un esprit entreprenant et ouvert au progrès : l'un d'eux a obtenu un monopole du gouvernement pour la création d'une raffinerie de pétrole à Vathy. M. Berriat propose encore la restauration de l'industrie de la soie, la création de savonneries, de moulins à huile, de distilleries pour la fabrication des liqueurs et parfums, car les montagnes de l'île sont riches en plantes aromatiques. Pourquoi une banque industrielle et agricole — il n'en existe pas encore dans la Principauté — ne ferait-elle pas des avances aux agriculteurs à un taux modéré et ne permettrait-elle pas le développement des petites entreprises industrielles en

facilitant la circulation monétaire et en assurant le crédit ? L'industrie extractive serait aussi de nature à attirer nos capitaux : on trouve à Samos marbre, chaux, gypse, carbonates, albâtre, émeri,



Marchands Turcs

Phot. Apollon

sel marin, silex, cristal de roche, fer oxydé, pyrites de cuivre, calamine, magnétite, manganèse, pyrites de fer, étain. Déjà une Compagnie hellénique exploite les mines d'antimoine et de manganèse de Calabactassi. C'est un fait remarquable que les Grecs, si souvent

les ennemis des Turcs, ne dédaignent pas de s'associer avec leurs adversaires historiques, quand il s'agit de réaliser des bénéfices sur le terrain des affaires. Aussi les Français ont-ils à se hâter, afin de prendre pied les premiers à Samos.

Ils peuvent même y renover la culture du vin, ce vin fameux de Samos, connu dès les temps de Polycrate, au VIII[e] siècle avant notre ère, et de Dionysios-Bacchus dont les fêtes étaient célébrées en grande pompe à Samos, il y a quelque trois mille ans.

Le phylloxéra, que les vignerons français ont combattu avec tant de vaillance, a éprouvé les vignobles de la petite île, et c'est de France, justement, que les agriculteurs font venir les plants destinés à remplacer les vignes détruites par le terrible insecte. Et c'est déjà la France qu'ils doivent remercier si le muscat fameux, qui fit si longtemps la fortune de Samos, le muscat chanté par Lord Byron dans son poème de Childe Harold, recommence à mûrir ses grappes dorées sous le soleil de l'Anatolie.

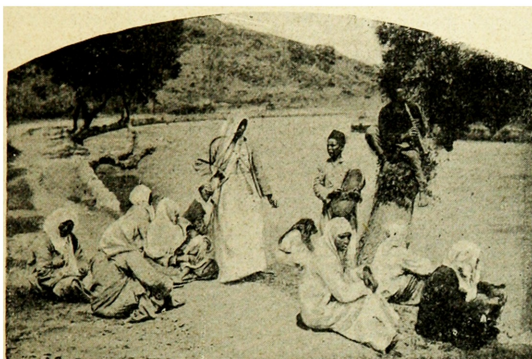
Chypre

« Parmi soixante voyageurs environ qui visitent annuellement notre île, écrit M. Cyprien Th. David, représentant de commerce français habitant Chypre, je constate avec regret qu'il n'y en a pas même quatre Français ; et ceux-ci encore ne viennent-ils pas régulièrement, ce qui empêche les clients de nouer des relations directes. Il faut noter de plus, ce qui est très curieux, que les voyageurs allemands et autrichiens représentants des usines de quincaillerie, de mercerie, etc., sont également chargés du placement de produits français importés par la voie de Marseille. Il est regrettable que les négociants et industriels permettent ainsi aux étrangers de leur faire concurrence avec leurs propres produits, au lieu de confier leur placement à des commis-voyageurs français. »

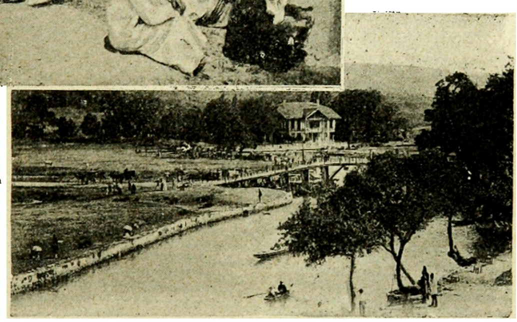
Une telle constatation est fort regrettable. D'abord Chypre est une île relativement importante, cinq fois plus peuplée que Samos, avec ses 250.000 habitants. Secondement, Chypre, placée sous un protectorat anglais depuis 1878, s'est enrichie et accroît chaque année le chiffre de son commerce ; enfin, depuis que l'entente

cordiale existe, les autorités anglaises de l'île font un accueil extrêmement aimable aux touristes français qui s'y rendent.

C'est ainsi qu'au commencement de l'année 1904, une croisière française d'une centaine de touristes, organisée par M. Louis Olivier, directeur de la *Revue Générale des sciences de Paris* fut reçue avec le plus grand enthousiasme dans le port de Famagouste. Nos compatriotes furent accompagnés par leurs hôtes britanniques aux curieux monuments des ducs de Lusignan, et les Français apprirent ainsi, en voyageant (peut-être ne le savaient-ils pas ?), que Chypre, comme Malte, comme Rhodes et bien d'autres régions



Tziganes



Eaux Douces d'Europe

de l'Orient, ont été gouvernées, jadis, par des princes ou des ducs de France. S. E. le Haut Gouverneur anglais les accueillit avec cordialité à Nicosie, capitale de l'île et leur fit visiter, à Belapays, à Saint-Hilarion, à Kyrenia, les vieux donjons moyenâgeux au pied desquels reposent les ossements desséchés des chevaliers français, nos ancêtres.

Pourquoi faut-il que l'enthousiasme de la population cypriote, ainsi que l'impression agréable emportée de cette visite par nos compatriotes, ne nous aient pas encouragé à nouer de plus solides relations — les relations de l'intérêt — avec Chypre ?

Depuis trois ans, les facilités de voyage à Chypre se sont encore

améliorées. Le port de Famagouste est terminé et la voie ferrée qui le relie à Nicosie vient d'être inaugurée.

Les Français ont d'ailleurs toutes les facilités possibles pour venir à Chypre. L'île, se trouvant sur la route directe de Beyrouth et des Échelles de Syrie, est visitée trois ou quatre fois par mois en moyenne par un bateau de France « et il faut vraiment le faire exprès », comme le disait d'une autre région de l'Orient M. E. Giraud, pour ne pas tirer meilleur parti d'une situation si favorable.

Les Anglais se hâtent, pour leur part, de mettre l'île en valeur. « Des achats continuels de fermes et de terrains s'opèrent, disait M. Célestin Béraud, correspondant de la *Revue du Levant*, à Famagouste et à Larnaca, à des prix excessivement élevés et déconcertants. » M. W. Willeccks, la maison anglaise Christian, des capitalistes égyptiens, des juifs chassés de Russie s'emploient avec activité à l'étude des terrains les plus favorables. Une fabrique de ciments et de chaux hydraulique est en construction : ses produits seront sans doute exportés en Égypte, en Syrie et en Caramanie.

Cette colonisation de l'île est d'autant plus appréciée que Chypre possède de vastes plaines inhabitées, notamment les régions de Messarée et de Morphou renommées pour leur fertilité à l'époque des Lusignans et de la domination vénitienne. L'eau y manque encore pour l'instant, mais on pourrait arroser ces plaines par des puits artésiens.

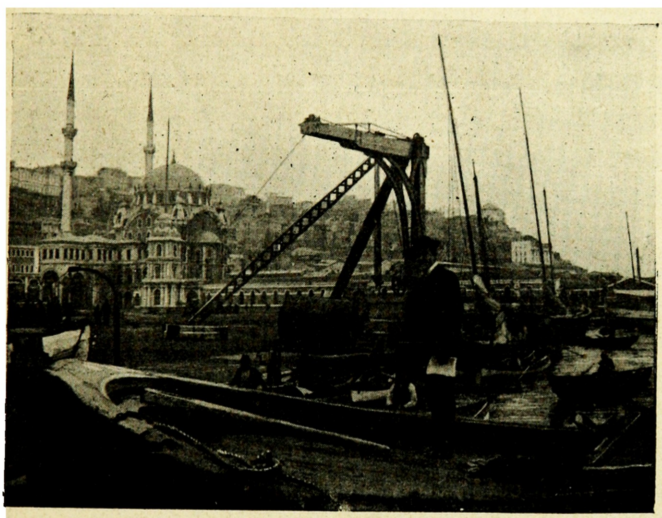
Le sol de Chypre est très propice à la culture du coton, à l'élevage des troupeaux, à la plantation des mûriers, des oliviers, des caroubiers et de la vigne. Pour l'instant, la production de Chypre consiste principalement en orge, en blé, en avoine, en vesces, en grosses fèves, sésames, anis, nigelles et graines de lin, en raisins bleutés et bouillis; en cocons, en laines, peaux de chèvres et d'agneaux, enfin en terre d'ombre. Ce produit serait à recommander aux capitalistes français désireux de tenter une entreprise fructueuse. Chypre a plusieurs nuances de terre d'ombre très recherchée, sur les marchés de Livourne, de Hull, de Leith, de Londres, de Marseille, d'Odessa. Cette terre d'ombre, après avoir été brûlée au four, est employée pour la peinture et donne une couleur de noyer fort agréable aux

yeux. L'île en possède des gisements considérables, mais l'exportation de ce produit n'est pas, à l'heure actuelle, supérieure à 1.500 tonnes

Le commerce français et le tonnage des navires d'escale occupent, à Chypre, le troisième rang après le pavillon anglais et le pavillon autrichien.

La Crète

Depuis qu'à l'exemple de Samos la Crète a son Parlement et son Exécutif spécial, M. Zaïmis, sous le haut contrôle des consuls



Top-Hané et le port

d'Angleterre, de France, d'Italie et de Russie et avec la coopération de troupes de ces quatre pays, le gouvernement turc n'a plus qu'une autorité nominale sur cette grande île méditerranéenne.

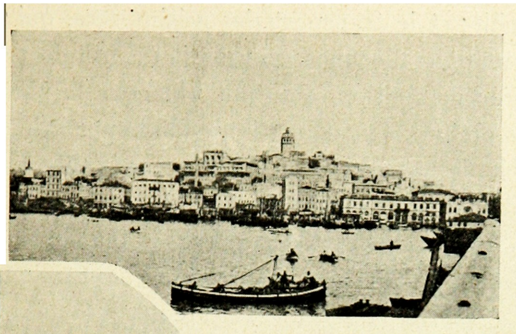
Il est peut-être heureux pour les Crétois (300.000, dont les deux dixièmes seulement musulmans) qu'une nouvelle administration règle l'avenir de leur pays. Un simple détail montrera l'état d'abandon dans lequel les a laissés le gouvernement ottoman. Sur les trois ports dont elle dispose, aucun n'a été muni de l'outillage moderne. La Canée possède un bassin dans lequel peuvent entrer tout au

plus des bâtiments de 600 tonnaux et, encore, ces petits navires y sont-ils à peine en sûreté par vent du nord. Les grands courriers sont obligés de s'abriter dans la baie de la Sude. C'était, du reste, dans ce port naturel que les navires de guerre étaient ancrés pendant les troubles qui survinrent dans l'île entre musulmans et chrétiens, et c'est encore là que séjournent les stationnaires côtiers qui font la police des eaux crétoises. Inutile de parler de Réthymo, battu fréquemment par les vents et abordable aux voiliers ou aux petits vapeurs de cabotage nullement pressés par le temps. Le seul havre susceptible d'amélioration serait celui de Candie, qui possède pour l'instant une rade accessible aux vapeurs de moyen tonnage.

La France, la première, s'est préoccupée de mettre la Crète en communications faciles avec les ports d'Europe. Un ingénieur français, M. Quellenec, a été chargé d'étudier ces trois ports et de déterminer celui dont la création serait urgente. Son choix paraît s'être porté sur Candie. M. Rosenbusch, vice-consul de France à Candie, a justifié, dans une intéressante lettre, les raisons de cette préférence. « Un bon port à Candie et un chemin de fer le reliant à la grande province de Messara donneraient, disait-il, un grand essor au développement du commerce de l'île. La plaine de Messara — la plus fertile de la Crète — reste inculte faute de moyens de communication avec la ville. Le besoin d'un port à la Canée ne se fait pas sentir si impérieusement qu'à Candie. Un port à la Canée n'est pas absolument nécessaire. La baie de la Sude — le plus beau port naturel — est à côté et une petite ligne de tramways à vapeur, reliant la Sude à la Canée, c'est tout ce qu'il faut, d'autant plus que la Sude tend à devenir le marché de la Canée. Le commerce de Réthymo n'a pas assez d'importance pour nécessiter les dépenses considérables d'un port... Tout plaide, évidemment, concluait M. Rosenbusch, en faveur d'un bon port à Candie, où, en hiver et quelquefois même en été, les bateaux ne peuvent pas approcher et emportent souvent les marchandises et les passagers qu'il est impossible de débarquer par mauvais temps (1). »

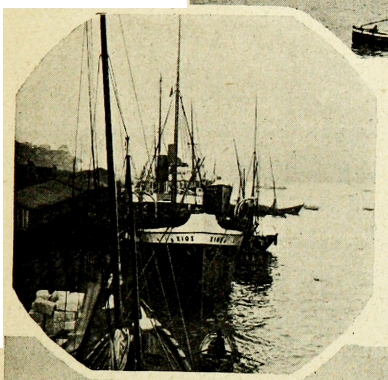
(1) Les Allemands se sont intéressés également au développement matériel de l'île crétoise. Nous lisons dans la partie du recueil consulaire belge de 1906 consacré à la Turquie-d'Asie « qu'une ligne de chemin de fer de 150 lieues

La Crète fait un commerce total de 25 millions. La part de la France ne nous est pas connue, mais semble bien peu considérable, si nous en jugeons par



Galata

le trafic des produits séricicoles qui ne se chiffre guère qu'à 150.000 francs en 1906. Les belles récoltes d'olives de la Crète, évaluées à 40 mil-





Le port

environ, reliant Messara à Candie, a été tracée il y a deux ans par des ingénieurs allemands, aux frais de la municipalité de Candie ». Le projet ébauché paraît bien considérable pour l'étendue de l'île, mais, comme la municipalité de Candie soldait les frais de route, il va de soi que les ingénieurs allemands ne lésinèrent pas sur le profil de la voie et le tracé des tunnels.

lions d'ocques d'huile, devraient encourager les négociants de Marseille; et le transport des raisins secs, qui est, bon an mal an, de 3 millions d'ocques, assurerait un fret de retour à nos Compagnies de navigation, d'autant plus que la pauvreté de l'île en céréales, obligeant la population à une importation relativement considérable de blé et d'orge, d'avoine, de paille hachée, fournirait le fret d'aller indispensable pour motiver le déplacement des navires entre la France ou l'Algérie et la Crète.

L'huile étant l'unique produit capable d'enrichir le pays et la main-d'œuvre paraissant assez considérable, peut-être les industriels français trouveraient-ils avantage à créer des huileries dans l'île même. Déjà, une Compagnie coloniale française, la Compagnie du Sahel tunisien, qui possède de nombreuses usines à Sfax, a établi une huilerie très perfectionnée à La Canée. Elle fabrique l'huile lampante et l'huile au sulfure.

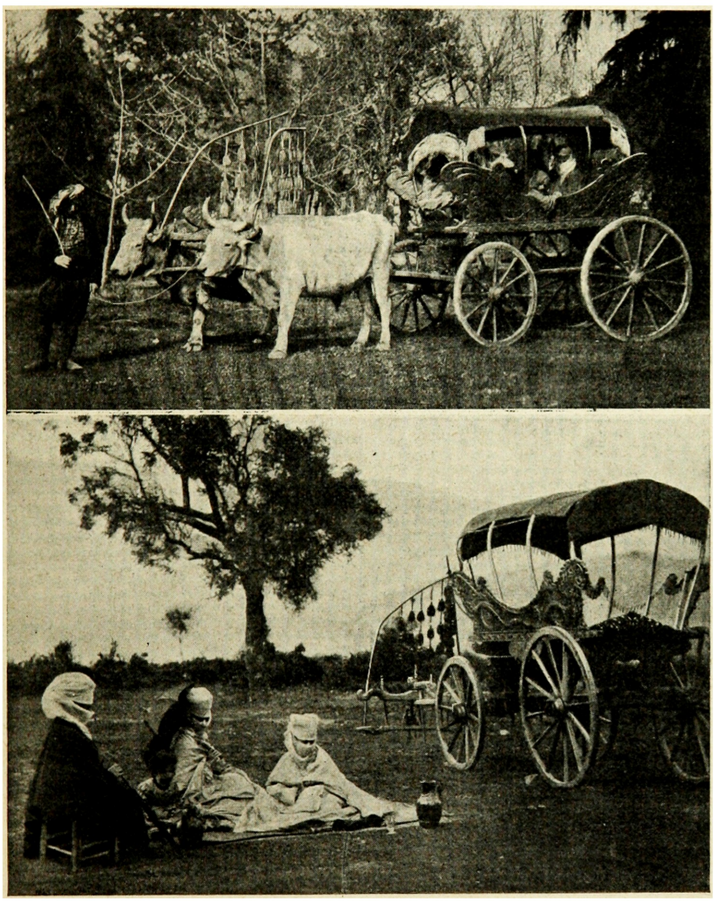
Un correspondant de la Chambre de Commerce française de Constantinople indiquait, il y a quelques années, à nos banques françaises la nécessité de monter une succursale de banque à la Canée. C'étaient, à cette époque, des banques helléniques qui faisaient ces opérations financières, à des conditions très onéreuses. Nos maisons de crédit n'auraient pas eu grand mal à leur enlever leur clientèle; mais le conseil a-t-il été suivi? nous l'ignorons.

Ce qui est certain, c'est que les relations commerciales et maritimes de la France avec la Crète se sont à peine accrues de quelques milliers de tonnes, en ces dernières années. L'année 1904 avait vu le pavillon français couvrir un tonnage-navires de 42.602 tonneaux ; l'année 1905 voit ce chiffre monter péniblement à 46.000, sur un total de 1.236.000. Les pavillons principalement représentés étaient (en tonnes) :

	Autrichien	Italien	Hellénique	Russe	Français	Allemand
Année 1904......	400.753	219.582	194.460	140.469	42.602	9.958

Vilayet d'Andrinople

La Turquie d'Europe est partagée en six vilayets — non compris Constantinople. Ce sont : Andrinople, Salonique, Monastir, Kossovo, Janina et Scutari d'Albanie.



Phot. Abdullah frères

Voiture turque ou Araba. — Femmes turques

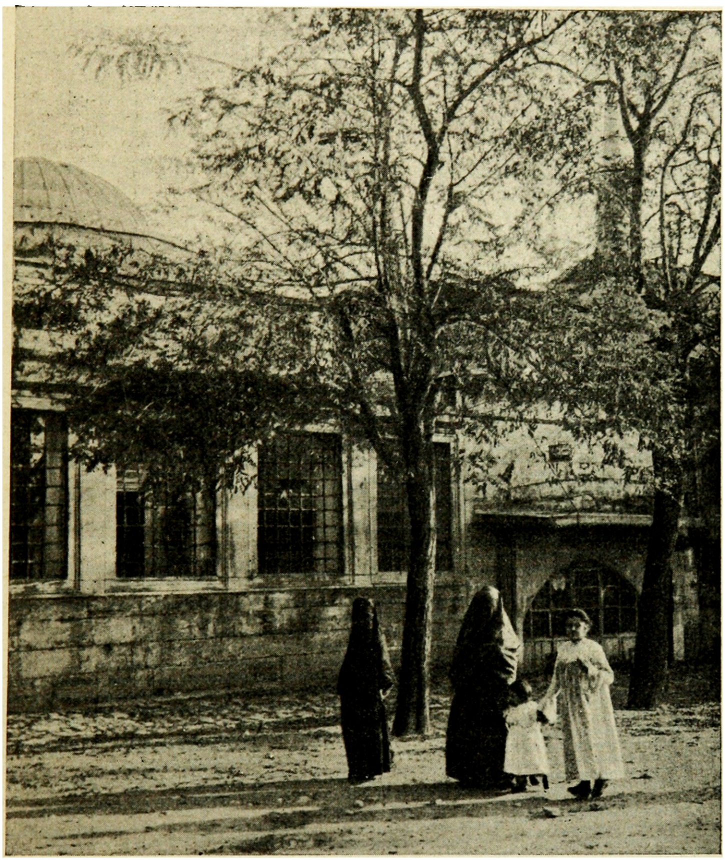
Le vilayet d'Andrinople, le plus important, a trois ou quatre places de commerce, intéressantes à étudier : Dédéagh, non loin de

l'embouchure de la Maritza ; Rodosto, sur la côte européenne de la Mer de Marmara ; Gallipoli, sur l'Hellespont , Andrinople dans l'intérieur.

Bien que Dédéagh, avec ses 5 ou 6.000 habitants, ne soit qu'un point de transit tant pour l'exportation que pour l'importation, sa situation géographique, comme débouché maritime d'une longue vallée extrêmement riche, lui donne une importance insoupçonnée. L'indication de quelques-unes des productions naturelles de cette région : chênes à vallonées, oliviers, mûriers, tabac, céréales, cocons, démontre déjà l'intérêt qui s'attache à l'hinterland immédiat du port, mais le gros de ses importations et de ses exportations tend de plus en plus à être alimenté par les provenances de Soufli, d'Andrinople et dépendances, qui consistent en cocons, peaux, bois veinés, vins et céréales. Si même Dédéagh était d'accès plus facile, ses opérations commerciales pourraient s'étendre à tous les produits des vilayets d'Andrinople, de la Roumélie orientale et de la Bulgarie. Mais la rade est réputée mauvaise, surtout quand persistent les vents du sud ; les négociants doivent payer fréquemment des contrestaries et les marchandises arrivent souvent avariées. « Des chalands ont été aussi brisés, écrivait M. Odriade Tacchella, dans le petit port-abri, bien que le môle ait été renforcé d'une douzaine de blocs par la Compagnie des chemins de fer orientaux. Toutefois, la mer démontée a détruit une partie de cette jetée et si, au printemps prochain, elle recevait un autre atout, son existence serait compromise. Pour cette raison, le bruit commence à courir de la construction du port, mais je suis sceptique comme saint Thomas. » L'excellent commerçant de la *Revue du Levant* avait raison de manifester son scepticisme, car ce qu'il déplorait en 1903 reste à peu près aussi complètement déplorable en 1907. Mais, en Turquie, il faut crier longtemps avant d'être entendu.

Ce n'est pas seulement la médiocrité du port qui donne matière à plaintes, c'est encore la douane qui, par un paradoxe extraordinaire, elle qui ne peut vivre et prospérer que par la prospérité du commerce s'acharne, à Dédéagh et ailleurs, à lui susciter les pires entraves. « La douane de cette ville, écrivait le même correspondant, obéissant à un ordre de la Direction générale des contribu-

tions indirectes de Constantinople, impose l'analyse des graines de froments, des légumes secs tels que haricots, pois chiches, lentilles et même des *fromages* provenant de la Bulgarie ou de la Roumélie orientale, prétextant que les susdits articles peuvent contenir des



Femmes et fillettes

microbes ou autres matières nuisibles. Ces analyses sont faites à Constantinople par les chimistes de la douane sur des échantillons expédiés d'ici. Comme cette opération dure un à deux mois, les marchandises restent en souffrance pendant ce temps, se détériorent et ne peuvent être écoulées en temps opportun pour per-

mettre aux négociants de faire face à leurs engagements, ceci au détriment des intérêts du commerce. » Or, il existe à Dedéagh un docteur sanitaire, sans compter celui de la municipalité. Pourquoi ne feraient-ils pas ces expertises?

Autre singularité douanière : vous recevez à Dédéagh, par voie de mer, un échantillon de blé dur de la Bulgarie : vous devez immédiatement l'expédier à Constantinople pour le faire analyser ; mais, s'il vous arrive en colis par la poste, on ne vous demandera aucune formalité. C'est peut-être que la poste ottomane l'aura analysé avant vous. En tout cas, aucune explication n'est donnée de cette énigme.

On conçoit que les Compagnies de navigation n'effectuent guère de *touchées* régulières à Dédéagh. Le Llloyd autrichien tient cependant le record dans le mouvement maritime, parce qu'il s'est efforcé, dès le principe, d'établir un voyage en moyenne par quinzaine, puis il a doublé ses escales, obéissant aux nécessités du commerce ou, pour mieux dire, les sollicitant. Il y a dix ans, les vapeurs français et italiens visitaient cette escale plus fréquemment que les paquebots du Lloyd, mais cette fréquence, tout irrégulière, s'étant raréfiée, la marine allemande n'a pas tardé à prendre le second rang qu'elle détient encore. La Deutsche Levante Linie envoya d'abord un bateau par mois ; en 1903, c'étaient trois visites mensuelles. L'invasion allemande était en marche.

Voici les chiffres d'importation et d'exportation de Dédéagh, détaillés par nationalités dans les quatre dernières années :

Commerce de Dédéagh (Imp.)

Années	Allemagne	France	Autriche-Hongrie	Angleterre	Italie
1902......	329.000 fr.	280.000 fr.	2.120.000 f	267.000 fr.	580.000 f.
1904......	556.500	422.000	2.530.000	402.250	856.000
1905......	425.800	403.200	2.363.000	413.500	936.625
1906......	611.000	469.000	2.649.000	319.000	1.464.500

Commerce de Dédéagh (Exp.)

Années	Allemagne	France	Autriche-Hongrie	Angleterre	Italie
1904......	3.000.750 f.	1.598.750 f.	2.630.650 f	2.425.150 f.	492.500 f.
1905......	1.314.900	4.323.675	2.936.200	73.750	1.558.200
1906......	1.679.000	3.365.000	3.418.850	374.000	1.202.000

Ces chiffres, déjà singulièrement éloquents (puisque, pris dans leur ensemble, ils montrent l'Allemagne disputant à la France le second rang aux exportations, après avoir pris sa place aux importations), acquerraient encore une signification plus remarquable si l'on ne considérait que le poids des marchandises transportées et non leur valeur. Avec ses articles de ferronnerie, l'Allemagne triomphe facilement de presque tous ses rivaux au point de vue du tonnage des marchandises importées. Si l'Autriche n'avait pas son sucre et la Russie son pétrole, l'Allemagne qui, il y a quelque douze années, n'importait pas dix tonnes de marchandises, aurait acquis, par un bond prodigieux, le premier prix des « poids lourds », en ce petit port de la Turquie d'Europe.



Femme turque

Il est juste de mentionner aussi l'activité italienne, dont la concurrence s'exerce surtout à l'égard de l'Angleterre, qu'elle supplante de plus en plus dans le commerce des objets manufacturés.

Pour ne pas tomber dans un pessimisme qui serait, d'ailleurs, peut-être injustifié, on ne saurait passer sous silence l'effort fait, en ces tout dernières années, par une de nos Compagnies de navigation pour reprendre pied à Dédéagh. A la fin de 1903, la Compagnie Fraissinet rétablissait sur sa ligne de Thessalie l'escale de quinzaine à Dédéagh. Elle était aussitôt imitée par la Compagnie russe de navigation et de commerce, qui inaugurait, le 8 décembre, une nouvelle ligne bi-mensuelle bulgaro-macédonienne, avec l'itinéraire d'Odessa, de Varna, de Bourgas, de Constantinople, Les Dardanelles, Dédéagh, Port-Lagos, Cavalla, Mont-Athos, Salonique, Volo, Smyrne.

Il existe quelques étrangers à Dédéagh : français, italiens, autrichiens, hellènes, et, là où se rencontre une colonie européenne de quelque importance en Turquie, les relations avec la France sont plus actives. Cela tient à ce que les besoins de ces étrangers sont d'un goût plus relevé et plus délicat, ce qui facilite la vente des articles français de luxe.

En même temps que s'affermissaient, en 1904, les transactions de Dédéagh avec les ports français, une mesure fort intelligente était prise par la Banque ottomane. Une succursale de ce grand établissement financier était créée, en février de cette année, par les soins de M. Baldassare, le distingué directeur de l'Agence d'Andrinople. C'était une nouvelle facilité accordée au commerce français, qui aime l'intermédiaire de la Banque ottomane dans ses rapports avec les négociants du pays.

Les commerçants de Dédéagh regrettent, au surplus, que les Messageries maritimes n'aient pas suivi l'exemple de la Compagnie Fraissinet. Le manque de vapeurs rapides se fait sentir pour le transport des légumes frais et surtout des œufs, qui empruntent les voies ferrées vers Vienne, plutôt que de s'en aller à Marseille par bateau. « Bien d'autres marchandises qui trouveraient un écoulement considérable à Marseille sont souvent expédiées soit à Trieste, soit à Hambourg, à défaut de communications avec la France. C'est toujours le même refrain : nous manquons de vapeurs *français* et les navires étrangers profitent du fret destiné à notre pavillon. »

La sériciculture, l'exploitation de l'olivier et du tabac, les pro-

duits forestiers, telles sont les entreprises à recommander, d'une façon générale, aux Français dans le vilayet d'Andrinople.

En 1904, 1905 et 1906, la récolte moyenne de cocons y était estimée à 1.470 tonnes. « Les surveillants que l'Administration de la Dette publique a installés dans les principaux centres de production



Femmes turques

pour le contrôle des éducations destinées au grainage parviennent, par les conseils qu'ils donnent aux éducateurs, à faire modifier le système d'élevage employé jusqu'ici et l'augmentation dans le rendement se fera sentir de plus en plus... Les graines cellulaires,

sérieusement contrôlées par les agents techniques de la Dette publique, contribuent, de leur côté, à augmenter les rendements. »

Les graines mises en incubation sont principalement de la race dite de Bagdad. Détail curieux pour les français qui s'intéresseraient à la sériciculture dans cette région, « les paysans indigènes du vilayet d'Andrinople ont l'habitude de porter sous leurs mantes, pendant les services divins de la Semaine Sainte, des boîtes de graines de vers à soie, afin de les préserver de la maladie ».

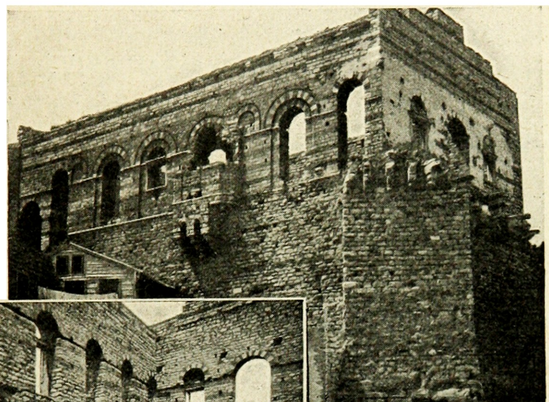
Le feuillage vert des oliviers s'aperçoit de plus en plus dans la région. Tous les ans, de nouvelles plantations s'effectuent depuis Dédéagh jusqu'à Macri. L'olivier de Macri est renommé : il donne des olives propres à être préparées en saumure et de l'huile riche en stéarine.

Le tabac est accaparé par les négociants autrichiens, mais on ne constate aucune régularité dans les prix qu'offrent ces commerçants étrangers et un bon conseil à donner aux propriétaires de Souffli (région où on le produit particulièrement) est de ne pas remplacer leurs vignes ou leurs oliveraies par cette culture. Un autre conseil non moins précieux est de ne point frauder le poivre rouge qui se cultive tout spécialement dans les montagnes de Vodéna et de Karadjovo. Si les villages de ces montagnes — qui appartiennent à vrai dire au vilayet de Monastir et non à celui d'Andrinople — ont pu exporter , certaines années, par Dédéagh jusqu'à un million et demi d'ocques de poivre rouge, c'est à condition qu'ils ne continueront pas à détériorer une si belle récolte avec de la farine de dari (petit millet) *colorée en rouge.*

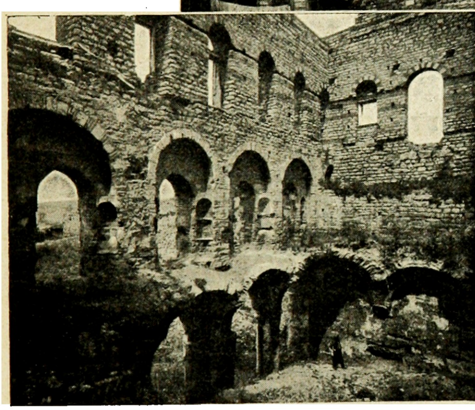
C'est à dessein que nous ne signalons pas à nos compatriotes la spéculation, tout indiquée, des blés durs, des maïs et des avoines. Pour le moment, Marseille tient le record des importations pour ces produits locaux. Nous préférons leur signaler deux initiatives industrielles dues à des étrangers. En 1905, deux filatures de soie se sont installées à Souffli. L'une d'elles est exploitée par une maison d'Andrinople, l'autre par une maison italienne. La première a commencé à fonctionner dès après la récolte des cocons. D'autre part, on remarquait l'existence à Dédéagh d'une cordonnerie arménienne confectionnant en grand : babouches, demi-pantoufles, souliers

pour hommes, femmes et enfants. C'était une concurrence directe aux produits français, assez en faveur dans le pays.

Il y a peu à dire sur Gallipoli et Rodosto. A Gallipoli, « la grande maison anglaise Whittall, de Constantinople, est la seule qui travaille avec succès », disait, en cotobre 1904, M. F. d'Andria, agent consulaire de France. Le même correspondant se plaignait que ce port n'eût aucune voie de communication directe avec Marseille. A Rodosto, les communications maritimes avec la France étaient jugées meilleures à cette même date, puisqu'il n'y avait pas moins de trois Compagnies françaises (Messageries maritimes, Compagnie Fraissinet et Compagnie Paquet) qui prenaient des chargements à Rodosto. Ce zèle a-t-il duré? Nous en doutons, si nous remarquons qu'en 1905 le tonnage maritime français, à Rodosto, n'a pas dépassé 24.000 tonnes sur 288.000.



Palais de l'Hebdomon



Phot. Sebah et Joaillier

Palais de l'Hebdomon, vue prise de l'intérieur

Le consul de France à Andrinople, M. Meyrier, terminant son rapport consulaire de l'année 1903, disait, parlant du commerce français dans la région d'Andrinople : « L'abandon de ce marché par les produits de notre fabrication est d'autant plus regrettable

qu'ils constituaient, il n'y a pas si longtemps, la presque totalité du commerce d'importation d'Andrinople... » « Mais, ajoutait-il, nous tenons la première place dans les exportations... »

Cette consolation n'existe même plus pour nous aujourd'hui puisque c'est l'Autriche qui tient le premier rang à ce point de vue, tandis que l'Allemagne nous dispute âprement le second.

Vilayet de Salonique

Le directeur de la « Société commerciale » de Salonique, M. Joseph Misrachi, se plaignait, en 1903, que les agriculteurs du vilayet de Salonique ne faisaient que s'endetter, hypothéquant leurs propriétés ou les vendant à vil prix s'ils pouvaient trouver un acquéreur. Alors que, dans tous les pays, la culture s'était perfectionnée, « on en était resté dans ce coin de la Turquie aux outils du temps passé » ; manque d'engrais, rendements insuffisants, qualité inférieure des céréales. Quant au coton, sa culture, qui s'était développée, retombait dans le marasme. Les laines n'avaient pas diminué de quantité, mais les prix avaient baissé. La culture de l'opium, la production des cocons débutaient à peine.

Trois ans se passent, et voici ce que l'on peut lire sous la plume d'un autre correspondant de Salonique, M. Ant. Vernali : « Depuis quelque temps, l'agriculture fait de grands progrès dans la province de Salonique et dans ses sandjaks de Drama et de Serrès. Les écoles agricoles, les fermes modèles et les champs de démonstration ont puissamment contribué à ce succès. Les cultivateurs ont compris facilement les avantages des appareils modernes et sont en train d'abandonner les anciens. La sériciculture aussi a pris un développement considérable, grâce aux plantations de mûriers et à l'emploi de graines exemptes de maladie. En même temps, les cultivateurs ont commencé à s'occuper de l'élevage des moutons et des chèvres, dont ils ont appris à améliorer la race en faisant venir de loin de bons reproducteurs. Aussi de nouvelles industries naissent dans la province, parmi lesquelles l'industrie du laitage. Il en est de même de l'élevage des chevaux, qui se fait maintenant sur une assez

grande échelle dans plusieurs fermes de la province. La population rurale a enfin compris la grande utilité des forêts, soit pour ses propres besoins, soit pour le commerce des bois de charpente. Aussi verrait-on avec plaisir, dans les grandes fermes et sur d'autres points de la province, surgir de nouvelles forêts... »

Comment un tel changement s'est-il si rapidement opéré? L'état troublé dans lequel ont persisté les vilayets macédoniens n'a-t-il donc exercé aucune influence néfaste sur l'agriculture et l'industrie? Tout en faisant la part d'un certain optimisme dans les appréciations ci-dessus reproduites, on ne saurait nier que plusieurs régions, naturellement riches, peuvent résister à toutes les causes de ruine.



Sur le port

Et puis, de très bonnes récoltes ont suivi, dans le vilayet de Salonique, les récoltes mauvaises des précédentes années, dues surtout aux intempéries. La plaine de Serrès a été surnommée « la plaine d'or », à cause de sa fertilité, et l'affermage annuel de la dîme des céréales et des autres productions agricoles ne rapporte pas moins de 2.500.000 piastres au Trésor turc, pour le sandjak de Serrès seul. Enfin, la gendarmerie européenne de la Macédoine, si critiquée,

n'en a pas moins exercé de salutaires répressions contre le brigandage gréco-bulgare.

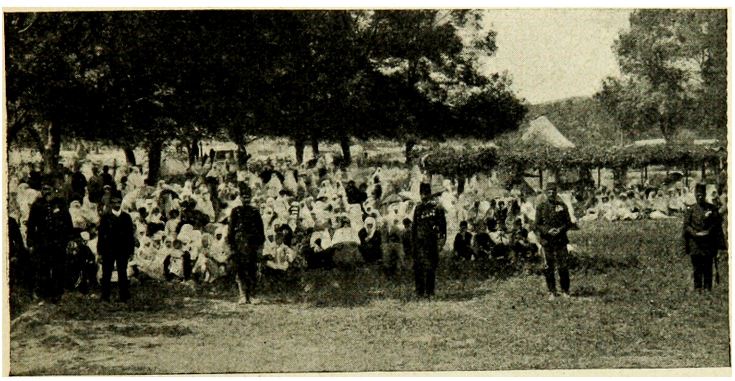
Au surplus, la prospérité de certaines industries culturales donne l'impulsion aux autres. C'est ainsi que le tabac et l'opium, en enrichissant les agriculteurs, leur ont permis d'acheter et d'apporter les engrais indispensables à des terres épuisées par la surproduction.

Le tabac de Xanthie, appelé encore tabac de Yénidjé, se subdivise en plusieurs qualités, dont les plus réputées sont celles de Yaka, Carchi-Yaka, Djebel et Ova. On les expédie aux fabriques de Russie, d'Égypte, d'Allemagne et surtout d'Autriche et d'Italie. Une Compagnie américaine, l'*American Tobacco Company*, a même installé des bureaux d'achat dans la région. Il n'y a que la Régie française, du reste peu heureuse dans le choix des tabacs qu'elle nous donne à fumer, qui ait cessé de prendre part aux achats d'un tabac généralement renommé et apprécié pour son arome.

Les 3.000 tonnes de tabac produit dans deux cents villages représentent une exportation de quelques 12 millions de francs. Est-il besoin de dire que les armateurs français ne se préoccupent pas plus du transport de ce produit que l'État français ne se préoccupe de sa qualité? Les vapeurs français ne faisant plus escale à Port-Lagos, ce sont de petites Compagnies de navigation de Smyrne et le Lloyd autrichien qui transportent ces tabacs, à l'exception des parties embarquées à Dédéagh et surtout à Cavalla, sur les steamers de la Deutsche Levante Linie, pour l'Amérique, Londres et Hambourg. L'opium macédonien entre aujourd'hui en concurrence avec celui des vilayets de Smyrne, de Brousse et de Koniah et il est principalement cultivé dans les localités de Keuprulu, Ichtib, Stroumnitza, Perlépé, Uskub et Radovitch. « L'article est expédié, avec un emballage très soigné (enveloppe en zinc et caisse en bois), sur Londres ou sur certains ports des États-Unis. Il y a longtemps que le port de Marseille a cessé de faire des achats d'opium de notre provenance, dit encore le même correspondant. » Le coton lui-même augmentait en surface de production ; l'année 1905 était supérieure de 20 % à l'année précédente. Il est surtout cultivé dans les districts de Serrès et de Zihna, mais il ne l'est pas encore autant qu'il le devrait être, « car les terrains se prêtent avantageuse-

ment à sa production ». Enfin, les vignobles se relèvent de la terrible crise qu'ils ont subie par le fait du philloxéra. « Cette année, écrit M. A. Varnali à la *Revue du Levant*, on a eu la prudence de combattre cette maladie au moyen d'appareils qu'on a fait venir de Salonique. » Rien ne prouve mieux que ces petits détails les progrès de l'esprit public dans les campagnes du vilayet de Salonique. Drama et ses environs produisent annuellement 5 millions d'ocques de raisin.

Le sous-sol du vilayet est riche en mines. L'une des plus importante, la mine de manganèse de Kassandra, expédie à l'étranger 10.000 tonnes annuelles de ce métalloïde; elle est la propriété d'une



Phot. Abdullah frères

Femmes turques aux Eaux Douces d'Europe

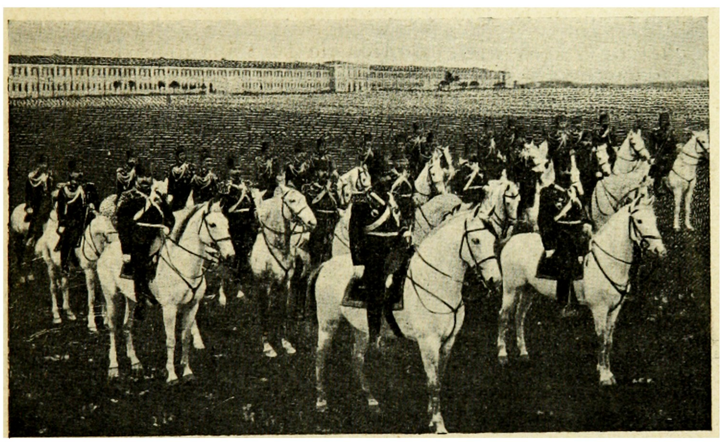
Société française. Le chrome de la péninsule chalcidique donne lieu à des exportations considérables — entre 8.000 et 15.000 tonnes par an.

Étudiant l'importation française à Salonique (1), un représentant de commerce, M. Joseph Livada, lui adresse de nombreux reproches. « L'importation française à Salonique périclite de jour en jour, laissant le champ libre à l'Autriche, à l'Allemagne, à l'Italie, à la

(1) En 1902, les produits français importés à Salonique ne s'élevaient pas tout à fait à 7 millions de francs sur un total de 70 millions, soit environ 10 %. L'exportation des produits de Salonique en France était de 4 millions sur 46, soit 8 %.

Belgique, à la Hollande et à l'Espagne. La France tenait pour ses produits manufacturés presque le premier rang dans le Levant, il y a trente ans environ. Pourquoi cette invasion concurrente ne peut-elle pas être empêchée ? » M. Livada en donne plusieurs raisons inédites : 1° Il existe en Autriche, en Allemagne, en Belgique et en Hollande des bureaux commerciaux installés dans le pays, même pour y favoriser l'exportation, telles par exemple la *Œsterreischich-Ungarischer Export Verein, à* Vienne ; la *Export Verein für das Kœnigreich Sachsen*, à Dresde, la *Export Musterlager*, à Francfort-sur-Mein et à Stuttgart, la *Verein Musterlager Thuringischer Erzeugnisse* à Weimar, etc. La plupart de ces bureaux commerciaux, notamment ceux d'Allemagne, se chargent de l'envoi, sur demande, des prix courants et échantillons des produits de leur centre et, au besoin, exécutent même des commandes qui leur parviennent de l'étranger, au prix de fabrique, et sans percevoir aucune commission. 2° Le système d'expédition de France pour Salonique est mauvais (bien peu de maisons françaises font l'expédition directe pour Salonique, ou bien leur tarif est trop élevé). 3° En général, les frets de France pour Salonique et le Levant sont trop considérables, en comparaison des frets pratiqués par la Compagnie du Lloyd autrichien. Cela est si vrai que la Deutsche Levante Linie a trouvé le moyen de faire concurrence à la Compagnie des Messageries maritimes par un serviec direct entre Le Havre, Salonique et les autres ports du Levant. Cette Compagnie allemande a une agence à Paris qui accepte des marchandises à forfait de Paris pour les ports du Levant, bien entendu à des taux plus avantageux que les Compagnies françaises. 4° La condition de paiement est une question vitale pour les négociants de Salonique et de tout le Levant. Les Français sont on ne peut plus difficiles pour accorder un long crédit. Ils s'étonnent lorsque la concurrence étrangère accepte, leur dit-on, six mois de terme. 5° Il ne faut pas croire que les négociants qui choisissent la condition de l'escompte règlent leurs factures immédiatement après réception de la marchandise, comme cela devrait être fait. Ce n'est qu'après 20, 30, 40 jours que les règlements sont liquidés. Longtemps les maisons allemandes, belges et italiennes se sont plaintes de ces retards, elles ont dû s'y résigner.

6° Un point qui donne toujours lieu à des discussions est celui de la différence de change. Les maisons françaises ont adopté le système de présenter leurs traites payables au cours du change à vue sur Paris. Par contre, les négociants de Salonique ne les acceptent qu'avec la mention « payable en or effectif ». A l'encaissement des effets il y a presque toujours une différence de monnaie entre le cours du napoléon d'or et celui du change à vue sur Paris dont la base est la livre turque or. Cette différence varie entre 1 /8 et 1 /2 %, mais les maisons françaises persistent à ne pas vouloir supporter des différences si insignifiantes. Quant aux Allemands, Italiens et Belges, ils ne font jamais la moindre remarque sur ces différences



Lanciers d'Erthogroul. — Etat-major

de change, ils ne visent qu'à continuer les affaires avec les clients qui payent à la fin. 7° Des bureaux de renseignements seraient indispensables pour faire connaître, en confidence, la moralité et la solvabilité de la clientèle. 8° Les fabricants français de la Métropole hésitent à pourvoir leurs représentants de collections d'échantillons, surtout si ces échantillons représentent des objets de valeur. Plusieurs même n'acceptent d'entrer en relations qu'à la condition imposée aux représentants de leur facturer en achat ferme les échantillons avec un escompte de 25 %, dit rabais d'échantillon.

« Salonique est la ville, par excellence, où tout ce qui se vend se

base sur le bon marché, dit en terminant M. Livada. Les consommateurs ne regardent que les prix et nullement la qualité de l'article. » Depuis un an ou deux, le commerce français se trouve favorisé à Salonique par l'établissement, dans cette ville, d'une agence de « La Société Anonyme Coopérative des importateurs et exportateurs réunis », fondée à Paris pour grouper en syndicat les industriels désireux de se créer des débouchés à l'étranger et surtout dans les pays d'outre-mer. Cette Société avait établi déjà en juin 1905 les agences de Salonique, Constantinople, Trébizonde, Beyrouth, Bourgas, Athènes.

Les journaux français qui paraissent à Salonique et sont au nombre de deux (Le *Journal de Salonique* et le *Progrès de Salonique*) devraient bien profiter de l'importance de leur tirage (1.700 exemplaires) et surtout de la qualité de leur public pour obtenir la réforme de la douane de Salonique. En mars 1906, la *Revue du Levant* recevait de son correspondant dans cette ville une lettre désespérée sur ce service des douanes, cauchemar des négociants : « Le négociant, son employé ou le commissionnaire en douane, sont souvent, écrivait M. Livada, obligés d'attendre une journée entière sans pouvoir arriver à accrocher un *Kiatib* libre pour remplir les formalités d'inscription... Il y a un désordre complet dans l'emmagasinage des marchandises, au point que le dédouaneur cherchant ses colis doit fureter dans les coins et recoins de tous les hangars. » La formalité de l'estimation et la manière d'y procéder se passent de tous commentaires, surtout lorsque le négociant, mécontent de l'estimation en argent, se résigne à payer les droits en nature, en abandonnant les 8 % de sa marchandise. C'est alors que les péripéties d'enregistrement deviennent inénarrables, le chef magasinier étant seul et unique maître de son département et le négociant consentant finalement à payer les droits en espèce (droits qui reviennent à 15 % sinon plus) plutôt que de perdre des journées entières à circuler à travers les caisses et les colis, sous le regard narquois de son cicerone.

Il est vrai que des *mufetich*, inspecteurs douaniers, passent quelquefois à Salonique ; mais on ne sait pas bien ce qu'ils y font,

Le commerce français augmente-t-il ou diminue-t-il à Salonique ?

Nous n'avons à notre disposition que les chiffres du tonnage des navires, chiffres de médiocre signification puisqu'ils n'établissent pas la valeur des marchandises transportées.

	Tonnage du Pavillon français	Tonnage du Pavillon étranger	Proportion du Pavillon français au Pavillon étranger
Année 1903-1904...	103.000 Tx	748.000 Tx	14 %
— 1904-1905...	99.741 Tx	857.000 Tx	11.6 %
— 1905-1906...	123.917 Tx	813 800 Tx	15.2 %

Trois lignes de chemin de fer aboutissent à Salonique : 1° Constantinople-Salonique (jonction) ; Salonique-Mitrovitza ; Salonique-Monastir. La première de ces lignes est française par ses capitaux et son administration ; la seconde est autrichienne ; la troisième allemande. La dernière assemblée du « Salonique Constantinople » s'est tenue le 15 mai 1906 et a constaté un bénéfice net de 535.000 francs pour les 510 kilomètres exploités. Il avait été transporté 238.000 voyageurs dans l'année 1905 contre 245.000 en 1904. Quant au Salonique-Monastir, d'une longueur de 219 kilomètres, il a donné un produit net beaucoup plus considérable, plus de 2.000 francs au kilomètre ; 738.000 voyageurs avaient voyagé sur la ligne en 1903. La ligne autrichienne de Mitrovitza n'a été fréquentée que par 327.000 voyageurs. Malgré ces progrès allemands et cette lamentable indifférence de l'industrie et du commerce de la France, notre influence et notre langue sont toujours prépondérantes à Salonique.

Vilayets de Kossovo, de Janina, de Monastir

« L'avenir du vilayet de Kossovo est, avant tout, dans l'agriculture et dans l'élevage du bétail, lesquels, bien guidés, donneraient au pays un essor considérable. » (*R. du L.*, p. 164, juillet 1906.) Céréales, oignons, vesces, haricots, constituent les productions les plus remarquables pour l'instant. C'est par millions d'ocques que sont, notamment, récoltés les haricots. Ils sont de bonne qualité et l'on exporte environ 3 millions d'ocques chaque année provenant, en grande partie, du *caza* de Kalkandelène.

A la table de l'indigène, riche ou pauvre, un plat de haricots est toujours servi. Les physiologistes déclarent que nous mangeons trop de viande ; ils conseillent d'en réduire la ration et d'augmenter, par contre, celle des haricots et des petits pois. Les indigènes d'Uskub donnent raison aux physiologistes; ils consomment, surtout les villageois, peu de viande et beaucoup de haricots. Ils absorbent aussi force yogourt (lait caillé), sans savoir que M. le Dr Metchinoff les approuve.

Le pays produisant beaucoup de céréales, les farines ne viennent pas de l'étranger. A Uskub, existent six minoteries, dont quatre importantes : l'une, mue par la vapeur, les autres actionnées par les eaux du Vardar. Mais, dans les petits villages, on rencontre beaucoup de petits moulins servant à moudre le blé des paysans. Il y a quelques années, chaque famille préparait son pain à la maison : c'était un pain noir, mal levé, mal cuit, indigeste, immangeable, qui prenait la consistance de la pierre en devenant froid ; mais voici que des boulangers se sont installés en certains villages importants et préparent un pain bis qui paraît du gâteau à côté de l'autre.

On cultive aussi la vigne sur les coteaux, « mais cette culture est toute primitive et faite sans méthode rationnelle ». Un agronome turc d'une réelle valeur, Nessib Bey, ancien élève de l'École française de Grignon, actuellement attaché à l'inspection générale des réformes, s'est donné beaucoup de peine pour inculquer à ces vignerons improvisés les bons principes.

Sous le rapport commercial et industriel, on se plaint de ne pas voir les bonnes marchandises françaises, si appréciées en Orient.

Sur les 5.000 tonnes de sucre consommées dans la province, il n'y a peut-être pas cent tonnes à provenir de France. C'est l'Autriche qui accapare ce trafic.

Les machines à coudre sont, comme partout ailleurs, américaines. « C'est par milliers, écrit M. Angele, à la *Revue du Levant* (février 1904, p. 195) que la maison Singer vend ses machines ; la succursale d'Uskub opère ses ventes dans toutes les localités du vilayet et même dans les villages. Tailleurs, couturières, femmes musulmanes, femmes chrétiennes en achètent et, dans un certain

nombre d'années, rares seront les familles qui n'auront pas leurs machines à coudre. »

Les chaussures françaises sont trop élégantes pour Uskub : la masse du public se chausse mal, l'usage du pays voulant que chacun pose ses chaussures sur le seuil de la porte avant d'entrer chez soi ou chez les autres, ce qui exige des souliers larges, bas, pouvant être enlevés et remis facilement. Les chasseurs — nombreux dans le pays car le gibier y abonde, — ainsi que les indigènes qui ont à faire de longues courses, mettent des chaussures spéciales appelées tcharouks faites simplement d'une semelle dont les bords sont tra-



Phanaraki

versés par des lacets remplaçant l'empeigne. A défaut de nos chaussures, les cuirs français pourraient, tout au moins, être importés ; mais encore faudrait-il des représentants de commerce pour venir les offrir.

Que dire du commerce des étoffes, percales, indiennes, couvertures de laine ? Elles proviennent d'Autriche, d'Italie et d'Angleterre. « La part de la France est nulle ».

Mentionnons toutefois une petite revanche de l'industrie française en 1906. Un de nos compatriotes, M. des Pallières, a créé à

Uskub une usine de glace qui semble prospérer. Une autre tentative française a réussi en Épire : c'est l'exploitation de la mine de bitume de Selenitza, près de Vallona. Son extraction, évaluée à 6.000 tonnes chaque année, s'exporte en Angleterre, en Égypte, aux États-Unis et au Canada. Ce bitume est recueilli à l'état liquide à la bouche des sources ; on l'extrait à l'état solide par le moyen de puits et de galeries souterraines.

L'Épire communique avec l'Europe par les ports de Preveza, de Vallona, de Durazzo ; l'Albanie par Scutari. Le voyageur qui traverse ce pays s'aperçoit que l'œuvre de civilisation matérielle de la France ne s'est pas fait sentir et que trop peu de nos capitaux s'y sont aventurés. Car, il faut bien le dire, ni le commerce italien ou autrichien qui accapare les deux tiers des affaires, ni les Compagnies de navigation subventionnées par l'Autriche et l'Italie et qui razzient, en quelque sorte, le maigre cabotage de cette côte, n'ont contribué, d'aucune manière, à l'amélioration du sort des habitants. « L'agriculture, écrivait en 1904 M. Malaspina, consul de France à Janina, se trouve encore dans cette partie de l'Empire ottoman à l'état rudimentaire. Les champs y sont cultivés aujourd'hui comme il y a plusieurs siècles. Avant de confier les semences à la terre, les paysans se bornent à un grattage superficiel avec le socle de bois d'une charrue des plus primitives. A peine recouvert, le grain reste exposé à toutes les intempéries; les années pluvieuses, il se pourrit ; les années arides, il se dessèche. Aussi les récoltes sont-elles toujours médiocres. Même dans les années exceptionnelles, l'Épire ne donne jamais des céréales en quantité suffisante pour sa propre consommation. Cependant le sol est fertile et pourrait produire du blé, de l'avoine et du maïs en abondance si les terres étaient cultivées d'une façon plus rationnelle et avec un outillage plus perfectionné. Mais la pauvreté des agriculteurs et l'insuffisance des voies de communication constituent de grands obstacles à toute amélioration ».

M. Malaspina montrait ensuite comment la culture de la vigne, à peine développée sur 15.000 hectares, offrait un ridicule rendement de 2.400 hectolitres ; il décrivait les oliveraies de l'Épire produisant à peine pour 300.000 francs de mauvaise huile. « L'extraction, disait notre consul, se fait encore au moyen d'un outillage primitif ou

insuffisamment efficace : cylindres en pierre ou presse européenne actionnée par un cheval. On estime que les grignons traités par cette méthode contiennent encore 12 % de plus d'huile que les grignons de France. Quant à la récolte, elle se fait à pied d'arbre, lorsque le fruit tombe de lui-même et que la quantité est assez grande pour valoir la peine d'être ramassée. Les olives sont ensuite entassées sans aucun soin dans des locaux spéciaux où elles attendent le moment d'aller au pressoir. Ainsi maltraité, le fruit donne une huile détestable qui n'est utilisée que pour la savonnerie.

« L'exploitation des forêts n'est pas faite avec plus de soucis, la coupe des bois n'est soumise à aucun contrôle et, dans ces forêts des cazas de Janina, Konitza, Mezzovo, Leskovick, riches en bois de toutes les essences, il n'existe aucune administration forestière. »

Bref, s'il n'y avait les pâturages où les Koutzo-Valaques font paître plusieurs millions de chèvres et de moutons, on pourrait dire de ces vilayets d'Epire et d'Abanie qu'ils sont les plus désolés, les plus sacrifiés de l'Empire ottoman. Comment, d'ailleurs, l'industrie ou l'agriculture pourraient-elles s'y développer lorsque, en dehors des routes de Janina à Prevesa et de Janina à Monastir qui sont à peine carrossables, ces provinces ne possèdent que des chaussées mal entretenues et peu praticables. Aussi la plupart des transports se font encore à dos de mulets ou au moyen de petits chevaux d'Épire si remarquables par leur force et leur célérité.

Ce pays si déshérité est desservi par le Lloyd autrichien, la Société italienne « Puglia », quelques petites Compagnies grecques et une Société de navigation anglaise, sans oublier les Compagnies françaises, Messageries Maritimes et Fraissinet, qui délivrent également des connaissements jusqu'à Prevesa, en consignant leurs marchandises aux bateaux helléniques, au Pirée ou à Patras. Ce transbordement des marchandises est cependant défavorable au restant de commerce que nous faisons encore en Épire. Nous n'y avons qu'un monopole, celui de l'importation des farines ; et ce produit arrive fréquemment avarié, ou bien nullement conforme à l'échantillon, après qu'il est ainsi passé d'un bateau dans l'autre. Quoi d'étonnant si cette côte turque, la plus rapprochée de la France, est oubliée de nos négociants qui y trouvent si peu de facilités.

La lutte est, pour ainsi dire, circonscrite entre l'Autriche et l'Italie, qui laissent loin derrière elles toutes les concurrences ; mais cette rivalité des deux nations de la Triple-Alliance prend réellement une tournure passionnante. Il s'agit pour l'Autriche de la côte orientale de l'Adriatique et pour l'Italie de dominer sur les deux rives de cette mer. Voici, résumés en deux tableaux, les développements du duel austro-italien, avec la participation lointaine qu'y prennent les autres nations :

Importations du vilayet de Janina

PROVENANCES :

Années	d'Autriche	d'Italie	de Turquie	de France	d'Angleterre	de Grèce	d'Allemagne
1902......	1.706.060	1.176.650	1.719.045	608.575	540.610	362.100	276.890
1903......	1.673.350	1.546.561	1.304.080	781.250	679.500	395.320	191.450
1904......	1.823.510	1.709.800	1.041.065	833.065	682.000	380.150	213.350

Exportations du vilayet de Janina

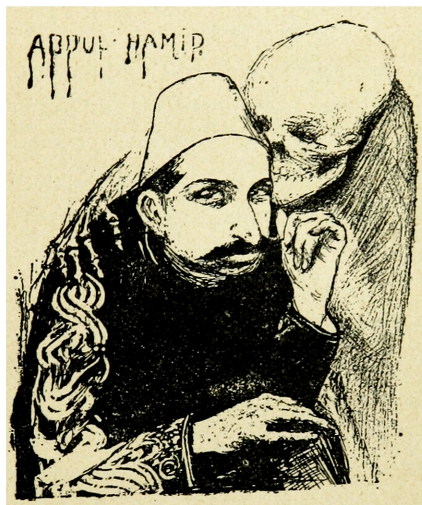
A DESTINATION DE :

Années	l'Autriche	l'Italie	la Grèce	Autres nations :
1902......	2.993.550	1.127.430	454.080	Néant.
1903......	2.583.600	1.356.445	393.340	
1904......	2.770.275	1.798.550	616.850	

Pendant que l'Autriche, tout en conservant le premier rang, restait au même chiffre total de transactions, l'Italie faisait un bond prodigieux de 50 % dans le même laps de temps. On peut presque déjà prédire à qui appartiendra la victoire, en un avenir prochain.

A Scutari d'Albanie, l'Autriche conservait, en 1902, une immense supériorité sur sa rivale et déjà en 1904, elle avait perdu une notable partie de son avantage.

Quant à la France, elle bornait son rôle à peu de chose. Un français, M. Durastel, inspecteur des agences de la Banque ottomane, venait, en 1904, étudier la création à Janina d'une succursale de cet établissement financier. Cette étude a-t-elle été suivie d'effet? Il ne le semble pas, M. Durastel étant mort tout dernièrement à Alep, sans avoir pu donner suite à beaucoup de projets dont il avait conçu l'exécution. D'autre part, l'Alliance israélite de Paris ayant décidé la réorganisation de ses écoles en Turquie d'Europe, chargeait deux de ses membres de créer une école française à Janina. M. Malaspina, consul de France, accordait son patronage à la nouvelle institution. Enfin des tentatives étaient faites, au mois d'avril 1907, pour amener une Compagnie française à établir un service maritime régulier, bimensuel desservant Durazzo, Antivari, Medua et Scutari. On lui promettait d'enlever la moitié du trafic maritime aux Compagnies italiennes et autrichiennes.



Abdul-Hamid (Dessin de J. Veber)

Même en admettant que cette prédiction vienne à se réaliser — ce qui paraît peu vraisemblable — il est à craindre que la cherté des frets sur nos lignes de navigation et surtout la position éloignée de Marseille par rapport à Venise, à Brindisi et à Trieste, ne rendent cette victoire bien éphémère.

Vilayets de Tripoli et de l'Yemen

Il y a quelques années, l'influence française en Tripolitaine, ainsi que, chose rare ! la valeur totale des échanges commerciaux étaient prédominantes. Le voisinage de la Tunisie et de l'Algérie,

devenues aujourd'hui françaises et productrices par elles-mêmes, la distance relativement courte qui sépare la Tripolitaine de la Sicile italienne et de Malte anglaise, le passage de l'Egypte sous la domination britannique ont affecté notre antique prépondérance, et, comme dans tout le reste de l'Orient, nous devons compter avec de puissants et d'actifs rivaux. D'autre part un traité, signé entre la France et l'Angleterre, le 21 mars 1899, a déterminé les limites de la zone d'influence française dans le Nord de l'Afrique et nous a interdit toute expansion coloniale à l'est d'une ligne qui part de Ghadamès pour se terminer aux sources des affluents du Nil, dans le centre africain. Il est entendu verbalement entre les puissantes contractantes que la Tripolitaine, reconnue possession turque, passerait sous la domination italienne, si elle devait changer de maîtres. L'Italie ne semble pas se hâter de mettre à profit cette clause secrète et, quoiqu'on doive signaler un accroissement de son commerce, de ses intérêts matériels et moraux à Tripoli, à Benghasi, à Derna, le gouvernement de Rome apporte une lenteur caractéristique à s'implanter définitivement dans le vilayet.

Vers 1902 et 1903, les correspondances de la Tripolitaine signalaient une notable activité italienne, vers la Cyrénaïque; et Cyrène, Bomba, Tobrouk, Derna, principales localités, étaient mises en relations directes avec l'Italie et la Crète par les vapeurs de la Compagnie Florio-Rubattino. Tel était le premier succès de cette entrée en matière, que l'on décidait de prolonger le service jusqu'à Alexandrie.

Il se faisait, entre Misrata et Benghasi, un transport d'ouvriers arabes venant effectuer les ensemencements en Cyrénaïque. Le prix de passage étant de 5 francs, la Compagnie réalisait un joli bénéfice, car le transport de ces ouvriers portait sur plusieurs milliers et sur plusieurs voyages à l'aller et au retour. On eût même désiré qu'une Compagnie française vînt faire concurrence à la Compagnie italienne. Les Français s'étant abstenus, ce sont les Egyptiens, qui arrivèrent; les Italiens ont perdu leurs beaux bénéfices d'antan, largement passés entre les mains des armateurs égyptiens.

A Tripoli, c'est-à-dire à l'ouest de Benghasi et de Derna,

le commerce italien a dû compter presque soudainement avec la concurrence tunisienne qui a fourni déjà un trafic de près de 2 millions en 1906, se répartissant en 1.246.000 francs aux exportations de Tripolitaine en Tunisie et 687.000 francs de Tunisie en Tripolitaine. Un simple tableau montrera la gravité de ce péril nouveau pour les projets d'expansion commerciale italienne dans le vilayet de Tripoli.

Exportation de Tripoli en Tunisie et Importation de Tunisie en Tripolitaine

EXPORTATION		IMPORTATION	
Années	Valeurs	Années	Valeurs
1901.......	330.000 fr.	1903.......	100.000 fr. (?)
1902.......	300.000 fr.	1906.......	687.963 fr.
1903.......	320.000 fr.		
1906.......	1.246.934 fr.		

D'autre part, cette importation tunisienne et franco-tunisienne, se faisant en grande partie par voie de terre, ne contribue pas à l'accroissement du trafic maritime. Aussi le tonnage des navires entrés dans les ports de Tripolitaine reste-t-il stationnaire, ce qui semble démontrer que la navigation italienne elle-même, qui en est une partie importante (50 %), fait peu de progrès.

Tableau de la Navigation dans les ports de Tripolitaine

Années	Pavillon français	Pavillon étranger (Ottoman compris)
1903-1904..............	51.200 tonnes	441.000 tonnes
1904-1905..............	36.818 tonnes	470.300 tonnes
1905-1906..............	45.000 tonnes	455.700 tonnes

Le commerce du vilayet peut être estimé à 25 millions de francs : alfa, bétail, éponges, écorces d'oranges, henné, ivoire, laines et

peaux, nattes, œufs, orge, citrons, plumes d'autruche, poivre rouge, argent vieux et ouvré, envoyés de Tripolitaine à l'extérieur ; alcools, allumettes, bois de construction, bougies, café, combustibles, confections, cotons filés, cuirs et peaux, drogueries, farines et semoules, fers, fruits et légumes, huiles, soieries, sucres, tissus, tabacs, introduits en Tripolitaine.

En un rapport consulaire sur l'année 1903, M. Rais, premier interprète du Consulat général de France, signalait l'augmentation de la consommation du thé et du sucre.

Au sujet de l'entrée du thé à la douane de Tripoli, on a eu à déplorer les fantaisies de cette institution vraiment spéciale quand elle est turque. « Le médecin de la douane de Tripoli prétendit, un beau jour de l'année 1904, que le thé arrivant à Tripoli était généralement atteint d'une matière nuisible à la santé publique : son introduction sur le marché fut défendue et mille caisses de thé restèrent en souffrance pendant quatre mois. Puis, sur une intervention des consuls de France, d'Angleterre et d'Allemagne, auxquels s'adressèrent les intéressés, on demanda que des contre-analyses fussent faites à Constantinople. La décision turque se fit attendre, si longtemps que le thé, qui probablement n'avait aucun mal, devint finalement inacceptable... ».

Avec sa population d'un million d'habitants répandue sur un million de kilomètres carrés, ses plateaux brûlés par le soleil, à l'exception toutefois de la verdoyante Cyrénaïque, ses oueds desséchés, son climat parfois rude, sa colonie étrangère peu nombreuse et surtout pauvre, composée d'Italiens et de Maltais, le vilayet réserve des perspectives assez peu brillantes au commerce international. Seuls, le cabotage avec la Tunisie et l'Égypte et les échanges par voie de terre paraissent susceptibles de développement.

C'est pourquoi la France, qui a une colonie française de 35.000 personnes en Tunisie et de 14.000 en Égypte, est-elle encore la mieux en situation pour tirer parti de cette région nord-africaine. La Turquie n'est même pas en discussion : en 1903, cinq vapeurs, battant pavillon ottoman, sont entrés dans le port de Tripoli. Pas un de plus !

L'autre colonie turque (colonie est peut-être un mot inexact, aux

yeux des Ottomans) est l'Arabie. La seule région intéressante pour le commerce est l'Yémen et le seul port qui vaille la peine d'être signalé est Hodéidah. La population de ce port de la Mer Rouge paraît être d'une soixantaine de mille habitants ; mais, ce qui prouve surtout l'importance qu'on y attache, c'est l'existence d'une petite colonie d'européens. « Le commerce y est très actif, écrivait M. Ém. Roche, correspondant de la *Revue du Levant* ; il consiste notamment en exportations de café et de peaux de moutons, de chèvres et de zébus et en importations de denrées coloniales (à l'exception du café et de certaines épices), de conserves et de pâtes alimentaires, pétrole, farine, tissus, cotonnades, bougies françaises, allumettes, quincaillerie. L'exportation du café de l'Yémen, si goûté dans toutes les parties du monde sous la dénomination de café de Moka, s'élève environ à 6.000 tonnes par an. La moitié est achetée par la France, le tiers par l'Égypte, le reste par les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre. » Quatre compagnies de navigation touchent à Hodéidah : la Khédivial Mail Line, la Compagnie Florio-Rubattino (italienne), la Compagnie Kowasjec (indienne), les Compagnies allemandes Hamburg-Amerika Line et Hanser, de Brême. On déplore l'absence des Sociétés françaises. La Compagnie des Messageries maritimes, la seule qui pourrait entreprendre avec succès un service permanent de navigation dans la Mer Rouge, devrait, dit-on, combiner son service de Djibouti avec des touchées, tant à l'aller qu'au retour, à Suez, Djeddah et Hodéidah. La présence régulière de notre pavillon à Hodéidah est d'autant plus indiquée que c'est un ingénieur français, M. Laforet, qui a été déclaré, l'an dernier, adjudicataire du petit port avec brise-lames destiné aux voiliers. Un entrepreneur, notre compatriote également, M. Varisco, le terminera pour la fin de 1907.

Enfin, un minuscule détail servira encore à démontrer, s'il est besoin, l'importance que prend l'escale d'Hodéidah : cette ville, dépourvue d'eau distillée et de glace, va être dotée, par les soins d'une Société italienne, de machines à distiller l'eau de mer et de glacières.

APPENDICES

I

CONSTITUTION OTTOMANE PROMULGUÉE LE 7 ZILHIDJÉ 1293 (11/23 DÉCEMBRE 1876)

De l'Empire ottoman

ARTICLE PREMIER. — L'Empire ottoman comprend les contrées et possessions actuelles et les provinces privilégiées.

Il forme un tout indivisible dont aucune partie ne peut jamais être détachée pour quelque motif que ce soit.

ART. 2. — Constantinople est la capitale de l'Empire ottoman.

Cette ville ne possède, à l'exclusion des autres villes de l'Empire, aucun privilège ni immunité qui lui soit propre.

ART. 3. — La souveraineté ottomane qui réunit dans la personne du Souverain le Kalifat suprême de l'Islamisme, appartient à l'aîné des Princes de la dynastie d'Osman, conformément aux règles établies *ab antiquo.*

ART. 4. — Sa Majesté le Sultan est, à titre de Kalife suprême, le protecteur de la religion musulmane.

Il est le Souverain et le Padishah de tous les Ottomans.

ART. 5. — Sa Majesté le Sultan est irresponsable ; sa personne est sacrée.

ART. 6. — La liberté des membres de la Dynastie impériale ottomane, leurs biens personnels, immobiliers et mobiliers, leur liste civile pendant toute leur vie sont sous la garantie de tous.

ART. 7. — Sa Majesté le Sultan compte au nombre de ses droits souverains les prérogatives suivantes :

Il nomme et révoque les Ministres et confère les grades, les fonctions et les insignes de ses Ordres ; il donne l'investiture aux chefs des provinces privilégiées dans les formes déterminées par les privilèges qui leur ont été concédés ; il fait frapper la monnaie ; son nom est prononcé dans les mosquées pendant la prière publique ; il conclut les traités avec les puissances ; il déclare la guerre ; il fait la paix ; il commande les armées de terre et de mer ; il ordonne les mouvements

militaires ; il fait exécuter les dispositions du Chéri (la loi sacrée) et des lois ; il fait les règlements d'administration publique ; il remet ou commue les peines prononcées par les tribunaux criminels ; il convoque et proroge l'Assemblée générale ; il dissout, s'il le juge nécessaire, la Chambre des Députés, sauf à faire procéder à la réélection des députés.

Du Droit public des Ottomans

ART. 8. — Tous les sujets de l'Empire sont indistinctement appelés Ottomans, quelle que soit la religion qu'ils professent.

La qualité d'Ottoman s'acquiert et se perd suivant les cas spécifiés par la loi.

ART. 9. — Tous les Ottomans jouissent de la liberté individuelle, à la condition de ne pas porter atteinte à la liberté d'autrui.

ART. 10. — La liberté individuelle est absolument inviolable.

Nul ne peut, sous aucun prétexte, subir une peine quelconque, que dans les cas déterminés par la loi et suivant les formes qu'elle prescrit.

ART. 11. — L'Islamisme est la religion de l'État.

Tout en sauvegardant ce principe, l'État protège le libre exercice de tous les cultes reconnus dans l'Empire et maintient les privilèges religieux accordés aux diverses communautés, à la condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

ART. 12. — La presse est libre dans les limites tracées par la loi.

ART. 13. — Les Ottomans ont la faculté de former des associations commerciales, industrielles ou agricoles, dans les limites déterminées par les lois et les règlements.

ART. 14. — Une ou plusieurs personnes appartenant à la nationalité ottomane ont le droit de présenter des pétitions à l'autorité compétente au sujet d'infractions aux lois ou règlements, commises soit à leur préjudice personnel, soit au préjudice de l'intérêt public, et pourront également adresser, sous forme de réclamation, des pétitions signées, à l'Assemblée générale ottomane, pour se plaindre de la conduite des fonctionnaires ou employés de l'État.

ART. 15. — L'enseignement est libre.

Chaque Ottoman peut faire des cours publics ou privés, à la condition de se conformer aux lois.

ART. 16. — Toutes les écoles sont placées sous la surveillance de l'État.

Il sera avisé aux moyens propres à unifier et à régulariser l'enseignement donné à tous les Ottomans, mais il ne pourra pas être porté atteinte à l'enseignement religieux des diverses communautés.

ART. 17. — Tous les Ottomans sont égaux devant la loi.

Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers le pays, sans préjudice de ce qui concerne la religion.

ART. 18. — L'admission aux fonctions publiques a pour condition la connaissance du turc, qui est la langue officielle de l'État.

ART. 19. — Tous les Ottomans sont admis aux fonctions publiques suivant leurs aptitudes, leur mérite et leur capacité.

ART. 20. — L'assiette et la répartition des impôts s'établissent, conformé-

ment aux lois et aux règlements spéciaux, en proportion de la fortune de chaque contribuable.

Art. 21. — La propriété immobilière et mobilière, régulièrement établie, est garantie.

Aucune expropriation ne peut avoir lieu que pour cause d'utilité publique dûment constatée et contre le paiement préalable, conformément à la loi, de la valeur de l'immeuble à exproprier.

Art. 22. — Le domicile est inviolable.

L'autorité ne peut pénétrer de force dans le domicile de qui que ce soit, que dans les cas déterminés par la loi.

Art. 23. — Nul ne peut être astreint à comparaître devant un tribunal autre que le tribunal compétent, suivant la loi de procédure qui sera édictée.

Art. 24. — La confiscation des biens, la corvée et le djérimé (exaction sous forme de pénalité pécunaire) sont prohibés.

Toutefois, les contributions levées légalement en temps de guerre et les mesures nécessitées par l'état de guerre sont exceptées de cette disposition.

Art. 25. — Aucune somme d'argent ne peut être perçue, à titre d'impôt ou de taxe ou sous tout autre dénomination qu'en vertu d'une loi.

Art. 26. — La torture et la question, sous toutes les formes, sont complètement et absolument prohibées.

Des Ministres

Art. 27. — Sa Majesté le Sultan investit de la charge de Grand Vézir et de celle de Cheick-ul-Islam les personnages que sa haute confiance croit devoir y appeler.

La nomination des autres Ministres a lieu par iradé (ordonnance) impérial.

Art. 28. — Le Conseil des Ministres se réunit sous la présidence du Grand Vézir.

Les attributions du Conseil des Ministres comprennent toutes les affaires importantes, intérieures ou extérieures, de l'État.

Celles de ses délibérations qui doivent être soumises à la sanction de Sa Majesté le Sultan sont rendues exécutoires par iradé impérial.

Art. 29. — Chaque chef de département ministériel administre, dans la limite de ses attributions, les affaires qui ressortissent à son département.

Pour celles qui dépassent cette limite, il en réfère au Grand Vézir.

Le Grand Vézir donne suite aux rapports qui lui sont adressés par les chefs des divers départements, soit en les déférant, s'il y a lieu, au Conseil des Ministres et ensuite en les présentant à la sanction impériale, soit, dans le cas contraire, en statuant lui-même ou en les soumettant à la décision de Sa Majesté le Sultan.

Un règlement spécial déterminera ces diverses catégories d'affaires pour chaque département ministériel.

Art. 30. — Les Ministres sont responsables des faits ou actes de leur gestion.

Art. 31. — Si un ou plusieurs membres de la Chambre des Députés veulent porter plainte contre un Ministre, en raison de sa responsabilité et à l'occasion

de faits dont la Chambre a le droit de connaître, la demande contenant la plainte est remise au président, qui la renvoie, dans les trois jours, au bureau chargé, en vertu du règlement intérieur, d'examiner la plainte et de décider s'il y a lieu de la soumettre aux délibérations de la Chambre.

La décision du bureau est prise, à la majorité des voix, après que les renseignements nécessaires ont été obtenus et que des explications ont été fournies par le Ministre en cause.

Si le bureau est d'avis de soumettre la plainte à la Chambre, le rapport constatant cette décision est lu en séance publique et la Chambre, après avoir entendu les explications du Ministre en cause, appelé à assister à la séance, ou de son délégué, vote à la majorité absolue des deux tiers des voix, sur les conclusions du rapport.

En cas d'adoption de ces conclusions, une adresse, demandant la mise en jugement du Ministre en cause, est transmise au Grand Vézir qui la soumet à la sanction de Sa Majesté le Sultan et le renvoi devant la Haute Cour a lieu en vertu d'un iradé impérial.

Art. 32. — Une loi spéciale déterminera la procédure à suivre pour le jugement des Ministres.

Art. 33. — Il n'existe aucune différence entre les Ministres et les particuliers en ce qui concerne les procès privés et qui sont en dehors de leurs fonctions.

Les procès de ce genre sont déférés à la juridiction ordinaire.

Art. 34. — Le Ministre dont la mise en jugement a été prononcée par la Chambre d'accusation de la Haute Cour est suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait été déchargé de l'accusation portée contre lui.

Art. 35. — En cas de rejet, par un vote motivé de la Chambre des Députés, d'un projet de loi pour l'adoption duquel le Ministre croit devoir insister, Sa Majesté le Sultan ordonne, la dissolution de la Chambre, à charge de réélection des députés dans le délai fixé par la loi.

Art. 36. — En cas de nécessité urgente, si l'Assemblée générale n'est pas réunie, le Ministre peut prendre des dispositions en vue de prémunir l'État contre un danger ou de sauvegarder la sécurité publique.

Ces dispositions, sanctionnées par iradé impérial, ont provisoirement force de loi, si elles ne sont pas contraires à la Constitution.

Elles doivent être soumises à l'Assemblée générale dès que celle-ci est réunie.

Art. 37. — Chaque Ministre a le droit d'assister aux séances du Sénat et de la Chambre des Députés ou de s'y faire représenter par un fonctionnaire supérieur de son département.

Il a également le droit d'être entendu avant tout membre de la Chambre qui aurait demandé la parole.

Art. 38. — Lorsque, à la suite d'une décision prise à la majorité des voix, un Ministre est invité à se rendre à la Chambre des Députés pour fournir des explications, il est tenu de répondre aux questions qui lui sont adressées, soit en se présentant personnellement, soit en déléguant un fonctionnaire supérieur de son Département.

Néanmoins, il a le droit d'ajourner sa réponse, s'il le juge nécessaire, en prenant sur lui la responsabilité de cet ajournement.

Des Fonctionnaires publics

Art. 39. — Toutes les nominations aux diverses fonctions publiques auront lieu conformément aux règlements qui détermineront les conditions de mérite et de capacité exigées pour l'admission aux emplois de l'État.

Tout fonctionnaire nommé dans ces conditions ne pourra être révoqué ou changé :

S'il n'est pas prouvé que sa conduite justifie légalement sa révocation ;

S'il n'a pas donné sa démission, ou bien encore si sa révocation n'est pas jugée indispensable par le Gouvernement.

Les fonctionnaires qui auront fait preuve de bonne conduite et d'honnêteté, ainsi que ceux dont la mise en disponibilité aura été jugée indispensable par le Gouvernement, auront droit, soit à l'avancement, soit à la pension de retraite, soit au traitement de disponibilité, conformément aux dispositions qui seront déterminées par un règlement spécial.

Art. 40. — Les attributions des différentes fonctions seront fixées par des règlements spéciaux.

Chaque fonctionnaire est responsable dans la limite de ses attributions.

Art. 41. — Tout fonctionnaire est tenu de respecter son supérieur ; mais l'obéissance n'est due qu'aux ordres donnés dans les limites tracées par la loi.

Pour les actes contraires à la loi, le fait d'avoir obéi à un supérieur ne peut dégager la responsabilité du fonctionnaire qui les a exécutés.

De l'Assemblée générale

Art. 42. — L'Assemblée générale se compose des deux Chambres : la Chambre des Seigneurs ou Sénat et la Chambre des Députés.

Art. 43. — Les deux Chambres se réunissent le 1er novembre de chaque année ; l'ouverture a lieu par iradé impérial.

La clôture, fixée au 1er mars suivant, a également lieu en vertu d'un iradé impérial.

Aucune des deux Chambres ne peut se réunir hors le temps de session de l'autre Chambre.

Art. 44. — Sa Majesté le Sultan peut, suivant l'exigence des circonstances, avancer l'époque de l'ouverture et abréger ou prolonger la session.

Art. 45. — La solennité de l'ouverture a lieu en présence de Sa Majesté le Sultan, soit en personne, soit représenté par le Grand Vézir et en présence des Ministres et des membres des deux Chambres.

Il est donné lecture d'un discours impérial exposant la situation intérieure de l'Empire et l'état de ses relations extérieures, dans le cours de l'année écoulée, et indiquant les mesures dont l'adoption, pour l'année suivante, est jugée nécessaire.

Art. 46. — Tous les membres de l'Assemblée générale prêtent le serment d'être fidèles à Sa Majesté le Sultan et à la Patrie, d'observer la Constitution, de remplir le mandat qui leur est confié et de s'abstenir de tout acte contraire à leurs devoirs.

La prestation de serment a lieu, pour les nouveaux membres, à l'ouverture de la session, en présence du Grand Vézir et, après l'ouverture, en présence de leurs présidents respectifs, et en séance publique de la Chambre dont ils font partie.

Art. 47. — Les membres de l'Assemblée générale sont libres dans l'émission de leurs opinions ou de leurs votes.

Aucun d'eux ne peut être lié par des instructions ou promesses, ni influencé par des menaces.

Il ne peut être poursuivi pour les opinions ou les votes émis par lui au cours des délibérations de la Chambre dont il fait partie, à moins qu'il n'ait contrevenu au règlement intérieur de cette Chambre, auquel cas les dispositions édictées par le règlement lui sont appliquées.

Art. 48. — Tout membre de l'Assemblée générale qui, à la majorité absolue des deux tiers de la Chambre dont il fait partie, est accusé de trahison, de tentative de violation de la Constitution ou de concussion, ou qui a été frappé légalement d'une condamnation à l'emprisonnement ou à l'exil, est déchu de sa qualité de Sénateur ou de Député.

Le jugement et l'application de la peine appartiennent au tribunal compétent.

Art. 49. — Chaque membre de l'Assemblée générale émet son vote en personne. Il a le droit de s'abstenir au moment du vote.

Art. 50. — Nul ne peut être à la fois membre des deux Chambres.

Art. 51. — Aucune délibération ne peut avoir lieu, dans l'une ou l'autre Chambre, qu'autant que la moitié plus un de ses membres se trouvent réunis.

Hors les cas où la majorité des deux tiers est requise, toute résolution est prise à la majorité absolue des membres présents.

En cas de partage, le voix du président est prépondérante.

Art. 52. — Toute pétition relative à des intérêts privés, présentée à l'une ou l'autre Chambre, est rejetée si les recherches auxquelles elle donne lieu ont eu pour résultat de constater que le pétitionnaire ne s'est pas adressé en premier lieu aux fonctionnaires publics que la demande concerne ou à l'autorité de laquelle relève ces fonctionnaires.

Art. 53. — L'initiative de la proposition d'une loi ou de la modification d'une loi existante appartient au ministère.

Le Sénat et la Chambre des Députés peuvent aussi demander une nouvelle loi ou la modification d'une loi existante sur des matières comprises dans leurs attributions.

Dans ce dernier cas, la demande est soumise par le Grand Vézir à Sa Majesté le Sultan et, s'il y a lieu, le Conseil d'État est chargé, en vertu d'un iradé impérial, de préparer le projet de loi qui fait l'objet de la proposition, sur les renseignements et éclaircissements fournis par les départements compétents.

Art. 54. — Les projets de loi élaborés par le Conseil d'État sont soumis, en premier lieu, à la Chambre des Députés et, en second lieu, au Sénat.

Ces projets n'ont force de loi que si, après avoir été adoptés par les deux Chambres, ils sont sanctionnés par iradé impérial.

Tout projet de loi définitivement rejeté par l'une des deux Chambres ne peut être soumis à une nouvelle délibération dans le cours de la même session.

Art. 55. — Un projet de loi n'est pas considéré comme adopté s'il n'a été voté successivement par la Chambre des Députés et le Sénat, à la majorité des voix, article par article, et si l'ensemble du projet n'a réuni la majorité des voix dans chacune des deux Chambres.

Art. 56. — A l'exception des Ministres, de leurs délégués et des fonctionnaires convoqués par une invitation spéciale, nul ne peut être introduit dans l'une ou l'autre Chambre, ni admis à faire une communication quelconque, soit qu'il se présente en son nom, soit comme représentant, un groupe d'individus.

Art. 57. — Les délibérations des Chambres ont lieu en langue turque.

Les projets sont imprimés et distribués avant le jour fixé pour la discussion.

Art. 58. — Les votes sont émis : par appel nominal ; par des signes de manifestation extérieure, ou par voie de scrutin secret.

Le vote au scrutin secret est subordonné à une décision de la Chambre, prise à la majorité des membres présents.

Art. 59. — La police intérieure de chaque Chambre est exercée par son président.

Du Sénat

Art. 60. — Le président et les membres du Sénat sont nommés directement par Sa Majesté le Sultan.

Le nombre des Sénateurs ne peut excéder le tiers des membres de la Chambre des Députés.

Art. 61. — Pour pouvoir être nommé sénateur, il faut :

S'être rendu, par ses actes, digne de la confiance publique ou avoir rendu des services signalés à l'État ;

Etre âgé d'au moins quarante ans.

Art. 62. — Les Sénateurs sont nommés à vie.

La dignité de sénateur peut être conférée aux personnages en disponibilité ayant exercé les fonctions de ministre, gouverneur général (vali), commandant de corps d'armée, cazasker (grand-juge), ambassadeur ou ministre plénipotentiaire, patriarche, khakhambachi (grand-rabbin), aux généraux de division des armées de terre et de mer et, en général, aux personnes réunissant les conditions requises.

Les membres du Sénat, appelés, sur la demande, à d'autres fonctions perdent leur qualité de sénateur.

Art. 63. — Le traitement de sénateur est fixé à la somme mensuelle de dix mille piastres.

Le sénateur qui reçoit du Trésor un traitement ou des allocations à un autre titre n'a droit qu'au complément, si leur montant est inférieur à dix mille piastres.

Si ce chiffre est égal ou supérieur au traitement de sénateur, il continue à en toucher le montant.

Art. 64. — Le Sénat examine les projets de loi ou de budget qui lui sont transmis par la Chambre des Députés.

Si, dans le cours de l'examen d'un projet de loi, le Sénat relève une dispo-

sition contraire aux droits souverains de Sa Majesté le Sultan, à la liberté, à la Constitution, à l'intégrité territoriale de l'Empire, à la sûreté intérieure du pays, à l'intérêt de la défense de la patrie, ou aux bonnes mœurs, il le rejette définitivement par un vote motivé, ou il le renvoie, accompagné de ses observations, à la Chambre des Députés, en demandant qu'il soit amendé ou modifié dans le sens de ces observations.

Les projets de loi adoptés par le Sénat sont revêtus de son approbation et transmis au Grand Vézir.

Le Sénat examine les pétitions qui lui sont présentées ; il transmet au Grand Vézir celles de ces pétitions qu'il croit mériter ce renvoi, en les accompagnant de ses observations.

De la Chambre des Députés

ART. 65. — Le nombre des Députés est fixé à raison d'un député sur cinquante mille individus du sexe masculin appartenant à la nationalité ottomane.

ART. 66. — L'élection a lieu au scrutin secret. Le mode d'élection sera déterminé par une loi spéciale.

ART. 67. — Le mandat de député est incompatible avec les fonctions publiques, à l'exception de celles de ministre.

Tout autre fonctionnaire public, élu à la députation, est libre de l'accepter ou de la refuser, mais, en cas d'acceptation, il doit résigner ses fonctions.

ART. 68. — Ne peuvent être élus députés :

1° Ceux qui n'appartiennent pas à la nationalité ottomane ;

2° Ceux qui, en vertu du règlement spécial en vigueur, jouissent des immunitées attachées au service étranger qu'ils exercent ;

3° Ceux qui ne connaissent pas le turc ;

4° Ceux qui n'ont pas l'âge de trente ans révolus ;

5° Les gens attachés au service d'un particulier ;

6° Les faillis non réhabilités ;

7° Ceux qui sont notoirement déconsidérés par leur conduite ;

8° Les individus qui ont été frappés d'interdiction judiciaire, tant que cette interdiction n'est pas levée ;

9° Ceux qui ne jouissent pas de leurs droits civils ;

10° Ceux qui prétendent appartenir à une nation étrangère.

Après l'expiration de la première période de quatre années, l'une des conditions de l'éligibilité à la députation sera de savoir lire le turc et, autant que possible, écrire dans cette langue.

ART. 69. — Les élections générales des députés ont lieu tous les quatre ans.

Le mandat de chaque député ne dure que quatre ans ; mais il est rééligible.

ART. 70. — Les élections générales commencent, au plus tard, quatre mois avant le 1er novembre, qui est la date fixée pour la réunion de la Chambre.

ART. 71. — Chaque membre de la Chambre des Députés représente l'universalité des Ottomans et non exclusivement la circonscription qui l'a nommé.

ART. 72. — Les électeurs sont tenus de choisir leurs députés parmi les habitants de la province à laquelle ils appartiennent.

ART. 73. — *En cas de dissolution de la Chambre par iradé impérial, les élections générales doivent commencer en temps nécessaire pour que la Chambre puisse se réunir de nouveau, au plus tard, dans les six mois de la date de la dissolution.*

ART. 74. — En cas de décès, d'interdiction judiciaire, d'absence prolongée, de perte de la qualité de député résultant d'une condamnation ou de l'acceptation de fonctions publiques, il est procédé à un remplacement, conformément aux prescriptions de la loi électorale, et, dans un délai tel que le nouveau député puisse exercer son mandat, au plus tard, dans la session suivante.

ART. 75. — Le mandat des députés élus pour remplir une place vacante ne dure que jusqu'aux prochaines élections générales.

ART. 76. — Il sera alloué par le Trésor à chaque député vingt mille piastres par session et ses frais de voyage pour l'aller et le retour.

Le chiffre de ces frais sera établi conformément aux dispositions du règlement qui régit les indemnités de route payées aux fonctionnaires civils de l'État, et calculé sur la base d'un traitement mensuel de cinq mille piastres.

ART. 77. — Le président et les deux vice-présidents de la Chambre des Députés sont choisis, par Sa Majesté le Sultan, sur une liste de neuf candidats élus par la Chambre, à la majorité des voix, dont trois pour la présidence, trois pour la première vice-présidence et trois pour la deuxième vice-présidence.

La nomination du président et des vice-présidents a lieu par iradé impérial.

ART. 78. — Les séances de la Chambre des Députés sont publiques.

Toutefois, la Chambre pourra se former en comité secret si la proposition en est faite par les Ministres, ou par le président, ou par quinze membres, et si cette proposition est votée en comité secret.

ART. 79. — Aucun député ne peut, pendant la durée de la session, être arrêté ou poursuivi, sauf le cas de flagrant délit, que sur une décision prise par la majorité de la Chambre accordant l'autorisation de poursuivre.

ART. 80. — La Chambre des Députés discute les projets de loi qui lui sont soumis.

Elle adopte, amende ou rejette les dispositions concernant les finances ou la Constitution.

Elle examine en détail les dépenses générales de l'État comprises dans la loi du budget et en arrête le montant avec les ministres.

Elle détermine également, d'accord avec les ministres, la nature, le montant et le mode de répartition et de réalisation des recettes destinées à faire face aux dépenses.

Du Pouvoir judiciaire

ART. 81. — Les juges, nommés conformément à la loi spéciale sur cette matière et munis du brevet d'investiture (bérat), sont inamovibles, mais ils peuvent donner leur démission.

L'avancement des juges dans l'ordre hiérarchique, leur déplacement, leur mise à la retraite, leur révocation en cas de condamnation judiciaire, sont soumis aux dispositions de la même loi.

Cette loi détermine les conditions et qualités requises pour exercer les fonctions de juge ou les autres fonctions de l'ordre judiciaire.

ART. 82. — Les audiences de tous les tribunaux sont publiques.

La publication des jugements est autorisée.

Toutefois, dans les cas spécifiés par la loi, le tribunal peut tenir audience à huis clos.

ART. 83. — Tout individu peut, dans l'intérêt de sa défense, faire usage devant le tribunal des moyens permis par la loi.

ART. 84. — Aucun tribunal ne peut se refuser, sous quelque prétexte que ce soit, à juger une affaire qui est de sa compétence.

Il ne peut non plus en arrêter ou ajourner le jugement, après qu'il a commencé à procéder à l'examen ou à l'instruciton, à moins qu'il n'y ait désistement de la part du demandeur.

Toutefois, en matière pénale, l'action publique continue à s'exercer conformément à la loi, dans le cas même où le demandeur s'est désisté.

ART. 85. — Chaque affaire est jugée par le tribunal auquel cette affaire ressortit.

Les procès entre les particuliers et l'État sont de la compétence des tribunaux ordinaires.

ART. 86. — Aucune ingérence ne peut être exercée dans les tribunaux.

ART. 87. — Les affaires concernant le Chéri sont jugées par les tribunaux du Chéri ; le jugement des affaires civiles appartient aux tribunaux civils.

ART. 88. — Les diverses catégories de tribunaux, leur compétence, leurs attributions et les émoluments des juges sont réglés par les lois.

ART. 89. — En dehors des tribunaux ordinaires, il ne peut être institué, sous quelque dénomination que ce soit, de tribunaux extraordinaires, ni de commissions pour juger certaines affaires spéciales.

Toutefois, l'arbitrage (takkin) et la nomination de muvella (juge-délégué) sont permis dans les formes déterminées par la loi.

ART. 90. — Aucun juge ne peut cumuler ses fonctions avec d'autres fonctions rétribuées par l'État.

ART. 91. — Il sera institué des procureurs impériaux chargés d'exercer l'action publique.

Leurs attributions et leur hiérarchie sont fixées par la loi.

De la Haute Cour

ART. 92. — La Haute Cour est formée de trente membres, dont dix sénateurs, dix conseillers d'État et dix membres choisis parmi les présidents et les membres de la Cour de cassation et de la Cour d'appel.

Tous les membres sont désignés par le sort.

La Haute Cour est convoquée, lorsqu'il y a lieu, par iradé impérial et se réunit à l'Hôtel du Sénat.

Ses attributions consistent à juger :

Les ministres ;

Le président et les membres de la Cour de cassation ;

Et toutes autres personnes accusées du crime de lèse-majesté ou d'attentat contre la sûreté de l'État ;

ART. 93. — La Haute Cour se compose de deux Chambres : la Chambre d'accusation et la Chambre de jugement.

La Chambre d'accusation est formée de neuf membres désignés par le sort parmi les membres de la Haute Cour, dont trois Sénateurs, trois conseillers d'État et trois membres de la Cour de cassation ou de la Cour d'appel.

ART. 94. — Le renvoi devant la Chambre de jugement est prononcé par la Chambre d'accusation, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Les membres appartenant à la Chambre d'accusation ne peuvent prendre part aux délibérations de la Chambre de jugement.

ART. 95. — La Chambre de jugement est formée de vingt-et-un membres, dont sept Sénateurs, sept conseillers d'État et sept membres de la Cour de cassation ou de la Cour d'appel.

Elle juge à la majorité des deux tiers de ses membres, et conformément aux lois en vigueur, les procès qui lui sont renvoyés par la Chambre d'accusation.

Ses jugements ne sont susceptibles ni d'appel ni de recours en cassation.

Des Finances

ART. 96. — Aucun impôt au profit de l'État ne peut être établi, réparti, ni perçu qu'en vertu d'une loi.

ART. 97. — Le budget contient les prévisions des recettes et des dépenses de l'État.

Les impôts au profit de l'État sont régis par cette loi quant à leur assiette, leur répartition et leur perception.

ART. 98. — L'examen et le vote par l'Assemblée générale de la loi du budget a lieu par articles.

Les tableaux annexes, comprenant le détail des recettes et des dépenses, sont divisés en sections, chapitres et articles, conformément au modèle défini par les règlements.

Ces tableaux sont votés par chapitres.

ART. 99. — Le projet de loi du budget est soumis à la Chambre des Députés immédiatement après l'ouverture de la session, afin de rendre possible sa mise à exécution à partir du commencement de l'exercice auquel il se rapporte.

ART. 100. — Aucune dépense extra-budgétaire ne peut être affectée sur les fonds de l'État qu'en vertu d'une loi.

ART. 101. — En cas d'urgence motivée par des circonstances extraordinaires, les Ministres peuvent, pendant l'absence de l'Assemblée générale, créer, par iradé impérial, les ressources nécessaires et effectuer une dépense non prévue au budget, à la condition d'en saisir l'Assemblée générale par un projet de loi, au début de sa plus prochaine réunion.

ART. 102. — Le budget est voté pour un an ; il n'a force de loi que pour l'année à laquelle il se rapporte.

Toutefois et par suite de circonstances exceptionnelles, la Chambre des Députés est dissoute avant le vote du budget, les Ministres peuvent, par un

arrêté pris en vertu d'un iradé impérial, appliquer le budget de l'année précédente jusqu'à la session prochaine, sans que l'application provisoire de ce budget puisse dépasser le terme d'une année.

Art. 103. — La loi de règlement définitif du budget indique le montant des recettes réalisées et des paiements effectués sur les revenus et les dépenses de l'année à laquelle elle se rapporte.

Sa forme et ses divisions doivent être les mêmes que celles du budget.

Art. 104. — Le projet de loi de règlement définitif est soumis à la Chambre des Députés, au plus tard, dans le terme de quatre ans, à partir de la fin de l'année à laquelle il se rapporte.

Art. 105. — Il sera institué une Cour des Comptes chargée de l'examen des opérations des comptables de finances, ainsi que des comptes annuels dressés par les divers départements ministériels.

Elle adressera chaque année à la Chambre des Députés un rapport spécial comprenant le résultat de ses travaux, accompagné de ses observations.

A la fin de chaque trimestre, elle présentera à Sa Majesté le Sultan, par l'intermédiaire du Grand Vézir, un rapport contenant l'exposé de la situation financière.

Art. 106. — La Cour des Comptes sera composée de douze membres inamovibles, nommés par iradé impérial.

Aucun d'eux ne pourra être révoqué sans que la proposition motivée de sa révocation ne soit approuvée par une décision de la Chambre des Députés, prise à la majorité des voix.

Art. 107. — Les conditions et qualités exigées des membres de la Cour des Comptes, le détail de leurs attributions, les règles applicables en cas de démission, de remplacement, d'avancement et de mise à la retraite, ainsi que l'organisation des bureaux de la Cour, seront déterminés par une loi spéciale.

De l'Administration provinciale

Art. 108. — L'administration des provinces aura pour base le principe de la décentralisation.

Les détails de cette organisation seront fixés par une loi.

Art. 109. — Une loi spéciale réglera sur des bases plus larges l'élection des Conseils administratifs de province (vilayet), de district (sandjak) et de canton (kaza), ainsi que celle du Conseil général, qui se réunit annuellement au chef-lieu de chaque province.

Art. 110. — Les attributions du Conseil général provincial seront fixées par la même loi spéciale, et elles comprendront :

La faculté de délibérer sur les objets d'utilité publique, tels que l'établissement de voies de communications, l'organisation des caisses de crédit agricole, le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, et la propagation de l'instruction publique ;

Le droit de porter plainte aux autorités compétentes pour obtenir le redressement des faits ou actes commis en contravention des lois et règlements, soit dans la répartition ou la perception des impôts, soit en toute autre matière.

ART. 111. — Il y aura dans chaque kaza un Conseil afférent à chacune des différentes communautés. Ce Conseil sera chargé de contrôler :

1° L'administration des revenus des immeubles ou des fonds vakoufs (fondations pieuses), dont la destination spéciale est fixée par les dispositions expresses des fondateurs ou par l'usage ;

2° L'emploi des fonds ou des biens affectés, par disposition testamentaire, à des actes de charité ou de bienfaisance ;

3° L'administration des fonds des orphelins, conformément au règlement spécial qui régit la matière.

Chaque Conseil sera composé de membres élus par la communauté qu'il représente, conformément aux règlements spéciaux à établir.

Ces Conseils relèveront des autorités locales et des Conseils généraux de province.

ART. 112. — Les affaires municipales seront administrées, à Constantinople et dans les provinces, par des Conseils municipaux élus.

L'organisation des Conseils municipaux, leurs attributions et le mode d'élection de leurs membres seront déterminés par une loi spéciale.

Dispositions diverses

ART. 113. — En cas de constatation de faits ou d'indices de nature à faire prévoir des troubles sur un point du territoire de l'Empire, le Gouvernement impérial a le droit d'y proclamer l'état de siège.

Les effets de l'état de siège consistent dans la suspension temporaire des lois civiles.

Le mode d'administration des localités soumises au régime de l'état de siège sera réglé par une loi spéciale.

A Sa Majesté le Sultan appartient le pouvoir exclusif d'expulser du territoire de l'Empire ceux qui, à la suite d'informations dignes de confiance recueillies par l'administration de la police, sont reconnus comme portant atteinte à la sûreté de l'État.

ART. 114. — L'instruction primaire sera obligatoire pour tous les Ottomans.

Les détails d'application seront déterminés par une loi spéciale.

ART. 115. — *Aucune disposition de la Constitution ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, être suspendue ou délaissée.*

ART. 116. — En cas de nécessité, dûment constatée, la Constitution peut être modifiée dans quelques-unes de ses dispositions. Cette modification est subordonnée aux conditions suivantes :

Toute proposition de modification présentée soit par le Ministère, soit par l'une ou l'autre Chambre, devra être soumise en premier lieu aux délibérations de la Chambre des Députés ;

Si la proposition est approuvée à la majorité des deux tiers des membres de cette Chambre, elle est transmise au Sénat ;

Dans le cas où le Sénat adopterait également la modification proposée à la majorité des deux tiers des Sénateurs, elle sera soumise à la sanction de Sa Majesté le Sultan ;

Si elle est sanctionnée par iradé impérial, elle aura force de loi ;

Toute disposition de la Constitution faisant l'objet d'une proposition de modification reste en vigueur jusqu'au moment où la proposition, après avoir subi l'épreuve des délibérations des Chambres, a été sanctionnée par iradé impérial.

Art. 117. — L'interprétation des lois appartient :

A la Cour de cassation, pour les lois civiles et pénales ;

Au Conseil d'État, pour les lois administratives ;

Et au Sénat, pour les dispositions de la Constitution.

Art. 118. — Toutes les dispositions des lois, règlements, us et coutumes actuellement en vigueur continueront d'être appliquées, tant qu'elles n'auront pas été modifiées ou abrogées par des lois ou règlements.

Art. 119. — L'instruction provisoire du 10 Chéval 1293 (16 /28 octobre 1876), concernant l'Assemblée générale, cessera d'avoir son effet à partir de la clôture de la première session.

II

Circulaire de Savfet Pacha, ministre des Affaires étrangères aux représentants diplomatiques de la Turquie, portant communication de la Constitution (1)

..... « Je ne crois pas nécessaire d'appeler votre attention sur chacun des chapitres qui composent la Constitution ; la clarté et la précision qui ont présidé à leur rédaction rendent tout commentaire et toute explication superflus.

« Les réflexions que je crois utile de vous soumettre doivent particulièrement porter, d'une part sur l'ensemble de ses dispositions et d'autre part sur le caractère des garanties d'exécution que ces dispositions trouvent dans la Constitution elle-même.

« Vous remarquerez que la Constitution démontre clairement que les institutions nouvelles, bien loin d'avoir un caractère théocratique, établissent nettement qu'aucune prescription religieuse n'entrave l'application des réformes et l'établissement d'un ordre de chose judiciaire et administratif conforme aux besoins du pays et aux principes du droit moderne. C'est ainsi que tombe cette croyance, malheureusement trop répandue, d'après laquelle le *Chéri* serait incompatible avec les nouvelles institutions. Il ne faut pas oublier, en effet, que Son Altesse le Cheik-ul-Islam et tous les grands dignitaires du *Chéri* ont pris part à l'élaboration et à la discussion de la Constitution et qu'il est, non pas seulement inadmissible, mais absolument impossible, que ces gardiens autorisés de la loi sacrée aient laissé insérer une seule clause qui pût y porter atteinte.

(1) Nous la reproduisons d'après Léouzon Le Duc, *Midhat Pacha*, p. 138.

« Les principes généraux de liberté et d'égalité proclamés en tête de la Constitution et qui sont empruntés au droit public européen le plus libéral, constituent la base véritable de notre grande réforme et toutes les dispositions qui suivent en sont, en quelque sorte, le développement naturel. La définition des principales prérogatives de la souveraineté était le complément nécessaire de cette déclaration de principes et l'heureuse pensée de placer les droits de la dynastie impériale sous la sauvegarde de tous forme une disposition qui, sans doute, servira à convaincre l'Europe du caractère vraiment démocratique de l'état social ottoman. C'est le père qui, tout en conviant ses enfants à participer à l'administration de leurs propores intérêts, se confie à leur amour et à leur fidélité.

« Les dispositions de la Constitution qui fondent un corps législatif normal et régulier, sous la forme de deux Chambres, avec la dénomination d'Assemblée générale, sont naturellement celles qui attireront plus particulièrement l'attention des cabinets européens et vous devrez vous appliquer à faire ressortir à leurs yeux les garanties de bonne administration financière qui résulteront de la discussion publique et du vote rigoureusement obligatoire de toutes les lois de finances et notamment du budget des recettes et des dépenses.

« Il n'y a à cet égard aucune réserve et le pays, par l'organe de ses représentants, se trouve désormais investi du plus efficace et du plus absolu des pouvoirs, de celui qui commande tous les autres, c'est-à-dire du pouvoir de créer les ressources de l'État, d'en régler les dispositions et d'en contrôler l'emploi. A ce sujet, vous ne manquerez pas de faire remarquer avec quel soin la Cour des Comptes a été entourée de garanties d'indépendance et d'impartialité. Non seulement ses membres sont, comme tous les magistrats de l'ordre judiciaire, déclarés inamovibles, mais encore aucun d'eux ne pourra être révoqué, même pour les causes les plus graves, qu'avec l'assentiment de la Chambre des Députés.

« L'administration des provinces, qui, dans les circonstances actuelles, sollicite plus spécialement l'attention de l'Europe, n'est et ne pouvait être définie dans la Constitution que sous la forme d'un programme général et d'une sorte de déclaration de principes. Des lois organiques vont donner, sans aucun retard, à ce programme, sa forme définitive et son développement normal. Ce que proclame la Constitution, c'est un nouveau règlement, basé sur la plus large décentralisation administrative ; c'est le principe de l'élection scrupuleusement appliqué à la formation de tous les Conseils des vilayets, des sandjaks et des cazas ; c'est le développement simultané de l'autonomie des différentes communautés, y compris la communauté musulmane, pour la gestion de leurs intérêts généraux du pays ; c'est enfin la création des Conseils municipaux élus, gérant les affaires de chaque commune de l'Empire.

« Après la lecture de ces dispositions libérales, on se demande quelles pourraient être encore les aspirations des populations des provinces qui n'auraient point été satisfaites et quelles garanties plus sérieuses et plus efficaces les puissances qui se sont préoccupées de leur sort pourraient encore demander au Gouvernement impérial.

« Assurément, le scepticisme, même le plus enraciné, se trouvera désarmé ;

mais il n'est pas impossible qu'à tant d'autres éléments de critiques l'esprit de dénigrement systématique dont nous avons eu tant à nous plaindre en Europe se porte sur la question d'exécution et que l'on essaie de mettre en doute la mise en application rapide et rigoureuse des institutions nouvelles. A ceux qui, de bonne foi, paraîtraient tourner leurs préoccupations de ce côté vous pouvez hardiment répondre que le fait suivra de près l'engagement et qu'indépendamment des résolutions énergiques du grand vizir, dont les efforts constants ont été dirigés vers le but que nous venons d'atteindre, la nation tout entière est animée du même esprit et des mêmes sentiments et que c'est là la meilleure et la plus solide des garanties. Vous voudrez bien aussi, Monsieur le....., dans le cas où il serait fait un rapprochement entre les promesses contenues dans les hatts impériaux antérieurs et les dispositions de la Constitution actuelle, relever et rétablir avec force et netteté la différence radicale qui existe entre ces deux ordres de faits, différence telle qu'elle repousse la pensée même d'une comparaison. La Constitution n'est pas une promesse, c'est un acte réel et formel qui est devenu la propriété de tous les Ottomans et dont le développement ne pourrait être arrêté ou retardé que par la volonté de la nation elle-même, unie à celle du souverain. Cet acte définitif et solennel n'a pas été demandé par l'Europe, ni conseillé par elle.

« Le Gouvernement impérial n'a donc pu avoir l'intention de donner satisfaction à des idées venues du dehors. Il n'a subi d'autre pression, d'autre influence, que celles de la raison et du patriotisme. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui que l'Europe ait confiance dans nos jeunes institutions et qu'elle y trouve la garantie complète des intérêts qu'elle s'était donné la tâche de sauvegarder. Nous avons le droit de constater avec orgueil que sa sollicitude a été à la fois devancée et dépassée par la généreuse et suprême initiative de notre auguste souverain. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS v

L'ORIENT-EXPRESS. — Le Grand-Orient, s. v. p. — Une escouade d'espions hamidiens. — La dame au bouquet. — Main-mise allemande sur l'Orient-Express. — Boycottage des eaux minérales françaises. — En Serbie. — La jeune Bulgarie. — Midhat Pacha. — Un chemin de fer circulaire. — La douane. — Et Sinapian? 3

LA PRESSE ET LA CENSURE. — La Presse reine du monde. — Le premier journal turc. — La Presse turque de 1866 à 1876. — Étranglement de la Presse par Abdul-Hamid. — Saïd Bey et Kemal Bey. — Les journaux eunuques. — Anastasie et ses ciseaux. — Suppression des journaux même étrangers. — Le *Bottin* n'y coupe pas. — Abdul-Hamid décore les journalistes.. 29

L'ESPIONNAGE ET LA POLICE. — La consigne est de se taire. — Serviteurs et femmes espions. — La *Camarilla* des mouchards. — Munir Pacha *Serhafiye-i-hazreti-padischahi*. — L'art de se faire 100.000 francs de rente en inventant des complots. — Bahri Pacha Rocambole. — Histoire de brigands. — Un voleur qui avale une pièce de 20 francs, et qui ne... rend que dix-sept francs cinquante. — Fehim Pacha l'assassin devenu chef de la police secrète d'Abdul-Hamid. — Qui se frotte à l'Allemagne s'y pique 71

LE SELAMLIK DE L'HOMME MALADE. — Une panique à Yildiz. — Le Selamlik autrefois et aujourd'hui. — Nous sommes parqués. — Une vache au Palais. — L'attentat du 21 juillet 1905. — Abdul-Hamid et ses médecins. — — Injections de caféine. — Les plaques de fer rougies. — Le cancer de la prostate. — Le sultan paye ses dettes. — Les concessions testamentaires. — Est-il le père? — Mourra-t-il bientôt? 123

LES SULTANS DE DEMAIN. — Le prince Rechad, héritier présomptif. — Prisonnier d'État. — Une entrevue émouvante. — Mes frères, mes sœurs ! — Rechad le bon, Rechad le libéral. — Le prince Youssouf. — A bon chat, bon rat ! — La douleur du prince Suleyman. — Le fils de Mourad V. — — Le prince Selim. — Burhaneddine arrivera-t-il? — La protection de l'Allemagne.. — Guillaume II et les Odalisques. — Prédiction d'un Cheik Kurde 153

Abdul-Hamid et la Constitution. — Le *Tanzimat* et Abdul-Medjid. — Abdul-Hamid parjure. — Le discours du trône. — Le rôle de Midhat Pacha. — Son exil et sa mort. — La *Civilta cattolica* et la Constitution ottomane de 1876. — L'astucieux moscovite et le sagace ottoman. — Déjà monomane de la peur. — Le pavé de l'ours. — Le sort d'Ibrahim Ier.......... 187

Les réformes constitutionnelles. — Raïas en Turquie et Juifs en France. — *Sic vos non vobis.* — Les Turcs incapables de réformes? — Coran et Chéri sont-ils des obstacles? — L'Islam est une horloge attardée. — Mahomet prêche l'insurrection contre les tyrans. — Proclamation de la Constitution. — Un panégyriste maladroit. — Abdul-Hamid bourreau de ses peuples. — Union des musulmans et des chrétiens pour des réformes libérales 217

Les Chrétiens et le service militaire. — Les communautés non musulmanes. — Les chrétiens exclus de l'armée comme indignes. — Le *Kharadji.* — L'égalité devant la loi. — Les soldats chrétiens sous les empereurs païens. — La *Guerre sainte.* — Une fausse manœuvre. — Protestation des chrétiens. — Refus de se faire tuer pour une patrie qu'on leur dénie. — Que faire ?.............................. 247

Le Parlement Ottoman. — Du rôle d'un Parlement. — Reproches faits au Parlement ottoman de 1877-78. — Majorité musulmane, majorité turque majorité de fonctionnaires. — L'unification de la langue. — Exemple du Reichsrath autrichien. — Un article du *Vakit.* — Abdul-Hamid étouffe les débats. — Le président Ahmed Vefik Effendi, pince sans rire et garde-chiourme. — Les députés patriotes. — Pas un pouce de territoire. — La guerre russo-turque. — La Chambre demande des comptes au Sultan et aux Ministres. — Abdul-Hamid supprime le Parlement et la Constitution. 267

La jeune Turquie. — Ce qu'elle est. — Ce qu'elle renferme. — Le *Comité d'Union et de Progrès.* — L'indiscrétion de Nadir Bey. — Mourad Bey s'expatrie. — Ahmed Riza et le *Mechveret.* — Dissentiments entre Mourad et Riza. — Mourad Bey retourne à Constantinople. — Le *Mizan* disparu, naît l'*Osmanli.* — Damad Mahmoud Pacha beau-frère d'Abdul-Hamid s'exile volontairement avec ses deux fils les princes Sabaheddine et Loutfoullah. — Sa lettre aux Arméniens et au Sultan. — Instances du Sultan pour le faire rentrer. — Il refuse et meurt en exil. — Munir Bey le bicéphale. — Le Congrès des Libéraux Ottomans. — Le Prince Sabaheddine chef des libéraux. — La *Ligue de décentralisation administrative et d'initiative privée.* — Correspondance du prince Sabaheddine avec les Arméniens. — La *Turquie et le Progrès.* — Lettres à M. Berthelot et à Sir Edward Grey. — Le Panislamisme. — *Mémoire des Libéraux turcs relatif à la Question d'Orient.* — La *Ligue de décentralisation* à l'étranger. — Le *Barikaï Rechadet*... 323

Force et faiblesse de la Turquie. — La Religion force de la Turquie. — Burke et Thiers. — L'historien anglais Ricault. — Tout par la prière. — Caractère et portrait du Turc. — Les plaies de la Turquie. — Le fonction-

narisme. — Un peuple à l'encan. — Le Sultan Bakchiche. — Pots de vin et chantage. — L'invasion de l'Europe........................ 411

Les Écoles françaises en Turquie. — Le rapport Charlot. — Un inspecteur aquatique. — Statistique de l'Ambassade de France à Constantinople. — M. Charlot est pressé. — Les escobardises d'un rapport. — Le prosélytisme des Congrégations. — Les études commerciales chez les religieux. — L'Orphelinat Saint-Pierre à Jérusalem. — Les Jésuites et l'Université de Beyrouth. — Un bon Frère qui savoure le Coran. — L'école professionnelle des Frères à Alexandrie. — La poussée italienne. — Les musulmans aiment-ils les religieux? — Les œuvres charitables à côté des œuvres scolaires. — L'état d'esprit du gouvernement de la République — La *Mission laïque*.. 445

La France et l'Allemagne. — L'*Union française*. — La Chambre de Commerce française de Constantinople et son Président. — La vieille France et la jeune Allemagne. — Les deux Ambassades. — L'écho du *Temps*. — Les chemins de fer en Turquie. — La plus grande Allemagne de Hambourg au golfe Persique. — La ligne de Bagdad. — Notre marine marchande en Orient. — L'engouement français pour les fonds d'État. — L'Allemagne met son argent dans le commerce et l'industrie. — Nous sommes en baisse 487

La Turquie industrielle et commerciale. — Nous faisons le tour de la Turquie. — Ce que nous devrions y vendre. — Ce que nous pouvons y acheter. — Il y en a pour tous les genres de commerce. — A travers les vilayets. — De Constantinople à Erzeroum. — De Trébizonde à Bassorah. — De Jérusalem à Castamouni. — De Smyrne à Van. — D'Andrinople à Brousse, par Salonique. — Beyrouth et le Liban. — Chypre et l'Archipel.... 514

Appendices. — I. Constitution ottomane de 1876 ; II. Lettre de Safvet Pacha 655

Angers, imprimerie Germain et G. Grassin. — 2198-7